

PROGRAMME PRÉSIDENTIEL

**L'ensemble des propositions
réparties en 24 thèmes clefs**

La stratégie de financement

Le dossier pour les élu·e·s de France

Auteurs principaux

ARTHUR KELLER

Directeur Programme

JACQUES MULLER

Conseiller

Contact

arthur.s.keller@gmail.com

Informations générales sur la candidature

contact@charlotte-marchandise.fr

NOTE LIMINAIRE
relative au contexte
dans lequel ce programme a été élaboré

Avant de lire le présent document, il est important de prendre en note que les propositions qu'il contient s'appliquent au contexte politique, socio-économique, écologique et législatif de début 2017. Certaines remarques ou mesures sont donc partiellement ou totalement obsolètes à l'heure où ce document est publié, même si la très grande majorité d'entre elles restent d'actualité.

Dans la plupart des cas, nous constatons – et déplorons – que les décisions prises par le gouvernement Macron vont à l'encontre de la ligne de réflexion que nous avons développée en détail dans ce programme.

SOMMAIRE

Pourquoi ce programme ?	p. 9
Mesures essentielles (synthèse)	p. 17
Nos 4 piliers et nos 24 thèmes clefs :	p. 29
PILIER 1 : Une vraie démocratie, délibérative, éthique et tournée vers l'avenir	
1. Une politique éthique donnant du pouvoir aux citoyens	p. 31
2. Un système judiciaire et exécutif basé sur la prévention et l'exemplarité	p. 43
3. Restauration des collectivités locales et des services publics	p. 55
4. Aménagement équilibré et valorisation de tous les territoires urbains et ruraux	p. 63
PILIER 2 : Les transitions nécessaires pour bâtir un monde viable et enviable	
5. Vers un monde soutenable et résilient, adapté aux défis du XXI ^e siècle	p. 71
6. Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste	p. 81
7. Vers un modèle agricole, des modes de production et de consommation sains	p. 89
8. Vers une société éthique entretenant une relation responsable avec le vivant	p. 101
PILIER 3 : Une société juste, équitable, stable et pérenne pour un bien vivre ensemble	
9. Emploi digne pour tous, fin de la précarité, des inégalités et des discriminations	p. 115
10. Une finance régulée au service de l'économie réelle	p. 125
11. Une réforme fiscale pour plus d'équité et de progressivité	p. 131
12. Un cadre rénové pour humaniser et dynamiser les entreprises	p. 137
13. Une société qui favorise l'épanouissement et la réalisation personnelle des femmes	p. 145
14. Un logement décent et un habitat durable pour tous	p. 153
15. Un système d'éducation et d'enseignement adapté à l'évolution du monde	p. 163
16. Un système de santé remodelé et axé sur la prévention	p. 175
17. Une culture proche des citoyens, accessible à tous	p. 189
18. Une recherche dynamique, des innovations au service de l'intérêt général	p. 197
19. Préservation et restauration des patrimoines naturels	p. 209
20. Développement et valorisation des Outre-mer	p. 219
PILIER 4 : Une politique d'humanité pour façonner un monde de paix	
21. Une Europe plus unie, démocratique et digne, au service de ses citoyens	p. 227
22. Une approche humaniste des relations internationales	p. 235
23. Politique civique de paix sociale, de mieux vivre ensemble et de sécurité	p. 253
24. Accueil des migrants et politique solidaire d'immigration	p. 265
Dossier spécial <i>Communes et territoires de France</i>	p. 273
Financement du programme	p. 301
ANNEXES	p. 311
Les propositions du <i>Collectif citoyen pour une Démocratie Durable (CCDD)</i> :	
• Une transition écologique transverse vers une société soutenable et résiliente	p. 313
• Vers une société éthique entretenant une relation digne et équilibrée avec les animaux	p. 393
Les propositions de M. Patrick Colin de Verdière :	
Partage du temps de travail et revenu citoyen, cœur d'une réforme sociale	p. 429

POURQUOI CE PROGRAMME ?

**Une candidature citoyenne
à l'élection présidentielle de 2017**

Pourquoi ce programme ?

► Genèse d'une candidature citoyenne par Charlotte Marchandise

En 2016, l'association *Democratech* spécialisée dans la *civic tech* – la « technologie civique », c'est-à-dire l'ensemble des procédés, outils et technologies qui permettent d'améliorer le système politique – a lancé l'initiative LaPrimaire.org, une primaire citoyenne en ligne ayant pour objectif de désigner un candidat hors partis politiques à l'élection présidentielle de 2017. Cette plateforme, sur laquelle plus de 100 000 personnes se sont inscrites, permettait à n'importe quel·le citoyen·ne de présenter sa candidature.

Quand j'ai découvert ce projet, j'ai trouvé l'idée formidable. En effet, en tant qu'élue citoyenne non encartée depuis 2014 à Rennes, la question de la désaffection politique est un sujet qui m'interpelle, et qui doit nous interpeller en tant que société. En décembre 2016, une étude du CEVIPOF réalisée auprès de 200 000 jeunes de 16 à 34 ans a conclu que 98 % des jeunes pensent que les hommes politiques sont corrompus, et même 52 % « presque tous corrompus ». Il est dès lors temps de s'alarmer sérieusement de cette situation de défiance généralisée et de changer le système à chaque niveau.

Début 2016, lors du premier tour de France des créateurs de *LaPrimaire.org*, MM. David Guez et Thibault Favre, j'ai pu mesurer l'éthique et la transparence dans laquelle l'ensemble du projet était mené, tant concernant le financement participatif que les propositions novatrices pour un renouveau démocratique.

En suivant les candidatures mises en ligne sur le site, j'ai constaté que 200 hommes et seulement 8 femmes se présentaient : j'étais littéralement sidérée. J'ai alors choisi de prendre mes responsabilités, et me suis inscrite d'abord en tant que femme. J'ai proposé un premier train de propositions autour des sujets sur lesquels je suis engagée depuis mon adolescence – l'éducation populaire, la santé publique et l'environnement – et surtout autour d'une méthode collaborative.

Au total, 215 citoyen·ne·s se sont déclarés candidats, puis 16 se sont qualifié·e·s pour le premier tour en recueillant les 500 signatures citoyennes requises.

J'ai alors proposé de co-créeer un projet politique participatif, ma candidature n'ayant de sens que si mon rôle n'était pas de tout savoir mais bien d'animer une démarche en allant chercher les idées des premiers concernés, sur chaque sujet.

Un vote national a été mis en place parmi les 16 qualifié·e·s, avec comme mode de scrutin le « jugement majoritaire », système de notation mis au point par deux chercheurs français du CNRS que les experts considèrent comme le dispositif de vote le plus démocratique existant.

Note : pour plus d'informations, voir notamment la vidéo pédagogique et ludique Réformons l'élection présidentielle ! de la chaîne YouTube Science Étonnante : <http://vu.fr/577>.

Le 31 décembre 2016, j'ai été élue par plus de 30 000 votants. Nous sommes entrés en campagne dès le 1^{er} janvier 2017 autour d'une candidature collective et co-construite, pour proposer de faire un pas de côté par rapport à la politique traditionnelle. Il était question avant tout de proposer une politique plus fluide, participative et partagée, moins idéologique ; une politique dans laquelle les élu·e·s se doivent de rendre des comptes de façon agile, régulière et absolument transparente.

J'ai aussi porté cette candidature autour de valeurs, en plaçant l'humanisme, la justice sociale et la protection du vivant au cœur d'une démocratie réelle, afin de donner à chacun-e la possibilité de trouver sa place et de retrouver la confiance pour construire ensemble des perspectives d'espoir. Idéaliste réaliste, j'ai porté la parole de celles et ceux qui pensent que la politique doit proposer un idéal de société et tout en expliquant concrètement comment il est possible de créer un futur qui soit réalistement désirable.

Autour de ces idées, notre campagne présidentielle citoyenne a mobilisé plusieurs milliers de Françaises et de Français. En deux mois, 135 élu-e-s de toute la France m'ont accordé leur parrainage, résultat insuffisant pour faire partie des 11 candidats du premier tour de la présidentielle, mais positionnant cette candidature, la première issue d'une primaire citoyenne, en 15^e place parmi l'ensemble des candidats déclarés auprès du Conseil constitutionnel (<https://presidentielle2017.conseil-constitutionnel.fr/les-parrainages/parrainages-par-candidat/>).

Si nous avons manqué de visibilité médiatique comme de temps et de moyens, l'accueil du public, partout où nous nous sommes rendus, a démontré qu'il existe une réelle attente pour une réinvention démocratique et pour une grande transition vers un futur viable et enviable.

Nous souhaitons que nos propositions contribuent aux « Communs » et continuons à imaginer, ensemble, une nouvelle idée politique adaptée aux défis qui nous attendent, au niveau local comme au niveau global, dans la conscience d'une communauté de destin.

► Un programme répondant aux grandes crises de notre monde par Arthur Keller

L'équipe électorale de Charlotte Marchandise, comme les deux mille bénévoles qui se sont mobilisés pour accompagner notre projet, est partie du principe qu'un sursaut démocratique était nécessaire face aux dérives politiciennes constatées. Les citoyens ne sont plus en capacité de se faire entendre par une classe politique nationale déconnectée de la réalité qui confisque le pouvoir, qui modifie en toute opacité les conditions du débat démocratique et qui pervertit la République en tirant profit de sa situation privilégiée pour servir les intérêts des plus riches. Ces détournements induisent des évolutions pernicieuses de notre vie politique : une exaspération, une indignation et un « plus rien à foutre » généralisés, ainsi que l'a démontré le politologue Brice Teinturier, directeur général délégué de l'institut de sondages Ipsos. De telles évolutions nous entraînent collectivement vers des résurgences populistes.

Au-delà de cet effondrement démocratique, d'autres effondrements sont en train ou en passe de se produire. Nous faisons en effet le constat inquiet :

- de la faillite économique d'un « système » obsédé par la compétitivité et prisonnier de dogmes issus des Trente Glorieuses désormais obsolètes : ce modèle, inapte à poser les bons diagnostics et à produire des solutions viables, précipite toujours plus de Français dans le chômage, la précarité et même la misère ;
- d'un désastre écologique qui touche à présent tous les aspects d'une nature dont notre société dépend : climat, biodiversité, énergie, ressources, pollutions, dégradations du patrimoine naturel... avec la cohorte de drames humains qui l'accompagne.

D'où la profonde conviction qu'une grande transition est vitale. Un grand projet d'avenir pour le pays tout entier.

C'est ce que nous avons décidé d'élaborer, en dépit des contraintes massives qui s'imposaient à nous et du temps extrêmement limité dont nous disposions. Avec le recul, j'ai la conviction que nous avons su relever ce défi, que le programme que nous avons établi est à la fois réaliste, ambitieux et stimulant et que, en termes de propositions lucides, il va même bien au-delà de ce qu'ont su produire les autres candidats à la présidentielle, qui pourtant disposaient de ressources parfois considérables. Notamment, il est l'aboutissement d'un travail exigeant de cohérence transdisciplinaire, ce qui est une singularité parmi les programmes présidentiels au sein desquels l'on détecte systématiquement des contradictions critiques entre les pans économique et écologique, produits séparément par des experts n'ayant pas dialogué entre eux.

Nous vous laisserons juger par vous-même la qualité de ce travail, compilé dans le présent volume. Il intègre notamment les mesures audacieuses pour une grande transition vers une société soutenable proposées par le *Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD)*, travail que j'avais piloté en 2015-2016 et en raison duquel il m'a été proposé de rejoindre l'équipe de Charlotte Marchandise en qualité de Directeur programme.

Nous avons essayé d'insuffler un vent nouveau dans la présidentielle, de pointer les sujets primordiaux et déterminants qui échappent encore au radar des politiciens du sérail que promeuvent infailliblement les médias, et notre projet a été accueilli de façon enthousiaste par la plupart de celles et ceux qui furent informés de son existence. Face à des politiciens professionnels qui semblent n'avoir rien à offrir de mieux que de vieilles idées (quelle que soit la modernité des discours et des méthodes de certains), nous avons posé les bases d'un éveil citoyen apte à redonner l'espoir qu'un monde durablement serein et juste est à notre portée si nous nous en donnons les moyens.

Il y a nécessité et urgence à faire passer dans le débat national d'autres messages au-delà des clivages simplistes, à infuser des idées neuves et enfin perspicaces, à proposer une approche de la politique imprégnée de dignité, en rupture avec les idéologies et motivations des politiciens issus du système, à dessiner une vision d'avenir qui soit d'une part ancrée dans un terreau de valeurs nobles au service de l'intérêt général à long terme et d'autre part concrètement réalisable, à ouvrir des perspectives pragmatiques et stimulantes à la fois.

Nous resterons mobilisés pour donner à ces propositions un avenir par-delà l'élection 2017.

► Un travail d'équipe

Le contexte unique de cette candidature nécessitait la mise en place d'une stratégie singulière. En effet, ne disposant que de deux mois pour établir un programme complet et détaillé, nous avons procédé en regroupant au sein d'une même stratégie globale les meilleures idées proposées par des spécialistes des thématiques que nous voulions incorporer à notre projet. Notre souci majeur a été d'assurer la cohérence globale de nos propositions et la faisabilité du projet dans son ensemble.

Nous avons travaillé avec celles et ceux qui ont une expertise reconnue des différents sujets, qui expérimentent déjà des solutions et/ou créent de nouvelles solidarités sur le terrain : associations et ONG, collectifs, syndicats, experts et groupes de réflexion compétents ; c'est à l'aune des analyses et recommandations de ceux-ci que nous avons façonné l'édifice novateur de nos propositions, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce programme.

► Remerciements

aux organisations avec lesquelles nous avons travaillé
et/ou dont les travaux ont influencé nos réflexions et propositions

350.org, Action Contre la Faim, ActionAid - Peuples Solidaires, Adrastia, Agir pour l'Environnement, Alternatiba, la fédération des Amis de la Terre France, Amnesty International, AnimalPolitique, Anticor, l'Association francophone des utilisateurs de logiciels libres (AFUL), Antidote Europe, Apprentis d'Auteuil, l'April, Artisans du Monde, Association 4D, l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Paralysés de France, l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS), l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), l'Association pour une infrastructure informationnelle libre (FFII), ATD Quart Monde, ATTAC France, Avenir Climatique, Bloom, le Bondy Blog, le Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Migrants (BAAM), CCFD-Terre Solidaire, le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID), le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (CJD), le Réseau Action Climat, CliMates, le Club des Villes, Code Animal, les Colibris, le Collectif ALERTE, le Collectif Citoyen pour une Démocratie Durable, le Collectif interassociatif sur la santé (CISS), le Collectif Roosevelt, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), le Conseil National du Numérique (CNNum), la Coordination Nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités, Coordination SUD, la Croix-Rouge française, Des Citoyens à l'Assemblée, Dialogues en Humanité, DiEM 25, Droits des Animaux, Eau et Rivières de Bretagne, les Économistes Atterrés, End Ecocide on Earth, les Expertes France, la Fabrique Spinoza, la Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN), la Fédération des établissements scolaires publics innovants, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, la Fédération française du Pilotage de Petites Entreprise (FFPPE), la Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique, la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), Fermes d'Avenir, Finance Watch, la Fondation Abbé Pierre, la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, la Fondation Espérance Banlieues, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et pour l'Homme, France Alzheimer et maladies apparentées, Futurs Composés, Générations Futures, le Global Footprint Network, le Groupe de Recherches Pour un Autre Code du Travail (GR-PACT), Greenpeace France, le Groupement National des Initiatives et Acteurs Citoyens, Handicap International, Human Rights Watch, Humanité et Biodiversité, l'Institut Momentum, L214, L'Art Déclare, La Belle Démocratie, Les Jours Heureux, la Ligue des droits de l'Homme (LDH), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Ma Voix, le MEDEF Guadeloupe - Guyane - Martinique, le Mouvement SOL, le Mouvement Utopia, l'association négaWatt, Nous Présidentes, Nuit Debout, ONE (Open Digital Education), Oxfam France, la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), Pas Sans Nous, le Post Carbon Institute, Pouvoir Citoyen en Marche, le Printemps de l'Éducation, Pro Anima, la Quadrature du Net, le Réseau-Cétacés, le Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable (REFEDD), le Réseau Canopé, les Réserves naturelles de France (RNF), SavoirsCom1, l'association Sciences citoyennes, Sea Shepherd Conservation Society, le Secours Catholique - Caritas France, Solagro, SOS Autisme, le Stockholm Resilience Centre, le Syndicat Général des Lycéens, Tax Justice Network, Terra Nova, Terre de Liens, Territoires Cyclables, The Shift Project, Transparency International, l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), l'UNICEF France, l'Union des amis et compagnons d'Emmaüs (UACE), l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES), l'Union des Français de l'étranger (UFE), l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Union nationale des associations familiales (UNAF), l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), Villes et Territoires en Transition, le WARN! (We Are Ready Now!), le World Resources Institute (WRI), le Worldwatch Institute, le WWF, Zero Waste France.

Nous avons également repris, avec leur accord, des propositions formulées par des contributeurs aux commissions thématiques de Nouvelle Donne, dont certains ont rejoint notre équipe de campagne et dont l'approche montre, d'une manière générale, une vision de la société proche de la nôtre.

► Remerciements aussi

aux personnes dont les travaux ont inspiré les nôtres

M^{me} Céline Alvarez, M. Ugo Bardi, M. Benjamin Bayart, M. Olivier Berruyer, M. Philippe Bihouix, M. Dominique Bourg, M^{me} Valérie Cabanes, M. Pierre Calame, M^{me} Monique Dagnaud, M. Marc Dufumier, M. Gaël Giraud, M. Jean-Marc Jancovici, M. Steve Keen, M. Edgar Morin, M. Patrick Viveret.

► Remerciements tout particuliers

à nos aimables contributeurs directs

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes suivantes pour leur aide précieuse : M. Frédéric Amany-Savrimoutou, M. Samuel Airaud, M. Fabien Bagnon, M. Denis Bard, M^{me} Léonore Barthélémy, M. Matthieu Bebin, M. Frédéric Bosqué, M. Arnaud Cavelier, M^{me} Margo Chaillou, M. Laurent Chambaud, M. Yves Charpak, M. Tom Chegaray, M. Patrick Colin de Verdière, M. Jean-Marie Collin, M^{me} Valérie Dagut, M. Jean Delabar, M. Cyril de Koenig, M^{me} Pia Désérable, M^{me} Charlotte Devaux, M. Victor Douillard, M^{me} Sarah Elyafi, M^{me} Véronique Étienne, M. Bruno Forand, M. Cyprien Gay, M. Louis Gleyo, M^{me} Andrea Caro Gomez, M^{me} Mélusine Harlé, M^{me} Anne Joubert, M^{me} Emmanuelle Kaufmann, M^{me} Kristell Labous, M. François Ledoux, M. Vincent Liegey, M^{me} Pascale Loiseleur, M. Jacques-François Marchandise, M^{me} Mireille Martini, M. Philippe Mazuel, M^{me} Ghislaine Morvan-Dubois, M. Denis Pansu, M^{me} Anne Poirier, M^{me} Anne-Cécile Ragot, M^{me} Suzy Rojzman, M^{me} Sophie Ruiz, M^{me} Julie Souter, M. Vivien Sydor, M^{me} Antonella Verdiani, M. Laurent Vincent.

Ces personnes n'ont pas validé collectivement le texte actuel, mais chacun-e a joué un rôle donné dans un domaine de compétence précis.

LES MESURES ESSENTIELLES

**Synthèse
de notre cœur de programme**

NOS 4 PROPOSITIONS STRUCTURANTES

pour une société démocratique, digne, juste, paisible et soutenable

1 Sursaut démocratique, rééquilibrage des forces entre territoires

Sortir de la V^e République pour instaurer un système de démocratie délibérative qui redonne un rôle actif aux citoyens et redistribue le pouvoir entre les territoires.

- ▶ *Réécrire collectivement la Constitution et fonder de nouvelles institutions*
- ▶ *Réviser le statut de l'élu*
- ▶ *Abroger la loi NOTRe, donner du pouvoir aux collectivités locales et rééquilibrer les activités économiques, les services publics et les infrastructures entre villes et territoires ruraux*

2 Grande transition socio-économique et révolution dans les activités humaines pour une société écologiquement et humainement soutenable

Évoluer d'une société insoutenable vers une société produisant du sens et du bien-être, dans laquelle seront réunies des conditions de réalisation et de prospérité durable pour tous.

- ▶ *Engager une grande transition économique, écologique, énergétique, alimentaire, culturelle*

3 Société juste, égalitaire, digne et responsable pour bien vivre ensemble

Créer les conditions de l'épanouissement et de la réalisation de soi pour tous, dans le respect et l'ouverture, sortir des dogmes et des mécanismes d'aliénation collective notamment en régulant la finance, et stimuler l'innovation au service d'un avenir viable et désirable pour tous.

- ▶ *Expérimenter un revenu universel et un partage du temps de travail*
- ▶ *Réformer la fiscalité, la protection sociale, le système de santé et le système d'éducation*
- ▶ *Mettre la finance au service de l'économie réelle*
- ▶ *Favoriser le développement de l'économie sociale, solidaire et écologique*
- ▶ *Promouvoir l'innovation responsable et socialement utile*

4 Rapport au monde fidèle aux valeurs humanistes fondatrices des Nations unies et de l'Union européenne

Instaurer une dynamique humaniste dans les relations internationales, fidèle aux principes de la charte des Nations unies : montrer l'exemple et impulser la constitution d'une coalition de nations souhaitant contribuer à un effort d'ouverture de perspectives constructives et stimulantes.

- ▶ *Inaugurer via une « assemblée instituante » une refondation démocratique et sociale du projet européen*
- ▶ *Instaurer une approche humaniste des relations internationales, pour un monde de paix*
- ▶ *Repenser la défense et la dissuasion nucléaire*
- ▶ *Établir une politique de sécurité basée sur la prévention, le respect et la délimitation des droits culturels et spirituels, et la stimulation de la cohésion sociale dès l'école*
- ▶ *Mettre en place une nouvelle politique d'immigration, basée sur la solidarité*

**CHACUNE DE CES PROPOSITIONS
CORRESPOND À UN DES 4 PILIERS
DE NOTRE PROGRAMME,
QUI RECOUVRE 24 THÉMATIQUES**

Découvrez-en la synthèse pp. 23-28.

PILIER 1

Une vraie **démocratie**, délibérative, éthique
et tournée vers l'avenir

1 Une politique éthique donnant du pouvoir aux citoyens

Plus que jamais, les « solutions » viennent du bas, des créativité foisonnantes des territoires. C'est pourquoi nous proposons une reprise en main du système politique : réforme des institutions, déprofessionnalisation et moralisation de la politique... pour redonner le pouvoir de décision aux citoyen-ne-s !

- ▶ *Réécrire la Constitution collectivement et fonder de nouvelles institutions*
- ▶ *Rénover le statut de l'élu (révocabilité, non cumul, limitation des avantages...)*
- ▶ *Créer une quatrième chambre parlementaire constituée de citoyens tirés au sort*
- ▶ *Comptabiliser le vote blanc avec annulation de l'élection au-delà d'un certain seuil*

2 Un système judiciaire et exécutif basé sur la prévention et l'exemplarité

Pour redorer le blason des forces de l'ordre, assurer la sécurité pour tous et rendre le système pénitentiaire efficace, il faut réviser les moyens de la Police, de la Justice et de l'administration pénitentiaire, et axer la politique de sécurité sur la prévention.

- ▶ *Mettre fin à l'état d'urgence*
- ▶ *Rendre la Justice et les forces de l'ordre plus efficaces et mieux respectées*
- ▶ *Axer le système pénitentiaire sur la prévention et le système carcéral sur la réinsertion*

3 Restauration des collectivités locales et des services publics

Il faut donner des capacités d'action aux services publics pour les rendre efficaces, au service de tous, et décider avec lucidité des dépenses et investissements à faire pour l'avenir du pays et de nos enfants.

- ▶ *Abroger la loi NOTRe et donner plus de pouvoir opérationnel et de moyens à l'échelon local*
- ▶ *Déployer des services publics plus efficaces et en garantir l'accès pour tous*
- ▶ *Instaurer une politique d'aménagement et de développement soutenables des territoires*
- ▶ *Rendre plus démocratique la gouvernance des collectivités*

4 Aménagement équilibré et valorisation de tous les territoires urbains et ruraux

Démocratiser l'élaboration des projets d'aménagement des territoires en développant la dimension écologique et en sortant du dogme de la compétitivité, favoriser de nouveaux modes de déplacement et privilégier l'interpénétration entre espaces urbains et zones vertes.

- ▶ *Développer les symbioses villes-campagnes dans une optique de souveraineté alimentaire*
- ▶ *Développer les transports écologiques, les transports doux, un réseau de transports résilient*
- ▶ *Impulser un programme de réinvention des agglomérations et des réseaux de transport*
- ▶ *Lancer un programme de « bouclage des cycles »*

PILIER 2

Les **transitions** nécessaires
pour bâtir un monde viable et enviable

5 **Vers un monde soutenable et résilient, adapté aux défis du XXI^e siècle**

La société toute entière doit se mobiliser autour d'un grand projet innovant et mobilisateur de réinvention des activités humaines, afin de devenir stable et désirable, en équilibre avec l'environnement et le reste du vivant, par-delà les défis du climat et des ressources.

- ▶ *Engager un grand chantier de transition vers une souveraineté alimentaire et énergétique*
- ▶ *Lancer un plan d'aménagement et de développement soutenable des territoires*
- ▶ *Mettre en place une politique de résilience*
- ▶ *Mener une grande campagne de sensibilisation et de formation aux métiers de la transition*

6 **Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste**

Remettre à plat la protection sociale pour en adapter les structures aux transformations du monde, et transformer en profondeur notre politique socio-économique pour qu'elle intègre les fondamentaux écologiques et soit en phase avec les évolutions rapides dans le champ social.

- ▶ *Expérimenter un partage de l'emploi ainsi qu'un revenu universel*
- ▶ *Stimuler le développement de l'économie sociale, solidaire et écologique*

7 **Vers un modèle agricole, des modes de production et de consommation sains**

Aider les agriculteurs à sortir d'un modèle agricole insoutenable, pétro-dépendant, non rentable, délétère pour la santé et pour les territoires. Soutenir les alternatives durables qui existent. Revoir notre modèle de production et de consommation pour le rendre sain, durable et vecteur de sens.

- ▶ *Rétribuer les agriculteurs pour leur triple rôle : alimentation + nature + santé publique*
- ▶ *Lutter contre l'accaparement des terres et favoriser les petites exploitations*
- ▶ *Promouvoir des modes de production et de consommation sains et durables*
- ▶ *Réduire les gaspillages, valoriser les déchets, gérer l'eau de façon responsable*
- ▶ *Impliquer les citoyens dans le financement et l'organisation de la transition agricole*

8 **Vers une société éthique entretenant une relation responsable avec le vivant**

Organiser une transition vers un monde soutenable est le défi de notre temps, alors que nos flux d'énergie et de matières atteignent des ordres de grandeur incompatibles avec le maintien d'une biosphère stable. Cette transition requiert des changements profonds dans nos activités... qui n'advieront que si nous savons instaurer un nouveau rapport au vivant équilibré et éthique.

- ▶ *Redéfinir et institutionnaliser les « Communs »*
- ▶ *Créer des institutions garantes de la protection de l'avenir et réviser le droit « écologique »*
- ▶ *Mettre en place de nouveaux indicateurs pour repenser nos « objectifs » en tant que société*
- ▶ *Faire de la condition animale un enjeu de premier plan et une réelle préoccupation politique*

PILIER 3

Une **société** juste, équitable, stable et pérenne pour un bien vivre ensemble

9 **Emploi digne pour tous, fin de la précarité, des inégalités et des discriminations**

Attaquons de front les inégalités, de plus en plus criantes dans tous les domaines (revenu, emploi, éducation, santé physique et mentale, logement, culture), et qui induisent des coûts de moins en moins supportables par les dispositifs de protection sociale.

- ▶ *Partager l'emploi et réformer la formation professionnelle*
- ▶ *Diminuer les écarts de revenu, par le revenu universel et la réforme fiscale*
- ▶ *Accentuer la mixité sociale et accorder des moyens renforcés aux quartiers défavorisés*
- ▶ *Mieux intégrer dans la société les porteurs de toute sorte de handicap*
- ▶ *Renforcer la lutte contre toutes formes de discrimination*

10 **Une finance régulée au service de l'économie réelle**

Briser le processus délétère de financiarisation de l'économie et remettre, par une régulation renforcée des banques et des marchés financiers, la finance au service de l'économie réelle et d'investissements productifs.

- ▶ *Créer une Autorité de sureté financière en vue d'amenuiser les risques systémiques*
- ▶ *Traiter frontalement les problèmes des paradis fiscaux, de la dette et de la monnaie*
- ▶ *Séparer complètement les banques de dépôt des banques d'investissement*

11 **Une réforme fiscale pour plus d'équité et de progressivité**

Réformer la fiscalité des entreprises et des particuliers, pour davantage de clarté, d'efficacité et de justice, et lutter contre tous les moyens utilisés pour échapper à l'impôt, source essentielle de pouvoir de l'État.

- ▶ *Fusionner CSG/CRDS et IRPP et créer un impôt sur le patrimoine*
- ▶ *Simplifier la fiscalité des entreprises*
- ▶ *Renforcer la lutte contre la fraude fiscale et minorer le nombre de niches fiscales*
- ▶ *Créer de nouvelles recettes fiscales*

12 **Un cadre rénové pour humaniser et dynamiser les entreprises**

Agir autant sur les aspects économiques visant à dynamiser les entreprises que sur les aspects humains pour leur permettre un fonctionnement fluide, le tout dans une optique de maintien à long terme de l'activité et des profits.

- ▶ *Favoriser les PME et les startups, aider à la création d'entreprise*
- ▶ *Donner à l'Économie sociale, solidaire et écologique (ESSE) de nouveaux moyens*
- ▶ *Rendre le code du travail plus simple et plus protecteur*
- ▶ *Faire évoluer la gouvernance des entreprises vers davantage de démocratie*
- ▶ *Lutter contre la concentration excessive des entreprises*

13 Une société qui favorise l'épanouissement et la réalisation des femmes

Identifier les causes des inégalités entre femmes et hommes, pour éradiquer les discriminations envers les femmes et de redonner à chacun·e la liberté de faire ses choix quel que soit son sexe.

- ▶ *Effectuer un rattrapage de tous les écarts de salaire entre les femmes et les hommes*
- ▶ *Favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilité*
- ▶ *Garantir par l'information et la législation la liberté du choix de donner la vie*
- ▶ *Créer une Haute autorité contre les violences faites aux femmes*

14 Un logement décent et un habitat durable pour tous

Près de 15 millions de Français sont touchés par la crise du logement. Au-delà des dimensions sociale et éthique de la problématique, cette situation implique des conséquences graves tout autant en termes de salubrité et de sécurité que sur le plan économique.

- ▶ *Lutter contre les inégalités par l'accès à la propriété, notamment pour les jeunes*
- ▶ *Préconiser l'inscription du droit au logement dans la Constitution*
- ▶ *Mettre en place une garantie universelle des loyers*
- ▶ *Augmenter l'offre de logements par la mobilisation du parc existant*
- ▶ *Mettre fin à l'exclusion sociale et à la précarité*

15 Un système d'éducation et d'enseignement adapté à l'évolution du monde

Il faut repenser le système éducatif pour qu'il offre aux enfants et aux jeunes un cadre propice à leur épanouissement, au développement de la confiance en soi et de la capacité à agir, ainsi qu'à l'acquisition de savoir-faire utiles. Promouvons aussi une société plus éducative tout au long de la vie.

- ▶ *Donner aux établissements les moyens d'innover*
- ▶ *Garantir aux élèves des conditions d'épanouissement et les outils de leur réussite*
- ▶ *Garantir aux enseignants des conditions de travail adaptées et une reconnaissance*
- ▶ *Donner à chacun·e la possibilité de s'orienter et de construire son projet de formation*
- ▶ *Proposer aux élèves en grave échec scolaire une aide scolaire personnalisée et gratuite*

16 Un système de santé remodelé et axé sur la prévention

Restaurer la primauté de notre système de santé, par un accent mis sur la prévention et la création d'environnements sains, et par le retour à une protection sociale solidaire réaffirmant le principe comme quoi chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

- ▶ *Sanctuariser 10 % du budget de la santé pour des actions de prévention*
- ▶ *Assurer un accès aux services de santé en proximité, en mettant fin aux déserts médicaux*
- ▶ *Donner davantage de moyens au domaine de la santé psychique*
- ▶ *Maîtriser la qualité et le prix des médicaments*
- ▶ *Rendre leur place aux médecines non conventionnelles*

17 Une culture proche des citoyens, accessible à tous

La culture doit être accessible à tous, indépendamment des contextes sociaux et géographiques, et doit impliquer davantage les citoyen·ne·s. Il faut promouvoir la culture dans sa diversité, qu'il s'agisse d'arts, de cultures régionales, de sciences, etc. La culture doit être facilitée en tant qu'outil d'émancipation de l'individu et instrument du bien vivre ensemble.

- ▶ *Éduquer aux arts et à la culture tout au long de la vie*
- ▶ *Assurer une équité territoriale et sociale en matière de cultures*
- ▶ *Construire la politique culturelle avec les citoyen·ne·s*
- ▶ *Nourrir une diversité d'acteurs et d'institutions culturels*
- ▶ *Favoriser l'indépendance et le pluralisme des médias*

18 Redynamisation de la recherche, innovations d'utilité collective

Dans tous les domaines connexes de l'innovation (numérique, recherche translationnelle, recherche fondamentale, enseignement supérieur), la culture de l'excellence dévoyée en compétition doit évoluer vers l'exemplarité au service de la coopération, en même temps que la recherche doit redevenir une priorité nationale afin de nous maintenir dans le peloton de tête des nations scientifiques.

- ▶ *Financer la recherche à 3 % du PIB et les laboratoires à 50 % de leurs besoins*
- ▶ *Laisser les chercheurs définir leur gouvernance, y compris dans le cadre européen*
- ▶ *Créer un conseil d'évaluation des besoins en recherche translationnelle*
- ▶ *Remédier à la complexité du système français de recherche et d'enseignement supérieur*
- ▶ *Associer les territoires au développement du numérique*

19 Préservation et restauration des patrimoines naturels

La richesse des écosystèmes constitue une formidable source d'inspiration et de bien-être pour l'être humain. Ce patrimoine naturel est une ressource non renouvelable, il est donc de notre devoir de le préserver pour le transmettre aux générations futures.

- ▶ *Protéger les écosystèmes face aux intérêts économiques ou (géo)politiques à court terme*
- ▶ *Élaborer un plan national du paysage*
- ▶ *Lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols*
- ▶ *Développer une pêche soutenable*
- ▶ *Lutter contre le braconnage et les trafics pour que les espèces protégées le soient vraiment*

20 Développement et valorisation des Outre-mer

Agir afin que nos départements et collectivités d'Outre-mer ne soient plus le parent pauvre de la République où un faible niveau de vie s'accompagne d'un chômage massif et endémique.

- ▶ *Agir énergiquement pour l'emploi et rehausser le niveau de vie*
- ▶ *Adapter les structures administratives*
- ▶ *Adapter et améliorer le système éducatif*

PILIER 4

Une politique d'humanité
pour façonner un monde de **paix**

21 Une Europe plus unie, digne et démocratique, au service de ses citoyens

Répondre aux difficultés que traverse l'Europe : crise politique et démocratique, crise économique et de l'euro, afflux des réfugiés et angoisse sécuritaire des attentats, fracture entre l'Ouest et l'Est du continent où s'effilochent les principes de solidarité qui ont fondé l'Union, sans oublier le Brexit.

- ▶ *Refonder le projet communautaire par une vision audacieuse d'une démocratie européenne*
- ▶ *Mettre fin à l'austérité, aux inégalités croissantes entre États et à l'intérieur de ceux-ci*
- ▶ *Aborder la dimension sociale de l'UE, condition de l'unité des sociétés européennes*

22 Une approche humaniste des relations internationales

Face à des conflits enracinés dans les humiliations du passé et greffés sur les frustrations du présent, nous voulons promouvoir une nouvelle vision des relations internationales, fondée sur la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité des droits, le maintien de la justice, le progrès social et la tolérance, tout en tenant compte des évolutions d'un monde globalisé et des défis écologiques.

- ▶ *Relancer le processus de paix au Proche-Orient*
- ▶ *Créer les conditions d'un dialogue équilibré avec la Russie*
- ▶ *Promouvoir une nouvelle approche de l'alliance atlantique*
- ▶ *Assurer la sécurité alimentaire des pays du Sud, accroître l'aide publique au développement*
- ▶ *Repenser la défense et la dissuasion nucléaire*

23 Politique civique de paix sociale, de mieux vivre ensemble et de sécurité

Favoriser la paix sociale, la compréhension mutuelle et le vivre ensemble, tant par une action correctrice aux problèmes actuellement posés que par des mesures préventives capables, sur le long ou très long terme, de remédier à une certaine banalisation de la violence.

- ▶ *Enseigner les valeurs de civilité, de respect et de non violence*
- ▶ *Favoriser l'épanouissement et l'insertion sociale de l'enfant et de l'adolescent*
- ▶ *Donner aux enseignants des techniques d'apaisement et de médiation*
- ▶ *Stimuler la cohésion sociale, respecter et délimiter les droits culturels et spirituels*
- ▶ *Prévenir la récidive et le terrorisme*

24 Accueil des migrants et politique solidaire d'immigration

Mener une politique d'accueil des migrants conforme au droit international et respectueuse de la dignité humaine, en distinguant les réfugiés, les migrants économiques et les étrangers depuis longtemps sur notre sol.

- ▶ *Donner à l'afflux de migrants des réponses institutionnelles au niveau international*
- ▶ *Donner l'élan à une gestion européenne des migrations*
- ▶ *Accueillir les migrants selon les valeurs des droits de l'homme proclamées par la France*
- ▶ *Assouplir la politique d'immigration*

Nos 24 THÈMES CLÉS

Notre programme détaillé
constitué de 24 thèmes
répartis en 4 piliers

PREMIER PILIER

UNE VRAIE DÉMOCRATIE,
DÉLIBÉRATIVE, ÉTHIQUE
ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

1

**Une politique éthique
donnant du pouvoir aux citoyens**

Nous faisons face, en France, à une crise démocratique grave dans laquelle les partis politiques, plutôt que de contribuer à la vie démocratique du pays, agissent en outils de confiscation du pouvoir au service d'une élite politicienne. Plus que jamais, les solutions viennent du bas, de la créativité foisonnante des territoires. C'est pourquoi nous proposons une reprise en main du système politique : réforme des institutions, déprofessionnalisation et moralisation de la politique... pour redonner le pouvoir de décision aux citoyen-ne-s !

« Si l'on ne contribue pas à une culture démocratique vivante, permanente, capable de faire pression sur les candidats, ils ne feront pas ce pour quoi on les a élus. »

Noam Chomsky

« L'abstention est un danger pour la démocratie, elle la vide d'une grande partie de sa substance. Mais attention, si les Français s'abstiennent, c'est aussi parce qu'ils considèrent que la démocratie est déjà vidée de sa substance. Il faut donc analyser en profondeur les dysfonctionnements de la démocratie et d'abord y remédier. »

Brice Teinturier, directeur général délégué d'Ipsos, dans Le Monde du 30 mars 2017

► INSTAURER UNE VI^e RÉPUBLIQUE VÉRITABLEMENT DÉMOCRATIQUE

Mettre la fonction présidentielle en 2017 au service d'une réforme de la Constitution, en organisant un processus constituant interactif, transparent et convivial, pour fonder de nouvelles institutions. Ce processus sera enclenché par un référendum convoqué au lendemain de l'élection présidentielle sur proposition du nouveau Gouvernement, conformément à l'article 11 de la Constitution. Nous-mêmes serons force de recommandations pour l'écriture de cette nouvelle Constitution... mais nous ne déciderons pas de ce qu'elle contiendra. Notre mandat durera deux ans, durant lesquels sera institué un gouvernement de transition et sera écrite une nouvelle Constitution par et pour les citoyen-ne-s. À l'issue du processus, M^{me} Charlotte Marchandise s'engage à quitter ses fonctions de présidente.

La Constitution est censée fixer les limites à l'exercice du pouvoir. C'est au Peuple de l'écrire.

Les propositions ci-après seront présentées à l'assemblée constituante en lui suggérant de prendre en compte celles qui sont du ressort de la Constitution de la République.

La plupart de ces propositions reflètent les analyses de différents organismes (notamment l'association Anticor et Transparency France) ayant analysé les problématiques de transparence de la vie publique, ainsi que de corruption et de responsabilisation des élu-e-s.

► APPLIQUER STRICTEMENT LES 10 MESURES DE LA CHARTE ANTICOR

1. Instaurer comme condition d'éligibilité à toutes les élections l'absence de condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire.
2. Renforcer le non-cumul des mandats et des fonctions tout en limitant leur renouvellement.
3. Supprimer l'inviolabilité dont bénéficient le président de la République et les parlementaires (qui leur permet de ne pas être poursuivis pendant la durée de leur mandat, même pour des actes étrangers à l'exercice de leurs fonctions).

4. Supprimer les moyens exorbitants actuellement accordés aux anciens présidents de la République ainsi que leur droit de siéger à vie au Conseil constitutionnel.
5. Supprimer la Cour de justice de la République et mettre ainsi un terme au privilège de juridiction dont bénéficient les membres du Gouvernement.
6. Supprimer la réserve parlementaire, outil du clientélisme.
7. Encadrer plus strictement l'action des lobbyistes en commençant par interdire leur présence au Parlement et prohiber toute remise de cadeaux aux élu-e-s.
8. Supprimer tout lien hiérarchique entre le ministre de la Justice et les procureurs et permettre à ces derniers de poursuivre les fraudeurs fiscaux sans avoir à obtenir l'autorisation préalable du ministre des Finances.
9. Donner à la Cour de discipline budgétaire et financière le pouvoir de sanctionner les membres du Gouvernement et les élues et élus locaux.
10. Systématiser la publication en données ouvertes (*open data*) des informations et documents détenus par les autorités publiques.

► <http://www.anticor.org/2016/09/17/anticor-propose-une-charte-ethique-pour-lelection-presidentielle-de-2017/>

Plusieurs des propositions de cette charte sont détaillées ci-après.

► RÉNOVER LE STATUT DE L'ÉLU POUR QU'IL SOIT COHÉRENT, TRANSPARENT ET RESPECTÉ

Limiter le cumul des mandats

Instaurer le non-cumul strict des mandats.

Limiter toute fonction élective à trois mandats dans le temps, avec des dispositions spécifiques aux plus petites communes.

Interdire le cumul des rémunérations pour toutes les fonctions électives à plein temps. Par dérogation, plafonner les revenus annexes à un pourcentage du montant de l'indemnité. En effet, lorsque des élu-e-s sont davantage rémunéré-e-s dans leurs activités annexes que pour l'exercice de leur fonction, c'est leur mandat qui risque de devenir leur activité annexe.

*Cette rénovation du statut de l'élu aboutira à un renouvellement important
du personnel politique, nécessité absolue dans un pays
où 80 % du personnel politique cumule des mandats : un record mondial !*

Limiter les avantages financiers liés à l'exercice des mandats

Mettre en place une comptabilité stricte et publique de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM), en promulguant une liste des frais admissibles à ce titre.

*L'indemnité représentative de frais de mandats représente 385 000 € nets
pour un mandat de député de cinq ans. La seule limite imposée par la loi
est que cette indemnité ne peut servir à financer une campagne électorale.*

Supprimer les avantages tels que les frais de représentation et les retraites dorées de certaines fonctions nationales.

Accorder aux représentants du peuple un revenu lui-même représentatif de ce que gagne le peuple. Pour ce faire, aligner les indemnités des élu·e·s, à commencer par la présidente de la République, les ministres et les parlementaires, sur le salaire moyen, soit 2 200 euros net / mois.

Gouverner c'est servir, pas se servir.

Prélever une cotisation d'assurance chômage sur les indemnités, pour permettre à l'élu·e de bénéficier des allocations correspondantes après la fin de son mandat.

Supprimer les avantages ponctuels des élu·e·s (par exemple les jetons de présence et les indemnités pour siéger dans certains conseils d'administration), qui créent des inégalités entre élu·e·s et impliquent une lutte pour les délégations les mieux dotées.

Augmenter la responsabilité des élu·e·s

Avant leur nomination

Vérifier, préalablement à leur nomination, la situation fiscale des ministres, hauts fonctionnaires et responsables publics nommés en Conseil des ministres, afin d'éviter les mécanismes de sanction et de destitution souvent difficiles à mettre en œuvre et qui jettent le discrédit sur toute la classe politique.

Exiger un extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) de tout·e candidat·e à une élection au suffrage universel, afin de permettre la pleine efficacité de la sanction la plus dissuasive : l'impossibilité de se porter candidat à une élection.

► Ces deux propositions sont soutenues par *Transparency France* :

<https://transparency-france.org/actu/interpelle-les-candidats-presidentielle-2017/>

Mettre en place une formation obligatoire de l'élu·e local·e· novice, pour rendre celui-ci ou celle-ci plus instruit·e de la chose publique et donc moins démuni·e et dépendant·e de l'Administration. Ce sera un facteur déterminant pour instaurer une relation de confiance et une vraie collaboration entre élu·e·s et fonctionnaires, leur permettant de mieux travailler ensemble pour l'intérêt général.

Pendant leur mandat

Mettre fin à l'immunité parlementaire pour les actes sans rapport avec les fonctions.

Mettre fin à l'inviolabilité du président de la République en matière pénale pour les actes extérieurs à l'exercice de son mandat, ainsi qu'en matière civile.

Interdire aux élu·e·s de prendre part aux décisions qui les concernent personnellement, directement ou indirectement (rémunération, avantages, attribution de marchés publics, règles de pouvoir...).

Rendre obligatoire l'assiduité des élu·e·s. Chaque élu·e devra se mettre au service de la fonction qu'il ou elle incarne. L'abstentionnisme ne sera plus toléré, et les indemnités seront proportionnelles aux taux de présence effectif.

Rendre les élu·e·s inéligibles à un nouveau mandat, quel qu'il soit, en cas de délit en lien avec leur fonction. Cette inéligibilité sera à vie en cas de condamnation pour corruption ou atteinte à la vie ou à l'intégrité d'une personne.

Après leur mandat

Interdire pendant cinq ans à un·e élu·e, lorsqu'il ou elle quitte sa fonction et sauf autorisation expresse, d'exercer toute activité dans l'ensemble du champ dans lequel il ou elle a exercé des activités et responsabilités (par exemple agriculture et agroalimentaire, transports, énergie, etc.).

► CRÉER UNE TROISIÈME CHAMBRE CHARGÉE DU LONG TERME

Créer une troisième chambre parlementaire chargée de guider les organes politiques dans les évolutions de notre société en vue de la préservation à long terme de conditions d'existence décentes pour tous, disposant d'un droit de veto sur les lois ou articles de loi rédigés par l'Assemblée nationale et le Sénat. Elle pourrait être constituée par des représentants du CESE (qui sera rebaptisé Conseil environnemental, social et économique pour refléter la nouvelle hiérarchie des priorités), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Agence française de développement (AFD), de l'Agence française de la biodiversité (AFB) ainsi que de France Stratégie (commissariat général à la stratégie et à la prospective), en lien avec la Caisse des dépôts et consignations, et intégrant experts et acteurs de la société civile issus des services publics, des entreprises, des mouvements associatifs, ainsi que des citoyen·ne·s tiré·e·s au sort.

Note relative au tirage au sort :

Il est important de préciser ce que nous entendons par « tirage au sort » en explicitant les modalités. Nous proposons un mode opératoire en deux temps : tout d'abord on tire au sort dans la population 50 fois plus de citoyen·ne·s que le nombre de sièges à pourvoir (si 100 sièges sont ouverts, on tire donc au sort 5 000 personnes). Au sein de cette population, on demande qui souhaite se retirer, et l'on accepte les retraits dûment justifiés. Une fois ces gens sortis du cercle, on tire de nouveau au sort parmi les citoyen·ne·s restant·e·s le nombre de personnes voulu. (Dans le cas où, à l'issue de la première étape, le nombre restant de citoyen·ne·s est inférieur au nombre de sièges à pourvoir, on refait un grand tirage au sort pour agrandir le cercle à partir duquel sera mené le tirage au sort final).

Cette méthode permet d'assurer un hasard total tout en ne « contraignant » pas à participer les personnes qui auraient une raison objectivement bonne de ne pas le faire. Dès qu'il sera question de tirage au sort dans la suite du programme, ce sera cette méthode qui s'appliquera par défaut.

Un mécanisme national d'indemnisation du temps passé par les représentant·e·s citoyen·ne·s dans toutes les instances où nous voulons les impliquer sera bien sûr mis en place.

► ORGANISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EN POLITIQUE

Favoriser la représentativité des femmes dans l'espace politique en proposant une rénovation de la démocratie qui leur ouvre de plus grandes possibilités de présence, de parole et d'action :

- Instaurer un non-cumul strict des mandats dans le temps et dans l'espace en favorisant la rotation des élu·e-s mais aussi la réinsertion après un mandat (cf. supra).
- Instaurer une culture de la parité pour stimuler la représentativité des femmes aux différents mandats électoraux mais aussi dans les institutions publiques.
- Proposer aux élu·e-s des facilités concernant la garde d'enfants.
- Tendre vers la parité au gouvernement, dans les conseils d'administration des administrations et entreprises publiques.
- Chercher à faire travailler autant de femmes que d'hommes au sein des principaux ministères, avec des individus représentant toutes les classes d'âge et toutes les formes de diversité.

► RÉFORMER LES MODALITÉS DE VOTE

Expérimenter le scrutin au jugement majoritaire pour les élections nationales. Créé par les chercheurs français Rida Laraki et Michel Balinski, c'est le mode de scrutin le plus démocratique. Il a été testé fin 2016 par *LaPrimaire.org*, qui a mobilisé plus de 32 000 votants.

- **Voir par exemple la vidéo explicative de la chaîne Science étonnante :**
<http://vu.fr/577>

Comptabiliser le vote blanc en tant que suffrage exprimé. Le vote blanc ne doit pas être considéré seulement comme un indicateur mais, au-delà d'un certain seuil à définir, il doit permettre d'invalidier une élection. Les candidats ou les têtes de liste d'une élection ainsi invalidée ne pourront pas se présenter à la nouvelle élection.

Instaurer le droit de vote et l'éligibilité pour tous, en permettant à toute personne vivant en France légalement depuis trois ans de voter et d'être éligible aux élections locales.

Abroger les dispositions du code électoral restreignant le droit de vote des personnes vivant avec un handicap intellectuel ou psychique, conformément à l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) paru au Journal Officiel du 5 mars 2017 :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034134966>

► RÉFORMER L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Rendre possible le parrainage citoyen à l'élection présidentielle, en permettant aux citoyen·ne-s de parrainer les candidats à l'élection présidentielle : pour être reconnu·e comme candidat·e, une femme ou un homme devra obtenir 100 000 parrainages nominatifs de citoyen·ne-s.

Cette proposition émise par une commission présidée par Lionel Jospin a recueilli un avis défavorable des partis politiques lors de la concertation organisée par François Hollande. En janvier 2013, ce dernier a annoncé y renoncer, prétextant la difficulté de sa mise en œuvre.

Garantir le principe d'égalité électorale pour tous les candidats à l'élection présidentielle, en donnant à tous les candidats à l'élection présidentielle des droits et des moyens (financiers, légaux, administratifs...) ainsi qu'un temps d'antenne identiques, et les soumettre à des obligations et à des contrôles identiques.

► ASSURER LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

Mettre en place tous les dispositifs nécessaires à la transparence des institutions et des chaînes de décision.

« Pour les coups de fil, on peut aussi savoir qui j'ai contacté ou qui m'a appelé et pour les SMS professionnels, c'est pareil, les gens peuvent demander à les lire. »

Stig Henriksson, député suédois du Vänsterpartiet, déclaration à France Info, avril 2017

Encadrer plus étroitement les lobbies, en permettant aux citoyen-ne-s de consulter le répertoire unique et obligatoire des représentants d'intérêts, afin de savoir qui est intervenu, sous quelle forme et à quel niveau auprès des décideurs publics afin d'améliorer ou de modifier une réforme, et quels ont été les arguments invoqués.

Cette promesse a été faite par François Hollande en janvier 2015 mais la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Sapin 2, a été progressivement vidée de sa substance.

► **Recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les Principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying :**

<http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=256&Lang=fr>

Nous faisons nôtres ces quatre mesures prônées par *Anticor* :

- Instaurer la transparence du recrutement et de la promotion des agents publics locaux. La bourse interministérielle de l'emploi public ne concerne pas, à l'heure actuelle, la fonction publique territoriale. Or, la transparence dans le recrutement des agents territoriaux est un élément important pour limiter le risque de dépendance clientéliste au sein du personnel des collectivités et de leurs groupements et de création d'un climat de connivence favorable à la commission d'atteintes à la probité. Il en va de même de la transparence des promotions.
- Contrôler les marchés publics, qui ont toujours constitué un terrain favorable à la corruption et aux collusions entre entreprises, par l'utilisation obligatoire d'un logiciel de gestion des marchés publics et la création d'un fichier central de passation des marchés publics, par l'établissement systématique de rapports de négociation, par la clarification du régime permettant de passer des avenants à un marché ou à une délégation de service public, par l'accès effectif des conseillers aux documents afférents aux marchés et contrats en temps utile avant les réunions délibératives, par l'obligation pour les exécutifs locaux de compte-rendu de l'exécution des opérations d'équipement.

- Réformer les procédures de déclassification du secret défense. Quand l'autorité judiciaire estime qu'une pièce classifiée est nécessaire à l'avancement d'une enquête, elle doit saisir le ministre compétent. Celui-ci saisit la Commission consultative du secret de défense nationale (CCSDN) puis prend sa décision. L'avis étant consultatif, le ministre a toute latitude pour refuser, d'autant plus que sa décision n'a pas à être motivée.

Dans l'affaire dite des frégates de Taïwan, les juges d'instruction souhaitaient avoir accès aux documents confidentiels, classés secret défense, du service des douanes. Trois ministres successifs se sont opposés à la demande des juges...

- Généraliser la compétence de la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) qui sanctionne, par le prononcé d'amendes, la violation, par les gestionnaires des organismes considérés, des règles régissant les finances de l'État, des diverses collectivités publiques et des organismes publics et privés financés sur fonds publics. La CDBF sanctionne les fautes personnelles des fonctionnaires qui engagent des dépenses en infraction avec les règles applicables, sans pouvoir sanctionner les ministres eux-mêmes.

Lors de la réunion de l'Union pour la Méditerranée, le ministère des affaires étrangères a dépensé 16 millions d'euros sans appel d'offres. Le comptable, qui a refusé de payer, a été réquisitionné par le ministre. Il ne pouvait plus alors être considéré comme responsable d'avoir couvert des irrégularités et aucune sanction ne pouvait être prononcée.

► **Plaidoyer Anticor :**

<http://www.anticor.org/presentation/plaidoyer-anticor/>

Protéger les lanceurs d'alerte dans tous les domaines de l'action publique et du monde économique. Accorder la nationalité française à MM. Edward Snowden et Julian Assange.

► **RENFORCER LA LÉGISLATION SUR LE FINANCEMENT POLITIQUE**

Nous faisons également nôtres ces quatre autres mesures prônées par *Anticor* :

- Lutter contre les abus liés aux micro-partis. La plupart des 400 formations politiques qui ont déposé des comptes pour l'exercice 2014 ne présentent aucun candidat et ne servent qu'à détourner les lois sur le financement.
- Définir le périmètre d'activité et de consolidation des comptes des partis, qui ont tout pouvoir pour établir des liens avec une fondation, une société, une section locale, qui parfois financent des sondages, des dépenses de propagande, voire les salariés du parti lui-même. Des groupes d'intérêts sans lien juridique avec un parti peuvent agir comme des paravents et augmenter les moyens d'une campagne.
- Renforcer les pouvoirs de la Commission des comptes de campagne et de financement de la vie politique. Aujourd'hui, elle ne dispose pas des pièces comptables des partis et ne peut exercer de contrôle concret par des investigations ni faire appel aux services de police judiciaire. Elle doit s'appuyer sur le travail des commissaires aux comptes des partis, liés par le secret professionnel y compris à l'égard de la Commission. En fait, ce contrôle formel ne permet que la détection d'infractions flagrantes.

- Permettre un contrôle simultané des comptes d'un parti et de la campagne des candidats de ce parti. La participation à une élection n'est pas juridiquement le fait d'un parti, mais toujours d'un citoyen. Les dépenses qu'un parti engage dans une campagne sont imputées au candidat : les partis ne sont donc pas tenus de déposer de comptes de campagne. De ce fait, la Commission et le public n'ont pas un aperçu global de l'intervention financière des partis lors des campagnes électorales, ce qui limite la portée des dispositions en matière de transparence et de contrôle, en rendant impossibles les recoupements entre comptes de campagne des candidats et des partis.

► **Plaidoyer Anticor :**

<http://www.anticor.org/presentation/plaidoyer-anticor/>

► VIVIFIER LA DÉMOCRATIE LOCALE

Nous porterons les propositions des Jours Heureux en matière de démocratie locale :

- Créer un conseil communal de la démocratie
- Réformer la loi sur le référendum local et sur le droit de pétition
- Réformer les conseils de quartiers
- Droit de révoquer les élues et élus non représentatifs
- Création de centres de formations et de ressources démocratiques départementaux
- Favoriser les initiatives financées par les citoyen·ne·s

► <http://les-jours-heureux.fr/le-livre/la-vie-publique/oxygener-la-democratie-locale/>

► PERMETTRE L'INITIATIVE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE

Mettre en place un fonds national d'initiative citoyenne et locale permettant aux citoyen·ne·s d'être force de propositions auprès des pouvoirs publics. Ce fonds sera financé par la réserve parlementaire qui, aujourd'hui, favorise le clientélisme ; il constituera une avancée forte pour l'autonomie citoyenne, spécialement dans les territoires souffrant des pratiques clientélistes et de l'instrumentalisation des édiles locaux, et stimulera une démocratie vivante, délibérative, au service durable des citoyen·ne·s.

Une députée a par exemple accordé 1 092 € de la réserve parlementaire à une association des anciens combattants et prisonniers de guerre pour l'« achat d'un nouveau drapeau ».

Mettre en œuvre un référendum d'initiative citoyenne, mécanisme d'expression directe permettant à une fraction des citoyen·ne·s de proposer des initiatives constitutionnelles ou législatives dans tous les domaines, sur lesquelles l'ensemble de la population peut alors voter. C'est le seul outil démocratique et efficace permettant au peuple d'exercer pleinement la souveraineté nationale qui lui appartient, garantissant que les élu·e·s écoutent davantage les citoyen·ne·s.

Depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, existe le droit pour un cinquième des membres du Parlement soutenus par un dixième des électeurs inscrits de demander l'organisation d'un référendum législatif. Nous souhaitons que les citoyens eux-mêmes puissent le faire sans le concours de membres du Parlement.

Généraliser dans toutes les collectivités territoriales le système du CICA (Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement], qui permet d'assurer un dialogue entre d'un côté les élues et élus locaux, et de l'autre les associations locales ou les fédérations nationales exerçant une activité localement. Le comité est consultatif et dispose d'un pouvoir de proposition. La collectivité est tenue par décret d'enregistrer et d'étudier les demandes. Créé il y a 35 ans, ce dispositif n'est en vigueur qu'à Paris, Marseille et Lyon. Nous souhaitons l'étendre à toute collectivité locale sous le nom CLIC (Comité local d'initiative et de consultation).

► CHOISIR LES LOGICIELS LIBRES

Choisir les logiciels libres pour entrer dans une démarche éthique sur les outils, les données, ainsi que les modes de gouvernance du numérique (cf. le livret thématique n° 18, « *Une recherche dynamique, des innovations au service de l'intérêt général* »).

À l'échelle gouvernementale, les logiciels doivent respecter eux aussi les valeurs républicaines.

► INSTAURER L'ÉQUITÉ DEVANT L'AMENDE

Définir des jours-amendes servant de barème à toute condamnation pécuniaire, afin de faire valoir un principe d'équité et non d'égalité devant l'amende. Le jour-amende est converti en un montant monétaire au prorata du revenu déclaré du contrevenant (avec un plancher). En effet, aujourd'hui, une amende est fixée de manière indépendante des ressources de la personne condamnée : une amende de 135 € représente plus de 10 % des revenus mensuels d'une personne touchant le SMIC mais 1 % des revenus de certaines professions libérales.

En 2001, en Finlande, un riche industriel a écopé de 169 728 € d'amende après avoir pris à 80 km/h un tunnel en courbe sans visibilité dans le centre-ville de Helsinki, tunnel où la vitesse est limitée à 40 km/h.

L'infraction a été considérée comme gravissime car pouvant entraîner la mort d'autrui, l'amende a donc été fixée en conséquence, et a été indexée sur les revenus du contrevenant afin d'assurer que son caractère dissuasif soit effectif aux yeux de toute personne.

PREMIER PILIER

UNE VRAIE DÉMOCRATIE,
DÉLIBÉRATIVE, ÉTHIQUE
ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

2

**Un système judiciaire et exécutif
basé sur la prévention et l'exemplarité**

Notre police, de par le fossé qui la sépare de la population, notre Justice, dont la lenteur est devenue proverbiale, notre système pénitentiaire, qui crée des délinquants plus qu'il n'en remet dans le droit chemin, sont au cœur de multiples critiques.

Il faut bien sûr augmenter les moyens humains et techniques qui leur sont attribués, mais l'accroissement de leur efficacité ne se réduit pas à une mesure budgétaire. C'est dans l'attitude même des forces de l'ordre qu'il faut rechercher un progrès, afin de redorer leur blason et de les rapprocher de la population au service de laquelle elles sont censées se trouver. C'est dans l'indépendance des magistrats et dans la mise en place d'une Justice restauratrice et plus seulement punitive qu'il convient d'aller. Assurer la sécurité pour tous passe par l'optimisation de la lutte contre le terrorisme en s'attaquant à ses causes profondes, tout autant que par une réforme profonde du système pénitentiaire visant à le rendre plus humain et à œuvrer à la diminution de la récidive en axant nos efforts sur la réinsertion de ceux se sont écartés de la société.

Si des alternatives à l'emprisonnement doivent être développées, c'est en milieu carcéral que l'essentiel de ce combat peut se jouer, par un train de mesures permettant d'éviter la surcharge des prisons, source de radicalisation et de récidive, par la réhabilitation du parc pénitentiaire, par l'accompagnement progressif des prisonniers vers la liberté, par l'incitation au travail pénitentiaire et à la formation, seuls gages d'une réinsertion possible.

« La prison n'est qu'un espace muré qui cache les échecs de la société. »

Anthony Dacheville

► REDONNER À LA POLICE SES LETTRES DE NOBLESSE ET LES MOYENS D'AMÉLIORER SES CONDITIONS DE TRAVAIL

Rendre exemplaire ce service conçu pour protéger et servir, former les agents à une relation de confiance avec le public, les doter de meilleurs moyens notamment pour les missions de prévention des délinquances.

La France est le pays d'Europe où la confiance de la population dans sa police est la plus faible et où la défiance des policiers envers les citoyens est la plus forte.

Définir avec les forces de l'ordre les moyens d'améliorer leurs conditions de travail et leur efficacité, et recentrer leurs missions sur le terrain, via la diminution des « tâches indues » qui leur incombent.

Prendre en compte l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) sur la prévention des pratiques de contrôles d'identité abusives et/ou discriminatoires, paru au Journal Officiel du 4 mars 2017 :

► <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034133859>

► ADAPTER LA LUTTE CONTRE LES MENACES TERRORISTES

Adapter les moyens humains et techniques des services de renseignement aux menaces terroristes. En leur attribuant les effectifs, les compétences et les ressources matérielles nécessaire pour faire face à l'évolution des menaces dirigées contre la société (attentats, cyberterrorisme...).

Intégrer les services de renseignement intérieur et extérieur, afin de mieux lutter contre le terrorisme.

Redéfinir notre politique étrangère et de défense, qui détermine le niveau d'exposition de notre pays à l'essentiel des attaques à caractère terroriste (cf. le livret thématique n° 22, « *Une approche humaniste des relations internationales* »).

Mettre en place d'une politique de prévention de la violence et de préservation de la paix sociale, incluant des services de santé mentale bien dotés et présents (cf. le livret thématique n° 23 « *Politique civique de paix sociale, de mieux vivre ensemble et de sécurité* »).

L'auteur de l'attentat au camion de Nice en juillet 2016 était dépressif et décrit comme mentalement instable par son propre père, et avait été en contact avec les services psychiatriques.

Concentrer les efforts de prévention du terrorisme sur les lieux de recrutement qui sont les prisons (voir plus bas, « *Mettre en place en milieu carcéral une vraie politique de réinsertion* » et « *Lancer un plan d'urgence pour les prisons* »), les assemblées clandestines et le « web profond ».

Plaider à Bruxelles pour une meilleure coopération européenne en matière de sécurité et de défense, notamment pour la création d'une police européenne chargée des crimes transfrontières.

► METTRE FIN À L'ÉTAT D'URGENCE

Réserver l'état d'urgence aux cas où l'État ou l'ordre public sont réellement et durablement menacés, car sa pérennité altère les équilibres fondamentaux de notre démocratie.

L'état d'urgence n'offre aucune supériorité opérationnelle dans la lutte contre le terrorisme, alors qu'il représente une suspension de notre état de droit.

Nous sommes pleinement alignés avec l'*avis contre un état d'urgence permanent* publié au Journal Officiel du 4 mars 2017 par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) :

► https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034133903

► HUMANISER LES CONDITIONS DE GARDE À VUE

Définir et enseigner aux fonctionnaires de police et aux militaires de la gendarmerie une doctrine claire et équilibrée relative à l'usage des mesures de sécurité appliquées aux personnes gardées à vue et soumettre ces agents un régime de responsabilité compatible avec une application individualisée et mesurée de cette doctrine.

Renoncer à héberger de nuit des personnes gardées à vue dans des unités de gendarmerie qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour assurer des conditions de séjour dignes et une surveillance suffisante. Pour cela prévoir leur hébergement dans un service de police ou de gendarmerie dans lequel la surveillance est constante.

Procéder de manière rigoureuse aux contrôles hiérarchique et judiciaire dans les services de police les plus sollicités et mettre en place un suivi des préconisations formulées à l'occasion de ces contrôles.

Prendre toute mesure utile pour que les fonctionnaires de police ou les militaires de la gendarmerie qui ont à prendre en charge des étrangers retenus pour vérification du droit au séjour connaissent et appliquent les mesures adaptées à la situation de cette catégorie de personnes privées de liberté.

Prendre des mesures spécifiques adaptées à la dignité de la femme et préconisées par la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté.

- ▶ **Rapport 2016 de la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté :**
http://www.cglpl.fr/wp-content/uploads/2017/03/RA-2016_DP_entier_DEF.pdf

▶ **RENDRE LA JUSTICE PLUS EFFICACE**

Doter la Justice des moyens dignes d'un pays développé, la rendre plus simple et rapide, plus accessible et sans passe-droit, notamment en suivant les conclusions de la mission d'information sur le redressement de la Justice :

- Relever le budget et les effectifs de la Justice par le vote d'une loi de programmation quinquennale

La France consacre 1,9 % de son budget à la Justice,
pour 2,2 % en moyenne dans le reste de l'Europe (37^e sur 45 pays).
Plus de la moitié est consacrée à l'administration pénitentiaire
et non aux tribunaux ou à l'aide judiciaire.

- Réduire les délais de jugement, en renforçant les moyens humains et en résorbant les vacances de postes de magistrats et de fonctionnaires des juridictions, en modernisant le service public de la Justice via les nouvelles technologies, en allégeant la charge des juridictions, notamment par l'encouragement des modes alternatifs de règlement des litiges, et en simplifiant et dématérialisant les procédures
- Améliorer la qualité des décisions de Justice, en première instance comme en appel, en renforçant le travail collectif et collégial au sein des juridictions, en recentrant le juge sur sa fonction, grâce au développement d'une équipe de collaborateurs, en améliorant les conditions matérielles de travail des personnels et en créant un nouveau modèle de cour d'appel, fondé sur la notion de taille efficiente
- Renforcer la proximité de l'institution judiciaire, en particulier pour les litiges de la vie courante, en créant un tribunal départemental unique de première instance, en principe départemental et comportant plusieurs sites en remplacement des actuels tribunaux d'instance et de grande instance
- Dématérialiser la procédure judiciaire, ce qui présentera des avantages écologiques et économiques du fait de la diminution de la consommation de papier, mais aussi procéduraux du fait de la facilité de transfert et d'accès à l'information
- Assurer un financement pérenne de l'aide juridictionnelle, tout en renforçant le contrôle de son attribution et en mobilisant mieux la protection juridique assurantielle (rétablir un « droit de timbre » pour l'accès à la Justice, modulable en fonction du type d'instance et assurant le bon contrôle de l'attribution de l'aide)

- ▶ **Rapport de la mission d'information sur le redressement de la Justice présidée par Philippe Bas (avril 2017) :**

https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/redaction_multimedia/2017/2017-Documents_pdf/20170405_Dossier_de_presse_Redressement_justice.pdf

Assurer l'indépendance des magistrats vis-à-vis du garde des Sceaux et du ministère de l'Intérieur.

Refonder le ministère public, en suivant les préconisations du rapport de la Commission de modernisation de l'action publique, piloté par l'ancien procureur général de la Cour de cassation :

- Confier au Conseil supérieur de la magistrature le pouvoir de proposer la nomination des procureurs de la République, des procureurs généraux et des membres du parquet général de la Cour de cassation
- Soumettre la nomination des autres magistrats du parquet à l'avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature
- Transférer au Conseil supérieur de la magistrature le pouvoir de statuer en matière disciplinaire à l'égard des magistrats du parquet
- Soumettre la décision de mutation d'office d'un magistrat du parquet dans l'intérêt du service à l'avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature
- Retirer les procureurs généraux de la liste des emplois décidés et pourvus en Conseil des ministres

► **Refonder le ministère public, rapport de la commission de modernisation de l'action publique, sous la présidence de Jean-Louis Nadal (novembre 2013) :**

http://www.justice.gouv.fr/publication/rapport_JLNadal_refonder_ministere_public.pdf

► METTRE EN PLACE UNE JUSTICE RESTAURATRICE

La justice doit être incitative et pas seulement punitive, des alternatives à l'emprisonnement doivent être développées ainsi que des plateformes externes d'accompagnement ouvertes en continu :

- Favoriser les initiatives financées par les citoyen·ne·s
- Dépénaliser plusieurs infractions, comme les délits de racolage passif et de mendicité agressive, de transformer certains délits passibles de prison en contravention de 5^e classe, c'est-à-dire en simple amende (usage de stupéfiants, et, hors récidive, de la conduite sans permis ou sous l'emprise de l'alcool)
- Créer une peine de substitution (« peine de probation »), alternative à la prison, pour certains délits
- Faire de la détention provisoire (incarcération entre le moment des faits et celui du jugement) une « mesure exceptionnelle »
- Automatiser la libération conditionnelle : le rapport propose également, pour les condamnés à moins de cinq ans de prison, une libération conditionnelle automatique aux deux-tiers de leur peine, sauf opposition motivée d'un juge. Pour les condamnés à plus de cinq ans, serait automatisé un examen de leur situation en milieu de peine. Actuellement, un détenu peut faire une demande de libération conditionnelle à mi-peine, ou aux deux-tiers s'il est récidiviste, mais il n'y a aucune automaticité
- Créer un numerus clausus des places en prison.

Actuellement en France : environ 80 000 personnes sont condamnées à la prison
dont 70 000 seulement sont incarcérées,
pour une capacité de 60 000 personnes environ.

► **Mission d'information parlementaire n° 652 (rapport Raimbourg, 2013) :**

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i0652.asp>

► GARANTIR LA SPÉCIFICITÉ DE LA JUSTICE DES MINEURS

Garantir, en toute circonstance, la spécificité de la Justice pénale des mineurs, conformément aux engagements internationaux de la France.

Un enfant délinquant est d'abord un enfant en danger.

- **UNICEF – Huit recommandations au futur président de la République :**
<https://lp.unicef.fr/enfants2017/>

► METTRE EN PLACE EN MILIEU CARCÉRAL UNE VRAIE POLITIQUE DE RÉINSERTION

Orienter la politique d'emprisonnement vers la réinsertion et l'humaniser, pour éviter la surcharge des prisons, source de récidive et de radicalisation.

Près de 40 % des condamnés sont récidivistes

D'après une étude du Centre international d'étude de la radicalisation (ICSR) de Londres, 57 % des djihadistes étudiés ont passé du temps en prison avant leur radicalisation, et 27 % s'y sont radicalisés.

Donner l'opportunité aux détenus de longue durée d'améliorer leur niveau de formation et d'obtenir une qualification ou un diplôme leur permettant une réinsertion.

43,4 % des prisonniers sont sans diplôme et 76,2 % ne dépassent pas le niveau CAP (Enquête de l'administration pénitentiaire en 2014)

Mettre en place, en s'inspirant du modèle suédois, un accompagnement des prisonniers vers la liberté.

- Préparer longtemps à l'avance la remise en liberté, ce qui implique de renforcer considérablement les moyens humains des Services pénitentiaires d'insertion et de probation. Contrairement à la France et à ses 80 % de sorties sèches, la Suède a mis en place un « sas de sortie », qui permet l'accompagnement progressif des prisonniers vers la liberté. Les *halvvagshus* (maisons de mi-parcours), dont les résidents ont souvent purgé de longues peines, en sont un exemple.
- Généraliser la libération conditionnelle aux deux-tiers de la peine. Le service des probation n'a pas seulement la responsabilité de surveiller les ex-détenus, mais aussi de leur fournir un programme de traitement, en cas de dépendance à l'alcool, à la drogue, ou de problèmes de violence. Si, en France, chaque conseiller d'insertion et de probation suit, selon les syndicats, autour de 130 personnes, en Suède, c'est plutôt de 30 à 35. Par ailleurs, les agents publics y sont épaulés par plus de 4 000 *superviseurs* bénévoles, appelés quand l'administration estime qu'un soutien additionnel est nécessaire.
- Permettre aux magistrats d'utiliser un arsenal de sanctions alternatives : bracelets électroniques, surveillance électronique, sursis avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général, injonction de soins. En Suède, 4 300 condamnés sont sous écrou et 13 000 purgent leur peine à l'extérieur.
- Permettre que la peine soit purgée avec dignité. Les détenus suédois sont par exemple en chambre individuelle ou exceptionnellement double, dans les conditions les plus proches de la vie normale.

*« En prison, vous avez les mêmes droits et les mêmes obligations qu'à l'extérieur.
La seule différence est que vous ne pouvez pas les exercer de la même façon.
C'est ce qui constitue votre sanction ».*

Nils Oberg, directeur de l'administration pénitentiaire suédoise
Interview donnée à Libération, 17 février 2015

- Permettre aux détenus de garder le contact avec leur famille et leurs amis, afin de faciliter la réinsertion, sauf contre-indication posée par le juge.
- Généraliser la possibilité de travailler en prison, ce qui est un facteur de facilitation pour la réinsertion. Aujourd'hui en France, seuls environ 30 % des détenus ont cette possibilité.

Après la mise en place du revenu universel – cf. le livret thématique n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* », placer une partie de celui des prisonniers sur un compte épargne, afin que chacun dispose d'un capital à sa sortie, aidant à sa réinsertion.

► LANCER UN PLAN D'URGENCE POUR LES PRISONS

Lutter contre la surpopulation des maisons d'arrêt

Interdire strictement le maintien en maison d'arrêt des personnes condamnées définitivement à plus d'un an d'emprisonnement. Il n'est plus acceptable que les prévenus soient les détenus les moins bien traités de France, Il s'agit désormais de mettre en œuvre ses dispositions afin de limiter le recours à la détention provisoire, d'accélérer le déroulement des informations judiciaires et de raccourcir les délais d'audiencement. Certes, il ne faudrait pas reporter sur les centres de détention le problème de surpopulation des maisons d'arrêt mais les locaux et le régime de ceux-ci offrent des activités collectives plus importantes et les détenus ne sont pas soumis à l'encellulement au cours de la journée. Ces mesures devraient être expérimentées dans l'une des régions pénitentiaires, afin d'en évaluer les conséquences.

Faire respecter la loi n° 2000-516 du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes, dont l'application est sans cesse reportée depuis 2003 (cf. supra « *Mettre en place en milieu carcéral une vraie politique de réinsertion* »).

Déconcentrer au niveau régional la gestion des affectations des détenus. Une telle déconcentration permettrait d'éviter des transfèremens longs, complexes et coûteux.

Développer le placement sous surveillance électronique. Il constitue un instrument de prévention de la récidive en évitant la rupture des relations familiales ou la perte d'un emploi ; il est un instrument moins coûteux que la prison ; enfin, il peut permettre de lutter contre la surpopulation dans les maisons d'arrêt (cf. supra « *Mettre en place en milieu carcéral une vraie politique de réinsertion* »).

Repenser les politiques de santé à l'égard des détenus malades mentaux et toxicomanes. Il s'agit de renforcer les capacités d'accueil des centres hospitaliers spécialisés (unités fermées des hôpitaux psychiatriques et doublement au minimum des lits en UMD, Unités pour malades difficiles). Par ailleurs, la place des toxicomanes en tant que tels n'est pas en prison. La simple consommation de stupéfiants ne devrait pas impliquer de peines d'emprisonnement. S'agissant des toxicomanes délinquants, les traitements de substitution doivent être généralisés sans être interrompus lors de la sortie mais il existe, en milieu libre, trop peu de places dans les centres de soins. Cette question relève davantage d'une politique de santé publique.

Modifier la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers. La législation sur le séjour des étrangers prévoit aujourd'hui une peine d'un an d'emprisonnement pour les sans-papiers. Cette mesure a un effet pervers : elle encombre les prisons, ce qui contribue à la dégradation des conditions de détention, notamment dans les grandes maisons d'arrêt.

Rappeler aux juges de l'application des peines l'importance des mesures de libération conditionnelle et de commutation de peine, qui constituent un facteur important de prévention de la récidive.

Réhabiliter le parc pénitentiaire

Réhabiliter une grande partie du parc immobilier. Les plus vétustes et les moins adaptées des vieilles prisons devront être fermées. Sur le court terme, élaborer une stratégie immobilière et procéder à un bilan exhaustif de la situation des établissements pénitentiaires afin de pouvoir établir les priorités et élaborer une stratégie immobilière à travers une loi de programme sur cinq ans.

Équiper les bâtiments de parloirs suffisamment vastes, de lieux de formation, d'ateliers, de locaux socio-éducatifs et de terrains de sport adaptés, en privilégiant les établissements à taille humaine et en prévoyant un effort important de maintenance, dont les moyens et l'organisation seront réorganisés.

Mieux définir les droits et les devoirs des détenus

Adapter les conditions de détention à la dangerosité des détenus en limitant le recours aux fouilles afin d'éviter celles qui sont inutiles, exaspérant les détenus et, par conséquent, renforçant les tensions avec les surveillants. Les fouilles à corps doivent être limitées au maximum, le recours aux investigations corporelles internes devant être prohibé, sauf cas exceptionnel motivé par un impératif de sécurité.

Réformer la procédure disciplinaire. Il apparaît tout d'abord nécessaire d'assurer une meilleure adéquation entre les fautes commises et les sanctions. Le « mitard » apparaît trop souvent comme l'unique solution aux incidents occasionnés. Il importe aussi de renforcer les droits de la défense des détenus lors de la procédure disciplinaire, tout détenu devant être assisté d'un avocat, s'il le demande, lors de son passage devant la commission de discipline. De surcroît, les visiteurs de prison doivent être autorisés à rencontrer les détenus placés au « mitard ». Une telle mesure est de nature à réduire la fréquence des suicides qui se produisent dans les cellules du quartier disciplinaire.

Rétablir les droits des détenus comme citoyens à part entière, sauf peine expresse prononcée par un juge. Il s'agit de renforcer la liberté d'expression, de favoriser le droit de vote et d'autoriser la création d'associations en détention dans un cadre normatif et réglementaire à définir.

Améliorer les conditions matérielles de détention. Il apparaît nécessaire de prolonger les activités proposées aux détenus jusqu'à 20 heures afin de permettre à ceux qui travaillent de suivre parallèlement des enseignements ou de profiter des activités mises à leur disposition (bibliothèque, salle de musculation, sports collectifs, etc.). De même, les activités sportives, culturelles, etc., devront être considérablement développées et les liens avec l'extérieur favorisés par la subvention des associations agréées intervenant en détention.

Améliorer l'accueil des familles. Un effort particulier doit être entrepris pour maintenir les liens familiaux. Les familles sont aujourd'hui culpabilisées lorsqu'elles rendent visite à leurs proches. Dignité et fermeté doivent être conciliées. Il paraît également nécessaire d'élargir les plages horaires réservées aux visites et de favoriser le rapprochement des détenus ainsi que les moyens de transport, d'accueil et d'hébergement indispensables aux familles venant de loin.

Favoriser le travail pénitentiaire et la formation, seuls gages d'une réinsertion possible

Augmenter la rémunération des détenus. Le contrôle de l'inspection du travail en prison demeure limité et peu contraignant et le détenu ne bénéficie pas de la protection du droit du travail. D'autre part, les salaires versés devront correspondre au minimum au SMIC horaire sur lesquels sera déduite une participation au coût de l'hébergement, de l'alimentation et des activités proposées. Une autre partie du salaire devrait constituer un pécule visant à faciliter la sortie, s'ajoutant à la fraction du revenu universel versée sur un compte bloqué – voir la dernière remarque du chapitre intitulé « *Mettre en place en milieu carcéral une vraie politique de réinsertion* », p. 49. Il convient de mettre fin à l'exploitation des détenus par les entreprises en raison des coûts infimes de ce travail et qui contribue également au chômage.

Encourager le travail à l'extérieur. Des opérations d'intérêt général (contribution à la préservation des sites naturels par exemple) pourraient être conduites. Bien sûr il ne s'agit pas de revenir au travail forcé, mais de permettre aux détenus d'effectuer des travaux d'intérêt général, payés au niveau du SMIC, permettant des contacts avec l'extérieur et participant au recouvrement de la dignité de chacun.

Mieux prendre en compte le travail et les efforts de formation dans le cadre du mécanisme de réduction de peine.

Obliger l'Éducation nationale à mieux respecter ses obligations. L'Éducation nationale ne doit pas négliger les prisons. Il apparaît indispensable que tous les postes d'enseignants prévus soient pourvus, et d'aller au-delà, en affectant davantage de professeurs notamment dans les maisons d'arrêt. Il semble en outre nécessaire de mieux définir le partenariat existant entre l'Éducation nationale et l'administration pénitentiaire sous le contrôle des inspections.

Préparer la réinsertion dès la maison d'arrêt. Il convient de favoriser la tâche des intervenants extérieurs, notamment en coordination avec l'éducation nationale, en vue du développement des dispositifs de réinsertion portant sur la lutte contre l'illettrisme, l'acquisition de connaissances, la formation professionnelle, l'initiation à l'informatique et aux nouvelles technologies, etc. (cf. supra « *Mettre en place en milieu carcéral une vraie politique de réinsertion* »).

Développer la concertation et la responsabilisation

Développer la concertation entre l'administration pénitentiaire et l'autorité judiciaire. Bien souvent, les contacts sont très insuffisants, notamment entre les maisons d'arrêt et les juges d'instruction. Le dialogue entre les magistrats et les établissements, à propos de la situation des détenus, doit être institutionnalisé et renforcé.

Assurer la concertation au sein des établissements. Il convient de renforcer le dialogue entre l'administration pénitentiaire et les autres intervenants au sein de l'établissement (personnel médical, travailleurs sociaux, associations), par exemple via une réunion hebdomadaire rassemblant l'ensemble de ces personnes.

Associer étroitement le personnel à ces réformes

Disposer de personnels en quantité et en qualité suffisantes et en améliorer la gestion. Il faut que les besoins de l'administration pénitentiaire en ressources humaines soient clairement identifiés et que la taille des effectifs soit adaptée en conséquence. Il faut que tous les postes prévus soient réellement pourvus. Il s'agit également de revaloriser les métiers de l'administration pénitentiaire et de favoriser la formation continue.

La Cour des comptes a publié en mars 2016 un rapport pointant que l'administration pénitentiaire ne dispose pas d'outil rigoureux de pilotage des effectifs et de leur organisation.

Mettre en place des mesures adaptés aux jeunes radicalisés. Le dispositif de regroupement des prisonniers radicalisés au sein de quartiers dédiés en cours d'expérimentation, outre son caractère potentiellement dangereux, ne découle d'aucune disposition légale applicable, ce régime *sui generis* ne s'apparentant ni à la détention ordinaire, ni à la mise à l'isolement.

« Continuons d'entasser quatre personnes dans des cellules de 9m² avec des imams autoproclamés, sans aucune régulation, et nous aurons des dizaines de Merah et de Nemmouche ».

Serge Portelli, président de la Cour d'appel de Versailles et auteur de *La vie après la peine*

Engager une réflexion sur la nature de la prise en charge des jeunes de retour des zones de conflit, étant observé que l'incarcération ne peut pas être le mode de traitement indifférencié d'un phénomène qui touche plusieurs centaines de personnes aux degrés d'engagement disparates.



► **Nous remercions chaleureusement M^{me} Anne Joubert du réseau *Les Expertes France* pour l'ensemble de ses précieux travaux sur la détention, qui sont à la base du nôtre.**

PREMIER PILIER

UNE VRAIE DÉMOCRATIE,
DÉLIBÉRATIVE, ÉTHIQUE
ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

3

**Restauration des collectivités locales
et des services publics**

L'heure est venue d'en finir avec la politique d'austérité dans les services publics. Pour donner une perspective engageante et réaliste, il faut donner des capacités d'action aux services publics, pour les rendre efficaces, au service de tous. Décidons avec lucidité des dépenses et investissements à faire pour l'avenir du pays et de nos enfants, car le sérieux d'une politique se juge à l'aune de ce qu'elle apporte aux générations futures.

« Ce n'est pas parce que notre État, nos services publics, nos administrations présentent des défauts qu'il faut remettre en question le concept même de service public. »

Dominique Méda

« Une des idées les plus souvent répétées, sans en général en comprendre la portée, est de vanter la nécessité de prendre en compte l'intérêt des générations futures. Mais en fait, ce n'est pas ainsi que nous nous comportons : nous vivons dans l'instant, sans nous inquiéter de laisser aux générations à venir des dettes abyssales et un environnement pourri. »

Jacques Attali, post de blog, 20 mai 2013

► RENDRE LES SERVICES DE L'ÉTAT PLUS EFFICACES

Repenser l'affectation des ressources et déployer de nouveaux moyens pour développer efficacement un service public d'exception au service des Français.

En finir avec la réforme générale des politiques publiques (RGPP) qui a désorganisé les services de l'État et dégradé les conditions de travail des fonctionnaires.

*Une pénurie de personnel médical entraîne une moindre qualité des soins.
Une pénurie d'enseignants et d'éducateurs entraîne une moindre qualité de l'éducation,
et donc une hausse de la délinquance et de l'insécurité.*

► ÉLABORER DÉMOCRATIQUEMENT UN PLAN DE RECONQUÊTE DES SERVICES PUBLICS À PARTIR D'UN RECENSEMENT DES BESOINS

Décréter un moratoire sur les restructurations qui visent à réduire la place des services publics, afin de garantir de manière égale à tou-te-s les citoyen-ne-s et résident-e-s sur le territoire la satisfaction des besoins fondamentaux de notre temps : éducation, santé, eau, énergie, moyens de communication, transports, logement, culture.

Ces besoins doivent être soustraits à la marchandisation et à la course à la rentabilité financière, dans la perspective que des services publics d'accès égalitaire inscrivent leur satisfaction dans des perspectives durables.

Cette reconquête sera lancée à travers l'organisation d'un débat populaire sur les besoins en matière de services publics et sur les structures et équipements qui devraient les porter. Ce débat aura pour buts de recenser, au plus près des populations, les lacunes ressenties, et d'élaborer des mesures de perfectionnement des services publics pour assurer le bien-être des populations sur tous les territoires.

► FONDER UNE AGENCE DE NOTATION PUBLIQUE ET PARTICIPATIVE POUR LES BIENS ET SERVICES

Créer une agence de notation financée par l'État pour permettre aux citoyen-ne-s de noter chaque bien et chaque service sur la base de critères écologiques, sanitaires, sociaux, humains, démocratiques, etc.

Les produits et entreprises les mieux notés seront mis en avant, et un accompagnement sera proposé aux moins bien notés pour leur permettre d'évoluer vers de meilleures pratiques et de meilleurs produits ou services.

► ABROGER LA LOI NOTRe ET REVOIR LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Abroger la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et la remplacer par une nouvelle loi d'aménagement du territoire tenant compte du fait que la commune est la première échelle de la démocratie réelle.

Faire de l'échelon des « bassins de vie » la composante de base de la République et du territoire ainsi qu'une entité d'innovation et de mobilisation des populations face aux défis inédits du XXI^e siècle, notamment la transition écologique, économique et sociale, ainsi que les contraintes liées à la mondialisation des échanges, à la dématérialisation et à l'automatisation.

Rééquilibrer la répartition des compétences entre les différents échelons administratifs, afin de tenir davantage compte de l'usage quotidien qui en est fait par l'usager (l'habitant, le travailleur, l'élève, le consommateur local, l'utilisateur des services publics...) et ce sur la base des études urbaines réalisées par les agences ou les instituts d'urbanisme locaux, à partir des données statistiques issues de l'INSEE et du CREDOC.

Ces découpages seront reconsidérés pour recouvrir une réalité propre au bassin de vie des populations, et non seulement sur des critères ancestraux, financiers, de contrôle étatique ou d'entente politique, afin d'en faire de véritables territoires démocratiques dans lesquels les citoyens trouveront un intérêt à s'investir.

► RÉÉQUILIBRER LES DOTATIONS ET LES SERVICES PUBLICS ENTRE LES TERRITOIRES

Revoir le calcul de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) afin de la rééquilibrer entre la ville et les territoires ruraux afin de remédier l'asphyxie financière des petites communes.

Mettre en œuvre un principe de coopération territoriale entre les agglomérations et les espaces ruraux, afin d'éviter de laisser certains territoires à l'abandon.

Rééquilibrer les services publics entre villes et campagnes, en harmonisant les services publics ainsi que le nombre de fonctionnaires par habitant.

► ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Lieux d'accueil, d'information et d'orientation pour les usagers de services publics dans une logique de service de proximité, les Maisons de services au public (MSP) simplifient les démarches des usagers grâce à la polyvalence des agents d'accueil, elles facilitent la transversalité entre secteurs publics et font travailler ensemble des agents issus de différents services, elles contribuent à la cohésion sociale, économique et territoriale en animant le territoire, et elles développent la polyvalence comme réponse à la nécessaire réorganisation des territoires ruraux ou de banlieue ainsi qu'au maintien des services publics dans ces régions.

Accélérer le déploiement de ces MSP, en vue de contribuer à dynamiser les territoires par le travail commun des habitants, des professionnels et des associations, et d'affiner la qualité des services publics rendus, déterminée à partir des spécificités locales.

► RÉORGANISER L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE MANIÈRE COLLABORATIVE

Mener une action publique simple, efficace et pertinente grâce à une administration mieux pensée, en impliquant les acteurs de terrain (travailleurs sociaux, élu·e·s de territoire, acteurs locaux) et en créant des postes transversaux favorisant la coordination entre les différentes branches de l'administration.

Moderniser les programmes, les interventions et les méthodes d'analyse enseignés dans les grandes écoles d'ingénieurs de l'État, de l'Administration étatique et locale et de l'Enseignement, en formant au traitement des affaires publiques non seulement à partir des savoirs classiques, mais aussi innovants et expérimentaux, et en prenant en compte les techniques de communication axées sur la bienveillance, l'intérêt général, l'intelligence collective et le développement personnel.

► INSTAURER UNE NOUVELLE POLITIQUE GÉNÉRALE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT SOUTENABLES DES TERRITOIRES

Repenser la ville et réaménager les territoires par une politique d'urbanisme, d'équipements et de projets pensés par et pour les citoyen·ne·s, agréables à vivre pour tou·te·s et intégrant les contraintes de sobriété énergétique, de résilience et d'intérêt général.

Démocratiser l'élaboration et la décision des projets d'aménagement et de développement des territoires, d'initiative publique ou privée.

Développer la dimension écologique des projets de territoires dans le sens d'une exploitation et d'une valorisation soutenables des ressources naturelles et humaines locales, dans le but de répondre aux besoins locaux.

Prendre en compte les enjeux spécifiques des différents territoires : ultramarins, transfrontaliers, montagnards, littoraux, ruraux, urbains et périurbains...

Assurer une protection intensifiée de la biodiversité et des écosystèmes, en appliquant les mesures détaillées dans le livret thématique n° 19, « *Préservation et restauration des patrimoines naturels* ».

► NÉGOCIER UN CONTRAT DE MODERNISATION ET D'INVESTISSEMENT POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Pour ce faire, nous rendrons progressivement aux collectivités locales leurs moyens : 15 milliards d'euros de dotation annuelle, qui leur ont été enlevés lors du quinquennat qui se termine, leur seront reversés.

► RENDRE PLUS DÉMOCRATIQUE LA GOUVERNANCE DES COLLECTIVITÉS

Mettre fin au contrôle administratif des collectivités locales de base par l'État, afin de confier aux régions les principales réglementations encadrant l'action publique de ces collectivités.

Faire émerger la volonté générale à chaque échelon territorial, dans les règles de l'ouverture démocratique : transparence, collaboration, participation. En particulier, dès que possible lors de la mise en place d'un projet concernant leur territoire, intégrer les citoyen-ne-s à sa définition et à sa gestion.

Instaurer le référendum pour les décisions à l'échelle des quartiers, villes, communes, départements, régions, par les citoyen-ne-s du territoire concerné, avec obligation pour les élu-e-s de proposer une solution ou, tout du moins, d'apporter une réponse.

Laisser les communes décider par elles-mêmes de leur éventuelle fusion, dans la mesure où les conseils municipaux sont seuls à même de jauger la pertinence d'une fusion au regard des caractéristiques des bassins de vie concernés.

Garantir un niveau plancher de représentation des petites communes dans les conseils intercommunaux, car celles-ci sont actuellement sous-représentées au sein de ces conseils.

Associer les enfants et les jeunes à l'élaboration des politiques publiques pour une offre adaptée à leurs besoins (accès aux savoirs, aux loisirs, aménagement urbain, mobilité des services), afin de combattre les obstacles à l'accès aux savoirs et aux loisirs.

► **Cette dernière mesure est promue par l'UNICEF – Huit recommandations au futur président de la République :**

<https://lp.unicef.fr/enfants2017/>

► FAIRE DIALOGUER LES ÉLU-E-S AU SEIN DES TERRITOIRES

Une fois par an, rassembler les élu-es et élus locaux d'un même département pour échanger sur la manière d'investir ensemble, de gérer les crises, dans un esprit de dialogue social et de démocratie délibérative, afin d'aborder des problématiques d'actualité à l'échelle du pays ou des territoires.

En cas de problématique à l'échelle départementale nécessitant un dialogue entre plusieurs spécialistes, organiser un rassemblement pluridisciplinaire de corps experts ayant pour tâche de proposer une solution sur mesure.

► RÉVISER LE STATUT DES MAIRES

Organiser des états généraux de la démocratie locale lors desquels la question du statut des élus locaux sera soumise à délibération réunissant les élus eux-mêmes et un panel d'anciens élus, afin de l'aborder collectivement, en concertation et de façon transparente.

Revaloriser les indemnités des maires de communes de moins de 5 000 habitants qui ne pratiquent pas le cumul des mandats.

► APPLIQUER LES 8 MESURES OPÉRATIONNELLES DU MANIFESTE DU GROUPEMENT NATIONAL DES INITIATIVES ET ACTEURS CITOYENS

Ces mesures visent à encourager et soutenir les initiatives citoyennes dans les territoires. Elles incluent notamment l'instauration d'un véritable droit à l'expérimentation, ainsi que la création d'un fonds citoyen pour soutenir les initiatives venant des populations — cette dernière mesure est intégrée au livret thématique n° 1, « *Une politique éthique donnant du pouvoir aux citoyens* ».

► <http://www.gniac.fr/assets/Uploads/Manifeste-GNIAC-Présidentielles2017.docx>

► TRANSFÉRER LES MINISTÈRES NON RÉGALIENS DANS LES CAPITALES RÉGIONALES

Établir un contrat entre l'État, les régions et les grandes métropoles pour transférer les ministères non régaliens dans les capitales régionales, qui s'engageront en retour à délocaliser un certain nombre de services dans des villes moyennes de leurs régions respectives.

► LANCER LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES GRANDS PROJETS

Passer au crible tous les grands projets d'infrastructures selon des critères d'intérêt général, de compatibilité écologique et de résilience des territoires, et statuer démocratiquement sur leur légitimité. Ceux jugés « inutiles » devront être réévalués ou annulés.

PREMIER PILIER

UNE VRAIE DÉMOCRATIE,
DÉLIBÉRATIVE, ÉTHIQUE
ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

4

**Aménagement équilibré et valorisation
de tous les territoires urbains et ruraux**

Il est nécessaire et urgent de démocratiser l'élaboration et la décision des projets d'aménagement des territoires, en développant sans attendre la dimension écologique et en s'affranchissant du dogme de la compétitivité, de favoriser de nouveaux modes de déplacement et de privilégier l'interpénétration des espaces urbains et des zones vertes.

« L'aménagement du territoire est l'instrument d'une démocratie moderne. [...] L'aménagement du territoire lui offre le champ d'action et la possibilité de son épanouissement. Ce n'est pas la politique d'un groupe, d'un gouvernement ou d'un régime. C'est l'œuvre de la nation, une œuvre permanente qui déborde les soucis immédiats. C'est la croisade de tous les Français pour la conquête et la construction de leur avenir. C'est l'expression nouvelle de l'esprit civique. »

Philippe Lamour, *60 millions de Français* (1967)

« L'aménagement du territoire poursuit systématiquement la concentration meurtrière, par le double effet de la vanité et d'erreurs de comptabilité. »

Alfred Sauvy, *Croissance zéro ?* (1973)

► LANCER UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE DANS LES COMMUNAUTÉS URBAINES ET LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

Mettre en place une politique d'urbanisme et d'aménagement des territoires qui prenne en compte le long terme en ne l'envisageant pas seulement comme une prolongation tendancielle du passé. Les opportunités, les défis mais aussi les limites du XXI^e siècle doivent obligatoirement être intégrés sans plus attendre.

► ÉLABORER LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT AVEC LES HABITANTS

Remettre les habitants au cœur de leur vie dans leur quartier, leur redonner un droit à l'expression et à la participation dans la définition des projets, et repenser dans ce sens les outils de la concertation.

► INAUGURER UN GRAND PROGRAMME DE RÉINVENTION DES AGGLOMÉRATIONS

- Favoriser l'émergence d'aménagements, de services et de nouveaux plans de déplacements (comme à Lille par exemple) pour éloigner les voitures individuelles des centres-villes : développement des transports doux, réseaux de systèmes vélo autonomes, mise à disposition de deux roues, développement des bus à haut niveau de service, tram-trains, espaces de parking aux entrées des villes, création de hubs intermodaux en périphérie, etc.
- Développer l'agriculture urbaine et périurbaine : jardins ouvriers, jardins partagés, parcs publics productifs, plantation d'arbres, valorisation des espaces verts, afin — au-delà de l'intérêt en matière de production alimentaire — de sensibiliser les citoyens et leur inculquer des savoirs et savoir-faire utiles. Les quartiers défavorisés et les cités constitueront la cible prioritaire.

- Créer des « biorégions urbaines », des « zones vertes », des « territoires agroécologiques » et des corridors écologiques autour des agglomérations ; favoriser l'interpénétration des espaces urbains et des zones vertes.
- Réorganiser les flux de personnes et le fret pour rationaliser l'usage des carburants liquides. Soutenir notamment les entreprises offrant à leurs employés des possibilités de transports collectifs propres, de télétravail et/ou de coworking hors-sites.

« Une ville à taille humaine et cohérente à long terme implique deux tensions. D'abord, sa taille humaine suppose un équilibre entre la convivialité de ses quartiers et l'intimité de ses habitats. Ensuite, pour être cohérente sur le long terme, cette cité devra être conçue à échelle durable, c'est-à-dire respecter un juste milieu entre la rentabilité économique – celle des facteurs de production – et l'efficacité énergétique. »

Kristoffer Berger, pour www.entraide.be

► **DONNER DES MOYENS AU MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Donner de l'ambition et de la latitude d'action à ce ministère créé l'année dernière, et assurer un travail rapproché avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

► **RESTREINDRE LA PRÉSENCE DES VOITURES DANS LES CENTRES-VILLES**

Construire des péages urbains et des aires de stationnement en périphérie des villes, et développer des plateformes multimodales de transports en commun à ces endroits-là pour faciliter l'interconnexion entre différents modes de transport écologiques.

Réinventer la ville en incluant les citoyens, favoriser les projets d'initiative citoyenne.

► **ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT EN VILLE DE ZONES STRICTEMENT PIÉTONNES OUVERTES AUX TRANSPORTS DOUX ET DE « SYSTÈMES VÉLO »**

Pour que le vélo devienne le mode de déplacement majoritaire pour les trajets courts et moyens (jusqu'à 15 km), mettre en place une politique cyclable globale inspirée du système néerlandais : des infrastructures et des équipements intégrés au schéma de cohérence territoriale, permettant d'utiliser le vélo aussi aisément qu'on utilise aujourd'hui la voiture. Cela inclut :

- des infrastructures et réglementations spécifiques : aménagement massif et systématique (pistes de vitesses et largeurs variées, signalisation, parcs à vélos sécurisés, jalonnement, gestion de priorité aux intersections...)
- des services dédiés (commerces spécialisés, services de réparation, cartes spécifiques...)
- une communication adaptée (sécurité, vol, santé...)

Pour les communes avec dénivelée, favoriser le développement des vélos à assistance électrique.

► DÉVELOPPER LES TRAMS-TRAINS DANS LES VILLES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE

Ce moyen de transport économe en énergie et peu dépendant du pétrole permet de quadriller efficacement toute une région autour d'une agglomération, en offrant aux voyageurs une souplesse de transport attractive.

► DÉVELOPPER LE RÉSEAU DE BUS ÉLECTRIQUES À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Un réseau de bus électriques ou de trolleybus à haut niveau de service (BHNS et TBHNS) est un système de transport circulant en zone urbaine ou périurbaine selon un itinéraire en site propre partiel ou intégral, avec une fréquence de passage élevée (5 minutes en heure de pointe) et disposant d'une priorité aux feux et aux ronds-points garantie par des aménagements spécifiques.

Les bus électriques sont équipés de systèmes à recharge ponctuelle rapide en exploitation (en station ou en dépôt). L'aménagement de voies dédiées aux BHNS et TBHNS, additionnée à l'ouverture de pistes cyclables, restreint naturellement l'espace de circulation des véhicules particuliers.

Priorité sera donnée au développement du réseau dans les zones périurbaines.

► IMPULSER UN GRAND DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU FERROVIAIRE

Développer le ferroutage et un maillage plus serré du réseau ferré pour les voyageurs et le fret via la construction de nouvelles voies ferrées et la mise en service de matériel roulant neuf, tout en assurant le maintien en condition opérationnelle du réseau classique, trop souvent négligé au profit des lignes à grande vitesse.

Développer les trains intercités et revenir au projet initial de rénovation du réseau ferré secondaire, mis à mal par l'abandon de l'écotaxe poids lourds. Cela permettra d'augmenter le nombre de dessertes possibles en train, de retrouver une offre compétitive en matière de tarifs et de temps pour les interconnexions avec les villes moyennes, ainsi que de redynamiser l'offre pour le fret entre les très grandes villes et les axes d'interconnexion frontalière.

Le chemin de fer subit un abandon continu de la part des autorités publiques :
en 1930, le réseau ferroviaire atteignait en France 62 000 km.
Il n'en compte plus que 29 000 aujourd'hui.

► LANCER UN GRAND PROGRAMME DE « BOUCLAGE DES CYCLES »

Notre système économique organisé de manière linéaire vide la nature de ses ressources d'un côté et pollue gravement les écosystèmes de l'autre. Il est temps de « boucler les cycles » par l'économie circulaire et une réinvention de la manière dont on traite nos déchets : eaux usées, extrants agricoles, déchets BTP, déchets d'équipements électriques et électroniques, etc.

Par exemple, les déjections humaines et animales ne doivent plus être déversées dans l'eau : il est impératif de les traiter, avec les déchets cellulosiques, pour en faire de l'humus pour les sols agraires après un compostage adéquat (bouclage des cycles en direction des terres agricoles). Cela permet de pérenniser les processus de formation des sols, d'améliorer durablement les capacités de production et de régénération des terres, ainsi que de limiter les pollutions des eaux et de l'air.

D'une façon générale, gérer de manière séparée les eaux grises (ménages et lessives) et les eaux-vannes (fèces et urines) :

- Les eaux grises retournent aux cours d'eau ou aux nappes phréatiques, ou sont utilisées pour l'arrosage agricole après un traitement adapté (dégrillage, déshuilage, transition en zone humide) : c'est là un traitement plus léger et moins coûteux que celui en vigueur actuellement dans des stations d'épuration toujours plus technologiques et sophistiquées.
- Les eaux-vannes, mélangées aux matières végétales en centres d'imprégnation, se transforment en compost et en humus (conformément au cycle naturel) et restaurent les sols agraires appauvris et détruits par des décennies de chimie de synthèse phytosanitaire.

La mise en œuvre de ce programme demandera des investissements publics dont nous estimons qu'ils seront rentables dans une perspective socio-économique de création d'emploi pour la mise en place (construction d'équipements, installation des réseaux) et l'exploitation (collecte, traitement, valorisation).

► FAVORISER L'INTERMODALITÉ TRAIN/VÉLO

Multiplier les espaces d'interconnexion train/vélo est indispensable pour augmenter le maillage d'un réseau de déplacements peu dépendant des combustibles fossiles.

► ÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER DE NOUVEAUX CANAUX DANS L'OPTIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU FRET FLUVIAL

Développer sans attendre nos capacités en matière de fret peu consommateur de combustibles fossiles et donc à impact climatique faible.

► FREINER L'ÉTALEMENT URBAIN ET DYNAMISER LES BANLIEUES

Geler l'étalement urbain au profit de la densification dans les Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme, (PLU), les Plans d'occupation des sols (POS).

Organiser la mixité d'usage du sol et des constructions, en particulier en dépassant le modèle des banlieues pavillonnaires et des cités-dortoirs, afin de redensifier les zones périurbaines peu denses.

Mobiliser l'outil fiscal pour limiter l'étalement.

Prendre en compte les objectifs de mixité sociale dans les attributions de logement social.

Rendre plus visible et amplifier la mise à disposition des locaux d'activité à des coûts abordables, notamment dans le cadre du traitement des pieds d'immeuble, qui peuvent être le support d'initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire.

Organiser la ville pour qu'il soit possible de se rendre à pied ou à vélo aux services et commerces quotidiens.

*« Pourquoi créer une nouvelle zone d'activités alors que le centre-ville meurt ?
Pourquoi accorder des permis de construire de lotissements
alors que les logements en centre-ville ou centre-bourg existent ?
Pourquoi étendre des surfaces commerciales
alors que le taux de vacance commerciale augmente ?
Autant de questions qui placent les acteurs publics, souvent locaux,
devant des responsabilités lourdes de conséquences. »*

Jérôme Libeskind

► LUTTER CONTRE LA DÉGRADATION DES INFRASTRUCTURES

Procéder à un bilan de santé approfondi des infrastructures : routes, ponts, ports, voies ferrées, barrages, égouts, etc.

Former une nouvelle génération d'ingénieurs civils spécialisés dans la « médecine des structures » afin de lutter contre la dégradation des infrastructures (en commençant par les plus critiques). De nouveaux outils existent pour inspecter, réparer et maintenir les structures, mais ils sont encore embryonnaires. Une forte mobilisation scientifique et politique sur le sujet permettrait de développer ces outils et de former les techniciens et ingénieurs afin qu'ils deviennent les solutions commerciales de demain.

► RENFORCER ET DYNAMISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

Préserver la faune sauvage, déjà fortement sous pression, requiert de consentir des travaux d'aménagement spécifiques, sous forme de corridors écologiques et d'habitats préservés.



Nombre des propositions ci-dessus sont inspirées des rapports suivants :

- **Manifeste « Decarbonize Europe » du groupe de réflexion The Shift Project :**
<http://decarbonizeurope.org/wp-content/uploads/2016/11/3-Transports-urbains-version-longue.pdf>
- **« Une transition écologique transverse », programme du Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD) :** voir à la fin de ce document, pp. 313 à 391

DEUXIÈME PILIER

LES TRANSITIONS NÉCESSAIRES
POUR BÂTIR UN MONDE
VIABLE ET ENVIABLE

5

**Vers un monde soutenable et résilient,
adapté aux défis du XXI^e siècle**

La société toute entière doit à présent se mobiliser autour d'un grand projet innovant et mobilisateur de réinvention des activités humaines, afin de poser les bases d'une société stable et d'un avenir enviable, en équilibre avec l'environnement et le reste du vivant, par-delà les défis du climat, du déclin des écosystèmes et de la déplétion des ressources.

« Que vous vous intéressiez ou non aux problèmes écologiques, eux vont s'intéresser à vous. »

Dominique Bourg

► NOUS FAISONS NÔTRE L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS POUR UNE TRANSITION VERS UNE SOCIÉTÉ SOUTENABLE ÉLABORÉES PAR LE COLLECTIF CITOYEN POUR UNE DÉMOCRATIE DURABLE

Notre programme pour une transition écologique transverse reprend celui du **Collectif Citoyen pour une Démocratie Durable (CCDD)**. Ce collectif constitué de citoyens et d'experts a produit un programme de transition écologique stimulant et transverse, intégrant pour la première fois à la fois l'impératif de soutenabilité de la société et l'enjeu de résilience face à de possibles « pannes » du système énergétique et économique alors que nous approchons de limites critiques.

Notamment, nous défendrons les **12 grands chantiers** qui sont proposés dans ces travaux, dont les principes structurants nous semblent pertinents :

1. Programme national de transition agroalimentaire et énergétique

Mise en place, avec tous les acteurs des filières concernées, les parties prenantes civiles et les services des collectivités et de l'État, d'une politique de souveraineté alimentaire et énergétique.

► **Note** : nos propositions relatives à la mutation du modèle agricole sont explicitées dans le livret thématique n° 7, « Vers une consommation et une alimentation saines et durables »

2. Chantier de redéfinition et d'institutionnalisation des « Communs »

Nouvelles politiques de gestion collective des « biens » fragiles et vitaux, ni publics ni privés, pouvant faire l'objet d'un usage privé mais dans certaines limites pour prévenir leur dégradation préjudiciable pour tous. Les protéger notamment des mécanismes de marchés financiers.

3. Programme d'évaluation de la soutenabilité et de la résilience des collectivités et territoires

Ce programme cartographiera les forces, faiblesses, menaces, ressources, contraintes de chaque territoire, et évaluera leur capacité à s'adapter et à rester fonctionnels en cas de chocs économiques, écologiques ou géopolitiques.

4. Plan d'aménagement et de développement soutenable des territoires

Démocratisation de l'élaboration et de la décision des projets d'aménagement/développement des territoires, d'initiative publique ou privée.

5. Programme national de réinvention des agglomérations

Déploiement des transports doux et écologiques, rationalisation des transports de personnes et de fret, développement de l'agriculture urbaine et périurbaine dans une optique d'autosuffisance alimentaire.

6. Programme de révision des institutions et du droit « écologique »

Voir p. 79, chapitre intitulé « Créer des institutions garantes de la préservation de l'avenir commun ».

7. Programme national d'innovation et d'expérimentation de rupture

L'innovation doit être stimulée pour répondre aux enjeux du XXI^e siècle : il ne s'agit plus de créer de nouveaux besoins mais de répondre aux besoins présents pour le plus grand nombre en prenant en compte les nouvelles contraintes. L'innovation doit aussi être pensée comme un tout, elle n'est pas que technologique, mais aussi et avant tout sociale, culturelle, organisationnelle, institutionnelle...

8. Programme de « bouclage des cycles »

Notre système économique linéaire vide la nature de ses ressources d'un côté et pollue les écosystèmes de l'autre. Il est vital de « boucler les cycles » via l'économie circulaire d'une part, et par une réinvention de la manière dont on traite nos déchets d'autre part (nouveaux partenariats entre villes et campagnes).

- ▶ **Note** : voir aussi le livret thématique n° 4, « Aménagement équilibré et valorisation de tous les territoires urbains et ruraux »

9. Programme national de révision des indicateurs

Nous devons impérativement sortir de la logique obsessionnelle de quête de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB). Nous adopterons un tableau de bord d'indicateurs nationaux quantitatifs et qualitatifs couvrant les dimensions économique, écologique, sociale, culturelle...

- ▶ **Note** : voir aussi le livret thématique n° 8, « Vers une société éthique entretenant une relation responsable avec le vivant »

10. Refonte des modèles macroéconomiques

Les modèles utilisés par nos institutions font une impasse idéologique sur les limites naturelles. Il faut mettre du bon sens dans l'économie et la connecter au monde physique avec ses contraintes de finitude.

11. Réforme de l'Éducation nationale et des systèmes de formation professionnelle

L'enseignement et l'éducation doivent former des individus sensibilisés aux problématiques, capables d'analyse et de résolution de problèmes, aptes à se projeter, à innover, à penser « au-delà des pistes sillonnées », armés pour appréhender le monde dans sa complexité et entreprendre en conséquence.

- ▶ **Note** : voir aussi le livret thématique n° 15, « Un système d'éducation et d'enseignement adapté à l'évolution du monde »

12. Programme d'évaluation des bénéfices et coûts sociétaux des activités économiques

Pour chaque filière dans chaque secteur, lancer un grand audit mené conjointement par des experts indépendants, des représentants du monde associatif et des citoyen-ne-s tiré-e-s au sort (cf. modalités p. 36), afin de dresser un état des lieux des atouts et faiblesses de la filière et de ses acteurs et parties prenantes, en incluant toutes les externalités, positives et négatives. Cette cartographie permettra d'y voir clair sur ce qui coûte et ce qui rapporte, sur les plans écologique, social, sanitaire, économique, etc., et donc sur ce qu'il faut encourager, ce qu'il faut faire évoluer, voire ce qu'il faut cesser.

- ▶ **« Une transition écologique transverse », programme du Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD)** : voir à la fin de ce document, pp. 313 à 391

La transition écologique est sans aucun doute le plus important vecteur de réussite économique pour les décennies à venir.

▶ **INITIER UN GRAND CHANTIER NATIONAL DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Suivre à la lettre les principes structurants du scénario *négaWatt* : sobriété - efficacité - déploiement des renouvelables (tels que déclinés dans la version du scénario publiée en janvier 2017).

Mettre en œuvre la transition énergétique créera entre 600 000 et un million d'emplois dans l'isolation, la réhabilitation écologique, la construction « vertueuse », les énergies renouvelables...

Respecter les engagements de la France pour le climat implique de diviser au moins par quatre nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, donc au moins par deux notre consommation d'énergie.

- ▶ <https://negawatt.org/Scenario-negaWatt-2017>

► ENGAGER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA TOTALITÉ DU PATRIMOINE BÂTI À L’HORIZON 2050

Créer un instrument unique de financement de la rénovation énergétique des bâtiments sous forme de prêts bonifiés et d’aides directes, ouvert au secteur social privé et public

Rénover thermiquement 70 millions de m²/an dans les logements privés et 25 millions de m²/an dans les bâtiments tertiaires privés et publics.

Former 700 000 artisans aux nouveaux métiers du bâtiment d’ici 2030.

Donner la priorité aux ménages précaires dans les zones au climat rigoureux (où les gains seront les plus forts en matière de lutte climatique, et où l’urgence est donc supérieure).

Établir une feuille de route 2020-2050 pour la rénovation, afin d’avoir une vision de long terme stable. Favoriser la sortie progressive du gaz et du fuel du chauffage des bâtiments pour les remplacer par de l’isolation, des pompes à chaleur électriques, du solaire thermique.

Développer les réseaux de chaleur.

Soutenir la création d’une filière de construction bois/paille et isolants naturels.

Utiliser la commande publique pour encourager l’usage du bois dans la construction mobilière et immobilière. Renforcer les règles de gestion forestière afin de ne pas remplacer toutes les forêts biodiversées par des monocultures d’essences de bois à pousse rapide.

Utiliser le logement social comme pilote pour les filières innovantes en matière d’écoconstruction.

► ENCOURAGER PAR TOUS LES MOYENS POSSIBLES LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MODES DE TRANSPORT POUR LES VOYAGEURS ET LE FRET

Mettre au point et déployer de nouveaux types de véhicules et dispositifs de transport peu dépendants des combustibles fossiles, et développer de nouvelles organisations collectives des transports axées sur les « nouvelles économies » : économie du partage, de fonctionnalité, collaborative, circulaire, bleue, symbiotique...

En France 94 % des transports dépendent du pétrole, qui est intégralement importé.

Rabaisser les seuils de pollution admissibles pour tous les véhicules ; systématiser les contrôles et durcir les pénalités pour les constructeurs en cas de déclarations erronées.

Offrir un soutien public aux nouveaux usages en économie collaborative : copropriété de véhicules, covoiturage notamment covoiturage court domicile-travail...

Organiser une campagne de promotion du télétravail et des modes de travail permettant de diminuer au maximum les déplacements :

- Rendre obligatoire la création de plans de déplacement entreprises et interentreprises, qui incitent à l'adoption du covoiturage pour la mobilité domicile-travail
- Restreindre le nombre de places de parking pour inciter à la pratique du covoiturage
- Systématiser la fourniture d'un titre de transport collectif annuel aux travailleurs du tertiaire, afin qu'utiliser les transports publics ne constitue pas une dépense additionnelle pour les utilisateurs de voiture particulière
- Faciliter l'accès au coworking pour les salariés ; soutenir la création d'espaces dédiés dans les petites, moyennes et grandes agglomérations, priorité étant donnée aux zones périurbaines
- Baisser l'indemnité transport pour les utilisateurs de voiture particulière

Interdire toute vente de voitures à essence ou diesel en 2030.

Plusieurs États ont décidé ou projettent d'interdire la vente de véhicules diesel à l'avenir : les Pays-Bas et la Norvège en 2025, l'Inde et l'Allemagne en 2030, le Royaume-Uni en 2040.

Construire des péages urbains et des aires de stationnement en périphérie des villes, et développer des « plateformes multimodales » de transports en commun à ces endroits-là (regroupant divers modes de transport urbains).

Encourager au développement de zones piétonnes en ville, ouvertes aux transports doux.

Développer massivement des transports en commun à empreinte écologique minimale

- Véhicules plus petits et légers, mais plus nombreux et plus fréquents
- Soutenir l'installation de systèmes de régulation du flux en fonction de la demande en temps réel
- Instaurer une politique publique de tarifs très bas

En ville, favoriser le développement d'un réseau de minibus de 10 à 20 places assises que les usagers peuvent commander une demi-heure à l'avance à un point de prise en charge existant, jusqu'au point de destination.

En ville, favoriser également le développement de « taxis collectifs » écologiques : grosses voitures de six places organisées sur le modèle d'*Uberpool*, un service proposé par *Uber* où l'on partage le véhicule avec plusieurs autres passagers.

En ville comme à la campagne, favoriser le développement de l'autopartage. Mettre l'accent sur l'autopartage « en boucle », où les usagers retournent le véhicule en son point d'emprunt, et sur l'autopartage entre particuliers, qui possèdent un potentiel très important de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

D'après l'ADEME, en France en 2016, 46 % des usagers de l'autopartage étaient des personnes qui avaient auparavant une voiture et n'en possédaient plus au moment de l'enquête, et 23 % des usagers de l'autopartage ont déclaré que cette formule les a fait renoncer à l'achat d'une voiture.

(Enquête Nationale sur l'Autopartage, 2017)

Encourager la création de voies réservées aux véhicules à occupation multiple (voies à accès réglementairement limité aux véhicules comptant un minimum de trois occupants). Leur usage peut être partagé avec les bus et les autopartageurs. Ces voies incitent à l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle, en les rendant « compétitifs ».

Soutenir le fret ferroviaire et fluvial entre grandes villes et entre pays. Appliquer une fiscalité avantageuse pour les activités se reconfigurant pour utiliser davantage ces formes de fret.

Taxer le transport routier sur des axes où le transport ferroviaire ou fluvial existe.

Accorder un soutien d'État au développement du train. Une politique volontaire doit être menée afin qu'il redevienne concurrentiel face à la route et à l'aérien.

Développer le ferroutage et un maillage plus serré du réseau ferré pour les voyageurs.

Subventionner le développement du tram-train dans les agglomérations de taille moyenne. Ce mode de transport permet le maillage d'une agglomération pour un coût d'infrastructure raisonnable et une empreinte environnementale minimale.

Favoriser l'intermodalité train / vélo pour augmenter le nombre d'interconnexions d'un réseau de déplacements peu pétro-dépendant.

- **« Une transition écologique transverse », programme du Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD) : voir à la fin de ce document, pp. 313 à 391**

► DÉVELOPPER L'USAGE DU VÉLO

À l'image des pays scandinaves mais aussi de l'Italie et de l'Espagne, développer l'usage du vélo. Pour cela, outre les propositions issues des travaux mentionnés ci-dessus, nous soutenons les 40 mesures proposées par le *Club des Villes et Territoires Cyclables*, parmi lesquelles :

- Rendre l'indemnité kilométrique vélo (IKV) plus incitative en portant la défiscalisation des sommes, pour le salarié comme pour l'employeur, à hauteur de 385 € (au lieu des 200 € actuels), comme le préconisait le ministère de l'Environnement lors de l'ouverture de la COP21 en 2015
- Rendre l'IKV obligatoire dans les entreprises, permettre aux collectivités locales de la proposer à leurs agents et déployer sa mise en œuvre à l'ensemble des fonctions publiques
- Mettre en place un bonus écologique d'un montant de 250 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo-cargo à assistance électrique
- Lancer une grande campagne nationale de promotion du vélo et de la mobilité active auprès du grand public, des collectivités et des entreprises, notamment dans le cadre des plans de mobilité et des plans de déplacement interentreprises
- Affecter 10 % du budget des routes nationales et autoroutes au maillage d'itinéraires vélo
- Mettre en place une TVA réduite pour les petits services de réparation de bicyclette
- Créer un label national pour les vélos assemblés en France
- Accélérer la réalisation du schéma national des véloroutes et voies vertes afin de relier les territoires, les centralités en périphérie des villes, les liaisons entre pôles
- Généraliser les amendes minorées à l'encontre des cyclistes, sur le principe de la juste proportionnalité des peines

- Développer le stationnement vélo
- Généraliser l'apprentissage précoce et pratique de la mobilité à vélo afin que tout enfant acquière la compétence « se déplacer à vélo en autonomie », au plus tard la veille de son entrée au collège
- Lancer un appel à projets national dédié aux mobilités actives afin d'accompagner les collectivités territoriales et mettre en lumière des réalisations exemplaires qui opèrent un report modal de la voiture au vélo et à la marche en moins de cinq ans

► **Voir la campagne *Votez Vélo !* du Club des villes et territoires cyclables :**

http://www.villes-cyclables.org/modules/kameleon/upload/cvtc_votezvelo_201701.pdf

► **MENER UNE GRANDE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA TRANSITION**

La société entrant dans une zone de turbulences inédites et à certains égards potentiellement disruptives, nous devons nous préparer individuellement et collectivement à certaines raréfactions de ressources.

Encourager l'apprentissage de savoir-faire traditionnels par les particuliers, ayant souvent une composante manuelle (mécanique, métiers agricoles, professions liées à la production alimentaire, énergie, construction, artisanats, etc.).

Soutenir le développement de filières professionnelles spécialisées dans l'économie durable.

► **CRÉER DES PÔLES TERRITORIAUX DE TRANSITION VERS LA DURABILITÉ**

Implanter ces pôles au cœur de chaque territoire, avec la mission de coordonner et de faciliter les mutations des systèmes énergétiques et agricoles locaux, incluant les questions d'aménagement (et ménagement) du territoire, de transports et de bâtiment/logement.

► **INSTAURER UNE DÉMARCHE « ZÉRO DÉCHET » NATIONALE**

Pour tendre vers le zéro gaspillage et zéro déchet pour toutes les activités de l'État, et pour soutenir les acteurs du privé et de la société civile décidant d'entreprendre la même démarche, organiser un débat public national sur la question, en vue d'étudier les meilleures pratiques, les écueils, les facteurs de réussite et d'échec.

*« Cinq règles de base, et dans cet ordre précis :
refuser (ce dont nous n'avons pas besoin),
réduire (ce dont nous avons besoin),
réutiliser (ce que nous consommons),
recycler (ce que nous ne pouvons ni refuser ni réduire ni réutiliser)
et composter le reste. »*

Béa Johnson, in *Zéro déchet* (2013)

► METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE RÉSILIENCE

Le développement des activités économiques depuis un siècle a fortement endommagé la biosphère et entamé les ressources dont la société dépend pour se perpétuer. Ainsi, il est impératif d'entreprendre une grande transition vers la soutenabilité.

Toutefois, étant donné les évolutions en cours et l'accélération de dynamiques délétères, l'attitude responsable consiste à ne plus considérer que l'avenir sera exempt de ruptures et de chocs potentiellement systémiques. La seule plausibilité de la chose suffit à nous intimer de prendre des mesures pour nous préparer collectivement à ces discontinuités potentielles. C'est à nos yeux une question de bon sens et d'attitude responsable.

Une politique de résilience implique de mettre en place des systèmes de plusieurs natures au sein des territoires. Notamment :

- Prévoir des stocks stratégiques (ressources de base) dans chaque communauté de communes
- Privilégier dès que possible l'efficacité énergétique, réduire l'impact écologique, opter pour des systèmes peu dépendants de chaînes d'approvisionnement potentiellement vulnérables
- Ériger des « barrières » pour protéger des chocs. Par exemple construire des digues autour des centrales nucléaires, renforcer les infrastructures critiques, planter des arbres pour stabiliser les sols, prévoir des systèmes robustes en cas de catastrophes naturelles
- Mettre en place des réseaux d'entraide et de complémentarité au sein des territoires et entre les territoires, afin de stimuler les économies locales et de diminuer la dépendance aux marchés financiers
- Mettre en place des indicateurs et dispositifs de suivi adaptés aux nouveaux risques, afin de ne plus ignorer les signaux faibles et d'être en mesure d'anticiper ; auditer les territoires afin d'établir un état des lieux de leurs forces et faiblesses, des opportunités et des menaces
- Redonder les installations, infrastructures, réseaux et services stratégiques et/ou vitaux

► CRÉER DES INSTITUTIONS GARANTES DE LA PRÉSERVATION DE L'AVENIR COMMUN

Créer un ministère des Futurs souhaitables chargé, en relation étroite avec la troisième chambre parlementaire gardienne des évolutions de notre société en vue de sa préservation à long terme telle que décrite p. 36, d'imaginer les futurs possibles et de produire des stratégies pour enclencher les bonnes dynamiques. Y seront menées des études prospectives et élaborés des scénarios plausibles. Les approches transdisciplinaires et transverses seront privilégiées et impliqueront services de l'État, collectivités, entreprises, société civile, citoyen-ne-s, experts, syndicats, etc. Des débats publics seront organisés et des moyens seront alloués à des projets d'intérêt collectif et à des expérimentations d'alternatives.

Réviser le droit de l'environnement et la formation des magistrats pour que la question écologique soit traitée avec fermeté et courage, selon les propositions listées en p. 105 au chapitre intitulé « *Créer des institutions garantes de la protection de l'avenir et réviser le droit écologique* ».

► PRENDRE NOS RESPONSABILITÉS EN TANT QUE POLLUEUR ET PRÉDATEUR DE RESSOURCES HISTORIQUE

Reconnaître officiellement la responsabilité des pays développés dans les changements climatiques, la raréfaction des ressources et le dérèglement des écosystèmes.

Financer un fonds d'accompagnement des pays en développement dans la décarbonation de leur économie et l'adaptation aux changements climatiques à venir. La France doit faire sa part en versant la contribution qui lui revient dans le Fonds vert pour le climat, sans attendre que les autres pays respectent leurs engagements.



En matière de protection de la biodiversité, outre les nombreuses propositions du *Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD)* que nous avons reprises, nous soutenons les 10 propositions de l'association *Humanité et Biodiversité* :

- <http://www.humanite-biodiversite.fr/article-asso/plaidoyer-pour-une-biodiversite-mieux-connue-mieux-geree-et-mieux-partagee>

DEUXIÈME PILIER

LES TRANSITIONS NÉCESSAIRES
POUR BÂTIR UN MONDE
VIABLE ET ENVIABLE

6

**Vers une politique socio-économique
responsable pour un monde juste**

Les principes fondateurs de notre système de protection sociale ont été élaborés au cours des Trente glorieuses. Or, fragilisé par le chômage de masse et l'individualisation de la société alors qu'il est fondé sur l'acquisition de droits exclusivement au travers de l'emploi ou de son conjoint, il ne parvient à empêcher qu'une partie croissante de la population se retrouve en situation de pauvreté. Par ailleurs, il fait l'objet d'attaques régulières de la part de gouvernements et de syndicats acquis au néolibéralisme. Plutôt qu'à un ensemble de réformes mineures, c'est à une remise à plat de la protection sociale qu'il faut procéder, pour en adapter les structures aux transformations constatées du monde.

Par ailleurs, devant la rapidité des évolutions sociales ainsi que devant l'impasse d'une gouvernance refusant les fondamentaux écologiques, des transformations profondes de notre politique socio-économique sont nécessaires.

« Il faut repenser un nouvel acte de l'État Providence, comme il y a eu la Sécurité Sociale en son temps. »

Cynthia Fleury sur France Info, décembre 2016

► EXPÉRIMENTER LE PARTAGE DE L'EMPLOI

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits chez Pôle Emploi est passé de 3,7 millions en 2008 (toutes catégories confondues, Outre-mer inclus) à 6,5 millions aujourd'hui. Réagir est urgent pour éviter une explosion de la société française. La croissance est en tendance baissière depuis 40 ans, et aucune des politiques menées dans notre pays n'a su entraver cette tendance macroéconomique largement exogène (peu dépendante des politiques adoptées par la France). L'activité baisse et le paysage technologique est en train de bouleverser la situation : l'incroyable augmentation de la productivité via l'automatisation, puis l'informatisation, puis la numérisation et maintenant la robotisation, implique une diminution forte du nombre d'emplois salariés. Conclusion : l'évolution spontanée de l'économie ne va pas permettre, quelles que soient les politiques menées, à endiguer cette crise de l'emploi, et les mesures économiques habituelles basées sur un retour de la croissance constituent un pari insensé en déphasage avec le fonctionnement constaté de l'économie, et démontrent une incompréhension de l'urgence.

Résorber le chômage, sans pour autant créer des millions de travailleurs pauvres comme en Allemagne (ou les mini-jobs ont permis d'améliorer les indicateurs de chômage mais ont fait augmenter le taux de pauvreté), implique de partager l'emploi : chacun-e travaille moins pour que tou-te-s travaillent mieux. C'était d'ailleurs là la promesse historique de la technologie : permettre aux hommes de dégager plus de temps pour des choses utiles à la société et génératrices de bien-être individuel et collectif. La baisse généralisée du temps de travail est une solution logique qui va dans le sens de l'Histoire.

Toutefois, elle se heurte à deux oppositions : d'un côté la plupart des salariés ne peuvent envisager une baisse de pouvoir d'achat consécutive à une baisse de temps de travail, de l'autre les employeurs ne peuvent envisager une hausse du coût du travail. Une option permet de s'affranchir de ces deux oppositions : c'est le couplage avec le revenu universel.

D'où la pertinence d'organiser une expérimentation à grande échelle du partage de l'emploi, dans une optique de généralisation rapide, prenant en compte les principes suivants :

- Instaurer une nouvelle durée légale du travail à 30 h/semaine, à salaire horaire constant
- Mettre en œuvre simultanément le revenu universel, afin de compenser, pour les revenus faibles ou intermédiaires, le manque à gagner lié à la baisse de salaire
- Annualiser la durée légale du temps de travail en fonction d'accords de branche (en instaurant des plafonds légaux hebdomadaire et mensuels) et mettre en place un crédit d'épargne temps

► EXPÉRIMENTER UN REVENU UNIVERSEL

Le revenu universel répond à de nombreux besoins. Il permet une redistribution financière vers les personnes les plus défavorisées, qu'il contribue à sortir de leur précarité. Il facilite l'aventure de la création d'une entreprise. Il assure au monde agricole en difficulté un complément de revenu. Le principe en est simple et donc peu coûteux à gérer, permettant des économies budgétaires par la suppression ou par la simplification d'organismes existants de protection sociale.

En remplaçant les aides aux familles (hors aides spécifiques telles les aides au logement), ainsi que le RSA et la retraite de base de la sécurité sociale, il constitue un socle simple et universel de protection sociale, indépendant de l'activité professionnelle. Par rapport au coût des prestations qu'il remplace, le surcoût du revenu universel est financé au moyen d'une part d'économies budgétaires liées à la simplification administrative induite et d'autre part de mesures liées à la fiscalité détaillées dans le livret thématique n° 11, « *Une réforme fiscale pour plus d'équité et de progressivité* ».

Les simulations couplant la mise en œuvre du revenu universel et du partage de l'emploi montrent qu'il est possible de maintenir le montant du SMIC horaire brut à son niveau actuel. De nouveaux taux de cotisations sociales, identiques dans le public et le privé par souci d'équité et de simplification, sont ajustables pour que le revenu global des salariés, c'est à dire le cumul du revenu universel et de la rémunération nette, soit en augmentation significative pour les plus bas salaires (1 à 2 fois le SMIC), équivalent pour les salaires médians (2,5 à 3 fois le SMIC) et baisse progressivement et proportionnellement au temps de travail pour les plus grosses rémunérations.

Nous proposons de mettre en place des expérimentations du revenu universel dans une optique de généralisation rapide, autour du canevas de base suivant :

- Un revenu universel adulte de 600 € lors de sa mise en place, augmentant progressivement au fil des années, en fonction de l'équilibre budgétaire constaté et prévisible, pour atteindre le niveau du seuil de pauvreté à 50 %
- Un revenu universel enfant et un revenu universel adolescent, respectivement de 200 € et 400 €, dont 20 % seront placés sur un compte bloqué générateur d'intérêts au taux du livret A, pour constituer un capital disponible à la majorité du titulaire
- Un revenu universel senior de l'ordre de 1200 € se substituant de manière égalitaire à la retraite de base, avec un mécanisme de transition pour maintenir les droits déjà acquis
- Un principe d'universalité qui le rend applicable à tout résident fiscal plutôt qu'aux porteurs de la nationalité (ce qui exclut les expatriés qui payent des impôts à l'étranger, mais inclut les étrangers résidents fiscaux en France)
- Une attribution aux gens du voyage et aux personnes sans domicile fixe de nationalité française

► Infographie montrant comment couplage du revenu universel et du partage de l'emploi constituent, dans le cas d'une petite entreprise, un système gagnant-gagnant :

<http://www.descitoyensalassemblee.fr/tous-gagnant/>

► RÉFORMER EN PROFONDEUR LA PROTECTION SOCIALE

Le financement des champs de la protection sociale autres que le revenu universel sera, comme aujourd'hui, assuré par des cotisations sociales prélevées sur le travail.

La santé (maladie, accident du travail, handicap, dépendance, maternité) restera gérée par une caisse universelle d'assurance maladie, unique et couvrant l'ensemble de la population salariée.

L'assurance chômage et un fonds de formation professionnelle des demandeurs d'emploi seront gérés par Pôle Emploi.

La retraite complémentaire obligatoire publique par points sera gérée par une caisse unique pour toute la population, pour limiter les difficultés administratives que rencontrent aujourd'hui les polypensionnés. Une méthodologie de transition pour le système de retraite permettra de maintenir le pouvoir d'achat des ménages de retraités ou de personnes proches de la retraite. Les droits actuellement acquis auprès des autres caisses de retraite seront convertis et préservés, afin que nul ne soit perdant dans la réforme.

Nous proposons de simplifier le dispositif de protection sociale, avec quatre établissements :

- Le revenu universel
- La santé (maladie, accident du travail, handicap, dépendance, maternité)
- Pôle Emploi (assurance chômage et fonds de formation professionnelle des demandeurs d'emploi)
- La retraite complémentaire (caisse unique publique, avec mécanisme de transition pour maintenir les droits déjà acquis dans le régime actuel)

Fusionner tous les régimes d'assurance maladie.

Remplacer les aides aux familles (hors aides spécifiques telles les aides au logement), le RSA et la retraite de base par le revenu universel.

► FINANCER CES RÉFORMES PAR DIVERSES ÉCONOMIES INDUITES ET PAR LA FISCALITÉ

Son financement est assuré :

- Pour environ 50 %, par les crédits actuellement affectés aux allocations remplacées par le revenu universel : aides aux familles (hors aides spécifiques), RSA la retraite de base
- Pour environ 25 %, par la réduction ou la suppression d'aides publiques (allocations chômage, dépenses de maladie ou d'accident du travail, etc.)
- Pour environ 5 %, par les économies sur le fonctionnement des services administratifs
- Pour environ 20 %, par la fiscalité et la redirection d'aides publiques

En effet, cette réforme permet une amélioration globale de l'état de santé de la population, notamment par l'amélioration des conditions de vie des plus démunis et par la diminution du stress d'ordre professionnel ou financier. L'expérience menée dans le cadre du projet *Mincome* à Winnipeg et à Dauphin (Canada) de 1974 à 1979, montre une baisse de la fréquentation des hôpitaux de 8,5 %, que ce soit pour des accidents du travail, des accidents de la voie publique ou des violences domestiques.

- ▶ **Étude sur l'expérience menée au Canada, « *The Town with No Poverty — Using Health Administration Data to Revisit Outcomes of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment. University of Manitoba, February 2011* », par Evelyn L. Forget :**

<http://docplayer.net/2517349-The-town-with-no-poverty.html>

▶ RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT

Ajouter la valorisation du bénévolat d'accompagnement et de soutien des familles et des personnes vulnérables. Pour ce faire, permettre aux salariés bénévoles de faire reconnaître leur parcours bénévole dans le Compte d'engagement citoyen (CEC) au sein du Compte personnel d'activité (CPA), et promouvoir les bonnes pratiques des entreprises pour faciliter le bénévolat, dans le cadre de leurs démarches de Responsabilité sociale des entreprises (RSE) : mécénat de compétences, flexibilité dans les carrières, entraide entre salariés.

- ▶ **Cette mesure est portée par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) :**

<http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique1746&mobile=web>

Dédier des financements publics nécessaires à la formation des bénévoles dans et au-delà du CEC.

S'inspirer d'initiatives européennes valorisant le bénévolat : avantages culturels voire incitations fiscales.

- ▶ **Ces mesures sont portées par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) :**

http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/60_propositions_pr_une_economie_citoyenne_contribution_udes_0.pdf

▶ COMPLÉTER L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE (ESS) D'UN VOLET ÉCOLOGIQUE (ESSE)

Réformer l'Économie sociale, solidaire (ESS) en la complétant d'un volet écologique (ESSE) et donner aux entreprises de ce secteur des avantages incitatifs, pour orienter nos entreprises vers davantage d'équité sociale et d'utilité collective, vers le réinvestissement des bénéfices au service de projets collectifs, vers l'attention portée aux aspects écologiques, à la soutenabilité, et vers une gouvernance démocratique.

Mesurer et rendre compte des impacts sociaux et écologiques des entreprises de l'ESSE. Valoriser ces impacts, selon des critères partagés et communs, pour un choix objectivé des financeurs dans l'attribution des dotations.

- ▶ **La mesure ci-dessus est inspirée de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) :**

http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/60_propositions_pr_une_economie_citoyenne_contribution_udes_0.pdf

► ENCADRER L'ÉCONOMIE DU PARTAGE

Lancer les états généraux de l'économie du partage, en organisant une grande concertation sur ses bienfaits et dérives. Sécuriser « l'ubérisation » pour les nouveaux acteurs de cette économie collaborative.

► METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT D'UNE DOTATION INCONDITIONNELLE D'AUTONOMIE

Mettre en place un cadre législatif permettant une réforme progressive de la fourniture des services payants de première nécessité (eau, électricité, transport...), afin de mettre en œuvre une dotation inconditionnelle d'autonomie (DIA), c'est-à-dire la gratuité d'une allocation individuelle de base (ou « droits d'accès et de tirage »), financée par la tarification de l'usage abusif. Cette réflexion sera menée en relation avec celle relative aux « Communs » (cf. le livret thématique n° 8, « *Vers une société éthique entretenant une relation responsable avec le vivant* »).

Dans la pratique, à chacun-e sera alloué un droit d'usage (minimum vital) d'un certain nombre de ressources de base (eau, énergie, couverture santé, transports en commun, télécommunications et internet...); au-delà de cette dotation, la tarification sera progressive et fonctionnera par seuils successifs, les tarifs augmentant significativement pour les tranches supérieures, dans lesquelles l'usage excessif de ressources sera considéré comme du mésusage et surfacturé.

► APPLIQUER LES MESURES ÉNONCÉES DANS LE MANIFESTE DES ÉCONOMISTES ATERRÉS

Nous soutenons les préconisations du collectif des *Économistes atterrés* ; notamment :

- Accroître fortement l'imposition des très hauts revenus pour décourager la course aux rendements insoutenables. (Une mesure développée dans le livret thématique n° 9, « *Emploi digne pour tous, fin de la précarité, des inégalités et des discriminations* ».)
- Réaliser un audit public et citoyen des dettes publiques, pour déterminer leur origine et connaître l'identité des principaux détenteurs de titres de la dette et les montants détenus. (Une mesure développée dans le livret thématique n° 10, « *Une finance régulée au service de l'économie réelle* ».)
- Renforcer les contre-pouvoirs dans les entreprises pour amener les directions à prendre en compte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes. (Une mesure développée dans le livret thématique n° 12, « *Un cadre rénové pour humaniser et dynamiser les entreprises* ».)
- Réduire la dépendance des entreprises vis-à-vis des marchés financiers, en développant une politique publique du crédit – taux préférentiels pour les activités prioritaires au plan social et écologique. (Une mesure également développée dans le livret thématique n° 12.)

► <http://www.atterres.org/sites/default/files/manifeste.pdf>



► **Nous remercions M. Patrick Colin de Verdière pour ses travaux sur le revenu universel, le partage de l'emploi et la réforme de la protection sociale, dont nous utilisons les principes : voir document en annexe, pp. 429 à 440.**

DEUXIÈME PILIER

LES TRANSITIONS NÉCESSAIRES
POUR BÂTIR UN MONDE
VIABLE ET ENVIABLE

7

**Vers un modèle agricole, des modes
de production et de consommation sains**

À l'exception d'une poignée d'industriels de l'agroalimentaire ayant réussi à maximiser les gains par des effets d'échelle et, souvent, une prise en compte *a minima* des contraintes environnementales et sanitaires, notre agriculture se meurt. Sous perfusion des subventions européennes et soumise à une concurrence en provenance de pays où le coût de la main d'œuvre et les normes socio-écologiques sont nettement inférieurs, elle est de moins en moins rentable, régie par l'obsession de compétitivité, et ce système met en danger à moyen terme notre souveraineté, et même notre sécurité, alimentaires.

Nous devons aider les agriculteurs à sortir de cette logique infernale qui entraîne une uniformisation des cultures, un accaparement des terres agricoles par quelques-uns au détriment de la paysannerie qui a fait l'histoire de la France, une dégradation rapide des conditions de travail et des rémunérations ainsi que des dérives délétères sur les plans écologique, sanitaire et humain. Ce modèle appauvrit les sols, pollue les cours d'eau et les nappes phréatiques, détruit la biodiversité dont sa survie dépend pourtant, et est entièrement tributaire, pour son fonctionnement de la graine jusqu'à l'assiette, des importations d'hydrocarbures.

L'espoir provient du fait qu'on sait faire autrement. Les méthodes alternatives existent qui ont fait leurs preuves, il s'agit de débloquent politiquement les forces vives de la transition qui, déjà, jaillissent dans nos territoires, et de vaincre les résistances au changement et les verrouillages imposés par les tenants de l'idéologie économique dominante, pour qu'un modèle agricole meilleur, durable et sain, davantage axé sur la coopération, puisse s'imposer et remplacer la perspective d'un possible effondrement par un projet cohérent et réaliste, noble et souhaitable.

Au-delà de la production alimentaire, c'est tout le modèle de production, aujourd'hui linéaire, prédateur de ressources et générateur de pollutions, qu'il faut revoir en urgence ; et c'est, à l'autre bout de la chaîne, tout notre modèle de consommation aussi qu'il faut repenser, sans quoi l'équation ne pourra pas trouver de solution. Voici ce que nous préconisons pour réinventer nos modes de vie et redonner du sens à nos actes en préservant l'avenir et en agissant en consommateurs citoyens.

*« L'agriculture actuelle confirme cette phrase de Chateaubriand :
"La forêt précède les peuples, le désert les suit". »*

Claude Bourguignon

*« L'agriculture industrielle est une agriculture "minière".
Elle exploite la terre sans régénérer la matière organique et les éléments minéraux qui la rendent fertile,
tout comme l'industrie minière extrait les minéraux du sol sans les renouveler.
Nous n'en mesurons probablement pas encore toutes les conséquences. »*

Marc Dufumier

► SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UN MODÈLE AGRONOMIQUE DURABLE

Mettre en place d'une politique de souveraineté alimentaire : la France et l'Europe doivent garantir l'alimentation des populations et l'existence des producteurs agricoles, et doivent reconnaître que ces droits élémentaires passent avant les exigences de l'OMC. Cela inclut l'interdiction du dumping sur les matières premières agricoles en provenance d'autres pays.

Favoriser, par un ensemble de mesures (subventions, sensibilisation, formation...), le développement des principes suivants, allant dans le sens de l'agroécologie :

- Associations en polycultures et rotations de cultures : céréales, légumineuses, engrais verts, arbres fruitiers, bois d'œuvre, etc.
- Diversification génétique (plutôt que de cultiver des clones hybrides)
- Agriculture sans labour utilisant le faux semis et des méthodes de gestion préventive des adventices
- Engrais verts en cultures intercalaires
- Semis direct sous couvert végétal (ne jamais laisser le sol nu)
- Optimisation de l'utilisation de l'eau
- Replantation d'arbres, de haies et de mares
- Diversification des cultures, notamment en réintroduisant des variétés anciennes
- Réduction drastique des intrants
- Développement d'une économie circulaire (par ex. : valorisation d'engrais naturels issus d'élevages)
- Organisation de synergies locales entre producteurs, consommateurs et distributeurs
- Évaluation comparative des impacts positifs et négatifs de différents systèmes agricoles grâce à la mise en place de nouveaux indicateurs permettant de faire un diagnostic complet : ne plus seulement regarder le rendement des surfaces mais intégrer aussi la mesure de la richesse microbiologique des sols et les conséquences sur la biodiversité générale, la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments issus des pratiques agricoles, les pollutions engendrées, la création d'emplois, la résilience des territoires...

Intégrer l'enseignement des pratiques d'une « Agriculture écologique durable » dans toutes les écoles agricoles, intégrant des notions avancées de biologie des sols.

Revaloriser les métiers de la terre et lancer une campagne de communication pour redonner envie aux jeunes de se lancer dans les filières agricoles.

► RESTRUCTURER LES FILIÈRES DE QUALITÉ (BIO ET AUTRES SIGNES OFFICIELS D'IDENTIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE)

Créer un *Plan Ambition Agroécologie* sur le modèle du *Plan Ambition Bio 2017*.

Aider l'émergence de labels ou marques de territoire, en soutenant les démarches collectives de qualité pour l'alimentation humaine.

Réaliser des systèmes innovants de production à forts niveaux de valeur ajoutée grâce à un faible appel aux produits d'origine extérieure.

S'appuyer sur les fermes « Déphy » et les « Fermes d'Avenir » en tant que fermes de référence, incluant des itinéraires techniques, pour partager les expériences, démontrer la faisabilité et la rentabilité de certaines méthodes, apprendre aussi des échecs et permettre aux meilleurs projets de se multiplier.

► FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLES ET DÉPASSER LES VERROUILLAGES DU SYSTÈME AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS

Augmenter la part des aides de la PAC conditionnées à des mesures agro-environnementales : 1,6 milliard de subventions européennes à réorienter chaque année vers des pratiques agricoles saines et durables.

Mettre en place un fonds de garantie et une assurance de revenu pour la restructuration de la dette des agriculteurs passant à l'agroécologie.

Aujourd'hui, les exploitations françaises sont endettées de 750 000 € en moyenne.

Une exploitation en agriculture conventionnelle requiert de lourds investissements (machines, engrais...). Il est nécessaire de les aider à restructurer cette dette pour qu'elles puissent changer de pratiques : alléger la dette des exploitants s'engageant à adopter des pratiques agricoles durables, et leur offrir un appui technique pour les accompagner dans ces changements.

Lancer un Programme d'Accompagnement à la Reconversion Écologique (PARÉ) pour les exploitants agricoles existants :

- Primes de conversion à l'agroécologie sur 5 ans, sur au moins 33 % de la surface agricole utile (SAU)
- Aide à la création de pépinières d'activités sur chaque « pays », sur le modèle de ce que propose le *Champ des possibles* en Île-de-France ou le *CIAP 44* en Loire Atlantique
- Permettre aux créateurs d'activités agri-rurales de tester leurs projets, et faciliter ainsi leur installation sur nos territoires grâce à des fermes relais

Interdire la vente à perte en fixant par produit un prix plancher servant de référence lors des négociations entre les organisations de producteurs et les acteurs en aval des filières, pour que les agriculteurs puissent être assurés non seulement de vendre systématiquement au-dessus du prix de revient, mais également d'une rémunération décente.

Subventionner la restauration collective s'approvisionnant en produits biologiques, locaux et issus du commerce équitable.

Mettre en place et financer, via des contrats de Région-Pays, des systèmes alimentaires territoriaux (SALT) pour chaque territoire. Ce schéma de planification vise à dynamiser le rapprochement entre producteurs et consommateurs, et permet une bonne adéquation entre la demande et l'offre locales.

Rendre les SALT opposables aux collectivités et aux autres documents de planification : schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU), plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), schéma régional des structures...

Subventionner les coopératives agricoles dans les territoires, qui sont les meilleurs outils citoyens pour assurer, à l'avenir, la sécurité alimentaire des populations.

Assurer la libre circulation des semences paysannes bio et non hybrides indépendamment du catalogue officiel, promouvoir les semences non hybrides, assurer le bon respect du droit des individus à pratiquer l'autoproduction de semences.

Modifier les codes des marchés publics pour permettre aux collectivités publiques de lancer des appels d'offres de produits locaux et donner ainsi la possibilité aux paysans de fournir la restauration hors domicile locale.

Engager les collectivités territoriales vers le développement des circuits courts en organisant avec les agriculteurs des plateformes pour répondre à la demande de la restauration collective.

► CONSACRER LE TRIPLE RÔLE DES AGRICULTEURS

Reconnaître le triple rôle des agriculteurs, production alimentaire, préservation et restauration de la nature et des paysages, protection de la santé publique, et les rétribuer en ce sens :

- Contrats pour prestation de services environnementaux d'intérêt général : les agriculteurs qui améliorent l'environnement sur leurs exploitations sont rémunérés pour leurs services (protection des pollinisateurs, préservation de la qualité de l'eau potable, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie par l'implantation d'arbres et de chemins fleuris, lutte contre les coulées de boues, protection des oiseaux par l'installation d'abris...) par les acteurs concernés (agence de l'eau pour l'eau potable, agence de la biodiversité pour les oiseaux, communes touristiques pour le paysage, associations d'habitants et de randonneurs pour les chemins, etc.).

Une telle rétribution implique un niveau de reconnaissance absent de l'approche actuelle qui ne fait référence qu'à des aides, avec la connotation négative qui y est associée.

- Subventions à la conversion vers une agriculture saine (démarche de haute qualité sanitaire) allouées par l'État et par des organismes tels les Agences régionales de santé
- Ouverture de postes de conseillers pour l'accompagnement des agriculteurs
- Financement d'outils de transformation des produits au niveau des coopératives, ou des groupements d'agriculteurs pour qu'ils développent les filières de produits sains

► LUTTER CONTRE L'ACCAPAREMENT DES TERRES PAR QUELQUES GRANDS PRODUCTEURS ET AIDER LES PETITES EXPLOITATIONS

Introduire des mécanismes correcteurs au régime d'aides à l'hectare (qui incite à une course à l'hectare sans pour autant être créatif d'activité et d'emplois) :

- Plafonnement et dégressivité des aides à partir d'un certain nombre d'hectares
Exemple : majoration des aides pour les 50 premiers hectares ; de 100 à 150 ha baisse progressive des aides ; au delà de 150 ha, plus aucune aide
- Plafonnement ou majoration modulés en fonction de la main d'œuvre (nombre d'unités de travail humain)
- Plafonnement ou majoration modulés en fonction de la biodiversité à l'hectare (richesse des sols mesurée par analyses spécifiques type Hérody)
- Plafonnement ou majoration modulés en fonction de la performance énergétique et climatique

Encourager la multiplication des exploitations agricoles de taille plus modestes et l'élaboration de feuilles de route locales pour organiser des réseaux de complémentarité entre producteurs.

Débloquer des aides à l'acquisition foncière et à l'installation.

Lutter contre la menace de financiarisation et d'accaparement du foncier par les banques, les multinationales, les fonds d'investissements, etc.

- Promouvoir les formes collectives de propriété comme les groupements fonciers agricoles, organiser et encourager la gestion du foncier locatif.
- Favoriser l'achat de terres par des sociétés foncières citoyennes dans l'objectif de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs sur des projets innovants.

Faciliter l'accès au foncier (aide à l'installation), notamment en direction des petites et moyennes parcelles cultivables, pour les petits producteurs, nouveaux maraîchers, néo-ruraux, permaculteurs... via une redéfinition des statuts de la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) :

- Mettre en œuvre un fonds de garantie pour faciliter les emprunts
- Simplifier le parcours à l'installation
- Revoir la DJA (dotation jeunes agriculteurs) et privilégier l'attribution d'une dotation de carrière plus conséquente pour permettre notamment l'accession au métier de candidats non issus du milieu agricole
- Attribuer un complément à la DJA à condition de développer un projet en agroécologie
- Reconnaître les cotisants solidaires producteurs en leur ouvrant l'accès au statut de paysan par une déclaration d'heures de travail et la suppression de la règle de la demie SMI (surface minimum d'installation)
- Soutien au lancement d'une activité économique dans les cinq premières années d'exploitation
- Encourager les interconnexions profitables entre ruraux historiques et néo-ruraux
- Donner à la Safer la capacité de préempter et d'appliquer si nécessaire des réajustements de prix
- Assurer la transparence de l'information et de la publicité foncières
- Inclure dans les statuts le développement de l'agroécologie et son rôle dans la protection de la biodiversité (habitats, trames, séquence *Éviter - Réduire - Compenser*)

Alléger la fiscalité (cotisations sociales) et simplifier les procédures administratives pour les petites exploitations afin qu'elles puissent recruter plus facilement. Les premiers emplois sont la clef de la réussite d'une petite exploitation, l'agroécologie étant consommatrice de d'avantage de main d'œuvre que le conventionnel.

Maintien du niveau de prestations sociales (santé, retraite...) malgré la baisse de cotisations.

Pendant les cinq premières années, pour les petites exploitations, rendre les employés (maraîchers...) éligibles « emploi d'avenir ».

Au lieu de coûter 26 k€ cotisations sociales comprises, ils ne coûtent plus que 7 k€, ce qui permet le démarrage d'une petite exploitation bio et rend la transition réaliste.

► IMPLIQUER LES CITOYEN·NE·S DANS LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION AGRICOLE SUR LEUR TERRITOIRE

Mettre en place des conventions entre les collectivités et les acteurs de la finance participative.

Offrir un accompagnement pour financer les expérimentations ou le passage à d'autres techniques de production (par ex. permaculture ou agriculture de conservation) sur une période de 4 à 5 ans.

► RÉÉVALUER LES IMPACTS SANITAIRES LIÉS À LA NUTRITION

Mener une étude sur la qualité des aliments et les dangers sanitaires des pratiques agricoles. En effet, l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique sont souvent comparées sur la base de poids et non de valeur nutritionnelle, ce qui désavantage l'agriculture biologique. Des recherches objectives sur les valeurs nutritionnelles et les risques sanitaires en conventionnel, en bio et dans d'autres approches de production contribueraient à rééquilibrer le débat.

Interdire la vente de tous les produits contenant du glyphosate.

Le Roundup est déjà interdit dans plusieurs pays.

Interdire totalement les OGM et rendre obligatoire la mention des composants et de la provenance à tous les stades de la production de produits frais ou transformés (ce qui inclut les céréales — maïs, soja — importées pour les élevages locaux).

Militer pour l'interdiction des OGM dans toute l'Europe.

Taxer les aliments importés contenant des OGM.

Lancer un programme de mise à jour des connaissances en sciences de la nutrition, et de révision des recommandations officielles en matière de nutrition-diététique-santé :

- Réactualiser le discours officiel en matière de nutrition, pour couper court à la désinformation, aux lieux communs et aux postures de déni, et pour fournir aux citoyen·ne·s des recommandations scientifiquement rigoureuses, non biaisées par le travail de lobbying et de marketing des industriels ou par des biais culturels.
- Dans un second temps :
 - Diffuser ces informations auprès de tous les professionnels de la médecine, de la nutrition, de la diététique, du sport et de l'agroalimentaire, dans le public comme dans le privé
 - Intégrer ces informations aux cursus de formation de ces différentes professions ainsi que des formations complémentaires obligatoires pour les professionnels en activité
- Organiser une grande campagne d'information et de sensibilisation du grand public à la nutrition, à l'alimentation et à la gastronomie végétales.

► INCITER À UNE ALIMENTATION PLUS RESPECTUEUSE DES RESSOURCES DE LA PLANÈTE

Diviser par deux la consommation de produits animaux d'ici 2050. Cette division se fera via la réglementation, une taxation sur l'empreinte écologique, l'affichage et, la sensibilisation des citoyen-ne-s et des professionnels.

La Chine ouvre la voie, en prévoyant de réduire de 50 % sa consommation de viande d'ici 2030.

Soutenir le développement des alternatives végétales aux produits animaux. En effet, éviter l'emballement global du climat nous impose de repenser notre alimentation, et il nous semble judicieux et acceptable de recourir davantage aux protéines végétales :

- Le consommateur consomme une viande en moindre quantité mais de qualité supérieure (santé, saveur, environnement)
- Le producteur peut appliquer une marge plus forte en vendant un produit mieux valorisé

Dans la restauration collective (écoles et tous établissements publics : services publics, agences publiques, établissements hospitaliers, ministères, corps constitués, etc.), de même que lors de tous les événements organisés, co-organisés, financés ou cofinancés par les collectivités publiques :

- Rendre obligatoire l'existence d'un menu de substitution équilibré à minima végétarien, et végétalien dès que possible, à chaque repas
- Promouvoir l'organisation d'un jour sans viande hebdomadaire dans les cantines
- Rendre obligatoire l'approvisionnement progressif en produits de saison en circuit court issus d'exploitations et de marques ayant adopté des pratiques agricoles durables (usage minimal de produits phytosanitaires notamment) et ayant intégré le bien-être animal à leur activité
- Diminuer progressivement la part de produits industriels, et celle de produits à empreinte écologique forte
- Accompagner la formation du personnel (gestionnaires et cuisiniers) pour adapter les pratiques culinaires et la rédaction des appels d'offres publics
- Accompagner la formation des agriculteurs aux appels d'offres lancés par les collectivités territoriales, ainsi que la structuration de l'offre par la création de groupements d'agriculteurs

Enseigner les bienfaits du *plus de qualité, moins de quantité* en matière de produits animaux, et éveiller les consciences quant aux problématiques éthiques et sanitaires.

► MIEUX GÉRER ET VALORISER LES DÉCHETS, RÉDUIRE LES GASPILLAGES

Mettre en place des systèmes de consigne pour le plus grand nombre possible d'articles de grande consommation (alimentaire mais aussi équipements électroniques).

Promouvoir le développement du commerce en vrac : cela permet la réduction des emballages et le retour des produits usagés aux producteurs pour qu'ils puissent être remanufacturés, ainsi que l'amélioration de la conception des produits. Minorer la TVA pour les produits vendus en vrac.

Organiser des campagnes de sensibilisation annuelles contre le gaspillage auprès des particuliers et des professionnels, notamment auprès des personnels de la restauration collective.

Changer la réglementation pour faciliter l'octroi aux déchets du statut de produit. Des législations de sécurité et sanitaires rendent difficile ce changement de statut à l'heure actuelle, ce qui nuit à la valorisation des déchets et au développement d'une économie autour des ressources secondaires.

Mettre en place le tri séparé des déchets organiques, rendre le tri sélectif systématique.

Assurer un respect strict de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, qui impose aux gros producteurs de biodéchets (> 10 t/an) une valorisation organique (compostage ou méthanisation) et de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) qui impose de proposer à tout producteur une solution de valorisation (compostage individuel ou collecte des biodéchets...). Mettre en œuvre des systèmes de contrôle et de sanctions adaptées.

Soutenir le développement d'installations de traitement des biodéchets : obligation de prévoir un terrain dédié proportionné au besoin de la collectivité, dans chaque PLU.

Dans les communes, promouvoir l'installation de « points compost » où les usagers pourront s'approvisionner en compost prêt à l'emploi.

► PROMOUVOIR DE NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

Fixer des objectifs mesurables de réduction réelle (incluant les flux cachés) de la consommation de ressources à l'échelle nationale.

Développer l'économie circulaire dans toutes les filières sectorielles possibles.

Ouvrir un grand chantier d'étude du potentiel français en matière d'écologie industrielle.

Adopter les réglementations européennes en matière d'éco-conception pour l'ensemble des catégories de produits, en imposant des multicritères écologiques (efficacité énergétique, efficacité matérielle sur le cycle de vie, pollution, etc.).

Soutenir le développement des modèles économiques alternatifs : économie sociale et solidaire, économie du partage, économie de fonctionnalité, économie bleue, économie symbiotique...

Financer un programme de recherche sur les nouveaux cadres juridiques et économiques pour accompagner les nouveaux modèles économiques, la mutualisation des biens et des ressources entre entreprises et particuliers (aujourd'hui, de nombreuses expérimentations d'économie circulaire entre acteurs publics et/ou privés se trouvent freinées par des difficultés de partage des responsabilités juridiques et des bénéfices dégagés, ainsi que par une frilosité induite des banques et des assurances).

Développer dans les communes des lieux-ressources publics mettant à disposition des usagers des équipements (outils, véhicules, ressources diverses) en location/prêt.

► FOURNIR UNE INFORMATION DE QUALITÉ AU CONSOMMATEUR

Proposer une loi sur le packaging des produits de consommation et proposer un étiquetage nutritionnel et écologique ambitieux. Les informations devront être lisibles et inclure a minima, en plus des informations déjà obligatoires :

- Une signalétique nutritionnelle (donnant un score et un code couleur en fonction de la qualité nutritionnelle : par ex. : *Nutriscore* de l'Inserm, système tricolore utilisé au Royaume-Uni...)
- Une indication des procédés industriels utilisés (plus ou moins énergivores)
- L'empreinte écologique du produit sur l'ensemble de son cycle de vie (incluant l'empreinte carbone, l'empreinte eau, la provenance géographique des éléments ou ingrédients...)
- La présence de produits animaux et le type d'élevage ou de pratique de pêche utilisée
- Les éventuels tests sur animaux effectués
- Des informations relatives au packaging : origine du bois pour le carton, type de plastiques, encres
- Indication spéciale pour les produits dont le mode de fabrication est particulièrement émetteur de pollutions (au-delà de certains seuils à fixer par catégorie de produits)

La sélection précise de ces informations ainsi que la manière de les présenter seront définies par une commission ad hoc réunissant producteurs, marques, distributeurs, services publics, ONG et citoyen·ne·s tiré·e·s au sort (cf. modalités p. 36).

Note : *les marques ne seront pas représentées par les structures de lobbying existantes telles que le Fonds français pour l'alimentation et la santé, financé par de grands groupes.*

► ENCADRER LA PUBLICITÉ

Interdire les encarts publicitaires électroniques lumineux dans les espaces publics.

Instaurer une taxe spéciale sur la publicité, dont la recette financera d'autres formes de communication, assurées notamment par les pouvoirs publics en coopération avec des associations agréées.

La taxe sur la publicité existe déjà pour les spots télévisés, mais elle n'a pas été révisée depuis le 1er janvier 1995 (date à laquelle elle a été divisée par deux) et reste plafonnée à 34,30 €.

► GÉRER L'EAU DE FAÇON RESPONSABLE

Demander l'inscription des ressources en eau au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Nationaliser l'eau, à l'image de ce qui a été fait à Paris. On ne peut pas imposer la privatisation d'un service si celui-ci n'a pas de libre et réelle concurrence, or c'est le cas de l'eau en France.

Refondre la gouvernance des agences de l'eau actuellement confisquées par des lobbys. Confier à ces agences la gestion des bassins versants, incluant les aquifères (et pas seulement les eaux de surface).

Reprendre la recherche publique sur le traitement des eaux usées.

Lancer un programme d'étude et de chiffrage du développement de systèmes de séparation des eaux grises et des eaux-vannes dans les agglomérations, avec tri sélectif des eaux et installation de centres d'imprégnation et de compostage en zones périphériques. Lancer une étude économique d'une valorisation de la chaleur émise par les centres de compostage pour le chauffage d'habitations et de serres agricoles. Le détail de cette mesure se trouve dans le livret thématique n° 4, « *Aménagement équilibré et valorisation de tous les territoires urbains et ruraux* ».

Proposer des aides publiques à l'installation de systèmes de récupération et de traitement des eaux de pluie, de toilettes sèches, de bassins de phytoépuration, de composteurs, etc., avec bouclage des matières organiques vers les exploitations agricoles.



- ▶ **Nous portons les propositions contenues dans le programme de transition écologique du *Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD)* :**
voir à la fin de ce document, pp. 313 à 391
- ▶ **Nous aiderons les acteurs du monde agricole pour rendre possible un déploiement à grande échelle du scénario *Afterres2050* :**
<http://afterres2050.solagro.org/a-propos/le-projet-afterres-2050/>
- ▶ **Nous porterons les 10 propositions des *Fermes d'Avenir* :**
<https://bluebees.fr/fr/petition>
- ▶ **Nous soutenons également la « *Proposition Dufumier* » :**
<https://articles.laprimaire.org/choisir-une-agriculture-de-qualit%C3%A9-et-sen-donner-les-moyens-la-proposition-dufumier-ac3c5febf66c>

DEUXIÈME PILIER

LES TRANSITIONS NÉCESSAIRES
POUR BÂTIR UN MONDE
VIABLE ET ENVIABLE

8

**Vers une société éthique entretenant
une relation responsable avec le vivant**

Organiser une transition vers un monde soutenable constitue le défi de notre temps, alors que nos flux d'énergie et de matières atteignent des ordres de grandeur incompatibles avec le maintien d'une biosphère stable. Cette transition requiert des changements profonds dans nos activités : une transition vers un modèle socio-économique viable, des transitions énergétique et agricole éclairées, ambitieuses et immédiates, la réinvention complète de notre système de production et de consommation, le développement de nouveaux modèles d'affaires, de nouveaux services et de nouveaux usages, la définition de nouveaux cadres juridiques ainsi que la mise en place d'institutions adaptées aux contraintes de l'Anthropocène, cette nouvelle ère géologique marquant la prépondérance de l'influence humaine sur la Terre.

La nécessité vitale et l'urgence de ces changements rendent l'équation complexe et le défi terriblement difficile à relever ; c'est pourquoi il nous faut accompagner toutes ces transitions politiques, sociales, économiques, techniques, technologiques, logistiques, juridiques et organisationnelles par une transition culturelle. Celle-ci consiste à réimaginer avec bon sens et bienveillance tant notre rapport aux autres êtres, qu'ils soient humains ou non humains – en particulier à nos semblables vivant ailleurs sur la planète –, qu'aux générations à venir, celles de nos enfants et petits-enfants ; elle consiste à remettre des principes éthiques dans nos vies et dans les choix collectifs afin de co-construire enfin un monde durablement désirable ; elle consiste à repenser la notion de prospérité et à changer nos objectifs en tant que société, notamment en nous extrayant de l'addiction à la croissance ; elle consiste à sortir des délires de démesure pour agir de façon responsable, à dépasser nos ambitions puériles de toute-puissance pour embrasser des aspirations d'humble lucidité, à évoluer des carcans idéologiques vers une lecture plus clairvoyante du monde et de notre place en son sein, à transcender les obsessions destructives de concurrence et de compétitivité pour instaurer des dynamiques constructives de coopération et de solidarité ; elle consiste à accepter avec discernement l'existence de limites physiques aux activités humaines et à innover pour trouver les moyens de parvenir à un équilibre permettant une prospérité durable à l'intérieur de ces limites, en acceptant de considérer qu'il y a là une formidable opportunité d'expression pour la créativité et le génie humains.

C'est la croisée des chemins, le moment où il nous appartient de nous montrer à la hauteur du défi que nous avons hérité des premiers chapitres de l'Histoire.

« La manière dont l'Occident moderne se représente la nature est la chose du monde la moins bien partagée. »

Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*

« La sortie de cette crise de la "Grande perdition" passe inévitablement par des modifications sociales et culturelles. Il va falloir passer de la croissance quantitative à la croissance qualitative. »

Dennis Meadows

« Les problèmes posés par les préjugés raciaux reflètent à l'échelle humaine un problème beaucoup plus vaste et dont la solution est encore plus urgente : celui des rapports de l'homme avec les autres espèces vivantes. Le respect que nous souhaitons obtenir de l'homme envers ses semblables n'est qu'un cas particulier du respect qu'il faudrait ressentir pour toutes les formes de vie. »

Claude Lévi-Strauss

► REDÉFINIR ET INSTITUTIONNALISER LES « COMMUNS »

Doter notre République des institutions et méthodes de gouvernance compatibles avec la préservation et la mise en valeur des « biens » communs matériels ou immatériels, dits « Communs », biens fragiles et vitaux, ni publics ni privés, pouvant faire l'objet d'un usage privé mais seulement dans certaines limites pour prévenir leur dégradation préjudiciable pour tous.

Ce sont par exemple l'eau, les services écosystémiques en général, les infrastructures essentielles notamment pour les transports et la production d'énergie, mais aussi un environnement sain au sens large du terme, un climat stable, une nature biodiversée, les zones humides, un air sain, les services publics, l'accès à la santé et à une couverture santé universelle, des réseaux de communication incluant internet, l'accès à la culture et les « Communs de la connaissance » (cf. ci-dessous).

Rendre obligatoire la méthode participative de décision de type « conférence de consensus citoyen » pour tout ce qui relève des « Communs », afin de permettre leur gestion collective.

Permettre la détermination de la nature des « Communs » soit par l'autorité, soit par saisine de citoyen-ne-s qui auront la possibilité de soumettre aux assemblées des contre-propositions argumentées, conformes à l'intérêt général, et de se faire représenter par des associations d'utilité publiques compétentes.

Préconiser l'inscription de la préservation des « Communs » dans la Constitution. L'accès aux « Communs » pour tous doit être reconnu comme un droit fondamental.

Protéger les « Communs » des mécanismes des marchés financiers et des risques de captation privée en impliquant, dans leur protection et leur gestion démocratisée, les citoyen-ne-s, les collectivités territoriales, l'État, les entreprises, les experts et le monde associatif.

Développer les « Communs » en réinventant notre rapport à la propriété : usages collectifs et coopératif des biens, tarifs régulés (coût partagé entre tous les utilisateurs), économie de fonctionnalité, copropriété des outils et ustensiles du quotidien, organisation de systèmes d'échanges locaux (SEL) dans lesquels les gens échangent des biens et des services...

► PROTÉGER LES « COMMUNS DE LA CONNAISSANCE »

Dans le domaine de la protection des « Communs de la connaissance », nous soutenons les 10 propositions du manifeste de *SavoirsCom1* :

1. Assurer la neutralité d'Internet
2. Protéger les données personnelles
3. Garantir l'accès libre aux publications scientifiques et aux données de la recherche
4. Développer une littératie des « Communs », c'est-à-dire un savoir lire et écrire dans une logique de savoirs et de connaissances partagés permettant le développement d'une culture numérique citoyenne
5. Ouvrir les données publiques
6. Utiliser les logiciels libres

7. Rendre possible le partage non marchand d'œuvres protégées, avec des mécanismes de rémunération alternatifs pour les auteurs
8. Encourager, préserver et soutenir par les politiques publiques le domaine public et les savoirs partagés
9. Placer les « Communs » au cœur des modèles économiques de l'information
10. Favoriser la création et le développement des « Communs » sur les territoires

► <https://www.savoirscom1.info/manifeste-savoirscom1/>

► CRÉER DES INSTITUTIONS GARANTES DE LA PROTECTION DE L'AVENIR ET RÉVISER LE DROIT « ÉCOLOGIQUE »

Transformer le code de l'Environnement en code de l'Environnement et du Climat, pour incorporer systématiquement les enjeux climatiques.

Créer un ministère des Futurs souhaitables (cf. p. 79) et une troisième chambre parlementaire chargée de conseiller les organes politiques dans les évolutions de notre société, en vue de sa préservation à long terme (cf. p. 36).

Renforcer les moyens des polices de l'environnement et remédier à leur morcellement.

Former et sensibiliser les représentants des forces de l'ordre, les agents des services publics et les magistrat·e·s sur les questions écologiques.

Reconnaître la notion criminelle d'écocide au niveau français. Le droit actuel n'impose pas à l'humanité d'aujourd'hui de garantir des droits à l'humanité de demain, dissociant les droits humains de ceux d'un environnement jugé extérieur. De plus, il n'est pas outillé pour contrer efficacement le pouvoir des entreprises multinationales et de la finance internationale, majoritairement responsables des dégradations des conditions de la vie sur Terre. Le droit doit donc s'universaliser autour d'une nouvelle valeur pivot, l'écosystème Terre, afin de défendre en justice le droit des écosystèmes à maintenir leurs cycles vitaux et le droit des générations futures à bénéficier de conditions d'existence dignes.

Proposer à l'Organisation des Nations unies la rédaction d'une Déclaration universelle des droits de la Terre et de l'humanité.

Amender le Statut de Rome, texte qui fonde et régit la Cour pénale internationale (CPI), afin que l'écocide soit considéré par le droit pénal international comme le cinquième crime international contre la Paix, en complément des crimes de guerre, du génocide, des crimes contre l'humanité et du crime d'agression.

► **Nous soutenons les 17 propositions d'amendements au Statut de Rome proposés par le mouvement *End Ecocide on Earth* :**

<https://www.endecocide.org/wp-content/uploads/2016/10/CPI-Amendements-Ecocide-FR-sept2016.pdf>

► RÉVISER LES INDICATEURS DANS LE CADRE D'UNE RÉVISION DE LA HIÉRARCHIE DES PRIORITÉS NATIONALES, ET NOUS FIXER DE NOUVELLES AMBITIONS EN TANT QUE SOCIÉTÉ

Abandonner la quête obsessionnelle de la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB), qui nous mène dans une impasse. Non seulement aucune des méthodes de relance de l'économie au sens classique du terme n'a donné de résultats probants depuis près de quarante ans, mais il est exclu de générer une croissance pérenne dans un monde fini dont nous dilapidons les ressources à une vitesse folle. Par ailleurs, cela fait longtemps qu'en France le maintien d'une croissance ne crée ni emplois, ni surplus de bien-être mais exacerbe au contraire les inégalités, qui sont source de mal-être et d'instabilité sociale. Il apparaît donc que poursuivre aveuglément cet objectif relève du mythe et de la croyance, dans tous les cas d'une pensée dogmatique et irrationnelle.

Repenser notre modèle économique, abandonner pour la comptabilité nationale le PIB comme la mesure première du progrès et promouvoir la notion de prospérité durable, qui dépasse largement la question du volume de l'économie.

Concevoir et adopter un tableau de bord d'indicateurs nationaux quantitatifs et qualitatifs couvrant l'économie et le social (notamment l'état des inégalités et de l'exclusion dans plusieurs domaines), l'écologie, la culture, le bien-être, la santé physique et mentale, la politique. Ces indicateurs, pertinents pour guider les transitions écologique, économique et sociale, seront illustratifs des valeurs qui animent notre projet de société, et permettront des politiques publiques plus responsables et moins focalisées sur le profit et la compétitivité.

Faire participer la société civile (associations et ONG, syndicats, citoyen-ne-s tiré-e-s au sort (cf. modalités p. 36) à la définition de ces nouveaux indicateurs.

Militer à Bruxelles pour que cette logique de comptabilité nationale se généralise dans l'Union européenne.

- **Étude sur les indicateurs, par la Fabrique Spinoza :**
<http://fabriquespinoza.fr/rapports/un-guide-pour-mesurer-le-bonheur-des-francais/>

► PRENDRE EN COMPTE LES CONSÉQUENCES À LONG TERME DE TOUT PROJET DE LOI

Lors de la rédaction d'un projet de loi, intégrer :

- L'impact, au sens large, sur les générations futures (impact climatique, impact sur les ressources, impact social, impact économique, etc.)
- L'impact sur le bien-être, le développement personnel et l'équilibre de la vie privée des individus
- Plus spécifiquement, l'impact sur la santé humaine, notamment l'espérance de vie en bonne santé (cf. le livret thématique n° 16, « *Un système de santé remodelé et axé sur la prévention* »)

Au Royaume-Uni, lors de l'étude d'une loi, un protocole programmatique détermine quels groupes de la population sont susceptibles être affectés.

Ainsi, une série de mesures a été revue car, envisagée pour traiter le cas des grands buveurs, elle aurait eu un impact sur l'ensemble des clients des pubs, nuisant à la vie sociale !

En France, la loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques peine à s'imposer à des élites qui trouvent en général « farfelu » de s'intéresser à autre chose qu'au PIB...

► REFONDRE LES MODÈLES MACROÉCONOMIQUES

Abandonner les modèles macroéconomiques actuellement utilisés au plus haut niveau, dans la mesure où ils font l'impasse sur les limites naturelles, sur la nécessité d'investir de l'énergie pour produire de l'énergie ainsi que sur les externalités négatives (c'est-à-dire les incidences destructives) engendrées, et où ils s'appuient sur une école de pensée dont les hypothèses sont en contradiction avec l'expérience du monde réel et le bon sens : concurrence pure et parfaite, rationalité absolue des agents économiques, évolution des marchés vers un état d'équilibre, substituabilité des différents facteurs de production (c'est-à-dire que les hommes, les outils de travail et les ressources naturelles sont considérés comme interchangeables), etc.

Connecter l'économie au monde physique avec ses contraintes de finitude et de bâtir les politiques publiques sur des bases rigoureuses, saines et pluridisciplinaires, en abandonnant les dogmes insensés qui nous mènent à la catastrophe.

Dénoncer fermement la supercherie que constitue la théorie économique prédominante, en démontrer les absurdités, les dérives idéologiques, la nature obscurantiste et les mécanismes de mystification des peuples qui découlent de l'application aveugle de ses préceptes.

Soutenir le travail d'économistes intégrant dans leurs modèles les contraintes physiques et énergétiques du monde (Gaël Giraud, Alain Grandjean, Éloi Laurent, Christian de Perthuis...).

Œuvrer à l'introduction dans la pensée économique en vigueur au sein des institutions des approches d'économie écologique (prise en compte du capital naturel et des limites à son exploitation) et dénoncer la quête de croissance, même verte, l'obsession de compétitivité et la financiarisation du monde.

« La modélisation macroéconomique enseignée est incomplète. Elle en reste aux conventions économiques qui n'accordent aucun tarif aux "ressources naturelles" [...] dans la lignée de la pensée économique du début du XIX^e siècle : en 1815, Jean-Baptiste Say, considéré comme le principal économiste classique, écrivait dans son Cours d'économie politique pratique : "Les ressources naturelles sont inépuisables car sans cela nous ne les obtiendrions pas gratuitement. Ne pouvant être ni multipliées, ni épuisées, elles ne sont pas l'objet des sciences économiques."

Que l'économie délimite son domaine d'étude et développe des théories concernant des pans spécifiques du système ne serait pas problématique en soi si elle n'était ensuite utilisée pour définir et justifier les grands projets pour le monde réel. En plus de n'accorder aucun prix aux ressources, la modélisation classique ne valorise pas non plus les services écosystémiques sans lesquels le système serait pourtant voué à la panne sèche. »

Arthur Keller, De la croissance à la soutenabilité forte

► DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MODÈLES D’AFFAIRES ET DE COMPTABILITÉ

Réunir, secteur par secteur, toutes les parties prenantes : services publics, citoyen-ne-s tiré-e-s au sort (cf. modalités p. 36), experts, associations spécialisées, syndicats, ainsi que les sociétés qui ont le plus gros impact écologique, pour faire évoluer les pratiques de l’amont à l’aval du secteur, en incluant distributeurs, acheteurs, marques, fabricants, transformateurs, courtiers et investisseurs — notamment dans les marchés des matières premières dont les modes d’exploitation sont destructifs : cela permettra d’avoir un important effet de levier auprès des quelques centaines d’entreprises qui font, à ce stade, la loi du marché et disposent d’un poids prépondérant dans l’empreinte écologique et sociale de leur secteur.

Promouvoir l’usage du *Plan d’affaires durable* (version élargie du traditionnel *Business Plan*) comme base de décision pour des investisseurs publics comme privés : ne plus jauger la crédibilité d’un projet à la seule aune de sa rentabilité économique anticipée, mais intégrer à l’évaluation des critères d’ordre écologique et social, dans une approche systémique.

Généraliser le recours au *Plan d’affaires durable* dans la commande publique.

Inclure les externalités environnementales, humaines et sociétales dans la comptabilité des services publics, et promouvoir la généralisation de la pratique dans le privé.

► MOBILISER LE SYSTÈME ÉDUCATIF DANS CETTE TRANSITION CULTURELLE

Promouvoir le développement par l’enseignement, depuis l’école primaire jusqu’aux études supérieures, d’aptitudes à vivre en équilibre avec son environnement et dans le respect du vivant.

Pour ce faire, il s’agit de mettre l’accent sur :

- La connexion avec la nature, la familiarité avec les principes de l’écologie (finitude des ressources, diversité et interdépendance des espèces), la citoyenneté terrestre, le respect du vivant
- La non-violence et la résolution de conflits, la compréhension mutuelle entre individus, le débat constructif et la gestion féconde des désaccords, la connaissance des principes de travail coopératif en groupes multiculturels, l’interdisciplinarité, les méthodologies de gestion de projets et de communication, l’esprit de coopération plutôt que celui de compétition
- L’éthique, la responsabilité, l’ouverture d’esprit et la tolérance, la connaissance de soi, l’empathie, la solidarité, l’humilité et la tempérance plutôt que l’orgueil et la démesure
- L’aptitude à la remise en question, la capacité à apprendre et innover sous contraintes, l’aptitude à gérer l’incertitude et à naviguer dans l’incertain et l’inattendu
- La créativité, la pensée critique, la pensée latérale, la rigueur logique, la capacité à saisir les nuances conceptuelles et sémantiques
- Des savoir-être et des savoir-faire utiles : être psychologiquement résilient, produire soi-même une partie de sa nourriture, réparer et fabriquer de ses mains, comprendre ce qu’est l’énergie et son importance critique dans le fonctionnement du monde, maîtriser les gestes qui sauvent, organiser et animer un réseau...

Note : certains de ces aspects sont développés dans le livret thématique n° 23, « Politique civique de paix sociale, de mieux vivre ensemble et de sécurité ».

« L'être humain est à la fois physique, biologique, psychique, culturel, social, historique. Cette unité complexe de la nature humaine est complètement désintégrée dans l'enseignement, à travers les disciplines, et il est devenu impossible d'apprendre ce que signifie être humain. Il faut la restaurer, de façon à ce que chacun, où qu'il soit, prenne connaissance et conscience à la fois de son identité complexe et de son identité commune avec tous les autres humains. Ainsi, la condition humaine devrait être un objet essentiel de tout enseignement.

Le destin désormais planétaire du genre humain est une autre réalité clé ignorée par l'enseignement. La connaissance des développements de l'ère planétaire qui vont s'accroître dans le XXI^e siècle et la reconnaissance de l'identité terrienne, qui sera de plus en plus indispensable pour chacun et pour tous, doivent devenir un des objets majeurs de l'enseignement. »

Edgar Morin, *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*

► FAIRE DE LA CONDITION ANIMALE UN ENJEU DE PREMIER PLAN ET UNE RÉELLE PRÉOCCUPATION POLITIQUE

La façon dont nous traitons les animaux est le reflet de la société dans laquelle nous vivons. Le respect ou l'indifférence que nous leur réservons sont à l'image de ceux que nous accordons à nos semblables.

Bien que souvent reléguée au rang des militantismes de second ordre, la question du traitement des animaux fait résonner chez nombre de gens un malaise éthique profond, ainsi que l'ont mis en relief depuis quelques années les vidéos tournées dans des abattoirs et les élevages. Le sujet compte désormais parmi les thèmes de société qu'un État se doit de traiter dignement.

Construire un avenir apaisé sera davantage à notre portée si nous reconnaissons notre responsabilité envers les animaux et cessons d'opposer les causes suivant une ligne de faille humain/non-humain abusive. Entre la lutte pour la condition humaine et celle pour la condition animale, il y a un continuum de convictions. Quand on s'indigne et se mobilise face aux oppressions et aux souffrances, l'intégrité morale dicte d'incorporer à ses luttes tous les animaux.

Par les propositions suivantes, tirées des travaux du *Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD)*, nous souhaitons ouvrir la voie d'une réinvention du rapport de l'homme à la nature et suggérer des logiques de production et de consommation aptes à alléger la pression excessive que l'humanité exerce sur le vivant.

« On peut juger de la grandeur d'une nation par la façon dont elle traite les animaux. »

Gandhi

« Tant qu'il y aura des abattoirs, il y aura des champs de bataille. »

Léon Tolstoï

Repenser l'exploitation des animaux terrestres et aquatiques dans le secteur agroalimentaire, pour minimiser le mal-être infligé

Protéger efficacement l'animal dans le secteur agroalimentaire, afin de ne plus l'utiliser comme un produit ou un moyen auquel l'on pourrait faire subir n'importe quel traitement.

Considérer l'animal comme un être sensible à qui les activités doivent s'adapter, et non plus le contraire, et garantir son bien-être dans les conditions d'élevage.

Pour ce faire :

- Programmer la fin des élevages intensifs et/ou en batterie
- Réorienter les subventions vers les exploitations respectant de bonnes conditions d'élevage
- Bannir les pratiques cruelles
- Améliorer nettement les équipements obligatoires
- Systématiser les contrôles par des professionnel-le-s de la protection animale agréés

Revoir et encadrer les conditions de transport des animaux d'élevage, de même que les méthodes d'abattage : obligation d'étourdissement avant la mise à mort, formation des professionnel-le-s de la filière, vidéosurveillance des chaînes d'abattage de bout en bout, avec accès aux vidéos pour des représentants du monde association spécialisé agréés par l'État.

Encadrer les techniques de pêche et de mise à mort en vigueur à bord des bateaux.

Programmer l'interdiction des élevages intensifs en pisciculture.

Améliorer les méthodes d'élevage et de mise à mort des crustacés, mollusques et échinodermes, grands oubliés de la protection animale dont la science a démontré la sensibilité.

Consommer moins de produits animaux, et de meilleure qualité

Accompagner les professionnel-le-s de l'industrie agroalimentaire pour permettre un changement aussi rapide que possible de ce système – ce qui implique avant tout un changement des mentalités et des habitudes de production et de consommation. Les industries de production alimentaire, essentiellement organisées pour la course au profit, sont destructives, malsaines et moribondes du point de vue économique.

Lancer un programme de mise à jour des connaissances en sciences de la nutrition et de révision des recommandations officielles en matière de nutrition-diététique-santé, afin de reconnaître enfin le bien-fondé sanitaire des régimes contenant peu ou pas de produits animaux. Organiser une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des professions de la restauration. Légiférer pour que la restauration collective propose une alternative végétale équilibrée à tous les repas.

Programmer l'interdiction de toute fourrure et soutenir la filière française de production de fourrures et cuirs synthétiques.

Mener une campagne d'information grand public concernant les produits pharmaceutiques, cosmétiques et nutraceutiques, pour minimiser la commercialisation de substances ne respectant pas les minima de qualité, d'information consommateur ou d'éthique.

Pour tous les types de produits, concevoir et instaurer des étiquetages spécifiques ambitieux, dont l'objectif sera de renseigner le consommateur *a minima* sur la présence ou non de produits animaux, sur leur origine, sur les modes d'élevage et d'abattage utilisés.

Encadrer strictement le commerce des animaux domestiques ainsi que l'utilisation des animaux dans les cadres professionnels où ils interviennent

Encadrer le commerce des animaux domestiques : seuls les professionnel-le-s agréé-e-s pourront faire commerce des animaux, pour lesquels l'identification, la vaccination et la traçabilité de la provenance seront obligatoires.

Enregistrer tout achat.

Punir sévèrement toute maltraitance, et tout abandon.

Interdire la vente entre particuliers.

Instaurer des sanctions alourdies pour les trafics.

Mettre en place une protection renforcée pour les animaux d'utilité et auxiliaires de travail (chiens de sécurité, animaux de trait, animaux utilisés pour l'aide à la personne).

Revoir la formation initiale dans tous les métiers concernés, et rendre obligatoire une formation complémentaire subventionnée pour les professionnel-le-s déjà en activité : cette formation portera sur les dimensions physiologiques, éthologiques, écologiques, légales et éthiques du travail avec des animaux.

Dans les loisirs et spectacles, repenser profondément l'utilisation d'animaux :

- Abolir la corrida
- Imposer aux cirques, fêtes foraines et spectacles d'assurer aux animaux des conditions de vie et de transport adaptées à leurs besoins physiques et éthologiques, sous peine d'interdiction
- Programmer la fermeture de tous les delphinariums et spectacles d'animaux aquatiques
- Reconvertir les zoos en parcs écologiques, qui accueilleront avant leur adoption ou leur réintroduction en milieu naturel les animaux issus de trafics, victimes de maltraitance ou légalement confisqués

Préserver les animaux sauvages

En finir avec certaines méthodes de chasse intolérables, encadrer la pratique pour en éliminer les dérives, et intégrer dans cette activité la prise en compte des équilibres environnementaux. Les techniques cynégétiques seront donc fortement contrôlées, certaines pratiques devenant interdites et d'autres sujettes à davantage d'obligations.

Scinder l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) en deux établissements publics séparés et indépendants : l'un chargé de la préservation de la faune sauvage et de l'environnement, l'autre de la gestion de la chasse.

Interdire immédiatement la chasse à courre, pratique cruelle.

Punir sévèrement tout braconnage, en bannissant toutes les tolérances actuellement constatées.

Encadrer la pratique de la pêche : les citoyen-ne-s la pratiquant devront passer un examen incluant une conscientisation à la sensibilité des animaux aquatiques.

Mettre en œuvre une protection renforcée pour les espèces réintroduites (loup, ours, lynx...), qui seront inscrites sur la liste des espèces protégées et dont la mise à mort sera interdite. Une aide sera apportée aux éleveurs pour la mise en place de mesures préventives contre d'éventuelles attaques de troupeaux. On ne peut plus éradiquer la faune sauvage sous prétexte qu'elle menace nos activités, alors que ce sont nos activités qui ont réduit à néant l'espace vital de cette faune.

Abolir le statut d'espèce nuisible, en parallèle du développement de méthodes bienveillantes pour gérer les populations des espèces concernées, dans la nature comme en ville.

Reconsidérer l'approche générale de l'utilisation des animaux par la science, l'industrie et le monde universitaire

Promouvoir le développement des méthodes alternatives aux expérimentations animales et la sensibilisation à la condition animale et à l'éthique pour les médecins, vétérinaires et chercheurs.

Programmer l'interdiction des expériences animales dans la recherche fondamentale, et assurer l'application et le renforcement de la législation existante en matière d'expérimentation. Programmer l'interdiction des expérimentations sur les animaux pour tous les produits cosmétiques, d'entretien et de consommation courante.

Dans l'éducation et la formation, mettre fin à l'utilisation d'animaux et développer les méthodes d'enseignement alternatives, sauf exceptions rares dûment justifiées où l'on pourra utiliser un nombre déterminé de cadavres issus de morts naturelles.

Instituer une « clause de conscience » pour les étudiant·e·s, enseignant·e·s et chercheurs qui refusent de pratiquer des expériences sur des animaux.

Offrir une sensibilisation systématique au monde animal, au rapport à l'animal, à l'éthique dans les programmes scolaires et pour tous les professionnel·le·s d'activités impliquant un travail, direct ou indirect, avec des animaux.

Former et sensibiliser les représentant·e·s des forces de l'ordre, les agents des services publics et les magistrat·e·s sur ces questions.

Approfondir la législation en matière de droits des animaux, incluant la question de leur statut juridique

Former les forces de l'ordre et les magistrat·e·s aux textes relatifs au droit des animaux (code civil, code pénal, code rural et de la pêche maritime, directives européennes) car, en dépit de la reconnaissance pour les animaux de la qualité « d'êtres sensible » par le code civil, leur situation n'évolue guère, tant ces textes sont mal connus et mal appliqués.

Reconnaître la personnalité juridique de certains animaux (modalités et périmètre à préciser avec des experts du sujet et des représentants du monde associatif spécialisé agréés par l'État).

Permettre aux associations de protection animale de se porter partie civile sur les articles du code rural et de la pêche maritime.

Développer la coopération internationale en matière de défense de l'animal et de la nature.



- ▶ **Nous portons dans ce domaine les propositions du *Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD)* rassemblées dans le programme intitulé « *Vers une société éthique* » – voir pp. 393 à 427 – ainsi qu’un certain nombre des mesures qu’ils préconisent en matière de transition écologique – voir à la fin de ce document, pp. 313 à 391.**
- ▶ **Par ailleurs, nous avons signé les 30 propositions du manifeste *AnimalPolitique* et nous engageons à en respecter les principes** (partout où il y a une différence avec les propositions du CCDD mentionnées ci-après, nous nous attacherons à suivre préférentiellement les recommandations les plus ambitieuses) :
<https://www.animalpolitique.com/les-30-propositions>

TROISIÈME PILIER

LES TRANSITIONS NÉCESSAIRES
POUR BÂTIR UN MONDE
VIABLE ET ENVIABLE

9

**Emploi digne pour tous, fin de la précarité,
des inégalités et des discriminations**

Sources de nombreux problèmes sociétaux, les inégalités sont de plus en plus criantes dans tous les domaines : revenu, emploi, éducation, santé physique et mentale, logement, culture. Elles induisent des coûts de moins en moins supportables par les structures et les budgets des dispositifs de protection sociale. En cette matière, l'écart entre les discours et les actes est de plus en plus démesuré. Pourtant, réduire, dans l'intérêt de tous et par une politique socio-économique adaptée, les inégalités (de revenu, de genre, liées à la couleur, au handicap, à l'âge, à l'orientation sexuelle, etc.), pour des raisons sociales (éradiquer la faim en France), économiques (redonner du pouvoir d'achat aux plus défavorisés), sécuritaires (éviter de graves remous sociaux) et sanitaires (augmenter la durée moyenne de vie en bonne santé) devient primordial tant cette situation fragilise notre démocratie et nous emmène vers de redoutables extrémismes.

Il ne s'agit pas là de jeter sur les plus pauvres un regard plein de commisération. Il est important de valoriser les qualités des plus pauvres, car savoir vivre de peu et s'épanouir de peu est une vraie qualité de sobriété propice à notre avenir commun. La résilience des pauvres est nettement meilleure que celle de nombreux riches. Il existe pourtant des écarts de revenu et de cadre de vie scandaleux, de même que des inégalités de patrimoine choquantes, et ces écarts sont au cœur des inégalités. Mais ce ne sont pas les seuls. Entre l'écart de traitement entre femme et homme, l'écart lié à l'éducation qui s'avère la conséquence de son contexte de naissance, l'écart dans l'accès au logement ou à la culture, les discriminations à l'embauche pour ceux qui ont une peau plus sombre ou un patronyme à consonance étrangère, ou encore le handicap qui ne permet pas de s'insérer dans la communauté des valides, les sources d'inégalité sont nombreuses.

N'est-il pas temps de répondre aux besoins concrets de la population, de créer des places d'accueil pour les jeunes enfants, de faire un effort pour résorber le mal-logement, mais aussi et surtout de réformer les systèmes eux-mêmes qui produisent les inégalités, à commencer par l'école, façonnée pour favoriser les enfants de diplômés, et par un système fiscal et social obsolète et peu progressif qui accentue les disproportions dans la répartition de la richesse ?

« Les hommes naissent égaux. Dès le lendemain, ils ne le sont plus. »

Jules Renard

« Il ne peut y avoir de stabilité dans un monde où 1 % de l'humanité détient autant de richesses que le reste de la population. »

Barack Obama,

Discours à l'Assemblée générale des Nations unies, septembre 2016

► AGIR EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Mener une expérimentation à grande échelle du partage de l'emploi, dans une optique de généralisation rapide, en instaurant une nouvelle durée légale du travail à 30 h/semaine, à salaire horaire constant, et en mettant en œuvre simultanément le revenu universel afin de compenser, pour les revenus faibles ou intermédiaires, le manque à gagner lié à la baisse de salaire. Les mesures détaillées sont décrites dans le livret thématique n° 6, « Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste ».

Réformer le service public de l'emploi pour tenir compte de la grande diversité des situations des chômeurs. En particulier mettre en place des coopérations beaucoup plus fortes et efficaces avec les associations engagées auprès des chômeurs de longue durée.

Favoriser la généralisation du projet porté par *ATD Quart Monde, Territoire Zéro Chômeur de longue durée*, consistant, à l'échelle du territoire (commune, communauté de communes, quartier), à proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi et qui le souhaitent un emploi aidé (c'est-à-dire pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation) en contrat à durée indéterminée au SMIC, à temps choisi, adapté à ses compétences. De même nous soutiendrons et encouragerons l'ensemble des collectivités locales à développer des initiatives de réinsertion des chômeurs de longue durée.

Un développement économique non partagé est un terreau sur lequel se développent les extrémismes.

Réformer la formation professionnelle pour réorienter les fonds vers les publics les plus en difficulté.

Aujourd'hui, près d'un million de jeunes présents sur le marché de l'emploi ont quitté le système scolaire sans diplôme. Aider ces jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle est un défi majeur.

Note : *des mesures complémentaires sont décrites dans le livret thématique n° 15, « Un système d'éducation et d'enseignement adapté à l'évolution du monde ».*

Mettre l'apprentissage au cœur de la politique d'insertion des jeunes. Fusionner l'apprentissage et le contrat de professionnalisation, unifier leurs financements en une subvention unique modulée en fonction des niveaux de diplôme, simplifier la collecte en substituant les URSSAF aux organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA). Dans ce nouveau système, une instance nationale composée de représentants des branches professionnelles, des ministères du Travail et de l'Éducation Nationale décidera des orientations générales, des agences de certification s'assureront de la qualité des formations et les régions assureront le versement des subventions.

Combattre les stéréotypes dans l'orientation professionnelle des jeunes et valoriser les métiers manuels.

S'appuyer sur les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) pour accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi. Inciter, via des allègements de cotisations, les entreprises à embaucher les jeunes non ou peu qualifiés.

Appliquer les 10 propositions de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour aider les personnes à l'écart du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique à créer leur entreprise, et donc leur emploi, grâce au microcrédit :

► http://www.adie.org/sites/default/files/Adie_10_propositions_creation_entreprise_microcredit.pdf

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DE REVENU

Mettre en place une expérimentation du revenu universel dans une optique de généralisation rapide, permettant de rehausser le revenu des plus modestes, en particulier le minimum vieillesse, remplacé par un revenu universel senior. Les mesures détaillées sont décrites dans le livret thématique n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* ».

Simplifier dans l'immédiat, en attendant cette mise en place, le recours aux minimas sociaux et mieux informer les bénéficiaires de leurs droits.

Empêcher le développement exponentiel des inégalités de patrimoine par un impôt progressif, fort et sans dérogation possible, décrit dans le livret thématique n° 11, « *Une réforme fiscale pour plus d'équité et de progressivité* ».

La fortune cumulée des huit milliardaires les plus riches équivaut à celle de la moitié la plus pauvre de l'humanité.

(rapport Oxfam 2017)

Encadrer les écarts de rémunération et de revenu de telle manière que, dans une entreprise, aucune rémunération globale ne puisse être supérieure à vingt fois la rémunération la plus basse.

- **Cette proposition est soutenue par plusieurs collectifs ou associations, parmi lesquels Les Jours Heureux et l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)... et l'a été dès la fin du XIX^e siècle par le banquier John Pierpont Morgan !**

L'aggravation des inégalités n'est ni une question purement morale, ni une préoccupation de gauche : c'est un paramètre clef pour la stabilité économique et la pérennité de nos entreprises, ainsi que l'ont admis les dirigeants qui se réunissent au forum de Davos.

Lier les rémunérations des salariés d'une entreprise à celles des patrons : en cas d'augmentation de rémunération globale d'un dirigeant d'une entreprise, instaurer l'obligation d'augmenter les rémunérations de tous les employés et stagiaires dans des proportions identiques.

En parallèle, développer une politique publique ambitieuse de prévention du surendettement.

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DU DROIT À L'ÉDUCATION DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Renforcer l'accompagnement au plus jeune âge, notamment pour les familles souffrant d'écart culturel flagrant avec l'environnement scolaire français.

Un enfant d'un milieu favorisé possède à trois ans un vocabulaire moyen de 1 000 mots, alors que celui d'un enfant défavorisé ne dépasse pas 500 mots. Par ailleurs, les crèches accueillent 20 % des enfants en âge d'y accéder toute population confondue, mais seulement 8 % des enfants de milieux défavorisés.

- **Nous faisons nôtres les recommandations de Terra Nova**
« La lutte contre les inégalités commence dans les crèches » :
<http://tnova.fr/rapports/la-lutte-contre-les-inegalites-commence-dans-les-crèches>

Travailler à davantage de mixité sociale et scolaire sur le territoire. Affecter des enseignants bien formés et expérimentés dans les établissements difficiles, grâce à des moyens renforcés et à une politique de ressources humaines plus qualitative. En effet, aujourd'hui, les enseignants présents dans les établissements de l'éducation prioritaire sont plus jeunes et plus fréquemment non titulaires. Par ailleurs, dans certains quartiers, les familles aisées inscrivant toutes leurs enfants dans des établissements privés, une politique de contractualisation avec ceux-ci doit être étudiée.

« Les systèmes qui répartissent plus équitablement dans les établissements d'enseignement à la fois les ressources scolaires et les élèves sont avantageux pour les élèves peu performants, sans pour autant porter préjudice aux élèves ayant un meilleur niveau »

(Rapport de l'OCDE, « Les élèves en difficulté : pourquoi décrochent-ils et comment les aider à réussir ? », 10 février 2016)

Mener une politique déterminée d'action publique pour une éducation des enfants des milieux défavorisés. Pour cela, nous adoptons les propositions du *Bondy Blog* et celles de la *Fondation Espérance banlieues*, parmi lesquelles :

- Faire de l'enseignement dans les quartiers en situation d'urgence éducative une cause nationale
- Associer davantage les régions au déploiement de solutions éducatives dans les quartiers en situation d'urgence éducative
- Permettre aux jeunes talents de s'engager au service des élèves des banlieues
- Nommer des professeurs surnuméraires spécialisés à temps plein dans toutes les écoles primaires défavorisées
- Nommer un psychologue scolaire à temps plein dans tous les établissements défavorisés
- Réduire considérablement les effectifs par classe
- Mettre les inégalités au centre de la formation dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)
- Pour ne délaissier aucun enfant, se tenir loin des politiques du chiffre

► **Les huit propositions du *Bondy Blog* pour en finir avec les inégalités scolaires**

<http://www.bondyblog.fr/201701020855/les-huit-propositions-du-bondy-blog-pour-en-finir-avec-les-inegalites-scolaires/>

► **Les sept propositions de la *Fondation Espérance banlieues* : « Mobilisons-nous et innovons pour les quartiers en situation d'urgence éducative ! »**

<http://www.esperancebanlieues.org/les-7-propositions-dactions-du-colloque-2016/>

En 2016, les études internationale TIMSS et PISA ont révélé l'une le niveau déplorable en maths et en sciences de nos jeunes écoliers, particulièrement ceux des milieux défavorisés, l'autre les inégalités scolaires.

Expérimenter une stratégie d'affectation des ressources aux établissements par nombre d'élèves en situation de vulnérabilité plutôt que seulement par quartier.

Assurer la scolarisation des enfants vivant dans les 500 bidonvilles présents sur le territoire.

► **Ces deux dernières mesures sont promues par l'UNICEF – Huit recommandations au futur président de la République :**

<https://lp.unicef.fr/enfants2017/>

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES GENRES ET DES TRANSGENRES

Mettre en place l'ensemble de mesures détaillées dans le livret thématique n° 13, « *Une société qui favorise l'épanouissement et la réalisation personnelle des femmes* ».

Garantir l'égalité dans les droits et les devoirs à l'adoption pour toutes les familles (hétérosexuelles, homosexuelles, monoparentales).

Augmenter la lutte contre les phobies des personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres ou intersexes. Rendre le changement d'état civil possible sur simple demande.

Affronter le sexisme en :

- Créant un organisme public destiné à étudier les mécanismes qui produisent les inégalités, donnant des outils pour éviter le plus possible toute discrimination liée au genre
- Supprimant tout message véhiculant des stéréotypes de genre dans les livres scolaires, les jouets, les jeux vidéo, sur internet ainsi que dans la publicité
- Œuvrant pour l'égalité entre le sport féminin et masculin, y compris en matière de diffusion à la télévision
- Luttant contre les stéréotypes sexistes, en particulier dans les domaines universitaires et scientifiques

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DU DROIT AU LOGEMENT

Nos propositions font l'objet du livret thématique n° 14, « *Un logement décent et un habitat durable pour tous* ».

Nous faisons également nôtre cette proposition des Jours Heureux :

Promulguer une loi d'urgence pour le droit de chaque personne à un logement sain et décent, afin d'instaurer l'arrêt des expulsions sans relogement, le respect du droit au logement opposable, le plafonnement des loyers, la lutte contre la spéculation foncière et la possibilité de réquisitionner des logements vacants.

► **Nos 25 mesures prioritaires pour vivre des Jours Heureux :**

<http://les-jours-heureux.fr/nos-25-mesures-prioritaires-vivre-jours-heureux/>

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DU DROIT AUX SOINS

Nos propositions font l'objet du livret thématique n° 16, « *Un système de santé remodelé et axé sur la prévention* ».

Nous étudierons notamment avec les acteurs concernés la manière de remédier au problème des déserts médicaux qui induit une sérieuse inégalité entre les territoires.

Par ailleurs, l'instauration d'un revenu universel et le partage de l'emploi auront un impact notable en termes de santé, surtout pour les plus démunis (cf. le livret thématique n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* »).

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DU DROIT À LA CULTURE ET AU SPORT

Nos propositions pour décloisonner la culture et la rapprocher de tous-tes les citoyen-ne-s font l'objet du livret thématique n° 17, « *Une culture proche des citoyens, accessible à tous* ».

Pour les compléter, voici quelques mesures :

- Permettre l'accès gratuit, voire accompagné, des plus démunis aux activités culturelles et ou sportives dans les périodes creuses
- Créer un *Pass Culture* à l'attention de tous les jeunes de 14 à 18 ans, leur donnant accès gratuit ou à tarif très préférentiel et dans les conditions normales d'accès ou de réservation, aux manifestations des établissements publics et privés (musées, concerts, expositions, théâtre...)
- Mettre fin aux subventions publiques de plusieurs centaines de millions d'euros destinées aux grands clubs sportifs et les redistribuer aux petits clubs de quartier et aux actions sportives de proximité, en commençant par les quartiers en difficulté
- Permettre à tous les ménages à revenu modeste d'obtenir une aide pour l'achat d'une licence sportive
- Créer des crédits à taux préférentiels pour les collectivités locales qui investissent dans la maintenance et le renouvellement des équipements sportifs
- Augmenter les subventions à l'USEP (Union sportive des écoles primaires) et à l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) dans leur mission de donner à tous les enfants le goût du sport. Pour cela, augmenter la taxe Buffet sur les droits télévisés et les fournisseurs de communications électroniques

► METTRE EN AVANT LE HANDICAP, SUJET IMPORTANT DANS NOTRE SOCIÉTÉ, ET FAIRE VALOIR LES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Encourager davantage d'enfants en situation de handicap à quitter les classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) quand cela est possible ; en effet, quitter ces dispositifs quand les enfants sont en capacité de le faire améliore la sociabilisation, élément très important dans la scolarité de chacun
- Promouvoir le Sport Adapté et le HandiSport par la diffusion obligatoire d'un nombre d'heures minimum sur le service public. Ceci pourrait être appuyé avec la candidature de Paris 2024 - Jeux Paralympiques. Le but est d'inciter les jeunes en situation de handicap à pratiquer une activité sportive
- Assurer que tous les services publics et les administrations respectent le taux de 6 % d'embauches de personnel handicapé. Cette règle n'est pas respectée partout, et l'État doit montrer l'exemple. Il est nécessaire aussi d'assurer à ces personnes une offre de formation diversifiée et des salaires décents
- Organiser une assemblée citoyenne sur la question du handicap afin de débattre des lois possibles

► AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE VALIDES ET HANDICAPÉS

Nous faisons nôtres une grande partie des propositions listées sur la plate-forme de l'Association des Paralysés de France :

- Lancer une grande campagne de lutte contre les préjugés handiphobes
- Renforcer les obligations et sanctions pour une « France accessible » (bâtiments, transports, lieux d'activités)
- Créer un fonds « Objectif accessibilité » géré par l'État pour soutenir les investissements à l'accessibilité des immeubles privés : aides directes, prêts à taux préférentiel, incitations fiscales
- Publier à l'usage des concepteurs de sites internet publics et privés un guide de prise en compte des besoins spécifiques des personnes ayant des faiblesses cognitives ou des déficiences visuelles
- Sensibiliser et former le personnel médical et paramédical à l'accompagnement des futurs parents et des parents en situation de handicap. Développer un réseau handi-gynéco
- Élargir les droits et les aides spécifiques des proches aidants dans différents domaines : vie professionnelle, santé, information et formation, soutien moral et accompagnement
- Faire évoluer la réglementation pour la création de services d'accompagnement sexuel (service d'information, d'aide à la formulation de la demande de la personne en situation de handicap et de mise en relation)

► Les propositions de la plate-forme de l'Association des Paralysés de France :

<https://2017agiresemble.fr/>

Nous faisons nôtres également les propositions de l'association de parents SOS Autisme, parmi lesquelles :

- Opérer un diagnostic précoce associé à une prise en charge adaptée, afin de faire progresser l'enfant au point d'avoir une vie normale
- Prise en charge par la Sécurité sociale de soins prescrits par les médecins mais non remboursés (psychologues spécialisés en méthode ABA, psychomotriciens, ergothérapeutes)
- Généraliser l'accueil des enfants autistes dans les écoles publiques, en parallèle du recrutement et d'une formation spécialisée des auxiliaires de vie scolaire
- Lancer une campagne d'information pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes autistes

► Les propositions de l'association de parents SOS Autisme :

<http://sosautismefrance.fr>

► MIEUX INTÉGRER DANS LA COMMUNAUTÉ LES SOURDS ET MALENTENDANTS AINSI QUE LES AVEUGLES ET DÉFICIENTS VISUELS

- Enseigner la LSF (Langue des signes française) et les principes du Braille à l'école primaire, et permettre à toute personne de s'y former en subventionnant ces formations
- Prévoir dans les services publics et les administrations de toute ville de plus de dix-mille habitants des horaires d'ouverture au public sourd pendant lesquels un interprète signeur LSF sera présent

- Rendre obligatoire, dans les établissements culturels publics et privés, la délivrance, sur présentation d'un justificatif, d'un support écrit se substituant à l'audioguide aux conditions de délivrance de celui-ci, ou d'un support en braille
- Rendre obligatoire, pour toutes les chaînes de télévision du service public, des sous-titrages de qualité professionnelle respectant le droit des sourds et malentendants à l'information à égalité avec les entendants (actuellement, le sous-titrage, obtenu par une transcription automatique, est médiocre)

► AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Créer une Haute autorité de lutte contre les discriminations, chargée de s'assurer de l'absence de discrimination des pratiques des structures publiques et privées, notamment en matière d'égalité entre femmes et hommes, d'égalité dans l'accès aux soins, au logement, à l'éducation ou la culture, d'accessibilité pour les personnes handicapées, de non-discrimination à l'embauche et à l'avancement, etc.

Créer un code de la non-discrimination, qui harmonise et simplifie toutes les normes et dispositions des différents codes, parfois contradictoires.

« L'"appartenance ou [la] non-appartenance à une religion déterminée" (code pénal) a-t-elle le même sens et la même portée que les "convictions religieuses" (code du travail), les "opinions religieuses" (code de la fonction publique) ou "la religion" au sens de la loi du 27 mai 2008 ?

Gwénaële Calvès, in Alternatives économiques

Informers le public sur la manière de signaler, voire de porter plainte contre une discrimination subie.

Renforcer la lutte contre toutes formes de discrimination, via l'extension des actions de groupe aux discriminations comparables (et pas seulement similaires), des délais de prescriptions portés à cinq ans et la majoration des peines et amendes.

► Cette dernière mesure est extraite de « Nos 25 mesures prioritaires pour vivre des Jours Heureux » :

<http://les-jours-heureux.fr/nos-25-mesures-prioritaires-vivre-jours-heureux/>

Créer une police des discriminations inspirée de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Dotée d'un millier d'inspecteurs, elle se chargerait de prévenir les discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement ou encore à certains lieux publics. Des sanctions seraient prévues en cas de discriminations avérées, allant de la simple amende à la fermeture d'établissements.

Cette police serait dotée de nettement plus de moyens que l'autorité indépendante actuellement chargée de lutter contre les discriminations : le Défenseur des droits. Celle-ci n'a pas, à l'heure actuelle, les moyens de mener enquête comme l'inspection du travail ou le fisc, et ne peut que conseiller et accompagner. En outre, elle doit être saisie par une personne pour intervenir, ou dans les quelques cas où un problème public rend son intervention nécessaire, ce qui réduit considérablement son périmètre d'intervention.

TROISIÈME PILIER

UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉQUITABLE,
STABLE ET PÉRENNE,
POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE

10

**Une finance régulée
au service de l'économie réelle**

La financiarisation de l'économie est un processus qui touche au mode de régulation de l'économie et à la logique d'accumulation. Dans sa phase industrielle, le développement du capitalisme reposait sur l'expansion de la production, les dividendes étant alloués en partie à des investissements permettant d'augmenter la capacité de production. Aujourd'hui, la logique financière est autre, et la simple circulation du capital engendre son expansion.

L'investissement à court terme devient la norme et la seule spéculation fait augmenter la valeur d'un actif, induisant un risque beaucoup plus élevé qu'avec les investissements productifs, puisque dépendant essentiellement de la confiance que les acteurs lui portent et des événements économiques et géopolitiques qui induisent une volatilité élevée.

Il nous faut briser ce cycle et remettre la finance au service de l'économie réelle par une régulation renforcée des banques et des marchés financiers.

« Le monde occidental est passé en quelques années de l'exploitation intensive du travail à l'exploitation intensive du capital. »

Peter Drucker

« Lorsque la spoliation est devenue le moyen d'existence d'une agglomération d'hommes unis entre eux par le lien social, ils se font bientôt une loi qui la sanctionne, une morale qui la glorifie. »

Frédéric Bastiat in *Sophismes économiques II*, 1848

► APPLIQUER LES MESURES ÉNONCÉES DANS LE MANIFESTE DES ÉCONOMISTES ATERRÉS

Notamment :

- Cloisonner les marchés financiers et les activités des acteurs financiers, interdire aux banques de spéculer pour leur compte propre afin d'éviter la propagation des bulles et des krachs
- Réduire la liquidité et la spéculation déstabilisatrice par des contrôles sur les mouvements de capitaux et des taxes sur les transactions financières
- Limiter les transactions financières à celles répondant aux besoins de l'économie réelle
- Plafonner la rémunération des traders
- Réglementer l'activité des agences de notation en exigeant que les notes des États résultent d'un calcul économique transparent
- Affranchir les États de la menace des marchés financiers en garantissant le rachat des titres publics par la BCE

► <http://www.atlandes.org/sites/default/files/manifeste.pdf>

► CRÉER UNE AUTORITÉ DE SÛRETÉ FINANCIÈRE

Créer une Autorité de sureté financière, dotée de larges moyens de prévention et de contrôle, délivrant notamment des autorisations d'émission des produits dérivés. À cette autorité sera rattaché un comité d'éthique incluant une part de citoyen-ne-s tiré-e-s au sort (cf. modalités p. 36).

► SÉPARER LES BANQUES DE DÉPÔT DES BANQUES D'INVESTISSEMENT

Séparer complètement les banques de dépôt des banques d'investissement. Le lobby bancaire, visant à dissuader tout effort sérieux en ce sens, a vidé de sa substance la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

► TRAITER FRONTALEMENT LE PROBLÈME DES PARADIS FISCAUX

Traiter frontalement le problème des paradis fiscaux, tels que définis par le *Tax Justice Network* et non par le G20, allant de pénalités financières à l'interdiction de toute relation commerciale avec eux.

► **Tax Justice Network** : <http://www.taxjustice.net/>.

Appliquer les sanctions pénales du code des douanes (article 459) aux possesseurs d'un compte non déclaré à l'étranger (article 1649 A du CGI).

Surtaxer les profits des banques françaises ayant des filiales dans un ou plusieurs paradis fiscaux.

7 600 milliards de dollars, soit 24 fois le budget annuel de l'État français, sont dissimulés dans les paradis fiscaux selon les estimations de l'économiste Gabriel Zucman.

► AMENUISER LES RISQUES SYSTÉMIQUES PESANT SUR LE SECTEUR FINANCIER

Annuler les principales réformes comptables réalisées depuis 1990, destinées à favoriser la distribution de dividendes fictifs et, de manière générale, permettant aux entreprises des prises de risques inconsidérées en vue de maximiser ces dividendes.

Accroître la réglementation prudentielle pour éviter un risque sur l'ensemble du système financier, car la réforme dite de « Bâle III », déjà très insuffisante, n'entrera pleinement en vigueur qu'en 2019.

Mettre en place une agence de notation financière publique indépendante des marchés financiers, permettant de détecter sans complaisance les établissements à risque.

► SOCIALISER LA GESTION DES BANQUES, RESPONSABILISER LEURS DIRIGEANTS

Socialiser la gestion des banques, en fixant la composition du conseil d'administration pour qu'il soit représentatif du corps social : représentants des syndicats patronaux et de travailleurs, des chambres de commerce et d'industrie, des clients, du personnel, de l'Université, du monde politique, etc.

Favoriser le développement de banques « éthiques » et/ou coopératives.

Engager la responsabilité des dirigeants et des administrateurs des banques en cas de faute lourde de gestion, et mettre en place un corps d'auditeurs internes indépendants du conseil d'administration et chargés de vérifier la pertinence des choix réalisés par celui-ci.

N'avoir recours au sauvetage public qu'en cas de menace sur les activités vitales d'une banque.

Exiger la fin du secret bancaire afin de faciliter la traçabilité des financements du terrorisme, en France comme à l'étranger.

Œuvrer pour une réforme profonde de la gouvernance des banques centrales, dont la Banque centrale européenne qui vient d'être épinglée par l'ONG *Transparency International* pour le manque de contrôle démocratique de ses décisions.

► <http://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/la-bce-epinglee-par-transparency-international-673210.html>

► DISSUADER LES RÉMUNÉRATIONS EXCESSIVES DES DIRIGEANTS ET DES ACTIONNAIRES

Surtaxer (taux et modalités à déterminer) les rémunérations de dirigeants d'entreprises lorsqu'elles dépassent un certain seuil (un demi-million d'euros par ex.), et utiliser les fonds ainsi récoltés pour financer le développement de l'économie sociale, solidaire et écologique (ESSE).

Modérer les ponctions de dividendes dans les entreprises dont l'État est actionnaire principal et promouvoir pour ces entreprises une politique d'investissements pour l'avenir plutôt que les bénéfices à court terme visant à équilibrer le budget.

Plafonner le versement de dividendes, chaque entreprise se voyant obligée de réinvestir ou de conserver en fonds propres une part des résultats bénéficiaires réalisés.

La finance ne devrait être ni l'ennemie, ni l'amie du personnel politique, mais une partenaire pour orienter prioritairement les flux de capitaux vers un usage responsable d'intérêt général.

► TRAITER LE PROBLÈME DE LA DETTE

Mettre en œuvre un moratoire sur la dette publique.

Organiser un audit citoyen de la dette (c'est-à-dire mettre à disposition du public les informations et outils leur permettant de procéder à une analyse critique du processus d'endettement public), identifier précisément ses détenteurs et étudier sa restructuration.

► REPRENDRE LE CONTRÔLE POLITIQUE DE LA MONNAIE

Reprendre le contrôle politique de la monnaie en invitant à un nouveau *Bretton Woods* et en négociant avec nos partenaires européens la mise de la BCE sous contrôle du Parlement européen.

► GÉNÉRALISER LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Généraliser la taxe sur les transactions financières à l'ensemble des opérations d'achat et de vente de produits financiers.

Actuellement un impôt de bourse français existe, mais il ne touche ni les transactions sur actions en règlement différé, ni les produits dérivés, excluant donc la spéculation de son champ d'application.



► Plusieurs des mesures ci-dessus sont inspirées de propositions d'Olivier Berruyer, publiées notamment dans son ouvrage *Les faits sont têtus*.

TROISIÈME PILIER

UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉQUITABLE,
STABLE ET PÉRENNE,
POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE

11

**Une réforme fiscale
pour plus d'équité et de progressivité**

Le système fiscal français n'est juste ni pour les particuliers, ni pour les entreprises. Avant chaque élection présidentielle, les candidats parlent de le réformer en profondeur, sans mesure concrète à ce jour. Pourtant, l'outil fiscal s'est complexifié avec le temps, au point de ne plus permettre au citoyen d'appréhender la réalité de son imposition. Il est grand temps de réformer la fiscalité des entreprises et des particuliers, pour davantage de clarté et d'efficacité.

Pour les particuliers, la base de réforme fiscale proposée par Thomas Piketty nous paraît judicieuse, et servira de base à notre action, mais nous mettrons autour de la table toutes les parties prenantes afin de déterminer ensemble l'impôt que nous voulons. Cette réforme sera également accompagnée d'une remise à plat des niches fiscales, dont certaines seront supprimées. Mais les plus incitatives et positives pour l'économie seront conservées ou renforcées, comme par exemple les crédits d'impôts liés à l'embauche de salariés à domicile qui seront amplifiés pour tous les Français.

De nouvelles recettes fiscales seront créées pour financer les grandes réformes, en particulier celle de la transition écologique, et des moyens importants seront mis en œuvre pour diminuer dans de fortes proportions le montant de la fraude et de l'évasion fiscales.

« Les taux des prélèvements obligatoires (impôts, CSG, ISF, cotisations sociales...) des 1 % de Français les plus riches sont plus faibles (inférieurs à 40 %) que pour les 50 % de Français dont le revenu brut mensuel est dans la tranche de 1 000 à 2 000 € (entre 41 % et 48 %). »

Thomas Piketty, Camille Landais et Emmanuel Saez

► REFONDRE LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS

- Pour cette partie nous nous inspirons des travaux de M. Patrick Colin de Verdière, présentés en annexe, pp. 429 à 440.

Rendre plus justes, plus lisibles et plus efficaces les prélèvements obligatoires, en élargissant leur assiette et en fusionnant CSG/CRDS et IRPP (Impôt sur le revenu des personnes physiques) en un Impôt global sur le revenu (IGR). Ils seront rendus plus redistributifs et leur rendement sera amélioré, notamment par l'ajout de tranches supérieures et par la progressivité globale (alors qu'aujourd'hui la CSG/CRDS est proportionnelle).

Ces dispositions permettront d'augmenter sensiblement le rendement de l'impôt sur le revenu sans désavantager les classes moyennes ou populaires.

Sanctuariser, après négociation avec les partenaires sociaux, une partie de ces recettes de l'IGR pour continuer à financer les régimes sociaux.

Individualiser le paiement de l'IGR.

Seuls trois pays dans l'OCDE pratiquent la familialisation obligatoire de l'impôt sur le revenu : la France, le Portugal et le Luxembourg.

Élargir progressivement à l'ensemble du patrimoine des personnes privées la base taxable à l'ISF, en supprimant le plafonnement en cours pour l'ISF (ex bouclier fiscal), avec une augmentation de la progressivité. Ce nouvel ISF pourra être baptisé Impôt global sur le patrimoine (IGP), et tendra à terme vers une Taxe sur l'actif net (TAN).

Cet impôt élargi permettra un rendement amélioré en termes de recettes fiscales tout en contribuant à atténuer les inégalités de patrimoine nettement en hausse depuis plusieurs décennies.

Supprimer la majeure partie des niches et des exceptions fiscales qui, en facilitant la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscales, permettent aux plus gros revenus, malgré les plafonnements introduits ces dernières années, de réduire sensiblement le montant de leurs impôts. Conserver les exceptions fiscales qui présentent un véritable intérêt sur le plan économique, comme par exemple les crédits d'impôts liés à l'embauche de salariés à domicile, qui seront augmentés.

Plafonner le montant de la taxe d'habitation sur la résidence principale de telle manière que cette taxe ne puisse pas dépasser un pourcentage du revenu mensuel du foyer fiscal, ce qui bénéficiera aux contribuables les plus modestes.

► ADAPTER LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Simplifier la fiscalité pour garantir la bonne compréhension et application des règles fiscales, et garantir la non-rétroactivité des mesures fiscales, étendre le champ du rescrit au domaine social. Nous souhaitons apporter de la confiance aux entrepreneurs en plaçant l'administration fiscale dans le rôle de conseiller et en permettant les recours.

Atténuer voire supprimer une partie des niches et des exceptions fiscales aux effets néfastes, notamment celles qui favorisent indûment les grandes entreprises par rapport aux PME. Ce sont en particulier le principe d'intégration fiscale qui favorise à l'excès les montages LBO (*Leverage Buy Out*, c'est-à-dire le rachat à l'aide de montages complexes utilisant un énorme endettement, cf. le livret thématique n° 12, « *Un cadre rénové pour humaniser et dynamiser les entreprises* »), le pacte de responsabilité, ainsi que le CICE (cf. plus bas).

Selon le Conseil des prélèvements obligatoires, le taux d'imposition réel sur les bénéficiaires des firmes du CAC 40 n'est que de 8 %, alors que celui des petites entreprises est de 30 %.

Mettre en place un barème progressif de l'impôt sur les sociétés pour toutes les entreprises.

Mettre en place une nouvelle fiscalité pour les entreprises, leur permettant d'être plus compétitives, lorsqu'elles évoluent vers les critères de l'économie sociale, solidaire et écologique (ESSE) : fiscalité incitative à la consommation (baisse de la TVA) et à l'investissement (déductions fiscales accrues pour la prise de parts de capital).

Remettre à plat les barèmes de prélèvement des cotisations sociales (cf. le livret thématique n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* ») et réétudier le bien-fondé des nombreuses exonérations qui ont mité l'assiette sur laquelle reposent ces prélèvements, lesquels perdent en lisibilité et en efficacité.

Redéployer les fonds alloués au CICE vers la BPI, en lui donnant de nouveaux outils et en élargissant son champ d'action aux artisans et entrepreneurs individuels, via par exemple des microcrédits ou la mise en place de factoring ciblé. Le CICE est un système simple, mais il présente trois principaux problèmes : il est non conditionné (donc obtenu sans contrepartie), il n'est pas accessible aux artisans et il est proportionnel au nombre d'employés (bénéficiant donc davantage aux grands groupes qu'aux PME). À l'inverse, la BPI permet de donner de la trésorerie et des financements aux entreprises sur la base de projets et de leur situation, sous forme conditionnée et accessible à toute entreprise selon ses besoins.

De manière générale, réaliser un audit des aides aux entreprises afin de les simplifier et les diriger vers les secteurs qui en ont réellement besoin.

Rendre les investissements productifs déductibles de la base de l'impôt sur les sociétés l'année même où les dépenses ont été réalisées (et non plus l'année suivante), ce qui avantagera les entreprises qui utilisent leurs bénéfices pour investir.

Alléger les cotisations des entreprises qui créeront de l'emploi, par exemple en permettant à chaque entreprise, quelle que soit sa taille, de créer deux emplois exonérés de cotisations sociales.

Mettre en place des guichets fiscaux accessibles (voire dématérialisés), ciblés notamment vers les TPE et PME pour leur garantir l'accès au droit et la bonne compréhension et application des règles fiscales.

► CRÉER DE NOUVELLES RECETTES FISCALES

Créer de nouvelles recettes spécifiquement destinées au financement de la transition écologique :

- Instaurer sur l'ensemble des produits et services une taxe carbone fiscalement neutre, compensée par des incitations fiscales sur les projets à faible empreinte écologique. C'est un levier fiscal à destination des entreprises productrices de biens marchands
- Augmenter la Contribution au service public de l'électricité (CSPE), pour pénaliser la production d'électricité fossile et apporter un soutien vital aux productions d'électricité renouvelable
- Ajuster les taxes sur le diesel à la même hauteur que sur l'essence
- Augmenter la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, ex TIPP)
- Mettre en place une taxe sur les véhicules les plus polluants, indexée sur les chevaux fiscaux
- Taxer le transport routier sur des axes où le transport ferroviaire ou fluvial existe
- Pour le secteur aérien, supprimer l'exonération de TICPE pour les vols intérieurs, remplacer la TVA réduite du secteur (10 %) par la TVA classique à 20 % ; supprimer les exemptions de taxes et les systèmes de subventions accordées aux compagnies par les aéroports régionaux ; rehausser la taxe carbone appliquée au secteur
- Instituer une micro-taxe progressive en deux tranches sur toutes les transactions immobilières, applicable pendant vingt ans et spécifiquement destinée à la construction et à la rénovation thermique dans le cadre de la politique de transition énergétique (voir p. 306)
- Développer une fiscalité écologique fonctionnant selon le principe de bonus/malus (cf. les détails dans le livret « *Financement du programme* »)

Lutter contre la fraude aux cotisations sociales (travail au noir) et contre la fraude aux prestations sociales (prestations indûment perçues). Entre autres, nous renforcerons les contrôles dans les secteurs susceptibles d'embaucher des travailleurs non déclarés ou d'avoir recours aux travailleurs détachés, permettant de faire rentrer dans les caisses de l'État au moins 30 % de ces sommes à court terme.

Surtaxer les profits annuels des banques possédant des filiales dans les paradis fiscaux, afin de freiner la fuite des capitaux (cf. ci-dessous et le livret thématique n° 10, « *Une finance régulée au service de l'économie réelle* »).

Accroître la taxe d'accise sur le tabac et sur l'alcool et créer une taxe sur les aliments gras. Ces augmentations seront couplées à des incitations fortes à l'arrêt du tabac et de l'alcool, et à un soutien aux bonnes pratiques alimentaires.

Rehausser de 10 % à 20 % le taux de TVA sur la restauration.

► RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

Supprimer le verrou de Bercy (c'est-à-dire le monopole qu'exerce le ministre du Budget sur les décisions de poursuites judiciaires en matière de fraude fiscale), qui favorise les arrangements.

Renforcer les effectifs du Parquet national financier (PNF), insuffisants pour lutter efficacement contre la délinquance économique et financière, avec des structures beaucoup trop dispersées sur le territoire.

La question de l'évasion et de « l'optimisation » fiscales n'est en aucun cas une préoccupation « de gauche » : c'est l'affaire de tous !
En particulier des petits patrons qui subissent la fraude et les contournements des grands groupes.

Promouvoir la création d'un parquet financier européen.

Retirer l'amendement du 17 février 2017 instaurant un délai de prescription de douze ans à partir des faits pour les infractions occultes et dissimulées.

Traiter le problème des paradis fiscaux, comme expliqué dans le livret n° 10, « *Une finance régulée au service de l'économie réelle* » p. 128.

D'après Margrethe Vestager, commissaire européenne à la Concurrence, Apple a payé 0,005 % sur ses bénéfices réalisés en Europe en 2014 en profitant de divers dispositifs dérogatoires.

Mettre en œuvre les dix propositions de la campagne « *Stop Paradis fiscaux* ».

► **Tax Justice Network :**

<http://www.taxjustice.net/>

► **Campagne « Stop paradis fiscaux »**

<http://www.stopparadisfiscaux.fr/nos-propositions/article/les-10-propositions-de-la-campagne>

Appliquer les sanctions pénales du code des douanes (article 459) aux possesseurs d'un compte non déclaré à l'étranger (article 1649 A du CGI).

Effectuer une étude d'impact exhaustive sur les conventions fiscales que la France a signées avec les pays en développement et renégocier les causes impliquant un impact négatif potentiel sur la collecte de l'impôt. Notamment, au moment de la signature de telles conventions, utiliser le modèle des Nations unies plutôt que celui de l'OCDE et s'abstenir de réduire les taux de retenue à la source.

► **Cette dernière proposition est issue des 15 propositions pour une France solidaire dans le monde en 2017 :**

<http://solidarite2017.org/nos-15-propositions-pour-une-france-solidaire-dans-le-monde-en-2017>

TROISIÈME PILIER

UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉQUITABLE,
STABLE ET PÉRENNE,
POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE

12

**Un cadre rénové pour humaniser
et dynamiser les entreprises**

Les aspects humains des entreprises sont trop souvent occultés lorsqu'il est question de politique économique. Pourtant, il est capital de simplifier le code du travail afin de le rendre plus lisible et plus protecteur, et de démocratiser l'entreprise afin d'y améliorer les rapports humains. Bien entendu, des mesures strictement économiques sont essentielles : favoriser les PME et les startups, donner aux entreprises – principalement à celles de l'Économie sociale, solidaire et écologique (ESSE) – de nouveaux moyens pour stimuler leur dynamisme et lutter contre la concentration excessive des entreprises.

*« Si tu veux construire un bateau,
fais naître dans le cœur de tes hommes et femmes le désir de la mer. »*

Antoine de Saint-Exupéry

► SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

Nous faisons nôtres les propositions 19 à 27, ainsi que 55 et 56, de l'*Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire* (UDES), notamment les suivantes :

- Promouvoir l'Économie sociale, solidaire et écologique, ainsi que l'économie circulaire au plan national et européen, accompagner et soutenir l'entrepreneuriat participatif et social
- Améliorer l'accès aux financements via le développement des nouvelles formes de financement (capital-risque, microcrédit, financement participatif...) et les mécanismes d'épargne salariale à destination de l'ESSE
- Soutenir, promouvoir et développer les champs d'actions de l'ESSE, notamment en développant une commande publique socialement responsable

Nous nous inspirons aussi grandement de leur proposition n° 5 en lui donnant une orientation vers l'économie sociale, solidaire et écologique :

- Améliorer la culture de l'entrepreneuriat responsable auprès des jeunes, en :
 - orientant davantage la sensibilisation et l'implication des acteurs d'appui-conseil vers ces publics ;
 - réservant une partie des fonds gérés par BPI France au financement de projets de création d'entreprise de l'ESSE par des jeunes entrepreneurs de moins de 30 ans

► http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/60_propositions_pr_une_economie_citoyenne_contribution_udes_0.pdf

► FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, EN PARTICULIER DES STARTUPS INNOVANTES OU DE L'ESSE

Aider les artisans et les jeunes entreprises en France (TPE, PME et ETI), sur des critères d'innovation et d'appartenance à l'ESSE :

- En renforçant la mise en place des pôles de compétitivité et de dispositifs d'accompagnement (*Association pour le droit à l'initiative économique, France initiative, France Active, Réseau Entreprendre...*) pour les questions administratives et financières

- Par un soutien à leur trésorerie en cas d'impayé (en cas de facture impayée par un grand compte et non contestée au bout de trois mois, la *Caisse des dépôts et consignations* réglerait la facture à la PME en se chargeant de recouvrer l'impayé)

Permettre à la BPI de financer les entreprises (en privilégiant les TPE, les PME et l'ESSE) grâce à des prêts à taux zéro.

Attribuer à toutes les entreprises des aides directes conditionnées par la création d'emplois durables, par exemple en permettant à chacune, quelle que soit sa taille, de créer deux CDI sans payer de cotisations sociales.

Mettre en place une nouvelle fiscalité permettant aux entreprises d'être plus compétitives si elles évoluent vers les critères de l'économie sociale, solidaire et écologique (ESSE) : fiscalité incitative à la consommation (baisse de la TVA) et à l'investissement (déductions fiscales accrues pour la prise de parts de capital).

Réserver une partie des marchés publics aux entreprises qui produisent dans l'Union européenne, ainsi qu'une partie aux PME ou aux entreprises socialement et écologiquement responsable de l'ESSE.

Les lois américaines Buy American Act et Small Business Act réservent une partie de marchés publics aux entreprises américaines et aux petites entreprises.

Mettre en place, aux niveaux national comme européen, une quinzième filière industrielle dédiée à la déconstruction des biens industriels.

Réformer l'organisation du RSI pour le rendre efficace et éviter les difficultés administratives aux affiliés (cette mesure présente un caractère provisoire, puisque nous souhaitons fusionner à terme tous les régimes d'assurance maladie, comme décrit dans le livret n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* »). Plus généralement, nous souhaitons mieux protéger et soutenir les artisans et chefs d'entreprises, en leur garantissant le soutien de l'État dans les moments difficiles ou en cas d'échec.

Réglementer les relations entre les donneurs d'ordres de l'industrie et leurs sous-traitants, via des négociations interprofessionnelles en vue d'une réglementation et de conditions à la fois claires et consensuelles.

Réduire les délais de paiement des administrations qui se doivent de montrer l'exemple, et nommer un médiateur des délais de paiements.

Rendre plus clairs et simples les critères d'attribution de crédits d'impôt et exonérations spécifiques, afin d'éviter aux entreprises d'avoir à engager des experts pour mener des analyses fines pour identifier les opérations de recherche éligibles. La complexité oblige aussi l'administration à se doter de moyens de contrôle importants, ce qui nuit à l'efficacité des deux côtés. En outre, durcir les vérifications au moment de l'attribution, afin de limiter au maximum les risques de redressement *a posteriori*. En effet, les entreprises établissent leur budget en fonction des crédits d'impôt alors qu'elles s'exposent à un redressement jusqu'à 4 ans plus tard : cela induit une insécurité juridique et financière préjudiciable.

► FACILITER LA CRÉATION D'ENTREPRISE PAR CEUX QUI N'ONT PAS ACCÈS AU CRÉDIT BANCAIRE CLASSIQUE

Appliquer les 10 propositions de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour aider les personnes à l'écart du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique à créer leur entreprise, et donc leur emploi, grâce au microcrédit :

► http://www.adie.org/sites/default/files/Adie_10_propositions_creation_entreprise_microcredit.pdf

► RENDRE LE CODE DU TRAVAIL PLUS SIMPLE ET PLUS PROTECTEUR

Abolir la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (loi El Khomri dite « Loi Travail »).

Écrire, sur la base des travaux du groupe de recherche pour un autre code du travail (GR-PACT), un code du travail simplifié et protecteur des droits des salariés, pour des entreprises humaines et durables.

► <http://fr.calameo.com/accounts/4690329>

Il faut simplifier le droit du travail et réduire les démarches administratives
tout en œuvrant avec les partenaires sociaux
pour garantir et améliorer les droits des travailleurs
(pénibilité, temps de travail, droits à la formation, droits sociaux...).

Confirmer et faciliter la mise en œuvre des mesures de pénibilité, qui sont une bonne idée mais qui doivent être simplifiées et rendues plus lisibles pour les entreprises.

Rappeler, sur la première fiche de salaire des nouveaux embauchés, les droits des salariés et notamment le droit de se syndiquer.

Atténuer les « effets de seuil » entre les différentes tailles d'entreprises, qui nuisent au développement des entreprises.

Passer de 49 à 50 salariés pèse 4 % de masse salariale
et engendre 34 obligations réglementaires supplémentaires.

► **Mesure promue par le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise) :**
<http://www.calameo.com/read/0009471745853fe71c216>

► INSTAURER PLUS DE DÉMOCRATIE DANS LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

Faire participer les salariés aux décisions de l'entreprise. Pour cela, abaisser le seuil du nombre minimal de salariés imposant leur présence en tant qu'administrateurs et relever le nombre de ceux-ci.

La participation des salariés à la prise de décision impacte leurs conditions de travail et leur productivité, mais aussi la performance ultime de l'entreprise car l'objectif devient la pérennité à long terme de la société et non plus la maximisation des bénéfices à court terme.

Accentuer la limitation du cumul des mandats d'un même administrateur, public et privé confondus, afin d'éviter que certains ne se retrouvent dans de nombreux conseils d'administration, et interdire à un P.-D.G. d'être présent dans d'autres conseils d'administration.

Pour donner l'exemple démocratique dans les administrations et les entreprises publiques, introduire le management participatif des employés aux processus de décision.

► REFONDER LES PRATIQUES ET L'EFFICACITÉ DU DIALOGUE SOCIAL

Nous faisons nôtres les mesures 49 à 54 de l'UDES, parmi lesquelles :

- Encourager l'innovation en matière de dialogue social dans les entreprises et les territoires
- Favoriser l'émergence de branches professionnelles solides et à forte identité
- Permettre la représentation de toutes les composantes de l'économie, via leur représentation employeur, au sein des instances de concertation et de dialogue social nationales
- Créer au sein du Haut Conseil du Dialogue Social un organe de gouvernance et de pilotage strictement paritaire du dialogue social
- Donner plus de poids aux partenaires sociaux dans la négociation de compromis sociaux en amont du travail législatif

► http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/60_propositions_pr_une_economie_citoyenne_contribution_udes_0.pdf

- Garantir la conciliation de la vie familiale et professionnelle comme un droit en intégrant systématiquement ce thème dans les négociations d'entreprise

► **Il s'agit ici d'une proposition de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) :**
<http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique1764>

- Encadrer les rémunérations des dirigeants d'entreprises : voir pour cela nos propositions dans le livret thématique n° 9, « *Emploi digne pour tous, fin de la précarité, des inégalités et des discriminations* », dans le chapitre intitulé « *Agir en faveur de l'égalité de revenu* ».

► FAVORISER LA RECONVERSION DES SALARIÉS

Mettre en place un système analogue au *Kurzarbeit* allemand, programme public qui permet à un employeur et à un salarié de convenir ensemble d'une réduction de la durée de travail de ce dernier d'une durée déterminée, l'État prenant en charge la perte de salaire pour une période limitée durant laquelle le salarié peut suivre une formation.

Selon l'OCDE, le maintien de l'emploi en Allemagne au plus fort de la crise de 2009 s'explique à 40 % par le système du Kurzarbeit.

► **Mesure promue par le CJD** : <http://www.calameo.com/read/0009471745853fe71c216>

► DYNAMISER LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN SÉCURISANT LES EMPLOYEURS ET LES ACTIFS

Favoriser le télétravail en mettant en place des centres de proximité dédiés et en aidant employeurs et salariés à mieux coopérer dans le cadre du télétravail, comme développé dans le livret thématique n° 5, « *Vers un monde soutenable et résilient, adapté aux défis du XXI^e siècle* ».

Créer une prime forfaitaire versée au salarié à l'issue de sa période d'essai pour toute reprise d'un emploi en CDI ayant fait l'objet d'une offre régulièrement déposée à Pôle Emploi depuis plus d'un an.

Nous faisons nôtres les mesures 28 à 36 de l'UDES, parmi lesquelles :

- Créer un statut de l'actif ayant vocation à sécuriser les parcours professionnels dans leur diversité tout au long de la vie
- Instaurer pour tous les salariés un contrat de travail unifié
- Instaurer une prime à la reconversion pour toute personne engageant une démarche de formation menée à son terme et permettant le changement de métier
- Simplifier les dispositifs d'alternance
- Amplifier la promotion et le recours au Compte Personnel de Formation (CPF)
- Créer un « Crédit impôt formation » accessible à toute TPE (y compris sous statut associatif)
- Lutter contre les phénomènes d'exclusion du marché du travail par l'accroissement des moyens dévolus à l'insertion par l'activité économique (IAE)
- Améliorer l'inclusion dans l'emploi en levant les freins périphériques

La levée des « freins périphériques » au retour à l'emploi est rendue possible par le prêt de véhicules pour les demandeurs d'emploi, la garde d'enfants adaptée au besoin, l'accès au logement, les aides à la mobilité professionnelle, les crédits relais spécifiques, etc.

► http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/60_propositions_pr_une_economie_citoyenne_contribution_udes_0.pdf

► FACILITER LA REPRISE PAR SES SALARIÉS D'UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

En cas de difficulté ou d'une offre de rachat d'une entreprise ayant son site de production en France, favoriser juridiquement et financièrement la reprise par les salariés ou la mise en place d'une SCOP.

► AMÉLIORER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Remettre à plat les formations à destination des métiers de l'artisanat, en appuyant tout spécialement sur les compétences humaines, la motivation et le comportement au sein de l'entreprise.

Se prémunir contre la mauvaise orientation des jeunes, afin que les métiers correspondent réellement à leurs motivations, via les mesures développées dans le livret thématique n° 15, « *Un système d'éducation et d'enseignement adapté à l'évolution du monde* ».

Mettre en place un dialogue entre les entreprises, les jeunes, les parents et les milieux scolaires afin que les besoins et préoccupations de chacun puissent être pris en compte dans les parcours de formation professionnelle. Ce point est également développé en fin du livret thématique n° 15.

À ce sujet, voir en outre le livret thématique n° 5, « *Vers un monde soutenable et résilient, adapté aux défis du XXI^e siècle* » au chapitre intitulé « *Mener une grande campagne de sensibilisation et de formation aux métiers de la transition* ».

► RÉGULER LES FUSIONS ACQUISITIONS ET LES RACHATS À CRÉDIT D'ENTREPRISES

Promouvoir au niveau national et européen une politique de la concurrence rendant plus difficiles les fusions-acquisitions et donc le processus de concentration des entreprises.

Interdire que les actifs d'une société puissent être utilisés afin de financer le rachat de ses propres titres, afin d'éviter que les « fonds vautours » n'utilisent le LBO (*Leverage Buy Out*, c'est-à-dire le rachat à l'aide de montages complexes utilisant un énorme endettement).

Depuis son rachat à crédit par KKR et Goldman Sachs en 2006, SoLocal Group, ex Groupe PagesJaunes) a reversé 5 milliards d'euros à ses actionnaires-créanciers et se trouve dans les plus grandes difficultés. Sa capitalisation en bourse est passée de 6 milliards à moins de 100 millions.

TROISIÈME PILIER

UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉQUITABLE,
STABLE ET PÉRENNE,
POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE

13

**Une société qui favorise l'épanouissement
et la réalisation personnelle des femmes**

Aujourd'hui, dans notre société, les inégalités femmes-hommes s'exercent à tous les niveaux. Il nous faut identifier les mécanismes qui en sont la cause, afin d'éradiquer les discriminations envers les femmes et de redonner à chacun-e la liberté de faire ses choix indépendamment de son genre.

« Bien sûr que les femmes doivent être moins bien payées que les hommes, car elles sont plus faibles, plus petites, moins intelligentes. »

Janusz Korwin-Mikke, eurodéputé du Kongres Nowej Prawicy,
déclaration devant le Parlement européen, 2 mars 2017

► PÉRENNISER LE MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES DE PLEIN EXERCICE

Pérenniser le ministère des Droits des Femmes de plein exercice et établir son budget de manière à subventionner le bon fonctionnement des associations qui remplissent des missions de service public.

Ces associations sont sollicitées pour intervenir dans des établissements publics (notamment école et collège) pour les programmes sur l'égalité entre filles et garçons, mais aussi pour l'hébergement des femmes victimes de violence.

► TRAVAILLER L'ÉGALITÉ SALARIALE ET PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Effectuer un rattrapage immédiat de tous les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, en revalorisant les métiers et en augmentant les salaires dans tous les secteurs professionnels féminisés.

Promouvoir la mixité des métiers. Revaloriser les métiers occupés majoritairement par des femmes (qualifications, grilles salariales...) et agir pour l'égal accès à toutes les formations et à tous les métiers.

Renforcer les contrôles destinés à veiller au respect des dispositifs de parité femme/homme.

Faire appliquer strictement la loi n° 72-1143 du 22 décembre 1972 relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, qui porte à 40 % la part des femmes dans les conseils d'administration des entreprises (en limitant à trois mandats simultanés par personne). Étendre la mesure aux directoires, comités exécutifs et comités de direction. Augmenter les sanctions financières et pénales contre les entreprises ne respectant pas la règle, pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'accès aux marchés publics.

Demander aux entreprises de rendre disponible une comparaison de leur politique salariale par sexe permettant aux salariées de savoir où, à compétence égale, elles se situent dans la grille salariale de l'entreprise. Mettre en place des sanctions pour toutes les entreprises et administrations dans lesquels est constaté un écart salarial entre les femmes et les hommes.

Intégrer une clause d'égalité entre femmes et hommes dans l'obligation faite aux entreprises d'employer 6 % de personnes en situation de handicap.

Actuellement, les femmes sont en moyenne plus diplômées que les hommes, ce qui ne se traduit pas, au contraire, en termes de salaire.

► FAVORISER L'ACCÈS DES FEMMES AUX POSTES DE RESPONSABILITÉ

Instaurer une culture de la parité pour favoriser la représentativité des femmes aux différents mandats électoraux mais aussi dans les institutions publiques, au gouvernement, dans les conseils d'administration des administrations et entreprises publiques. Assurer en particulier la diversité et la parité au sein des offices d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Augmenter les amendes en cas de non-respect des obligations paritaires par les organisations politiques et les attribuer au budget du ministère dédié aux droits des femmes.

Favoriser la représentativité des femmes dans l'espace politique en proposant une rénovation de la démocratie qui leur permette de plus grandes possibilités de présence, de parole et d'action. Les propositions précises sont détaillées dans le livret thématique n° 1, « *Une politique éthique donnant du pouvoir aux citoyens* ».

Malgré les 17 ans d'existence de la loi sur la parité
(loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes
aux mandats électoraux et aux fonctions électives),
l'Assemblée nationale accueille moins de 30 % de députées.

Nous faisons nôtre la proposition n° 15 pour une France solidaire dans le monde proposée par *ActionAid-Peuples Solidaires, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France* et le *Secours Catholique-Caritas France* : garantir le respect des droits des femmes comme partie intégrante des droits humains et leur justiciabilité dans toutes les politiques publiques menées et définies aussi bien au niveau national qu'international, et encourager tous les États à ratifier sans réserve la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et son protocole facultatif.

► Voir <http://solidarite2017.org/nos-propositions/garantir-le-respect-des-droits-des-femmes>

Rendre la répartition budgétaire de l'État et des collectivités territoriales égale entre les femmes et les hommes :

- En réalisant des budgets transparents qui permettent de voir l'impact budgétaire sur les femmes et les hommes (cet outil existe et s'appelle le *gender budgeting*)
- En demandant que toutes les statistiques publiques produites soient automatiquement sexuées.

► Voir le cinquième thème de la Charte de l'égalité proposée par le comité *ONU Femmes France* : <http://www.onufemmes.fr/wp-content/uploads/2017/04/Charte-de-le%CC%81galite%CC%81.pdf>

► ABROGER OU MODIFIER LES LOIS RÉCENTES QUI AGGRAVENT LA SITUATION DES FEMMES

Abroger les dispositions qui aggravent la situation professionnelle des femmes dans plusieurs lois récemment votées :

- n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, qui prévoit des dérogations à l'encadrement du temps partiel
- n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi Macron), qui prévoit l'extension du travail du dimanche, en soirée et de nuit dans le commerce

- n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi (loi Rebsamen), qui altère notamment les outils d'égalité professionnelle
- n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (loi El Khomri), qui permet d'augmenter les durées maximales de travail, notamment pour les cadres

► DIMINUER LE TAUX D'EMPLOI À TEMPS PARTIEL SUBI

Parce que l'emploi précaire et le temps partiel subi concernent surtout les femmes, augmenter le taux d'emploi à temps plein ainsi que l'embauche en CDI grâce au partage de l'emploi décrit dans le livret thématique n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* ».

Une femme sur trois travaille à temps partiel, et il est souvent subi.

► REHAUSSER LE MINIMUM VIEILLESSE

Parce que le minimum vieillesse concerne surtout les femmes, augmenter leur revenu par la mise en place d'un revenu universel senior comme décrit dans le livret thématique n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* ».

56 % des retraitées sont au minimum vieillesse.

► INDIVIDUALISER L'IMPÔT SUR LE REVENU

Individualiser l'impôt sur le revenu car son calcul actuel, basé sur le revenu du foyer, constitue une iniquité de genre. L'individualisation est donc une mesure d'équité fiscale – listée dans le livret thématique n° 11, « *Une réforme fiscale pour plus d'équité et de progressivité* » – tout autant qu'une mesure symbolique visant à reconnaître l'autonomie des femmes.

► GARANTIR PAR L'INFORMATION ET LA LÉGISLATION LA LIBERTÉ DU CHOIX DE DONNER LA VIE

Favoriser les campagnes d'information et d'éducation sur la contraception et le droit à l'avortement réalisées par le Planning familial, surtout auprès des jeunes.

Rouvrir des centres d'accueil du Planning Familial dans toute la France pour donner à chaque femme le droit effectif de s'informer et de disposer de son corps.

Constitutionnaliser le droit fondamental de disposer de son corps en toutes circonstances : liberté de conscience, droit à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse.

Porter à 100 % le remboursement des moyens contraceptifs reconnus par l'Assurance maladie. Encourager la recherche sur la contraception masculine.

Rendre l'assistance médicale à la procréation (AMP) accessible non seulement aux couples hétérosexuels dont l'un des membres présente une infertilité ou est porteur d'une maladie susceptible d'être transmise, mais également à l'ensemble des femmes en âge de donner la vie.

Pérenniser le remboursement de l'IVG et des soins qui lui sont afférents, et garantir l'anonymat.

Mettre en place un Centre d'interruption volontaire de grossesse (CIVG) dans chaque hôpital et, lorsque c'est médicalement possible, laisser à la patiente le choix de la méthode d'interruption.

Supprimer, comme le recommande le Haut Conseil à l'Égalité entre femmes et hommes (HCEfh) dans son bilan du 17 janvier 2017, la clause de conscience spécifique pour l'IVG.

► http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_bilan_mise_en_oeuvre_recos_ivg_2017_01_17_vf.pdf

► REDENSIFIER LE RÉSEAU DE MATERNITÉS ET DE CIVG

Redensifier le réseau de maternités et de CIVG altéré par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi Bachelot ou HPST).

► INFLÉCHIR LA POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE

Créer un grand service public de la petite enfance de 0 à 5 ans regroupant haltes-garderies, crèches et écoles maternelles, assurant des prestations gratuites pour les parents et financées par l'État. Ce service sera particulièrement attentif à la présence des infrastructures dans les zones les plus fragilisées, et à la prise en charge des enfants de moins de 3 ans pour les familles les plus vulnérables.

Favoriser l'accès aux crèches et aux haltes garderies pour tous les enfants, y compris quand les parents sont au chômage. Encourager la flexibilisation des horaires des structures de garde. Demander aux communes de publier en ligne leurs critères d'attribution des places de crèche. Inciter toutes les entreprises de plus de 50 salariés à créer leur propre crèche d'entreprise.

D'autres propositions sont listées dans le livret n° 23, « *Politique civique de paix sociale, de mieux vivre ensemble et de sécurité* ».

► ASSURER L'ÉGALITÉ DES DROITS DANS TOUS LES ASPECTS LIÉS À LA FAMILLE

Allonger la durée du congé parental et permettre la répartition de celui-ci entre les deux parents à leur convenance, à l'exception d'une fraction non transférable réservée à chacun des parents.

Garantir un congé de maternité égal pour toutes les femmes quel que soit leur statut (salariée, entrepreneuse, intermittente, non-salariée, statut multiple, etc.) aligné sur le régime le plus avantageux.

Assurer l'égalité de toutes les familles, de tous les enfants et des couples mariés et pacsés en matière de succession, de funérailles, de pensions de réversion, etc.

Ouvrir l'adoption plénière conjointe à tous les couples, mariés ou non.

► RENFORCER LA CONVENTION INTERMINISTÉRIELLE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE FILLES ET GARÇONS

Évaluer l'efficacité, reconduire et compléter la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018, en proposant davantage d'outils aux acteurs.

► Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques *Canopé* propose de tels outils :

<https://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons/des-outils-pour-legalite-entre-les-filles-et-les-garcons.html>

► AGIR CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Créer une Haute autorité contre les violences faites aux femmes, chargée de recevoir les saisines des victimes de violence ou d'associations de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle comprendrait un Observatoire national des violences faites aux femmes, ayant pour missions de collecter, analyser et diffuser les travaux et données relatifs aux violences faites aux femmes, dans toutes leurs formes et sous tous leurs aspects, ainsi que celles relatives aux politiques menées dans ce domaine. Y siègeront les pouvoirs publics, des parlementaires et des associations de défense des droits des femmes.

Promulguer une loi-cadre prenant en compte globalement tous les aspects de la lutte contre les violences faites aux femmes, incluant les aspects préventifs et éducatifs de lutte contre les stéréotypes sexistes, et permettant d'opérer un saut qualitatif dans l'appréhension de ces violences grâce à la formation de tous les professionnels, d'accueil et de soutien, de santé, d'hébergement, d'emploi, de solidarité matérielle, institutionnels, judiciaires et pénaux, de réinsertion des agresseurs.

Cette loi-cadre pourra s'inspirer de la loi organique espagnole du 28 décembre 2004 (de Medidas de Protección Integral contra la Violencia de Género).

Augmenter le délai de prescription du viol à vingt ans, ainsi que les délais de plainte pour les femmes victimes d'agression sexuelle.

Former les personnels qui y sont confrontés à l'accueil des femmes victimes de violences. Mettre en place dans les commissariats un dispositif spécifique pour les femmes victimes de violences et de harcèlement.

Juger, conformément à la législation, les viols aux assises et non en correctionnelle comme c'est actuellement le cas pour 80 % d'entre eux.

Étendre l'ordonnance de protection à tous les types de violences, interdire la médiation pénale face au conjoint agresseur, reconnaître le féminicide.

Multiplier le nombre de places d'hébergement spécifiques pour les femmes victimes de violence (aujourd'hui 1500 environ) afin d'atteindre les standards européens (1 place pour 10 000 habitants), en veillant à l'accessibilité pour les femmes handicapées à ces places.

Faire rentrer dans le droit d'asile les questions des violences subies par les femmes du fait de leur condition de femme et/ou de leur orientation sexuelle.

Intégrer dans le code du travail et le code pénal la définition européenne du harcèlement sexuel.

Renforcer les dispositifs de signalement du harcèlement sexuel dans les entreprises.

En France, au cours de l'année 2014, 143 personnes sont décédées, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie, dont 118 femmes.

► LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES

Créer sous la responsabilité de la Haute Autorité contre les violences faites aux femmes une instance chargée d'examiner toutes les publicités avant diffusion dans l'espace public. Dirigée par une personnalité indépendante, elle sera composée pour moitié de professionnel-le-s de la publicité et pour moitié d'élu-e-s et de représentant-e-s des associations.

► DÉFINIR UN STATUT AUTONOME POUR LES FEMMES DE MIGRANTS

La définition d'un statut autonome pour les femmes de migrants leur permettra de ne plus dépendre de leur mari. Le détail des mesures est donné dans le livret thématique n° 24, « *Accueil des migrants et politique solidaire d'immigration* ».



Certaines de ces propositions sont détaillées et argumentées sur le site de *Nous, présidentes* dont nous nous sommes inspirés :

► <http://www.nouspresidentes.org/> - revendications

TROISIÈME PILIER

UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉQUITABLE,
STABLE ET PÉRENNE,
POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE

14

**Un logement décent
et un habitat durable pour tous**

Selon le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre, la France compte environ 3,9 millions de personnes mal logées. Parmi elles, près de 150 000 personnes sans domicile fixe (SDF) dont 30 000 sans-abri, 45 000 logées à l'hôtel (dont 32 000 en Île-de-France chaque nuit), 100 000 dans des habitations de fortune (cabanes, camping, mobil home, etc.) et 650 000 hébergées chez des tiers, soit un total de près d'un million de personnes supplémentaires.

Il convient d'ajouter trois millions de personnes vivant dans des logements privés de confort ou en surpeuplement dit accentué. Enfin, plus de dix millions sont considérées comme fragilisées par rapport au logement (copropriété en difficulté, impayés de loyers, surpeuplement au sens large, effort financier excessif, précarité énergétique, etc.). Ainsi, ce sont près de 15 millions de personnes qui sont touchées par la crise du logement. Il faut aussi souligner qu'un SDF sur quatre est aujourd'hui salarié : avoir un emploi ne garantit plus un logement.

Les raisons de cette situation dramatique qui s'aggrave d'année en année sont connues : exclusion du logement aggravée par la crise, saturation du parc de logements et d'hébergements, inadéquation de l'offre à la demande, blocages à tous les niveaux de la chaîne de l'urgence (50 % des appels au 115 ne reçoivent pas de réponse positive), diversification des publics (familles, jeunes, demandeurs d'asile, travailleurs pauvres, personnes en souffrance psychique), empilement des dispositifs induisant une complexité et un manque de cohérence du système, politiques territoriales défailtantes et perte de sens de l'action des pouvoirs publics, toutes insuffisances auxquelles il est possible d'apporter des solutions, à condition qu'existe une réelle volonté politique et qu'elle se traduise en un effort soutenu sur le long terme.

« Chaque fois que l'on refuse 1 milliard pour le logement, c'est 10 milliards que l'on prépare pour les tribunaux, les prisons, les asiles de fous. »

L'abbé Pierre

► LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS PAR L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Développer le dispositif de société civile immobilière d'accession progressive à la propriété (SCIAPP), pour permettre aux ménages qui le souhaitent de rentrer dans un processus d'accession à la propriété.

En effet, la hausse des prix de l'immobilier est un facteur indéniable d'augmentation des inégalités. Les prix des logements les moins chers, ceux que les classes moyennes inférieures pouvaient s'offrir, sont ceux qui ont le plus augmenté depuis 1988. Le montage en SCIAPP est un montage innovant qui permet à des personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire, du fait de leurs revenus ou de leur âge, d'entrer dans un processus d'accession progressive à la propriété, par acquisition planifiée de parts sociales de la SCI propriétaire de leur immeuble. Aussi, une attention particulière sera portée au développement du PSLA (prêt social location-accession) – tout en prêtant attention au prix de sortie au mètre carré.

D'après la Direction des études du ministère des Affaires sociales (DRESS), en 2013, parmi les 25 % des familles les plus modestes, seules 16 % étaient propriétaires. À l'autre bout de l'échelle, parmi les 25 % les plus aisées, 66 % possédaient leur résidence principale.

► TRAITER DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE LES BESOINS DES JEUNES

Lancer un programme pluriannuel pour le logement des jeunes, préalable indispensable pour créer les conditions de leur autonomie. Adapter les solutions d'hébergement et les aides au logement aux modes de résidence non standards : colocation, résidence intergénérationnelle, logement transitoire ou adapté aux alternants...

- **Mesure promue par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) :**
http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/60_propositions_pr_une_economie_citoyenne_contribution_udes_0.pdf

► RECONNAÎTRE RÉELLEMENT LE DROIT AU LOGEMENT

Préconiser l'inscription du droit au logement dans la Constitution, aux côtés du droit aux ressources de base (eau, nourriture saine, électricité, transports publics, télécommunications...).

Revoir la composition du Conseil national de l'habitat : y intégrer des citoyen·ne·s tiré·e·s au sort (cf. modalités p. 36) et des représentants du monde associatif agréés par l'État.

► METTRE EN PLACE UNE GARANTIE UNIVERSELLE DES LOYERS

Mettre en place une garantie universelle des loyers, afin de permettre à tous d'accéder au parc locatif privé. Celle-ci étant assortie de quelques obligations comme le plafonnement du loyer pour le bailleur ou des mesures répressives pour un locataire dont la mauvaise foi est avérée. En outre, cette mesure permet de faciliter la mobilité géographique des personnes en recherche d'emploi.

En effet, malgré le faible taux d'impayés (2 à 3 %), les bailleurs ne se sentent pas en sécurité et restent frileux en matière d'investissement sur le marché locatif. Du côté du marché locatif privé, il est souvent difficile de trouver une location sans qu'une caution personnelle des parents (ou des enfants) ne soit demandée. En outre, les garanties de loyers mises en place par les assureurs restent très sélectives dans le choix des candidats locataires et de plus en plus onéreuses pour les bailleurs.

À Paris, une offre de location d'une petite surface peut attirer jusqu'à plus d'une cinquantaine de postulants, dont certains ont vu leur dossier refusé plusieurs dizaines de fois.

► AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENTS PAR LA PRODUCTION NOUVELLE

Rappeler aux collectivités locales que, à l'exception des espaces dont la valeur patrimoniale est reconnue, qu'il s'agisse de quartiers historiques, de bâtiments exceptionnels ou d'espaces naturels à protéger, l'ensemble de l'agglomération est constructible. En effet, dans les zones tendues, l'indisponibilité et le coût du foncier sont souvent mis en avant pour expliquer l'incapacité à produire du logement. Ces éléments ne peuvent toutefois être retenus. Des terrains faiblement bâtis sur lesquels on peut encore construire existent.

Rappeler aussi que le développement durable implique la densification de la ville existante et non le rejet en périphérie des constructions nouvelles. Le frein à l'étalement urbain est développé dans le livret thématique n° 4, « *Aménagement équilibré et valorisation de tous les territoires urbains et ruraux* ».

Renforcer la politique de mobilisation du foncier public (l'État et ses établissements publics) en faveur du logement et élargir son périmètre aux collectivités territoriales.

Lancer un plan d'investissement de plusieurs dizaines de milliards d'euros pour doper la construction et remettre à niveau le parc existant, en vue de construire plusieurs centaines de milliers de logements sociaux et plus d'un millier de Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Ce plan sera adossé à une caisse d'amortissement à long terme sur le modèle de la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) et à un redéploiement partiel du Fonds de réserve des retraites.

► CRÉER UNE OFFRE DE LOGEMENTS EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS

La construction de logements pour lutter contre les inégalités sociales et économiques est une chose, la livraison de ces logements aux personnes qui en ont réellement besoin en est une autre. Il convient ainsi de distinguer la production de l'attribution : qu'est-ce qu'on produit et où ?

1,8 million de ménages sont en attente d'un logement social.

Le dispositif Scellier a montré l'échec d'une politique visant à produire massivement du logement, sans distinguer la géographie des besoins (le chiffre de 500 000 logements n'a plus de réalité, il part d'un postulat lié à une mauvaise estimation des besoins).

L'ouverture de droits à construire dans une commune déficitaire en logements sociaux doit permettre in fine de produire du logement social et non des résidences secondaires.

Pour toutes ces raisons, nous proposons l'ensemble de mesures qui suivent :

- Transférer aux intercommunalités, qui s'articulent avec les bassins de vie, les compétences en matière d'urbanisme. En effet, la commune reste aujourd'hui maîtresse de son urbanisme, et nous assistons donc à des politiques très peu ambitieuses, voire malthusiennes, régies par la contrainte (loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU, par exemple) et non par la volonté d'élaborer un projet de développement.
- Créer un commissariat de l'aménagement qui interviendra en qualité de financeur et conseiller technique dans les projets des collectivités. Il facilitera la création de quartiers en phase avec les besoins en logements et équipements, en conformité avec la planification écologique mise en œuvre au niveau de l'État, notamment en ce qui concerne le foncier encore disponible.
- Renforcer la loi SRU sur le logement social afin d'inciter les communes à respecter la loi en matière de mise à disposition de logements sociaux. Faire intervenir l'État sur le plan opérationnel pour construire, le cas échéant, des biens d'utilité publique, à commencer par les logements sociaux.
- Permettre aux opérateurs locaux intervenant en faveur du logement social de formaliser une offre complète dans un contrat local de développement du logement social, à l'échelle des territoires impliqués en matière d'habitat : villes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), Conseils départementaux...

► AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENTS PAR LA MOBILISATION DU PARC EXISTANT ET L'ACCOMPAGNEMENT D'AUTRES MANIÈRES DE CONSTRUIRE ET D'HABITER

Flécher une partie du FRR (Fonds de réserve des retraites) pour donner à l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) des moyens beaucoup plus conséquents lui permettant d'intervenir sur la réhabilitation du parc privé, en particulier celui, fourni, de petits propriétaires occupants dont les conditions d'habitat sont dégradées. Cette mesure, permettant à des habitants de rester chez eux, préviendra un afflux supplémentaire vers le parc social et contribuera à lutter contre la désertification croissante du centre de bourgs et de petites villes.

Amplifier les actions d'auto-réhabilitation et d'auto-construction accompagnées, qui permettent tout à la fois de travailler sur l'habitat, sur la manière d'habiter et sur l'insertion sociale.

Financer et mobiliser le secteur associatif pour ces trois types d'actions (réhabilitation, auto-réhabilitation et auto-construction) et utiliser les ressources dégagées par le développement du service civique décrit dans le livret thématique n° 23, « *Politique civique de paix sociale, de mieux vivre ensemble et de sécurité* ».

Initier ou accompagner beaucoup plus fortement, notamment sur le plan technique, les projets d'habitats participatifs, de logements intergénérationnels, les écoquartiers et écohomeaux, ainsi que les plateformes collaboratives locales ou spécialisées, afin de favoriser une diversification de l'offre de logements et une meilleure adéquation avec des besoins ou des modes d'habiter spécifiques.

Ne sous-estimons pas la capacité des citoyens à trouver eux-mêmes des solutions à leurs problèmes de logement et permettons-leur de les mettre en œuvre !

Mieux mobiliser le parc privé, pour élargir l'offre à caractère social, par un plus grand développement de « l'usufruit social » (un bailleur achète l'usufruit du logement, pour une durée prédéfinie, à un acquéreur privé qui n'achète que la part en nue-propriété puis devient propriétaire de l'ensemble à la fin du contrat). De la même manière, développer les systèmes de gestion et d'intermédiation locatives – comme à Paris – et les dispositifs de contrôle de la spéculation locative. Il est même envisageable de proposer aux bailleurs privés, sous conditions de prix et de qualité du logement, de bénéficier des services habitat des collectivités.

► ÉVITER QUE DES PERSONNES SE RETROUVENT À LA RUE OU EN GRANDE DIFFICULTÉ

Établir, dans toutes les communes, des chartes de prévention des expulsions locatives interdisant toute expulsion d'un locataire de bonne foi sans proposition adaptée à ses besoins et à sa situation et formulée en lien avec les commissions de surendettement. Faire évoluer les CCAPEX (Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) en articulant mieux les dispositifs des différents partenaires, diffuser une meilleure information aux locataires en situation d'impayés et aux bailleurs du parc privé.

Favoriser les mutations pour un logement adapté à la composition familiale et aux ressources du ménage, donner la priorité aux situations de violences conjugales, de décohabitation, de sur- ou sous-occupation, de handicap, d'impayés, etc.

Adapter les dispositifs du type FSL (fonds de solidarité pour le logement) afin de lutter contre le non recours et renforcer son rôle de prévention des expulsions et d'accès au logement.

Mieux prendre en compte les problématiques de santé mentale, en lien avec les bailleurs sociaux.

Repérer les situations à risque et les publics vulnérables. Élaborer un référentiel à destination des professionnels de terrain (médecins et professions de santé, auxiliaires de justice, établissements scolaires, Pôle emploi, CAF, animateurs des équipements jeunesse, centres sociaux, etc.).

Mettre en place des outils permettant de régler les situations complexes par un véritable partenariat entre institutions (CAF, CPAM, hôpitaux, services sociaux, CCAS, etc.).

Prévenir les situations de paupérisation des salariés en sensibilisant et en outillant les entreprises (détection des signaux comme les saisies sur salaires, le décès d'un proche, la maladie). Développer les chartes de « prévention précarité ». Mettre en œuvre des dispositifs d'alerte.

Éviter l'exclusion bancaire en intervenant en amont de la saisine de la commission de surendettement de la Banque de France : offre de diagnostic financier auprès des ménages, médiation concernant les dettes et impayés, microcrédit personnel accompagné.

Identifier les personnes qui éprouvent de manière récurrente des difficultés à payer leurs factures d'énergie via des partenariats entre les fournisseurs (EDF, Engie...) et les services sociaux.

Mieux informer sur les dispositifs destinés aux jeunes mis en place par les départements, Pôle emploi et les missions locales, la CAF, etc.) et renforcer leur accompagnement.

Mieux préparer la sortie des institutions, par la fin de prise en charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE) en renforçant l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs et par l'accès aux minima sociaux pour les jeunes de moins de 25 ans. Éviter les ruptures à la sortie de prison par une anticipation et un renforcement des partenariats (logement, emploi), de même que celles à la sortie des hôpitaux, notamment pour les jeunes mamans seules en situation de précarité.

Un tiers des SDF sont passés par l'aide sociale à l'enfance.

Faciliter l'accès à l'emploi des publics vulnérables et ceux sortant d'institutions (contrats aidés, entreprises et chantiers d'insertion, service civique dont le dispositif *Rom civic*).

Alors que leurs familles bénéficient rarement du dispositif public d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) destiné aux personnes en grande difficulté sociale, les jeunes Roms n'ont aucun accès à une vie citoyenne ordinaire. C'est donc dans un objectif d'accès à la citoyenneté que *Rom Civic* agit.

Contraindre les communes de plus de 5 000 habitants et les intercommunalités à respecter la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite loi Besson, en s'inscrivant dans les schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage obligatoires, à améliorer la qualité et la gestion des aires existantes et à mettre fin aux coûts excessifs pour les usagers, à faire reconnaître les résidences mobiles comme habitat permanent et traditionnel de leurs utilisateurs, ceci impactant les assurances et la taxe d'habitation.

Inscrire les besoins d'habitat des gens du voyage dans les politiques publiques, favoriser l'émergence de réponses adaptées et respectueuses de leurs modes de vie : habitat adapté pour des familles ne souhaitant plus ou ne pouvant plus voyager mais qui désirent garder partiellement l'habitat en caravane sur des terrains familiaux, habitat en dur organisé en fonction des besoins, habitat mixte où la caravane fait office de chambre.

► INTERVENIR DANS UNE OPTIQUE DE PRISE EN CHARGE GLOBALE DES PUBLICS À LA RUE

Faire évoluer la gouvernance et la coordination des acteurs, clarifier les compétences (État, département, ville, associations), mettre en place des outils de pilotage de terrain adaptés à partir des territoires (maraudes, circulation des informations, référent pilote).

Renforcer la coordination entre SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) au sein d'une même région, notamment en Île-de-France. Fusionner les SIAO Urgence et Insertion qui ne le sont pas encore.

Développer les espaces de premier accueil immédiats, inconditionnels et de proximité pour les usagers : hébergement généralisé en H24, application de l'inconditionnalité de l'hébergement et du principe de non remise à la rue, expérimentations de haltes de nuit (cf. celles de Charenton ou de la gare de Toulouse).

Soutenir les lieux sas, alliant espaces d'hébergement, activités d'insertion économique et culturelle. Ainsi, à Strasbourg, un squat de ce type a pu être transformé en lieu cogéré grâce à une convention passée avec la mairie, comme c'est l'usage dans d'autres pays telle l'Allemagne.

Faire confiance aux personnes exclues comme à Lille où une dizaine de SDF ont créé une association et ont su capter des dizaines de logements pour les personnes à la rue, sans l'aide ni des institutions, ni des associations, mais en s'adressant directement aux propriétaires bailleurs.

Développer les centres d'hébergement de bas seuil, petites structures plus souples adaptées aux besoins, où la consommation d'alcool et de drogues n'est pas interdite mais encadrée, permettant même parfois des allers et retours avec la rue.

Améliorer la prise en compte des troubles de santé mentale pour les personnes en situation de grande exclusion : permanence d'accès aux soins de santé en psychiatrie (PASS-Psy), équipes mobiles psychiatrie-précarité (EMPP), renforcement des partenariats entre secteur hospitalier et acteurs de l'insertion sociale.

Généraliser l'expérimentation *Un chez soi d'abord* (accès et maintien dans le logement de personnes en situation de grande précarité présentant une ou des pathologies mentales sévères) conduite à Marseille, Lille, Toulouse et Paris. Ce programme renverse la logique du parcours, avec le logement comme levier, en cassant les frontières de l'action sociale, de la psychiatrie et de l'addictologie.

Le bilan de quatre ans de *Un chez soi d'abord* s'avère particulièrement positif : seuls 10 % des bénéficiaires ont abandonné en cours de route et on constate un meilleur rétablissement médical au bout de 12 mois ainsi que de nombreuses réussites en termes d'insertion sociale. De surcroît, le volet économique de l'étude permet de mesurer l'efficacité en matière de coûts puisque les personnes logées fréquentent beaucoup moins les hôpitaux et services d'urgence.

Développer l'accompagnement social des familles en situation de rue : équipes mobiles pluridisciplinaires spécialisées, développement des centres d'hébergement et de logements adaptés, action socio-éducative adaptée, projet global d'insertion pour les familles migrantes intracommunautaires, déploiement des plateformes régionales d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi (AIOS) des occupants de campements illicites et bidonvilles.

Mobiliser des solutions de sortie dignes et durables pour les personnes mises à l'abri chaque année dans le cadre du plan hivernal (offre accessible, immédiate et inconditionnelle fondée sur le seul motif de la détresse sociale et non sur la situation administrative, notamment par des places d'hébergement pérennes).

Poursuivre le processus d'humanisation des centres d'hébergement : chambres individuelles ou doubles, rénovation du bâti, développement de places pour personnes à mobilité réduite et personnes accompagnées d'animaux. Faire évoluer les projets d'établissement des centres afin de les adapter aux besoins des publics spécifiques.

Mobiliser l'ensemble des structures d'hébergement pour augmenter significativement les sorties vers le logement et diminuer la durée moyenne de séjour.

Instaurer dans le code de l'action sociale et des familles un droit à l'accompagnement social des familles à l'hôtel : diagnostic social dans les deux semaines pour chaque famille primo-arrivante au 115, amélioration des conditions de vie à l'hôtel, accompagnement social global, y compris vers et dans le logement, régularisation des situations administratives des familles non expulsables hébergées à l'hôtel depuis plus de cinq ans.

Créer des capacités d'hébergement alternatives à l'hôtel pour les familles : logements en intermédiation locative, appartements partagés, résidences sociales pour familles, etc. Transformer les hôtels sociaux en centres d'hébergement durables.

Favoriser les hébergements « en diffus » dans des immeubles ordinaires, les appartements partagés pour des isolés comme pour des familles, les résidences d'accueil, les dispositifs du type *Solibail* ou *Louez Solidaire* à Paris qui permettent à des ménages modestes d'accéder à des appartements du parc privé tout en sécurisant les propriétaires grâce à l'intermédiation locative de l'État, des collectivités locales ou d'associations.

Programmer 30 000 places en CADA (Centres d'accueil pour demandeurs d'asile) dans le cadre de la réforme de l'asile.

Augmenter les crédits des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour l'accompagnement social des personnes hébergées « hors les murs » (appartements partagés ou individuels sous statut CHRS).

Favoriser l'accès aux établissements de droit commun, tels les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des personnes en grande précarité vieillissantes.

Promouvoir la participation des usagers dans les structures d'hébergement et leur implication dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques qui les concernent : conseil consultatif des personnes accueillies et accompagnées (CCPA) et ses déclinaisons régionales (CCPRA), 8^e collège du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Rendre effectifs les droits au recours.

► INSÉRER DURABLEMENT

Mettre en place un accompagnement global pour des parcours de réinsertion adaptés dans leurs durée et modalités : modulation des durées d'accompagnement dans le logement, des horaires et durée des contrats aidés, généralisation du dispositif *Premières heures* expérimenté à Paris et adaptation au public des jeunes en errance, développement de l'accompagnement global et coordonné vers l'insertion pour les personnes en grande exclusion du type *Convergence*, renforcement du réseau des professionnels de l'emploi intervenant dans les centres d'hébergement, dérogations ciblées sur les contrats aidés, travail alternatif payé à la journée, etc.

Il est prioritaire d'agir afin d'éviter aux personnes en situation précaire de « retomber à la rue », tout en acceptant les échecs, les allers-retours, les parcours sinueux.

Associer les entreprises à la lutte contre l'exclusion par le recrutement de personnes sortant de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Développer les clauses sociales dans les marchés publics et privés, et faciliter l'accès des SIAE à ceux-ci.

Mobiliser les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) dans la formation des salariés en insertion.

Innover pour créer de nouvelles formes d'activité adaptées aux grands exclus (ex. : ateliers d'adaptation à la vie active (AVA), organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires (OACAS), développement de services innovants comme les gardiens d'immeubles hors les murs, etc.). Donner un statut juridique aux échanges de services comme dans les pays nordiques.

Favoriser l'inclusion sociale dans la vie de la cité : accès à la culture, pratiques artistiques, sport, engagement citoyen : conseils de quartier, investissement associatif, promotion des « travailleurs pairs » et obtention de diplômes par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les travailleurs pairs sont des personnes ayant une expérience de vie ou de maladie similaire à celles des personnes avec qui elles travaillent (expériences de rue, maladie psychiatrique, addictions...).

► **Nous remercions M^{me} Anne Joubert pour ses travaux sur la lutte contre l'exclusion, qui sont à la base du nôtre.**

TROISIÈME PILIER

UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉQUITABLE,
STABLE ET PÉRENNE,
POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE

15

**Un système d'éducation et d'enseignement
adapté à l'évolution du monde**

Pour ouvrir de nouvelles perspectives constructives et donner du pouvoir à des citoyens polyvalents, capables et désireux de contribuer à l'intérêt durable de tous et aptes à s'adapter à une société changeante, aux nouveaux défis et opportunités du XXI^e siècle, le changement doit commencer par l'enseignement. L'école, le collège, le lycée peuvent changer la donne en offrant réellement aux enfants et aux jeunes les clefs de leur épanouissement par la construction de la confiance en soi, de la capacité à agir, du savoir-faire. L'éducation doit donner à des *individus* des bases solides et utiles pour *vivre*, et non se contenter de « préparer des élèves au monde du travail ».

Cela ne se fera que dans une institution épanouissante pour ses acteurs : enseignants, assistants de vie scolaire, enfants et jeunes, professionnels administratifs et parents.

Au-delà de l'École, nous pouvons rendre notre société plus éducative et promouvoir une éducation tout au long de la vie. Il s'agit donc aussi de réfléchir aux évolutions possibles et souhaitables des dispositifs de formation professionnelle.

« Quelle planète allons-nous laisser à nos enfants ? »

Hans Jonas, Le principe responsabilité

« À quels enfants allons-nous laisser le monde ? »

Jaime Semprun, L'abîme se repeuple

« L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde. »

Nelson Mandela

► ORGANISER UN DÉBAT NATIONAL SUR L'ÉCOLE

Organiser une mission d'étude approfondie des systèmes éducatifs expérimentaux, en France comme à l'étranger, dans le but de refonder les principes mêmes de l'enseignement.

Étudier les apports des pédagogies alternatives : Montessori, Freinet, Steiner-Waldorf, Decroly, approches par la complexité selon les principes d'enseignement d'Edgar Morin, écoles d'inspiration écologique, écoles démocratiques, pédagogies fondées sur la coopération, l'autonomie et la bienveillance intégrant une éducation à la vie et à la citoyenneté... pour lesquelles la demande des parents augmente fortement.

Procéder à une analyse systémique des bénéfices d'autres politiques d'éducation nationale (notamment le modèle finlandais) :

- École gratuite et interdiction des écoles privées
- Absence de devoirs à la maison et développement des activités parallèles à l'école (artistiques, sportives, culturelles)
- Travaux en équipe avec des enfants d'âges différents
- Apprentissage des méthodologies d'apprentissage (savoir apprendre)
- Soutien scolaire gratuit
- Suppression de l'enseignement en disciplines distinctes et cours croisés
- Autonomie pédagogique des professeurs
- Intégration des enfants et de leur famille dans la vie des établissements et dans l'élaboration des projets personnels des élèves
- Modification du rôle des enseignants, qui accompagnent plutôt que de diriger
- Autoévaluation continue

Intégrer à l'étude les travaux du *Printemps de l'Éducation* ainsi que les propositions de M^{me} Céline Alvarez, afin de rendre l'éducation plus apte à former des adultes équilibrés, ouverts, adaptables et autonomes via l'intégration des mécanismes d'apprentissage et d'épanouissement de l'être humain.

► <https://printemps-education.org/>

► <https://www.celinealvarez.org/>

► FONDER UNE ÉDUCATION CITOYENNE ET DE PAIR-À-PAIR

Créer un statut de partenaire éducatif pouvant être obtenu auprès de l'Académie ou de l'Université, sur présentation d'un projet, de contenus ou d'ateliers présentant un réel intérêt pédagogique et permettant un accès facilité à l'intervention et l'organisation d'ateliers au sein des structures éducatives.

Expérimenter une aide à la création de partenariats, versée par l'Éducation nationale aux établissements bénéficiaires de ce statut. Les écoles hors contrat pourront aussi bénéficier de ce statut sur présentation de résultats concluants.

► PERMETTRE D'INNOVER AUX ÉTABLISSEMENTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

Donner à chaque établissement une enveloppe servant au projet d'établissement, pondérée selon son taux attendu au bac ou au brevet ainsi que selon son nombre d'élèves en difficulté scolaire (budget d'autant plus élevé que le taux de réussite aux examens est bas, afin de motiver l'amélioration du niveau moyen).

Laisser aux établissements une libre gestion des assistants pédagogiques, des temps d'enseignements pratiques interdisciplinaires ainsi que des options.

Garantir un socle commun de dépenses assuré par l'État pour équilibrer les négociations avec les entreprises partenaires des établissements scolaires.

Faire du projet pédagogique un terrain d'innovation et d'expérimentation, servant une amélioration globale de l'Éducation nationale. Il sera combiné avec un système de projet éducatif de territoire élargi, mettant en lien les établissements de tous les cycles et les associations de la société civile pouvant proposer des services utiles, y compris les partenaires éducatifs.

Garantir une démocratie au sein de l'établissement en séparant les fonctions de chef d'établissement et de président du conseil d'administration et en faisant participer les élèves et les parents de façon active dans les processus décisionnaires.

Créer un conseil local (communal, intercommunal ou spécifique à un « bassin de vie ») – instance décisionnelle dans laquelle siégeront les parents – qui aura en charge le projet éducatif de territoire et son évaluation.

Conditionner les primes de recteur et de proviseur aux objectifs de taux d'orientations réussies, c'est-à-dire correspondant au projet de chaque élève et avec un taux minimal d'échec scolaire. Nous souhaitons limiter la politique de gonflage des chiffres au détriment des besoins des élèves, et valoriser les bacs technologiques et professionnels.

Investir un milliard d'euros supplémentaire dans les enveloppes des établissements, et un autre milliard dans les projets éducatifs de territoires.

Une politique volontaire d'innovation dans l'éducation implique de :

- réaliser, avec l'aide des collectivités locales, un programme ambitieux de construction visant à créer des établissements à taille humaine : moins de 400 élèves pour les collèges et de 1 200 pour les lycées ;
- favoriser les relations entre les filières générales, technologiques et professionnelles ;
 - créer un cadre juridique (statut, convention...) pour les établissements innovants, qui reconnaisse la spécificité de leur travail, stabilise leur situation et facilite la création de nouvelles structures.

► MENER UNE LUTTE INTENSE POUR L'ÉGALITÉ ET CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE

S'appuyer à court et moyen terme sur les dispositifs REP, REP+ (réseaux d'éducation prioritaire) et SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) pour lutter contre la grande difficulté. Sur le long terme, ces types de dispositifs disparaîtront, remplacés par la pondération du budget (cf. page précédente : « Permettre d'innover aux établissements du primaire et du secondaire »).

Valoriser les compétences en consacrant une partie de l'activité des enseignants au travail en équipe dans tous les établissements scolaires (par exemple, baisse du temps d'enseignement et hausse du temps de présence). Attribuer un congé de recherche/formation aux enseignants (un an par exemple tous les cinq à sept ans pour suivre des cours en université, observer des collègues dans leurs classes et se faire observer en classe, faire un stage en entreprise...).

Proposer systématiquement aux élèves en grave échec scolaire une aide scolaire gratuite.

Garantir aux élèves en échec scolaire irrémédiable un chèque éducation qu'ils pourront utiliser dans un établissement hors-contrat (mais certifié). Cette mesure de dernier recours concerne les seuls cas où l'Éducation nationale n'est plus apte à garantir sa mission de service public, et il s'agit d'une mesure temporaire de court et moyen terme, en attendant que soient montées des structures adaptées à tous.

Cette mesure d'urgence ne sera plus appliquée
dès lors que nous aurons changé le système éducatif
de manière à pouvoir assurer à tous
les conditions de leur réalisation personnelle.

Promouvoir une éducation intégratrice incluant les personnes présentant un handicap, les étrangers, une différence culturelle, etc. La diversité fait richesse.

► FACILITER, COORDONNER ET MUTUALISER LES INITIATIVES ENSEIGNANTES

Encourager les initiatives et expérimentations, en permettant une évolution sur la grille des salaires plus rapide pour les professionnels de l'éducation qui contribuent à cette nouvelle dynamique et en simplifiant le système de compétences.

Rendre prioritaires et encourager les appels à contributions sur les sujets de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques, et valoriser la mise en place d'expérimentations de pédagogies alternatives.

Mettre en place un système de mutualisation des pratiques pédagogiques et des observations pour relever les pratiques les plus concluantes et faire évoluer le cadre national. Tous les acteurs éducatifs, de l'élève aux professeurs, pourront partager leurs expériences et participer à la recherche des méthodes les plus efficaces et de leurs modalités d'application optimales. Cette plateforme sera gérée par les inspecteurs, qui deviendront des coordinateurs. Ils veilleront notamment à ce que les témoignages soient complets et que les protocoles d'observation soient valides.

Nous voulons une pédagogie basée sur des retours d'expérience concrets.

► GARANTIR À CHAQUE ÉLÈVE LES OUTILS DE SA RÉALISATION PERSONNELLE ET UN CONTEXTE D'ÉPANOUISSEMENT

Inculquer un autre rapport entre enseignants et élèves ainsi qu'entre élèves, en favorisant les échanges et activités de groupe encadrées, et en incluant aux emplois du temps des séances d'éveil physique et psychologique améliorant bien-être et efficacité intellectuelle, en instaurant notamment des exercices d'éveil corporel comme proposé dans le livret thématique n° 23, « *Politique civique de paix sociale, de mieux vivre ensemble et de sécurité* » au chapitre intitulé « *Apaiser le monde scolaire* ».

Pour le cycle primaire

Articuler toutes les matières autour de la lecture, de l'écriture et des mathématiques pour une instruction centrée sur les bases fondamentales de la société, sans pour autant délaisser les autres sujets.

Faire en sorte que chaque établissement propose des activités artistiques et de développement de la créativité, ou encore de réflexion philosophique, notamment en alternative à la récréation et durant la pause méridienne. Ces activités devront être valoriser la dimension sociale de l'école.

Les nouvelles aptitudes et qualités à stimuler sont décrites en p. 108 dans le livret thématique n° 8, « *Vers une société éthique entretenant une relation responsable avec le vivant* ».

Pour le cycle secondaire

Remplacer l'enseignement moral par des « débats de classe » servant à l'apprentissage des principaux sophismes et biais ainsi qu'à l'éducation aux médias. Les professeurs enseigneront par l'exercice la détection de rhétoriques fallacieuses et la démarche critique en régulant les débats. Les biais psychiques ou culturels les plus courants et simples à détecter seront traités lors des premières années, pour progressivement aborder des notions plus complexes et subtiles. Chaque collégien et lycéen sera en capacité de décrypter les messages véhiculés dans les médias et pourra développer son esprit critique.

Nous voulons que chaque collégien et lycéen soit en capacité d'exercer un regard critique face à l'information et aux fausses rhétoriques, il s'agit là de la condition sine qua non pour faire vivre la démocratie. Nous voulons également utiliser ces débats de classe pour faire participer les élèves à la vie de l'établissement et les intégrer aux processus de décision.

Fusionner les cours de technologie, l'enseignement de découverte et les travaux personnels encadrés (TPE) en une matière « *Projet encadré* » basée sur une pédagogie par projets, d'abord autour de problématiques technologiques puis autour de thèmes adaptés de la section choisie. Cette matière fera découvrir aux élèves les dimensions d'un projet, de la gestion à la réalisation en passant par la communication et la maîtrise d'ouvrage, leur permettant d'explorer maints métiers et domaines. Enfin, elle visera à développer créativité et rigueur méthodologique face des problèmes complexes.

Proposer quatre grandes filières : générale, technologique, professionnelle en alternance et professionnelle en apprentissage, ainsi que trois nouveaux bacs, en complément des bacs scientifiques *Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)*, *Biologie* et *Sciences de l'Ingénieur (SI)* :

- Spécialité *Sciences et Techniques du Numérique et Mathématiques Appliquées (STNMA)*
- Spécialité *Sciences et Techniques des Systèmes Soutenables et Résilients (STSSR)*
- Spécialité *Durabilité de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (DAUAT)*

Outre la matière obligatoire « Histoire », créer deux matières optionnelles dans les cursus scolaires :

- « *Monde contemporain* » : matière consacrée au décryptage de la société dans laquelle nous vivons et des actualités telles que les médias nous les livrent. On y apprendra à lire les journaux, à comprendre les messages, à décoder les bulletins d'information et les journaux télévisés, etc. On y passera en revue les grands enjeux du monde, les grands courants politiques, les principaux rapports de force géostratégiques, les dessous des conflits majeurs, les civilisations, les cultures, les religions et les leçons de l'Histoire (remises en perspective dans le contexte de l'époque concernée afin de déterminer dans quelle mesure elles s'appliquent au présent et à l'avenir). On y étudiera aussi les bases du droit (notions de base, codes, délits, crimes et peines). Cette matière « instruira et construira » des citoyen-ne-s adapté-e-s au monde.
- « *Prospective* » : matière se composant d'activités de « projection » encadrées par des intervenants extérieurs, qui consisteront en l'exposé de problématiques contemporaines ou futures et en un *brainstorming* encadré. Les élèves y seront amenés à proposer des idées, à mener des études de faisabilité, à anticiper et gérer des obstacles. Les compétences développées dans le cadre de cette matière seront l'aptitude à la synthèse, à l'analyse et à la résolution de problèmes, mais aussi l'inventivité. De plus, les élèves y apprendront les techniques de débat et d'argumentation.

De grandes œuvres de science-fiction, d'anticipation et de prospective feront partie du programme de lecture, dans le but de stimuler la capacité de projection et l'esprit d'innovation.

La matière Prospective permettra en outre d'agir en manne d'idées neuves non biaisées par l'expérience ou le recul professionnel, faisant ainsi office de creuset d'inventivités nouvelles.

Activité corollaire de cette matière : certains établissements pourront créer des pépinières de créateurs d'entreprises juniors, ce qui contribuera à donner à la France un élan propice de dynamisme entrepreneurial.

Dès la seconde, permettre à chacun-e ayant un projet professionnel précis de moduler certaines heures pour personnaliser son programme et sa formation, à l'exception d'un tronc commun constitué des matières jugées fondamentales (dépendant partiellement de la filière choisie). L'aménagement se fera avec l'accord d'un responsable pédagogique.

L'Université en ligne (cf. p. 171) pourra aider à la mise en place de modules spécifiques pour pallier leur indisponibilité au sein d'un établissement donné.

Développer les cérémonies de remise de diplômes pour célébrer la réussite des jeunes : il est crucial de féliciter les jeunes en fin de cursus et de faire la fête entre corps enseignant, élèves et familles ! L'éducation doit être vécue comme une aventure partagée, un travail d'équipe où chacun s'investit.

► CRÉER UN SYSTÈME SCOLAIRE PERFORMANT POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS

Le système éducatif français est élitiste, sa logique est verticale (centralisée et descendante) et rigide, peu adapté à un monde en évolution rapide, et il suscite la reproduction sociale ; nous préconisons l'avancée vers une école publique de haute qualité, loin de ce modèle inégalitaire qui pérennise la coexistence d'une école d'élite et d'une école de masse médiocre :

- Supprimer les classes préparatoires, instaurer de nombreuses passerelles entre l'université et les grandes écoles
- Augmenter significativement le nombre de places dans les grandes écoles
- Recruter pour les grands corps d'État à un âge plus tardif, sur des critères professionnels

► Ces propositions s'inspirent des travaux de la sociologue et directrice de recherche au CNRS M^{me} Monique Dagnaud (« *Le modèle californien : Comment l'esprit collaboratif change le monde* », Odile Jacob, 2016).

Mettre en place au niveau de l'établissement un référentiel qualité négocié avec l'ensemble des parties prenantes, référentiel qui intègre les exigences des ESG (normes et lignes directrices européennes en matière d'Environnement, de Social et de Gouvernance). Ce système, basé sur le modèle de la mutualisation des pratiques pédagogiques précédemment proposée, sera disponible en libre contribution et deviendra ainsi la base des nouvelles décisions au niveau de l'enseignement supérieur, en matière de pédagogie. Les universités ne seront ainsi plus isolées, mais connectées entre elles, et pourront faire évoluer le cadre national par la généralisation des meilleures pratiques validées par l'expérience.

► GARANTIR AU CORPS ENSEIGNANT ET ÉDUCATIF UN ENVIRONNEMENT ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ADAPTÉS

Proposer une formation initiale et continue basée sur les observations concluantes du système de mutualisation des pratiques pédagogiques et axée sur la pédagogie, notamment en maternelle.

Permettre aux professeurs des écoles de bénéficier d'une Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (ISAE) équivalente à l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE).

Insérer les nouveaux professeurs (moins de 5 ans d'ancienneté) hors des zones d'éducation prioritaires.

Recruter 20 000 enseignants répartis selon les besoins de chaque établissement, pour faire baisser le nombre d'élèves par classe partout où cela est nécessaire.

Poursuivre le plan de revalorisation salariale des enseignants engagé par le gouvernement précédent.

Redéfinir les métiers de l'enseignement est une transition aujourd'hui nécessaire :

- reconnaître le travail en équipe, c'est-à-dire l'intégrer dans la formation et les services ;
 - repenser les concours de recrutement en fonction des nouvelles exigences ;
 - revaloriser le statut des enseignants, ainsi que leur rémunération ;
 - redéfinir le service des enseignants : moins d'heures de cours et davantage de présence autour d'un projet d'équipe : il s'agit de faire « autrement » ;
 - redéfinir le rôle de l'inspection
- et élire des chefs d'établissements adjoints chargés de la pédagogie.

► ENCOURAGER COLLÉGIENS ET LYCÉENS À PRENDRE LEUR AVENIR EN MAIN

Au début de chaque année, distribuer un guide rappelant les droits du mineur vis-à-vis de la loi, de l'autorité parentale et de l'Éducation nationale, et récapitulant une liste des structures, initiatives ou associations existantes pouvant aider un élève dans chacun de ses projets.

Enseigner aux jeunes les clés pour se connaître eux-mêmes, pour connaître et comprendre le passé et analyser le monde. Il s'agit de leur donner les outils pour apprendre la condition humaine (cf. aussi le livret thématique n° 23, « *Politique civique de paix sociale, de mieux vivre ensemble et de sécurité* », notamment le chapitre intitulé « *Enseigner comment connaître l'autre et le respecter* ») : l'identité complexe de chacun et l'identité commune avec tous les autres êtres humains – et même au-delà, avec les autres êtres vivants : l'individualité, la communauté, l'espèce, l'appartenance à la biosphère. Il s'agit aussi d'apprendre la communauté de destin qui relie tous les êtres vivants sur Terre.

► RESSERRER LE LIEN ÉCOLE-ENTREPRISES

Cette proposition, inspirée de préconisations de l'*Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire* (UDES), est composée de trois sous-parties :

- Favoriser au sein des établissements scolaires la connaissance mutuelle et l'appropriation par les équipes pédagogiques et les jeunes des codes de l'entreprise, notamment celles de l'économie sociale et solidaire
- Encourager les sessions « découverte entreprise » et favoriser l'esprit d'entreprendre sous forme associative, coopérative et mutualiste comme le promeut le *Réseau national des juniors associations*
- Au collège et au lycée, instaurer des rencontres régulières avec des professionnels issus de différents secteurs venant présenter la réalité quotidienne de leur métier

► http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/60_propositions_pr_une_economie_citoyenne_contribution_udes_0.pdf

► DONNER À CHACUN·E LA POSSIBILITÉ DE S'ORIENTER ET DE (RE)CONSTRUIRE SON PROJET DE FORMATION

Note : ce chapitre est complémentaire des propositions du chapitre intitulé « Améliorer la formation professionnelle », p. 144.

Créer une *Université en ligne* avec un contenu exhaustif des formations publiques, accessible à toute personne souhaitant s'initier et proposant un ensemble de d'approches correspondant à chacun·e, grâce à un système de libre contribution. Expérimenter et co-crée un ensemble de formations innovantes via cette université, puis de façon matérialisée si les expérimentations sont concluantes.

Créer un Pôle d'Orientation fusionnant l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) et les centres d'information et d'orientation (CIO), pour une meilleure lisibilité.

Créer un portail général d'orientation remplaçant le portail Admission post-bac, en élargissant le système à toutes les formations publiques (de l'apprentissage au master) et reconnues par l'État.

Ce système, géré en coordination avec les instances représentatives des étudiants, donnera plus d'importance aux projets personnels et professionnel de quiconque souhaite accéder à une formation.

Individualiser davantage les parcours des élèves, en intégrant des pédagogies alternatives (mode projet, coopération, travaux personnels, sport, culture...) et valoriser les compétences que détient chaque élève, via un « domaine d'excellence ».

Faire des parents des partenaires d'orientation actifs, écouter les vœux des enfants et de leurs parents et donner le temps aux enseignants de co-construire plutôt que d'envoyer les jeunes coûte que coûte vers le lycée général pour répondre à la demande des institutions et du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; proposer des portes de sortie avant la classe de troisième en favorisant l'apprentissage à deux vitesses tout en laissant une possibilité de re-scolarisation vers une filière traditionnelle.

► FORMER NOS DEMANDEURS D'EMPLOIS ET NOS TRAVAILLEURS

Répartir les fonds de la formation continue équitablement entre demandeurs d'emploi et salariés. Cela signifie que les demandeurs d'emploi bénéficieront de formations longues (plusieurs centaines d'heures) leur permettant de progresser en employabilité (pour leur pertinence par rapport à l'offre) et en qualification (pour l'obtention de certificats).

Réfléchir à la création à long terme d'un organisme de formation professionnelle en ligne intégré à *l'Université en ligne*.

► ACCOMPAGNER CHACUN·E DANS SON INSERTION DANS LE MONDE ACTIF

Organiser un suivi personnalisé du début de la formation supérieure ou professionnalisante à une insertion stable, en partenariat avec tous les organismes d'enseignement et de formation, les agences d'insertion, les entreprises qui recrutent, les programmes de financement de projets et tous les organismes pouvant accompagner un jeune diplômé dans son épanouissement et dans la vie active.

Bien sûr, ce suivi sera aussi construit en partenariat avec le portail général d'orientation et *l'Université en ligne*. Chaque nouvel apprenti, alternant ou étudiant en bénéficiera automatiquement, mais ce système sera aussi accessible à toute personne souhaitant changer d'orientation professionnelle.



Certaines de ces propositions sont inspirées de celles du **Syndicat Général des Lycéens** :

► <https://sgl-fr.org/nos-36-propositions-pour-le-lycee-de-demain/>

Nous soutenons les propositions de la **Fédération des établissements scolaires publics innovants** et favoriserons le développement de ces nouvelles approches éducatives dans les établissements de l'Éducation nationale :

► <http://www.fespi.fr/la-fespi/9-propositions-concretes-pour-des-alternatives-dans-lecole/>

Nous soutenons également les 30 propositions de la fédération **Parents d'élèves de l'enseignement public** (PEEP) :

- ▶ <http://lavoixdesparents.com/fede/fp/propositions-peep-presidentielle-2017/files/assets/basic-html/page-1.html>

Plusieurs de nos propositions recourent les réflexions de la fondation **Apprentis d'Auteuil**, dont nous soutenons les propositions 5 à 11 sur l'éducation telles que présentées dans l'ouvrage « *Prendre le parti des jeunes* » :

- ▶ <https://fr.calameo.com/read/001311124733458de60c1> (pp. 108-109)

Nous appuyons enfin l'essentiel des propositions formulées par le **Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO)** en mars 2017 :

- ▶ <https://www.cnesco.fr/fr/differentiation-pedagogique/recommandations/>

TROISIÈME PILIER

UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉQUITABLE,
STABLE ET PÉRENNE,
POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE

16

**Un système de santé remodelé
et axé sur la prévention**

Protéger la santé passe avant tout par la prévention et par la création d'environnements sains. Or, aujourd'hui, les financements consacrés aux actions de prévention et de promotion de la santé restent faibles, et celles-ci sont de plus menées par différents acteurs sans véritable coordination. Les professionnels de santé, quant à eux, restent principalement mobilisés sur les soins curatifs.

Et ce n'est pas le seul domaine où notre système de santé, réputé pour être l'un des meilleurs au monde, commence à fatiguer. La France creuse les inégalités en matière d'accès aux soins et à la santé, tarde à mettre en place une politique volontariste pour agir sur l'ensemble des déterminants de santé et met en difficulté l'hôpital public en lui imposant le modèle d'entreprise, en l'asphyxiant financièrement et en le poussant à des restructurations massives basées essentiellement sur des critères comptables, sans concertation ni réelle évaluation des besoins. La médecine de ville, elle aussi, est à la peine, avec des disparités criantes entre les territoires : il devient difficile, ici et là, de trouver un médecin traitant, et il devient usuel d'attendre six mois pour être reçu par un spécialiste, de passer des heures aux urgences pour une consultation sans gravité ou de faire cinquante kilomètres pour accoucher.

Nous voulons garantir l'accès facile de tous aux soins. Nous voulons une protection sociale solidaire réaffirmant le principe comme quoi chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Nous voulons réintroduire une réelle démocratie dans le domaine de la santé, en donnant du poids aux associations compétentes. Et surtout nous voulons que le système de santé soit centré sur l'essentiel : l'être humain en souffrance.

« Parler de la santé et de l'accès aux soins aujourd'hui, c'est lancer un cri d'alarme sur la crise sanitaire qui couve dans notre pays. »

Françoise Nay (ex-présidente de la Coordination nationale des hôpitaux et maternités de proximité),
réunion publique de l'Appel des 100, 3 février 2017

► ADAPTER LES STRUCTURES

Créer un service public de la santé mettant en place un maillage du territoire national en structures de santé, couvrant tous les domaines : médico-social et social pour une prise en charge globale des questions de santé, prévention, dépendance et soin.

Développer une logique de territoire avec tous les acteurs. Assurer par contrat obligatoire, établi par les Agences régionales de santé (ARS), le lien sur un territoire donné entre les professionnels de santé, les intervenants sociaux, les établissements de santé publics et privés et les établissements et services médico-sociaux publics et privés.

Octroyer davantage de pouvoirs aux conseils d'administration des ARS, allant dans le sens d'une autonomie, notamment en matière de nomination des directeurs. Supprimer la tutelle directe actuelle par les services de l'administration centrale du ministère de la Santé.

Reconnaître, par la loi, une compétence spécifique des collectivités territoriales de proximité (communes, métropoles, communautés de communes) sur la santé et prendre en compte les indicateurs de santé dans le calcul de leur dotation.

Mailler tout le territoire avec des Contrats locaux de santé (CLS) ainsi qu'un système de surveillance permettant, sur la base des recommandations de l'OMS, de produire pour chacun des indicateurs pertinents (facilité d'accès aux soins, capacités et résultats hospitaliers, déterminants de santé, etc.).

Remettre à plat les responsabilités des différents acteurs dont les compétences sont actuellement dispersées et enchevêtrées au point de rendre le système peu efficace.

► FAIRE AVANCER LA DÉMOCRATIE EN SANTÉ

Fonder une véritable démocratie sanitaire avec la participation des citoyen-ne-s, des élu-e-s et des professionnel-le-s pour recenser les besoins au niveau des territoires, mais aussi leur donner de vrais pouvoirs décisionnels dans les différentes instances de la santé. Sortir de la pseudo-démocratie institutionnelle qui existe aujourd'hui.

Garantir le droit à l'éducation et à l'information en matière sanitaire et sociale, via une meilleure intégration de l'éducation à la santé dans les programmes scolaires. Développer l'enseignement sur la santé, la maladie, la prévention, les moyens thérapeutiques médicamenteux ou non, et ce de manière indépendante des firmes (pharmaceutiques, agroalimentaires, etc.).

Permettre aux jeunes de se protéger de maladies graves, avec un « *Pass Contraception* » généralisé.

Le Pass Contraception est un dispositif destiné aux jeunes de 14 à 25 ans, filles et garçons. Anonyme et gratuit, conçu pour permettre aux jeunes d'accéder facilement à la contraception, à des consultations médicales, au dépistage des infections sexuellement transmissibles. Ces démarches pourront être effectuées sans carte Vitale afin de préserver leur confidentialité.

Lancer deux débats nationaux sur deux sujets controversés : la prise en charge en fin de vie et la politique vaccinale.

Imposer une saisine systématique du Comité consultatif national d'Éthique (CCNE) sur tous les sujets qui traversent la société : gestation pour autrui (GPA), euthanasie active et suicide assisté, obligation vaccinale, impact sur la santé du réchauffement climatique...

Engager une réflexion politique, en vue de compléter le droit existant et de fixer l'existence juridique des aidants familiaux, sur le statut et les droits de ceux-ci (formation, soutien financier, mesures fiscales...).

Inviter à des états généraux de l'hôpital public, pour remettre en cause la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite loi Bachelot ou HPST) et la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (dite loi Touraine) ainsi que la tarification à l'activité, pour remettre en question les fermetures de lits et restructurations voire de rouvrir les services et lits nécessaires en fonction des besoins recensés, pour définir les moyens nécessaires, humains, matériels et financiers lui permettant de répondre à leur mission en assurant qualité, proximité et sécurité, pour mettre en place un contrôle démocratique associant les usagers, les personnels et les élu-e-s.

De 1996 à 2012, une maternité sur trois a fermé en France
(Rapport de la Cour des comptes sur les maternités, janvier 2015)

100 000 lits d'hospitalisation ont été supprimés ces 20 dernières années
(chiffres de l'OCDE).

► DONNER UNE PRIORITÉ RÉELLE À LA PRÉVENTION POUR UNE BONNE SANTÉ DE TOUTE LA POPULATION

Protéger la santé par la création d'environnements sains. Garantir notamment une bonne qualité de l'air et de l'eau. (cf. aussi les propositions du livret thématique n° 7, « Vers une consommation et une alimentation saines et durables ».)

Travailler à la transition vers un système agricole produisant une nourriture saine, variée et nutritive (cf. le livret thématique n° 7, « Vers un modèle agricole, des modes de production et de consommation sains »).

Améliorer la qualité et l'accessibilité de l'habitat (cf. le livret thématique n° 14, « Un logement décent et un habitat durable pour tous ») et des transports (cf. le livret thématique n° 4, « Aménagement équilibré et valorisation de tous les territoires urbains et ruraux »).

Garantir une bonne accessibilité des équipements sportifs.

Sanctuariser 10 % du budget de la santé pour des actions de prévention et de promotion de la santé.

En 2015, seulement 1,8 % du budget de santé a été consacré à la médecine préventive (chiffres de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé).

Intégrer une étude d'impact santé à tous les textes de loi liés à des déterminants de santé.

Les études d'impact rendues obligatoires pour tout projet de loi prévoient d'en mesurer les conséquences environnementales potentielles mais pas les conséquences sanitaires... nous nous interrogeons sur les conséquences pour la flore et la faune mais pas pour l'homme !

Lutter contre les facteurs connus pour leur effet néfaste pour la santé par des mesures législatives ou réglementaires (interdiction progressive du diesel, interdiction des perturbateurs endocriniens ayant un effet néfaste prouvé, obligation d'un étiquetage nutritionnel simple sur tous les produits, etc.).

Améliorer l'attractivité des métiers de la PMI, de la médecine scolaire et universitaire, ainsi que de la médecine du travail.

Accompagner davantage les familles dans leur rôle de prévention (alimentation, pollution, activité sportive, hygiène) lors d'étapes-clefs tout au long de la vie et en y consacrant davantage de moyens.

C'est en France que les patients entendent le moins souvent parler d'alimentation et d'activité physique lors des consultations !
(Enquête du Commonwealth Fund menée auprès de citoyens de onze pays)

Développer les travaux du Comité interministériel sur la santé et les ouvrir à la société civile.

En novembre 2016, il a été annoncé que le comité interministériel travaillerait uniquement sur la lutte contre l'antibiorésistance, au détriment de nombreux autres sujets de premier plan.

Note : d'autres mesures de prévention ciblées sur la santé mentale et l'équilibre psychique sont développées dans le livret thématique n° 23, « Politique civique de paix sociale, de mieux vivre ensemble et de sécurité ».

► ASSURER UN ACCÈS RENOUVELÉ AUX SERVICES DE SANTÉ EN PROXIMITÉ

Élaborer dans chaque région un plan de développement de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), de Maisons médicales de garde (ou de proximité) ou de Centres de Santé pour permettre un accès universel. Faire émerger une stratégie coordonnée entre les différents acteurs locaux : mutuelles, Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic), services d'aide et de soins à domicile, établissements médico-sociaux, collectivités, médecine de ville...

Plus de 71 % des usagers pensent que les pouvoirs publics devraient intervenir pour réguler la répartition des médecins libéraux sur le territoire. 14,6 millions de personnes vivaient en 2016 dans un territoire où l'offre de soins libérale était insuffisante (Étude de l'UFC-Que choisir, juin 2016)

Dans la région Rhône-Alpes, en 2016, le délai moyen d'attente était de 164 jours pour accéder à un ophtalmologiste.

S'assurer qu'une offre de soins à tarif opposable (c'est-à-dire (sans dépassement autorisé) est présente pour l'ensemble des familles dans tous les territoires.

Créer un Service national public d'information en santé pour renseigner toute la population sur tous les éléments relatifs à leur santé, accessible 24 heures sur 24 par Internet.

Soutenir le développement de la télémédecine afin de permettre un diagnostic ou une expertise à distance dès que nécessaire, réduisant ainsi les inégalités d'accès aux soins dans les territoires ruraux tout en respectant les contraintes économiques.

Dynamiser les échanges numériques entre professionnels de santé, par la généralisation d'une plateforme d'échanges sécurisée gratuite pour tous les professionnels de santé.

Développer le transfert de tâches, en reconnaissant officiellement le partage de compétences et en inscrivant à la nomenclature des actes infirmiers remboursables la consultation d'un infirmier délégué prenant en charge des tâches habituellement médicales, à l'instar du *nurse practitioner* des pays anglo-saxons.

En Finlande, en cas de pénurie de médecin dans une spécialité, les infirmiers peuvent accomplir, après une formation adaptée, certains actes médicaux. La Suède les autorise également, après une formation spécifique, à prescrire un nombre limité de médicaments.

Permettre à des jeunes issus de familles défavorisées de faire leurs études de médecine, en leur proposant un contrat où l'État prendrait en charge tout leur cursus médical jusqu'à l'obtention de leur premier poste rémunéré d'interne, en contrepartie d'une obligation d'exercice pour une durée définie dans une zone identifiée comme « désert médical ».

Rendre sélectif le conventionnement des médecins par l'assurance maladie.

Développer des modes de rémunération mixtes tendant vers un service public de médecine, au besoin en créant nouveau secteur conventionnel pouvant être librement choisi et quitté, introduisant une rémunération mixte constitué d'une base salariale, modulable notamment en fonction de critères d'installation et du nombre de patients pris en charge, et d'un complément libéral.

Maîtriser les dépassements d'honoraires pour désinciter l'installation des médecins en zones de surdensité médicale, en substituant l'OPTAM (Option de pratique tarifaire maîtrisée) au secteur 2 afin d'empêcher que la liberté tarifaire soit exercée pour compenser de faibles volumes de consultations.

Créer le métier d'Auxiliaire administratif, chargé d'aider au quotidien les professionnels de santé conventionnés dans leurs tâches médico-administratives.

Valoriser auprès des étudiants l'exercice de la médecine ambulatoire en rendant obligatoire la participation à un stage en médecine ambulatoire (générale ou spécialisée) lors du cursus universitaire entre la 4^e et la 6^e année de Médecine. Revaloriser l'indemnisation des médecins maîtres de stage et simplifier les démarches nécessaires pour accéder à cette fonction.

► RENFORCER LA PERTINENCE DES SOINS ET DES PARCOURS

Mesurer l'impact de la tarification à l'activité sur la pertinence des soins en établissement de santé. Généraliser des « contrats de pertinence » ou « contrats de performance », passés entre les établissements et les Agences régionales de santé.

Améliorer la pertinence des soins, en particulier de la prescription médicamenteuse, pour libérer des financements nécessaires au développement et à l'accès à l'innovation thérapeutique. Les marges d'amélioration sont nombreux, notamment la surmédicalisation, les prescriptions systématiques des molécules les plus récentes et les plus onéreuses, les soins redondants à l'hôpital comme en ville, les soins inappropriés.

Dans le domaine du médicament, les mésusages, excès et non-pertinences peuvent avoir des conséquences graves sur la santé et coûteuses pour la collectivité.

Les soins inutiles représentent entre 27 % et 30 % des dépenses maladie (soit de l'ordre de 55 milliards d'euros) sous forme de diverses surprescriptions et de parcours inappropriés notamment à l'hôpital, du fait des prescripteurs, des industriels, des autorités de santé... et parfois des patients.

Évaluer les effets du paiement à l'acte sur les prescriptions en médecine de ville. Enrichir le dispositif ROSP (Rémunération sur objectifs de santé publique) de nouveaux indicateurs, fondés sur les recommandations de bonnes pratiques de la HAS (Haute autorité de la santé) et directement orientés sur la pertinence des prescriptions.

Développer des procédures d'accord préalable du service médical de l'Assurance maladie pour certaines prescriptions où des pics anormaux de prescriptions sont repérés.

Développer la rémunération à la capitation (cas où le médecin perçoit une somme forfaitaire par patient inscrit à son cabinet, indépendamment du volume de soins qu'il lui prodiguera) afin de décorrélérer le niveau de revenus, actuellement lié au volume d'actes, et ce en vue d'améliorer la qualité des soins.

Le Royaume-Uni et les Pays-Bas accordent par exemple une place importante à la capitation, qu'ils complètent par du salariat (Royaume-Uni) ou du paiement à l'acte (Pays-Bas).

Généraliser le dossier médical partagé (DMP) à tous les assurés sociaux. Y faire figurer toutes les informations permettant de favoriser la prévention, la qualité, la continuité et la prise en charge coordonnée des soins donnés aux patients. Cette mesure sera facilitée par le système d'échange entre professionnels de la santé (cf. supra, « Assurer un accès renouvelé aux services de santé en proximité »).

En décembre 2014, 513 000 DMP seulement avaient été créés alors que, dans le même temps, les pharmaciens avaient créé près de 40 millions de dossiers pharmaceutiques !

Mieux imposer les recommandations de bonnes pratiques élaborées par la HAS et renforcer l'opposabilité de certaines d'entre elles.

Prendre en compte les préférences individuelles des patients afin d'en faire ressortir des critères de jugement rarement inclus dans les travaux de recherche clinique débouchant sur les recommandations de bonnes pratiques, à commencer par la qualité de vie.

Rendre publiques les données relatives aux variations des pratiques médicales, en ville comme en établissements de santé.

► CONSERVER ET CONSOLIDER NOTRE MODÈLE DE FINANCEMENT, MAIS EN FAIRE ÉVOLUER LES MODALITÉS

Repositionner l'Assurance maladie obligatoire et solidaire en tant que financeur principal des soins. Augmenter la part prise en charge par l'Assurance maladie obligatoire afin d'abaisser celle prise en charge par les complémentaires santé. Pour ce faire, s'aligner sur le régime local d'Assurance maladie d'Alsace-Moselle où tous les salariés, retraités et indépendants cotisent un supplément de 1,5 % de leur revenus et bénéficient d'une extension de prise en charge jusqu'à 90 % de leurs frais de santé.

Plus un système de santé repose sur les acteurs privés, plus il est inégalitaire. L'Assurance maladie est solidaire : chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins. À l'opposé, les organismes complémentaires ne prévoient pas la modulation des cotisations en fonction des ressources de leurs adhérents.

Rembourser à 100 % les médicaments génériques et les médicaments princeps non substituables de SMR (Service médical rendu) important et modéré.

Avec ces deux réformes, la CMU (Couverture maladie universelle) se ramènera à une dispense de cotisation, ce qui supprimera le côté discriminatoire d'être « à la CMU ».

Définir, pour tout dispositif médical remboursé par l'assurance maladie, un prix limite de vente indexé sur la base de remboursement de l'Assurance maladie.

Améliorer la qualité et la prise en charge des spécialités faiblement remboursées par l'assurance maladie obligatoire (opticiens, chirurgiens-dentistes, audioprothésistes, etc.) en développant les réseaux de soins des organismes complémentaires d'Assurance maladie. Pour ce faire, élaborer un contrat national entre l'État, l'Assurance maladie et les organismes complémentaires, afin de mieux définir la place et le rôle de ces derniers et notamment du mouvement mutualiste.

Plafonner les restes à charge annuels des familles.

36 % des Français ont des problèmes au moment de payer des actes mal remboursés, et ce chiffre monte à 64 % pour les foyers les plus modestes pour lesquels il s'accompagne d'un renoncement ou d'un retard de soins (baromètre IPSOS pour le Secours Populaire Français)

Étudier la suppression de la sectorisation de la médecine libérale en élaborant un mode de paiement mixte des professionnels libéraux et en réservant le paiement à l'acte pour des prestations exceptionnelles. A minima, moderniser le secteur 2 en rapprochant ses modalités d'exercice de celles prévues par l'OPTAM (Option pratique tarifaire maîtrisée), de façon à limiter les dépassements d'honoraires.

Mettre en place un modèle de financement pour toutes les prestations à distance, sur une base forfaitaire.

Assouplir le financement des établissements à l'activité pour tenir compte de l'accueil de populations vulnérables et pour favoriser la continuité des soins avec le domicile.

► GARANTIR LA SOLIDARITÉ DE NOTRE SYSTÈME DE SOINS

Lever les freins à l'obtention d'une couverture maladie de base et complémentaire : protection universelle maladie (PUMA), aide médicale État (AME), couverture médicale de base ou CMU-C, aide à la complémentaire santé (ACS). Fusionner l'AME dans la PUMA.

Élever le seuil d'admission à la CMU-C au niveau du seuil de pauvreté à 50 %.

Créer dans chaque territoire local des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) ayant vocation à réintégrer dans le droit commun les personnes éloignées du soin.

Renforcer les droits des malades et améliorer l'information à ce sujet. Supprimer du Code de la santé les possibilités de refus de soins. Lutter contre les refus de soins, combattre les carences spécifiques de l'entrée dans le système de santé mentale.

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, dite loi Kouchner, faisant du malade l'acteur principal des décisions qui le concernent, reste mal appliquée, avec de nombreux refus de soins aux malades répertoriés, une mauvaise information des malades et de grandes inégalités sur les conditions de prise en charge de la fin de vie.

Créer un statut de travailleur ayant une maladie chronique, avec des conditions de mise en œuvre protectrices. Permettre à ces travailleurs de combiner un emploi adapté avec des aides publiques à l'entreprise et une prise en charge médicale, ce qui sera bénéfique à la fois pour le travailleur, grâce au maintien dans l'emploi, et pour les comptes de l'Assurance maladie, moins sollicitée.

► ÉLABORER UNE PROSPECTIVE CONCERNANT LES IMPACTS SUR NOTRE SOCIÉTÉ DU VIEILLISSEMENT DE NOTRE POPULATION

Développer un grand programme national de prévention, financé par les différentes branches de la Sécurité Sociale, pour permettre le bien vieillir et le maintien à domicile le plus tardivement possible.

Promouvoir et améliorer les modalités d'activité adaptées à l'avancée en âge (travail à temps partiel, retraite progressive, etc.).

Promouvoir un rôle actif des seniors dans la société, en particulier sous forme de bénévolat. Développer la participation à la vie publique et à la société des personnes les plus âgées et les plus isolées (résidence intergénérationnelle, habitat participatif, bénévolat, parrainage et aides professionnelles ...).

Élaborer des programmes innovants de maintien et de soutien à domicile, utilisant notamment les nouvelles technologies.

Réduire, chaque fois où c'est possible, la consommation de médicaments des personnes âgées, source fréquente d'accidents de santé, voire de décès.

Réengager l'État en faveur de l'EHPAD public (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Développer, dans les EHPAD publics, les EHPAD privés à but non lucratif et les EHPAD privés du secteur commercial, le nombre de places habilitées à l'aide sociale à l'hébergement. Repenser globalement les EHPAD (formation, adaptation des locaux, ratio de personnel, projet d'établissement) en fonction des besoins spécifiques des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative, qui représentent la majeure partie de la population accueillie.

Renforcer le statut, le rôle et les pouvoirs de prescription du médecin coordonnateur en EHPAD, du fait de sa présence régulière auprès des résidents, de la bonne connaissance qu'il a du fonctionnement de l'établissement et de l'autorité fonctionnelle qu'il a sur l'équipe soignante.

Réformer le financement de la perte d'autonomie, de telle sorte que toute personne confrontée à une telle situation puisse disposer des ressources nécessaires pour y faire face.

Au regard des inquiétantes projections pour les années à venir, l'augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie provoquant inéluctablement une évolution parallèle des coûts, il est indispensable que soient rapidement trouvées de nouvelles modalités de financement.

Supprimer le cloisonnement entre « handicap » et « dépendance », en révisant les logiques sur lesquelles s'appuie l'organisation du système de prise en charge de la perte d'autonomie. Abandonner l'approche catégorielle, personnes handicapées ou âgées, pour une approche thématique, l'autonomie, afin que la compensation accordée soit fonction des besoins et non de l'âge.

Accueillir une représentation des familles au sein des conférences des financeurs créées au niveau de chaque département par la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Réduire le reste à charge à domicile, afin de renforcer la capacité des familles à financer la perte d'autonomie de l'un de leurs proches.

Réduire le reste à charge en établissement d'hébergement. Imputer dans leur intégralité au forfait « soins », alimenté par les crédits de l'Assurance maladie, les dépenses liées à l'emploi des aides-soignantes et des aides médico-psychologiques, actuellement financées concurremment par le forfait « soins » et le forfait « dépendance », financé par les départements.

Harmoniser les dispositions fiscales. Lorsqu'une personne en situation de perte d'autonomie réside à domicile, les dépenses supportées pour l'emploi d'un salarié à domicile ouvrent droit à un avantage fiscal, sous forme de crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses supportées pour une exonération fiscale maximale de 7 500 euros par personne et par an, sous forme de crédit d'impôt. Mais lorsque la personne en situation de perte d'autonomie doit être transférée en établissement, la situation devient fiscalement plus sévère pour les familles, car l'avantage accordé prend la forme d'une réduction d'impôt égale à 25 % des dépenses, avec une réduction (et non un crédit) d'impôt maximal autorisé de 2 500 euros seulement par personne et par an.

Cette inégalité de traitement constitue souvent un obstacle à l'entrée de la personne malade en établissement, alors que la situation l'exigerait.

► **DONNER D'AVANTAGE DE MOYENS AU DOMAINE DE LA SANTÉ PSYCHIQUE**

Organiser des états généraux de la santé mentale engageant les acteurs concernés (associations compétentes, syndicats de médecins et d'auxiliaires médicaux et pouvoirs publics), sous la direction d'une nouvelle direction de la santé mentale. Ces états généraux aborderont la manière de traiter la schizophrénie, les troubles bipolaires, certaines formes graves de dépression et de TOC (troubles obsessionnels compulsifs), étudiant les propositions détaillées publiées par l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques), la fédération Santé Mentale France et l'association AIRe (Association nationale des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques et de leurs réseaux). Ils auront à s'entendre sur les objectifs, les moyens requis (en particulier budgétaires) et l'échéancier de mise en place, en visant une action de moyen et long terme.

► <http://www.unafam.org/>

Élargir le conventionnement des différents secteurs aux professions de psychologues cliniciens et de psychothérapeutes. Les intégrer dans le parcours de soins coordonnés, sur orientation du médecin traitant ou d'un psychiatre pour les adultes, d'un pédiatre pour les enfants.

Dans sa thèse « Analyses épidémiologiques et socio-économiques de la situation des psychothérapies en France, en vue de propositions sur les politiques de remboursement des psychothérapies », la doctorante Anne Dezetter écrit que ses simulations montrent que, pour un euro investi dans la prise en charge d'un adulte dépressif, l'ensemble des coûts directs et indirects épargnés se monte à deux euros.

Assurer le remboursement intégral des soins psychologiques avec tiers payant pour les enfants et les adolescents, les femmes enceintes, les patients en Affection de longue durée (ALD) pour troubles mentaux ainsi que pour les bénéficiaires de la CMU.

Les soins psychologiques pour les enfants et les adolescents conduiront à moins d'incivilités, moins d'échec scolaire et à la prévention de troubles plus graves.

Revoir notre politique de prévention et de prise en charge des toxicomanies. Renforcer la loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, dite loi Évin, après une consultation avec les associations du secteur et augmenter les taxes sur l'alcool (cf. le livret thématique n° 11, « *Une réforme fiscale pour plus d'équité et de progressivité* »). Tirer les leçons des expériences réussies à l'étranger en matière de lutte contre le tabagisme pour changer de politique et augmenter les taxes sur le tabac. Légaliser le cannabis, ce qui permettra des rentrées fiscales supplémentaires destinées à la lutte contre les addictions et la concentration du travail des forces de l'ordre sur d'autres domaines.

La France reste dans le peloton de tête en matière de consommation de tabac (78 000 décès par an), d'alcool (50 000 décès par an) et de drogue.

Note : *d'autres mesures de prévention ciblées sur la santé mentale et l'équilibre psychique sont développées dans le livret thématique n° 23, « Politique civique de paix sociale, de mieux vivre ensemble et de sécurité ».*

► MAÎTRISER LA QUALITÉ ET LE PRIX DES MÉDICAMENTS

Imposer un contrôle accru des essais cliniques, par exemple en confiant aux experts indépendants des commissions d'AMM (Autorisation de mise sur le marché) la conception et la réalisation des études cliniques d'efficacité, qui resteront à la charge de la firme pharmaceutique.

Renforcer les moyens publics sur la pharmacovigilance et la surveillance des effets indésirables des médicaments, en empêchant toute intervention de l'industrie pharmaceutique. Doter les médecins d'un système simple de déclaration via Internet.

Développer l'enseignement de la pharmacologie au cours des études médicales, pharmaceutiques et paramédicales, par des enseignants indépendants de l'industrie, en insistant sur la pharmacovigilance et la sécurité des patients.

Mettre en place, en toute transparence, un nouveau mécanisme de fixation des prix des médicaments innovants, non plus basé sur leur seule « valeur thérapeutique et médico-économique », mais incluant également le critère de coût (recherche, développement, production, commercialisation, suivi en vie réelle...) aujourd'hui non pris en compte.

Garantir à tous les patients le droit de bénéficier des meilleurs soins, incluant les innovations pharmaceutiques disponibles sur le marché. Cette exigence, impérative, suppose que les prix soient fixés de manière à offrir l'égalité de traitement et à éviter toute perte de chance aux personnes malades.

Prendre en compte le point de vue du patient dans les évaluations médicales et médico-économiques du médicament, pour les indicateurs de « service médical rendu » et d'« amélioration du service médical rendu ».

Mettre en place des contrats de performances pour développer le suivi en vie réelle des médicaments, qui peut être différente de celle observée lors des essais cliniques. Conduire ces études de façon indépendante, c'est-à-dire par les autorités sanitaires elles-mêmes qui doivent se départir des seules données transmises par les laboratoires.

Multiplier les campagnes publiques d'information de qualité à destination du grand public pour un bon usage des médicaments et mettre en place une base publique, exhaustive et gratuite d'information sur les médicaments commercialisés (rapport d'évaluation, résumé des caractéristiques du produit, avis de la commission de transparence, bibliographie pertinente de qualité, etc.).

► RENDRE LEUR PLACE AUX MÉDECINES NON CONVENTIONNELLES

Reconnaître dans la loi le métier d'herboriste, pour produire, vendre et conseiller pour usage médicinal toutes les plantes, parties de plantes, mélanges de plantes fraîches ou sèches, à l'exception des plantes vénéneuses (décret du 5 février 2007 relatif aux substances vénéneuses) et des plantes à risque figurant sur la liste B de la pharmacopée française (article D. 4211-12 du Code de la santé publique).

De tout temps, des hommes et des femmes ont su reconnaître, cueillir, préparer les plantes médicinales pour soulager les maladies, soutenir leur vitalité et préserver la santé de la population.

Développer la recherche, la formation et l'évaluation concernant les différentes médecines non conventionnelles, en créant un Centre national des Médecines non conventionnelles (MNC) à l'image des États-Unis, en associant scientifiques et praticiens reconnus des disciplines concernées.

Utiliser les résultats des évaluations pour définir une liste officielle des thérapies qui ont fait leurs preuves en matière d'efficacité, de celles qui n'ont pas fait leurs preuves (au-delà de l'effet placebo) et ne présentent pas de danger particulier en elles-mêmes, et de celles qui sont dangereuses, et porter ces listes à connaissance de tous.

Pour les thérapies non conventionnelles qui ont fait leurs preuves, légiférer et réglementer le contenu des formations, organiser ces formations sous la responsabilité de l'État (certification, contrôle) et prévoir un remboursement des traitements lorsqu'ils sont prescrits par des médecins et exécutés par des praticiens en MNC bien formés.

Revoir le concept d'exercice illégal de la médecine, et encadrer l'utilisation qui est faite des MNC qui ne présentent pas de danger particulier en elles-mêmes, mais qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité au-delà de l'effet placebo, afin de protéger les Français en définissant strictement les conditions d'exercice des praticiens de ces médecines, sur le modèle de l'état du Nouveau-Mexique.

Punir les personnes qui pratiqueraient des thérapies non conventionnelles sans respecter la loi, en appliquant l'article 313-1 du Code Pénal qui concerne l'escroquerie et prévoit des peines de cinq ans d'emprisonnement et de 2 500 000 francs d'amende.

► RENFORCER LES MOYENS DE LA RECHERCHE MÉDICALE

Renforcer les moyens de la recherche médicale, aussi bien fondamentale que clinique.

Favoriser l'hybridation des financements avec une programmation stratégique et un pilotage par l'État.

Note : cf. aussi le livret thématique 18, « Une recherche dynamique, des innovations au service de l'intérêt général ».



Nombre des propositions ci-dessus sont inspirées par les travaux des associations et collectifs suivants :

- ▶ **Collectif interassociatif sur la santé (CISS) :**
<http://www.66millionsdimpatients.org/>
- ▶ **L'Appel des 100 « Ensemble, favoriser l'irruption citoyenne pour construire l'alternative » :**
http://www.appeldes100.org/intervention-de-francoise-nay-coordination-de-defense-des-hopitaux-a-la-soiree-du-3-fevrier-2017-de-lappel-des-100/#_ftn1
- ▶ **Collectif ALERTE, regroupant 38 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion :**
<http://reflexehandicap.blogs.apf.asso.fr/media/00/00/2668531642.pdf>
- ▶ **France Alzheimer et maladies apparentées :**
<http://www.touscandidatsalamaladie.fr/>
- ▶ **Union nationale des associations familiales (UNAF) :**
<http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique1746&cmobile=web>
- ▶ **Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) :**
http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/60_propositions_pr_une_economie_citoyenne_contribution_udes_0.pdf
- ▶ **Plate-forme de l'Association des paralysés de France :**
<https://2017agiresemble.fr/>
- ▶ **Les Jours Heureux :**
<http://les-jours-heureux.fr/le-livre/le-bien-etre/>

TROISIÈME PILIER

UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉQUITABLE,
STABLE ET PÉRENNE,
POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE

17

**Une culture proche des citoyens,
accessible à tous**

La notion de droits culturels, réaffirmée dans les lois de la République, était déjà présente dans la Déclaration universelle des droits de l’homme. C’est dire son importance, ainsi que la nécessité d’un élan pour remettre l’équité territoriale et sociale au cœur des politiques culturelles. Celles-ci doivent davantage impliquer les citoyen-ne-s, être construites à partir des besoins et non plus seulement sur le principe de l’offre culturelle.

Notre projet promeut la culture dans toutes ses diversités. Au sens le plus large, elle désigne toute production des sociétés humaines, et une politique culturelle doit tenir compte, au-delà des arts, d’autres pans de la culture comme les langues régionales, la culture scientifique et technique, les artisanats, etc.

Enfin, la culture est un outil d’émancipation de l’individu aussi bien qu’un instrument du vivre ensemble. L’impact de la culture devra être considéré en termes de qualité de vie et de lien social, au moins autant qu’au regard de l’économie, de l’attractivité et de l’emploi.

« Le rôle des pouvoirs publics sera de plus en plus celui de faciliter l’accès à tous, individuellement, à la possibilité de créer, d’être un acteur de la culture : créer les conditions de possibilité pour que la culture soit l’invention de tous. »

Michel Wieviorka

« La politique culturelle doit être une politique de réappropriation des techniques et des capacités de partage, d’écoute, de regard. »

Bernard Stiegler

► ÉDUCER AUX ARTS ET À LA CULTURE TOUT AU LONG DE LA VIE

Systématiser les dispositifs de résidence artistique dans les établissements de l’Éducation nationale, en favorisant les acteurs de proximité car, si l’histoire de l’art et l’éducation artistique sont inclus dans les programmes scolaires, rien ne remplace le contact direct avec des œuvres et des artistes.

Créer une association culturelle et artistique (ACA) dans chaque établissement scolaire, regroupant élèves, parents, enseignants et acteurs du monde culturel, afin d’organiser et coordonner les actions culturelles et artistiques dans le cadre du parcours d’éducation artistique et culturelle.

Développer des contenus dans tous les champs de la culture, dans une perspective d’éducation populaire (culture artistique mais aussi scientifique, économique, etc.).

Déritualiser les pratiques culturelles, pour favoriser l’accès aux pratiques culturelles jugées élitistes, les faire sortir de leurs lieux habituels, et organiser des manifestations conviviales associées à des lieux de débats transdisciplinaires.

Dans le même but, promouvoir les résidences d’artistes et de compagnies, qui favorisent un contact entre artistes et citoyen-ne-s sur le temps long.

Favoriser le sous-titrage des fictions au lieu de leur doublage systématique, afin de favoriser la familiarisation avec les langues étrangères et ainsi l’approche des trésors culturels qu’elles recèlent.

« 93 % des Français ne vont jamais au concert classique, 96 % ne vont jamais à l'opéra, 84 % ne vont jamais au concert rock et 81 % ne vont jamais au théâtre. »

Pratiques culturelles, 1973-2008. Dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales,
Olivier Donnat, Culture études, ministère de la Culture, 2011

► ASSURER UNE ÉQUITÉ TERRITORIALE ET SOCIALE EN MATIÈRE DE CULTURES

Maillage territorial

Pour que la culture devienne accessible aux populations aujourd'hui exclues de toute pratique artistique et culturelle, et pour que tous les territoires disposent d'équipements adaptés :

- En commençant par les quartiers et territoires défavorisés, relancer les maisons de quartiers, maisons de la culture urbaine, lieux d'accueil et d'éducation populaire ou créer des fabriques culturelles de proximité, outils de création ouverts aux professionnels comme aux pratiques amateurs, aux débats, aux actions d'éducation populaire, et gérés de façon participative
- Créer des Conseils de promotion des cultures locales, qui œuvreront à la fois à promouvoir et soutenir les pratiques culturelles locales, à organiser des échanges culturels, à coordonner des programmes culturels et éducatifs et à dispenser des formations. L'objectif sera de définir une stratégie culturelle de territoire fédérant les différentes pratiques et les différents acteurs

« La promotion des régions s'accorde fort bien avec la construction d'une Europe soucieuse de faire craquer le corset des États-Nations, qui en empêche l'épanouissement. Mais, à valoriser à l'excès ces subdivisions et leurs singularités, ne risque-t-on pas de les amputer de ce qui fonde historiquement leur originalité : leur constante intrication et complémentarité avec la culture nationale qui les subsume ? »

Christian Bromberger et Mireille Meyer, *Ethnologie française*, 2003
<https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2003-3-page-357.htm>

- Donner les moyens de mettre en valeur le patrimoine industriel ou artisanal ainsi que l'histoire sociale locale, et de développer l'enseignement des langues régionales
- Encourager fiscalement le mécénat culturel local
- Développer l'accès aux fonds européens régionaux pour les projets artistiques et culturels. Favoriser l'accès à ces fonds pour les très petites organisations du champ artistique et culturel
- Implanter de grands équipements culturels de rayonnement intercommunal, régional et national dans les banlieues. Il est symbolique de remettre la culture au cœur de ces quartiers
- Poursuivre la décentralisation culturelle en implantant des équipements d'envergure nationale dans des villes de taille moyenne, sur tout le territoire

En 2008, deux Parisiens sur trois ont visité au moins une fois un musée, tandis que dans les communes de moins de 100 000 habitants, ce sont trois Français sur quatre qui n'ont jamais visité un musée.

Données officielles du ministère de la Culture :
<https://data.culturecommunication.gouv.fr/explore/dataset/pcf-evolution/table/>

- Développer un réseau interconnecté de médiathèques en zones rurales et donner à ces structures les moyens d'étendre leurs horaires d'ouverture, partout sur le territoire
- Intégrer les propositions artistiques dans les lieux de vie et de sociabilité, dans l'espace public, les lieux de patrimoine, etc.

Diversité et décloisonnement des formes d'expression culturelle

Rêvée rassembleuse, la culture est aujourd'hui fragmentée en catégories dont les artistes et les publics se rencontrent peu. Comment faire *culture commune* ?

- Réaffirmer la liberté de création, inscrite dans la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, car les subventions ne doivent pas dépendre d'un listing de critères à remplir, mais doivent oser accompagner l'émergence, l'innovation, ainsi que la diversité. En compléter le principe par des garanties de diversité pour la diffusion des œuvres dans les établissements financés par la puissance publique
- Encourager les transversalités et transdisciplinarités entre les arts de la scène : musique, théâtre, danse, arts visuels, cinéma, cirque, etc.
- Créer des rencontres et développer des compagnonnages entre artistes professionnels et amateurs, développer rencontres et master class, etc.
- Soutenir l'émergence de projets innovants, en particulier issus des acteurs culturels de terrain : aides à la création, résidences, bourses, commandes et appels à candidature de premières œuvres ou projets
- Décloisonner les formes d'expression artistique, notamment en créant des ponts entre cultures contemporaines et cultures urbaines, cultures patrimoniales et cultures populaires
- Consacrer une plus grande place aux scènes ouvertes et aux pratiques amateurs
- Lutter contre toutes les censures politiques ou communautaristes visant à imposer une orientation segmentante de la programmation ou l'interdiction d'un spectacle perçu comme présentant un caractère sensible
- Ouvrir les cursus de l'enseignement musical et artistique aux enseignements des instruments traditionnels européens et du monde, aux traditions de l'oralité
- Associer à la création artistique des moments de débat et de réflexion sur les enjeux sociétaux

► CONSTRUIRE LA POLITIQUE CULTURELLE AVEC LES CITOYEN·NE·S

Encourager les initiatives culturelles portées par les citoyen·ne·s.

Conditionner l'obtention de certaines aides à un travail avec les citoyen·ne·s.

Faire participer les citoyen·ne·s au fonctionnement des équipements culturels. Au niveau administratif, des citoyen·ne·s tiré·e·s au sort (cf. modalités p. 36) seront associé·e·s à la programmation des lieux publics ou subventionnés, ainsi qu'à leurs orientations stratégiques. Une partie des budgets pourra être participative, comme l'allocation de certaines subventions.

Maintenir et développer les partenariats croisés entre l'État, les collectivités et la société civile afin de distribuer des moyens adaptés à des initiatives non publiques, à des acteurs territorialisés, développant une culture de proximité, proche des lieux de vie et des espaces de sociabilité.

Garantir des relations partenariales co-construites avec les collectivités publiques aux milliers de structures artistiques et culturelles, d'initiative citoyenne et non lucratives, contribuant dans les territoires au bien commun.

Faire la promotion d'une jeunesse inventive en lui offrant des espaces publics de réalisation et de diffusion. Friches industrielles, équipement ou bâti à rénover, immeubles voués à la démolition dans le Plan de renouvellement urbain (PRU), patrimoine de l'État doivent notamment pouvoir être des lieux privilégiés des cultures alternatives et minoritaires, et de leurs expériences.

► NOURRIR UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS ET D'INSTITUTIONS CULTURELS

Un management culturel plus éthique et transparent

- Interdire le cumul des mandats à tous les postes de direction des établissements publics, et instaurer une limite de deux mandats de trois ans dans les structures publiques au cours d'une vie (de façon continue ou discontinue), dans un souci de parité dans tous les domaines : genre, générationnel, domaines artistiques, etc. Ce brassage sera créateur de richesse et d'équilibre
- Plafonner la rémunération de ces postes de direction, instaurer la transparence sur les rémunérations et sur les budgets de fonctionnement des structures publiques
- Mettre fin à l'intrusion de la finance dans les conseils d'administration des grands établissements culturels. Lui substituer une nouvelle gouvernance qui renforcera le rôle des représentant-e-s des employé-e-s et associera des représentant-e-s des publics
- Décarboner la culture en rendant les établissements culturels progressivement moins dépendants d'industriels des énergies fossiles ou de groupes dont les agissements nuisent à l'environnement
- Favoriser l'égalité femmes-hommes dans la culture : résorber les inégalités d'accès aux résidences et aux financements, promouvoir la parité des directions nommées par l'État, viser la parité aussi en termes d'acquisitions d'œuvres et de programmation

Un statut de l'artiste simplifié

- Reconnaître le statut d'artiste lors des interventions d'éducation artistique et d'action culturelle, et considérer ces activités comme un acte artistique, consubstantiel et corollaire de la création. Exiger la reconnaissance juridique par les organismes sociaux de l'activité protéiforme de l'artiste et prendre en compte les heures d'intermittence sans distinction de nature de l'intervention
- Étendre ce régime aux professions artistiques précaires, dont les artistes visuels
- Défendre les revenus des créateurs, les droits des auteurs et des interprètes : incitations fiscales, contribution des fournisseurs d'accès à Internet, arbitrages, régulations, etc.

Une diversité d'organisations

- Mieux prendre en compte la diversité des initiatives et reconnaître la pluralité des modèles organisationnels et économiques
- Promouvoir de nouvelles organisations économiques des activités culturelles (groupements d'employeurs, entrepreneuriat social et coopératif...) et les réseaux interprofessionnels

► FAVORISER L'INDÉPENDANCE ET LE PLURALISME DES MÉDIAS

Limiter la concentration des médias : aucun groupe ne pourra être actionnaire majoritaire d'un média (presse écrite, radio, TV ou *pure player*) ; un même groupe actionnaire de plus de deux médias ne pourra pas non plus dépasser le seuil de 20 % des parts de chacun d'entre eux.

Obliger les médias à mettre en évidence sur leurs contenus le nom de leurs propriétaires, afin que les citoyen·ne·s puissent s'informer en connaissance de cause.

Organiser l'élection par les usagers des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), chargé de réguler et de contrôler les médias.

Réformer les aides à la presse afin que les subventions dépendent majoritairement de la proportion du budget qui provient des usagers : abonnements individuels et vente au numéro.

► OUVRIR LA CULTURE SUR LE MONDE

Investir dans la coopération et la diplomatie culturelle, en enravant la baisse des moyens alloués au réseau des instituts français, en faisant la promotion des créations françaises, et en animant les réseaux de la francophonie.

Restituer aux États qui en font la demande les pièces de patrimoine culturel qui leur ont été subtilisées, notamment lors de la colonisation. Ce processus sera l'occasion de mettre en place ou de renforcer des actions de coopération culturelle.

Encourager la mise en réseau des acteurs culturels à l'échelle européenne et internationale et favoriser le multilinguisme : aide à la circulation, à la traduction des œuvres, etc.

► GARANTIR UN FINANCEMENT PLUS JUSTE DE LA CULTURE

Considérer et évaluer la culture au vu de ses impacts sur la qualité de vie, l'émancipation des individus et le lien social, et pas seulement de ceux sur l'économie, l'attractivité et l'emploi.

Instaurer des montants planchers et plafonds pour les subventions afin d'éviter d'un côté l'effet saupoudrage, et de l'autre une trop grande disparité entre structures ou projets.

Réformer le 1 % artistique, c'est-à-dire l'obligation de décoration des constructions publiques, qui conduit parfois à des aberrations. Ce 1 % servira à financer des initiatives culturelles locales.

Négocier à Bruxelles pour la mise en place d'une fiscalité européenne visant à mettre à contribution les « géants du numérique » (*Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft, Twitter, LinkedIn...* mais aussi *Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi, etc.*) pour cofinancer l'accès à la culture.

Instaurer une contribution des fournisseurs d'accès à internet (FAI) et des fabricants d'appareils connectés au développement de la culture.



Un certain nombre des propositions ci-dessus sont inspirées :

▶ **de Futurs Composés :**

<http://www.futurscomposes.com/resources/Activites/Politique/texte-politique.pdf>

▶ **de l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles :**

<http://ufisc.org/politiques-publiques/item/243-propositions-pour-une-politique-culturelle-regionale->

▶ **de L'art déclare :**

<http://artdeclare.fr/themes/toutes-les-thematiques/>

TROISIÈME PILIER

UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉQUITABLE,
STABLE ET PÉRENNE,
POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE

18

**Une recherche dynamique, des innovations
au service de l'intérêt général**

À une période charnière où la contrainte écologique va exercer sur l'humanité un poids de moins en moins soutenable, il s'avère urgent de réorienter l'innovation dans le but de lui faire produire des biens et des services non seulement durables, économes en ressources et interopérables, mais aptes à répondre à l'ensemble des nouveaux défis environnementaux.

Cette urgence impose plusieurs inflexions dans la recherche scientifique publique, qui produit de nouvelles connaissances constituant un bien commun à toute l'humanité. Dans une telle situation d'urgence, la culture actuelle de l'excellence dévoyée en compétition, au service d'intérêts privés ou non, n'est plus de mise et, à moyens égaux, il devient primordial de favoriser les comportements coopératifs. De plus, les moyens alloués à cette recherche publique doivent être hissés à la hauteur des enjeux, et ses rapports avec l'enseignement supérieur se doivent d'évoluer vers davantage de fluidité au service de l'épanouissement des talents des chercheurs. Enfin, la recherche se doit d'être en interaction plus étroite avec les simples citoyen-ne-s car, pour l'homme de la rue, elle constitue le plus souvent un concept abstrait, consommateur d'impôt et permettant des avancées dans des domaines dont, à l'exception de la recherche médicale, il ne voit pas l'importance pour sa vie quotidienne.

Quant au numérique, il fait maintenant partie de notre quotidien, y compris dans ses dimensions vitales de participation sociale et citoyenne. Il est essentiel d'inclure les personnes à l'écart, de favoriser la coopération et son corollaire d'interopérabilité, de mettre en œuvre les conditions de la confiance et de la sécurité, de rénover le droit d'auteur dont la temporalité actuelle est dépassée. C'est le domaine par excellence où l'interopérabilité et la coopération peuvent être mises en œuvre avec une réelle volonté publique.

*« Quand on me présente quelque chose comme un progrès,
je me demande avant tout s'il nous rend plus humains ou moins humains. »*

George Orwell

► INCITER À L'INNOVATION ET À L'EXPÉRIMENTATION DE RUPTURE

Cesser de créer de nouveaux besoins et trouver le meilleur compromis entre la performance et le défi de la soutenabilité, via l'innovation et l'expérimentation de rupture, avec pour critères de rupture : robustesse, durabilité, interopérabilité, modularité, réutilisabilité, réparabilité, économie en matériaux rares et en énergie fossile...

Plutôt que d'inventer de nouveaux services pour quelques-uns, inciter à l'innovation de rupture afin que chaque avancée constitue une amélioration réelle et durable pour toute l'humanité.

Intégrer les critères de rupture dans les cahiers des charges pour la commande publique, tout en simplifiant les procédures pour y donner accès aux structures industrielles et artisanales de taille modeste.

Accorder de l'investissement et des soutiens publics aux seuls entreprises, startups, incubateurs, etc. qui présentent un « *Business Plan Durable* » : il s'agit d'intégrer les externalités positives et négatives, ainsi que les critères de rupture listés ci-dessus, dans les nouveaux modèles d'affaires et les nouvelles pratiques de comptabilité.

► DANS TOUS LES DOMAINES, FAVORISER LES COMPORTEMENTS COOPÉRATIFS

Réduire, du fait de l'urgence écologique, les gâchis d'énergie et de temps induits par un contexte général de concurrence, que ce soit dans le domaine des innovations matérielles et logicielles ou dans ceux des savoir-faire et des données. Cette urgence écologique impose désormais de faire activement régresser la culture de la compétition et de favoriser la coopération, comme indiqué dans le livret thématique n° 8, « *Vers une société éthique entretenant une relation responsable avec le vivant* », car un écosystème coopératif bien interconnecté est plus économe en ressources et en temps, donc plus efficace pour innover.

Favoriser l'interopérabilité, capacité que possède tant un système qu'un produit, matériel ou immatériel, à fonctionner avec d'autres systèmes ou produits existants ou futurs, et ce sans restriction d'accès ou de mise en œuvre.

L'interopérabilité est capitale pour la coopération
car elle permet l'arrivée d'acteurs innovants, souvent nouveaux,
pouvant jouer un rôle complémentaire de l'existant
ou se substituer à un acteur moins efficace pour la grande transition systémique
– écologique, politique, socio-économique et culturelle –
que nous promovons par ce programme.

Favoriser en particulier cette interopérabilité via les leviers publics, en contraignant, pour tout nouveau bien ou service acquis en utilisant de l'argent public, la publication de ses interfaces avant acquisition. Dans le cas où il existe pour les interfaces de ce produit un standard ouvert s'appliquant notamment à des produits équivalents existants, les interfaces du produit acquis devront respecter ce standard ouvert.

Passer de la culture des brevets à celle des licences libres, dans la mesure où les divers services de l'État, centraux ou déconcentrés, ainsi que les innombrables collectivités locales, ont des besoins en partie comparables.

Révoquer les contrats « *open-bar* », dénoncés notamment par le collectif *EduNathon*, afin de dégager des financements pour favoriser et développer des logiciels libres et plus largement le numérique en France.

► **Collectif EduNathon :**

<http://edunathon.org/>

Utiliser les leviers publics pour favoriser les licences libres. Aujourd'hui, un acteur public qui doit prendre seul une décision d'innovation penchera rationnellement vers la solution la moins onéreuse à court terme, et non en fonction du coût total à long terme. Pour changer ce paradigme, nous mettrons en place un fonds de soutien au développement ou à l'amélioration d'une solution sous licence libre dès lors qu'une solution soumise à la propriété intellectuelle ou au droit d'auteur sera moins onéreuse. Ce fonds sera alimenté par les économies réalisées dans les situations inverses où l'acteur public, bénéficiant d'une solution sous licence libre, reversera une fraction de la somme qu'il aurait dépensée pour une solution équivalente soumise à la propriété intellectuelle ou au droit d'auteur.

Trop souvent, l'argent public paie plusieurs fois des innovations identiques ou similaires, toutes soumises à des brevets ou au droit d'auteur. Ces mêmes innovations, à l'inverse, acquises sous licence libre, coûtent plus cher sur le moment, mais une seule fois. Une innovation sous licence libre judicieusement choisie constitue un véritable investissement puisqu'elle est réutilisable sans surcoût pour des innovations ultérieures. Ainsi, globalement, le coût total d'innovations sous licence libre est moindre.

Favoriser les produits véritablement libres. Certains produits (biens ou services) sont juridiquement sous licence libre mais sont peu réutilisables en pratique. Les critères de choix et le prix consenti dans la commande publique prendront en compte, au-delà de la seule sécurité juridique procurée par une licence libre, la véritable interopérabilité et la véritable réutilisabilité de l'innovation convoitée, afin de décourager les descriptions peu claires, que ce manque de clarté soit volontaire ou résultant d'un manque de moyens.

► FAVORISER LA COOPÉRATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Du fait de l'urgence de soutenabilité, lever les freins à la coopération dans les activités scientifiques et regarder les investissements consentis dans ces activités comme une contribution aux efforts mondiaux face aux enjeux. Y associer davantage les citoyen-ne-s.

Le progrès scientifique est par essence une construction coopérative. Chaque avancée doit être conçue comme une coopération avec l'avenir, de même qu'elle bénéficie des avancées du passé.

Libérer la publication scientifique, en publiant sur les serveurs de prépublication les travaux financés au moins en partie par l'argent public, soit dans les laboratoires publics soit sous forme de mise à disposition de personnel, et ce dès leur soumission aux revues scientifiques.

Les publications scientifiques, produites pour l'essentiel par la recherche financée par l'argent public, sont revendues au prix fort par des éditeurs privés. Certes, la mise à disposition publique est obligatoire dans un délai de 12 à 18 mois, mais l'urgence écologique comme l'exigence de libre accès à la connaissance, bien commun à l'humanité, imposent d'aller plus loin.

Stopper la course à la publication, aujourd'hui nourrie par une gestion compétitive des carrières et une recherche compétitive de financement.

Cela a pour conséquences :

- La médiocre qualité de nombreuses publications (et la fraude scientifique dans de rares cas)
- La tendance à tenir secrets les résultats intermédiaires plutôt qu'à les partager pour coopérer
- La position oligarchique de quelques éditeurs scientifiques privés

L'urgence de soutenabilité impose de réorienter plus utilement l'énergie aujourd'hui investie dans la course à la publication et de stopper ses conséquences délétères, par une embauche sur des critères plus qualitatifs et une évolution de carrière mieux encadrée.

► REDONNER DES MOYENS À LA RECHERCHE

Rehausser le taux de financement de la recherche à 3 % du PIB, rattrapant ainsi le retard en nombre de chercheurs par rapport aux pays d'Europe du Nord.

La France consacre actuellement 2,1 % de son budget à la recherche, bien moins que les États-Unis, le Canada, le Japon et l'Europe du Nord.

Ce qui conditionne et oriente fortement la recherche publique française est le financement du fonctionnement et de l'investissement des équipes de recherche ainsi que du salaire des étudiants en thèse ou en post-doctorat. Or ce financement provient aujourd'hui d'une part d'une dotation à périodicité annuelle d'autre part des contrats sur programme avec des agences publiques ou des opérateurs privés. Cette organisation gâche beaucoup de ressources, s'avère parfois source de conflits d'intérêts et associe très peu les citoyen-ne-s.

Attribuer désormais le Crédit Impôt Recherche (CIR) sur un critère de vérification simple et favorisant l'innovation : la formation par la recherche, en le calculant par exemple annuellement au prorata du nombre de personnes embauchées dans l'entreprise dans les cinq années précédentes et ayant obtenu leur doctorat dans les dix années précédentes.

Le dispositif du CIR a été épinglé par la Cour des comptes comme bénéficiant en pratique aux seules grosses entreprises, sans réelle exigence d'augmenter leur effort de recherche. Or il représente actuellement environ 5,5 milliards d'euros par an (données 2016), soit environ un quart du budget alloué à la recherche publique.

Ajuster le calcul de manière à ce que le volume du CIR soit ramené entre 2 et 3 milliards. Affecter les sommes dégagées au financement des laboratoires et des étudiants en thèse ou en post-doctorat.

Décharger les laboratoires de la recherche de financements, et passer la dotation des laboratoires de 10 % à au moins 50 % des besoins, évoluant à terme vers 100 % du financement d'origine publique. L'urgence climatique et écologique, la nécessité d'inventer et d'instaurer un nouveau rapport au monde naturel et une nouvelle manière d'y trouver nos ressources et d'y déverser nos déchets, comptent parmi les raisons majeures pour lesquelles les chercheurs doivent chercher avec les moyens qui leur sont alloués plutôt que de gâcher leur temps à rechercher ces moyens.

Aujourd'hui, la dotation annuelle représente 10 % des besoins (contre 70 % il y a trente ans) et les chercheurs consacrent beaucoup de temps à chercher (ou à octroyer) les 90 % restants via des contrats sur programme.

Renforcer les personnels d'accompagnement à la recherche, dont le travail est essentiel pour que les chercheurs effectuent un travail de qualité sans s'épuiser et se disperser dans des tâches qu'ils maîtrisent moins bien.

Nous soutenons enfin les recommandations de l'association *Sciences citoyennes* :

- Intégrer des programmes de recherche participative dans tous les programmes régionaux et nationaux de recherche et d'innovation
- Créer et reconnaître des critères d'évaluation pour les chercheurs engagés dans des projets de recherche participative

- Soutenir la mobilité professionnelle des chercheurs vers des organisations de la société civile à but non lucratif
- ▶ http://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2016/05/SciencesCitoyennes_Manifeste_FR_v1.pdf

▶ FLUIDIFIER LE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SES INTERACTIONS AVEC LA RECHERCHE

Conserver des universités à taille humaine, en stoppant la politique de fusion d'universités. En effet, la course à la visibilité selon certains indicateurs inadaptés a conduit à une politique autoritaire d'autonomie financière et de fusion des universités, après la fusion des laboratoires il y a quelques années. Les financements attribués sur projet par chaque gros ensemble créent des barrières artificielles et freinent les collaborations, si nécessaires à la pratique scientifique, entre équipes appartenant à des ensembles différents. Ces gros ensembles obèrent également le fonctionnement démocratique qui est un fondement de la communauté scientifique.

Faciliter la mobilité des chercheurs, car la fluidité des échanges entre laboratoires et la mobilité des acteurs sont un facteur important de vitalité scientifique. Élaborer des mesures visant à faciliter la mobilité géographique des agents, quel que soit leur statut, à faciliter les changements de thématique ainsi que les changements d'activité ou de métier.

Abolir, dans le cadre des LabEx et IdEx, les financements contraints par un périmètre de collaboration limitatif.

Développer les passerelles entre les organismes de recherche, l'enseignement supérieur et les autres administrations, afin qu'il soit possible par exemple d'alterner facilement des périodes consacrées totalement à la recherche, à l'enseignement ou à l'administration. Étudier la faisabilité d'un statut unique accompagné d'un système de points à acquérir au cours d'une carrière.

La complexité actuelle du système français (organismes de recherche, universités, etc.) entrave dramatiquement la mobilité des chercheurs.

Mettre en place un groupe de travail rassemblant le ministère (cabinet, DGESIP, DGRI), les universités signataires et les territoires (maires ainsi que présidents d'agglomération, de conseils départementaux et régionaux) pour discuter, à la demande de 23 présidents d'universités, des 12 propositions qu'ils ont formulées en juillet 2015 pour le développement d'un modèle politique inclusif, d'un modèle académique simplifié et d'un modèle économique pérenne pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche français :

- ▶ <https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/010715/les-12-propositions-des-universites-de-recherche-et-de-formation>

► POPULARISER LES NOUVEAUX PARADIGMES INNOVANTS, COOPÉRATIFS ET NUMÉRIQUES

Permettre à l'ensemble de la population de s'engager pleinement au cœur des transitions que constituent d'une part l'innovation et l'expérimentation de rupture, d'autre part la culture de la coopération, en popularisant par un effort soutenu les problématiques, nouveaux outils et savoir-faire de ces domaines :

- Créer rapidement ou rénover, avec l'aide d'acteurs associatifs de ces questions et d'artistes engagés dans la médiation, des outils librement réutilisables de popularisation de ces problématiques, de ces outils et de ces savoir-faire
- Favoriser l'appropriation rapide de ces outils par les enseignants, à tous les niveaux, ainsi que par les acteurs de tous les lieux accueillant du public
- Encourager l'appropriation des problématiques par les élèves de tous niveaux, notamment à travers des projets collectifs utilisant des travaux antérieurs et diffusés de manière à permettre une réutilisation coopérative

► DÉVELOPPER L'INTERACTION AVEC LES CITOYEN·NE·S ET LUTTER CONTRE LES CONFLITS D'INTÉRÊT

Allouer un budget pour faciliter les rencontres entre citoyen·ne·s et chercheur·se·s, tels les « cafés science » et les « cafés citoyens » organisés localement ou la fête de la Science au niveau national. De telles rencontres servent à la fois à découvrir la démarche et la pratique scientifiques, à transmettre le goût des sciences – sciences exactes autant que sciences humaines et sociales – et à discuter de leurs implications éthiques, sociales, politiques et juridiques. Elles permettent aussi de discuter des champs de la recherche et d'exprimer les attentes des citoyen·ne·s.

Organiser la transparence des financements privés pour que les citoyen·ne·s puissent les examiner. En effet, les financements privés qui orientent la recherche publique mènent parfois à des conflits d'intérêts, notamment dans le domaine biomédical.

Allouer les financements publics à la recherche selon des priorités définies sous le contrôle de comités d'éthique incluant une participation effective de citoyen·ne·s tiré·e·s au sort (cf. modalités p. 36). Les avis de ces comités seront régulièrement soumis au Parlement.

Créer un conseil d'évaluation des besoins en recherche translationnelle (c'est-à-dire en recherche de traduction des résultats de la recherche fondamentale en applications concrètes), afin de substituer à la loi du marché un pouvoir de décision citoyen sur les priorités en matière d'applications. Ce conseil sera constitué notamment de représentants de la société civile et du monde associatif, d'acteurs de la recherche publique ainsi que de simples citoyen·ne·s tiré·e·s au sort. Il prendra en compte les suggestions formulées lors des événements citoyens locaux tels les cafés citoyens. Il orientera une part du financement public vers certains sujets de recherche translationnelle. Les développements auxquels aura participé ce financement seront diffusés sous licence libre afin d'être réutilisables sans restriction et de bénéficier à toute l'humanité.

Il est crucial d'établir un contre-pouvoir aux intérêts que les grandes entreprises défendent par un lobbying actif, qu'elles appartiennent au complexe militaro-industriel ou au monde des « pharmas ».

Aider les espaces ouverts d'expérimentation et de construction de type *fab lab*. Dans certains domaines (notamment biologiques) aux conséquences épidémiologiques et écologiques considérables, ces espaces seront situés au sein des universités et encadrés par des chercheurs.

Un *fab lab* (contraction de l'anglais *fabrication laboratory*, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où sont mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Connecter les laboratoires et les TPE et PME en installant un portail de demande mutuelle. Par des protocoles administratifs et numériques, les TPE et PME partenaires pourront proposer des projets de recherche et, dans l'autre sens, les laboratoires pourront proposer aux entreprises d'aider à la réalisation de projets de recherche.

Soutenir le projet de *Science Académie*, qui vise à faciliter réglementairement et financièrement l'immersion de collégiens et de lycéens volontaires dans le monde de la recherche, sélectionnant les jeunes en fonction de leur motivation et sur critères sociaux, non pas sur leurs résultats scolaires.

► <http://www.paris-montagne.org/science-academie>

► FAVORISER L'INCLUSION, LA COOPÉRATION, LA CONFIANCE ET LA SÉCURITÉ DANS LE NUMÉRIQUE

Dans une société où le numérique est devenu un maillon presque nécessaire non seulement pour les démarches administratives mais surtout pour accéder à des espaces d'entraide, de discussion et de citoyenneté, et où les modalités et les comportements évoluent constamment, l'inclusion sociale et l'inclusion dans le numérique doivent désormais être conçues dans un même mouvement. Pour ce faire, nous soutenons les recommandations du Conseil National du Numérique (CNNum), qui pourront être complétées par celles du manifeste de *SavoirsCom1* listées dans le livret thématique n° 8, « *Vers une société éthique entretenant une relation responsable avec le vivant* » :

1. Faire de l'accès à internet et à ses ressources essentielles un droit effectif
2. Faire de la littératie pour tous (c'est-à-dire l'aptitude à lire, à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie quotidienne) le socle d'une société inclusive
3. S'appuyer sur le numérique pour renforcer le « pouvoir d'agir » de tou-te-s les citoyen-ne-s
4. Réinventer les médiations à l'ère numérique
5. Ouvrir la porte aux 900 000 jeunes à la dérive
6. Aider les décideurs à embrasser les enjeux sociaux et politiques du numérique
7. Disposer d'indicateurs adaptés à l'état actuel des sociétés numériques et des nouveaux objectifs d'e-inclusion

► **Conseil National du Numérique**

<https://cnnumerique.fr/inclusion/>

Poursuivre et amplifier la refonte des services publics en ligne avec pragmatisme et en interaction avec les usagers, en fonction tant des principes déjà définis en France que de l'expérience britannique.

► **Programme de simplification de l'administration française**

<http://simplification.modernisation.gouv.fr>

► **Programme de simplification de l'administration britannique**

<https://www.gov.uk/design-principles>

Travailler avec le tissu associatif spécialiste de ces questions (notamment l'AFUL, l'April, la FFII, la Quadrature du Net) pour faire évoluer le droit français et européen et assurer son application.

Promouvoir activement les formats ouverts (formats de fichier, API) et imposer leur usage exclusif dans tous les échanges au sein des administrations et entre les citoyen-ne-s et l'administration, dans le cadre du référentiel général d'interopérabilité.

► **Présentation du référentiel général d'interopérabilité**

<http://references.modernisation.gouv.fr/interopabilite>

Afin de valoriser cette interopérabilité, investir dans un passage massif aux logiciels libres au sein des administrations, dans tous les usages où une telle transition a été étudiée, en s'appuyant notamment sur le Socle interministériel logiciels libres (voir pp. 200-201).

► **Présentation du socle logiciels libres**

<http://references.modernisation.gouv.fr/socle-logiciels-libres>

Afin d'étendre le bénéfice de cette interopérabilité, lever les freins à l'adoption des logiciels libres par le grand public. Rétablir l'équité commerciale entre les différents modèles économiques de logiciels, en imposant l'affichage du prix des licences logicielles lorsqu'elles sont commercialisées en association avec un autre produit, et en imposant que, pour chaque modèle d'appareil, toutes les informations techniques nécessaires pour concevoir un logiciel adapté soient publiées et librement accessibles.

Afin d'établir et promouvoir confiance et sécurité dans le numérique, prendre les mesures suivantes :

- Rendre possible et développer l'usage de la signature électronique dans les échanges internes à l'administration et dans les échanges avec les usagers
- Faire la promotion de l'usage du chiffrement de bout en bout dans les correspondances entre particuliers, acteurs économiques et administrations
- Bannir et rendre illégales les tentatives d'obtenir des portes dérobées auprès de fournisseurs d'accès, d'hébergement, de matériel informatique ou de services
- Encourager l'adoption de systèmes d'exploitation libres. En effet, de nombreux utilisateurs ont perdu confiance dans les systèmes non libres depuis qu'il est avéré que nombre d'entre eux comportent des « portes dérobées »

La confiance est la condition du développement et de la qualité des échanges, qu'ils soient privés, commerciaux ou publics.

Elle résulte notamment du secret des correspondances et de la qualité d'authentification de l'auteur d'une information.

En l'absence de telles garanties, les acteurs sont vulnérables vis-à-vis de tiers malveillants, et les citoyen-ne-s peuvent perdre confiance même dans les autorités de leur propre pays, qui contrôlent les infrastructures par où transitent les échanges.

Lancer, avec des créateurs de diverses origines et dans diverses situations, avec des ayants droit, des utilisateurs, des associations, des philosophes, une réflexion ouverte aux citoyen-ne-s sur la pertinence de la durée et des modalités actuelles du droit d'auteur. En effet, la temporalité actuelle du droit d'auteur se compte en décennies tandis que le monde numérique rend tout instantané et, à l'heure où les coûts de reproduction sont souvent négligeables, les œuvres culturelles ne pourront être connues des nouvelles générations que si leur accès est facilité.

Nous faisons enfin nôtres les mesures 15 à 18 de *l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire* (UDES) :

- Réguler l'activité des plateformes numériques pour en faire des acteurs économiques au service de la société
- Réformer la propriété et la gestion dans le temps des données personnelles collectées grâce au numérique
- Améliorer la protection sociale des travailleurs du numérique, via des coopératives de travail associé
- Encourager les démarches prospectives sur les besoins en compétences à venir, en misant sur le numérique, la transition environnementale et les métiers de demain

► http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/60_propositions_pr_une_economie_citoyenne_contribution_udes_0.pdf

► METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'ÉTHIQUE DANS LA RECHERCHE

Demander d'exclure du champ des brevets le vivant, les savoirs, les logiciels, les idées et les méthodes, grâce à un texte européen clair et précis visant à clarifier le périmètre d'opération de l'Office européen des brevets, en se basant sur les principes exposés dans le livret thématique n° 8, « *Vers une société éthique entretenant une relation responsable avec le vivant* » au chapitre intitulé « *Redéfinir et institutionnaliser les "Communs"* »).

Créer une Haute Autorité de l'alerte et de l'expertise, et protéger les lanceurs d'alerte.

Mettre en œuvre une charte nationale d'intégrité scientifique, en appliquant à la lettre les propositions du rapport Corvol remis en juin 2016 à M. Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. En effet, l'intégrité du système d'organisation et de financement de la recherche est une question majeure. Des dérives sont observées, qui nuisent au bien commun comme au prestige et à la fiabilité des travaux des chercheurs, et il est nécessaire de réagir pour garantir une politique française de recherche propice à l'excellence, à la probité et à la prise en compte de l'intérêt général.

Nous appliquerons à la lettre les 16 propositions dudit rapport, notamment les suivantes :

- Établir une nomenclature nationale des conduites permettant un recensement dans les établissements des cas de manquements à l'intégrité scientifique sur la base d'une typologie commune et univoque
- Mettre à disposition des organismes et des universités des ressources nationales en matière d'intégrité scientifique
- Inciter à des formations participatives « *bottom up* ». Permettre à de jeunes docteurs formés à l'intégrité scientifique dans leur école de contribuer à former les générations suivantes

- Établir pour chaque établissement la liste des personnes ressources « intégrité scientifique » (nom et coordonnées), s'assurer de la mise en place d'une formation sur l'éthique et l'intégrité scientifique dans les établissements
- Demander que l'Association nationale de la Recherche (ANR), à l'instar des agences européennes de recherche, conditionne le financement de projets de recherche à une politique d'éthique et d'intégrité scientifique de l'institution bénéficiaire
- Élaborer et mettre à disposition un vade-mecum juridique national retraçant précisément les typologies de sanctions en cas de manquement à l'intégrité scientifique, leurs modalités de traitement administratif et juridique, les textes et la jurisprudence applicables en la matière
- Créer l'Office français d'intégrité scientifique (OFIS), structure transversale, indépendante gérant les questions d'intégrité scientifique (expertise, observatoire, lien institutionnel...)

► https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/84/2/Rapport_Corvol_29-06-2016_601842.pdf

TROISIÈME PILIER

UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉQUITABLE,
STABLE ET PÉRENNE,
POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE

19

**Préservation et restauration
des patrimoines naturels**

La richesse des écosystèmes qui nous entourent constitue une formidable source d'inspiration pour l'être humain, que ce soit par l'observation contemplative, scientifique ou artistique. Ce patrimoine naturel est une ressource non renouvelable, il est donc de notre devoir de le préserver pour le transmettre aux générations futures.

*« Les primevères et les paysages ont un défaut grave : ils sont gratuits.
L'amour de la nature ne fournit de travail à nulle usine. »*

Aldous Huxley

*« Quand le dernier arbre aura été abattu, quand la dernière rivière aura été empoisonnée,
quand le dernier poisson aura été pêché, alors on saura que l'argent ne se mange pas. »*

Geronimo

► NOUS FAISONS NÔTRES LES PROPOSITIONS POUR LA BIODIVERSITÉ ÉLABORÉES PAR LE COLLECTIF CITOYEN POUR UNE DÉMOCRATIE DURABLE

Notre programme pour la préservation et la restauration des patrimoines naturels s'inspire des mesures pour la biodiversité proposées par le *Collectif Citoyen pour une Démocratie Durable* dans le document intitulé « *Une transition écologique transverse vers une société soutenable et résiliente* », ainsi que de propositions collectées auprès d'associations et de bénévoles.

Notamment, nous entreprendrons **6 chantiers** dont les principes nous semblent pertinents :

1. Préserver la biodiversité

Mise en place, en concertation avec les acteurs des filières concernées, de réglementations et de politiques fiscales incitatives en faveur de la biodiversité, accompagnées d'une suppression des subventions nuisibles à l'environnement et à la biodiversité.

Beaucoup de scientifiques considèrent que nous vivons aujourd'hui la sixième grande crise d'extinction d'espèces vivantes, entraînée par l'action de l'homme et la voracité d'un système économique prédateur des ressources naturelles et du vivant.

2. Réformer les politiques d'aménagement du territoire afin de mieux prendre en compte la protection des écosystèmes et la conservation des sols

Nouvelles politiques de lutte contre l'étalement urbain. Renforcement de la trame verte et bleue, et des corridors écologiques. Implication des citoyen-ne-s.

3. Initier un programme de protection de la mer et des écosystèmes qu'elle accueille

Ce programme s'appuiera sur des réglementations plus strictes de la pêche industrielle, ainsi que sur le renforcement des espaces protégés.

4. Lancer un plan de préservation des forêts et de leurs écosystèmes

Faire une priorité de la protection de la biodiversité spécifique aux forêts.

5. Initier un programme de lutte contre la perte de patrimoine naturel à l'échelle internationale

La France doit montrer l'exemple et coopérer avec les autres pays afin de conserver le patrimoine naturel commun.

6. Permettre aux citoyen-ne-s de contribuer à la protection de notre patrimoine naturel

Proposer des programmes spécifiques pour impliquer et éduquer les citoyen-ne-s.

► **« Une transition écologique transverse », programme du Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD) : voir à la fin de ce document, pp. 313 à 391**

► PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES FACE AUX INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES OU (GÉO)POLITIQUES DE COURT TERME

Donner aux parcs nationaux et aux parcs naturels régionaux (PNR) un rôle de chefs de file dans la préservation des patrimoines naturels, car ils sont garants d'une vision responsable de long terme, à l'interface des territoires directement concernés par la conservation des paysages et écosystèmes. Il faut donc aussi renforcer les synergies avec les communes et communautés de communes.

Impliquer les PNR dans la gestion inter-schémas de cohérence territoriale (SCoT).

Soutenir les projets de création de nouveaux PNR.

Valoriser les réserves de biosphère, les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux comme lieux privilégiés d'expérimentation de nouvelles approches permettant de réconcilier développement économique, bien-être humain et préservation du patrimoine naturel dans une démarche fondatrice d'une nouvelle solidarité écologique. Lancer des appels à projets favorisant la concertation locale pour des projets de territoire, la mobilisation des acteurs économiques et l'expérimentation de démarches innovantes (économie circulaire, recapitalisation écologique, filières locales durables, etc.).

Subventionner la création de Groupements d'intérêt économique et Environnemental (GIEE), notamment au sein des PNR.

Accorder une priorité haute à la préservation des écosystèmes de toute la France, y compris dans les Outre-mer : forêts humides subtropicales et tropicales, mangroves, herbiers marins et formations coralliennes, immenses espaces littoraux et maritimes comptent parmi nos richesses nationales au même titre que les écosystèmes de l'Hexagone. Il nous faut chérir ces merveilles et accorder suffisamment de moyens aux acteurs locaux pour qu'ils puissent assurer leur préservation durable.

Les beautés naturelles telles le Piton de la Fournaise, la barrière de corail antillaise ou les atolls polynésiens font tout autant partie du patrimoine de la France que le Mont Blanc, la Camargue ou le cirque de Gavarnie et, du point de vue écologique, c'est là-bas que résident les plus grands trésors en matière de biodiversité.

Prendre l'initiative d'une conférence internationale dont l'objectif sera de sanctuariser l'Arctique.

Mettre un terme définitif au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et privilégier un nouvel aménagement de l'aéroport actuel de Nantes-Atlantique. Étudier des projets alternatifs, tel que le prolongement de la ligne à grande vitesse.

Refuser l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste sur le territoire français pour éviter la pollution des eaux et laisser dans le sol les ressources fossiles fortement émissives. Cela permettra aussi de préserver nos paysages face à une exploitation industrielle qui ruinerait le patrimoine naturel.

► ÉLABORER UN PLAN NATIONAL DU PAYSAGE

Engager l'élaboration d'un plan national interministériel portant sur les paysages du quotidien. Ce travail sera accompli en coordonnant les ministères en charge de l'écologie, du logement et de l'égalité des territoires, de la culture et enfin de l'agriculture, et il associera notamment les collectivités territoriales, des citoyen-ne-s tiré-e-s au sort (cf. modalités p. 36) et des représentant-e-s du monde associatif.

► PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES MARINES EN PROTÉGÉANT LEURS HABITATS NATURELS

Créer de nouveaux sanctuaires marins et renforcer la protection des existants.

La France ayant le deuxième plus grand espace maritime au monde, elle doit être exemplaire et nourrir l'ambition d'avoir le premier domaine maritime protégé.

Instaurer un plan de lutte ambitieux contre les déchets maritimes (sensibilisation, prévention, nettoyage des littoraux, etc.).

► DONNER LES MOYENS POUR TENIR LES ENGAGEMENTS EXISTANTS SUR LA BIODIVERSITÉ

Créer un Conservatoire de la Biodiversité, établissement public à l'image du Conservatoire du Littoral, chargé de reconstituer la richesse naturelle des « Communs ».

Garantir que l'Agence française pour la biodiversité (AFB) soit dotée de moyens à la hauteur des enjeux et puisse réussir sa mission. Assurer que ses travaux soient pris en compte dans les politiques publiques.

Soutenir l'application de la législation européenne existante (directives Oiseaux et Habitats notamment) afin d'atteindre les objectifs européens pour 2020 en matière de biodiversité.

Réexaminer la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, et plaider pour l'annulation de sa révision datée du 31 janvier 2017 : les dérogations permettant le mitage des communes littorales doivent être abrogées, dans une optique de conservation des patrimoines et des écosystèmes côtiers.

Reconnaître le commerce illégal d'espèces sauvages comme un crime et s'assurer de la mise en place de sanctions adaptées et de la sensibilisation des magistrats.

Créer des sanctions pénales dissuasives pour la mise sur le marché de bois illégal.

Mettre fin immédiatement à la niche fiscale dont bénéficie encore l'huile de palme.

Mener une refonte complète de la réglementation d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits phytosanitaires. Intégrer les données scientifiques récentes et les avancées des technologies analytiques dans une réglementation dont le pivot, la DL 50 (dose létale 50) a plus de 40 ans. Cela permettrait la prise en compte des effets des micro/nanodoses récurrentes bien inférieures à la DL50 (par ex. : perturbateurs endocriniens).

Interdire immédiatement les pesticides aux effets nocifs sur les pollinisateurs, notamment les néonicotinoïdes connus, mais également les nouveaux néonicotinoïdes « cachés » tels que le *Sulfoxaflo* ou le *Flupiradifurone*.

► DÉVELOPPER UNE FISCALITÉ INCITATIVE

Mettre en place des mesures fiscales incitatives pour encourager la prise en compte de la biodiversité par les acteurs économiques et les particuliers.

Supprimer les aides publiques néfastes pour la biodiversité sur la base des préconisations du *Centre d'analyse stratégique* :

- « **Les aides publiques dommageables à la biodiversité** »
<http://archives.strategie.gouv.fr/cas/content/rapport-les-aides-publiques-dommageables-la-biodiversite.html>

Les ressources dégagées permettront de développer des projets de sauvegarde.

► CRÉER DAVANTAGE DE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET DE RÉSERVES D'HABITAT

Introduire systématiquement un volet biodiversité dans les documents d'urbanisme.

Intégrer le réseau écologique (notamment les zones humides) dans les documents d'aménagement et de planification du territoire et dans les documents d'urbanisme.

Recréer des « langues et îlots d'interpénétration verte », des zones agroécologiques et de véritables espaces de continuité écologique (ECE) au sein et autour des agglomérations. Les communes pourront mobiliser ces ECE, à l'instar des Espaces Boisés Classés (EBC), dans le cadre de leur PLU.

Introduire des critères de bio-conditionnalité dans les appels d'offre publics.

Intégrer à la trame verte et bleue des territoires ré-ensauvagés, notamment parmi les territoires qui ne sont plus habités ou dont l'exploitation agricole n'est plus rentable.

Mener un inventaire des anciens sites industriels et évaluer leur potentiel de reconversion, pour transformation en espaces naturels, sauvages ou gérés par l'homme.

Mettre en place des corridors écologiques :

- Contribuer à la préservation de la biodiversité en permettant le déplacement nécessaire des espèces
- Cartographier précisément les zones de connectivités suffisantes ou en dysfonctionnement composant l'ensemble de l'infrastructure naturelle du territoire, permettant d'apprendre à connaître et à comprendre ce réseau écologique
- Créer un support de concertation qui puisse orienter au mieux les décisions aux différents échelons des politiques d'aménagement

Organiser avec les patrouilleurs des services routiers et autoroutiers un recensement des animaux (mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens) victimes de la circulation routière. Ces données seront ensuite cartographiées pour identifier les secteurs accidentogènes pour la faune, et serviront de base pour l'installation d'infrastructures spécifiques : barrières le long des routes, écoducs, couloirs routiers, tunnels adaptés...

Subventionner :

- La plantation d'arbres, notamment fruitiers, dans les paysages agricoles
- La préservation et la création de mares
- L'introduction, dans tous les paysages agricoles, de haies de bandes enherbées avec des mélanges favorables aux insectes pollinisateurs

Rétribuer les acteurs locaux mettant en œuvre ces mesures pour leur action de valorisation du paysage et pour le gain d'attractivité du territoire résultant, pour le renforcement de la trame verte et l'amélioration de la biodiversité.

► LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Mettre en place une politique foncière adaptée pour stopper l'artificialisation des sols afin de préserver à la fois les milieux naturels et les territoires agricoles et forestiers. En particulier, mettre en place une fiscalité incitant à densifier les centres-villes plutôt que de transformer des terres agricoles ou des espaces naturels en lotissements en périphérie des agglomérations. En cas de changement d'usage de terres agricoles, appliquer une taxe dissuasive sur la plus-value.

Inscrire dans la loi la protection des terres agricoles sur le long terme.

Rendre obligatoire l'établissement d'un diagnostic biodiversité avant tout changement d'affectation des sols, à l'instar du diagnostic énergie en matière de bâtiments.

Engager une grande réforme du droit de l'urbanisme, qui doit évoluer pour devenir un droit d'aménagement et de gestion durable du territoire, le PLU devenant un PLAGES (Plan Local d'Aménagement et de Gestion de l'Espace et des Sols) portant sur l'ensemble du territoire communal ou intercommunal.

► DÉVELOPPER UNE PÊCHE SOUTENABLE

Durcir la réglementation de la pêche industrielle qui détruit les habitats marins et remettre en question les techniques de chalutage profond, de filets dérivants, de palangres et de dispositifs de concentration de poissons par onde (DCP) sur le domaine maritime national.

Mettre à jour les règles d'évaluation et les clefs de répartition des totaux admissibles de captures (quotas de pêche) pour coller aux réalités écologiques. Réviser les unités de gestion halieutiques pour les réaligner sur les unités biologiques fonctionnelles afin de permettre une gestion durable des ressources.

Mettre en place une fiscalité incitative pour les pêcheurs :

- Supprimer les subventions à la pêche industrielle
- Moduler la taxe professionnelle en fonction de la protection du littoral par les pêcheurs locaux
- Mettre en œuvre une taxation carbone et un système bonus/malus sur les sociétés de production de poissons

► GARANTIR QUE LA GESTION DES FORÊTS EXPLOITÉES SOIT DURABLE ET PLUS PROCHE DE LA NATURE

Former les acteurs pour soutenir la préservation de la biodiversité forestière en dehors des zones protégées. Suivre l'évolution de la biodiversité forestière.

► ÉDUCER, FORMER ET SENSIBILISER AU LIEN À LA NATURE

Concevoir et lancer un programme de sensibilisation au lien à la nature, à l'écologie (en tant que science) et à l'éthique : ce programme sera mené à l'école, dans les services publics et à l'occasion de campagnes d'information grand public qui mettront l'accent sur les interdépendances existant entre les humains et le reste du vivant, entre le bien-être de nos sociétés et les services rendus par la biodiversité, et qui inciteront à des évolutions comportementales. Il fera appel à des partenariats entre parcs naturels régionaux et établissements scolaires.

Sensibiliser à la connaissance, au lien à la nature et au respect du vivant dès l'école maternelle et tout au long de la formation des élèves : la « biophilie » est un élément crucial de l'évolution culturelle nécessaire pour rendre nos modes de vie compatibles avec ce que la Terre peut durablement offrir.

Ouvrir des observatoires écocitoyens de la biodiversité. Sensibiliser et fédérer les habitants autour de la biodiversité, partager avec eux la connaissance des richesses de leur territoire.

Utiliser l'écotourisme comme levier pour promouvoir la biodiversité et le respect des habitats naturels. En particulier, au travers d'une démarche concertée de valorisation touristique, aider à la préservation des zones humides via le tourisme ornithologique.

Prenons exemple sur le Parc national de Doñana, en Andalousie, refuge pour plus d'un demi-million d'oiseaux d'eau, qui attire annuellement plus de 400 000 visiteurs.

Généraliser la Charte européenne pour le tourisme durable dans les espaces protégés : il s'agit d'un outil de gestion pratique visant à assurer que le tourisme contribue au développement économique, social et environnemental équilibré des espaces protégés en Europe. Faciliter l'adoption systématique de cet accord aujourd'hui volontaire.

► FAVORISER LES INITIATIVES CITOYENNES AUTOUR DES ESPACES PROTÉGÉS

Créer et promouvoir un statut de « Réserve d'Initiative Citoyenne » destiné aux particuliers qui souhaiteraient s'engager à titre individuel dans la mise en place d'aires protégées.

Renaturer les cours d'eau en concertation et coordination avec les riverains. Réaliser des travaux de restauration des cours d'eau et de leurs affluents afin de répondre à l'augmentation des pollutions et à l'appauvrissement constaté de la biodiversité.

► LUTTER ACTIVEMENT CONTRE LE BRACONNAGE ET LES TRAFICS POUR QUE LES « ESPÈCES PROTÉGÉES » LE SOIENT RÉELLEMENT

Déployer des moyens de lutte contre le trafic et la commercialisation d'espèces indigènes, notamment les oiseaux : en quelques années, le nombre d'espèces en voie de disparition s'est accru du fait des prélèvements illégaux.

Coopérer avec d'autres pays concernés en matière de lutte contre les trafics.



- **Nous soutiendrons avec fermeté les 88 propositions de la FRAPNA (*Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature*), en les étendant et en les adaptant aux autres régions :**
<http://fr.calameo.com/read/002194176ac7d26d6d3c9>

TROISIÈME PILIER

UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉQUITABLE,
STABLE ET PÉRENNE,
POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE

20

**Développement et valorisation
des Outre-mer**

Grâce à la convention de Montego Bay, la France s'enorgueillit d'être devenue le deuxième pays du monde en termes de surface maritime, juste derrière les États-Unis, grâce à ses départements et collectivités d'Outre-mer, et pourtant les DOM et les COM souffrent de l'absence d'intérêt et d'empathie des élites métropolitaines à leur endroit. Un plan de rattrapage social, permettant de résorber le chômage de masse et de développer leur activité économique de manière soutenable, présente un caractère indispensable afin que ces territoires ne soient plus les parents pauvres de la République.

« La montée des frustrations sociales et des désespérances, notamment de la jeunesse [...] est porteuse des germes d'une explosion sociale durable. »

MEDEF Guadeloupe-Guyane-Martinique

► AGIR ÉNERGIQUEMENT POUR L'EMPLOI

La résorption du chômage sera rendue possible grâce à un ensemble de mesures :

- L'amélioration de la formation initiale (primaire et secondaire) par des mesures d'équité scolaire et par une prise en compte du contexte linguistique
- L'amélioration de l'offre de formation dans les DOM et les COM au service de l'emploi, via des implantations locales pour éviter l'obligation de venir étudier en métropole
- La simplification et la stabilité des mécanismes de défiscalisation à l'usage des entreprises
- Le développement des énergies renouvelables (notamment l'éolien, l'hydrolien, la géothermie et le photovoltaïque)
- Le déploiement de l'économie numérique
- Le soutien aux productions agricoles traditionnelles et vivrières, en appliquant les normes environnementales et sociales françaises et européennes aux productions agricoles importées
- L'information et l'accès aux formations et aux métiers de la mer (ouvriers, techniciens, scientifiques, métiers halieutiques...), aux métiers de l'agriculture durable et de la distribution, ainsi qu'à ceux liés à la protection et gestion des milieux naturels
- L'interdiction du recours à la main d'œuvre communautaire détachée (ou, à défaut, son strict encadrement)
- Le partage de l'emploi ainsi que le développement de l'économie circulaire et de proximité favorisée par l'ESSE, tous deux décrits dans le livret thématique n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* »
- Le développement d'une activité de recherche dédiée aux maladies tropicales, avec une incitation à l'implication et à une implantation dans les DOM de centres de recherche et d'unités d'industrie pharmaceutique dédiées

Le taux d'illettrisme lors des Journées Défense Citoyenneté 2013-2015 est de 19 % dans les DOM et de 3,5 % dans l'Hexagone

► REHAUSSER LE NIVEAU DE VIE

Diminuer l'écart de niveau de vie entre les DOM et la métropole grâce au revenu universel, en complément des mesures pour l'emploi. Diminuer le taux de chômage, via les mesures décrites dans le livret thématique n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* », permettra une meilleure répartition des richesses.

Réorganiser la production alimentaire locale en soutenant les circuits courts pour la distribution, afin de garantir l'accès plus facile à une nourriture plus saine à un prix juste. En effet, une des sources d'inégalité de niveau de vie est le prix des denrées alimentaires, environ 15 % plus élevée qu'en métropole, ce qui influe sur le coût de la vie.

Redistribuer plus équitablement les bénéfices liés à l'exploitation des domaines maritimes (mer et sous-sols marins) des DOM et des COM.

Redéfinir à la baisse les mesures de défiscalisation spécifique aux DOM et aux COM. Elles profitent surtout à des personnes issues de métropole, et seule une partie des montants ainsi dégagés servent effectivement l'économie locale, alors que le reste revient en métropole.

Le niveau de vie dans les DOM
s'échelonne encore entre 27 % et 69 % de la moyenne nationale.
Le revenu médian annuel dans les DOM est inférieur à 10 000 euros par an.
Les 20 % les plus pauvres ont un revenu médian de 242 € par mois à La Réunion,
413 € par mois en Martinique contre 915 € par mois en métropole (INSEE 2011).

► ADAPTER LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

Refondre la structure administrative en la rendant spécifique aux DOM et libérer ainsi les collectivités territoriales des entraves constitutionnelles non adaptées à leur particularité.

Lutter, de même que dans le reste du territoire national, contre la désertification en structures administratives et en services (bureaux de poste, tribunaux, caisses l'allocation familiale, etc.).

Favoriser les démarches administratives en facilitant l'accès aux outils numériques et en formant des personnes référentes à l'utilisation de ces outils.

Obtenir des statistiques économiques et sociales équivalentes à celles produites pour la métropole dans le but de mieux ajuster la politique de lutte contre les inégalités. L'INSEE a publié plusieurs synthèses sur les inégalités entre DOM et métropole, mais des données générales ne sont le plus souvent générées que pour la métropole. Cette absence de chiffrage nuit à l'élaboration de plans de gestion et de développement adaptés. Une structure comme *France Agrimer*, par exemple, réalise une plaquette « *pour chacune des régions de France* », mais oublie les DOM.

► AUGMENTER LES MOYENS DES SERVICES PUBLICS : TRANSFÉRER LA SUR-RÉMUNÉRATION AU COLLECTIF

Transférer progressivement aux territoires la sur-rémunération des fonctionnaires qui n'a plus lieu d'être en l'état. Celle-ci, épinglée par la Cour des comptes en 2015, coûte à l'État plus de 1,18 milliards d'euros par an (montant de 2012) pour les fonctionnaires de la société civile, au nombre de 91 000. Le budget se doit de rester dans ces territoires et de participer à leur développement, par l'amélioration des infrastructures et l'augmentation des effectifs (à la Réunion par exemple, à trois postes avec sur-rémunération à 133 %, pourraient se substituer quatre postes sans sur-rémunérations). Le montant des sommes transférées aux territoires augmentera progressivement en fonction des départs en retraite et des remplacements, car cette réforme s'appliquera uniquement pour les nouveaux entrants, les contrats de travail existants se devant d'être honorés. Cette mesure, propre à atténuer les tensions actuelles dans les régions, s'accompagnera de dérogations provisoires renouvelables du fait de la difficulté à pourvoir certains postes spécifiques dans certains territoires.

► ADAPTER ET AMÉLIORER LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Lancer un plan de rattrapage afin de ramener les indices INSEE de l'éducation dans la moyenne nationale, avec un volet financier d'augmentation des effectifs des enseignants (qui ont fortement diminué depuis quinze ans) et des infrastructures, et un volet qualitatif d'amélioration des résultats.

Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) dans les DOM varie de 40 % (Guyane)
à 56,3 % (Guadeloupe), contre 23,6 % dans l'Hexagone.

Introduire les langues maternelles dans l'enseignement primaire, comme des marchepieds pour l'apprentissage du français. Inclure cette démarche dans le cadre de la signature de la convention sur les langues régionales et des droits des peuples autochtones en Guyane et Nouvelle-Calédonie (voir p. 225). En corollaire, mettre en place une formation linguistique des professeurs issus de la métropole.

Adapter les programmes aux territoires (histoire, géographie, éducation civique aux us et coutumes...) afin d'impliquer davantage les apprenants et de promouvoir leur histoire et leur contexte de vie.

Réintégrer dans les programmes scolaires les apprentissages de la culture et la géographie des DOM et des COM pour l'ensemble des écoliers français. Réintégrer dans les programmes officiels le rôle des Outre-mer dans les luttes pour l'abolition pour l'esclavage et leur contribution au rayonnement de l'héritage humaniste français et des valeurs qui en découlent.

► AMÉLIORER LA CONTINUITÉ TERRITORIALE

Faire prendre en charge par l'État, à intervalles réguliers (par exemple tous les trois ans), en faveur des expatriés en métropole justifiant d'une obligation professionnelle et de leur famille, une partie du coût du billet d'avion de visite au territoire d'origine. En effet, la continuité territoriale se doit d'être assurée partout sur le territoire français. L'État se doit de participer au coût de visites à sa famille pour assurer l'égalité de traitement entre tou-te-s les citoyen-ne-s français-es, car le lien familial et culturel est essentiel à toute personne désireuse de l'entretenir.

► AMÉLIORER LE RETOUR DES DOMIEN·NE·S APRÈS L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCES

Favoriser la mobilité des Domien·ne·s souhaitant retourner au pays, en appliquant les dispositions relatives aux Centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM) votées en octobre 2015. En effet, la volonté des Domien·ne·s de retourner dans leur région d'origine après l'acquisition de compétences et d'expériences constitue une réelle problématique aujourd'hui. Dans quel mesure l'État peut-il intervenir, en la faveur d'un·e citoyen·ne qu'il emploie ou, à l'inverse, en sa défaveur, dans le traitement de sa mobilité ?

► RENDRE CHAQUE TERRITOIRE AUTONOME SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE

Mettre en œuvre un plan d'autonomie énergétique de chaque territoire à partir des énergies renouvelables spécifiques à chacun (géothermie, photovoltaïque, éolien, etc.). La façade maritime des DOM permettrait en particulier une production d'énergie par éoliennes marines et hydroliennes. L'énergie solaire, de même que sur l'ensemble du territoire, peut être développée au niveau de fermes solaires, mais également à l'échelle individuelle, par des panneaux et chauffe-eau solaires. Certaines îles offrent un contexte géologique particulièrement favorable à l'utilisation de la géothermie, à titre individuel comme pour les exploitations agricoles ou les villes : il est indispensable d'exploiter intelligemment cette ressource naturelle.

► GÉRER DE MANIÈRE DURABLE LES LITTORAUX ET LES ESPACES MARINS

- Faire évoluer la réglementation vers une tolérance des activités humaines respectueuses de l'environnement, en remplaçant par exemple l'agriculture conventionnelle à base de monoculture intensive favorisant la prolifération de ravageurs par la permaculture ou l'agriculture bio, plutôt que d'interdire totalement toute agriculture. De manière générale, préférer la médiation à la confrontation
- Transformer toute forme agressive d'exploitation des ressources de ces milieux en exploitation durable (écotourisme, agriculture biologique, sylviculture sélective, etc.)
- Insérer la population locale dans tous les corps de métiers liés à la préservation des milieux, en mettant en place des parcours de formation ambitieux. En particulier, sensibiliser à l'utilisation d'insecticides, poisons pour les sols, les cours d'eau et littoraux. Expliquer et favoriser la co-culture et la permaculture vivrière éco-responsables, qui permettent d'éviter la pollution des cours d'eau
- Soutenir les relations entre les habitants et leur environnement naturel via la sensibilisation et le tourisme intérieur
- Contrôler précisément tous les forages d'exploration et les modalités d'exploitation des ressources du sous-sol, en particulier hydrocarbures et minerais, sur les sols terrestres et marins sur toute l'étendue des zones d'exclusivité d'exploitation dépendant du territoire
- Privilégier des mécanismes récompensant la gestion à long terme plutôt que l'effet de manne utilisés par certaines compagnies industrielles

► SAUVEGARDER LE PATRIMOINE NATUREL

L'insularité ou l'isolement de ces territoires, parfois restreints, ont favorisé au fil du temps une flore et une faune indigènes ou endémiques, qui sont souvent très fragiles et demandent des mesures de protection (parcs et réserves naturelles). Mais ces mêmes territoires sont menacés par certaines activités agricoles, industrielles ou touristiques. Il est donc nécessaire de :

- Renforcer l'étude d'impact de tout projet touristique ou hôtelier sur les paysages, la biodiversité et les écosystèmes
- Mettre en place des moyens efficaces de gestion et surveillance des parcs naturels des Outre-mer
- Mettre en place en Guyane un véritable plan de lutte contre l'orpaillage clandestin et lui affecter des moyens adaptés
- Exclure toute spéculation immobilière et toute activité touristique non écologique dans le parc national de La Réunion

► RECONNAÎTRE LES PEUPLES AUTOCHTONES DES OUTRE-MER

Reconnaître comme peuples autochtones les Kanaks de Nouvelle-Calédonie et les Amérindiens de Guyane, afin de faciliter la préservation, le développement et la transmission aux futures générations de leurs territoires ancestraux et de leur identité ethnique, et ratifier pour ce faire la convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux.

Consulter et associer les peuples autochtones aux décisions qui concernent leurs droits et leurs modes de vie.

« La loi pour l'égalité réelle des Outre-mer constitue une avancée notable dans l'engagement de la France à combler les retards dans l'accès aux droits des populations vivant dans les territoires ultramarins. Néanmoins, les membres des peuples kanak en Nouvelle-Calédonie et amérindiens en Guyane doivent faire l'objet d'une attention particulière. Afin que les mesures prises en faveur de ces deux peuples soient réellement efficaces, il est indispensable que l'État reconnaisse ces deux peuples comme des "peuples autochtones" en tant que tels sur le territoire de la République française. »

Christine Lazerges,
présidente de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)



Certaines de ces mesures sont inspirées par :

► **Projet de développement économique des DOM (MEDEF Guadeloupe, Guyane, Martinique)** : <http://www.medef.com/medef-corporate/salle-de-presse/communiques-de-presse/communiques-de-presse/back/108/article/le-medef-presente-son-projet-economique-de-developpement-pour-loutre-mer-1.html>

► **Les travaux et propositions de Frédéric Amany-Savrimoutou**, référent Réunion de LaPrimaire.org

QUATRIÈME PILIER

UNE POLITIQUE D'HUMANITÉ
POUR CONSTRUIRE
UN MONDE DE PAIX

21

**Une Europe plus unie, démocratique
et digne, au service de ses citoyens**

Le 25 mars 2017 voit les soixante ans du Traité de Rome qui appelait à « une union sans cesse plus étroite entre les peuples ». Or aujourd'hui, l'heure n'est plus aux grands desseins mais au sauve qui peut. Crise politique et démocratique, crise économique et de l'euro depuis la quasi-faillite de la Grèce, crise de l'espace Schengen avec l'afflux des réfugiés et l'angoisse sécuritaire des attentats, crise de valeurs et fracture entre l'Ouest et l'Est du continent, de la Pologne à la Hongrie où des politiques « illibérales » récusent les principes de solidarité qui ont fondé l'Union européenne, crise du Brexit lourde d'incertitudes, élection de Donald Trump et repli des États-Unis... voici les ingrédients de la « crise existentielle », pour reprendre les termes de Jean-Claude Juncker, que connaît l'Europe et qui cause le désarroi des peuples européens et la montée de l'eurosepticisme.

C'est souvent au bord du gouffre que les Européens se ressaisissent. Il est temps de reprendre en main notre destin politique pour inventer les solutions du XXI^e siècle et renouveler la conscience européenne. La désintégration de l'Union européenne pourrait aussi signifier celle du système démocratique de plusieurs États membres. Il y a urgence à refonder l'Europe !

« Sans un nouvel esprit européen, l'Europe sombrera. »

François Hollande, 6 mars 2017

« Aucun peuple européen ne peut :

- être libre tant que la démocratie d'un autre est violée

- vivre dans la dignité tant qu'un autre en est privé

- espérer la prospérité si un autre est précipité dans l'insolvabilité et la dépression permanentes

- se développer sans biens élémentaires pour ses citoyens les plus modestes, sans développement humain, sans équilibre écologique et sans détermination à s'affranchir totalement des énergies fossiles dans un monde qui change ses modes de fonctionnement – et pas le climat de la planète »

Extrait du manifeste de DiEM25

► REFONDER LE PROJET DÉMOCRATIQUE EUROPÉEN

Le citoyen ne voit dans l'Europe qu'une machinerie lointaine sur laquelle il n'a aucun contrôle et qui ne le protège plus des évolutions du monde, d'autant que les gouvernements nationaux ont pris l'habitude de rendre l'Europe responsable de tous les maux, sans en souligner les réalisations. Le sentiment antieuropéen est lié à l'absence de structure démocratique européenne. Il s'agit de promouvoir une vision audacieuse d'une démocratie européenne qui mette fin à la privatisation du processus européen.

- À long terme, mettre en œuvre une démarche citoyenne permettant de réécrire les traités européens d'ici 2025. Plusieurs initiatives sont à étudier : assemblée constituante prônée par DiEM 25 ou assemblée « instituante » pour « refaire de la construction européenne une épopée » comme le propose Pierre Calame. Ce processus collaboratif se fait via des assemblées citoyennes constituées par tirage au sort (cf. modalités p. 36) dans tous les territoires de l'Union européenne pour établir des propositions écrites dont les délégués rassemblés en « assemblée européenne de citoyens » porteraient la synthèse avec une liste de priorités auprès des institutions européennes contraintes d'en tenir compte, sauf à signer la fin de l'Europe. Cette méthode éviterait un nouveau référendum dont les populistes se saisiraient pour détruire le projet d'une Europe démocratique et solidaire

► **Manifeste de DiEM 25 :**

http://diem25.org/wp-content/uploads/2016/02/diem25_french_long.pdf

► **Projet d'assemblée « instituyente » :**

<http://blog.pierre-calame.fr/post/2016/07/Assembl%C3%A9e-instituante-citoyenne>

- À court terme, donner la possibilité aux citoyen-ne-s d'exprimer régulièrement leur point de vue sur les évolutions souhaitables des politiques européennes à travers des « assemblées citoyennes » constituées par tirage au sort, selon l'exemple irlandais, permettrait de donner une voix à cette « Europe des peuples » invisible
- Donner plus de pouvoir au Parlement européen, par de nombreuses possibilités offertes par le Traité de Lisbonne. Des réformes simples peuvent modifier l'équilibre institutionnel de l'Union européenne, il ne manque que la volonté politique pour les imposer :
 - élection des députés européens le même jour dans tous les pays, avec des listes transnationales pour renforcer la cohésion et l'identité européenne
 - une Commission européenne nommée de façon transparente par le Parlement et totalement responsable devant lui ; véritable gouvernement, elle mettrait en œuvre le programme politique légitimé par les élections
 - un véritable président de l'Union, investi par le Conseil et le Parlement européen, autorité politique de coordination en capacité de porter un projet politique approuvé par les citoyen-ne-s
- Mettre fin, par une association étroite entre le Parlement européen et les parlements nationaux, voire régionaux, au secret qui caractérise la prise de décision dans l'Union européenne, des négociations commerciales aux directives bureaucratiques en passant par l'influence des lobbies

► **REFONDER LE PROJET POLITIQUE EUROPÉEN**

L'Europe doit défendre son modèle, celui d'une société ouverte qui partage une vision commune appuyée sur les valeurs qui ont fondé le projet européen. L'attachement des citoyen-ne-s à la sécurité est légitime et celui-ci doit s'inscrire dans une confiance retrouvée en soi et dans les autres.

- Transférer au niveau européen la surveillance des frontières terrestres et maritimes
- Créer un organisme d'investigation européen analogue au FBI américain pour lutter contre le grand banditisme, les trafics transfrontières et le terrorisme
- Relancer une Europe de la défense comme l'environnement mondial l'exige (désengagement des États-Unis, pressions de la Russie, conflits aux portes de l'Union européenne, évolution de l'OTAN) dans le cadre d'une coopération structurée pour fédérer les pays volontaires afin de mieux coordonner les politiques de défense (intégration des forces, développement de l'interopérabilité, mutualisation de certaines dépenses dans un objectif de 2 % de PIB des pays partie prenante)
- Mener une politique d'accueil des réfugiés conforme au droit international et mettre en œuvre un véritable pacte européen de l'immigration et de l'asile, en liaison avec la politique étrangère commune (cf. à ce sujet le livret thématique n° 24, « *Accueil des migrants et politique solidaire d'immigration* »)
- Faire une pause dans le processus d'élargissement pour laisser le temps aux 27 États membres de refonder leur projet politique
- Développer les coopérations renforcées, dans le domaine de la défense, de la sécurité, mais aussi de l'innovation, des technologies, des grands projets, de la culture

► REFONDER LE PROJET ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

L'Union européenne a choisi, depuis quelques décennies, une voie purement néolibérale, prenant comme modèle la politique de Margaret Thatcher et celle de Ronald Reagan. Cette orientation n'a pas été remise en cause bien que son inefficacité ait été prouvée lors des crises de ces dernières années. L'Union européenne ne peut se passer d'une convergence économique qui mette fin à l'austérité, aux inégalités croissantes entre États et à l'intérieur de ceux-ci et qui protège les « perdants » de la mondialisation dont le Brexit et la montée des partis populistes sont la preuve de l'insurrection. Le moment paraît propice puisque la fin de la « mondialisation heureuse » paraît aujourd'hui avérée. L'obsession de la réduction des dettes s'amenuise (l'Espagne et le Portugal n'ont pas été sanctionnés pour dérapage budgétaire) et l'investissement public est réhabilité à travers le plan de Jean-Claude Juncker.

- Créer un vrai budget européen, afin que l'UE dispose de ses propres ressources et ne dépende pas pour son budget des États membres et de leurs coalitions aléatoires créées par des intérêts nationaux égoïstes. D'un montant bien au-delà du 1 % actuel, il serait financé par un impôt sur les sociétés, la taxation sur les transactions financières et l'émission d'euro-bonds (titres de dette publique européenne permettant de mutualiser et donc d'alléger le poids des dettes publiques nationales), et pourra être abondé par la création monétaire afin d'une part de financer la convergence sociale de l'Europe et d'autre part de financer les grands projets européens
- Résorber la « malfaçon » de l'euro qui a accru les divergences économiques entre pays au lieu de les résorber. Il s'agit de mettre un terme à l'obsession des déficits (en distinguant déficit structurel et conjoncturel, dépenses d'investissement et de consommation) et aux politiques d'austérité qui en sont la conséquence, au dumping social et au manque de solidarité entre pays européens comme l'illustre la crise grecque, pour revenir aux objectifs d'intégration économique et politique de la zone euro. Celle-ci passe par une union bancaire plus ambitieuse, une réforme de la BCE avec des normes réglementaires plus flexibles, la mutualisation d'une partie des dettes publiques (au-delà des 60 %) et un fonds européen qui viendrait en aide aux pays en difficulté
- Encadrer les pratiques fiscales des pays européens pour à la fois éviter le dumping fiscal et favoriser fiscalement les produits dont le mode de production et d'acheminement respecte l'environnement, mais aussi les normes sociales établies par l'Organisation internationale du travail, grâce à l'Assiette commune consolidée sur l'impôt des sociétés (ACCIS) proposée en octobre 2016 par la Commission

Pour les revenus commerciaux, le taux nominal d'imposition des sociétés est de 12,5 % en Irlande et de 33,33 % en France.

- Lutter plus efficacement, avec détermination et contrôle démocratique, contre les paradis fiscaux et contre les stratégies d'optimisation des multinationales
- Mettre en place de grands projets européens dépassant largement le cadre purement technologique, notamment dans les secteurs de l'environnement et de la transition énergétique, des modes de transport doux, des sciences sociales, de l'agriculture, de l'éthique des sciences du vivant et d'un co-développement responsable avec les pays du Sud
- Mener une réforme ambitieuse de la politique agricole commune (la PAC) pour soutenir principalement les exploitations qui produiront une nourriture saine dans des conditions respectueuses de l'environnement (cf. le livret thématique n° 7, « Vers un modèle agricole, des modes de production et de consommation sains »)

- Restructurer la dette grecque. De plan d'austérité en plan d'austérité, de nouveau prêt en nouveau prêt, l'économie grecque est au bord de l'effondrement et les citoyen-ne-s ne consomment plus, se contentant de survivre. Les créanciers doivent accepter de renoncer à une partie de leurs créances pour permettre à l'économie de sortir du cercle vicieux dans lequel ses partenaires européens l'ont enfermée

La dette grecque s'élève à près de 180 % de son PIB et s'avère insoutenable, comme le FMI l'a reconnu.

► REFONDER LE PROJET SOCIAL EUROPÉEN

La stratégie Europe 2020, adoptée en 2010, visait une « croissance intelligente, durable et inclusive », autour de trois axes : l'innovation, l'accroissement du taux d'emploi, la durabilité de la croissance. Elle proposait plusieurs objectifs chiffrés, comme un taux d'emploi global de 75 % (5 % de plus que dans la stratégie de Lisbonne), une réduction de 25 % de la pauvreté, ou encore une diminution de l'échec scolaire de 15 à 10 %. Le bilan provisoire prouve l'échec de cette stratégie. Il faut de façon urgente remettre au centre des préoccupations cette dimension sociale qui est la condition de l'unité des sociétés européennes.

- Accorder nos partenaires sur un nouvel agenda social européen pour avancer vers un marché du travail européen : formation continue, portabilité des droits, accompagnement des salariés touchés par les mutations technologiques, évolution des qualifications dans la perspective d'une économie durable, et plus largement la sécurisation des parcours professionnels
- Élaborer une architecture de dialogue social permettant de concilier au mieux enjeux économiques et sociaux au sein du gouvernement économique européen
- Obtenir l'assurance que chaque État de l'Union européenne garantisse un salaire plancher, permettant de rompre avec la spirale de la concurrence intra-européenne en matière salariale
- Instaurer une assurance chômage au sein de la zone euro
- Publier une révision de la directive de 1996 sur les travailleurs détachés pour mieux lutter contre le dumping fiscal et les nombreux abus, comme le propose la Commission européenne. Il ne s'agit pas de protéger certains pays contre d'autres mais de permettre à tous de bénéficier de conditions de vie et de travail décentes, d'harmoniser les cotisations sociales, d'interdire le « détachement en cascade »
- Créer un corps européen d'inspecteurs du travail, s'assurant d'une part que les directives concernant les travailleurs détachés sont bien appliquées, et traquant d'autre part les fraudes et les abus, notamment relatifs aux retenues pour frais d'hébergement, de nourriture et de transport, et incidemment aux conditions d'hébergement elles-mêmes
- À plus long terme, il convient d'envisager un traité de l'Europe sociale. Le traité de Maastricht comportait cinq critères économiques (déficit inférieur à 3 %, dette inférieure à 60 % du PIB...). Des critères sociaux devraient, sur le même principe, fonder une convergence sociale, et des sanctions seraient prévues pour les États qui ne les respecteraient pas. Le traité devra aussi comporter des garanties fortes en matière de financement des systèmes de sécurité sociale et des services publics

Parmi les critères possibles de convergence sociale :
un taux de chômage inférieur à 5 % ; un taux de pauvreté inférieur à 5 % ;
un taux de mal-logés inférieur à 3 % ; un taux d'illettrisme à l'âge de 10 ans inférieur à 3 %.

► REFONDER LE PROJET ENVIRONNEMENTAL EUROPÉEN

L'environnement apparaît comme une cause en quête de champion alors que l'Europe demeure en quête de cause. Or celle-ci paraît la mieux placée pour prendre l'initiative.

- Lancer un grand projet d'investissement pour le climat au niveau européen, dans la continuité des accords de la COP 21, dans les domaines de l'environnement, de l'agroécologie, des sciences sociales, des sciences du vivant, de l'aide au développement soutenable, etc.). Il permettra de contribuer à la transition énergétique et climatique en mettant en œuvre, grâce à la création monétaire, un système de subventions directes de la Banque Centrale européenne pour financer les économies d'énergie des particuliers et des PME, en taxant les produits et services nuisibles au climat et en pénalisant les importations venant de pays qui ne mettent pas en œuvre les accords de la COP21



- **Nous remercions chaleureusement M^{me} Anne Joubert pour ses précieux travaux, qui sont à la base du nôtre.**

QUATRIÈME PILIER

UNE POLITIQUE D'HUMANITÉ
POUR CONSTRUIRE
UN MONDE DE PAIX

22

**Une approche humaniste
des relations internationales**

Face au désordre et au chaos du monde, à des conflits qui s'enracinent dans les humiliations du passé et se développent sur les frustrations du présent, il apparaît indispensable de promouvoir une nouvelle vision des relations internationales.

Inégalités économiques et sociales dans un contexte de mondialisation débridée, carences de la gouvernance et de l'État de droit, sclérose des institutions internationales, incapacité à prendre en compte tant les évolutions du monde du XXI^e siècle que ses multiples acteurs et l'émergence de nouveaux risques, nécessitent de refonder une « communauté internationale » qui n'a, de fait, jamais existé.

Sans préjuger de la politique internationale de Donald Trump dont les errements ne cessent d'inquiéter, on ne peut que constater le désarroi des pays dits occidentaux qui s'aperçoivent que leur « universalisme » n'est plus partagé par grand monde et que les autres peuples n'ont pas la même histoire, pas le même vécu et donc pas les mêmes attentes ou la même vision. Ce monopole de la « narration du monde » a pris fin alors que les États-Unis perdaient leur hyperpuissance et que les Russes ressassaient leur amertume, le monde arabe ses humiliations, la Chine ses nouvelles ambitions et l'Europe ses désillusions. Dans ce kaléidoscope des sentiments et des ambitions, les peuples n'attribuent plus le même sens au concept de « communauté internationale ».

Pour renaître – ou pour naître vraiment – une telle communauté ne pourra que s'appuyer sur la réaffirmation de valeurs partagées, énoncées dans le préambule de la charte des Nations unies qui proclame les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité des droits, le maintien de la justice, le progrès social et la tolérance, tout en tenant compte des évolutions d'un monde globalisé, des dynamiques et aspirations de chacun-e et des défis environnementaux.

Dans cette optique, il nous faut nous interroger sur nos positions relatives au Moyen-Orient, à la Russie, à la Chine, aux pays du Sud et aux organisations internationales, sans oublier de remettre en question les efforts budgétaires que nous consacrons à la force de dissuasion nucléaire.

*« Le vieux monde se meurt, le nouveau tarde à apparaître
et dans ce clair-obscur surgissent les monstres »*

Antonio Gramsci

► DEMÊLER LE NŒUD GORDIEN MOYEN-ORIENTAL

Nous ne pouvons échapper aux tourments de notre voisinage du Proche et du Moyen-Orient, qui se manifestent et s'exportent sous forme de guerres, de flux migratoires et de terrorisme. La liste des sources d'instabilité est longue : des clivages confessionnels et ethniques, un État d'Israël contesté par ses voisins, des États-Nations fragiles sans consensus communautaire, des régimes autoritaires souvent corrompus, une société civile et des élites forcées au silence, la question kurde non résolue, l'accès aux ressources en eau, l'exportation du pétrole et du gaz, les ressentiments vis-à-vis de l'Occident et de ses interventions passées et actuelles, les guerres entre voisins... Il convient de remettre la paix à l'ordre du jour, aussi difficile que cela puisse paraître, pour tous ceux qui y ont intérêt des deux côtés de cette mer commune, en proposant de :

- Organiser une conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, de l'Allemagne et des trois principales puissances régionales, l'Arabie Saoudite, l'Iran et la Turquie, pour un accord écrit imposant le retrait de toutes les forces étrangères en Syrie et la fin immédiate de la fourniture d'armes aux belligérants quels qu'ils soient. En cas de désaccord de l'une des puissances actives dans la région, ou de rupture de l'accord signé, un embargo sur les ventes d'armes à leur destination et des sanctions économiques leur seraient imposés
- Réviser les relations privilégiées de la France – et si possible des pays membres de l'Union européenne – avec l'Arabie Saoudite et le Qatar tant qu'ils n'auront pas coupé tout lien avec leurs épigones djihadistes et que leurs lois et pratiques, en Syrie comme au Yémen, s'opposent au droit international et aux conventions de l'ONU
- Mettre en œuvre les accords de Genève avec un gouvernement de transition sans Bachar el-Assad et son entourage proche, comprenant un plan cohérent de transformation de l'armée sans exclusion communautaire et de rétablissement des services de base. La transition devra être anticipée et organisée, à partir d'une stratégie claire et partagée
- Proposer une force de maintien de la paix de l'ONU à même de stabiliser le pays pendant la transition et d'éviter les violences interethniques et interreligieuses, en attendant la mise en place d'une armée multiconfessionnelle
- Garantir une forte autonomie aux Kurdes syriens comme irakiens
- Reconnaître que seules les dynamiques politiques pourront stabiliser le Moyen-Orient et que les pays occidentaux peuvent y contribuer ou, au contraire, aggraver le chaos dont Daesh et Al-Qaïda se nourrissent

Une telle mesure revient à assumer, en évitant toute arrogance néocoloniale, notre responsabilité dans un Moyen-Orient en partie façonné par les accords Sykes-Picot conclus en 1916 entre la France et le Royaume-Uni.

- Soutenir les sociétés civiles pour la mise en place de gouvernements de transition multiconfessionnels en Syrie, en Irak et en Libye, respectant l'État de droit et la bonne gouvernance
- Accorder un soutien financier exceptionnel pour reconstruire des pays dévastés et accompagner leur développement économique et social
- Privilégier, pour délier les conflits, la diplomatie préventive à des interventions armées tous azimuts
- Accueillir inconditionnellement les réfugiés pouvant prétendre au droit d'asile au titre des conventions de Genève, assurer leur répartition équilibrée entre les pays occidentaux, États-Unis, Canada, et bien sûr Union européenne (cf. le livret thématique n° 24, « *Accueil des migrants et politique solidaire d'immigration* »)

Ces réfugiés seront vivement incités – y compris financièrement – à retourner ensuite dans leur pays pour participer activement à sa reconstruction et à son développement politique, économique et social.

- Définir une stratégie non seulement militaire, mais aussi politique et en termes de valeurs, qui soit adaptée à contrer le projet global de Daesh, mobilisateur et de type révolutionnaire, ainsi que sa puissance d'attraction. Cela nécessite de faire l'effort de comprendre, non pour les excuser mais pour connaître leur tissu social et religieux, les moteurs et désirs des combattants djihadistes
- Refondre notre politique de sécurité en privilégiant d'une part le renseignement humain de qualité et de proximité plutôt que la surveillance massive et vaine de la population, d'autre part le rétablissement et le développement des libertés publiques – comme avait su le faire, dans une situation plus tragique encore, le Conseil national de la Résistance – qui représentent la meilleure défense de nos valeurs, en enfin la prévention des conflits identitaires, en France comme ailleurs dans le monde

► RELANCER LE PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT

Nous proposons de presser les gouvernements israélien et palestinien à aboutir à un accord dans un cadre précis et un calendrier contraint afin de régler l'ensemble des problèmes posés et, pour cela, de :

- Dénoncer clairement la politique française actuelle qui s'est éloignée de l'équilibre traditionnel de la France au Proche-Orient en soutenant un gouvernement israélien dont la politique extrémiste et expansionniste dénie tout droit aux Palestiniens
- Passer des accords culturels, commerciaux et militaires avec le nouvel État palestinien afin d'assurer sa reconstruction économique et sa sécurité
- Lancer une initiative internationale visant à contraindre leurs gouvernements à aboutir à un accord réglant impérativement l'ensemble des problèmes : retour aux frontières de 1967 avec d'éventuels échanges de terres décidés d'un commun accord, définition du statut de Jérusalem comme capitale des deux États sous contrôle international, retour des réfugiés ou intégration de ceux-ci dans les pays voisins, conditions de sécurité, partage des ressources en eau
- Proposer à la communauté internationale, en cas d'échec de cette initiative, d'exiger l'application immédiate des résolutions de l'ONU concernant l'occupation des territoires palestiniens et d'imposer la création d'un État palestinien dans ses frontières du 4 juin 1967 et sur la base de l'initiative arabe de 2002. Reconnaître officiellement cet État palestinien comme l'ont déjà fait 138 États et comme l'ont recommandé les Parlements français et européen, et proposer à tous nos partenaires européens de faire de même
- Exiger un étiquetage précis de tous les produits israéliens entrant dans le marché commun européen afin de permettre aux citoyen-ne-s de boycotter ceux en provenance des territoires occupés, abusivement considérés comme israéliens

► CRÉER LES CONDITIONS D'UN DIALOGUE ÉQUILIBRÉ AVEC LA RUSSIE

La situation géographique de la Russie et son histoire récente depuis le milieu du XX^e siècle ont inscrit dans l'esprit du peuple russe et de ses dirigeants le complexe de l'encerclement. Il s'agit maintenant pour la Russie de retrouver son rang, d'être respectée et de jouer de nouveau un rôle de premier plan en Europe et au Moyen-Orient. Cependant, ses difficultés économiques, les risques d'un enlisement en Syrie et de troubles dans le Caucase où résident vingt millions de musulmans sunnites, la menace d'une confrontation avec les ambitions chinoises en Sibérie, pourraient amener la Russie à vouloir réintégrer le jeu international et contribuer aux nouveaux équilibres mondiaux qui se dessinent.

La défaite de l'URSS en Afghanistan et sa dislocation en 1991 ont créé un véritable traumatisme, une humiliation profonde et toujours vivace qui a nourri une volonté de revanche nationaliste, slave et orthodoxe, face à ce qui fut perçu comme une arrogance occidentale.

Il convient d'éviter le retour d'une logique de guerre froide en trouvant les moyens et les actions concrètes à même de faire évoluer la Russie vers davantage d'ouverture et de coopération :

- Cesser de s'aligner sur les positions actuelles de l'OTAN qui conduisent à faire monter les tensions avec la Russie par une stratégie de renforcement agressif du dispositif de défense à l'Est, demandé par la Pologne et les Pays Baltes, tout en réaffirmant la protection assurée à ces pays par leur appartenance à l'OTAN en application de l'article 5 de son traité fondateur qui garantit une intervention des alliés en cas d'« attaque armée » contre l'un de ses membres
- Relancer le débat sur les enjeux et les moyens d'une politique européenne de défense autonome vis-à-vis des États-Unis et d'un éventuel partenariat avec la Russie face aux périls extérieurs

- Dénoncer le rattachement de la Crimée à la Russie au mépris de toutes les règles internationales, tout en reconnaissant l'appartenance historique de ce territoire à l'espace russophone. Envisager une autonomie négociée de cette région en échange d'une levée progressive des sanctions économiques (même si leur efficacité demeure très faible)
- Rétablir le dialogue entre l'Union européenne et la Russie, suspendu par la crise ukrainienne. Relancer notamment les discussions concernant les « conflits gelés »
- Sur la base des accords de Minsk, être à l'initiative de négociations visant à donner une large autonomie aux régions du Donbass en échange de garanties pour l'Ukraine (approvisionnement énergétique assuré dans la durée à un prix préférentiel, engagement russe de cesser de susciter des mouvements séparatistes, accords commerciaux préférentiels entre l'Ukraine et l'Union européenne) tout en garantissant à la Russie la non-intégration de l'Ukraine à l'OTAN et à l'Union européenne
- Aider techniquement et financièrement la Russie à démanteler ses navires nucléaires hors d'usage suscitant de graves risques environnementaux. Cette aide sera assortie d'obligations de contrôle international des opérations pour éviter la dissémination des produits radioactifs vers des pays peu sûrs ou des organisations criminelles

► FAVORISER UNE INTÉGRATION PACIFIQUE DE LA CHINE AU SYSTÈME INTERNATIONAL

La Chine tente de s'imposer comme une nouvelle puissance hégémonique en Asie et dans le monde. Sa force croissante intimide et elle pousse ses pions comme au jeu de go à travers les « nouvelles routes de la soie », le contrôle des mers de Chine et de l'Asie, la mainmise sur les îles Spratley, et via un nouveau leadership économique sur maints pays souhaitant prendre leurs distances avec les États-Unis.

La crainte d'un affrontement entre les deux grandes puissances inquiète les pays riverains.

- Favoriser une émancipation de la Chine au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Encore trop souvent alignée sur la Russie, comme dans le dossier syrien, la Chine doit devenir une puissance diplomatique conforme à son poids économique
- Intégrer la Chine dans un système de sécurité collective en Asie aux côtés des États-Unis, de la Russie et du Japon
- Construire un partenariat écologique entre l'Union européenne et la Chine, suite à la COP 21 et à l'émergence de fortes préoccupations écologiques des populations chinoises, afin de faire pression sur la politique actuelle de retrait des États-Unis
- Poursuivre une diplomatie active concernant les droits de l'homme en Chine, tant pour les individus que pour les minorités tibétaine et ouïghoure

► RÉFORMER LE SYSTÈME DE L'ONU AUTOUR DE SES PRINCIPES FONDATEURS

Malgré ses insuffisances et son impuissance maintes fois avérées, le cadre juridique et institutionnel des relations internationales établi au sein de l'Organisation des Nations unies, avec ses 193 membres, constitue le seul forum de dialogue multilatéral global. Au lieu de vouloir le déconstruire, il faut renforcer ses principes et assurer leur application effective tout en l'adaptant aux évolutions du monde.

Si la série de traités internationaux sur les droits de l'homme et d'autres instruments adoptés depuis 1945 ne font pas partie du droit international dit « contraignant » (c'est-à-dire d'application obligatoire), ils ont une autorité morale considérable en raison du nombre élevé de pays qui les ont acceptés.

Seul le Conseil de sécurité dispose de pouvoirs spécifiques car ses décisions prennent la forme de résolutions en principe contraignantes qui peuvent autoriser l'utilisation de la force par un ou plusieurs membres ou la mise en place de forces de maintien de la paix. Mais le droit de veto des cinq membres permanents empêche toute action d'envergure et notamment la mise en œuvre du droit international et du droit humanitaire.

Il demeure à la fois tout aussi indispensable que difficile de modifier la Charte des Nations unies car toute évolution doit être adoptée à la fois par le Conseil de sécurité et par un vote aux deux tiers des membres en Assemblée générale. Toutefois un certain nombre de pistes ne nécessitent pas une modification de la Charte et méritent d'être promues :

- Étendre le Conseil de sécurité à une vingtaine de membres permanents sans droit de veto pour assurer une meilleure représentativité géographique. L'Allemagne, le Japon, l'Inde, le Brésil, l'Égypte et l'Afrique du Sud pourraient être des candidats à ces nouveaux postes mais les rivalités régionales rendent difficile aujourd'hui une telle réforme
- Encadrer le droit de veto – puisque sa remise en cause demeure irréaliste – par une stricte discipline conforme aux principes de la Charte des Nations unies et à ses textes fondateurs. Seule la pression des populations mondiales, ainsi que celle de pays victimes de conflits meurtriers, permettrait d'envisager une telle évolution et d'assurer sa mise en œuvre par des mobilisations citoyennes

Afin d'éviter la paralysie du Conseil de sécurité, la France a proposé en 2013 que les membres permanents s'engagent volontairement et collectivement à ne pas recourir au veto lorsqu'une situation d'atrocité de masse est constatée.

Cette initiative, reprise sous une forme conjointe avec le Mexique en 2016, propose que le Secrétaire général, après avoir été sollicité par le Haut-commissaire aux droits de l'Homme et/ou 50 États membres, puisse saisir le Conseil de sécurité sur une situation où des crimes de masse sont constatés.

- Relancer la mise en œuvre des réformes de la gestion de l'ONU et de la cohérence de ses actions proposées lors du Sommet mondial de 2005

« Les résistances sont exacerbées par la schizophrénie chronique dont souffre l'ONU qui, par-delà les déclarations d'intention, demeure sous l'étroite dépendance de ses États membres »

Dr. Vincent Chetail,
chercheur à l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève

- Assurer une meilleure coordination entre l'ONU et les organisations régionales (Union africaine, Union européenne, etc.) lors des opérations de maintien de la paix, en tirant parti des forces de ces différentes organisations
- Accroître la diplomatie préventive, la coopération internationale, le développement soutenable et inclusif, l'accompagnement dans la mise en place d'infrastructures résilientes
- Répondre au changement climatique, en mobilisant et coordonnant davantage les diverses agences de l'ONU et leurs partenaires (institutions régionales, ONG, sociétés civiles) et en investissant davantage dans le renforcement des États et des institutions ainsi que dans la cohésion sociale des sociétés
- Agir diplomatiquement pour que l'ONU demande à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec qui elle est liée par des « arrangements en vue d'une coopération efficace », d'adopter et de généraliser à l'ensemble du commerce mondial les normes du commerce équitable : rémunération juste du producteur, transparence, égalité femme/homme, conditions de travail, interdiction du travail des enfants, préservation de l'environnement...

► PROMOUVOIR UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE

Chaque tentative pour rendre la défense européenne autonome, et donc plus coûteuse, a découragé nos alliés européens, suscitant la stagnation du projet. Mais, alors que les États-Unis réévaluent la nature de leur engagement militaire en Europe au travers de l'OTAN, le moment paraît opportun pour relancer un véritable débat au sein de l'organisation sur ses objectifs dans un monde profondément transformé, et ce en lien avec l'idée d'une défense européenne rénovée. Il s'agit, dans un monde particulièrement incertain et conflictuel, de se garder de toute précipitation, et nous proposons de :

- Se concentrer, sur le moyen terme, sur l'émancipation de l'Europe de la défense et l'acquisition des moyens (pas seulement militaires) pour la rendre effective et crédible
- Envisager le retour à la situation d'avant 2007, avec une sortie de la France du commandement militaire intégré de l'OTAN
- Rester fidèle à l'objet initial de l'Alliance, c'est-à-dire la solidarité transatlantique entre démocraties, et s'employer à y faire prévaloir notre vision du « *soft power* ». Refuser pour cela l'élargissement indu du théâtre d'opérations militaires, ce qui revient à le réserver aux cas d'agressions caractérisées contre un ou plusieurs membres de l'Alliance par une puissance extérieure
- Piloter une analyse européenne partagée sur l'évolution de nos rapports avec les États-Unis

► CONDITIONNER LES TRAITÉS DE LIBRE-ÉCHANGE À UN MIEUX-DISANT ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL CONTRAIGNANT

Les traités de libre-échange existants obéissent à une même logique : libéraliser le commerce international en ouvrant les marchés aux forceps, en nivelant les règles sociales et environnementales par le bas et en réduisant le pouvoir régulateur des États, dans la mesure où le respect de ces accords doit être assuré par des tribunaux d'arbitrage ayant toute latitude pour condamner les États à des amendes exorbitantes. De surcroît, les négociations de ces accords se déroulent toujours de manière opaque, sans contrôle démocratique ni information aux citoyen·ne·s. Nous proposons donc de contraindre socialement et écologiquement lesdits traités (TAFTA, TISA et futurs traités éventuels).

La France refusera catégoriquement de signer tout accord de libre-échange entre l'Europe et d'autres régions du monde tant que les conditions suivantes ne seront pas réunies :

- Créer une commission de la société civile composée d'élus locaux européens, d'experts, d'acteurs de l'économie sociale, solidaire et écologique, de citoyen·ne·s européen·ne·s tiré·e·s au sort et de représentant·e·s du monde associatif, ayant droit de regard et de veto sur les négociations d'accord de libre-échange
- Instaurer un mécanisme de cliquet concernant les normes et régulations sociales et écologiques : celles-ci ne peuvent évoluer que dans le sens d'une plus grande « préservation » des droits humains, des protections sociales et des systèmes écologiques ; aucun retour en arrière n'est possible, sauf sur demande des citoyen·ne·s européen·ne·s (Initiative Citoyenne Européenne) ou de la commission ci-dessus
- Garantir la transparence publique des négociations, et la tenue de débats publics ouverts dans les pays de l'Union
- Exiger de tout accord commercial qu'il respecte *a minima* le socle européen de normes et règles en matière de social et d'écologie ; c'est-à-dire qu'un accord ne pourra plus être soumis à étude que s'il est au moins aussi « ambitieux » sur ces plans, et juridiquement contraignant, que les législations intra-européennes en cours. Les conditionnalités des accords de libre-échange sont donc évolutives dans le temps, puisqu'elles progressent en même temps que le socle européen

Tout traité commercial résulte de longues négociations entre les parties. Au sein de l'Union européenne, ce sont les Chefs d'État et de gouvernement (le Conseil) qui donnent mandat à la Commission pour négocier les traités multilatéraux (à la différence des traités bilatéraux). Le Président français peut donc insister sur le respect de certaines normes et tenter de réunir une majorité d'États européens avec lui pour inclure ces conditions dans le mandat donné à l'Union. C'est ce que nous ferons.

Grâce à ces règles, la porte n'est pas fermée à des accords commerciaux entre puissances économiques, mais nous garantirons non seulement que les lois et normes européennes ne seront pas nivelées par le bas, mais en outre que celles en vigueur à l'étranger ne pourront qu'aller dans le bon sens : quiconque voulant faire commerce avec l'Europe devra au minimum se conformer à la politique socio-écologique de l'Union.

C'est, entre autres, le minimum acceptable afin d'avoir la moindre chance de relever le défi climatique, au-delà de l'ensemble des *contributions nationales* fixées par l'Accord de Paris sur le Climat entré en vigueur le 4 novembre 2016.

► REFONDER LA « COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE » SUR LA GÉO-ÉCOLOGIE

Nous aimons imaginer, à l'instar d'Hubert Védrine, que le meilleur espoir de constituer une « communauté internationale », introuvable dans le contexte géopolitique actuel, est la nécessité vitale de préserver notre planète commune, d'en assurer l'habitabilité pour tous les êtres humains et les prochaines générations, au-delà de leurs idéologies et de leurs croyances.

Ainsi, les États ne seraient plus considérés seulement comme des menaces ou des piliers de la sécurité internationale, des moteurs ou des freins au commerce et à la croissance économique, mais comme des soutiens ou des obstacles au destin partagé de la communauté humaine. Les notions de puissance et d'influence s'en trouveraient transformées, les alliances et les partenariats aussi.

Les prochaines COP (*Conferences Of the Parties*, ou *Conférences des États signataires*) pourraient devenir le point de départ de cette refondation vers une « communauté écologique internationale », au service de laquelle l'Union européenne pourrait trouver une nouvelle raison d'être.

Pour cette refondation, nous proposons de :

- Donner l'impulsion à l'instauration d'une *Charte des droits du vivant*, que préconisait Claude Lévi-Strauss
- Définir les crimes contre la nature, à l'instar des crimes contre l'humanité. Reconnaître la notion d'écocide (cf. livret thématique n°8, « *Vers une société éthique entretenant une relation responsable avec le vivant* »)
- Instituer un statut de réfugié climatique dans le droit international
- Favoriser, aux niveaux économique, scientifique, technique, agricole, fiscal, commercial et législatif, des processus irréversibles et globaux « d'écologisation » et de lutte contre la pauvreté et les inégalités, s'appuyant sur une révolution des mentalités et des valeurs non plus seulement occidentales, mais universelles de la préservation de la planète et des êtres vivants

► ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRES DES PAYS DU SUD

Près d'un milliard de personnes dans le monde sont sous-alimentées. Plus du double souffrent de malnutrition. Cet échec est d'autant plus inacceptable que, compte tenu des progrès des savoirs et techniques agricoles au cours des dernières décennies, nous savons que les obstacles techniques sont surmontables et que l'on peut nourrir l'ensemble des habitants de la planète à condition de transformer les logiques de production. Ce sont le courage et la lucidité politiques qui font défaut. La nécessité d'agir, vite et avec des moyens accrus, demeure incontestable. Pour ce faire, nous proposons de :

- Lutter contre l'accaparement des terres cultivables qui a pris, ces dernières années, des proportions inédites à l'échelle planétaire. Achetés, loués ou concédés, des millions d'hectares sont arrachés aux communautés paysannes de nombreux pays du Sud et passent aux mains de sociétés agroindustrielles, d'États tiers et de fonds d'investissements. Des terres, qui assuraient l'alimentation des populations locales, sont détournées de leur fonction et dédiées à des monocultures d'exportation, à la production d'agrocarburants (à impact écologique et climatique négatif) et, de plus en plus, à la spéculation foncière

En 2016, on recensait 491 accaparements de terres à grande échelle engagés au cours de la dernière décennie. Ces transactions portent sur plus de 30 millions d'hectares dans 78 pays (environ la moitié de la superficie de la France).

- Soutenir les ONG telles *Oxfam* ou *CCFD-Terres Solidaires* pour demander à la Banque Mondiale de geler les grandes transactions foncières qu'elle finance, mais aussi pour établir des normes équitables qui protégeront les droits des personnes pauvres en leur donnant un accès prioritaire aux terres pour une alimentation locale, tout en favorisant les circuits courts à l'échelle des territoires
- Impulser une réforme radicale de la NASAN (Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition) afin que soit assurées :
 - la transparence, l'inclusion et la participation active de la société civile, la traçabilité et la redevabilité de l'initiative
 - la réorientation des financements et des engagements politiques en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la souveraineté alimentaire et de la réduction de la pauvreté
 - la cohérence avec les positions françaises déjà établies : favoriser l'agroécologie, lutter contre les accaparements de terres, promouvoir le modèle de gouvernance...

Depuis le lancement de la NASAN par le G8 en mai 2012, la France a émis des réserves sur le fondement même de l'initiative et son mode de fonctionnement.

Face aux critiques de la société civile au Nord et au Sud, et en vue de transformer cette initiative en un véritable instrument de soutien aux agricultures familiales en Afrique subsaharienne, la France s'était engagée à influencer la NASAN de l'intérieur.

► AUGMENTER L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)

L'APD, instrument central de la coopération et de la solidarité internationales, permet de soutenir les politiques sociales, éducatives et de santé, l'aide humanitaire, l'appui aux infrastructures, le renforcement de la société civile, la promotion d'une gouvernance plus démocratique, les programmes d'adaptation aux changements climatiques, etc. Ainsi, elle couvre tous les champs de l'agenda du développement durable sur lequel s'est accordée la communauté internationale pour l'horizon 2030. Même si elle n'en constitue pas l'unique levier, elle demeure essentielle et doit donc être dotée de moyens à la hauteur de cette ambition.

Lors de la Conférence internationale qui s'est tenu en 2015 à Addis-Abeba et qui a défini ses modalités de financement, les pays riches ont réaffirmé leur engagement, vieux de 50 ans, de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au développement.

La France ne consacre à l'APD que 0,37 % de son revenu national brut, contrairement aux Britanniques qui ont atteint les 0,7 % et aux pays scandinaves qui font encore mieux. Grâce à la taxe sur les transactions financières (TTF), l'APD devrait monter fin 2017 à 0,4 % après une longue tendance à la baisse.

- Hisser l'APD à 0,7 % du revenu national brut (RNB) dans les 5 ans, essentiellement sous forme de dons et non de prêts ou d'annulation de dettes antérieures – les crédits budgétaires d'APD votés en loi de finances doivent donc augmenter impérativement de 10 % par an jusqu'en 2022
- Augmenter spécifiquement de 10 % par an les crédits de l'aide publique au développement durable, en garantissant qu'il ne s'agisse pas d'annulation de dettes et en veillant à ce que ce ne soit pas en échange de marchés pour les entreprises comme c'est souvent le cas
- Cibler systématiquement les populations les plus vulnérables : femmes, enfants, adolescents, personnes âgées et en situation de dépendance

► Cette dernière mesure est promue par l'UNICEF – *Huit recommandations au futur président de la République* :

<https://lp.unicef.fr/enfants2017/>

► SOUTENIR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Outre la tendance à la baisse de l'APD française, le soutien accordé aux ONG est extrêmement faible comparé aux autres pays de l'OCDE. La France accorde environ 10 fois moins de crédits que l'Allemagne, 20 fois moins que le Royaume-Uni, et même 4 fois moins que l'Espagne. Les ONG françaises souffrent d'une insuffisance structurelle et culturelle des moyens qui leur sont attribués, notamment de la part des pouvoirs publics, que ce soit en valeur absolue ou en termes de taux de cofinancement.

Pourtant, l'intérêt de faire transiter une partie significative de l'aide extérieure par les ONG a été souligné par les analyses d'institutions nationales et internationales : le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, l'Agence française de développement, l'OCDE, les États membres de l'Union européenne, le Parlement européen, la Cour des comptes européenne, etc. En outre, 67 % de l'opinion publique y est favorable.

Le secteur des ONG françaises pèse 1 milliard d'euros, dont seulement 6 % proviennent d'aides publiques. L'essentiel des ressources de ces organisations, ce sont les dons des 3 millions de donateurs individuels qui représentent 59 % du total. Cela reste faible comparé aux ONG britanniques, qui pèsent 4 milliards d'euros dont près de 40 % sont perçus sous forme d'aides gouvernementales. Selon l'OCDE, l'État français se place à l'avant-dernier rang du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, devant la Grèce : les ONG françaises sont 12 fois moins financées que dans les autres pays riches.

Outre le fait que l'APD transitant par les organisations de la société civile française est très faible, depuis Jacques Chirac les engagements des présidents français successifs en matière de soutien aux ONG n'ont jamais été tenus, ce qui a de graves conséquences sur le monde associatif français : certaines ONG luttent pour survivre ; les emplois sont rares et le bénévolat trop fréquent, incitant les meilleures expertises à partir à l'étranger ; sur le terrain, la notoriété et l'influence des organisations françaises reculent face à des ONG largement soutenues par leurs pouvoirs publics ; elles se tournent de plus vers d'autres bailleurs de fonds, qui peuvent imposer leurs méthodes et feuilles de route au détriment des approches spécifiques françaises pourtant appréciées par les pouvoirs publics et les partenaires privés et associatifs dans le monde entier.

C'est pourquoi nous soutenons les propositions de *Coordination SUD* :

- L'État doit également s'engager dès maintenant à inscrire un budget de 200 millions d'euros de financements aux ONG dans le Projet de loi de finances (PLF) de 2017, conformément à l'engagement du président François Hollande
- L'effort doit ensuite se poursuivre afin de porter progressivement le montant annuel des crédits d'APD transitant par les ONG à 1 milliard d'euros d'ici 2022, pour se rapprocher de la moyenne des pays du CAD. Et dans la perspective de la croissance des moyens nécessaires pour la réalisation des objectifs de développement durable en 2030, la France doit porter son soutien aux ONG à 1,5 milliard d'euros d'ici 2027
- Pour permettre le suivi de ces engagements, la France doit indiquer, chaque année, dans les annexes budgétaires de la loi de finances, le montant de l'APD globale alloué aux ONG et le détail de ce calcul

► **Voir** <https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/plaidoyer-financement-ong-VF.pdf>

► DÉNONCER LES ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE AVEC LES PAYS DU SUD

Depuis les années 2000, l'Union européenne a négocié avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) des Accords de Partenariat Économique (APE) en substitution aux anciens accords de Lomé et de Cotonou, ce dernier ayant été qualifié de « baiser de la mort de l'Europe à l'Afrique » par nombre d'économistes africains comme d'experts européens.

Dans le cadre des APE, les pays du Sud concernés sont amenés à ouvrir leurs marchés à la plupart des produits en provenance de l'Union européenne en rendant réciproques les avantages consentis aux produits africains sur le marché européen, ce qui risque de détruire dans l'œuf des filières industrielles qui ont des difficultés à émerger. L'Europe met par là même gravement en péril le développement de certains secteurs économiques dans ces pays, ainsi que les processus d'intégration régionale.

En Afrique de l'Ouest, le manque à gagner est estimé à plus de 2,3 milliards d'euros cumulés sur quinze ans.

Au Sénégal, le lait local, produit par les milliers de vaches des éleveurs peuls du Nord du pays, est quatre fois plus taxé que le lait en poudre en provenance de Nouvelle-Zélande et d'Europe.

- Dénoncer les risques importants de la libéralisation des marchés pour le développement des pays du Sud et notamment les marchés agricoles et alimentaires, du fait des APE, ainsi que les pressions exercées par l'Union européenne en vue de la signature des APE et la mise en œuvre des accords intérimaires qui constituent une menace pour les processus d'intégration régionale
- Reconnaître le droit des pays en développement de protéger leurs marchés des importations afin de garantir leur sécurité alimentaire et leur développement économique et social dans le cadre de stratégies régionales d'intégration

► RÉGLEMENTER L'IMPORTATION DES « MINÉRAIS DE SANG »

Les minerais de sang – étain, tantale, tungstène et or – sont utilisés dans de nombreux objets, notamment les smartphones, les téléviseurs et les ordinateurs, mais aussi en bijouterie. À l'autre bout de la chaîne, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et ailleurs, leur exploitation, souvent contrôlée par des groupes armés, attise les violences et les atteintes aux droits humains. Si les États-Unis ont commencé à s'attaquer au problème en 2010, l'Union européenne est restée longtemps perdue dans ses atermoiements, les entreprises du vieux continent s'opposant à toute régulation les contraignant à un devoir de vigilance sur les atteintes aux droits humains dans leur chaîne d'approvisionnement ou à des analyses de risque pour s'assurer que leurs minerais ne proviennent pas d'opérations illicites dans des zones de conflits.

Les débats européens sur les minerais de sang constituent l'un des épisodes du combat pour la régulation des multinationales et de leurs impacts sociaux et environnementaux, entre démarches volontaires et normes contraignantes.

Donner à l'Union européenne l'impulsion pour imposer des règles contraignantes à tous les acteurs concernés, depuis les importateurs de minerais bruts jusqu'aux industriels qui utilisent ces minerais pour fabriquer des composants et à ceux qui les utilisent dans leurs produits, à l'opposé de la politique de la Commission et du Conseil européen, soutenus par les industriels, qui ne proposent que des certificats volontaires de responsabilité, gérés par les entreprises elles-mêmes.

► RENFORCER NOS PARTENARIATS AVEC L'AFRIQUE

La France doit prendre la mesure de l'émergence économique et sociale de l'Afrique qui en fera l'un des pôles majeurs de la mondialisation du XXI^e siècle. L'Afrique est en effet, depuis plus d'une décennie et même si le phénomène s'est ralenti en 2016, un continent en pleine croissance économique (5 % par an en moyenne), juste derrière l'Asie et loin devant l'Europe. Certes, elle ne représente encore que 2 % du commerce mondial mais cette proportion augmente continuellement.

L'indice de développement humain s'est amélioré de 15,6 % entre 2000 et 2010 pour la seule Afrique subsaharienne. Les classes moyennes africaines représentent entre 300 et 500 millions d'individus. Selon l'ONU, la population africaine devrait doubler d'ici à 2050 pour atteindre quasiment 2 milliards d'individus.

Au-delà du respect de l'engagement de l'État d'augmenter l'APD à hauteur de 0,7 % du RNB, il convient de favoriser le développement économique de l'Afrique :

- Poursuivre et amplifier les mesures révisant la politique française de visas économiques afin de faciliter la circulation des acteurs économiques entre la France et l'Afrique
- Relancer la formation du capital humain, la coopération universitaire et de recherche, les échanges intellectuels, et les orienter vers le développement
- Soutenir le financement des infrastructures
- Réduire le coût de mobilisation des capitaux privés et des primes de risque appliquées à l'Afrique, notamment en introduisant à l'OCDE une proposition de réexamen technique du modèle d'évaluation des risques financiers africains et, au plan national, ouvrir aux fonds propres le guichet ARIZ (Accompagnement du risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention) de l'AFD, de manière à couvrir également les prises de participations pour encourager les projets de l'économie sociale, solidaire et écologique
- Contribuer au renforcement des capacités de financement de l'économie africaine
- Augmenter les capacités d'intervention de l'Union européenne en faveur de l'Afrique en élargissant les possibilités d'intervention de la Banque européenne d'investissement (BEI) en Afrique
- Favoriser le développement économique en mobilisant les bailleurs de fonds et en facilitant les transferts de technologie
- Promouvoir l'économie responsable et l'engagement sociétal des entreprises françaises intervenant en Afrique (dans les processus d'appels d'offres des financements de l'AFD, dès la pré-qualification)
- Accompagner l'intégration régionale de l'Afrique
- Renouveler les relations de la France avec l'Afrique. Souhaitant, à juste titre, sortir de la « Françafrique », la France a laissé le champ libre à d'autres (Chine, États-Unis...) dont les pratiques sont souvent encore plus critiquables. Il s'agit donc de construire un nouveau partenariat, respectueux des droits des Africains, à l'écoute de leurs demandes et en lien avec la société civile africaine qui se développe
- Associer davantage la diaspora africaine à la définition et à la mise en œuvre de la politique économique africaine de la France, à la conception et à la participation à des projets d'échange et de coopération
- Développer les projets professionnels (entrepreneuriat, commerce, artisanat, etc.) des migrants souhaitant rentrer dans leur pays d'origine par une aide financière, une formation et un soutien aux projets avant le départ, puis un accompagnement sur place par les services consulaires et les ONG
- Augmenter le nombre des Volontaires internationaux en entreprises (VIE) en Afrique subsaharienne et donner une plus grande place aux Volontaires de solidarité internationale (VSI) orientés vers les secteurs économiques
- Mieux associer les collectivités territoriales, en particulier les régions, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique économique africaine de la France et favoriser les projets de co-développement et d'échanges entre collectivités territoriales du Nord et du Sud
- Faire de la France un espace d'accueil favorable aux investissements financiers, industriels, commerciaux et culturels africains

► REPENSER LA DÉFENSE ET LA DISSUASION NUCLÉAIRE

Sans sous-estimer les défis de sécurité et de défense qui se posent aujourd'hui et se poseront demain, il nous semble qu'il est temps d'impulser une dynamique de paix dans le monde, c'est-à-dire de mobiliser les forces armées sur la mise en place des conditions propices à la paix plutôt que de réduire leur travail à la défense ou l'attaque. Le ministère de la Défense sera rebaptisé *ministère de la Paix et de la Défense*.

Jusqu'à présent, la France a fait de la dissuasion nucléaire l'alpha et l'oméga de sa politique de défense. Une politique qui est sacralisée et dont toute remise en cause est quasiment assimilée à un désamour de la France, pour des raisons historiques (héritage reçu du général de Gaulle, crainte de revivre la crise de Suez de 1956 ou, pire, la défaite de 1940) et politiques (consensus des partis majoritaires), ainsi qu'en raison d'une croyance dans ce que confère la bombe : le prestige, le respect, le rang international.

La France est au troisième rang des puissances nucléaires militaires avec un arsenal « de moins de 300 ogives » réparti sur les composantes sous-marine et aérienne.

Le temps de la « ligne Maginot nucléaire » a vécu. Le souvenir de ce système de défense de l'entre-deux-guerres est à l'image de notre politique de dissuasion. Elle repose sur un système d'armement et de prises de décisions complexes, extrêmement lourdes à mettre en œuvre et très coûteuses, un système qui, comme l'ont écrit MM. Alain Juppé, Michel Rocard, Alain Richard et Richard Norlain dans une tribune publiée par *Le Monde* en 2009, « connaît des angles morts de plus en plus larges ». Les armes nucléaires ne sont d'aucune efficacité contre les menaces et les défis sécuritaires qui pèsent sur la France aujourd'hui. Pire, la dissuasion nucléaire accapare une partie du budget qui devrait être employé pour renforcer les forces conventionnelles (renseignements, moyens spatiaux, protection des espaces maritimes, etc.) et celles de sécurité intérieure. En restant sur des concepts d'un temps qui n'existe plus – ceux de la guerre froide, nous mettons en danger nos forces, nos concitoyen-ne-s et plus largement la sécurité internationale.

Si la dissuasion est l'ultime protection, alors pourquoi l'histoire des puissances nucléaires depuis 1945 recèle-t-elle autant d'exemples démontrant le contraire ? Pourquoi les États-Unis, seul État à disposer d'un arsenal nucléaire en 1948, ne sont-ils pas parvenus à empêcher le blocus soviétique de Berlin ? Pourquoi la peur de l'arme atomique américaine n'a-t-elle pas empêché la Chine de secourir la Corée du Nord en mauvaise posture en 1950 ?

La politique de dissuasion est composée de la Force océanique stratégique (4 sous-marins lanceurs d'engins) et de la Force aérienne stratégique (40 avions Rafale). Ces deux composantes disposent actuellement des systèmes d'armes les plus sophistiqués (missiles balistiques M51 et de croisières ASMP-A), mis en service il y a moins de sept ans. Les porteurs de ces armes (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et Rafale) sont à la pointe de la technologie et de la technique militaire et assurent la crédibilité de nos forces armées. À ce jour, rien ne justifie de vouloir en moderniser l'ensemble, c'est-à-dire de construire les nouveaux systèmes d'armes promus par les industriels, qui entraîneraient un doublement du budget de la dissuasion (six milliards d'euros par an pendant au moins dix ans).

Comme dans le nucléaire civil, des coûts cachés existent (recherche duale menée avec le CEA, démantèlement des missiles...) et d'autres seront payés par les générations futures (démantèlement des installations nucléaires militaires de Pierrelatte et de Marcoule à l'horizon 2040/2050 et gestion des déchets nucléaires militaires).

Enfin, les armes nucléaires posent un problème de sécurité globale, c'est indéniable, sinon la communauté internationale ne combattrait pas la prolifération nucléaire. Pour la première fois depuis plus de vingt ans, il existe une solution crédible pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Une très large majorité du monde a en effet mis en œuvre en processus à l'ONU pour interdire les armes nucléaires, dernière arme de destruction massive à ne pas faire l'objet d'une interdiction complète. Ce traité sera la première marche pour créer les conditions favorables à un monde sans armes nucléaires. Les négociations de ce futur traité ont commencé en mars 2017, mais le pouvoir politique français actuel a refusé d'y envoyer une représentation diplomatique.

En 2013, le président Hollande a décidé d'exclure le sujet de la dissuasion nucléaire de toutes les discussions du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

C'est pourquoi nous estimons que, dans un État démocratique comme la France, il n'est plus possible d'éviter un débat réfléchi et complet sur la dissuasion nucléaire. Nous proposons de :

- Geler le budget de la dissuasion nucléaire et ne pas moderniser cette force jusqu'en 2020. Maintenir en l'état le budget de la dissuasion, sans remettre en cause son fonctionnement, mais en dégageant des moyens budgétaires alloués à d'autres secteurs de la défense (renseignement, hélicoptères, patrouilleurs hauturiers par exemple), dont les besoins sont vitaux pour assurer la protection de nos concitoyen-ne-s et de notre environnement
- Lancer un *Grenelle de la Dissuasion*, sous forme d'un vaste processus démocratique de débat sur la dissuasion et le désarmement nucléaires et ce jusqu'en 2020, date de la prochaine Conférence de révision du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Trois années – où cette force continuera d'exister avec un budget constant – permettront sans précipitation d'entendre tous les corps de la société (diplomates, militaires, parlementaires, universitaires, juristes, humanitaires, industriels, scientifiques, religieux, ONG...) pour disposer d'une réflexion complète

Il est temps de confronter la réalité que cette force est censée nous apporter avec la réalité de toutes ses conséquences, politique, militaire, humanitaire, sanitaire, environnementale, économique, juridique, dont l'une d'elle est – et il ne faut jamais l'oublier – un risque de changement brutal et total de la société humaine.

- Faire de la France une partie prenante des négociations onusiennes. Il est inadmissible qu'un État comme la France, membre du Conseil de Sécurité de l'ONU, pratique la politique de la chaise vide, néglige ses responsabilités et ne siège pas à côté de certains États européens. Discuter et négocier sont la base de la construction d'un monde meilleur et de la diplomatie que nous voulons construire. Nous prendrons donc part à ces débats pour faire avancer la sécurité globale de la planète

► **ŒUVRER POUR LA CRÉATION À L'ONU D'UN CONSEIL DE SÉCURITÉ ÉCOLOGIQUE ET MILITER POUR LA SANCTUARISATION DE L'ARCTIQUE**

Constituer un groupe de pays moteurs pour présenter aux Nations unies un projet de création d'un *Conseil de sécurité écologique* à l'image du Conseil de sécurité existant, pour assurer que soient intégrées aux politiques nationales les questions majeures d'environnement et de soutenabilité.

Notamment, proposer un accord international de sanctuarisation de l'Arctique, à l'instar de l'Antarctique, incluant l'interdiction d'exploiter les ressources minières, combustibles fossiles inclus. Il est anormal que les huit pays du Conseil de l'Arctique décident en vase clos de l'exploitation d'une zone géographique dont l'avenir est en enjeu critique pour la Terre entière. La déclaration d'Ottawa de 1996 des pays riverains avait pour objectif de « promouvoir le développement durable » de l'Arctique, cependant les politiques menées par Vladimir Poutine et Donald Trump trahissent l'esprit de cette déclaration. La gestion de l'Arctique et de ses ressources doit devenir un sujet traité par l'ensemble des États-membres de l'ONU.

Bien entendu, nous ne nous leurrerons pas sur la difficulté de faire passer un tel accord étant donné la possibilité pour les États-Unis et la Russie de revendiquer une souveraineté sur une partie de l'Arctique vu leur position géographique. Aussi, au-delà du travail de fond diplomatique, nous encouragerons et soutiendrons l'organisation de campagnes de sensibilisation publiques via des organisations non gouvernementales, afin de susciter l'émergence d'une pression internationale des peuples propre à faire évoluer la situation de blocage néfaste dans laquelle nous nous trouvons.

► FAIRE RESPECTER LE DROIT RELATIF AUX EXPORTATIONS DE DÉCHETS ET DURCIR LES SANCTIONS POUR LES CONTREVENANTS

Les pays du Sud ne sont pas notre poubelle. Des textes contraignants existent qui sont censés encadrer la circulation des déchets : la Convention de Bâle, ratifiée en 2011, interdit aux pays de l'OCDE d'exporter des déchets dangereux vers les pays en développement et impose un contrôle de leur circulation ; elle renforce la Convention de Bamako de 1991, qui interdit aux pays africains d'importer des déchets dangereux. Il en est de même pour l'interdiction de désosser de vieux cargos car ceux-ci contiennent des éléments dangereux (amiante, plomb...) que les pays du Sud ne sont pas en mesure de traiter suivant les normes internationales en vigueur.

Pourtant, l'application des textes et le contrôle des exports/imports de déchets laissent à désirer. On constate de nombreux transferts détournés avec la complicité de pays tiers et celle des autorités des pays du Sud.

C'est pourquoi nous souhaitons instiguer la création d'une force d'intervention internationale, au sein de laquelle sera mobilisée notre Marine nationale, dont la priorité sera de renforcer les dispositifs de contrôle en mer. À terme, nous espérons pouvoir recycler l'intégralité de nos déchets nocifs sur le territoire français et en éliminer l'exportation vers des pays plus pauvres où ils finissent actuellement dans des décharges à ciel ouvert à perte de vue et où ils contribuent à la pollution parfois irréversible de l'environnement, rendent les nappes phréatiques insalubres et constituent quelque fois un problème grave de santé publique...



- **Nous remercions chaleureusement M^{me} Anne Joubert du réseau *Les Expertes France* pour l'ensemble de ses précieux travaux, qui sont à la base des nôtres, ainsi que M. Jean-Marie Collin, directeur pour la France et les pays francophones du PNND (*Parlementaires pour la Non-prolifération et le Désarmement Nucléaire*), vice-président de l'IDN (*Initiatives pour le Désarmement Nucléaire*) et chercheur associé au GRIP (*Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité*).**

QUATRIÈME PILIER

UNE POLITIQUE D'HUMANITÉ
POUR CONSTRUIRE
UN MONDE DE PAIX

23

**Politique civique de paix sociale,
de mieux vivre ensemble et de sécurité**

Favoriser la paix sociale, la compréhension mutuelle et le vivre ensemble... quel beau programme! Mais comment faire? Comment restaurer la primauté de la communauté citoyenne sur les communautarismes restrictifs ainsi que celle des principes républicains universels sur les particularismes ?

Il est pour nous évident qu'en complément d'une action corrective aux problèmes actuellement posés s'impose une action préventive capable, sur le long terme – voire le très long terme – de remédier à la banalisation de la violence. Pour ce faire, en complément de politiques socio-économiques plus égalitaires décrites par ailleurs, nous optons pour des actions socio-éducatives réaffirmant nos valeurs communes et les appliquant sur le terrain ainsi que des pratiques de réinsertion de ceux qui s'en sont écartés.

Ainsi que le proclame le titre du livre de Thomas d'Ansembourg et David Van Reybrouck, la paix, ça s'apprend. Et son sous-titre « *Guérir de la violence et du terrorisme* » constitue un précieux fil conducteur. Les auteurs font remarquer que c'est toujours en s'attaquant à leurs conséquences mais jamais à leurs causes qu'on cherche à régler les conflits, y compris ceux qui empoisonnent les rapports entre les membres de notre société et qui ont, hélas, tendance à se radicaliser.

La pratique courante du tout-répressif s'attaque aux symptômes sans chercher à en comprendre les causes ni *a fortiori* à y remédier, entreprend de réagir à l'action hostile, gère le conflit dans une optique politique de répression, alors que nous souhaitons au contraire prévenir cette action hostile et éviter ce conflit dans une optique politique de pacification. Et bien sûr, une telle politique amorcée aujourd'hui devra se poursuivre sur plusieurs décennies pour être réellement efficace.

Si la paix et le vivre ensemble s'apprennent, cela s'expérimente surtout depuis la petite enfance, depuis les premières interactions de l'enfant avec son environnement, et tout au long de la vie. Ce qui a été vécu dans les premières années influence la capacité d'être en relation avec les autres, ainsi que la confiance en soi et la confiance dans les autres.

Et par la suite, pour préparer à cette paix, tant intérieure que dans les rapports sociaux, diverses disciplines peuvent être enseignées, différentes approches peuvent être utilisées, et ce à différents stades de la scolarisation. Là aussi, il est impératif de prévenir et non de guérir, d'apprendre à connaître l'autre, à le respecter et à cohabiter avec lui pour éviter les tensions. Aujourd'hui, nombre de choix politiques exacerbent ces tensions puis tentent de les gérer, aboutissant au constat inéluctable des rapports de l'administration pénitentiaire : une politique qui se concentre sur le répressif et délaisse la dimension sociale et économique conduit à davantage d'insécurité, de délits, d'incarcérations et donc de dépenses publiques.

C'est pour cela que, à l'inverse, nous voulons lutter contre les inégalités et la pauvreté, et aussi rendre de la dignité à chaque citoyen-ne. C'est ainsi que nous irons vers une société apaisée, enrichie, où chacun vivra en sécurité.

« Une civilisation du bonheur est possible.

Les solutions existent, mais l'opinion les ignore car les structures actuelles et les détenteurs du pouvoir économique et politique s'y opposent »

René Dumont, candidat à l'élection présidentielle de 1974

« [On observe] une montée de la violence dans notre société, un durcissement des rapports sociaux entre les individus. »

Bruno Le Roux, ministre de l'Intérieur, 19 janvier 2017

► ENSEIGNER COMMENT CONNAÎTRE L'AUTRE ET LE RESPECTER

Comment enseigner les valeurs de civilité et de respect, et permettre l'apprentissage de la discussion et du débat serein et respectueux de l'autre ?

La plupart des conflits sont liées à des malentendus, combinaisons de mal-exprimé et de mal-écouté. À l'origine de cette situation se trouvent les problématiques liées à la prime enfance, mais aussi l'absence, dans le cursus éducatif, d'apprentissages de base primordiaux qui, surtout s'ils sont précoces, peuvent nous permettre d'éviter de rentrer dans un mécanisme de violence : quelles sont nos peurs ? Comment gérer nos émotions ? En quoi l'autre est-il différent de nous ? Comment exprimer nos ressentis sans agresser autrui ?

En effet, on ne peut pas changer le monde dans lequel nous vivons, mais uniquement changer notre façon d'être dans ce monde, grâce à des outils de connaissance de soi. Les faire connaître, les faire appliquer au niveau national devient une priorité quand tant de gens souffrent, ne pas le faire devient non-assistance à personnes en danger : un problème global de santé publique, car nombre de médecins observent le rapport entre la maladie et l'existence d'émotions rentrées et d'idéaux de vie muselés.

Parmi les raisons qui poussent certains jeunes à s'engager dans de mauvaises voies figure l'insatisfaction du besoin de se sentir exister, de laisser une marque, d'être reconnu, d'appartenir à un groupe humain. Cette insatisfaction les pousse à la révolte et, dans les cas extrêmes, au terrorisme. La violence naît lorsque soi-même ou son besoin n'est pas reconnu par l'autre. Dans un tel cas, la plupart des personnes retiennent leur colère ou font preuve de méchanceté, alors qu'une colère peut s'exprimer avec bienveillance et assertivité, c'est-à-dire en défendant ses droits sans empiéter sur ceux des autres.

Pour remédier à cet état de fait en s'attaquant à la racine de la difficulté, voici nos propositions.

- À partir de la classe de seconde, donner aux adolescents des cours de psychologie élémentaire.
En effet, à qui d'entre nous a-t-il été donné, durant sa scolarité ou même en famille, l'enseignement que son propre système de valeurs, sa propre vision du monde, sa propre manière de réagir aux événements, ne sont pas partagés par tous et que l'autre est fondamentalement différent de nous-même ? Afin de donner aux adolescents une grille de lecture adaptée, parmi les approches possibles, celle des cinq structures de l'ego de Reich est simple et performante. L'analyse transactionnelle, plus schématique et s'intéressant aux effets plutôt qu'aux causes, peut s'avérer complémentaire

**Comprendre le profil psychologique de l'autre
est une manière de mieux se comporter vis-à-vis de lui, de ne pas le juger
et de ne pas vouloir le faire se plier aux exigences de notre propre schéma mental.**

- Enseigner dès l'école primaire la communication non-violente (CNV)
La CNV permet de contenir l'expression de la violence, de vivre plus sereinement les conflits, en entraînant notre esprit à considérer différemment ce qui se passe en cas de tension avec l'autre. C'est non seulement un outil relationnel performant, fiable et pertinent dans la gestion de nos relations à l'autre, mais c'est aussi un outil de connaissance de soi, de discernement, d'élargissement du champ de compréhension de ce qui se passe autour de nous dans un contexte d'échanges sociaux. Via un apprentissage de la CNV et à un entraînement à l'utiliser, l'enfant acquiert tôt un outil permettant de vivre sereinement les conflits.

Maria Montessori, créatrice des écoles portant son nom, affirmait :
« Si on élevait les enfants autrement, le monde changerait. »

- Créer des espaces de parole collectifs permettant l'expression des jeunes sur leurs questions existentielles, animés par de jeunes professionnels dotés d'un matériau audiovisuel non normatif, à l'image de l'initiative lancée par l'APSN, Centre de ressources départemental de la prévention spécialisée du Nord

Les jeunes ont grand besoin de trouver des espaces où déposer les questions existentielles fortes qui leur traversent l'esprit. L'évolution récente de l'actualité précipite les choses, impliquant chez certains un malaise identitaire profond, voire un rapport conflictuel avec l'État. Seuls face à une absence de réponses, certains se tournent vers la religion, d'autres vers le groupe où ils vont le plus souvent trouver des réponses simplistes, manichéennes, liées à l'effet de groupe et à son poids, d'autres encore vers des réponses toutes faites qui entraînent souvent au rejet de l'autre.

- Renforcer le service civique et étudier l'opportunité et la possibilité de le rendre obligatoire, afin de permettre aux jeunes de rencontrer d'autres jeunes d'autres catégories sociales dans une organisation structurée, favorisant la reconnaissance de l'altérité

L'une des grandes difficultés rencontrées par une majorité des membres du corps social est la peur de l'autre, de ses comportements, de son jugement vis-à-vis de nous et, de manière plus générale, de l'inconnu qu'il représente, surtout lorsqu'il appartient à une catégorie sociale très différente de la nôtre. Or nous évoluons en général dans une catégorie sociale déterminée dont nous sortons peu. Un service civique obligatoire peut remédier à cet état de fait. Il peut en outre permettre à de jeunes citoyens de milieux défavorisés de quitter l'univers de béton dans lequel ils sont, d'une certaine manière, prisonniers et de retrouver le contact avec la terre, la nature et les activités associées, ce qui peut puissamment contribuer à des changements d'attitude, via le ressourcement.

Richard Wilkinson estime que la principale cause de stress dans nos sociétés est liée à la crainte d'être évalué socialement.

- Généraliser la pratique de la médiation des conflits en milieu scolaire, de préférence par les pairs et à défaut par les adultes, en se basant sur l'acquis des associations qui la promeuvent

L'institution scolaire a toujours craint le conflit et impose à tous un contrôle social. Alors qu'une réponse trop ferme à la violence ne fait que légitimer la violence initiale, la médiation scolaire réintroduit le conflit comme élément normal et fondateur de la vie collective et non comme une menace contre l'institution. Elle ne l'affronte pas comme un problème et le transforme en opportunité pédagogique, en apprentissage de la citoyenneté, en occasion de diffuser une culture de tolérance et de respect. Cette éducation à la non-violence prépare les jeunes à une vie d'adultes responsables, dans un esprit d'ouverture et de tolérance.

Alors que la punition impose une souffrance pour expier la transgression et « le mal », les pratiques restauratives font émerger la nécessité d'agir vers « le bien ».

Certains pays (Belgique, Argentine, Finlande) ont déjà instauré une politique nationale qui institutionnalise l'usage de la médiation scolaire, et des expérimentations se développent en France : *Génération médiateurs* à Paris, *Amélys* à Lyon, *Alternative médiation* à Bordeaux...

► FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DU PETIT ENFANT

Si l'environnement du très jeune enfant, pour diverses raisons, ne perçoit pas ou ne comprend pas les signaux qu'il émet pour exprimer ses besoins (de nourriture, de soins, mais aussi d'amour, d'attention, de fiabilité, de disponibilité, de continuité) et le laisse seul face à ses ressentis, la violence commence là. C'est seulement lorsqu'il grandit et parce qu'il a expérimenté que ses besoins sont satisfaits au bon moment et de façon régulière, que le petit enfant peut progressivement attendre quand un besoin se fait sentir car il comprend qu'il sera satisfait tôt ou tard. Si les parents sont démunis, s'ils ne sont pas en capacité de comprendre ce que vit leur enfant (pour différentes raisons, leur propre histoire de vie, leur situation de vie, etc.), cela impacte le développement affectif de l'enfant et son devenir, car il grandit dans une grande détresse qui aura des conséquences sur les relations qu'il développera plus tard avec les autres.

« Les profils des tueurs de Paris ont au moins deux choses en commun : une enfance placée sous le signe de la violence et de l'abandon affectif, et des comportements à risque qui les ont entraînés vers la marginalisation sociale, le crime et enfin le djihad. [...] S'ils ont choisi de se tourner vers une interprétation radicale de l'islam, c'est parce que celle-ci manifeste précisément l'avisement de l'être qu'ils éprouvaient et pourraient infliger à leur tour, dans une dernière excitation mortifère : semer l'épouvante comme ils ont eux-mêmes été terrifiés, refuser à l'autre le droit d'exister, annihiler la Vie là où la leur a aussi été sacrifiée. »

Marc-André Cotton, « Choc des civilisations » ou séquelles d'un rapport destructeur à l'enfant ?
Revue Peps n° 10 (hiver 2015)

Lorsque l'école tente de l'éduquer au vivre ensemble, l'enfant ne peut guère adhérer car ce qui lui est proposé va à l'encontre de sa seule manière de signifier qu'il ne va pas bien. Et quand un professeur se retrouve avec plusieurs élèves perturbant sa classe, il a davantage de difficultés à s'ouvrir à eux et à se montrer bienveillant. Certains de ces enfants peuvent même se montrer violents envers l'adulte car, n'ayant plus de repères, ils vont mal et le font savoir, tout en étant les premiers à souffrir de leur comportement.

Un enfant difficile est un enfant qui souffre.

- Assurer qu'il y ait suffisamment de personnel formé (des psychologues notamment) en maternité afin d'observer, dès la naissance, comment l'interaction entre parents et enfants se met en place. Il s'agit de rendre possibles des consultations et des temps d'observation et de garder la mère plus longtemps

Lorsqu'une mère est en difficulté devant sa nouvelle situation, il faut l'aider à saisir pour quelles raisons et d'autre part à développer ses compétences de mère, à lui donner confiance dans ce qu'elle fait. Ceci s'applique aussi pour le père, et il convient de prendre particulièrement en compte les cas où ce dernier est parti avant la naissance, ainsi que ceux où il est physiquement présent mais psychologiquement absent.

- Dans les premiers temps de l'arrivée du nouveau-né, généraliser les visites de sages-femmes à domicile pour aider les parents

Ce service existe aujourd'hui, mais de manière embryonnaire, et il est limité à une seule visite, une seconde pouvant dans certains cas être planifiée. Il est essentiel de le généraliser parce que, quand le parent se sent complètement démuné par exemple face à un enfant qu'il ne parvient pas à calmer et que cela résonne douloureusement avec sa propre histoire, il peut perdre pied et devenir violent.

Nos propositions complètent celles du collectif *ALERTE* regroupant 38 fédérations et associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et celles de l'*Union nationale des associations familiales* (UNAF) :

- Au travers d'une loi cadre pour la petite enfance, garantir la protection et l'éducation de tous les enfants, notamment ceux issus des familles les plus vulnérables, et ce depuis leur plus jeune âge. Pour cela, il est nécessaire de passer un cap dans le développement de l'accueil du jeune enfant en levant les incohérences et les obstacles inhérents au système actuel
- Consolider la PMI (protection maternelle et infantile) en assurant une relation de proximité avec les familles, un maillage serré du territoire, un accueil inconditionnel et gratuit et une polyvalence des professionnels
- Favoriser la création de places dans les établissements d'accueil du jeune enfant par la poursuite de l'investissement, l'assouplissement des normes, le renforcement de l'accompagnement par les CAF, le soutien aux crèches associatives non lucratives
- Lever le gel de l'évolution de l'allocation de base de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) ; poursuivre la revalorisation de l'allocation de soutien familial et du complément familial pour réduire le taux de pauvreté des enfants et des familles monoparentales
- Développer les programmes de soutien à la parentalité ; faciliter le recours à un assistant maternel : tiers payant pour les familles modestes, chèque emploi service, meilleur accompagnement des parents employeurs, développement des crèches familiales et des relais d'assistants maternels
- Assurer aux divers intervenants une meilleure connaissance de la précarité et des réalités vécues par les familles
- Mettre en œuvre des schémas départementaux des services aux familles, en particulier dans l'objectif d'un accompagnement global des familles et d'une coordination effective des différents dispositifs

► **Collectif ALERTE :**

<http://reflexehandicap.blogs.apf.asso.fr/media/00/00/2668531642.pdf>

► **Union nationale des associations familiales (UNAF) :**

<http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique1761>

► FAVORISER L'INSERTION SOCIALE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Nous faisons nôtres les propositions suivantes du collectif *ALERTE* :

- En âge scolaire, une priorité : la lutte contre le décrochage scolaire, prévention d'une inégalité, pour donner des chances égales à tous les enfants
- À l'âge de la prise d'autonomie, permettre l'accès à une information adaptée et à leurs droits, trop souvent ignorés. Les aider à construire des relations sociales « insérantes »
- À l'entrée dans le monde du travail, conforter les dispositifs spécifiques, garantie Jeunes, ÉPIDE, E2C, écoles de production, et accorder une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables. En particulier les sortants de la Protection de l'enfance et les mineurs non-accompagnés
- Conforter l'entreprise dans son rôle d'insertion, en accueillant des jeunes sortant de formation

Par ailleurs, nous reprenons les mesures mises en place avec succès par l'Islande pour faire décroître les diverses addictions chez les grands enfants et les adolescents, qui permettent également une meilleure insertion dans le corps social :

- Renforcer les liens entre les parents et l'école, via des réunions au minimum bimensuelles de représentations de parents, allant bien au-delà, en nombre et en compétences, des délégations actuelles
- Assurer un gros effort budgétaire pour les activités sportives et culturelles : augmenter le financement public pour les pratiques sportives encadrées, la musique, l'art, la danse et autres clubs ; donner aux enfants issus de familles à faible revenu une aide complémentaire leur permettant de prendre part à ces activités, sous la forme d'une carte de loisirs

► PRÉVENIR LA MALTRAITANCE

Mettre en place un programme institutionnel de prévention de la maltraitance, incluant la mise à disposition de différents supports à l'usage des enfants, des adolescents, des parents et des formateurs, ainsi que le lancement de campagnes grand public. Un excellent exemple est donné par *Yapaka*, programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique.

► APAISER LE MONDE SCOLAIRE

Proposer des séances de supervision, c'est-à-dire d'analyse des pratiques des professeurs souvent dépassés par les enfants difficiles qu'ils rencontrent et qui perturbent la classe. De nombreux dispositifs d'aide aux professeurs face aux enfants en difficulté existent, mais la supervision n'en fait pas partie. Il arrive qu'un professeur d'école maternelle se mette en arrêt maladie parce qu'un enfant difficile l'a poussé à bout. C'est dommageable pour l'enfant qui est déjà dans la toute-puissance et qui s'y voit confirmé, pouvant en ressentir de la culpabilité qui va s'exprimer non pas dans la reconnaissance de ce qu'il a provoqué mais par encore plus d'agressivité projetée à l'extérieur, et qui se retrouve une nouvelle fois face à un adulte qui ne tient pas la route, augmentant son sentiment d'insécurité.

Donner dans la formation des professeurs et des directeurs d'établissements davantage de place à la psychologie et à la connaissance du développement affectif de l'enfant.

Dès l'école primaire et durant toute la scolarité jusqu'au bac, démarrer chaque journée d'école par une discipline d'apaisement mental et d'éveil corporel : yoga, gymnastique chinoise (qi gong), méditation... Elles sont un excellent moyen, en début de journée, de faciliter le passage des enfants en mode apprentissage, surtout lorsque, comme dans beaucoup de familles, la journée commence par : « Réveille-toi ! Habille-toi ! On est en retard ! Vite ! ». Pratiqués avec régularité dès l'école primaire, de tels sas peuvent contribuer avec efficacité à améliorer non seulement les résultats scolaires, mais aussi les rapports interpersonnels tant entre les enfants qu'entre les enfants et leurs enseignants. En effet, ils sont réparateurs d'une part des inégalités sociologiques liées aux conditions de travail à la maison, d'autre part des handicaps psychomoteurs (liés eux-mêmes aux inégalités sociologiques), environ 10 % des élèves présentant une hypoprosexie (insuffisance d'attention) et une hyperactivité.

Toutes ces disciplines permettent de faire baisser le taux de cortisol (l'hormone dite « du stress ») et de déclencher la sécrétion d'ocytocine (l'hormone dite « du bonheur ») et d'endorphines.

Le Kindness curriculum aux États-Unis et la Value-Based Education au Royaume-Uni (présente dans 10 % des écoles) sont deux types d'interventions efficaces qui pourraient être prises comme base de réflexion.

Mettre en place un programme national d'orchestres pour la jeunesse, sur le modèle du *El Sistema* vénézuélien, non sur la base de projets spécifiques comme aujourd'hui mais systématiquement. Depuis une petite quarantaine d'années, *El Sistema* (dont l'UNESCO reconnaît les mérites) utilise avec succès la pratique orchestrale symphonique pour la formation des enfants des milieux défavorisés, la réadaptation et la prévention des comportements criminels. Une expérience est en cours à Pau, nommée, par référence à l'institution vénézuélienne, *El Camino* : ses retombées sont très positives.

L'Inter-American Development Bank, pesant les avantages tels un fléchissement des taux de décrochement scolaire et une baisse de la criminalité, a calculé que chaque dollar investi dans *El Sistema* permettrait de recueillir 1,7 dollar en dividendes sociaux.

Changer l'orientation de notre système scolaire, afin d'une part de favoriser également l'intelligence émotionnelle, l'intelligence intuitive, l'intelligence créative, l'expression de soi, la sensibilité, l'humain, l'émotionnel, le spirituel, le beau, d'autre part remplacer les situations systématiques de concurrence par un enseignement de la coopération et de la complémentarité.

Les chercheurs qui ont étudié les bushmen du Kalahari ont noté chez eux un « complexe d'humilité », chaque chasseur ne s'attribuant pas son succès mais l'attribuant au groupe, ce qui conduit à une absence de rivalité, donc à une absence de conflits.

► ACCOMPAGNER LE FRANCHISSEMENT DE DIFFICULTÉS FAMILIALES

Augmenter le nombre d'*Espaces Écoute Parents* (lieux accueillant les familles pour un accompagnement et un suivi thérapeutiques, mais aussi des parents, enfants, adolescents, séparément ou ensemble selon les cas), et apprendre aux intervenants des services sociaux à privilégier l'approche contextuelle.

Le premier but est d'aider les parents à se sentir plus compétents dans leur mission de parents, sans les culpabiliser ; un second but est d'aider les enfants et les adolescents à faire l'expérience d'un autre type de relation à l'adulte et à modifier leurs comportements difficiles, leur permettant de traverser cette période délicate de leur vie en famille tout en restaurant la confiance dans les relations.

Au-delà de la famille, il est possible d'amener les uns et les autres à sortir de spirales destructrices en comprenant les raisons de cette destructivité. C'est une manière d'aider les jeunes pétris de légitimité destructrice à ne pas se radicaliser... ou à sortir de cette radicalisation.

Par ailleurs, nous faisons nôtres ces propositions de l'*Union nationale des associations familiales* (UNAF) :

- Créer un site internet d'information sur les droits et devoirs selon les modes d'union, sur la prévention des séparations (conseil conjugal et familial) et sur des dispositifs d'accompagnement des parents séparés
- Organiser un service public de la médiation familiale et des espaces de rencontre afin d'assurer leur pérennité, *a fortiori* lorsque les recours à ces dispositifs sont ordonnés par le juge ; permettre aux enfants de garder un lien avec leurs parents, et aux parents d'exercer leur coparentalité
- Proposer un accompagnement budgétaire aux couples qui se séparent, par exemple dans le cadre des séances « *Être parent après la séparation* » liées à la garantie d'impayés des pensions alimentaires (GIPA), afin de prévenir les situations de surendettement
- Rétablir la place du juge dans les procédures de divorce et associer davantage l'enfant aux décisions qui le concernent

► STIMULER LA COHÉSION SOCIALE

Par le partage du temps de travail (cf. le livret thématique n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* ») et par une détection des décrochages scolaires précoces, redonner emploi, pouvoir d'achat et perspectives d'avenir à une partie de la population qui se sent abandonnée.

Renforcer les effectifs des éducateurs de jeunes pour stimuler l'engagement personnel sur le temps libéré par la semaine de quatre jours et accompagner les familles.

Selon un sondage Ipsos réalisé en 2010,
65 % des Français estiment que l'incivisme
a eu tendance à progresser ces dix dernières années.

Favoriser le développement de communautés citoyennes locales et la promotion d'activités qui créent du lien : associatives, sportives, culturelles ou citoyennes (cf. livret n° 9, « *Emploi digne pour tous, fin de la précarité, des inégalités et des discriminations* » au chapitre intitulé « *Agir en faveur de l'égalité du droit à la culture et au sport* »).

Lancer une campagne de communication visant à modifier le regard de la majorité du public sur les quartiers populaires, qui sont aussi des lieux de solidarité, de réussite, d'innovation et de création.

Renforcer la mixité sociale, à l'école, dans l'habitat, dans l'urbanisme, afin de casser la logique des ghettos de riches et de pauvres.

En outre, nous faisons nôtre cette proposition multiple du collectif *ALERTE* :

- Rendre effectif l'égal accès de tous aux vacances, temps de retrouvailles familiales
- Mobiliser les collectivités et les associations, les hébergeurs et les acteurs économiques pour la mise en œuvre de ce droit
- Impliquer le financement de la sécurité sociale pour l'exercice de ce droit pour les personnes âgées comme outil de prévention
- Améliorer la lisibilité des aides au départ en vacances comme outil d'inclusion sociale

► RESPECTER ET DÉLIMITER LES DROITS CULTURELS ET SPIRITUELS

Respecter les droits culturels qui garantissent à chacun la liberté de vivre son identité culturelle.

Instaurer des *Maisons des spiritualités* pour faire se rencontrer des personnes issues de différents univers culturels, ethniques, spirituels et religieux, ouvertes aux croyants, aux agnostiques et aux non-croyants.

Revenir à une stricte neutralité vis-à-vis des religions, essence de la loi de 1905.

Supprimer le concordat en vigueur en Alsace-Moselle et dans les territoires français d'Outre-mer concernés, car la laïcité s'impose à toutes et tous comme garante de l'équilibre entre les individus et la nation, comme une approche philosophique du vivre ensemble, fondamentalement humaniste et respectueuse de l'autre.

En Alsace-Moselle, ceci implique la suppression du financement public lié aux cultes,
le désengagement de l'État des facultés théologiques,
la suppression de l'enseignement religieux à l'école
ainsi que... la suppression officielle du délit de blasphème !

Encourager le respect de la laïcité dans l'entreprise, via des règlements intérieurs adaptés.

En septembre 2011, le Haut conseil à l'intégration faisait état de
« la gravité d'une situation à laquelle il convenait de remédier,
pour peu que l'on soit attaché à ce que les entreprises
ne se transforment pas en champs de bataille ».

Garantir par la loi l'égalité de traitement dans l'attribution des subventions culturelles, en empêchant que celles-ci fassent intervenir des critères ethnique ou religieux.

Agir au niveau gouvernemental pour bien dissocier les mesures anti-terroristes des éventuelles mesures visant à réguler le culte musulman.

QUATRIÈME PILIER

UNE POLITIQUE D'HUMANITÉ
POUR CONSTRUIRE
UN MONDE DE PAIX

24

**Accueil des migrants
et politique solidaire d'immigration**

La crise dite des réfugiés que traverse la France, l'Union européenne et le monde fracture nos sociétés. Alors que des milliers d'êtres humains fuyant les conflits et les répressions se noient à nos frontières ou s'entassent derrière des barbelés, l'aide qu'on leur apporte – ou pas – interpelle nos valeurs et définit dans quel type de société nous souhaitons vivre. Les murs que nous construisons à nos frontières nous enferment dans nos peurs et la négation de l'Autre. Pourtant, une politique d'accueil, conforme au droit international et respectueuse de la dignité humaine, est possible sans pour autant laisser libre cours au laxisme et à la submersion que d'aucuns prédisent. Il s'agit d'organiser, de contrôler, de coordonner l'accueil des réfugiés au sein de l'Union européenne.

Il convient par ailleurs de distinguer les réfugiés qui dépendent des conventions de Genève et pour lesquels l'asile est une obligation pour la France, reconnue par le droit international, européen et national, des migrants économiques dont la présence ne peut être examinée qu'en fonction de la situation individuelle des personnes concernées et du contexte économique, social et politique du pays hôte. Il importe alors de leur donner une réponse rapide en mettant en œuvre des solutions de retour adaptées en coopération avec les pays d'origine si nécessaire. Un troisième groupe concerne des étrangers depuis longtemps sur notre sol, notamment des familles, qui ont fait la preuve de leur volonté d'intégration et qui, ne pouvant être renvoyés, doivent bénéficier d'une régularisation de leur situation gage d'une véritable insertion.

*« Quiconque a le malheur d'immigrer une fois - une seule ! - restera toujours métèque toute sa vie, et étranger partout, même dans son pays d'origine.
C'est notre malédiction à nous, immigrants »*

Pan Bouyoucas

► DONNER À L'AFFLUX DE MIGRANTS DES RÉPONSES INSTITUTIONNELLES AU NIVEAU INTERNATIONAL

Les migrations représentent le défi de demain. Au-delà des guerres et conflits, notamment au Moyen-Orient, s'annoncent des flux migratoires très importants, notamment en provenance de l'Afrique et dont les prémices s'observent en mer Méditerranée sans que l'Europe en ait pris la mesure. Réfugiés éligibles au droit d'asile (Érythréens, Soudanais, Éthiopiens) mais aussi réfugiés économiques et, de plus en plus, réfugiés environnementaux.

Ainsi, l'ONU et l'Union européenne vont devoir prendre des mesures à l'échelle mondiale pour enrayer une tragédie prévisible. Il convient de passer du chaos de la situation d'urgence à un cadre structuré de réponses institutionnelles.

- Faire de la question des migrations une priorité de l'ONU sous l'autorité de son nouveau responsable Antonio Guterres, ancien Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés
- Actualiser les conventions de Genève et le droit d'asile pour, au-delà des persécutions politiques, tenir compte des conflits, des risques dus aux "entrepreneurs de violence", des États faillis, etc.
- Reconnaître dans les conventions internationales le statut de réfugié environnemental en s'appuyant sur l'ONU pour proposer un protocole additionnel
- Proposer une gouvernance mondiale tripartite des migrations avec les États, les organisations internationales et des représentants des acteurs associatifs
- Mettre en œuvre un co-développement équilibré avec les pays du Sud (financement de micro-entreprises, de coopératives villageoises, révision des accords commerciaux inéquitables)

- Combattre les inégalités entre pays et à l'intérieur de ceux-ci (les 1 % dans le monde entier) alors que la « globalisation » du monde facilite les formes de vie nomade, celle des migrants mais aussi des entreprises et du business inéquitable
- Coordonner un effort financier international qui soit à la mesure des besoins exprimés par le HCR pour ses actions d'urgence et d'appui aux pays d'accueil, tout en permettant une gestion des flux ordonnée et légitime
- Établir une politique coordonnée en matière de lutte contre les filières criminelles de migration à l'encontre des passeurs qui entretiennent un véritable trafic d'esclaves

► DONNER L'ÉLAN À UNE GESTION EUROPÉENNE DES MIGRATIONS

L'urgence humanitaire demeure cruciale. Certes, on a compté 250 000 migrants de moins en 2016 qu'en 2015 mais plus d'un million d'entre eux ont frappé aux portes de l'Union européenne, sans compter les 5 000 décédés en Méditerranée. Le programme de relocalisation dans les pays de l'Union de 160 000 réfugiés, en attente en Italie et en Grèce, programme pourtant bien modeste comparé aux 500 millions d'Européens, n'est parvenu à en répartir que 5 600 en un an. La France en a accueilli 2 000, pour un objectif de 17 700 d'ici septembre 2017.

Au rythme actuel de prise en charge des réfugiés par la France, il faudrait dix-huit ans pour accueillir notre tout petit quota des réfugiés qui frappent à nos portes.

Pourtant, selon l'ONU, les dix pays du monde qui perdront le plus de population d'ici 2050 sont tous situés en Europe. Sans immigration, la population européenne diminuera de plus de cent millions de personnes d'ici 2080.

L'OCDE insiste sur l'aspect positif pour la croissance, constaté en Allemagne, des migrants qui, pour la plupart sont qualifiés, et « contribuent davantage en impôts et prestations sociales qu'ils ne reçoivent de prestations ».

- Mettre en œuvre une politique étrangère commune par la promotion active d'initiatives visant à changer la donne au Moyen-Orient et saisir l'occasion pour faire de l'Union européenne un pôle de puissance à la hauteur de la conjoncture internationale actuelle
- Respecter les conventions de Genève et le droit d'asile comme une obligation juridique et pas seulement morale
- Appliquer le pacte d'immigration et d'asile au lieu de renvoyer aux frontières extérieures nos problèmes et surtout des centaines de milliers d'êtres humains, hommes, femmes et enfants
- Dénoncer l'accord entre la Turquie et l'Union européenne qui prend en otage des dizaines de milliers de réfugiés au mépris des conventions de Genève
- Refuser tout accord de ce type avec des dictatures comme le Soudan, l'Érythrée, l'Éthiopie ou des pays en guerre comme la Libye afin de « juguler l'arrivée des migrants ». La proposition discutée lors du sommet de Malte du 3 février 2017 concernant la Libye, pays qui n'a même pas d'État constitué ni de statut de « pays tiers sûr » et où les migrants subissent les pires exactions et trafics d'êtres humains, doit être vivement combattue. De même, le bénéfice du Fonds fiduciaire/Facilité Juncker (248 millions d'euros pour alimenter dix projets ciblant les régions d'origine des migrants) ne peut être octroyé qu'en fonction du respect du droit humanitaire

- Dénoncer des politiques policières et répressives et des conditions d'accueil inhumaines et indignes dans certains camps de réfugiés et de transit
- Réviser l'architecture institutionnelle européenne en intégrant la dimension régionale de voisinage avec les pays d'Afrique et du Moyen-Orient et en ciblant les pays destinataires de l'aide en fonction du nombre de migrants dits « irréguliers » qu'ils émettent, et non en fonction de leurs besoins et de leur potentiel supposé à juguler les migrations vers l'Europe
- Harmoniser les règles et critères du droit d'asile dans les pays membres de l'Union européenne et définir en commun une liste de pays dits « sûrs » sur la base des Conventions de Genève
- Aménager des filières légales d'accueil proportionnées aux besoins avec un effort partagé, juste et équitable, entre les pays de l'UE, en supprimant en particulier le règlement dit de Dublin. Délivrer dans les consulats et ambassades de l'UE installées dans les pays de départ et de transit des visas humanitaires. Sécuriser les voies d'exil et d'émigration
- Supprimer les visas pour les personnes en provenance de pays en guerre
- Faciliter de façon proactive le regroupement familial, y compris pour les membres de familles élargies bénéficiant déjà d'une forme de protection en Europe
- Imposer aux autorités britanniques le respect du regroupement familial pour les mineurs étrangers isolés (MEI) désirant rejoindre des proches en Grande-Bretagne. Dans le cadre des négociations sur le Brexit, renégocier l'accord franco-britannique du Touquet de 2003 sur la protection des frontières et le contrôle par la France des migrants

► **METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DES MIGRANTS CONFORME AUX VALEURS DES DROITS DE L'HOMME PROCLAMÉES PAR LA FRANCE**

La France, volontiers donneuse de leçons, pratique une politique confuse en matière d'accueil. Des initiatives visant à augmenter les places d'hébergement et à raccourcir les délais de demande d'asile coexistent avec une répression féroce vis-à-vis des migrants et des associations qui les soutiennent.

Les demandes d'asile accordées, en légère hausse, 26 000 sur 75 000 demandes en 2016 – soit 0,1 % de notre population – continuent de se heurter à des pratiques différenciées, aux dispositifs policiers de répression et aux procédures de renvoi dans d'autres pays de l'Union européenne des personnes dites « dublinées » dont les empreintes ont été prises dans un autre État membre.

- Ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, texte de l'ONU de 1990 qui, à ce jour, ne l'a été par aucun État de l'Union européenne
- Respecter le droit d'asile, l'accueil dû aux réfugiés et l'examen individuel des dossiers dans un délai raisonnable en simplifiant les procédures d'examen du droit d'asile
- Respecter l'engagement pris par Bernard Cazeneuve lors du démantèlement de la « jungle » de Calais, de ne pas leur appliquer la procédure de Dublin et refuser la politique actuelle qui consiste à les assigner à résidence en vue de les renvoyer dans le pays européen par lequel ils sont arrivés
- Renforcer les moyens de l'OFPRA, harmoniser le traitement par les préfetures et sanctionner les préfets qui ne respectent pas le droit et dont les pratiques de contournement sont condamnées par les tribunaux

- Régionaliser le dispositif en renforçant les moyens des préfectures pour éviter que près de la moitié des dossiers soient déposés en Île-de-France afin de mieux respecter les délais d'enregistrement imposés par la loi ; la solidarité entre les territoires implique une répartition équitable des réfugiés
- Promouvoir une véritable politique d'accueil des réfugiés basée sur une logique de droits et devoirs avec des obligations d'apprentissage du français, de formation, etc.
- Mettre à disposition les dizaines de milliers de logements et de places d'hébergement disponibles pour l'accueil des demandeurs d'asile. Une fois leur demande d'asile acceptée, favoriser l'obtention d'un logement dans le cadre de la politique de construction de logements sociaux accessibles. Intégrer aux politiques indispensables d'urgence sociale celle de l'accueil des réfugiés en imposant le droit au logement pour tous sans opposer les souffrances des uns à celles des autres

Une personne à la rue, quels que soit son parcours et sa nationalité, doit obtenir une réponse adaptée à sa situation.

- Respecter l'obligation légale de scolarisation des enfants de 6 à 16 ans et développer les structures d'accueil des enfants non francophones
- Régulariser les personnes (notamment les familles) qui ne peuvent être expulsées en raison de la durée de leur séjour, des enfants scolarisés, de problèmes de santé, ou tout simplement parce qu'on ne peut les renvoyer dans leur pays, soit que celui-ci ne soit pas considéré comme sûr, soit qu'il refuse de les "reprendre" et qui encombrant les hôtels sociaux
- Examiner toutes les possibilités, comme la réinstallation, les programmes d'admission à titre humanitaire, ceux basés sur le parrainage privé et le recours à d'autres programmes juridiques tels les visas étudiant ou les permis de travail
- Faciliter la délivrance d'un titre de séjour vie privée et familiale, avec autorisation de travailler, pour les familles qui ont des enfants scolarisés ; offrir aux jeunes scolarisés et apprentis, devenus majeurs, des titres de séjour pour poursuivre leurs études et leur formation. Régulariser aussi les personnes qui ont fait la preuve de leur volonté de rester, de s'intégrer, de travailler... et paient souvent des impôts et cotisations sociales
- Promouvoir les parrainages républicains : cérémonies publiques et médiatisées ou les marraines et parrains, élu-e-s de la république, issus de la société civile, s'engagent à accompagner les jeunes et leurs familles dans leur parcours en France
- Accompagner les réfugiés dans leur insertion professionnelle en mettant en œuvre un plan ambitieux d'apprentissage de la langue, de formation professionnelle, de contrats aidés, de tutorat avant même l'octroi de leur statut pour les personnes originaires de certains pays

Certaines grandes entreprises pratiquent le « coaching » de réfugiés, au triple bénéfice de la personne qui peut travailler plutôt que de dépendre des aides sociales, de l'entreprise qui répond à ses besoins de long terme dans des secteurs porteurs tel le numérique ou en pénurie de main d'œuvre, et enfin de la société dans son ensemble.

- Combattre fermement les a priori en favorisant les compétences professionnelles des réfugiés dans le cadre d'une véritable politique de lutte contre le chômage par le partage du temps de travail
- Régulariser un certain nombre de travailleurs « au noir » qui constituent une concurrence déloyale pour le plus grand bénéfice des employeurs, au détriment des ouvriers et employés des services

- Prendre en compte le temps d'adaptation nécessaire à une intégration réussie permettant un juste équilibre entre la préservation de son identité culturelle et une véritable insertion citoyenne comme ce fut le cas pour les Italiens, Portugais et Polonais en valorisant les apports culturels de l'immigration
- Pour les populations en transit qui ne souhaitent pas demander l'asile en France, installer des « camps humanitaires » comme à Grande-Synthe ou à Paris, membre du réseau des « villes refuges », pour les accueillir dans des conditions dignes dès leur arrivée, ou des « maisons des migrants ». Respecter la promesse de Bernard Cazeneuve d'un dispositif pérenne humanitaire à Calais et mettre fin aux entraves et répressions des associations travaillant dans le secteur

Une « maison des migrants » est une structure leur permettant de se reposer, de réfléchir à la suite de leur parcours, d'envisager de déposer une demande d'asile en France et de les orienter vers la structure la mieux adaptée à leurs besoins.

- Prendre en charge immédiatement et inconditionnellement les mineurs demandeurs d'asile isolés, et installer des camps spécifiques à leur intention, encadrés par des responsables éducatifs et sociaux à Calais et à Paris
- Rendre effectif l'accès aux soins, y compris psychologiques, des personnes présentes en France en levant les restrictions imposées à l'Aide médicale d'État (AME), en particulier en supprimant le délai de trois mois de résidence pour les individus majeurs en situation irrégulière – sur ce point la situation pose de gros problèmes, aussi bien aux personnes en situation irrégulière qu'aux demandeurs d'asile avant que leur demande ne soit enregistrée, mais aussi en termes sanitaires pour l'ensemble de la population comme ne cessent de le souligner les ONG, notamment *Médecins du monde*
- Traduire tous les documents fournis par l'administration aux demandeurs d'asile dans les langues officielles de l'ONU (anglais, espagnol, arabe, chinois, russe)
- Faciliter l'insertion des demandeurs d'asile par l'accès aux dispositifs d'insertion type SIAE (structures d'insertion par l'activité économique), par la délivrance d'équivalence des diplômes, par la mise en place de passerelles vers l'emploi et la formation dédiées facilitant leur accès au marché du travail, par un accès aux postes municipaux requérant un savoir-faire artisanal
- Régulariser automatiquement la situation des parents d'enfants ayant obtenu le statut de réfugié ou de protection subsidiaire
- Accorder une attention particulière aux femmes de migrants :
 - leur octroyer, en accord avec la convention du Conseil de l'Europe d'Istanbul sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, un permis de résidence individuel, non susceptible d'être remis en cause en cas de rupture conjugale
 - accorder le droit d'asile aux femmes persécutées et discriminées en tant que femmes, aux femmes persécutées en raison de leur orientation sexuelle, aux femmes victimes de violences spécifiques, y compris les viols, les mariages forcés, les atteintes à l'intégrité de leur corps, la traite d'êtres humains, ce qui revient à la stricte application de l'article L711-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) introduit par la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile, en adéquation avec la Convention d'Istanbul
 - accorder le droit d'asile aux femmes persécutées en raison de leurs actions ou de leurs idées en faveur des droits et de la liberté des femmes, c'est-à-dire au nom des « opinions politiques » au sens de la Convention de Genève de 1951

- **Les propositions relatives aux enfants et listées ci-dessus sont soutenues par l'UNICEF – Huit recommandations au futur président de la République :**

<https://lp.unicef.fr/enfants2017/>

► INCITER À LA SOLIDARITE AVEC LES MIGRANTS SUR LES TERRITOIRES

C'est sur l'ensemble des territoires que doivent être accueillis et insérés les migrants grâce à la coordination des services de l'État, des collectivités locales à l'image des villes refuges, des associations et des citoyen-ne-s.

- Inciter la population à tisser des liens avec les migrants, la sensibiliser à l'accueil, lutter contre la peur du réfugié par des actions concrètes (rencontres, discussions, échanges culturels, accueil en week-end dans des familles volontaires, etc.
- Répertorier les ressources locales (logements, enseignement du français, aide linguistique et administrative, aide aux déplacements...)
- Reconnaître le rôle des associations dans la prise en charge des migrants dans la durée par des financements adéquats et la reconnaissance de leur capacité d'initiative à travers des partenariats entre l'État, les collectivités locales et la société civile
- Mieux former les travailleurs sociaux et renforcer l'enseignement du droit des étrangers et du droit d'asile
- Faire pression sur les municipalités pour qu'elles déclarent leur ville « ville refuge » comme Barcelone, Valence, Milan, Grande-Synthe, Grenoble et Paris
- Améliorer le partage des informations pour que les citoyen-ne-s puissent s'engager auprès des réfugiés en s'appuyant sur des réseaux d'associations

► ASSOULPIR LA POLITIQUE D'IMMIGRATION

Réviser la politique française de visas et réduire les obstacles au regroupement familial, dans le respect des droits humains (articles 2, 3 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme).

Régulariser les travailleurs sans papiers qui, via un nom d'emprunt, paient néanmoins des cotisations sociales et des impôts, ainsi que les travailleurs clandestins installés qui n'ont d'autre choix que le travail « au noir », représentant une concurrence déloyale aux travailleurs réguliers, et ce au bénéfice d'employeurs véreux.



► **Nous remercions chaleureusement M^{me} Anne Joubert pour ses précieux travaux, qui sont à la base du nôtre.**

► **Pour compléter ces derniers, nous faisons nôtres les 50 propositions du BAAM (Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Migrants) relatives aux politiques européennes, au droit à la protection, aux mineurs non-accompagnés, aux familles, à l'hébergement, aux droits sociaux, à la formation et à l'emploi, à la santé et à la culture :**

<https://baamasso.org/fr/les-50-propositions-du-baam-com/>

DOSSIER SPÉCIAL

COMMUNES ET TERRITOIRES DE FRANCE

**Nos propositions pour les communes
de France :**

- ruralité(s)
- villes intermédiaires
- métropoles

SOMMAIRE DU DOSSIER

1. ORGANISATION ET RENFORCEMENT DES TERRITOIRES	P. 277
2. DYNAMISATION ÉCONOMIQUE - ENTREPRISES ET EMPLOI	P. 278
3. RAPPROCHEMENT ENTRE VILLE ET CAMPAGNE	P. 279
4. AGRICULTURE	P. 280
5. TRANSITION VERS UN MONDE SOUTENABLE ET RÉSILIENT	P. 284
6. SERVICES PUBLICS ET SERVICES AU PUBLIC	P. 285
7. SANTÉ	P. 286
8. ENSEIGNEMENT	P. 288
9. NUMÉRIQUE - NOUVELLES TECHNOLOGIES - INNOVATION	P. 290
10. TRANSPORTS	P. 292
11. LOGEMENT - HABITAT - BTP	P. 295
12. VILLES	P. 297
13. CULTURE ET PATRIMOINE	P. 299
14. STATUT DES ÉLUES ET ÉLUS LOCAUX	P. 300
15. DÉMOCRATIE	P. 300

1. ORGANISATION ET RENFORCEMENT DES TERRITOIRES

Nous plaillons pour une politique économique rigoureuse. Mais il faut redonner son sens au mot « rigueur » : gérer l'État avec rigueur ne consistera plus simplement à couper dans les moyens de la fonction publique ou réduire les prestations ; il s'agit de décider avec lucidité des dépenses et investissements à faire pour l'avenir du pays et de nos enfants, car le sérieux d'une politique se juge à l'aune de ce qu'elle apporte aux générations futures.

Nous rendrons donc progressivement aux collectivités locales leurs moyens, et établirons avec elles un contrat de modernisation et d'investissement pour les générations futures.

Ce seront ainsi 15 milliards d'euros qui seront rendus aux collectivités.

Fin du contrôle administratif des collectivités locales de base par l'État.

Il s'agit de confier aux régions les principales réglementations encadrant l'action publique de ces collectivités.

La commune est la première échelle de la démocratie réelle. C'est pourquoi nous souhaitons **abroger la loi NOTRe**, et la remplacer par une **nouvelle loi d'aménagement du territoire** faisant de l'échelon communal la composante de base de la République et du territoire une entité d'innovation et de mobilisation des populations face à la mondialisation des échanges.

Les communes doivent décider par elles-mêmes de leur éventuelle fusion.

Les conseils municipaux sont seuls à même de jauger la pertinence d'une fusion au regard des caractéristiques des bassins de vie concernés.

Les petites communes sont sous-représentées au sein des conseils intercommunaux.

Pour elles, un **niveau plancher de représentation** dans ces conseils sera garanti.

Mise en œuvre d'un **principe de coopération territoriale** entre les agglomérations et les espaces ruraux : il n'est plus tolérable de laisser certains territoires à l'abandon.

Contrat entre l'État, les régions et les grandes métropoles pour **transférer les ministères non régaliens dans les capitales régionales** en échange de quoi un certain nombre de services devront être délocalisés dans des villes moyennes.

Instauration d'une nouvelle politique générale d'aménagement et de développement soutenable des territoires :

- Démocratisation de l'élaboration et de la décision des projets d'aménagement et de développement des territoires, d'initiative publique ou privée
- Développement de la dimension écologique des projets de territoires dans le sens d'un développement endogène (exploitation/valorisation soutenable des ressources naturelles et humaines locales dans le but de répondre aux besoins locaux)
- Prise en compte effective des enjeux spécifiques de certains territoires
Par ex. : ultramarins, transfrontaliers, montagnards, littoraux, ruraux, urbains, périurbains...
- Protection intensifiée de la biodiversité et des écosystèmes

2. DYNAMISATION ÉCONOMIQUE - ENTREPRISES ET EMPLOI

Création de pôles de compétitivité intercommunaux fondés sur l'économie de la connaissance.

Grâce à des incitations fiscales ciblées, favoriser la **création de 10 000 commerces multi-services** (commerces proposant, outre leur activité principale, des services utiles) dans les communes de moins de 3 000 habitants sans commerces de proximité d'ici à 2025.

Plan de développement de l'activité pour impulser l'installation d'entreprises
Par ex. : zones d'activités défiscalisées.

Soutien aux communes participant à l'expérimentation des « territoires zéro chômeurs de longue durée » d'ATD Quart Monde, qui met en lien l'État, les acteurs de terrain et les chômeurs pour donner à ces derniers un emploi utile sur leur territoire :

► <https://www.atd-quartmonde.fr/mot-cle/territoires-zero-chomeur-de-longue-duree/>

Lever les « freins périphériques » au retour à l'emploi : prêt de véhicules pour les demandeurs d'emploi, garde d'enfants adaptée, accès au logement, aides à la mobilité professionnelle, crédits relais spécifiques... afin de faciliter le retour à l'emploi des chômeurs sur les territoires.

Inciter à la mobilité professionnelle en exonérant des droits de mutation celles et ceux qui achètent et/ou vendent un bien pour raison professionnelle (travailleurs mobiles).

Développement de l'économie sociale, solidaire et écologique, promotion des partenariats économiques pour **booster les circuits courts**, soutien à la **création de monnaies locales** restauratrices d'économies à l'échelle des territoires.

Dans la restauration collective, obligation d'**augmenter progressivement la part d'aliments issus de circuits courts et d'une agriculture écologique** jusqu'à atteindre 70 % en 2030.

Les villes doivent opter pour le télétravail, pour des raisons écologiques (limiter le nombre de déplacements) et de développement du territoire (les agents municipaux peuvent dès lors habiter hors agglomération).

Une fiscalité incitative sera mise en place pour faciliter cette évolution nécessaire.

Les entreprises seront par ailleurs incitées à favoriser le travail de leurs employés en **espaces de coworking décentralisés**.

Sauvegarder les commerces de proximité notamment par la limitation du nombre de surfaces commerciales supérieures à 300 m², en concertation avec les parties prenantes et les citoyen-ne-s.

Exonération d'impôt sur les bénéfices

pour les médecins et autres professionnels de santé, pharmaciens, professionnels de l'aide à domicile et formateurs/enseignants qui s'installeraient en zone rurale.

Refus des traités de libre-échange tels que TAFTA, CETA, TISA...

qui mettent en danger les efforts faits en France en matière d'économie responsable.

3. RAPPROCHEMENT ENTRE VILLE ET CAMPAGNE

Donner des moyens au ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, créé l'année dernière, et assurer un **travail rapproché avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports**.

Créer un poste de secrétaire d'État au Rapprochement entre Ville et Campagne.

Sur la durée du mandat, **investissement de 5 milliards d'euros dans les banlieues et de 5 milliards d'euros dans les campagnes**, en lien étroit avec les responsables locaux, les associations et les habitants, afin d'améliorer le cadre de vie et d'offrir des perspectives stimulantes aux citoyen·ne·s.

Encourager le développement de réseaux locaux de complémentarité et coopération : pour des raisons de soutenabilité et de développement économique et social, ainsi que par application des principes républicains, la ville doit travailler avec la campagne de façon équilibrée, et des échanges économiques, logistiques, culturels et de ressources doivent s'organiser entre agglomérations et territoires ruraux. Le tissu socio-économique doit se penser comme un système interconnecté dont les différents acteurs et parties prenantes doivent apprendre à travailler ensemble, dans un souci de complémentarité, pour assurer à tous les habitants un ensemble de services et d'opportunités varié, complet et pérenne.

Programme de bouclage des cycles : notre système économique organisé de manière linéaire vide la nature de ses ressources d'un côté et pollue gravement les écosystèmes de l'autre. Il est temps de « boucler les cycles » par l'économie circulaire et une réinvention de la manière dont on traite nos déchets : eaux usées, extrants agricoles, déchets BTP, déchets d'équipements électriques et électroniques, etc. Par exemple, les déjections humaines et animales ne doivent plus être déversées dans l'eau : il est impératif de les traiter, avec les déchets cellulosiques, pour en faire de l'humus pour les sols agraires après un compostage adéquat (bouclage des cycles en direction des terres agricoles). Cela permet de pérenniser les processus de formation des sols, d'améliorer durablement les capacités de production et de régénération des terres, ainsi que de limiter les pollutions des eaux et de l'air.

D'une façon générale, **mise en œuvre d'une politique de gestion raisonnée des eaux grises** (ménages et lessives) **et des eaux-vannes** (fèces et urines), qu'il ne faut plus mélanger :

- Les eaux grises retournent aux cours d'eau ou aux nappes phréatiques, ou sont utilisées pour l'arrosage agricole après un traitement adapté (dégrillage, déshuilage, transition en zone humide) : c'est là un traitement plus léger et moins coûteux que celui en vigueur actuellement dans des stations d'épuration toujours plus technologiques et sophistiquées.
- Les eaux-vannes, mélangées à des matières végétales en centres d'imprégnation, se transforment en compost et en humus (conformément au cycle naturel) et restaurent les sols agraires appauvris et détruits par des décennies de chimie de synthèse phytosanitaire.

La mise en œuvre de ce programme demandera des investissements publics dont nous estimons qu'ils seront rentables dans une perspective de création d'emplois pour la mise en place (construction d'équipements et installation des réseaux) et l'exploitation (collecte, traitement et valorisation).

4. AGRICULTURE (1 / 3)

Mise en place d'une **politique de souveraineté alimentaire** : la France et l'Europe doivent garantir l'alimentation des populations et l'existence des producteurs agricoles, et doivent reconnaître que ces droits élémentaires passent avant les exigences de l'OMC. Cela inclut l'interdiction du dumping sur les matières premières agricoles en provenance d'autres pays.

Encourager la **multiplication des exploitations agricoles de taille plus modestes** et l'élaboration de **feuilles de route locales pour organiser des réseaux de complémentarité**.
Aides à l'acquisition foncière et à l'installation : 70 000 aides de 50 k€.

Facilitation de l'accès au foncier (aide à l'installation), notamment en direction des petites et moyennes parcelles cultivables, pour les petits producteurs, nouveaux maraîchers, néo-ruraux, permaculteurs... via une redéfinition des statuts de la Safer :

- Mettre en œuvre un fonds de garantie pour faciliter les emprunts
- Simplifier le parcours à l'installation (ex. : améliorer le temps de la Validation des Acquis et de l'Expérience, réduire le nombre d'interlocuteurs...)
- Revoir la DJA et privilégier l'attribution d'une dotation de carrière plus conséquente pour permettre notamment l'accession au métier de candidats non issus du milieu agricole
- Attribuer un complément à la DJA à condition de développer un projet en agroécologie
- Reconnaître les cotisants solidaires producteurs en leur ouvrant l'accès au statut de paysan par une déclaration d'heures de travail et la suppression de la règle de la demie SMI
- Soutien au lancement d'une activité économique dans les 5 premières années d'exploitation
- Encourager les interconnexions profitables entre ruraux historiques et néo-ruraux

Délégation de la création variétale (conservation adaptative) **aux cultivateurs**, qui pourraient être financés par un fonds dédié à des programmes de sélection mutualiste.

Libre circulation des semences paysannes.

Consacrer le triple rôle des agriculteurs : production alimentaire, bonne santé publique et préservation de l'environnement et des paysages. Ils seront rétribués pour ces 3 « rôles » :

- Contrats pour prestation de services environnementaux : les agriculteurs qui améliorent l'environnement sur leurs exploitations sont rémunérés pour leurs services, qu'ils vendent (protection des pollinisateurs, préservation de la qualité de l'eau potable, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie par l'implantation d'arbres et de chemins fleuris, lutte contre les coulées de boues, protection des oiseaux par la mise en place d'abris...) ; ces services seraient par exemple rémunérés par les acteurs concernés : l'agence de l'eau pour l'eau potable, l'agence de la biodiversité pour les oiseaux, les communes touristiques pour le paysage, les associations d'habitants et les randonneurs pour les chemins fleuris...
- Aides à la conversion vers une agriculture saine (démarche de haute qualité sanitaire) allouées par l'État et des organismes comme les agences régionales de santé
- Ouverture de postes de conseillers pour l'accompagnement des agriculteurs
- Financement d'outils de transformation des produits au niveau des coopératives, ou des groupements d'agriculteurs pour qu'ils développent les filières de produits sains

AGRICULTURE (2 / 3)

Structuration des filières de qualité : bio et autres signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)

- en créant un *Plan Ambition Agroécologie* sur le modèle du *Plan Ambition Bio 2017*
- en aidant l'émergence de labels ou marques de territoire
- en soutenant les démarches collectives de qualité pour l'alimentation humaine
- en réalisant des systèmes innovants de production à forts niveaux de valeur ajoutée grâce à un faible appel aux produits d'origine extérieure
- en s'appuyant sur les fermes « *Déphy* » et les « *Fermes d'Avenir* » comme fermes de référence, incluant des itinéraires techniques, pour partager les expériences, démontrer la faisabilité et la rentabilité de certaines méthodes, apprendre aussi des échecs et permettre aux meilleurs projets de se multiplier.

Nous porterons les **10 propositions des *Fermes d'Avenir*** :

► <https://bluebees.fr/fr/petition>

Lutter contre la menace de financiarisation et d'accaparement du foncier par les banques, les multinationales, les fonds d'investissements...

- Promouvoir les formes collectives de propriété comme les groupements fonciers agricoles, organiser et encourager la gestion du foncier locatif
- Favoriser l'achat de terres par des sociétés foncières citoyennes dans l'objectif de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs sur des projets innovants

Augmenter progressivement la part des aides de la PAC conditionnées à des mesures agro-environnementales, et durcir progressivement les critères d'admissibilité au Paiement Vert

- Sur le premier pilier, passer la part des aides versées sous conditions de pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement (actuellement environ 30 %) à 50 % dans les dix ans, puis à 80 % avant 2050

Par ex. pour une aide à la modernisation d'un bâtiment d'élevage, obligation de réaliser un diagnostic énergétique avec engagements chiffrés

- Sur le second pilier, conditionner les aides directes aux agriculteurs à la réalisation de mesures agro-environnementales

Réorienter les 368 millions d'euros d'aides des fonds européen du FEADER (600 millions d'euros en comptabilisant l'ensemble des financements publics) pour donner la priorité à l'installation et au développement de systèmes durables.

Nous soutenons également la « **Proposition Dufumier** » :

► <https://articles.laprimaire.org/choisir-une-agriculture-de-qualit%C3%A9-et-sen-donner-les-moyens-la-proposition-dufumier-ac3c5febf66c>

Alléger la fiscalité (cotisations sociales) et simplifier les procédures administratives pour les petites exploitations afin qu'elles puissent recruter plus facilement. Les premiers emplois sont la clef de la réussite d'une petite exploitation, l'agroécologie étant consommatrice de d'avantage de main d'œuvre que le conventionnel.

Maintien du niveau de prestations sociales (santé, retraite...).

AGRICULTURE (3 / 3)

Interdire la vente à perte

Fixer par produit un prix plancher servant de référence lors des négociations entre les organisations de producteurs et les acteurs en aval des filières, pour que les agriculteurs puissent vendre systématiquement au-dessus du prix de revient, incluant une rémunération décente pour tous les travailleurs agricoles.

Mettre en place un fonds de garantie et une assurance de revenu pour la restructuration de la dette des agriculteurs passant à l'agroécologie

Ex. : prime de 12 K€/an sur 3 ans, puis 7 K€ sur 2 ans.

Une exploitation en agriculture conventionnelle requiert de lourds investissements (machines, engrais...). Aujourd'hui, les exploitations françaises sont endettées de 750 000 € en moyenne. Il est nécessaire de les aider à restructurer cette dette pour qu'elles puissent changer de pratiques : allègement de la dette des exploitants s'engageant à adopter des pratiques agricoles durables.

Impliquer les citoyen-ne-s dans le financement de la transition agricole sur leurs territoires grâce à la mise en place de conventions entre collectivités et acteurs de la finance participative.

Lancer un Programme d'Accompagnement à la Reconversion Écologique (PARÉ)

pour les exploitants agricoles existants.

Prime de conversion à l'agroécologie sur au moins 33 % de la surface agricole utile (SAU) sur 5 ans : 75 k€ à 160 000 exploitations.

Aide à la création de pépinières d'activités sur chaque « pays », sur le modèle de ce que propose le *Champ des possibles* en Île-de-France ou le *CIAP 44* en Loire Atlantique.

Permettre aux créateurs d'activités agri-rurales de tester leurs projets, et faciliter ainsi leur installation sur nos territoires grâce à des fermes relais.

Mise en place et financement, au travers des contrats de Région-Pays, des Systèmes Alimentaires Territoriaux (SALT) pour chaque territoire.

Ce schéma de planification vise à dynamiser le rapprochement entre producteurs et consommateurs, et permet une meilleure adéquation entre la demande et l'offre locales.

Rendre ce document opposable aux collectivités et aux autres documents de planification : schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU), plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), schéma régional des structures...

Subventions aux coopératives pour l'autonomie alimentaire.

Subventions aux projets de méthanisation.

5. TRANSITION VERS UN MONDE SOUTENABLE ET RÉSILIENT (1 / 2)

Une des grandes priorités transverses, à nos yeux, est de travailler avec les acteurs des territoires pour négocier une sortie du « système » actuel – foncièrement insoutenable écologiquement, économiquement et socialement, voué selon nous à un effondrement d'une forme ou d'une autre dans les vingt prochaines années si nous ne réagissons pas avec lucidité, détermination et méthode – et co-construire une alternative moins vulnérable, viable et désirable.

Dans cette optique, nous portons les propositions, uniques par leur approche transverse et leur intégration des limites, du *Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD)*, composé d'un groupe de citoyen-ne-s et d'expert-e-s mobilisé-e-s depuis 2015 sur l'élaboration collaborative d'un programme national de transition vers une société soutenable et résiliente.

Ces travaux sont consultables à la fin de ce document, pp. 313 à 391.

Voici quelques-uns des grands chantiers que nous proposons de lancer :

Programme national de transition agroalimentaire et énergétique

incluant une mutation du modèle agricole et le développement de dispositifs coopératifs de production d'énergie renouvelable

Voici les principes généraux de ce programme situé au cœur de notre projet de transition :

- Mise en place d'une politique de souveraineté alimentaire : la France et l'Europe doivent garantir l'alimentation des populations et l'existence des producteurs agricoles, et doivent reconnaître que ces droits élémentaires passent avant les exigences de l'OMC. Cela inclut l'interdiction du dumping sur les matières premières agricoles en provenance d'autres pays.
- Création de Pôles départementaux de transition pour le développement de filières locales de production alimentaire, énergétique, et de réaménagement des territoires. Ces pôles seront chargés de superviser les mutations des systèmes énergétiques et agricoles locaux, incluant les questions d'aménagement (et ménagement) du territoire, de transports et de bâtiment/logement. Ils travailleront en interaction étroite avec les Pôles d'excellence rurale, qui seront protégés.
- Développement dans les communes de lieux-ressources publics mettant à disposition des usagers des équipements (outils, véhicules, ressources diverses) en location/prêt et accueillant des formations de sensibilisation à la nature, en coopération avec des associations spécialisées, dans chaque département.
- Création d'une Confédération des acteurs de la transition regroupant les initiatives et expérimentations de la transition écologique. Ces initiatives et expérimentations seront encouragées : la transition doit venir des territoires et être un foisonnement créatif. Cette confédération permettra un recensement et un regroupement (dupliquer les projets réussis et changer d'échelle), afin de s'organiser en lobby et d'être représenté politiquement, devenir une force. Cela permettra également une mise en rapport avec des confédérations similaires à l'étranger, pour constituer une force politique au niveau international.

TRANSITION VERS UN MONDE SOUTENABLE ET RÉSILIENT (2 / 2)

Programme national d'évaluation de la soutenabilité et de la résilience des collectivités et territoires

Il nous paraît important de cartographier les forces, faiblesses, menaces, ressources, contraintes de chaque territoire, et d'évaluer sa résilience en cas de chocs écologiques, économiques ou géopolitiques.

Exemple d'objectifs : répondre aux questions « *Comment nourrir telle ville en cas de pénurie durable de pétrole ?* » ; « *Quel serait l'impact d'une sécheresse pluriannuelle sur les terres agricoles de tel département ?* » ; « *Quel est le niveau de vulnérabilité de tel ou tel territoire vis-à-vis de telle ou telle chaîne d'approvisionnement ?* »...

Programme de redéfinition et d'institutionnalisation des « Communs »

Définir de nouvelles politiques de gestion collective des biens fragiles et vitaux, ni publics ni privés, pouvant faire l'objet d'un usage privé mais dans certaines limites pour prévenir leur dégradation préjudiciable pour tous.

Protéger les « biens communs » des mécanismes de marchés financiers.

Les « ressources » vitales (denrées de base, eau, services écosystémiques, infrastructures essentielles notamment pour les transports et la production d'énergie...) ne devraient plus être soumises à l'instabilité des marchés : il s'agira d'étudier la possibilité de « sécuriser » les populations en laissant la gestion de ces ressources aux collectivités et à des collectifs citoyens, en proposant des tarifs régulés (coût partagé entre tous les utilisateurs), et de mettre en concurrence seulement certains services de gestion spécifiques.

Développer les « biens communs » suppose une réinvention de notre rapport à la propriété : usages collectifs et coopératif des biens, économie de fonctionnalité, copropriété des outils et ustensiles du quotidien...

Note : *pour tous ces programmes, il s'agira de veiller à impliquer tous les agents de la fonction publique, à toutes les échelles, dans les dynamiques et projets de transition : les solliciter, les informer, les former, les stimuler, leur donner du champ libre et des ressources, de l'autonomie... et dupliquer les meilleurs projets dans les autres territoires.*

Cela devrait susciter pour nombre d'entre eux l'envie de s'implanter dans des territoires ruraux où ils seront intégrés à des dynamiques positives et pourront jouer un rôle utile.

Pour connaître plus précisément les propositions que nous portons en matière d'agriculture, d'énergie, de transports, d'industrie...

Voir le rapport du *Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD)*.

Nous soutenons par ailleurs les **12 propositions de l'Association des Maires de France pour une nouvelle politique des déchets** :

► http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=7647&TYPE_ACTU=

6. SERVICES PUBLICS ET SERVICES AU PUBLIC

Entre villes et campagnes, **rééquilibrage** des services publics et du nombre de fonctionnaires par habitant.

Nous rétablirons la qualité des services publics, sans pour autant balayer le fait que des réformes doivent être entreprises pour améliorer l'efficacité des prestations et l'organisation des structures. Nous consulterons les usagers et les agents pour construire ensemble le service public de demain.

Développement favorisé de **nouveaux services pour accompagner le déploiement d'infrastructures technologiques** (voir pp. 290-291).

Il s'agira aussi d'**assurer l'accès à ces services** pour tous.

Élaboration démocratique d'un plan de reconquête des services publics à partir d'un recensement des besoins : il est urgent de décréter un moratoire sur les restructurations en cours visant à réduire la place des services publics et de garantir de manière égale à tou-te-s les citoyen-ne-s et résident-e-s sur le territoire la satisfaction des besoins fondamentaux de notre temps : éducation, santé, eau, énergie, moyens de communication, transports, logement, culture. Ces besoins doivent être soustraits à la marchandisation et à la course à la rentabilité financière ; ils doivent faire l'objet de services publics assurant notamment l'égalité d'accès et l'inscription de la satisfaction des besoins de la société dans des perspectives durables. Cette reconquête sera lancée à travers l'organisation d'un débat populaire sur les besoins en matière de services publics et sur les structures et équipements qui devraient les porter. Ce débat aura pour buts de recenser, au plus près des populations, les besoins non satisfaits et les besoins qui restent à satisfaire, et d'élaborer des mesures de (re)création de services publics pour assurer la satisfaction des besoins et le bien-être des populations sur tous les territoires.

Subventions publiques au déploiement de Maisons de Services Publics, lieux d'accueil, d'information et d'orientation pour les usagers de services publics, dans une logique de service de proximité. Les MSP simplifient les démarches des usagers grâce à la polyvalence des agents d'accueil, facilitent la transversalité entre secteurs publics et font travailler ensemble des agents issus de différents services, contribuent à la cohésion sociale, économique et territoriale en animant le territoire, et développent la polyvalence comme réponse à la nécessaire réorganisation des territoires ruraux ou de banlieue et au maintien des services publics dans ces régions. Ces maisons contribuent à dynamiser les territoires par le travail commun des habitants, des professionnels et des associations ; elles ont aussi pour vocation d'affiner la qualité des services publics rendus, raisonnée à partir des spécificités locales.

7. SANTÉ (1 / 2)

À chaque fois que ce sera possible, **maintien des petits établissements de soins et de leurs services** au sein des groupements hospitaliers de territoire, notamment parce qu'ils comptent parmi les déterminants de l'attractivité des territoires.

Allocation des moyens nécessaires à la modernisation des petits hôpitaux.

Revalorisation du fonds d'investissement régional afin de financer la permanence des soins et des centres de santé, notamment pour la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires et de centres de santé.

Ouverture d'un chantier visant à **cartographier les déserts médicaux** et à **caractériser les situations spécifiques des territoires concernés**. Pour ces territoires prioritaires, promouvoir une approche territoriale globale impliquant l'ensemble des acteurs et de l'offre de soins : hôpitaux – notamment de proximité, médecine ambulatoire, structures d'exercice en commun, médecine libérale...

En s'inspirant de la loi de répartition démo-géographique des pharmaciens, régulation de la répartition des médecins libéraux sur le territoire, aujourd'hui inégale.

Modification de la formation des médecins afin qu'outre les passages obligatoires en hôpitaux, il soit obligatoire d'effectuer des stages en cabinets médicaux et en maisons de santé pluridisciplinaires.

Renforcement de la communication entre les agences régionales de santé (ARS), l'Assurance maladie et le corps médical. Le dialogue territorial, très inégal selon les régions, doit être significativement amélioré grâce à des **feuilles de route** claires allant dans ce sens.

Création d'un comité de pilotage du bassin de proximité santé pour guider l'action locale en fonction des besoins. Ce comité regroupera les acteurs de santé, de l'enseignement et des collectivités aux côtés de l'agence régionale de santé : l'Assurance maladie, les établissements publics et privés, les unions régionales des professionnels de santé (URPS), les ordres professionnels, les usagers, les collectivités territoriales et l'université. Ses missions seront de réaliser l'analyse des besoins, évaluer les fonctionnements et les dysfonctionnements, piloter les actions locales, garantir l'expertise territoriale en participant à la prise de décision sur tous les projets de territoire, et porter lesdits projets.

Pour faire face dans de bonnes conditions au vieillissement de la population, qui change sensiblement les besoins sanitaires et sociaux, **organiser et développer l'implication des patients et des familles dans des réseaux territoriaux de soins et dans le fonctionnement des maisons de santé polyvalentes**.

Facilitation de l'accès du corps médical aux systèmes d'information (voir pp. 290-291).

SANTÉ (2 / 2)

Au niveau de chaque bassin de proximité santé, **mise en ligne d'un portail d'information unique entre acteurs de santé et usagers** associant les unions régionales des professionnels de santé (URPS), les conseils régionaux de l'Ordre des médecins et les ARS. Ce portail permettra d'identifier les besoins et attentes de la population, d'anticiper sur la formation de déserts médicaux, de recenser les solutions territoriales d'organisation des soins et les offres de soins, et d'informer les acteurs de santé et l'ensemble de la population.

Développement d'une **messagerie simple et sécurisée** pour un meilleur partage d'informations entre professionnels de santé et une meilleure accessibilité des usagers à certaines informations.

Création d'emplois dédiés à l'accompagnement administratif des médecins, afin de recentrer l'activité sur la prévention et le soin. Cette aide administrative peut prendre des formes diverses : plateformes, assistance administrative, télésecrétariat, secrétariat mutualisé, etc., et peut incorporer l'accueil, la gestion des rendez-vous et des entrées et sorties d'hospitalisation, ainsi que les échanges avec le médico-social, l'Assurance maladie, les juges des tutelles et les mandataires.

Le *numerus clausus* sera fixé en fonction des capacités de formation des universités et des besoins des territoires : création d'un *numerus clausus* régionalisé, en fonction des besoins des territoires par spécialité, des capacités de formation des établissements universitaires et des possibilités d'organisation de stages en territoires durant la scolarité.

Création d'un nouveau « parcours post-DES (Diplôme d'Études Spécialisées) de territoire », pour inciter à l'exercice volontaire dans les territoires sous-médicalisés. Ce nouveau parcours, d'une durée de trois ans, sera proposé aux nouveaux diplômés, dans leur spécialité et dans une zone en tension de la grande interrégion dans laquelle ils auront obtenu leur diplôme. En contrepartie d'un exercice de trois ans dans la zone définie, ces médecins bénéficieront de compensations : avantages sociaux et conventionnels (accès automatique au secteur 2).

Prime d'engagement pour les médecins faisant leur internat dans des territoires à faible densité démographique.

Développement d'unités hospitalières de proximité et d'unités mobiles.

Allocation de crédits au développement de la télémédecine rurale, et étude des questions de sécurité et de préservation des données privées.

8. ENSEIGNEMENT (1 / 2)

Maintien des écoles rurales.

Plus d'autonomie donnée aux établissements afin de développer des pratiques adaptées et plus coopératives et pour établir des relations pertinentes avec l'environnement institutionnel, culturel et socio-économique.

Une place d'égalité de dignité dans l'école sera assurée à tous les parents et à tous les enfants.

Développement de la mixité sociale dans les classes et les établissements scolaires.

Une école plus ouverte qui devient un lieu de rencontre, d'échange et de sensibilisation pour les professeurs et les parents d'élèves, afin de favoriser la compréhension d'objectifs éducatifs partagés et donc une cohérence dans les visions et discours auxquels sont confrontés les élèves.

Dans chaque établissement, des **référents** seront chargés de recevoir les familles ou d'aller à leur rencontre dans leur contexte, afin de les inciter à nouer ou renouer les liens avec l'École.

État des lieux complet des dispositifs d'hébergement pour les jeunes en formation initiale et en apprentissage, afin de rendre possible un rééquilibrage dans tous les territoires des places d'internat (et autres catégories d'hébergements).

Subventions aux organismes et associations assurant des actions de soutien scolaire gratuit à destination des élèves en décrochage, et collaborations renforcées entre ces associations et les établissements scolaires.

Mise en place d'une politique d'**aide à la parentalité pour les familles en difficulté**.

Révision de la sélection et de la formation des professeurs : les concours actuels favorisent les plus brillants dans leur discipline qui, une fois reçus, cherchent à retrouver des élèves à leur image ; il est temps de privilégier au contraire la pédagogie et l'éthique sociale – la méthode et la manière sont au moins aussi importantes que le contenu.

La formation initiale, en alternance, doit donc précéder le concours, dans lequel il faut introduire une épreuve devant de vrais élèves. Elle devra intégrer les apports des nouvelles sciences cognitives et des pédagogies alternatives.

Ré-élargissement de la mission des enseignants : instruction + éducation. Les former en conséquence, dans un esprit d'étroite collaboration avec les familles, les mouvements d'éducation populaire et les associations complémentaires de l'école.

Toujours dans l'optique de démocratie, **revoir les programmes d'éducation à la citoyenneté** en primaire. Il faut que les mécanismes démocratiques soient enseignés tôt pour être efficaces. Avec une approche ludique et concrète, l'école doit faire un pas démocratique.

ENSEIGNEMENT (2 / 2)

Revalorisation du statut des professeurs, qui se verront notamment récompensés de leurs efforts quand ils se forment, innovent, expérimentent.

La formation continue tout au long de la carrière sera encouragée et facilitée pour le corps enseignant.

Harmonisation des rémunérations entre les enseignants du premier et du second degrés.

L'enseignement dans les quartiers en situation d'« urgence éducative » doit devenir une « grande cause nationale ».

Nous soutenons les **7 propositions de la Fondation Espérance banlieues** :

- Faire de l'enseignement dans les quartiers en situation d'« urgence éducative » une « grande cause nationale »
- Inscrire l'école au cœur de la politique de la Ville
- Associer davantage les régions au déploiement de solutions éducatives dans les quartiers en situation d'« urgence éducative »
- Renforcer l'implication des territoires dans la lutte contre l'échec scolaire dans les banlieues
- Permettre aux jeunes talents de s'engager au service des élèves des banlieues
- Associer les entreprises
- Mesurer l'impact et l'efficacité de ces écoles

► <http://www.esperancebanlieues.org/les-7-propositions-dactions-du-colloque-2016/>

L'enseignement doit favoriser les alternances études / stage professionnel dans les territoires ruraux.

L'enseignement supérieur doit opérer un changement culturel en développant une **alliance forte avec les entreprises**. Il est essentiel de **favoriser l'entrepreneuriat étudiant** pour soutenir la dynamique de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans les territoires.

Soutien à la création d'entreprises par les étudiants.

Développement d'incubateurs d'innovation dans les territoires ruraux, grâce au déploiement des infrastructures numériques.

Établir des **passerelles entre les pôles d'entrepreneuriat étudiant (PEPITE) et les incubateurs.**

9. NUMÉRIQUE - NOUVELLES TECHNOLOGIES - INNOVATION (1 / 2)

Dans les 10 ans, couverture totale en matière de très haut débit et suppression des zones blanches de téléphonie mobile. Attention toutefois : des arbitrages pragmatiques devront être menés pour la fibre, en échange avec les citoyen·ne·s, entreprises et autres parties prenantes, car le développement coûte extrêmement cher et pour certaines zones la couverture 4G et le satellite peuvent probablement répondre à tous les besoins, moyennant un équipement des entreprises et des particuliers adapté.

Il faudra surtout **garantir l'accessibilité des services en termes de prix.**

Mettre en place une **infrastructure publique très haut débit d'accès gratuit et sécurisé au niveau régional.**

Nous stimulerons le **développement des nouveaux métiers du numérique** pour répondre à des besoins concrets (ex. : aider les TPE dans leur comptabilité, former les citoyen·ne·s et expliquer aux utilisateurs comment tirer parti du numérique, rééquilibrer la dépense publique en la matière...).

Renforcement du maillage des acteurs des territoires par l'innovation numérique.

Développement d'une économie de proximité grâce au numérique.

Création au sein des territoires de « **hubs** » **technologiques connectés réunissant les différents acteurs** (établissements d'enseignement supérieur et recherche (ESR), entreprises, startups, incubateurs) de façon à favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat.

Développement d'**espaces publics innovants** inscrits dans un maillage territorial plus dense.

Mise en œuvre d'une **stratégie interterritoriale mutualisée de stockage et d'archivage des données.**

Développement de la démocratie locale via le numérique.

Prise en compte de l'impact environnemental du numérique.

Promotion du développement des réseaux d'électricité intelligents et interopérables.

Les territoires d'Outre-mer pourront devenir des espaces pilotes sur le numérique.

Les territoires peuvent être les nouveaux écosystèmes de l'innovation. Mais les collectivités, si elles doivent créer des services innovants, doivent surtout faire attention à ne pas créer des inégalités, à ne pas niveler par le bas. De même, il s'agira pour nous d'**inciter, par des leviers de natures diverses, les créateurs de services innovants à s'occuper des plus défavorisés.**

NUMÉRIQUE - NOUVELLES TECHNOLOGIES - INNOVATION (2 / 2)

Inciter les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) et incubateurs à fusionner en une structure unique, source de mutualisation, de réduction de coût et de simplification pour les laboratoires, entreprises et territoires.

Ouvrir les incubateurs à tous les porteurs de projets innovants (anciens élèves, salariés...).

La contagion des initiatives et expérimentations doit être facilitée dans les territoires :

- Lancer des grands prix ou concours nationaux récompensant les innovations réussies (en France et à l'étranger) en les faisant mieux connaître sur un forum en ligne permanent
- Redonner vie au Comité de pilotage des initiatives locales de développement (ILD), initié par Jacques Barrot en 1996 pour organiser des conférences nationales et régionales des ILD
- Mettre en réseau tous les dispositifs d'accompagnement de la création d'entreprises et du développement d'activités nouvelles en s'appuyant sur les réseaux existants : chambres consulaires, Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (CJD), Association progrès du management (Apm), jeunes chambres économiques
- Mettre en place des retours d'expérience sur les faillites
- Accompagner les créateurs en les incitant à devenir entrepreneurs
- Réhabiliter le devoir d'initiative et le droit à l'erreur
- Faire connaître les idées, réalisations et réussites (voir le Cercle des entrepreneurs du futur et son *Grand prix de l'impertinence*, les Maisons du futur du CFA de Saint-Brieuc, l'*Ordre du mérite créatif*, le *Prix du meilleur jeune créateur*, etc.).
- Faire connaître les actions locales, tout ce que les habitants et organismes, entreprises d'un territoire donné produisent comme innovations, dans le but de susciter l'exemplarité et de créer un climat ouvert aux innovations.
- Développer le retour d'expérience sur les « innovations décevantes » et instituer un *Centre d'analyse des succès* permettant de capitaliser sur les échecs et d'en tirer des rebonds féconds
- Diffuser l'information pour permettre de dupliquer et de décupler les expériences réussies

Désigner des « sous-préfets à l'expérimentation » ou des médiateurs capables d'avoir une vision et une action globales sur des innovations locales freinées par des règles générales, et de lever les obstacles juridiques, réglementaires et administratifs.

Dans le même esprit, autoriser des espaces concertés de réalisation innovante (ECRIN) « *substituant à la tolérance vague pour des projets marginaux une forme d'élasticité réglementaire maîtrisée par un observatoire composé de membres de droit, sous-préfets, maires et personnalités de la société civile, qui pourraient librement repousser les limites du droit général, pour un projet défini et régulièrement évalué.* » (Barras, 2008)

Développer l'innovation participative, coproductrice d'efficacité et de lien.

Soutenir les innovations administratives participatives, c'est-à-dire associant les bénéficiaires dans leur élaboration (comme l'ont fait Patrick Négaret dans la Caisse primaire d'assurance maladie de la Sarthe pour la prévention en matière de santé ou Alain Cournil avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Dordogne pour construire la mixité sociale et intergénérationnelle).

10. TRANSPORTS (1 / 3)

Réouverture des gares en milieu rural.

Maintenance et rénovation du réseau ferroviaire hors lignes à grande vitesse (LGV).

Au-delà de la question des services publics et de l'enjeu de désenclavement, des territoires ruraux, d'une manière générale une attention particulière doit être portée à la question des transports pour une raison de résilience. En effet, toutes nos activités dépendent des transports, or nos systèmes de transport dépendent eux-mêmes du pétrole à près de 95 %. D'où l'extrême vulnérabilité de notre société vis-à-vis de la disponibilité du pétrole : sans un approvisionnement ininterrompu de pétrole abordable, pas de chaînes logistiques ni de déplacements des hommes, c'est-à-dire nulle activité économique. C'est pourquoi nous avons travaillé en profondeur **la question des transports dans tous les territoires.**

En ville :

Construire des **péages urbains** et des **aires de stationnement en périphérie** des villes et développer des « **plateformes multimodales** » de transports en commun à ces endroits-là.

Développer massivement des **transports en commun à empreinte écologique minimale**, utilisant des véhicules plus petits et plus légers mais plus nombreux et plus fréquents.

Soutenir l'installation de **systèmes de régulation du flux** en temps réel.

Encourager le développement en ville de **zones strictement piétonnes** ouvertes aux transports doux et de « **systèmes vélo** ». Pour que le vélo devienne le mode de déplacement majoritaire pour les trajets courts et moyens (jusqu'à 15 km), mise en place d'une politique cyclable intégrale, intégrée au schéma de cohérence territoriale et offrant aux cyclistes la possibilité d'utiliser le vélo aussi aisément qu'on utilise aujourd'hui la voiture. Cela inclut :

- des infrastructures et réglementations spécifiques : aménagement massif et systématique (pistes de vitesses et largeurs variées, signalisation, parcs à vélos sécurisés, jalonnement, priorités aux intersections...)
- des services dédiés (commerces spécialisés, services de réparation, cartographie spécifique...)
- une communication adaptée (sécurité, vol, santé...)

Pour les communes en relief, favoriser le développement des vélos à assistance électrique.

Instaurer une **politique publique de gratuité des transports en commun.**

Favoriser le développement d'un **réseau de minibus électriques** de 10 à 20 places assises que les usagers peuvent commander 30 min. à l'avance à un point de prise en charge existant, jusqu'au point de destination. Un algorithme optimise en temps réel le trafic dans le réseau.

Favoriser aussi le développement de « **taxis collectifs** » **écologiques** : grosses voitures où l'on partage le véhicule avec d'autres passagers. Disponibles en 5 minutes environ, elles conduisent les voyageurs en porte-à-porte pour un prix donné, via une application mobile dédiée.

TRANSPORTS (2 / 3)

Encourager la création de **voies réservées aux véhicules à occupation multiple** à accès réglementairement limité aux véhicules comptant un minimum de 3 occupants. Leur usage peut être partagé avec les bus et les autopartageurs. Ces voies incitent à l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle, en les rendant compétitifs.

Développer le **réseau de bus électriques ou de trolleybus à haut niveau de service** (BHNS et TBHNS) en zones urbaines et périurbaines, avec priorité à ces dernières. Il s'agit d'un système de transport par bus ou trolleybus, circulant selon un itinéraire en site propre partiel ou intégral, avec une fréquence de passage élevée (5 minutes en heure de pointe) et disposant d'une priorité aux feux et aux ronds-points garantie par des aménagements spécifiques. Les bus électriques sont équipés de systèmes à recharge ponctuelle rapide en exploitation (en station ou en dépôt). L'aménagement de voies dédiées aux BHNS et TBHNS, additionnée à l'ouverture de pistes cyclables, restreint naturellement l'espace de circulation des véhicules particuliers.

En ville comme à la campagne, **favoriser le développement de l'autopartage « en boucle »** (les usagers retournent le véhicule en son point d'emprunt) **et entre particuliers**, pour leur très fort potentiel de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Créer davantage de **dessertes directes entre zones non centrales**.

Développer les trains intercités et simplifier la grille tarifaire

afin de redonner de l'attractivité au transport ferroviaire.

Mise en place de plateformes logistiques urbaines et périurbaines pour le transport de marchandises à l'image du projet *Pure d'Annecy* : services de livraison et de récupération des marchandises en ville permettant d'optimiser la logistique, c'est-à-dire de minimiser les flux de matériaux, de personnes et d'énergie, donc la quantité de gaz d'échappement.

Le concept est de créer une ou plusieurs « plateformes logistiques » (selon la taille des villes) à partir desquelles toutes les livraisons d'une ville transiteraient. Idéalement les plateformes devraient être implantées à proximité du rail pour offrir un service directement du train aux entreprises. Ces plateformes logistiques rassembleraient toutes les livraisons des quartiers et optimiseraient les livraisons avec un minimum de véhicules fonctionnant à l'électrique ou tout autre énergie non polluante.

Cela limite les déplacements individuels, crée des emplois non délocalisables, réduit le nombre de véhicules en centre-ville et la congestion du trafic, fait diminuer les émissions de gaz à effet de serre et le taux de particules fines, donc améliore la qualité de vie des citoyens.

TRANSPORTS (3 / 3)

Entre ville et territoires ruraux :

Accorder un soutien d'État au développement du train.

Le train est l'un des moyens de transport les moins émetteurs de gaz à effet de serre. Celui-ci doit reprendre une place de choix dans les déplacements. Une politique volontaire doit être menée afin qu'il redevienne concurrentiel face à la route et à l'aérien.

Développer le ferroutage et un maillage plus serré du réseau ferré pour les voyageurs : 7 000 km de voies supplémentaires.

Remettre sur pied le réseau ferré secondaire. Cela permettra d'augmenter le nombre de dessertes possibles en train, de retrouver une offre compétitive, en termes de tarifs et de temps, pour les interconnexions avec les villes moyennes, et de redynamiser l'offre pour le fret entre les très grandes villes et les axes d'interconnexion frontalière.

Repenser la tarification et augmenter l'offre des trains de ce réseau secondaire.

Favoriser l'intermodalité train / vélo pour augmenter le maillage des interconnexions d'un réseau de déplacements peu pétro-dépendant.

Dans les communes rurales, mise en place de **lieux-ressources publics** mettant à disposition des usagers certains équipements : véhicules, outils, ressources diverses... en location/prêt.

En matière de transports propres, le développement du vélo n'est pas qu'une question écologique, c'est aussi une question de développement économique et de santé publique. Par exemple, il est dans l'intérêt de nombre de petites communes d'anticiper sur le développement prononcé du cyclotourisme. Les touristes à vélo font davantage d'arrêts dans les régions et ont un budget consommation supérieur lors des haltes par rapport aux automobilistes : il apparaît pertinent de **faire évoluer l'offre de services et d'équipements pour cette clientèle émergente** et d'inciter à une généralisation de la dynamique.

Soutien au développement d'offres transverses pour les visiteurs : par les syndicats d'initiative, proposer aux touristes des formules incluant hébergement (chambres d'hôtes, gîtes, hôtels), production alimentaire (produits locaux, fermes, restaurants), circuit touristique/culturel, offre de services et de transports... dans un souci d'attractivité.

Encouragement au recours au vélo dès que possible, y compris pour les activités professionnelles. Voir par ex. le collectif *Les boîtes à Vélo* présent à Nantes, Grenoble, et bientôt Paris... où nombre de services sont proposés par des professionnels n'utilisant que le vélo-porteur comme moyen de locomotion. (Y compris des déménageurs.)

11. LOGEMENT - HABITAT - BTP (1 / 2)

Inscription du droit au logement dans la Constitution, à côté du droit aux ressources de base (eau, nourriture saine, électricité, transports publics, télécommunications...).

Créer un commissariat de l'aménagement qui interviendrait en financeur et conseiller technique dans les projets des collectivités. Il participerait à la création de nouveaux quartiers correspondant aux besoins de logements et d'équipement en conformité avec la planification écologique mise en œuvre au niveau de l'État, notamment sur le foncier encore disponible.

Renforcement de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) sur le logement social : inciter les communes à respecter la loi en matière de mise à disposition de logements sociaux. **L'État pourra intervenir opérationnellement pour construire, le cas échéant, des biens d'utilité publique**, à commencer par les logements sociaux.

Favoriser le développement de l'habitat participatif, des logements intergénérationnels, éco-quartiers, éco-hameaux et des plateformes collaboratives locales ou spécialisées.

Faciliter l'accès au logement en favorisant les hébergements bon marché publics comme tremplin au privé, ainsi que la réhabilitation de logements insalubres, et en instaurant l'indexation généralisée des loyers selon un barème local pour toutes les grandes villes.

Formaliser dans un **contrat local de développement du logement social**, à l'échelle des territoires impliqués en matière d'habitat (villes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Conseils départementaux...), une offre complète, réunissant les opérateurs locaux intervenant en faveur du logement social.

Mettre en place une gouvernance territoriale pour le logement des jeunes.

Mettre en place des aides aux primo-accédants et des taxes majorées pour les propriétaires de résidences secondaires et de terrains non bâtis constructibles en zone à forte pression foncière.

Prendre en compte les objectifs de mixité sociale dans les attributions de logement social.

Rendre plus visible et amplifier la mise à disposition des locaux d'activité à des coûts abordables, notamment dans le cadre du traitement des pieds d'immeuble, qui peuvent être le support d'initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire.

Former 700 000 artisans aux nouveaux métiers du bâtiment.

Subventionner des programmes de formation à l'éco-construction pour les citoyen-ne-s à l'échelon départemental.

Accompagner l'auto-construction et l'auto-réhabilitation.

Utiliser le logement social comme pilote pour les filières innovantes en matière d'éco-construction.

LOGEMENT - HABITAT - BTP (2 / 2)

Faire un bilan de santé approfondi des infrastructures : routes, ponts, ports, voies ferrées, barrages, égouts, etc.

Former une nouvelle génération d'ingénieurs civils spécialisés dans la « médecine des structures » afin de lutter contre la dégradation des infrastructures (en commençant par les plus critiques).

De nouveaux outils existent pour inspecter, réparer et maintenir les structures, mais ils sont encore embryonnaires. Une forte mobilisation scientifique et politique sur le sujet permettrait de développer ces outils et de former les techniciens et ingénieurs afin qu'ils deviennent les solutions commerciales de demain.

Geler l'étalement urbain au profit de la densification dans les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), les SCoT, les PLU, les plans d'occupation des sols (POS).

Meilleure mixité d'usage du sol et des constructions (dépasser le modèle des banlieues pavillonnaires et des cités-dortoirs).

Redensifier les zones périurbaines peu denses.

Utiliser du bois de manière massive pour la construction mobilière et immobilière :

Cela permet d'emprisonner durablement le carbone et de favoriser le développement des forêts. C'est une mesure qui paraît très adaptée aux délais imposés par l'emballlement climatique. Nous soutenons donc cette filière... à condition de **renforcer les règles pour la gestion des forêts** afin qu'on ne finisse pas de remplacer toutes les forêts biodiverses par des monocultures d'essences de bois à pousse rapide.

Utiliser la commande publique pour encourager l'usage du bois dans la construction.

Soutenir la création d'une filière de construction bois/paille et isolants naturels, et rendre obligatoire la formation des entreprises aux nouvelles normes.

Créer un instrument unique de financement de la rénovation énergétique des bâtiments sous forme de prêts bonifiés et d'aides directes, ouvert au secteur social privé et public.

Engager la rénovation énergétique de la totalité du patrimoine bâti à l'horizon 2050.

Logements privés : 70 millions de m²/an. Tertiaire privé et public : 25 millions de m²/an.

Donner la priorité aux ménages précaires dans les zones au climat rigoureux (où les gains seront les plus forts en matière de lutte climatique, et donc l'urgence supérieure).

Établir une feuille de route 2020-2050 pour la rénovation afin d'avoir une vision de long terme stable. Favoriser la sortie progressive du gaz et du fuel du chauffage des bâtiments pour les remplacer par de l'isolation, des pompes à chaleur électriques, du solaire thermique. Développer les réseaux de chaleur.

Revoir la composition du Conseil national de l'habitat. Y intégrer notamment des citoyen-ne-s tiré-e-s au sort (cf. modalités p. 36) et des représentant-e-s du monde associatif agréé-e-s par l'État.

12. VILLES (1 / 2)

Pour toutes les villes :

Mettre en place, ensemble, **un véritable « Plan Marshall » des quartiers en difficulté.**

Création d'un ministère d'État de l'Égalité des Territoires et de la Cohésion Sociale :

Vu l'urgence de la situation des banlieues, ce ministère aura pour but de mobiliser l'ensemble des grands ministères pour une politique de réduction des inégalités sociales et territoriales, en faveur des territoires en difficultés : banlieues, territoires ruraux, territoires ultramarins...

Création d'un Observatoire des Inégalités Sociales et Territoriales :

La politique de la ville est une politique de rattrapage des inégalités. Elle nécessite des objectifs. Cet observatoire permettra de définir des critères de richesse et de pauvreté, et de disposer de données précises et transparentes sur lesquelles fonder les orientations des politiques publiques, comme celles de péréquation financière.

Faciliter la tâche aux associations faisant un travail de lien social dans les quartiers en difficulté. Partenaires incontournables et privilégiés, il faut mieux les accompagner, les soutenir sur la durée par des financements pluriannuels, veiller à ne pas alourdir leurs charges administratives, les associer à la définition, au portage et au suivi des politiques publiques...

Remettre les habitants au cœur de leur vie dans leur quartier, leur redonner un droit à l'expression et à la participation dans la définition des projets, et repenser dans ce sens les outils de la concertation.

Délocalisation des ministères sauf régaliens dans les grandes villes de France, en échange de la délocalisation d'un certain nombre de leurs services dans les villes moyennes.

Mettre en place des **réseaux de villes** pour favoriser le développement équilibré des territoires et répondre au défi des métropoles européennes.

Programme de réinvention des agglomérations

- Favoriser l'émergence d'aménagements, de services et de nouveaux plans de déplacements (comme à Lille par exemple) pour éloigner les voitures individuelles des centres-villes : développement des transports doux, réseaux de systèmes vélo autonomes, mise à disposition de deux roues, développement des bus à haut niveau de service, tram-trains, espaces de parking aux entrées des villes, création de hub intermodaux en périphérie, etc.
- Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine : jardins ouvriers, jardins partagés, parcs publics productifs, vermiculture, plantation d'arbres, valorisation des espaces verts (au-delà de la production alimentaire, cela sensibilise les gens et leur inculque des savoirs et savoir-faire utiles). Développement prioritaire dans les quartiers défavorisés, les cités...
- (Re)création de « biorégions urbaines », de « zones vertes » et de « territoires agroécologiques » autour des agglomérations ; corridors écologiques ; interpénétration favorisée des espaces urbains et des zones vertes.
- Réorganisation des flux de personnes et de marchandises pour rationaliser l'usage des carburants liquides. Soutien notamment aux entreprises offrant à leurs employés des possibilités de transports collectifs propres, de télétravail et/ou de *coworking* hors-sites.

VILLES (2 / 2)

Pour les grandes villes :

Lancer un **Plan du développement urbain durable** dans les communautés urbaines et les communautés d'agglomération.

Les métropoles doivent retrouver de la liberté d'action dans certains domaines longtemps considérés comme la chasse gardée des États : gestion de l'immigration, coopération internationale scientifique et technologique, etc.

Doter de davantage de moyens et de ressources les territoires périphériques, aujourd'hui largement défavorisés. Soutenir la création décentralisée d'emplois à haute valeur ajoutée dans le but d'éviter la fuite des diplômés.

13. CULTURE ET PATRIMOINE

La culture doit être placée au cœur du projet de chaque territoire.

L'État doit **promouvoir la ruralité française dans nos frontières et à l'étranger**, notamment auprès des jeunes, des professionnels et des aspirants à la néo-ruralité, il doit en reconnaître l'attractivité grandissante (deux startups sur trois s'installent aujourd'hui en campagne), l'appuyer, et stimuler sa revivification économique et culturelle.

Création de *Conseils de promotion des cultures locales*, qui œuvreront à la foi à promouvoir et soutenir les pratiques culturelles locales, à organiser des échanges culturels, à coordonner des programmes culturels et éducatifs et à dispenser des formations.

La création de tels conseils favorisera les échanges, une meilleure connaissance et le développement de partenariats entre les acteurs locaux : la commune, la Direction régionale des affaires culturelles, les institutions culturelles soutenues par le ministère de la Culture, les structures de proximité (maisons des Jeunes et de la Culture, centres socioculturels), les nouveaux lieux alternatifs... avec l'objectif de définir une stratégie culturelle de territoire fédérant les différentes pratiques et les différents acteurs.

Collaborations avec des artistes locaux, travail sur le rayonnement culturel régional, etc. N'importe qui le souhaitant pourra apprendre gratuitement sa langue régionale.

Des friches industrielles, d'équipement ou de bâti à rénover, d'immeubles voués à la démolition dans le plan de renouvellement urbain (PRU), de patrimoine de l'État... doivent pouvoir être des lieux privilégiés des cultures alternatives et minoritaires, et de leurs expériences.

Faire la promotion d'une jeunesse inventive en lui offrant des espaces publics et urbains de réalisation et de diffusion.

Planter de grands équipements culturels de rayonnement intercommunal, régional et national dans les banlieues. Il est symbolique de remettre la culture au cœur de ces quartiers.

Soutien aux acteurs de la rénovation et de la préservation des patrimoines culturels et naturels.

Les dynamiques intergénérationnelles doivent être valorisées, notamment par la transmission des savoirs et savoir-faire.

Développement d'un réseau interconnecté de médiathèques en zones rurales.

14. STATUT DES ÉLUES ET ÉLUS LOCAUX

Hausse des indemnités des maires de communes de moins de 5 000 habitants qui ne pratiquent pas le cumul des mandats.

Endiguer la baisse des dotations : revoir le calcul de la dotation globale de financement pour rééquilibrer la DGF/habitant entre la ville et les territoires ruraux, et cesser la logique d'asphyxie financière des petites communes.

La question du statut des élu·e·s doit être abordée collectivement, en concertation et en bonne intelligence, de façon transparente : il s'agira d'**organiser des états généraux de la démocratie locale** lors desquels cette question sera soumise à délibération réunissant les élu·e·s eux-mêmes et un panel d'ancien·ne·s élu·e·s.

15. DÉMOCRATIE

Faire émerger la volonté générale à chaque échelon territorial, dans les règles de l'ouverture démocratique : transparence, collaboration, participation.

Instaurer le référendum pour les décisions à l'échelle des quartiers, villes, communes, départements, régions, par les citoyen·ne·s du territoire concerné.

Une équipe par ville pour réunir les points de vue déposés librement dans une urne. Obligation aux élu·e·s de proposer une solution, ou tout du moins d'apporter une réponse.

Une fois par an : **rassembler les maires d'un même département pour échanger sur comment investir ensemble, comment gérer certaines crises, dans un objectif de dialogue social et de démocratie délibérative, afin d'aborder des problématiques d'actualité à échelle du pays ou des territoires.**

En cas de problématique à l'échelle départementale nécessitant un dialogue entre plusieurs spécialistes, rassemblement pluridisciplinaire de corps experts ayant pour tâche de proposer une solution sur-mesure.

Nous soutenons les **8 mesures opérationnelles développées dans le Manifeste du Groupement National des Initiatives et Acteurs Citoyens**, mesures qui visent à encourager et soutenir les initiatives citoyennes dans les territoires :

► <http://www.gniac.fr/fr/nos-actus/14022017-elections-2017-le-manifeste-gniac-territoires-et-mobilisation-citoyenne-construire-autrement-les-politiques-publiques-est-paru/>

FINANCEMENT DU PROGRAMME

Éléments de stratégie budgétaire

Réaliser un chiffrage précis d'un programme politique aussi transverse que le nôtre est un chantier à part entière qui impliquerait le travail de nombreux experts durant plusieurs mois.

Les conditions singulières de cette campagne ne nous ont pas permis de mettre en place le dispositif nécessaire à un chiffrage exhaustif.

Toutefois, certains ordres de grandeur sont clairs, en particulier ceux qui concernent les mesures demandant les investissements les plus importants et celles permettant d'augmenter le plus significativement le budget de l'État.

Nous présentons ici quelques-uns des chiffres clefs, ceux relatifs d'une part à la grande expérimentation du revenu universel et du partage de l'emploi, d'autre part au plan national de transition écologique, et surtout nous explicitons les principes fondamentaux et les plus importants leviers actionnables pour financer notre projet pour la France.

► Chiffrage et financement du revenu universel

Le livret thématique n° 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* » décrit l'expérimentation simultanée d'un revenu universel et du partage de l'emploi et précise son financement, qui est assuré :

- pour environ 50 %, par les crédits actuellement affectés aux allocations remplacées par le revenu universel : aides aux familles (hors aides spécifiques), RSA et retraite de base ;
- pour environ 25 %, par la réduction ou la suppression d'aides publiques : d'une part moins d'allocations chômage sont versées puisque le partage de l'emploi permet de remédier au chômage de masse, d'autre part les dépenses de maladie et d'accident du travail sont moindres car cette réforme a une incidence positive sur l'état de santé global de la population, notamment par l'amélioration des conditions de vie des plus démunis, par la diminution du stress d'ordre professionnel ou financier et par des facteurs d'épanouissement personnel (formation, reprise d'études, accomplissement dans le bénévolat,...) ;
- pour environ 5 %, par les économies sur le fonctionnement des services administratifs ;
- pour environ 20 %, par la fiscalité, sous forme de mesures détaillées dans le livret thématique n° 11, « *Une réforme fiscale pour plus d'équité et de progressivité* » et par la redirection d'aides publiques, telles que les aides publiques aux entreprises (hors CICE) et à diverses collectivités, qui n'ont plus de sens dans une société où l'emploi est partagé et où les régimes de retraite sont uniformisés.

Nous publions p. 309 les éléments de chiffrage et de financement issus des travaux détaillés de M. Patrick Colin de Verdière, que nous remercions pour l'expertise qu'il a accepté de nous apporter.

► Chiffrage et financement de la transition écologique

Un chiffrage complexe

Le chiffrage précis du coût de la transition écologique, pour lequel certains auteurs avancent la somme colossale de 2 000 milliards d'euros d'investissement d'ici à 2030 pour notre seul pays, représente une opération complexe demandant une expertise qu'il ne nous a pas été possible de mobiliser pendant le temps très court de cette campagne électorale.

En effet, cette partie du programme comporte plus de trois-cents mesures, qui peuvent :

- soit demander un simple coût limité de mise en place ;
- soit demander des investissements massifs (un véritable « plan Marshall » sur plusieurs années, voire plusieurs décennies, pour financer la transition énergétique par exemple) ;
- soit demander des coûts structurels réitérés chaque année ;
- soit constituer au contraire des économies budgétaires sur le moyen ou long terme.

Il convient aussi de se poser des questions plus complexes :

- en distinguant s'il s'agit de fonds publics ou privés et, dans le cas de fonds publics, en évaluant la part éventuelle de fonds privés qui pourrait y être agrégée pour couvrir la totalité de l'investissement ou du coût structurel ;
- en donnant une indication des gains pour le bien commun à long terme – c'est-à-dire à plus de vingt ans – que génère cette proposition ;
- en donnant une indication des pertes pour le bien commun à long terme – plus de vingt ans – qu'entraînerait l'absence de réformes dans un scénario de continuité (« *business as usual* »).

Il convient ensuite de noter la complexité d'un tel chiffrage car les modifications normatives ou les incitations de type bonus/malus ne représentent pas un investissement que l'État doit lui-même injecter dans l'économie : ce sont des fonds privés qui sont ainsi spontanément orientés vers la transition écologique. Il en va de même pour les systèmes d'aides qui portent un effet multiplicateur, comme le montre le principe du prêt à taux zéro avec garantie emprunteur : un organisme public prête à un particulier une somme donnée, et ce particulier peut lever la somme équivalente auprès d'une banque, celle-ci ayant la garantie de recouvrer ses fonds puisque l'État est garant du prêt. Au final, l'accumulation de ces principes permet d'envisager que, avec par exemple 100 milliards d'euros d'argent public réellement injecté dans l'économie (d'ici à 2030), l'investissement global de tous les acteurs se monte à plus de 1 000 milliards d'euros.

Enfin, certains investissements ne sont pas du ressort de l'État mais des collectivités locales, tels les investissements dans les transports en commun qui vont dans la direction naturelle de notre société où la prédominance du véhicule individuel est graduellement remise en cause. Or nous proposons de restituer aux collectivités locales les 15 milliards d'euros annuels qui leur ont été récemment supprimés, sous condition que ces sommes soient orientées vers des investissements concourant au financement de la transition écologique.

Nous publions p. 310 un projet de canevas de chiffrage proposé par M. Laurent Vincent, que nous remercions pour son travail précis sur le sujet.

Les principaux leviers de financement

Voici les principaux leviers à mettre en œuvre pour financer massivement cette transition écologique vers de nouveaux modes de produire, de consommer et de vivre.

Leviers financiers et normatifs (*ex ante*)

Un premier type de mesures et de normes a pour ambition de transformer les règles du jeu de la société marchande financiarisée, et permettent de prévenir et de contenir les désastres écologiques qui s'annoncent avant qu'ils ne se réalisent (*ex ante*). En modifiant les critères de rentabilité des entreprises, on les encourage à faire évoluer leurs modèles économiques pour rester compétitives.

- Avant tout, arrêter immédiatement les subventions aux énergies fossiles, pour réemployer cet argent public sur des programmes de diminution massive d'une part de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'autre part de la consommation de ressources non renouvelables et des pollutions environnementales.
- Mener une politique publique d'orientation des stratégies des institutions financières (banques, fonds d'investissement) pour désinvestir des industries du charbon, du gaz et du pétrole, conventionnels et non conventionnels, par des mesures fiscales incitatives et la mise en œuvre de normes comptables intégrant les risques écologiques et de soutenabilité dans les bilans des banques et investisseurs (traduction des externalités négatives et positives en éléments comptables – ce qui ne doit pas équivaloir à une monétarisation de la nature).
- Utiliser l'instrument de création monétaire au niveau des banques centrales, en l'orientant exclusivement vers l'économie réelle sur les projets industriels, d'innovation et d'initiative locale de diminution massive de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation de ressources non renouvelables et des pollutions environnementales.
- Mener à Bruxelles un lobbying pour obtenir la coordination au niveau européen d'un signal prix carbone, dans un corridor pour monter progressivement de 30 €/Tco_{2eq} aujourd'hui à 100 €/Tco_{2eq} en 2040. Il s'agit d'assurer un prix plancher et un prix plafond à la tonne de CO₂ émise, les deux croissant dans le temps. L'encadrement planifié donne une visibilité aux entreprises, facilitant les investissements nécessaires pour s'adapter à une contrainte carbone croissante. Ainsi l'on contraint les sociétés à réduire leurs émissions sans les empêcher de financer leur transition.
- Inciter au développement de nouvelles normes comptables multilatérales dans les institutions financières et les entreprises, pour que l'évaluation des risques et des coûts environnementaux soit intégrée dans le bilan des banques, des entreprises et donc des produits marchands.
- Réviser les normes pour intégrer les effets positifs et négatifs sur l'environnement.

Leviers fiscaux (*ex post*)

Un autre type de mesure est nécessaire pour contraindre et faire payer les émissions polluantes (principe pollueur-payeur), en agissant par la fiscalité une fois le fait accompli (*ex post*) : cet impôt finance, dans un jeu à somme nulle, les productions et consommations « vertueuses » sur le plan environnemental :

- Instaurer sur l'ensemble des produits et services une taxe carbone fiscalement neutre, compensée par des incitations fiscales sur les projets à faible empreinte écologique. C'est un levier fiscal à destination des entreprises productrices de biens marchands.
- Arrêter totalement les aides directes et indirectes aux énergies fossiles.
- Augmenter la Contribution au service public de l'électricité (CSPE), qui permet de pénaliser la production d'électricité à partir de ressources fossiles et constitue un soutien vital aux productions d'électricité renouvelable.
- Ajuster les taxes sur le diesel à la même hauteur que l'essence.
- Augmenter la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, ex TIPP).
- Mettre en place une taxe sur les véhicules les plus polluants, indexée sur les chevaux fiscaux.
- Supprimer les subventions aux agrocarburants industriels.
- Taxer le transport routier sur les axes où des options de transport ferroviaire ou fluvial existent.
- Pour le secteur aérien, supprimer l'exonération de TICPE pour les vols intérieurs, remplacer la TVA réduite du secteur (10 %) par la TVA classique à 20 % ; supprimer les exemptions de taxes et les systèmes de subventions accordées aux compagnies par les aéroports régionaux ; rehausser la taxe carbone appliquée au secteur.

- Instituer une micro-taxe progressive en deux tranches sur toutes les transactions immobilières, applicable pendant vingt ans et spécifiquement destinée à la construction écologique et à la rénovation thermique dans le cadre de la politique de transition énergétique.
- Développer une fiscalité écologique fonctionnant selon le principe de bonus/malus :
 - Au niveau de l'offre : dans chaque filière de production, les entreprises aux pratiques les moins « vertueuses » sur les plans écologique et humain (selon des indicateurs adaptés) se verront appliquer un malus sur l'impôt sur les sociétés ; l'argent ainsi récolté alimentera une caisse, puis sera redistribué aux entreprises mettant en œuvre des pratiques durables, sous forme par exemple de Crédit Impôt Recherche fléché sur des projets visant à améliorer la soutenabilité du secteur et de ses parties prenantes (avec des mécanismes de contrôle/sanction pour éviter le détournement des crédits).
C'est en quelque sorte une extension du cadre de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), où les critères s'étendent à toutes les dimensions de l'empreinte écologique, et avec une redistribution aux acteurs réalisant la plus nette diminution de leurs externalités négatives. Les entreprises les plus à la pointe sur ces plans auront même droit à des exonérations fiscales : une telle fiscalité incitative attirera sur le territoire français les sociétés les plus durables.
 - Au niveau de la demande : la TVA sera minorée sur les produits fabriqués en tenant compte des « nouveaux critères » listés p. 324 dans le rapport du *Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD)* ; elle sera minorée voire nulle sur les échanges en monnaies locales et hors de la grande distribution, notamment en encourageant l'économie en circuits courts avec une aide au développement de monnaies locales ; elle sera majorée sur certains types de produits non indispensables et particulièrement mauvais en termes d'empreinte écologique.

Ces propositions s'accompagnent :

- d'un lobbying au niveau européen visant à faire évoluer les droits de douane à l'échelle communautaire afin de favoriser l'évolution saine des pratiques de production et d'assurer la compétitivité des entreprises installées sur le territoire européen ;
- de la création d'une agence issue de la société civile et indépendante de l'exécutif chargée :
 - de déterminer, filière par filière, les critères, objectifs et seuils pour l'attribution aux producteurs des bonus et des malus (avec une logique de corridor montrant l'évolution anticipée desdits bonus et malus, permettant aux producteurs d'anticiper sur l'évolution de leurs pratiques) ;
 - de gérer la caisse évoquée plus haut. Cette agence sera constituée de représentants des collectivités, des entreprises, d'experts, d'associations (associations environnementales et associations de consommateurs), de syndicats et de citoyen-ne-s tiré-e-s au sort (cf. modalités p. 36) ;
- du développement d'un étiquetage écologique et social ambitieux, exigé pour tous les produits ;
- d'une interdiction progressive et *in fine* totale de la publicité sur la voie publique ;
- d'une diminution de la fiscalité sur le travail qui compense la nouvelle fiscalité écologique.

► Chiffrage et financement des autres mesures

Le chiffrage des principaux postes budgétaires

Parmi les postes budgétaires annuellement impactés par les autres mesures, notons :

- La Justice, afin d'améliorer les conditions de travail des agents et les lieux d'accueil du public, d'embaucher de nouveaux personnels, d'accélérer les procédures pour une justice plus efficace et de réformer le système pénitentiaire vers la réinsertion.
 - Voir le livret thématique n° 2, « *Un système judiciaire et exécutif basé sur la prévention et l'exemplarité* ».
 - Coût estimé : 3 milliards.

- Les forces de police et le renseignement, afin de permettre les recrutements et le renforcement des moyens qui leur sont alloués.
 - ▶ Voir le livret thématique n° 2, « *Un système judiciaire et exécutif basé sur la prévention et l'exemplarité* ».
 - ▶ Coût estimé : 2,5 milliards.
 - Le rétablissement des dotations aux collectivités locales, en établissant avec elles un contrat de modernisation et d'investissement pour les générations futures, c'est-à-dire, comme indiqué p. 60, des investissements concourant au financement de la transition écologique.
 - ▶ Voir le livret thématique n° 3, « *Restauration des collectivités locales et des services publics* ».
 - ▶ Coût estimé : 15 milliards.
 - Les investissements nécessaires à la transition écologique, en particulier à l'inflexion des modes de transports.
 - ▶ Voir le livret thématique n° 5, « *Vers un monde soutenable et résilient, adapté aux défis du XXI^e siècle* ».
 - ▶ Coût estimé : 10 milliards.
 - Le développement des zones rurales et des banlieues, notamment par la mise en place des centres locaux dédiés au télétravail et la généralisation des outils numériques.
 - ▶ Voir le livret thématique n° 5, « *Vers un monde soutenable et résilient, adapté aux défis du XXI^e siècle* ».
 - ▶ Coût estimé : 2 milliards.
 - L'Éducation Nationale, pour ouvrir de nouvelles perspectives constructives et donner du pouvoir à des citoyen-ne-s en mesure de contribuer à l'intérêt durable de tous et capables de s'adapter aux nouveaux défis et opportunités du XXI^e siècle.
 - ▶ Voir le livret thématique n° 15, « *Un système d'éducation et d'enseignement adapté à l'évolution du monde* ».
 - ▶ Coût estimé : 5 milliards.
 - La Santé, pour mettre en place une politique volontariste pour agir sur l'ensemble des déterminants de santé et faisant la part belle aux actions de prévention et de promotion de la santé.
 - ▶ Voir le livret thématique n° 16, « *Un système de santé remodelé et axé sur la prévention* ».
 - ▶ Coût estimé : 3 milliards.
 - La Culture et le sport, pour aider et encourager l'émergence d'une politique culturelle et sportive qui irrigue tous les territoires.
 - ▶ Voir les livrets thématiques n° 17, « *Une culture proche des citoyens, accessible à tous* » et n° 9, « *Emploi digne pour tous, fin de la précarité, des inégalités et des discriminations* ».
 - ▶ Coût estimé : 1 milliard.
 - La recherche et l'enseignement supérieur, pour retrouver notre rang dans le peloton de tête des nations industrialisées.
 - ▶ Voir le livret thématique n° 18, « *Une recherche dynamique, des innovations servant l'intérêt général* ».
 - ▶ Coût estimé : 5 milliards.
 - Les Outremer, enjeu stratégique et géopolitique majeur mal aimé de la République.
 - ▶ Voir le livret thématique n° 20 « *Développement et valorisation des Outre-mer* ».
 - ▶ Coût estimé : 1,5 milliard.
 - La nouvelle politique de paix sociale et de réduction des inégalités.
 - ▶ Voir les livrets thématiques n° 9, « *Emploi digne pour tous, fin de la précarité, des inégalités et des discriminations* », n° 13, « *Une société qui favorise l'épanouissement et la réalisation personnelle des femmes* », n° 14, « *Un logement décent et un habitat durable pour tous* » et n° 23, « *Politique civique de paix sociale, de mieux vivre ensemble et de sécurité* ».
 - ▶ Coût estimé : 6 milliards.
- ▶ Total des coûts des principaux postes : **54 milliards d'euros par an.**

Enfin, pour remédier à la crise du logement, nous lancerons un plan d'investissement de plusieurs dizaines de milliards d'euros pour doper la construction et remettre à niveau le parc existant, en vue de construire plusieurs centaines de milliers de logements sociaux et plus d'un millier de Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Ce plan, complémentaire du plan de rénovation thermique permis par la micro-taxe sur les transactions immobilières évoqué à la page précédente, sera adossé à une caisse d'amortissement à long terme sur le modèle de la CADES et à un redéploiement partiel du Fonds de réserve des retraites.

Les principaux leviers de financement

L'ensemble de ces mesures sera financé par différents moyens, dont les principaux sont les suivants. Ils sont évoqués, sauf indication contraire, dans le livret thématique n° 11, « *Une réforme fiscale pour plus d'équité et de progressivité* » :

- Une lutte renforcée contre la fraude fiscale, évaluée à un montant de l'ordre de 80 milliards d'euros par an, permettant de faire rentrer dans les caisses de l'État 35 % de ces sommes à court terme.
 - ▶ Gains estimés : 28 milliards.
 - Une lutte renforcée contre la fraude aux cotisations sociales (travail dissimulé dit « travail au noir » et autres infractions listées dans l'article L8211-1 du code du Travail), évaluée à un montant de l'ordre de 20 milliards d'euros par an, permettant de faire rentrer dans les caisses de l'État 25 % de ces sommes à court terme.
 - ▶ Gains estimés : 5 milliards.
 - L'allègement des cadeaux de l'État à des acteurs favorisés, notamment par la suppression de la majeure partie des niches et des exceptions fiscales (plus de 400 pour le seul IRPP).
 - ▶ Gains estimés en ce qui concerne la fiscalité des personnes privées : 4,5 milliards.
 - ▶ Gains estimés en ce qui concerne la fiscalité des entreprises : 5 milliards.
 - La diminution des dépenses de modernisation de notre force de dissuasion nucléaire.
 - ▶ Voir le livret thématique n° 22, « *Une approche humaniste des relations internationales* ».
 - ▶ Gains estimés : 1,5 milliards.
 - Un accroissement des taxes sur le tabac et sur l'alcool.
 - ▶ Gains directs estimés : 2 milliards sur le tabac et 0,7 milliard sur l'alcool (par augmentation de 20 % des droits d'accise).
 - ▶ Gains indirects estimés, permis par un tassement de la consommation : réduction de 2 % du coût social, soit 4,8 milliards.
 - ▶ Gains totaux estimés : 7,5 milliards.
 - Le retour du taux de TVA sur la restauration de 10 % à 20 %.
 - ▶ Gains estimés : 2,5 milliards.
- ▶ Total des gains des principales mesures : **54 milliards d'euros par an.**

Pour finir nous étudierons la proposition, faite par un panel d'économistes, d'émettre des euros-francs, monnaie fiscale nationale complémentaire à l'euro bancaire et permettant de financer les services publics, sous forme de bons du Trésor de faible dénomination – du montant des billets de banque courants – et de durée limitée mais renouvelable, maintenus à parité avec l'euro sans pour autant être convertibles sur les marchés des changes.

Détail du financement du revenu universel

Chiffrage aimablement communiqué par M. Patrick Colin de Verdière, dont les travaux ont été notre source d'inspiration primaire. Les sigles relatifs à la fiscalité sont explicités dans le livret thématique n° 11, « Une réforme fiscale pour plus d'équité et de progressivité ».

Postes de dépenses ou de recettes et taux de variation possibles suite à la réforme		Évolution possible avec la réforme en Md€
	Coût du RU = dépense nouvelle à assurer	495,6
	Prestations sociales supprimées, remplacées par le RU	
Pauvreté exclusion RSA		-16,8
Insertion professionnelle		-3,4
Prestations familiales		-48,4
Retraite de base		-182,7
Autres prestations retraites droit direct (retraites d'entreprises)		-3,6
	Réduction de coût de prestations sociales car besoins moindres	
Chômage (-30 %)		-11,3
Aides au logement (-70 %)		-17,7
Pensions versées directement par l'État (-50 %)		-26,1
Maladie (-10 %)		-18,4
Accidents du travail (-10 %)		-12,2
Aides de l'État aux ménages (aides logement, handicap, solidarité, bourses...) (-70 %)		-35,7
	Réduction ou suppression d'aides publiques	
Aides aux autres collectivités (retraites SNCF et RATP, contrats aidés...) (-50 %)		-12,1
Aides directes aux entreprises (-100 %) (hors CICE et autres crédits d'impôts)		-11,9
	Économies sur le fonctionnement des services administratifs	
Suppressions de régimes de protection sociale et modernisation (-60 %)		-26,1
Économies sur la fonction publique d'État par simplification (-5 % de la masse salariale totale de la fonction publique d'État)		-3,5
	Total des réductions de dépenses	-429,8
	Besoins en financement complémentaire pour le RU	-65,8
	Évolution des cotisations et contributions sociales sur un même volume horaire global	-67,6
	Augmentation recettes IGR / IRPP sur revenus d'activité	66,1
	Solde lié à réforme sans IGP	-67,2
	Augmentation recettes IGP / taxes foncières, ISF, IR et CSG sur revenus fonciers	68,3
	Solde après IGP	1,1

Grille de chiffrage de la transition écologique

Pour chaque mesure, il conviendra de s'interroger sur les aspects budgétaires suivants :

Mise en place initiale (en millions d'euros)						
investissement sur 15 ans		investissement sur 15 ans financé par			Coût évité sur 15 ans liés aux gaz à effet de serre, à la dégradation de la biosphère, aux crises sociales et au financement de la santé	Bilan net sur 15 ans, prenant en compte le coût public et le coût évité
Fonds public	Fonds privés	Création monétaire	Transfert des investissements des filières carbonées et celles générant chômage et précarité vers lutte contre le réchauffement, domaine social, financement de la santé			
			public	privé		

Montant annuel récurrent (en millions d'euros)				
Coût public annuel	Part privée hors impôts	Financé par		Bilan net annuel coût public, prenant en compte le coût public et le coût évité
		Coût public financé par l'impôt	Coût évité (gaz à effet de serre, dégradation de la biosphère, crises sociales et financement de la santé)	

ANNEXES

Les propositions du *Collectif citoyen pour une Démocratie Durable (CCDD)* :

- Une transition écologique transverse vers une société soutenable et résiliente
- Vers une société éthique entretenant une relation digne et équilibrée avec les animaux

Les propositions de M. Patrick Colin de Verdière :

Partage du temps de travail et revenu citoyen, cœur d'une réforme sociale

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE TRANSVERSE

*VERS UNE SOCIÉTÉ
SOUTENABLE ET RÉILIENTE*

300 PROPOSITIONS POLITIQUES

du Collectif Citoyen pour une Démocratie Durable



Note liminaire

Ce rapport est une version synthétique des travaux menés entre juin 2015 et novembre 2016 par une cinquantaine de personnes, citoyens engagés, initialement réunis au sein de la commission thématique nationale Environnement et Soutenabilité de Nouvelle Donne, puis regroupée sous le titre de Collectif Citoyen pour une Démocratie Durable (CCDD).

*La co-construction de ce train de mesures ambitieux a été impulsée par MM. **Arthur Keller** et **Laurent Vincent**.*

*Nous tenons à remercier les contributeurs suivants : **Nicolas Ballouhey ; Alexandre Barré ; Gilles Bertin ; Dominique Billet ; Benjamin Blum ; Isabelle Brokman ; Brigitte Combal ; Jean-Claude Corbet ; Michel Dewasmes ; Georges Dilasser ; Philippe Dumas ; Hélène Exbrayat ; Nicolas Féat ; Mike Fink ; Fabien Foulon ; Nicolas Gouvernel ; Arthur Grimonpont ; Benjamin Grimont ; Cyril Jarny ; Marie-Christine Julien ; Félix Lallemand ; Jean-Marc Lalloz ; Julien Langé ; Laurent Leguyader ; Laure Le Jossec ; Bernard Léon ; Jonathan de Loeuw ; Pierre Lortic ; René-Paul Mages ; Pierre-Louis Masseur ; Julien Méry ; Xavier Meunier ; Loïc Morel ; Frédéric Naud ; Manu Parent ; Thierry Pérez ; Bernard Perraudin ; Emmanuel Pétel ; Frédéric Pic ; Jacques Piton ; Gaël Quiban ; Christian Riehl ; Alix Rozès ; Paul Sauvy ; Julie Souter ; Jean Tronchet ; Pascal Veronneau.***

*Ainsi que les personnalités, auteurs et experts qui ont répondu à notre invitation et ont partagé avec nous leurs analyses : **Philippe Bihoux ; Guillaume Émin ; Hélène Le Téo ; Alain Lipietz ; Nicolas Meilhan ; Jean-Pierre Raffin ; Guillaume Sainteny ; Thierry Salomon ; Pablo Servigne ; Benoît Thévard.***

*Coordinateur et auteur principal : **Arthur Keller**.*

*Coauteurs : **Alma Dufour ; Laurent Vincent**.*

*Relecteurs : **Cyril de Köning ; Jacques Muller**.*

Ce dossier débute par les éléments structurants suivants :

Préambule (diagnostic et nature de l'approche)	p. 319
Principes généraux	p. 321
Grands chantiers	p. 322
Stratégie de financement	p. 328

Par la suite, les propositions sont classées par thème :

1. Le climat	p.331
2. La biodiversité	p.341
3. Le secteur de l'énergie	p.347
4. Les transports	p.355
5. L'agriculture	p.361
6. Le bâtiment et le logement	p.371
7. Les modes de production et de consommation	p.375
8. Les politiques nationales et les institutions	p.383
Annexe 1 : À propos de la <i>Energiewende</i> allemande	p. 385
Annexe 2 : Éléments de calcul des besoins pour la rénovation thermique des bâtiments	p. 387
Annexe 3 : Exemple d'application de l'économie de fonctionnalité aux véhicules électriques ou économes en carburant	p. 391

Le rapport ci-après contient **300 propositions pour une transition écologique pour la France**, incluant des mesures à défendre à l'échelle internationale, suivant le principe de subsidiarité, afin d'assurer la **cohérence globale de l'action**. Il innove par son ambition et son **approche transdisciplinaire** (« *pensée complexe* »).

Ces propositions intègrent la question du défi climatique et l'enjeu de décarbonation des activités humaines, qui constituent un fil rouge permanent dans nos réflexions.

Ce qui suit concentre :

- d'une part les propositions les plus avancées sélectionnées auprès d'ONG, de *think tanks* et d'experts, puis articulées entre elles d'une façon unique pour **assurer la consistance et la faisabilité de l'ensemble** ;
- d'autre part **des propositions novatrices inédites**, notamment en termes de **stratégie systémique**.

POURQUOI CE TRAVAIL EST UNIQUE

- il aborde **l'ensemble des problématiques écologiques et de soutenabilité sociétale** et englobe **l'intégralité des activités humaines** : tous secteurs économiques, activités non économiques, modes de production et de consommation, nouveaux usages
- il intègre, pour la première fois dans l'élaboration d'un grand projet stimulant pour le pays, au-delà de la notion d'écologie, celles de **soutenabilité** et de **résilience** : préparation collective à d'éventuels chocs systémiques devenus plausibles
- il se distingue des programmes politiques par sa **cohérence d'ensemble** en levant notamment les contradictions systématiquement rencontrées entre les pans écologique et économique ou social des programmes politiques
- il propose une **hiérarchisation des priorités stratégiques**
- il explore des pistes pour surmonter des **résistances au changement**
- il explicite une **stratégie de financement**
- il présente une manière de faire **un usage responsable des ressources et de l'énergie**, et de **réduire les pollutions** de toutes natures

Préambule (diagnostic et nature de l'approche)

Voici un programme de transition écologique pour la France, incluant des mesures à défendre à l'échelle européenne suivant le principe de subsidiarité pour assurer la cohérence de l'action. Face à la convergence de menaces de nature et de magnitude sans précédent, l'attentisme n'est plus une option : une action volontaire et pragmatique doit s'organiser tant qu'il est encore temps. C'est pourquoi nous avons établi ce programme d'une ambition et d'une audace inédites dans le monde politique.

Aussi désespérant que ce soit, il faut bien l'acter : le monde politique ne saisit pas la vraie nature de cette crise multifactorielle que nous affrontons et qui s'amplifie. Jusqu'ici les dirigeants restent enlisés dans des folies des grandeurs issues des Trente Glorieuses et dans des visions simplistes des « problèmes » et des « solutions » : vu qu'ils traitent comme des problèmes des phénomènes qui ne sont en réalité que des symptômes d'un problème d'insoutenabilité plus fondamental, la plupart des « solutions » qu'ils proposent, ou pour lesquelles ils s'enflamment, n'en sont pas réellement. Pour ces politiciens, il est encore question de développement durable alors que le concept, largement dévoyé, a depuis longtemps démontré son inaptitude à produire un monde viable. Il est temps d'admettre l'urgence d'un changement de système et la nécessité d'une transition écologique à grande échelle ! Créons ensemble une nouvelle approche politique, économique et sociale qui soit adaptée à l'avenir et non plus au passé, et impulsons un renouveau culturel pour restaurer les équilibres environnementaux et humains afin de rendre la société solide, adaptable face aux nouveaux défis globaux, dans un esprit de démocratie créative !

Ne nous y trompons pas : même si le mot « transition » prend peu à peu chez les élites une connotation de mouvement marginal réservé à quelques doux rêveurs ou « bobos », celle dont nous parlons ici n'est rien de moins qu'une révolution culturelle voire anthropologique, une réinvention inédite du vivre-ensemble intégrant dans les priorités une responsabilité vis-à-vis de l'avenir. C'est un programme d'envergure qui concerne toutes nos activités et engage durablement toutes les échelles, du local à la politique nationale, parfois même européenne et au-delà : il implique de concevoir un autre référentiel intellectuel, cohérent à toutes les échelles de gouvernance, pour engager un véritable changement systémique. C'est un projet novateur et stimulant, mais qui exige un certain courage — notamment celui de dépasser les lieux communs trompeurs quant à l'aptitude de la technologie à « sauver le monde ». Notre projet est un véritable effort de guerre, un plan Marshall pour un futur commun.

Notre transition requiert d'innombrables innovations de rupture, de nature technologique notamment, mais surtout culturelle. Elle ne constitue pas un « coût » : c'est l'investissement le plus rentable et sensé qu'on puisse faire aujourd'hui et les bénéfices associés seront colossaux, souvent inestimables, y compris sur le plan économique. Entreprendre la transition ne s'oppose pas à la résolution des grands problèmes de société actuels (dette, chômage, inégalités, crise identitaire, déraillement démocratique, etc.) mais apporte au contraire la seule voie de sortie qui permette en même temps de se prémunir contre les turbulences systémiques à venir et le choc que va engendrer le passage d'une société d'abondances à un nouveau paradigme marqué par les raréfactions. Ce choc peut être subi ou anticipé, à nous de dépasser le déni et d'accepter de voir en face les vulnérabilités qui nous caractérisent, à nous de donner le coup d'envoi au chantier qui s'impose, en pleine lucidité et en rompant avec les logiques de démesure qui nous ont conduits au pied du mur de l'Anthropocène.

C'est dans ce contexte — certes inquiétant en cela qu'il ne laisse pas d'espoir de viabilité au *business as usual*, mais motivant si l'on se met en situation d'engager cette transition — que le *Collectif Citoyen pour une Démocratie Durable (CCDD)* a produit un train de mesures audacieux qui repense notre économie, notre rapport à la nature et le modèle de production et de consommation de biens et services.

Transition énergétique, mutation agricole, réaction face au péril climatique, préservation des écosystèmes, réinvention des procédés industriels et des modèles macroéconomiques, responsabilisation des acteurs économiques, politiques, culturels, médiatiques et des citoyens... À ce stade, nous constatons et déplorons qu'aucune formation politique ne prend à bras-le-corps le problème dans toute sa complexité (c'est-à-dire pas seulement dans sa dimension écologique, et sans négliger les interrelations entre problématiques ni les effets d'accélération et de seuil) et ne propose un programme cohérent réalisable à croissance nulle, sans simplisme ni petits arrangements idéologiques avec le monde réel. Nous souhaitons injecter du recul et de la nuance dans la lecture que propose le monde politique du monde réel, ce dernier devant être embrassé dans sa complexité pour que les problèmes puissent être correctement évalués et pour que des réponses pertinentes, souvent transverses, puissent être élaborées et mises en place. Sinon, nous continuerons de passer à côté de l'essentiel, des causes primaires. Voilà pourquoi nous espérons que ce travail permettra de poser les fondations de coopérations fructueuses bénéfiques pour l'avenir commun.

Les nouvelles crises sont multifactorielles et interconnectées, donc le défi collectif est vaste et complexe. Pour le relever, il ne suffira pas de rustines et de mesures en demi-teintes basées sur des appréhensions réductrices du monde : mobilisons-nous avec l'énergie du bon sens, regardons les menaces en face avec perspicacité et prenons conscience de l'urgence : une conscience salutaire qui doit aiguillonner le meilleur en chacun de nous.

Il s'agit bien de concevoir et de développer une multitude de manières de faire ensemble, afin de bâtir une société viable et de repousser le spectre d'un possible effondrement des structures socioéconomiques, techniques et culturelles sur lesquelles reposent nos vies et les possibles pour lesquels nous travaillons et nous battons. Au-delà donc de la question de la durabilité, nous jugeons qu'il est temps de proposer un grand programme de construction d'une résilience collective, c'est-à-dire la capacité à affronter ensemble les bouleversements qui se dessinent et à maintenir des conditions de vie favorables au bien-être et à la réalisation du plus grand nombre.

Cela doit se faire par un travail multidisciplinaire rationnel, afin de permettre l'émergence d'une vision objective des dangers, des enjeux et des marges de manœuvre.

Cela doit se faire avec lucidité et honnêteté, afin de dégager des trajectoires pertinentes, viables et enviables. Il est temps d'offrir aux Françaises et aux Français des perspectives stimulantes qui permettront davantage de « consonance », c'est-à-dire moins de schizophrénie entre ce en quoi l'on croit et ce qu'on fait jour après jour...

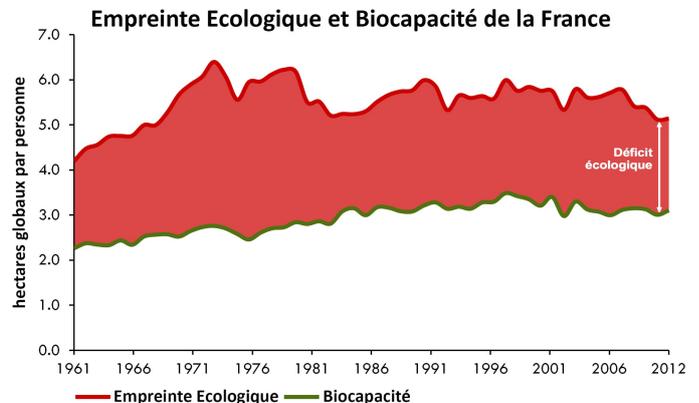
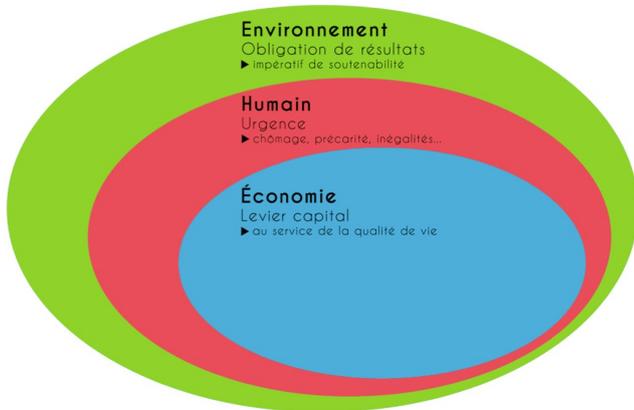
Cela doit se faire tous ensemble, avec cœur et ingéniosité. Investissons ensemble dans l'avenir, et œuvrons d'une détermination commune pour une cause qui nous concerne tous et transcende tous les clivages.

Retroussons-nous les manches, le temps n'est plus à la tergiversation.

TOUS SUR LE PONT !

Principes généraux

• Principe de soutenabilité : passer du « développement durable » à la « société soutenable », l'économie au service de l'humain et les activités humaines circonscrites aux limites écologiques (figure de gauche). Tant qu'on n'aura pas fait redescendre l'empreinte écologique et remonter la biocapacité des territoires pour que la première repasse sous la seconde, le système sera insoutenable par définition (figure de droite).



• Principe de solidarité intergénérationnelle : selon nous, le présent n'a de sens que si un avenir est assuré ; dans ce cadre, subvenir à nos besoins aujourd'hui ne doit en aucun cas risquer d'amputer la capacité des êtres, demain, à subvenir aux leurs, et l'attitude responsable est de prendre une marge de manœuvre en réduisant toutes les consommations qui peuvent l'être (en commençant par les plus superflues), afin de ne pas compromettre l'avenir pour une gabegie éphémère. Cela rejoint le *principe d'obligation* de Hans Jonas.

• Principe de résilience : constituer des stocks stratégiques, miser sur l'efficacité des activités en termes de ressources utilisées, prévoir des barrières protectrices en prévision des risques possibles, constituer des réseaux d'entraide et de complémentarité, mettre en place un dispositif de surveillance des paramètres clés de l'environnement afin d'être en mesure de mieux anticiper, redonder toutes les installations névralgiques et compétences clés, utiliser des équipements simples et durables (basses technologies). Développer la résilience ne s'oppose pas au développement d'une soutenabilité : ça le complète.

• Principe pollueur-payeur : transposer dans le droit français la directive européenne relative à ce principe : le principe ne doit pas pouvoir s'appliquer comme un « droit à polluer » (je paie donc je peux polluer) ; il est donc nécessaire de l'assortir de la nécessité de fixer des sanctions dissuasives (assurant que les personnes morales et physiques auront intérêt à respecter la loi). Nous proposerons l'inscription de ce principe dans la Constitution, ainsi que l'impératif de régénération et de protection du biotope français.

• Principe bonus-malus : les pratiques soutenables doivent être récompensées et encouragées, les lacunes d'efforts doivent être découragées voire sanctionnées. La redistribution ainsi organisée sera transparente, pour une meilleure acceptabilité générale. Au total, il s'agit d'une fiscalité environnementale de rééquilibrage à somme nulle sur l'ensemble des activités.

• Principe d'écologie de la demande : nous considérons que l'écologie « traditionnelle », qui s'interroge sur la manière de mieux organiser et d'encadrer l'offre (d'énergie, de biens et de services) mais ne remet en question qu'à la marge la responsabilité citoyenne, est obsolète ; il faut prendre à bras-le-corps la question de la production ainsi que la métamorphose des logiques d'utilisation d'énergie et de ressources : façons de consommer par les individus mais aussi par les entreprises et industries, qui sont de plus en plus énergivores.

• Principe de transition culturelle : une transition technologique ne suffira pas, la course à la solution technique miracle est une suite en avant qui surestime les possibles technologiques et sous-estime l'accélération des dynamiques, les effets de seuil et les effets rebond ; la clef se situe dans une mutation de nature culturelle, et si les technologies ont bien leur rôle à jouer, elles doivent être le moyen et non la fin.

• Principe de prospérité post-croissance : la croissance du PIB ne reviendra pas ; toute politique se doit d'être réalisable à croissance générale nulle ou quasi-nulle (c'est-à-dire à volume de l'économie constant).

Grands chantiers

Nous avons élaboré 12 « grands chantiers » pour la France, qui ont le potentiel de stimuler un changement de paradigme réel et profond. Les citoyens seront invités à co-construire ces programmes.

1. Programme national de transition agroalimentaire et énergétique

incluant une mutation du modèle agricole et des dispositifs de production d'énergie

Ce programme est le cœur de notre projet de transition écologique ; il contiendra les propositions faites dans les chapitres « *Le secteur de l'énergie* » et « *Agriculture* » ci-après...

Principes généraux :

- Mise en place d'une politique de souveraineté alimentaire : la France et l'Europe doivent garantir l'alimentation des populations et l'existence des producteurs agricoles, et doivent reconnaître que ces droits élémentaires passent avant les exigences de l'Organisation mondiale du commerce. Cela inclut l'interdiction du dumping sur les matières premières agricoles en provenance d'autres pays.
- Création de Pôles Départementaux de Transition vers la Durabilité et la Résilience chargés d'organiser les mutations des systèmes énergétiques et agricoles locaux incluant les questions d'aménagement (et ménagement) du territoire, de transports et de bâtiment/logement.
- Il s'agira de veiller à impliquer tous les agents de la fonction publique, à toutes les échelles, dans les dynamiques et projets de transition : les solliciter, les informer, les former, les stimuler, leur donner du champ libre et des ressources, de l'autonomie... et s'inspirer des meilleurs projets dans les autres territoires.
- Développement dans les communes de lieux-ressources publics mettant à disposition des usagers des équipements (outils, véhicules, ressources diverses) en location/prêt et accueillant des formations et des journées de sensibilisation à la nature (en coopération avec des associations spécialisées, dans chaque département.
- Encouragement de l'autoproduction énergétique et alimentaire (notamment autoproduction de semences).
- Délégation de la création variétale (conservation adaptative) aux cultivateurs, qui pourraient être financés par un fonds dédié à des programmes de sélection mutualiste.

Création d'une Confédération des acteurs de la transition regroupant les initiatives et expérimentations de cette transition écologique pour permettre un recensement et un regroupement (prendre conscience du nombre et aller vers une masse critique, dupliquer les projets réussis et changer d'échelle), pour s'organiser en force d'influence, être représenté politiquement, devenir un acteur incontournable. Cela permettra également une mise en rapport avec des confédérations similaires à l'étranger, pour constituer une force au niveau international.

2. Programme de redéfinition et d'institutionnalisation des « Communs »

Définir de nouvelles politiques de gestion collective des biens fragiles et vitaux, ni publics ni privés, pouvant faire l'objet d'un usage privé mais dans certaines limites pour prévenir leur dégradation préjudiciable pour tous.

Protéger les « Communs » des mécanismes de marchés financiers.

Les « ressources » vitales (denrées de base, eau, services écosystémiques, infrastructures essentielles notamment pour les transports et la production d'énergie...) ne devraient plus être soumises à l'instabilité des marchés : il s'agira d'étudier la possibilité de « sécuriser » les populations en laissant la gestion de ces ressources aux collectivités et à des collectifs citoyens, en proposant des tarifs régulés (coût partagé entre tous les utilisateurs), et en mettant en concurrence seulement certains services de gestion spécifiques.

Ainsi, nous souhaitons une séparation totale entre EDF d'un côté, RTE et Enedis de l'autre, de même qu'entre Engie d'un côté, GRDF et GRT Gaz de l'autre (producteurs d'énergie et opérateurs de réseaux). Les premiers seront soumis à une concurrence « en amont » – appels d'offres dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixant des orientations cohérentes de long terme – et les derniers devront pouvoir se concentrer sur leur tâche prioritaire : organiser des réseaux conçus pour fonctionner avec une part de renouvelables croissante.

Développer les Communs suppose une réinvention de notre rapport à la propriété : usages collectifs et coopératifs des biens, économie de fonctionnalité, copropriété des outils et ustensiles du quotidien...

3. Programme national d'évaluation de la soutenabilité et de la résilience des collectivités et territoires

Ce programme cartographiera les forces, faiblesses, menaces, ressources, contraintes de chaque commune et chaque territoire, et évaluera leur résilience en cas de grands chocs environnementaux ou géopolitiques.

Exemple d'objectifs : répondre aux questions « Comment nourrir Paris en cas de pénurie durable de pétrole ? », « Quel serait l'impact d'une sécheresse pluriannuelle sur les terres agricoles ? », « Quel est le niveau de vulnérabilité de tel ou tel territoire vis-à-vis de telle ou telle chaîne d'approvisionnement ? »...

Les rapports seront actualisés tous les 5 ans, par défaut. Ils incluront une cartographie des forces et faiblesses, comprenant par exemple un état des lieux des sols, les chaînes d'interrelations entre systèmes, les réseaux de complémentarité territoriaux, les capacités de production énergétique, les ressources naturelles...

4. Programme d'aménagement et de développement des territoires

Définition d'une nouvelle politique générale d'aménagement et de développement soutenable des territoires :

- Démocratisation de l'élaboration et de la décision des projets d'aménagement/développement des territoires, d'initiative publique ou privée.
- Développement de la dimension écologique des projets de territoires dans le sens d'un développement endogène (exploitation/valorisation soutenable des ressources naturelles et humaines locales dans le but de répondre aux besoins humains locaux).
- Affranchissement du dogme de la compétitivité/concurrence appliqué ces dernières décennies aux territoires pour mettre en œuvre une politique de coopération territoriale.
- Prise en compte effective des enjeux spécifiques de certains territoires (par ex. : ultramarins, transfrontaliers, montagnards, littoraux, ruraux, urbains périphériques, périurbains...).
- Protection intensifiée de la biodiversité et des écosystèmes.

5. Programme national de réinvention des agglomérations

- Favoriser l'émergence d'aménagements, de services et de nouveaux plans de déplacements (comme à Lille par exemple) pour chasser les voitures individuelles des centres-villes : développement des transports doux, réseaux de pistes cyclables autonomes (comme aux Pays-Bas), mise à disposition de vélos et deux-roues à moteur électrique, tram-trains, espaces de parking aux entrées des villes, etc.
- Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine : développement des jardins ouvriers, jardins partagés, parcs publics productifs, vermiculture, plantation d'arbres, valorisation des espaces verts au-delà de la production alimentaire elle-même, cela permet de sensibiliser les gens et de leur inculquer des connaissances et savoir-faire essentiels) — Développement prioritaire dans les quartiers défavorisés, les cités...
- (Re)création de « biorégions urbaines », de « zones vertes » et de « territoires agroécologiques » autour des grandes agglomérations ; corridors écologiques ; privilégier l'interpénétration des espaces urbains et des zones vertes.
- Réorganisation des flux de personnes et de marchandises pour rationaliser l'usage des carburants liquides.

➔ Voir les propositions explicitées dans la suite de ce document.

6. Programme de révision des institutions et du « droit écologique »

- Le droit français n'intègre qu'à la marge la problématique de la soutenabilité, qui inclut les questions de climat, de biodiversité et de dépendance aux ressources, à l'énergie et aux chaînes logistiques : transformation du code de l'Environnement en *code de l'Environnement et de la Soutenabilité*, pour systématiquement incorporer les grands enjeux de façon systémique. Par ex. : définir un statut d'installation classée pour la protection du climat.
- Réforme des institutions qui produisent le droit, création notamment d'une « troisième chambre » chargée de la prise en compte du long terme dans les politiques (voir détails par la suite).
- Reconnaître la notion criminelle d'écocide au niveau français :

➔ Voir <https://reporterre.net/Peu-a-peu-le-crime-d-ecocide-s-impose-dans-le-droit-international>

- Les moyens des polices de l'environnement doivent être largement renforcés.
- Les représentants des forces de l'ordre, les agents des services publics et les magistrats doivent être enfin formés et sensibilisés sur ces questions.

7. Programme national d'innovation et d'expérimentation de rupture

Il s'agit de stimuler une nouvelle innovation et un foisonnement d'expérimentations au cœur des territoires intégrant les nouveaux défis et les contraintes correspondantes :

- économie en matériaux rares ou bien non présents à proximité
- économie en énergie fossile
- simplicité technologique maximum, plans et manuels de réparation accessibles à tous
- faible empreinte écologique au cours du cycle de vie, et externalités négatives minimales (qu'elles soient environnementales, sociales ou sanitaires)
- modularité
- réutilisabilité
- réparabilité
- recyclabilité
- robustesse
- interopérabilité
- développement des modèles économiques alternatifs (économie sociale et solidaire, économie du partage, économie de fonctionnalité, économie circulaire, économie bleue, économie symbiotique...); nous empruntons quelques concepts à l'innovation frugale, même si la finalité est différente
- grand chantier d'expérimentations agricoles : agroécologie, permaculture, agriculture écologiquement intensive, agriculture urbaine et périurbaine sous réserve d'avoir préalablement vérifié l'absence de substances polluantes dans les sols : en cas de problème constaté, entreprendre une réhabilitation des sols)...

L'idée générale : on ne recherche plus à créer de nouveaux besoins ou à maximiser encore la performance... mais à trouver le meilleur compromis entre la performance et la prise en compte des facteurs inventoriés ci-dessus. En outre, plutôt que d'améliorer encore les privilèges ou de multiplier les « gadgets » des élites (et donc de creuser encore davantage l'écart entre les quelque nantis et tous les autres), il s'agit de consacrer l'innovation à l'amélioration réelle et durable du monde et donc à l'extension des « bonnes » innovations à toute l'humanité (réduction des inégalités en matière de « services » disponibles).

Ces mêmes critères feront dorénavant partie intégrante des cahiers des charges pour la commande publique, tout en s'intégrant dans un chantier de simplification des procédures de candidature destiné à faciliter la démarche pour les structures de taille modeste. Afin de favoriser l'exemplarité de l'État, des prescriptions supplémentaires en matière de soutenabilité devront être incluses dans les appels d'offres afin de contraindre à des choix non strictement basés sur la rentabilité économique. Ce principe sera notamment intégré à la loi de transition énergétique.

Les investissements publics et soutiens accordés à des entreprises, start-ups, incubateurs, etc. devront dorénavant intégrer ces critères (pas la seule dimension économique). Au lieu de fournir un simple business plan, les structures ou projets devront soumettre un « *business plan durable* » intégrant notamment les externalités susmentionnées aux documents budgétaires/comptables. Dans la recherche et l'innovation, les critères d'évaluation et de subventionnement doivent évoluer (davantage de qualitatif, moins de quantitatif qui pousse à la surenchère en matière de publications scientifiques).

Les externalités écologiques seront internalisées par les organismes publics (intégrées à la comptabilité).

Au-delà de l'innovation technique et technologique, d'autres chantiers devront être lancés concernant l'innovation conceptuelle, l'innovation sociale, l'innovation culturelle, l'innovation comportementale, l'innovation organisationnelle, l'innovation institutionnelle et l'innovation en matière de gouvernance multi-échelle : tous ces éléments sont prépondérants pour l'instauration d'un véritable changement. Parmi les innovations les plus essentielles : celles qui permettront de faire évoluer la vision collective de ce qui est possible et de ce qui est désirable, d'engager une remise en question individuelle, de créer de nouvelles manières de faire des affaires et d'inclure le plus grand nombre dans les changements à mettre en place.

Car bien qu'elle ait un rôle à jouer, la technologie seule est inapte à résoudre les problèmes de limites qui se posent à nous désormais, qui remettent en question notre système lui-même et les finalités collectives qui en découlent. Vu les enjeux, on ne peut plus foncer tête baissée dans de simples prolongations du système actuel devenu caduc, ni se contenter d'investir nos ressources dans les questions techniques (le *comment*) : il faut désormais poser la question du *pourquoi*, interroger la finalité et le bien-fondé de ce qu'on choisit d'entreprendre en tant que société.

8. Programme de « bouclage des cycles »

Notre système économique organisé de manière linéaire vide la nature de ses ressources d'un côté et pollue dangereusement les écosystèmes de l'autre. Il est temps de « boucler les cycles » par l'économie circulaire et une réinvention de la manière dont on traite nos déchets (pour les villes et les campagnes) : eaux usées, extrants agricoles, déchets BTP, déchets d'équipements électriques et électroniques, etc.

Par exemple, les déjections humaines et animales ne doivent plus être déversées dans l'eau : il est impératif de les traiter, avec les déchets cellulosiques, pour en faire de l'humus pour les sols agraires après un compostage adéquat (bouclage des cycles en direction des terres agricoles). Cela permet de pérenniser les processus de formation des sols, d'améliorer durablement les capacités de production et de régénération des terres, ainsi que de limiter les pollutions des eaux et de l'air.

Il est nécessaire de mettre en œuvre une politique de gestion intelligente des eaux grises (ménages et lessives) et des eaux-vannes (fèces et urines), qu'il ne faut plus mélanger :

- D'un côté, les eaux grises peuvent retourner aux cours d'eau ou aux nappes phréatiques, ou être utilisées pour l'arrosage agricole, après un traitement adapté (dégrillage, déshuilage, transition en zone humide) : c'est là un traitement plus léger et moins coûteux que celui en vigueur actuellement dans des stations d'épuration toujours plus technologiques et sophistiquées.
- De l'autre côté, les eaux-vannes mélangées à des matières végétales en centres d'imprégnation, se transforment en compost et en humus (comme c'est leur cycle naturel) et viennent restaurer les sols agraires appauvris et détruits par plusieurs décennies de produits phytosanitaires industriels.

La mise en œuvre de ce programme demandera des investissements publics dont nous estimons qu'ils seront rentables dans une perspective de création d'emplois pour la mise en place (construction d'équipements et installation des réseaux) et l'exploitation (collecte, traitement et valorisation).

9. Programme national de révision des indicateurs

Nous devons impérativement sortir de la logique obsessionnelle de quête de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB). Il n'y a aucune preuve à ce jour de la possibilité d'un découplage entre croissance économique et utilisation de ressources (l'extraction mondiale de matériaux a crû de 94% depuis 1980 et la croissance se poursuit sans même ralentir), et donc la quête de l'infini dans un monde fini confine à l'absurde à l'heure où les limites se rappellent à notre conscience.

Dans les pays développés, la croissance ne rend pas plus heureux, elle ne réduit pas la pauvreté et entraîne des inégalités exponentielles, elle s'accompagne de dette et détruit la biosphère. Il est vital de repenser notre modèle économique et d'abandonner le PIB comme la mesure première du progrès. La France peut montrer l'exemple en décidant de réduire de façon volontaire et ingénieuse son empreinte écologique.

Nous proposons de promouvoir la notion de prospérité durable, qui dépasse largement la question du volume de l'économie. Il s'agira de concevoir et d'adopter un tableau de bord d'indicateurs nationaux quantitatifs et qualitatifs couvrant les dimensions écologique, sociale, culturelle et économique. Ces indicateurs seront illustratifs des valeurs qui animent notre projet de société, et permettront des politiques publiques plus responsables et moins focalisées sur le profit et la compétitivité.

La France militera pour que cette logique de comptabilité nationale se généralise dans l'Union européenne.

Par ailleurs, l'empreinte écologique des Français (incluant les émissions de gaz à effet de serre) sera mesurée non seulement en fonction de la production sur le territoire national mais aussi en fonction de la consommation finale effective : en effet, l'impact climatique de nos consommations baisse à peine, il a principalement été délocalisé dans les pays émergents — ce qui ne fait aucune différence en matière de climat puisque les gaz à effet de serre produisent le même effet global où qu'ils soient émis. Il sera donc bienvenu de prendre conscience des implications véritables de nos achats individuels et collectifs, et de ne plus masquer les réalités en ayant recours à des indicateurs trompeurs.

➔ Voir <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030478182&categorieLien=id>

10. Refonte des modèles macroéconomiques

Il est urgent de remettre du bon sens dans l'économie et de la connecter au monde réel avec ses contraintes de finitude. De façon aberrante, les modèles utilisés par nos élites et institutions font l'impasse sur les limites naturelles, sur la nécessité d'investir de l'énergie pour produire de l'énergie, sur les externalités négatives engendrées, et découlent d'une série d'hypothèses plus invraisemblables les unes que les autres. L'heure est venue de bâtir les politiques publiques sur des bases rigoureuses, saines et pluridisciplinaires, et d'abandonner les dogmes néoclassiques insensés qui nous mènent à la catastrophe, tels que la soi-disant substituabilité des facteurs de production (les écosystèmes sont considérés comme remplaçables par autre chose qui remplirait la même fonction...) qui jusqu'ici a commodément éliminé de l'équation la notion de limites et permis de continuer à fonctionner comme si l'infini était accessible sur Terre grâce à la seule force du génie humain.

Cette logique, embrassée avec un vif intérêt par les élites du monde entier, démontre partout sa dimension destructrice sur la nature et les hommes. Ce processus de dévastation s'accélère et participe désormais du sabotage, une guerre contre la vie et ce qui la rend possible, une forme de génocide doublé d'un suicide généralisés. C'est pourquoi il est primordial et salutaire de dénoncer fermement les absurdités flagrantes de la supercherie qu'est la théorie économique prédominante, et de désavouer les chantres et pseudo-experts qui polluent depuis trop longtemps le débat public avec leurs doctrines, dont nous dénonçons le caractère mystique et mystifiant. À force de véhiculer des idées fausses, des théories obscurantistes et des raccourcis trompeurs, des rêves fous et des faux espoirs, ils mènent à la multiplication des conflits et au désenchantement de tous. Le gâchis de temps et de ressources qu'ils encouragent sont profondément nuisibles pour l'avenir.

Notre idée : introduire dans la pensée politique les approches d'économie écologique (prise en compte du capital naturel et des limites à son exploitation) ainsi que les travaux de l'économiste en chef de l'Agence française du développement (AFD) Gaël Giraud et du professeur d'économie Steve Keen, pour ne citer qu'eux. Communiquer sur le fait que le « Prix Nobel d'Économie » est n'existe pas, qu'il s'agit seulement du « Prix de la banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel ». L'école dominante en économie est anti-scientifique, absolument antinomique avec les principes de la thermodynamique, dépend d'hypothèses arbitraires dont nombre ont été formellement invalidées, et n'exige aucune validation empirique ce qui la rend totalement inconciliable avec le monde réel.

Il faut éviter le piège qui consiste à attribuer un prix aux services écosystémiques : cela reviendrait à forcer une conception néolibérale sur des ressources vivantes essentielles, les condamnant aux logiques de marché. Il est temps de faire savoir qu'il existe une théorie économique alternative qui résout les incohérences de l'idéologie en place à laquelle ont été (dé)formées les élites politiques actuelles, et de reprendre la main sur la façon qu'on a d'envisager la politique et la responsabilité de chacun vis-à-vis de l'avenir.

Il faut également expliquer que la quête de croissance — même verte — est un mythe et une imposture. Stratagème d'aliénation des peuples, cela fait perdurer un système qui rend les puissants toujours plus puissants et entraîne le reste de la société dans une impasse funeste... Cette obsession de faire grossir l'économie, il est temps de la condamner ; elle est devenue un leurre fatal dans un monde saturé où les systèmes naturels montrent les symptômes de l'effondrement et où le capital naturel devient le premier facteur limitant.

Nous réprouvons haut et fort, sur la base d'arguments rigoureux, la pensée économique actuelle, dont l'hégémonie est une calamité. Nous donnerons la parole aux experts aptes à démontrer que les fondations de l'école néoclassique sont parfaitement irrationnelles et que tout ce qui a été construit par-dessus s'apparente à un système de Ponzi qui ne peut perdurer que tant que la croissance économique augmente. Or à l'approche d'une limite absolue à cette croissance, le risque et les enjeux sont grands, tout comme le besoin de basculer vers un paradigme raisonnable. En invalidant la théorie économique qui sous-tend aujourd'hui la géométrie des rapports de forces dans le monde, nous faciliterons la transformation dont le monde a besoin.

Attaquons de front l'économie néoclassique qui se présente comme une science et nous dicte la compétitivité et la financiarisation du monde, nous martèle la croissance infinie, l'indifférence, la recherche d'optimisation (qui rend le système vulnérable en cas d'imprévu), etc. L'heure est venue de percer à jour l'imposture sur laquelle notre civilisation s'est architecturée, et de permettre aux citoyens de reprendre enfin la main sur l'économie.

11. Réforme de l'Éducation nationale et des systèmes de formation professionnelle

- Intégration dans les programmes scolaires d'une thématique baptisée « *L'homme parmi la nature* », consistant en une sensibilisation avancée, depuis le collège jusqu'à la terminale, à l'écologie, à la résilience, au lien avec le monde naturel, à l'éthique .

- Sensibilisation avancée, tout au long de l'éducation, au travail interdisciplinaire.

- Cours de « *prospective* » proposé en option :

Celui-ci se compose d'activités de « projection » consistant en l'exposé d'une problématique contemporaine ou possiblement future et en un brainstorming « encadré et arbitré » par des formateurs spécialisés. Les élèves proposent des idées, mènent des études de faisabilité, planifient des réformes théoriques, étudient la mise en œuvre de solutions. Les compétences développées dans le cadre de cette matière sont, outre l'aptitude à la synthèse, à l'analyse et à la résolution de problèmes : la créativité, la pensée latérale, la pensée critique, l'art de débattre.

- Cours intitulé « *Monde contemporain* » :

Celui-ci vise à inculquer des clefs de décryptage du monde et des actualités telles que les médias nous les livrent. On y apprend à lire les journaux, à développer une pensée critique, à comprendre les filigranes, à décoder le J.T. ; on y passe en revue les grands enjeux du monde, les grands courants politiques, les rivalités géopolitiques, les dessous des conflits majeurs, les cultures, les religions et les leçons de l'Histoire, ainsi que les bases du droit que nul n'est censé ignorer.

- Cours de jardinage systématiques dans toutes les classes :

Apprendre le lien au vivant, le lien au sol ; comprendre la vie des sols et le fonctionnement des écosystèmes.

Le but d'une telle réforme est de former des individus sensibilisés aux problématiques, capables d'analyse et de résolution de problèmes, aptes à se projeter, à créer, à innover, à penser « plus loin que les pistes sillonnées », armés pour appréhender le monde dans sa complexité et pour entreprendre en conséquence.

Développement des filières d'éducation aux nouveaux métiers d'avenir :

- Métiers agricoles, incluant une formation à la microbiologie des sols
- Métiers des énergies propres
- Métiers du bâtiment durable
- Métiers liés à l'innovation de rupture, incluant une formation aux critères listés dans le grand chantier n° 7

12. Programme d'évaluation des bénéfices et coûts sociétaux des activités économiques

Pour chaque filière dans chaque secteur, lancer un grand audit mené conjointement par des experts indépendants, des ONG et des citoyens tirés au sort, dans le but de dresser un état des lieux, une cartographe des atouts et des faiblesses de la filière et de ses acteurs et parties prenantes, en incluant toutes les externalités, positives comme négatives.

Des incitations à évoluer dans tel ou tel sens seront ensuite officiellement établies, et des stratégies multipartites pourront être conçues pour les prochaines années et décennies.

Les activités insoutenables, ou déficitaires et non indispensables, et celles dont les externalités négatives surpasseraient les positives, devront soit s'adapter, soit disparaître, par voie légale si nécessaire.

Il est temps d'apprendre à admettre quand on a fait fausse route et à faire passer la finalité (soutenabilité, intérêt collectif à long terme) devant les intérêts économiques à court terme d'une minorité privée.

Les professionnels concernés devront bien sûr bénéficier de dispositifs d'aide à la reconversion, voire de dédommagements dans certains cas spécifiques à déterminer. Le nouveau système doit proposer de nouvelles perspectives concrètes et cohérentes à ceux qui verraient leur activité supprimée.

Plutôt que d'investir toujours plus de ressources dans la course en avant qui consiste à multiplier les tentatives de résolution de problèmes, on participe ainsi plutôt à la suppression des causes.

Stratégie de financement

La transition écologique que nous envisageons est un véritable plan Marshall, et ne peut se suffire d'une position strictement comptable et d'attendre la rentrée de recettes fiscales pour dispenser ses investissements.

Il s'agit en premier lieu d'encadrer la banque et la finance pour rendre les investissements portés sur les projets de transition écologique plus attractifs, et de rendre dissuasifs les coûts d'investissement sur des projets plus intenses en carbone.

La régulation bancaire est un acte de reprise en main des États garants de l'intérêt général qui est indispensable pour stabiliser le secteur financier et faire tomber la fièvre des rendements spéculatifs de court terme au profit d'investissements sur le temps long : séparation des banques d'affaires et de dépôt, réglementation du système bancaire parallèle, exigence de fonds propres renforcés sur les opérations de crédit, taxes sur les transactions financières.

L'effort d'investissement implique une réorientation massive des investissements d'infrastructure : les moyens à mettre en œuvre consistent à baisser les risques portant sur les projets de transition écologique en faisant reconnaître la valeur économique et sociale des activités de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et en valorisant à 100 € la tonne d'émissions évitée, ce qui permettrait, adossé à des garanties publiques sur les investissements bas carbone, de créer un effet de levier sur l'épargne privée.

Leviers financiers, création monétaire, normes

- Avant tout, arrêter net les subventions aux énergies fossiles, pour réemployer cet argent public sur des programmes de diminution massive de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre, de consommation de ressources non renouvelables et de pollutions environnementales.
- Instaurer une politique publique d'orientation des stratégies des institutions financières (banques, fonds d'investissement) pour désinvestir des industries du charbon, du gaz et du pétrole, conventionnels et non conventionnels, par des mesures fiscales incitatives et la mise en œuvre de normes comptables intégrant les risques écologiques et de soutenabilité dans les bilans des banques et investisseurs.
- Utiliser l'instrument de création monétaire par les banques centrales pour orienter l'investissement exclusivement dans l'économie réelle sur les projets industriels et d'initiative locale de diminution massive de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre, de consommation de ressources non renouvelables et de pollutions environnementales.
- Faire payer les atteintes à la nature en introduisant dans les comptes des acteurs le coût des services rendus par la nature et des dommages qui sont causés à cette dernière, notamment les pollutions, la destruction de puits de carbone (déforestation) et le non-respect de la biodiversité ; mettre en place au niveau européen un signal-prix carbone : établir un corridor pour monter progressivement de 30 €/ TCO_{2eq} aujourd'hui à 100 €/TCO_{2eq} en 2040. Il s'agit d'assurer un prix plancher et un prix plafond à la tonne de CO₂ émise, les deux prix augmentant graduellement. L'encadrement planifié donne une visibilité aux entreprises, facilitant les investissements nécessaires pour s'adapter à une contrainte carbone croissante. Ainsi l'on contraint les sociétés à réduire leurs émissions sans les empêcher de financer leur transition.
- Inciter au développement de nouvelles normes comptables au sein des institutions financières pour que l'évaluation des risques et des coûts environnementaux soit intégrée dans leur bilan, et étendre progressivement ces normes environnementales dans la comptabilité des entreprises, ce qui a pour effet de stimuler les produits marchands à faible consommation de carbone et à faible impact environnemental, et de dissuader les produits à haute empreinte carbone et les polluants.

- Augmenter la part des activités de financement pour la transition énergétique et écologique des banques multilatérales de développement des pays du Sud, pour qu'elles puissent prendre plus de risques et mieux accompagner les investisseurs privés sur les risques politiques et de convertibilité, afin que les États les plus pauvres puissent financer une partie de leur programme d'adaptation, et pour que les pays du Sud puissent en général avoir accès aux financements pour prendre le chemin d'un développement bas carbone.
- Étudier la possibilité de l'introduction d'une monnaie-énergie en parallèle de la monnaie courante, qui rendrait compte de la quantité des émissions mondiales à ne pas dépasser pour tenir le cap des 2°C, en établissant des quotas territoriaux d'énergies fossiles.
- Réviser les normes pour intégrer les effets positifs et négatifs sur l'environnement.

Ce premier type de mesures et de normes a l'ambition de transformer les règles du jeu de la société marchande financiarisée, et de permettre de prévenir et contenir les désastres environnementaux qui s'annoncent avant qu'ils ne se réalisent (ex ante). En modifiant les critères de rentabilité des entreprises, on les encourage à faire évoluer leurs modèles économiques pour rester compétitives.

Leviers fiscaux

Un autre type de mesure est nécessaire pour contraindre et faire payer les émissions polluantes (principe pollueur-payeur) et agit par la fiscalité une fois le fait accompli (ex post) : cet impôt finance dans un jeu à somme nulle les productions et consommations « vertueuses » sur le plan environnemental :

- Levier fiscal à destination des entreprises productrices de biens marchands : instaurer une taxe carbone fiscalement neutre, compensée par des incitations fiscales sur les projets à faible empreinte écologique.
- Développement d'une fiscalité écologique fonctionnant selon le principe de bonus/malus :

> Au niveau de l'offre : dans chaque filière de production, les entreprises aux pratiques les moins « vertueuses » sur les plans écologique et humain (selon un tableau de bord d'indicateurs adapté) se verront appliquer un malus sur l'impôt sur les sociétés, et l'argent ainsi récolté alimentera une caisse, puis sera redistribué aux entreprises mettant en œuvre des pratiques durables, sous forme par exemple de Crédit Impôt Recherche fléché sur des projets visant à améliorer la soutenabilité du secteur et de ses parties prenantes (avec des mécanismes de contrôle et de sanction pour éviter le détournement des crédits).

C'est en quelque sorte une extension du cadre de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), où les critères s'étendent à toutes les dimensions de l'empreinte écologique, et avec une redistribution aux acteurs réalisant la plus nette diminution de leurs externalités négatives.

Les entreprises les plus à la pointe sur ces plans-là auront même droit à des exonérations fiscales : une telle fiscalité incitative attirera sur le territoire français les sociétés les plus durables.

> Au niveau de la demande : TVA minorée sur les produits fabriqués en tenant compte des « nouveaux critères » listés dans le grand chantier n° 7 ; TVA minorée voire nulle sur les échanges en monnaies locales et hors de la grande distribution, notamment en encourageant l'économie en circuits courts avec une aide au développement de monnaies locales ; TVA majorée sur certains types de produits non indispensables et particulièrement mauvais en matière d'empreinte écologique.

• Ces propositions s'accompagnent :

> d'un lobbying au niveau européen visant à faire évoluer les droits de douane à l'échelle communautaire, afin de favoriser l'évolution saine des pratiques de production et d'assurer la compétitivité des entreprises installées sur le territoire européen ;

> de la création d'une agence issue de la société civile et indépendante de l'exécutif chargée :

- de déterminer, filière par filière, les critères et objectifs/seuils pour l'attribution aux producteurs des bonus et des malus (avec une logique de corridor montrant l'évolution anticipée desdits bonus et malus, permettant aux producteurs d'anticiper sur l'évolution de leurs pratiques) ;

- de gérer la caisse susmentionnée.

Cette agence sera constituée de représentants des collectivités, des entreprises, d'experts, d'associations (associations environnementales et associations de consommateurs), de syndicats et de citoyens tirés au sort.

> du développement d'un étiquetage écologique et social ambitieux, obligatoire pour tous les produits ;

> d'une interdiction progressive et in fine totale de la publicité sur la voie publique ;

> d'une diminution de la fiscalité sur le travail qui compense la nouvelle fiscalité écologique.

Cette stratégie de financement vise à mobiliser à l'échelle de la France et de l'Europe des investissements de fonds publics, dont l'objet est de flécher les investissements privés, y compris en orientant ceux qui se portent actuellement sur des fonds spéculatifs court-termistes ou des investissements sur les énergies fossiles et fissiles, vers des projets bas carbone et ne portant pas atteinte aux Communs que sont l'air, l'eau et la biodiversité.

L'ensemble de ces fonds publics et privés est de l'ordre de 3 à 4 % du PIB à mobiliser par an, soit 1 000 milliards d'euros pour la France sur les 15 prochaines années, 5 000 milliards à l'échelle de l'Europe.

1. CLIMAT

Notre proposition consiste à lancer un véritable effort de guerre pour décarboner notre économie, nécessitant la création de 1 000 milliards d'euros d'ici à 2030.

Le climat, un enjeu mondial

Nous prenons acte du 5^e rapport du GIEC qui nous alerte sur les limites de la biosphère et les seuils critiques atteints du fait des activités humaines (notamment sur la biodiversité et les changements climatiques). C'est pourquoi nous proposons de chercher la voie d'une nouvelle forme d'activité économique, de nouveaux usages de production, de consommation et de vie, et d'orienter les investissements pour une transition écologique sur l'économie réelle et sociale.

L'enjeu est mondial et appelle une prise de conscience globale. La croissance sans limite est une impasse : nous devons trouver une autre voie. La conférence sur le climat à Paris en décembre 2015 était un rendez-vous capital : les États se sont engagés à des efforts sans précédent dans l'objectif de maintenir au plus bas les concentrations de gaz à effet de serre (GES) et donc l'augmentation de la température, et la France a fait un travail de chef d'orchestre salué par les délégations du monde entier... pourtant, les efforts consentis sont très en deçà du minimum acceptable pour éviter une catastrophe climatique d'ampleur planétaire, et énormément de travail reste à faire, dans l'urgence, pour aller plus loin encore dans la prise de conscience et les actes.

Les pays riches, grands consommateurs d'énergie et grands pollueurs atmosphériques, portent une responsabilité historique dans le dérèglement climatique ; par conséquent ils doivent contribuer au premier plan à l'effort collectif qui s'impose :

- en s'engageant sur des objectifs réellement contraignants afin d'opérer une véritable mutation de leur modèle économique et social¹ ;
- en finançant activement le développement des pays les moins avancés afin que ces derniers soient en capacité de construire un modèle économique décarboné et respectueux de l'environnement et de ses limites.

Au-delà de l'urgence environnementale, nous sommes également confrontés à une situation sociale critique qui touche cruellement beaucoup d'entre nous et qui ne peut plus aujourd'hui être ignorée. Il est évident pour nous que trop de marché « libre » non régulé accroît cette crise.

Notre proposition constitue un plan ambitieux de restructuration de l'activité réelle en France. Il engage des sommes à la mesure des enjeux, tout en posant les bases d'une économie pérenne. L'objectif est de réduire les fonds actuellement alloués à l'achat de l'énergie grâce à des investissements dirigés vers des actions de réduction des consommations, de prévention des émissions de gaz à effet de serre et de développement des métiers qui y sont liés.

¹ Par sa récente loi sur la transition énergétique, la France s'engage – et avec elle tous les acteurs économiques – à une diminution par 2 de sa consommation d'énergie et par 4 de ses émissions de gaz à effet de serre avant 2050 ; elle rejoint les rares États qui prennent la mesure de l'enjeu ; encore faut-il que chacun en tire toutes les conséquences et qu'une large majorité d'États développés s'engagent sans plus tarder.

1 000 milliards pour une activité humaine raisonnée, pas pour la « croissance verte »

Certains discours politiques promeuvent la « croissance verte ». Ils misent pour cela sur un découplage entre consommation énergétique et produit intérieur brut du seul fait des progrès technologiques, qui permettraient plus de croissance avec moins d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. S'il va de soi que l'innovation va participer à la transition, un tel découplage nous semble relever du vœu pieux, et son espoir ne repose sur rien de réaliste. Le passé prouve au contraire que la croissance du PIB est largement liée à celle de la consommation de ressources, renouvelables ou non, surtout des énergies carbonées, et reste pour cette raison un facteur majeur des changements climatiques et de l'épuisement de la Terre.

De plus, les équipements de production d'énergie non carbonée nécessitent maintes ressources (énergétiques et métalliques surtout) ainsi que de l'espace. La raréfaction de ces ressources ainsi que les limites à l'acceptabilité de leur déploiement indiquent que l'énergie disponible demain pour faire fonctionner l'ensemble de la société ne pourra qu'être en deçà des quantités actuellement produites et consommées. Cette « solution » de croissance verte est donc irréaliste et insoutenable.

La croissance économique dans son acception actuelle (augmentation de la quantité de biens et services produits) n'est plus un objectif crédible. Il est vital de basculer vers un paradigme de prospérité partagée n'exigeant pas une croissance perpétuelle, qui tiendra compte des équilibres naturels et des ressources, et assurera une répartition plus juste de ces dernières. Nous souhaitons introduire dans le débat démocratique d'autres métriques que le PIB : indicateurs de bien-être soutenable et outils destinés à assurer le passage d'une économie prédatrice à une économie régénératrice de la biodiversité, des écosystèmes et des cycles dont dépendent nos conditions d'existence : le développement humain, la santé sociale et l'empreinte écologique sont des critères largement plus légitimes que la production de richesse indexée à la transaction commerciale.

Des projets à financer sur l'économie réelle portant sur la consommation d'énergie

La majeure partie de l'approvisionnement énergétique français vient des combustibles fossiles : 68% de la consommation d'énergie finale (44,8% pour le pétrole + 19,8% pour le gaz + 3,4% pour le charbon), les autres sources d'énergie se répartissant en 22,4% d'électricité (nucléaire, hydroélectricité, solaire, éolien...) + 9,6% pour les déchets et les énergies thermiques (bois et déchets de bois, solaire thermique, biocarburants, pompes à chaleur...) ². Cette prédominance dans le mix énergétique implique une proportion importante d'imports contribuant au déficit de notre balance commerciale.

Le débat national sur la transition énergétique a évalué plusieurs scénarii et seule la division par deux de notre consommation d'énergie à l'horizon 2050 permet d'atteindre – tous gaz à effet de serre considérés – nos objectifs de réduction d'émissions. Nous proposons de lancer un vaste programme de rationalisation énergétique (efficacité et modération) pour réduire nos émissions, émissions importées incluses. Ce programme utilise des technologies maîtrisées associant le gain d'efficacité à une approche « *low tech* ³ » dès que possible, qui facilite le recyclage et le réemploi (conformément à la loi de transition énergétique) et assure la faisabilité technique du projet ; cette efficacité sera couplée au déploiement d'efforts sans précédent pour modifier la manière dont les entreprises et les ménages consomment l'énergie (réduire les gaspillages). C'est là un chantier fondamental, et c'est selon nous la seule façon d'assurer la réussite du projet en limitant les risques d'effets rebond.

² Rapport <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/reperes-chiffres-cles-energie-2015.pdf>, p. 9

³ Les « *low tech* », par opposition aux « *high tech* », sont des solutions aussi faiblement technologisées que possible, minimisant l'énergie grise requise, utilisant le moins possible de matériaux rares, basées sur des techniques les plus simples et les moins dépendantes du pétrole possible, maintenables dans la durée sans requérir d'équipements eux-mêmes trop technologisés ou pétro-dépendants.

Trop fréquemment, la discussion sur le climat se cantonne à un jeu peu constructif — souvent même destructif — autour de la question du nucléaire. La question centrale est ici la mise en place la plus efficace possible d'un système énergétique le moins dépendant possible des combustibles fossiles : c'est une priorité et une urgence stratégiques en raison du péril climatique, pour des questions de sécurité énergétique (et donc civile) également, et enfin sur le plan géopolitique.

Il est possible d'agir de manière consensuelle et efficace en réduisant nos besoins.

Des investissements massifs dans des moyens de production d'énergie non fossiles sont nécessaires... mais plus important encore : repenser la manière dont on utilise l'énergie, réduire nos besoins intelligemment et enrayer les gaspillages, investir dans l'efficacité énergétique des activités économiques. Cette dernière stratégie crée des économies structurelles qui, au fil des ans, s'ajoutent pour rembourser l'investissement initial après un temps donné. L'investissement massif proposé pour faire évoluer les infrastructures du pays est donc intrinsèquement vertueux.

Agir de la sorte permet d'attaquer de front deux défis majeurs : la réduction de notre empreinte environnementale d'une part, la catastrophe économique et sociale de l'autre. C'est une façon de transformer une double contrainte en opportunité.

Il s'agit d'instaurer une stratégie industrielle qui conforte l'avenir en développant les technologies, procédés et infrastructures qui assureront aux entreprises françaises une position compétitive dans un futur proche où la productivité des ressources prendra une importance cruciale.

Il s'agit aussi de créer un million d'emplois directs pour redonner de l'espoir et de la confiance dans l'action politique.

Il s'agit enfin d'aider l'ensemble des Français en simplifiant leur vie quotidienne et en permettant de retrouver un sens de la citoyenneté et du vivre-ensemble.

Nos propositions d'investissements en France : 1 000 milliards pour le climat

Les projets portant :

- tout d'abord sur la réduction de la consommation énergétique, qui devra accompagner les changements de comportements et de pratiques commerciales et consuméristes,
- ensuite sur le développement de biens, de services et surtout d'usages décarbonés
- enfin sur l'amélioration des produits et des machines, des procédés et des infrastructures, des méthodes et des modèles d'affaires pour une meilleure efficacité énergétique (moins d'énergie pour utiliser mais aussi fabriquer, transformer, transporter, assembler, recycler en fin de vie...)

sont identifiés dans les domaines suivants :

- **Sur la consommation des produits :**
 - Sensibilisation à un mode de consommation alimentaire plus équilibré, moins carné, privilégiant les produits frais (légumes, fruits...) en circuits courts
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire (effets négatifs de la grande distribution sur l'hyperconsommation alimentaire)
 - Éducation à la nutrition et à la préparation des repas
Cela suppose une politique d'éducation populaire, un soutien aux cantines et à de nouvelles formes de distribution

• **Sur l'agriculture :**

- Mutation du mode de production conventionnel, pauvre en emplois agricoles (3% de la population active), utilisant des intrants énergivores et pétro-dépendants (engrais, pesticides) et reposant sur des schémas de production insuffisamment diversifiés donc non résilients. Ce mode de production a des effets hautement néfastes sur les changements climatiques ainsi qu'en matière de biodiversité (impact négatif sur qualité des sols et des eaux)
- Aide à la conversion du secteur vers des modèles de transition en agroécologie, agroforesterie, permaculture, polyculture biologique... par l'accompagnement de 160 000 producteurs (soutien à la transition via une prime à l'hectare dégressive par paliers de surface agricole utile)
- Réorganisation en aval des filières de production (développement d'ateliers de transformation locaux et de petits abattoirs aux normes de bien-être animal rehaussées, mutualisation des équipements entre producteurs...)
- Développement du maraîchage urbain, périurbain et rural, capable de régénérer une population agricole active, soutenue par une monnaie locale pour acheter des produits en circuits courts et faire ainsi vivre un tissu productif résilient au sein des territoires
- Développement du recyclage ou d'installations de compostage des effluents d'élevage et de la biomasse agricole, pour améliorer la qualité des sols (en compensation d'une moindre utilisation de fertilisants)
- Développement de services d'appui technique individualisé et aide à la gestion administrative des exploitations avec le placement de jeunes étudiants en agronomie
- Mise en place de fermes de référence, de services de vulgarisation sur le terrain
- Renforcement de la recherche et de l'expérimentation dans le secteur agricole :

160 000 exploitations et 20 millions d'hectares	12 Mds
Investissements (nouveaux ateliers, plateformes de commercialisation)	3 Mds
Services d'appui technique et réseau de fermes de référence	1 Md
Emploi jeunes, enseignements agricoles, service civil (soutien technique et partage d'expérience)	6,5 Mds
70 000 agriculteurs nouveaux notamment maraîchers à 50 000 € d'aide à l'acquisition foncière et à l'installation	3,5 Mds
270 000 personnes y compris salariés en formation professionnelle d'au moins 1 an, et accompagnement des agriculteurs	4 Mds

• **Sur les déplacements :**

Les transports représentent 65% de notre consommation de pétrole, et le pétrole représente 95% de l'énergie utilisée dans les transports.

**1 000 milliards d'euros (Mds)
à l'étape 2030**

- Développement du ferroutage et maillage plus serré du réseau ferré pour les voyageurs :
 - 7 000 km de voies ferrées **35 Mds**
 - Matériel roulant **10 Mds**
 - Développement de la voie fluviale par la création de canaux **10 Mds**
 - *Retrofit* d'un million de camionnettes au gaz, ou hybridation **24 Mds**
 - Amélioration du fret routier par électrification d'autoroutes et de voies rapides :
 - 8 000 km de *e-Highways* **16 Mds**
 - Retrofit* de 100 000 camions pour leur fonctionnement sur *e-Highways* **4 Mds**
 - Organisation de la ville, limitation de l'étalement urbain, construction de la ville sur la ville, en étalonnant une unité de quartier à sa capacité à se rendre à pied ou à vélo aux services et commerces quotidiens ; délestage des routes, qui seront rendues aux déplacements des habitants par bus, et vélos pour les trajets de quartier **50 Mds**
 - Développement de « systèmes vélo » dans les agglomérations **10 Mds**
 - Développement de flottes captives de véhicules électriques pour des trajets courants
 - 3 millions de véhicules **36 Mds**
 - Développement de bus électriques et trolleybus à haut niveau de service pour les zones périurbaines **20 Mds**
 - Développement de *trams-trains* dans les villes de taille intermédiaire **60 Mds**
- **Sur l'efficacité énergétique de la production industrielle :**
 - Politique de développement de l'économie circulaire et de recyclage des produits industriels dans tous les secteurs, et recyclage des déchets dans tous les secteurs de production (recyclage de 70% des déchets du bâtiment notamment)
 - Révision du système européen d'*Emission Trading Scheme* en imposant un « corridor de prix » pour la tonne de CO₂ (prix plancher et plafond), le tout augmentant au fil des ans pour atteindre 100 €/tonne
 - Utiliser la chaleur pour répondre aux besoins des procédés industriels appropriés
 - Investissement dans les procédés industriels visant à l'efficacité énergétique (industrie lourde, hauts-fourneaux, cimenteries), économie circulaire, applications variées de type économie de fonctionnalité **100 Mds**
 - **Sur le bâtiment :**
 - Rénovation thermique des bâtiments :
 - Logements privés : 70 millions de m²/an **350 Mds**
 - Bâtiments tertiaires privés et publics : 25 millions de m²/an **150 Mds**
 - Formation aux nouveaux métiers du bâtiment : 700 000 artisans **35 Mds**

Les sommes engagées dans le bâtiment suffisent à comprendre l'importance et l'ambition de ce programme. Il pourra se mettre en œuvre en alliant différents modèles en fonction des cas de figure (économie de fonctionnalité et prêts à taux zéro notamment). Il requiert un plan de formation pour assurer une montée en compétence et une meilleure capacité à travailler ensemble pour les différents corps de métiers.

La rénovation inclut l'adaptation du mode de chauffage ou de climatisation, et en particulier le développement des sources solaires, aérothermiques et géothermiques.

- **Sur les services :**

- Programme de révision des procédures d'appels d'offres publics pour une meilleure prise en compte du mieux-disant environnemental, sans pour autant handicaper les structures de taille modeste par rapport aux grands groupes **20 Mds**
- Plan d'adaptation au changement climatique pour le littoral avec mise en place d'un recul stratégique par création de réserves naturelles de milieux submersibles (acquisition foncière, restauration écologique, recul des digues) **10 Mds**
- Financement public renforcé pour la recherche et l'innovation relatives aux projets bas carbone et intégrant les paramètres de soutenabilité, de résilience, de réparabilité, de modularité, de recyclabilité, de dépendance limitée aux carburants fossiles... **30 Mds**

Sources de financement, réorientation des investissements d'infrastructures

Le coût de ces projets, qui touchent nos modes de consommation, de déplacement, et de production dans une économie décarbonée, nécessite des investissements volontaires.

Comment les financer ?

Pour les projets d'investissement par les particuliers (la base de calcul du cas de la rénovation thermique des bâtiments est développée en annexe), nous proposons le soutien financier pour les particuliers d'une banque « tiers investisseur » qui prête et garantit le prêt sur la base des économies de consommation de ressources primaires et d'émissions de gaz à effet de serre permises sur le temps de retour sur investissement, ou bien par la généralisation des prêts à taux zéro basés sur le montant des économies d'énergies réalisées.

Pour les projets bas carbone d'investissement industriel lourd, de transport, d'aménagement du territoire, le financement privé doit être stimulé par les garanties de l'État, par l'éco-fiscalité, le jeu d'incitations fiscales et réglementaires, les normes ; les institutions financières (FMI, OCDE, banques centrales) doivent y prendre une part active en intégrant enfin dans leurs modèles macroéconomiques l'impact climatique et environnemental pour financer la transition écologique.

Les solutions d'ingénierie financière que nous recommandons sont inspirées du rapport Canfin-Grandjean-Mestrallet⁴ intitulé « *Mobiliser les financements pour le climat* » de juin 2015 :

1. Rediriger les investissements du secteur énergétique vers les investissements décarbonés

Il s'agit de réorienter les investissements d'infrastructure publics et privés qui sont réalisés dans le secteur énergétique (scénario « *business as usual* » aboutissant à un réchauffement prévisible du climat d'au moins 4°C d'ici la fin du siècle par rapport à l'ère préindustrielle) sur des projets bas carbone résilients qui soient compatibles avec un scénario aussi proche que possible de l'objectif de +2°C mis en avant par le GIEC. Il s'agit aussi de supprimer les subventions aux énergies fossiles.

Le besoin d'investissement supplémentaire d'ici à 2030 est évalué par *The New Climate Economy* à 0,3% du PIB mondial. La faiblesse du surcoût alors que les investissements sur les infrastructures sont énormes s'explique aisément :

- Les investissements dans l'efficacité énergétique font décroître les besoins pour la production d'énergie, immédiatement ou dans des délais relativement courts
- Les investissements dans les énergies renouvelables sont à mettre en regard de coûts opérationnels plus faibles : les « matières premières » (vent, soleil...) sont gratuites

2. Signal prix carbone

Pour rendre attractif l'investissement dans des projets bas carbone, les pouvoirs publics des pays développés et des pays émergents qui le souhaitent doivent mettre en place un « signal prix » de l'émission carbone fort et stable, dont les recettes participeront à financer les projets bas carbone :

- Le marché libre du carbone est tombé à un prix dérisoire : les pays doivent se rassembler pour établir un « corridor » du prix du marché, encadrant sa montée progressive à 60-80 dollars la tonne de CO₂ en 2035
- Taxe carbone : la loi sur la transition énergétique se donne l'objectif de quadrupler le prix à la pollution, pour atteindre 100 €/tonne de CO₂ en 2030
- Fiscalité incitative pour atteindre certains objectifs sur l'environnement et le climat
- Normes et réglementations sont des signaux implicites efficaces (comme dans les secteurs du bâtiment et du transport) qui participent à la valorisation du prix du carbone pour cumuler des niveaux ultérieurs de 100 à 300 dollars la tonne de CO₂

⁴ Le rapport Canfin-Grandjean-Mestrallet propose une feuille de route détaillée à l'échelle mondiale, comprenant les techniques de transferts financiers des institutions internationales et des pays développés pour un développement économique décarboné des pays les moins avancés.

Nous portons néanmoins un regard critique sur l'hypothèse que le rapport fait d'un découplage possible entre la réduction par 4 des émissions de CO₂ d'une part, et une croissance dopée par l'économie verte d'autre part.

Nous pensons que si la division par 4 des gaz à effet de serre en 2050 n'est sérieusement atteignable que par une division par 2 de la consommation énergétique (les objectifs affichés dans la loi de transition énergétique), alors il n'est pas vraisemblable que le modèle économique de la transition énergétique soit compatible avec une croissance soutenue du PIB. Nous pensons par ailleurs que la « prospérité » peut croître sans la croissance économique telle qu'elle est aujourd'hui pensée, dont les conséquences sur la société sont au moins aussi négatives que positives.

3. Intégrer l'impact climatique dans les scénarios et modèles macroéconomiques

Les modèles macroéconomiques classiques ne prennent pas en compte les boucles de rétroaction entre PIB, énergie et impacts climatiques et environnementaux ; or les États sont de plus en plus nombreux à prendre des objectifs de décarbonation dans leur économie.

Les institutions internationales (FMI, OCDE...) et les ministères des finances doivent s'engager à intégrer le scénario de réduction de gaz à effet de serre dans leurs modèles (évolution du prix du pétrole, indication des hypothèses sous-jacentes du modèle compatibles ou non avec le scénario...).

4. Mobiliser davantage de ressources à travers les « financements innovants »

- Taxe sur les transactions financières (TTF) : les 11 pays européens membres de la coopération renforcée doivent établir les conditions pour éviter les délocalisations : application des principes d'émission, de résidence (pour les produits dérivés) et du bénéficiaire final (donneur d'ordre de transaction) ; la France doit s'engager à affecter une part majeure des recettes de la TTF au climat
- Taxe sur les transports internationaux : le crédit de compensation carbone sur le transport aérien et maritime constitue des sources de financement pour les pays en développement
- Les revenus d'enchères du marché du carbone sont en expansion ; la France pourrait soutenir une recommandation à l'échelle européenne de flécher 25% de ces revenus vers le financement des projets climat

5. Augmenter l'effet levier des ressources publiques

Les banques de développement ont un rôle clé dans l'impulsion de financement des fonds privés sur les projets de développement : garantie de stabilité, dette subordonnée qui diminue le risque de la dette ordinaire, avec une meilleure notation qui permet le placement en obligations. Elles pourraient développer plus largement leurs programmes sur des projets climat par des innovations financières augmentant l'impact des fonds publics sur les agences de crédit à l'export.

6. Engagement en garantie des États pour porter les investissements privés bas carbone

Les prêts accordés aux banques publiques ne sont pas intégrés dans la dette publique (au sens de Maastricht) ; l'engagement de fonds d'État sur les agences de développement, telle l'AFD, serait sans impact sur le déficit ou la dette publics de la France.

Utilisation des droits de tirage spéciaux du FMI pour le climat (création monétaire *ex nihilo*).

7. Massifier les flux privés vers une économie décarbonée

- Mieux cerner l'exposition aux risques liés au climat pour les investisseurs
- Rendre publique l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement
- Intégrer l'enjeu climat dans la réglementation financière
- Massifier le marché des *green bonds* pour rendre la transition attractive aux marchés
- Améliorer la compréhension du risque climatique par les acteurs financiers privés
- Adapter les normes comptables à la prise en compte des enjeux climatiques
- Assurer contre le réchauffement climatique
- Établir avec BPIFrance et la Caisse des dépôts et consignations un plan de financement des investissements en faveur de la transition énergétique. Ces structures en ont la possibilité car elles ont été agréées en tant qu'agences nationales et parapubliques aptes à recevoir une part des 60 milliards d'euros qu'elles distribuent chaque mois aux banques européennes

8. Mise à contribution des banques centrales sur les enjeux climatiques

Les banques centrales ont bénéficié de politiques monétaires accommodantes pour prévenir l'effondrement du système financier, et relancent par la voie monétaire ; elles doivent désormais s'engager à orienter les rachats d'actifs sur les projets portant sur l'efficacité énergétique dans une économie décarbonée.

La Banque centrale européenne, qui a lancé début 2015 un plan de financement sur 19 mois de 1 100 milliards d'euros de liquidités aux banques commerciales européennes pour stimuler l'investissement et éviter la spirale déflationniste (*quantitative easing*), doit être interpellée pour canaliser cette liquidité *ex nihilo* sur des projets précisément fléchés bas carbone.

Le plan Juncker de 315 milliards d'euros devrait être conditionné à des critères de co-bénéfice climat et considérer prioritairement les projets portant sur l'efficacité énergétique.

La transition vers une économie décarbonée doit saisir l'opportunité d'un déploiement massif d'infrastructures au moment où les pays développés et en développement en ont le plus besoin et où les taux d'intérêt sont historiquement bas.

Une politique cohérente du climat, de l'énergie et de l'environnement

L'originalité de cette proposition tient sur les engagements financiers massifs orientés strictement sur les projets portant sur la demande énergétique dans l'économie réelle (objectifs de réduction de la quantité d'énergie utilisée et diminution de la part des fossiles), seuls capables de produire des effets positifs assez rapides en matière d'emploi et de lutte contre les changements climatiques.

Une politique cohérente pour le climat et l'environnement doit par ailleurs convoquer, au-delà des engagements financiers, les nécessaires évolutions de nos modes de vie et de notre modèle de développement économique, afin qu'ils deviennent davantage protecteurs de nos biens communs et capables d'assurer une économie substantielle de ressources, tant matérielles qu'énergétiques.

Le choix de l'efficacité énergétique présente des écueils bien connus dont l'« effet rebond » : l'efficacité énergétique induit une baisse du coût du bien ou du service et de fait une augmentation importante de sa consommation. En conséquence, l'investissement peut avoir un effet net contraire à l'objectif visé. Afin de nous assurer de la pertinence des mesures d'efficacité proposées plus haut, nous proposons d'inscrire nombre de ces mesures dans un modèle d'économie de fonctionnalité : le bénéficiaire de la mesure (mise à disposition d'une voiture légère, isolation du logement, utilisation du transport routier électrifié par exemple) n'achète plus un produit mais paie pour un *niveau de service garanti* : le bénéfice financier est immédiat et le coût d'accès au service est nul, mais seule une partie de l'économie est répercutée, limitant l'effet rebond et garantissant le remboursement de l'investissement initial ainsi que la pérennité du service.

La lutte contre l'obsolescence programmée, le recyclage des produits et le réemploi des matériaux peuvent devenir les ferments de nouvelles sources d'innovation.

Enfin, au-delà des mesures techniques et des changements de notre organisation économique, nous avons à cœur de promouvoir une plus grande implication citoyenne pour faire évoluer certains pans de notre culture : réduction de l'emprise de la publicité et de la consommation dans nos vies, revalorisation d'un certain nombre de métiers manuels nobles et vitaux pour la société, incitation à de nouvelles modalités en matière de mobilité...

Ces changements dans nos modes de vie produisent, au-delà des économies directes, quantité de bénéfices certains sur la santé (marche, vélo, alimentation, habitat plus sain...) qui participent aussi au bien-être psychologique et social de manière positive.

2. BIODIVERSITÉ

Depuis l'apparition de la vie sur Terre, la planète a connu **cinq grandes crises d'extinction** d'espèces. Beaucoup de scientifiques considèrent que nous vivons aujourd'hui **la sixième grande crise**, entraînée cette fois par l'action de l'Homme et la globalisation exponentielle d'un système économique prédateur des ressources naturelles et du vivant.

Il est acquis que ces extinctions peuvent empirer du fait de phénomènes de co-extinction et que la perte de diversité liée à une extinction mène à une **régression du vivant pour 10 à 15 millions d'années**. Les implications de nos actions ou de notre inaction transcendent donc notre échelle de temps.

Nous assistons à un génocide silencieux (car la disparition des espèces implique de grandes souffrances : millions d'animaux morts de faim, d'empoisonnement, de chaleur, de froid...) provoqué par l'impact de notre développement et de notre modèle consumériste effréné, des pollutions agricoles et industrielles, de la surexploitation des écosystèmes aquatiques, de l'artificialisation des sols, des infrastructures publiques...

Cette extinction représente une des plus graves menaces pour la dynamique socioéconomique mondiale et pour la vie même de l'espèce humaine, à terme. Notre capacité à répondre à nos besoins repose sur la biodiversité : les végétaux, les animaux, les microbes, les bactéries et leurs interactions. L'érosion généralisée de la biodiversité menace ainsi notre capacité à produire notre alimentation, à dépolluer les cours d'eaux, à nous protéger de maladies et d'évènements climatiques extrêmes...

En outre, le développement des sociétés humaines a toujours été profondément lié à l'observation de la nature et de la biodiversité. C'est vrai pour l'art et la culture, mais aussi pour la recherche et l'innovation technologique (biomimétisme par ex.). En détruisant la biodiversité, les sociétés se privent donc de la plus fondamentale des sources d'inspiration pour leur évolution.

Enfin, au-delà de l'intérêt que revêt la biodiversité pour l'Homme, la question éthique cruciale se pose de la souffrance animale et, plus généralement, de l'exploitation du vivant. On peut penser que l'occultation de cette question nuit à la progression de l'éthique et de l'empathie entre humains.

Les propositions du CCDD pour la sauvegarde de la biodiversité reposent sur la mutation, déjà exposée, du modèle agricole, mais aussi sur la limitation de l'artificialisation, l'endiguement des pollutions et l'économie en ressources, la protection des habitats et des espèces.

Les principes généraux : sensibiliser, « moraliser », rationaliser, préserver et restaurer...

Réglementation

Garantir que l'Agence française pour la biodiversité (AFB) soit dotée de moyens à la hauteur des enjeux et que ses travaux soient pris en compte dans les politiques

Créer davantage de corridors écologiques et de réserves d'habitats

À introduire systématiquement dans les documents d'urbanisme

Recréer des « langues et îlots d'interpénétration verte », des zones agroécologiques et de véritables espaces de continuité écologique (ECE) au sein et autour des agglomérations

À introduire obligatoirement dans les documents d'urbanisme

Les communes pourront mobiliser les ECE, à l'instar des Espaces Boisés Classés (EBC), dans le cadre de leur PLU

Pour lutter contre l'étalement urbain et l'éviction des classes moyennes et inférieures en banlieue : **Augmenter les taxes foncières, les frais de mutation et les loyers supérieurs à une moyenne de prix constatée par quartier dans les zones tendues, et diminuer symétriquement les taxes pour les prix et les loyers inférieurs à cette moyenne**

Cette mesure globalement neutre contribuera efficacement à faire baisser la pression foncière dans les zones tendues des centres urbains, et augmentera *ipso facto* le pouvoir d'achat de leurs habitants

Majorer la taxe foncière / les frais de mutation pour les loyers / les transactions pour contenir la ville et la reconstruire sur elle-même, et éviter ainsi l'étalement urbain

pour les loyers et prix supérieurs au prix moyen par quartier
et en minorant en décote les transactions et les loyers au prix inférieur

Accorder plus de financements et de crédits d'impôts à la recherche appliquée en écologie et sur la connaissance de la biodiversité

Aujourd'hui, l'étude de la biodiversité est un secteur sous-subsventionné et la recherche appliquée qui en découle (biomimétisme, éco-ingénierie, agroécologie) en pâtit

Installer des barrières le long des routes et construire des écoducs/couloirs routiers

Intégrer aux trames verte et bleue des territoires « ré-ensauvagés »

notamment parmi les territoires qui ne sont plus habités ou dont l'exploitation agricole n'est plus rentable

Encadrer strictement les pratiques écotouristiques (safari-photos, nage avec les dauphins, etc.)

de façon à limiter au maximum les incidences négatives sur les animaux dans leur environnement

Soutenir l'application de la législation européenne existante (directives *Oiseaux* et *Habitats* notamment) afin d'atteindre les objectifs européens pour 2020 en matière de biodiversité

Reconnaître le commerce illégal d'espèces sauvages comme un crime

et s'assurer de la mise en place de sanctions adaptées

Créer des sanctions pénales dissuasives pour la mise sur le marché de bois illégal

Interdire certaines techniques de chasse et de pêche

Voir les propositions du CCDD relatives à la *Condition animale*

Majorer la TVA sur les produits utilisant des ingrédients reconnus pour leur impact particulièrement négatif sur l'environnement ou la santé (huile de palme, bois exotiques rares...)

Mettre fin immédiatement à la niche fiscale dont bénéficie l'huile de palme

Déposer un projet de loi de non-brevetabilité du vivant

interdisant tout dépôt de brevet sur des espèces vivantes, et notamment les semences naturelles

En cette période où la biodiversité est menacée en même temps que l'on veut nous faire payer au maximum une rareté organisée des ressources, cette mesure nous paraît à la fois pragmatique, éthique, financièrement neutre et à même de juguler la marchandisation mortifère de l'agriculture

Ressources marines

Interdire immédiatement certains procédés de pêche : chalutage, filets dérivants, palangres, concentration par onde (DCP) et mise en place de dispositifs de contrôle adaptés et de sanctions dissuasives

Mettre en œuvre une taxation carbone et un système bonus/malus sur les sociétés de production de poissons

Stopper les subventions à la pêche industrielle

Moduler la taxe professionnelle en fonction de la protection du littoral par les pêcheurs locaux

Mers et océans

Créer de nouveaux sanctuaires marins et renforcer la protection des existants

La France doit ambitionner d'avoir le premier domaine maritime protégé au monde

Mettre à jour les règles d'évaluation et les clefs de répartition des totaux admissibles de captures (quotas de pêche) pour coller aux réalités écologiques

Réviser les unités de gestion halieutiques pour les réaligner sur les unités biologiques fonctionnelles

Sans cela il ne peut y avoir de gestion durable, efficace, lisible et acceptée par tous des ressources marines

Instaurer un plan de lutte ambitieux contre les déchets maritimes

Sensibilisation, prévention, nettoyage des littoraux...

Renforcer la protection des aires maritimes contre le braconnage et les pratiques illégales de pêche

Valoriser les protéines végétales de la mer

Promouvoir les produits à base d'algues (dans l'alimentation, les plastiques, les textiles, les cosmétiques...)

Favoriser la recherche et le développement de la production, de la récolte et de la commercialisation des algues, aliments du futur

Faciliter et accompagner l'installation d'algoculteurs

Produits phytosanitaires

Assurer l'atteinte des objectifs du plan *Écophyto 2*

50 % de réduction de l'usage des produits phytosanitaires en 2025, dont -25 % avant 2020

Mener une refonte complète de la réglementation d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits phytosanitaires

Intégrer les données scientifiques récentes et les avancées des technologies analytiques dans une réglementation dont le pivot, la DL 50 (dose létale 50) a plus de 40 ans. Cela permettrait la prise en compte des effets des microdoses et nanodoses récurrentes bien inférieures à la DL50 (par ex. : perturbateurs endocriniens)

Interdire l'usage de tout produit phytosanitaire si une alternative biologique existe

y compris si elle s'avère moins rentable

Interdire immédiatement les pesticides aux effets nocifs sur les pollinisateurs

Notamment les néonicotinoïdes connus, mais également les nouveaux néonicotinoïdes « cachés » tels que le Sulfoxaflor ou le Flupiradifurone

Empêcher leur remplacement par des substances tout aussi dangereuses

Mener une refonte réglementaire de l'AMM des produits au-delà des phytosanitaires

Par ex. : les additifs alimentaires

Impact des modes de vies

Réduire substantiellement la consommation de viande et de produits animaux

Voir les propositions développées dans le chapitre « Agriculture »

Lancer un programme biodiversité au sein des politiques de formation continue

prioritairement vers les professions exploitant la biodiversité et les hauts fonctionnaires, dont les Préfets

Concevoir et lancer un programme de sensibilisation au lien à la nature, à l'écologie (science) et à l'éthique
à l'école, dans les services publics et à l'occasion de campagnes d'information grand public qui mettront l'accent sur les interdépendances existant entre les humains et le reste du vivant, entre le bien-être de nos sociétés et les services rendus par la biodiversité, et qui inciteront à des évolutions comportementales

Sensibiliser à la connaissance, au lien et au respect au vivant dès la petite école et tout au long de la formation des élèves

La « biophilie » est un élément crucial de l'évolution culturelle qui doit se produire si nous voulons pouvoir rendre nos modes de vie compatibles avec ce que la Terre peut durablement offrir

Soutien aux métiers de la biodiversité

Développer et soutenir les sciences de la biodiversité

cela inclut aussi bien les sciences écologiques et autres sciences de la vie et de la Terre que les sciences humaines, tant les enjeux de la biodiversité sont transversaux et liés aux aspects sociétaux

La Fondation pour la Recherche en Biodiversité jouera un rôle pivot

Renforcer et pérenniser le dispositif de suivi et de connaissance de la biodiversité

en lançant un vaste plan de formation initiale et continue (incluant la valorisation des acquis des bénévoles) des filières naturalistes, et en soutenant les observatoires naturels de la biodiversité (y compris les dispositifs de suivi s'appuyant sur les sciences participatives)

Développer et encadrer la filière du génie écologique

Aide à l'emploi, appel à projets, élaboration de normes/certifications/labellisations

Le travail à engager sur les normes et labels devra également concerner l'encadrement des organismes ou personnes réalisant inventaires et diagnostics biodiversité, afin d'améliorer et de garantir la qualité des études d'impacts et du dispositif *Éviter - Réduire - Compenser*

Recapitalisation écologique

Mettre en place des mesures fiscales incitatives pour encourager la prise en compte de la biodiversité par les acteurs économiques et les particuliers

Faire payer le juste prix en cas d'impact négatif d'une activité sur la biodiversité

Par ex. : élaborer une redevance assise sur la consommation de foncier et la destruction corrélative de services écosystémiques par certains types d'aménagements ou de constructions

Mettre en place des mesures à caractère budgétaire alimentant d'une part les collectivités territoriales les plus impliquées dans la défense de la biodiversité, et d'autre part le fonds FIBRE, qui devient un fonds de recapitalisation pour financer l'action à hauteur de 750 millions d'euros par an

Financement partiel par la levée d'une partie de la taxe d'aménagement des communes et départements

Supprimer les aides publiques néfastes pour la biodiversité

sur la base du rapport *Les aides publiques dommageables à la biodiversité* du Centre d'analyse stratégique :

➔ Voir <http://archives.strategie.gouv.fr/cas/content/rapport-les-aides-publiques-dommageables-la-biodiversite.html>

Les ressources ainsi dégagées pourront compléter le financement évoqué au point précédent

Introduire des critères de bio-conditionnalité dans les appels d'offres publics

Aménagement des territoires

Renforcer et dynamiser la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB)

- Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) ont l'obligation d'être compatibles avec le Schéma régional de cohérence écologique
- Les mesures de gestion et de restauration pourront être financées par le fonds FIBRE
- L'AFB accompagnera les acteurs locaux
- Inclure dans la politique TVB la lutte contre la pollution lumineuse avec l'instauration de la trame nocturne

Respecter l'objectif du « No Net Loss » et renforcer le dispositif Éviter - Réduire - Compenser (ERC) en lui donnant une valeur juridique contraignante

Notamment via l'AFB (avec rôle de préemption des terres) et grâce au changement des statuts de la SAFER pour l'attribution de terres agricoles, avec respect des corridors et mesures agroécologiques

La doctrine ERC est perfectible puisqu'elle ne consacre pas suffisamment l'étape de l'évitement, ni les ratios surfaciques intelligents, ni les dossiers des engagements du maître d'ouvrage, ni l'évaluation nationale raisonnée des mesures de compensation. Il est donc nécessaire de progresser sur ces sujets. Par ailleurs, la doctrine étant dépourvue de caractère juridique, il conviendra *a minima* d'en assurer la diffusion aux services déconcentrés de l'État et aux Préfets par l'entremise d'une circulaire

Mettre en place une politique foncière adaptée pour stopper l'artificialisation des sols afin de préserver tout à la fois les milieux naturels et les territoires agricoles et forestiers

En cas de changement d'usage de terres agricoles, appliquer une taxe dissuasive sur la plus-value

Inscrire dans la loi la protection des terres agricoles sur le long terme

Rendre obligatoire l'établissement d'un diagnostic biodiversité avant tout changement d'affectation des sols

à l'instar du *diagnostic énergie* dans le bâtiment

Engager une grande réforme du droit de l'urbanisme

qui doit évoluer pour devenir un droit d'aménagement et de gestion durable du territoire d'ici à la fin de la mandature, le PLU devenant un PLAGES (Plan Local d'Aménagement et de Gestion de l'Espace et des Sols) portant bien sur l'ensemble du territoire communal ou intercommunal

Planter en métropole 10 millions d'arbres chaque année

hors plantations commerciales, afin de ré-ensauvager une partie du territoire français

Note : en une seule journée, l'Équateur a planté 650 000 arbres, l'Irlande 1 million et l'Inde 50 millions !

Pratiques agricoles

Promouvoir les formes d'organisation collective visant à développer la biodiversité et la fourniture de services écologiques à l'échelle des territoires

en tirant les leçons de l'expérience des Contrats territoriaux d'exploitation

Inciter les forestiers, les ONG et associations environnementales ainsi que les collectivités locales à s'impliquer dans ces contrats

Mettre en place une politique de gestion durable des sols

en concertation avec le monde associatif spécialisé au niveau européen

et en s'inspirant de la politique développée pour l'eau et les milieux aquatiques

Mettre en place un système assurantiel pour réparation des dommages causés aux activités agricoles par la faune sauvage

Politiques de santé publique

Intégrer un volet « Santé et Biodiversité » dans la politique de santé publique

Le Haut conseil de la santé publique sera saisi pour élaborer des recommandations en auditant des experts indépendants

Limiter au maximum les antibiotiques dans l'alimentation animale

Entreprises

Porter à la connaissance des entreprises les outils permettant de mieux comprendre, au-delà des impacts, les liens de dépendance existant entre le bon état des fonctionnalités écologiques et leur performance

Encourager la mise en œuvre, dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), d'actions nécessitant une collaboration active entre l'entreprise et ses parties prenantes

notamment ses salariés, les riverains, les associations de protection de la nature et de l'environnement, les agriculteurs, etc.

Aires protégées

Valoriser les Réserves de Biosphère, les Parc Naturels Régionaux et les Parcs Nationaux comme lieux privilégiés d'expérimentation de nouvelles approches permettant de réconcilier développement économique, bien-être humain et préservation du patrimoine naturel dans une démarche fondatrice d'une nouvelle solidarité écologique

Appels à projets favorisant la concertation locale pour des projets de territoires, la mobilisation des acteurs économiques et l'expérimentation de démarches innovantes (économie circulaire, recapitalisation écologique, filières locales durables, etc.)

Créer et promouvoir un statut de « Réserve d'Initiative Citoyenne »

destiné aux particuliers qui souhaiteraient s'engager à titre individuel dans la mise en place d'aires protégées

Créer un Conservatoire de la Biodiversité, établissement public à l'image du Conservatoire du Littoral chargé de reconstituer la richesse naturelle des « Communs »

3. LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

L'énergie est indispensable à toute activité humaine. Nous devons notre développement humain exponentiel, les révolutions industrielles, la révolution verte, les Trente Glorieuses et la mondialisation à la découverte des énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole). Aujourd'hui, 94 % des transports français fonctionnent au pétrole (97% au niveau mondial) et les deux tiers de l'énergie sont générés par la combustion de fossiles (au niveau mondial, ce chiffre est supérieur à 80%). N'en déplaise aux chantres du « découplage », si l'énergie disponible décroît il ne peut y avoir de croissance du PIB. Tout notre système est drogué aux fossiles, il ne peut perdurer sans un approvisionnement perpétuel à flux tendu de pétrole abordable.

Parallèlement, les changements climatiques s'accroissent et représentent désormais la plus redoutable menace à laquelle l'humanité ait été confrontée : si l'on n'endigues pas le dérèglement du climat, les conditions de vie sur la planète Terre se dégraderont gravement, jusqu'à remettre en question la possibilité même d'une civilisation humaine, et jusqu'à mettre en danger la base de l'existence d'une quantité incommensurable de mammifères, d'oiseaux et d'amphibiens, mais aussi de plantes, d'ici quelques décennies ou siècles.

Voilà les deux périls entre lesquels nous nous sommes enfermés : d'un côté la bonne marche du secteur de l'énergie est absolument vitale à la société telle qu'on l'a construite, de l'autre côté le secteur est tellement émetteur de gaz à effet de serre qu'il fait peser une terrible menace sur la stabilité climatique de la Terre, sans laquelle notre mode de vie n'aurait jamais existé et pourrait ne pas savoir perdurer.

La transition énergétique consiste à revoir tout notre rapport à l'énergie, quelle qu'en soit la source, la forme ou la finalité, ainsi que les volumes qu'on utilise pour réaliser l'ensemble des activités humaines : il s'agit de la produire mieux et d'en dépenser moins. La transition consiste notamment à reconcevoir le secteur de l'énergie afin de continuer de fournir au système qui soutient nos existences le carburant dont il a besoin pour évoluer sans disruptions majeures vers des pratiques plus durables... tout en évitant de détraquer davantage au passage la machine climatique. Cela nécessite de remplacer de nombreux systèmes fonctionnant au pétrole par des systèmes électriques fournissant des services comparables... tout en ré-imaginant les usages qu'on fait des technologies, pour trouver un *modus operandi* satisfaisant pour tous mais cette fois compatible avec les limites sur lesquelles achoppe notre modèle de société.

La marge de manœuvre entre ces deux récifs (besoin d'énergie pour faire marcher la société au jour le jour et besoin de stabilité climatique pour qu'elle ait un avenir) se réduit comme peau de chagrin à mesure que l'humanité, prise au piège dans des logiques de compétition, de cupidité et de transgression des limites, se montre inapte à une remise en question profonde et coordonnée. Et alors que les investissements et efforts pour réussir cette transition exigent quantité d'énergie, de matériaux et de chaînes d'approvisionnement internationales, on réalise que la quantité d'énergie disponible pour tout ça est, pour la première fois de l'Histoire, en stagnation et s'apprête très probablement à entamer une décroissance qui rognera inexorablement nos marges de manœuvre.

Que faire ? Tenter d'assurer une continuité énergétique pour éviter un terrible chaos... tout en relevant le pari de se libérer des polluants fossiles, alors même que notre monde a été bâti par et pour le pétrole, à une époque où l'abondance était la règle et le développement semblait pouvoir ne jamais s'arrêter ? On est bien loin aujourd'hui de telles considérations optimistes, à l'heure où le monde est en train de passer, selon toute vraisemblance, le pic des pétroles et d'entrer dans une ère de raréfactions critiques.

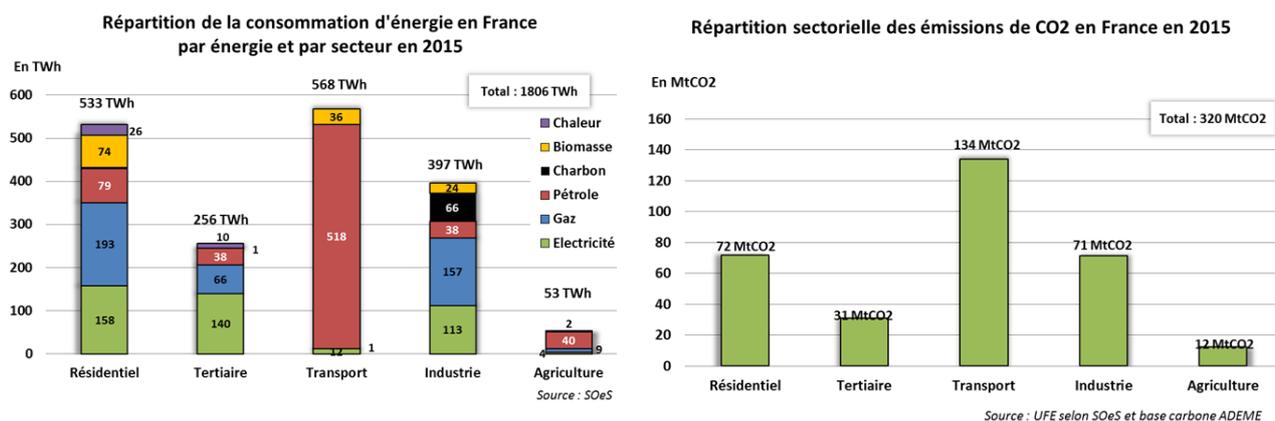
La question de la transition énergétique, on le voit, est loin d'être simple. À la problématique s'ajoute le fait qu'elle ne peut trouver la plupart de ses réponses que localement, les solutions techniques les plus adaptées n'étant pas les mêmes selon les caractéristiques du lieu. Au niveau local l'équation est toujours complexe ; au niveau national c'est un sujet géostratégique pour un pays comme la France qui importe l'intégralité de son pétrole et dont le secteur alimentaire, pour ne citer que lui, est entièrement pétro-dépendant. La dimension de sécurité (*notamment* de sécurité énergétique et alimentaire) est cruciale : il nous semble judicieux de réduire la dépendance totale de la France vis-à-vis de pays non démocratiques et de zones géographiques potentiellement instables sur le plan géopolitique.

La transition énergétique de l'Hexagone est par conséquent une question majeure qui s'accommode mal d'approximations, de fausses solutions et de simplisme. Pourtant, ce sont bien là les tendances principales : on met dans un même panier « les renouvelables » sans le moindre discernement, on s'emballe périodiquement pour telle ou telle nouvelle solution miracle, on s'appuie sur des « scénarios » comme celui de l'ADEME⁵, dont les médias ont soutenu qu'il démontrait qu'un mix énergétique 100% renouvelables et sans nucléaire était possible en 2050... alors que le rapport explique précisément qu'il n'est pas un scénario et que la transition du monde actuel vers le mix idéal imaginé n'avait pas été étudiée. Nous baignons dans une totale confusion et nous contentons complaisamment de valse-hésitations et de velléités approximatives : c'est un grand n'importe quoi qui confine, étant donné l'inédite incommensurabilité des implications, à une folie suicidaire collective. Quand on dispose de si peu de marge de manœuvre et avec de tels enjeux, il est criminel de ne pas aborder la question avec davantage de rigueur et de se satisfaire d'à-peu-près.

C'est pourquoi nous avons conçu des propositions sans tomber dans le piège de la simplification excessive ou des raccourcis trompeurs, et c'est pourquoi nous mettons la France et ses scientifiques, ses ingénieurs, ses urbanistes, ses architectes et les corps de métiers concernés au défi de nous défaire des combustibles fossiles avant 2040 !

Ces propositions visent à rendre possible une transition vers un monde post-croissance qui résolve au passage la question du chômage, donne un élan de créativité aux Français, crée du sens pour tous et ouvre des perspectives motivantes, participe à construire notre résilience, et ménage une capacité d'organisation au niveau local. Nous reprenons la logique du programme *1 000 milliards pour le climat*, mais cette fois avec d'autres paramètres que le seul critère climatique...

Nous nous sommes appuyés sur les deux graphiques suivants pour hiérarchiser les efforts à produire :



Ainsi que nous pouvons le remarquer, le problème principal est celui des transports, car tout dépend de ces derniers — or nos transports fonctionnent presque intégralement à base de pétrole. Viennent ensuite le bâtiment résidentiel et l'industrie, très émissifs et dépendants du gaz naturel (et du pétrole dans une moindre mesure). Enfin, la question du tertiaire, où là aussi la dépendance au gaz et au pétrole est forte.

Dans cette liste, nous avons intégré une autre priorité, que les graphes ci-dessus ne font pas ressortir : l'agriculture. Étant donné le rôle vital de l'alimentation et la forte dépendance (75%) du secteur au pétrole, il nous semble absolument indispensable de faire remonter cette préoccupation en haut de la liste, à l'exception des transports toutefois, l'agriculture dépendant elle-même de ceux-là. Concernant l'impact de l'agriculture sur le climat, l'histogramme de droite en donne une idée très mauvaise : en effet, contrairement aux autres secteurs où le CO₂ constitue le problème principal, l'impact de celui-ci dans l'agriculture se classe après celui du méthane, lui-même venant après le protoxyde d'azote. L'empreinte actuelle du monde agricole en termes de gaz à effet de serre varie entre 14,5 et 51 % selon les estimations ; dans tous les cas c'est un contributeur majeur d'émissions néfastes. Il convient enfin de noter que tous les secteurs dépendent de la bonne santé d'infrastructures (routes et ponts, réseau électrique, distribution d'eau, télécoms...) dont le maintien exige lui-même de l'énergie souvent fossile...

⁵ Rapport http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport_final.pdf, p. 6

D'où la hiérarchie des priorités suivante, par secteur :

Priorité stratégique n° 1 : rendre les transports soutenables/résilients par la réduction de la consommation (réorganisation des systèmes de transport et évolution des usages) et par la réduction de la dépendance au pétrole (en développant les moyens de transport électriques)

Priorité stratégique n° 2 : rendre la production alimentaire soutenable/résiliente en la rendant moins dépendante du pétrole

Priorité stratégique n° 3 : rendre le bâtiment résidentiel plus économe et efficace d'une part, et indépendant des fossiles (gaz puis pétrole)

Priorité stratégique n° 4 : rendre l'industrie plus économe et efficace d'une part, et indépendante des fossiles (gaz puis pétrole)

Priorité stratégique n° 5 : rendre le tertiaire indépendant des fossiles (gaz puis pétrole)

Pour parvenir à cela, il faut en parallèle réinventer le secteur de l'énergie en prenant en compte à la fois la contrainte climatique et l'impératif de décarbonation : il s'agit de faire grossir la part de l'électricité dans le mix énergétique et de **développer massivement les énergies renouvelables (EnR) bas carbone** pour produire cette électricité : se rapprocher le plus possible et le plus vite possible d'une électricité 100% EnR.

Rappelons que tous les scénarios énergétiques étudiés dans le cadre du Débat national sur la transition énergétique aboutissent à la conclusion que seule la **division par 2 de notre consommation globale d'énergie à l'horizon 2050** peut permettre d'atteindre nos objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi nous promovons une transition vers des comportements plus responsables et sobres en énergie et vers un bouquet énergétique dans lequel les énergies renouvelables joueront un rôle crucial.

Toutefois, il est important de ne pas se contenter de déclarations d'intentions « pro EnR » trop généralisantes qui tendent à donner une idée simpliste de l'espace des possibles. La question étant complexe et multifactorielle, il est impératif de savoir faire la part des choses afin de s'engager dans les voies valables et de ne pas persévérer dans les activités non viables. Les choix d'investissements doivent permettre de maximiser l'influence sur le couple « économie de ressources primaires/gain pour le climat ».

Les « bonnes » et les « mauvaises » énergies renouvelables

Il y a EnR et EnR : certaines ont fait leurs preuves tandis que d'autres ont démontré qu'elles n'apportaient pas de réelle solution, voire qu'elles alourdissaient les problèmes. Quels que soient les intérêts industriels privés qui sont dans la balance, il est primordial de savoir reconnaître les erreurs passées avec lucidité et d'organiser la décroissance et la réorientation professionnelle des filières qui constituent des impasses :

- L'éolien terrestre est compétitif économiquement ; c'est une technologie mature dont le taux de retour énergétique est satisfaisant.

Revoir les textes qui donnent le dernier mot aux Préfets pour l'acceptation des projets

afin de faciliter l'implantation d'autres turbines

C'est là un risque majeur pour les porteurs de projets, qu'il convient de supprimer

Favoriser la recherche relative à de nouvelles éoliennes ne requérant ni néodyme, ni dysprosium, ni autre minéral en voie de raréfaction

- L'éolien offshore nous semble être une filière utile pour limiter la densité de turbines dans les terres
- Les systèmes photovoltaïques devraient se développer largement en raison de la baisse rapide du coût du kilowattheure d'origine solaire – cela permettra notamment d'effacer la consommation de mi-journée. Afin que l'investissement ne se fasse pas au détriment du climat, nous proposons :
 - d'aider les projets utilisant des équipements fabriqués en France, où l'électricité a un bilan carbone faible
 - de mettre en place des normes sur les panneaux pour maintenir leur contenu carbone sous 500 gCO₂/Wc

- Nous souhaitons développer sans modération la filière solaire thermique : une technologie éprouvée à installer dans tous les bâtiments, collectifs notamment

- La biomasse peut représenter une source d'énergie intéressante... mais pas n'importe quelle biomasse : en effet, certaines techniques ne sont pas valables ou bien leur efficacité reste à démontrer :

- Les biocarburants, par exemple, possèdent des taux de retour énergétique faibles, c'est-à-dire que l'énergie disponible en bout de chaîne est à peine supérieure à celle qu'il a fallu dépenser durant le processus de fabrication. Les biocarburants de génération 1 ont un impact sur le climat désastreux, les projets doivent être stoppés et les professionnels de la filière doivent être aidés dans leur reconversion ; les biocarburants de génération 2 sont meilleurs en matière de cycle du carbone mais leur taux de retour énergétique est tout aussi insatisfaisant ; les biocarburants de génération 3 requièrent de l'espace pour un rendement énergétique médiocre : selon nous ils peuvent tout au plus constituer des solutions localisées.

- La filière bois-énergie semble également en décalage de phase avec les besoins stratégiques actuels : le rendement énergétique est faible ; la coupe des arbres – même en *gestion durable* – entraîne une baisse de biodiversité (monocultures d'espèces à croissance rapide défavorables à la diversité biologique) ; la combustion du bois est l'une des causes premières de la production de microparticules aériennes nocives ; enfin, c'est aujourd'hui que nous avons besoin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, or il y a des doutes quant au bilan carbone d'ensemble de la filière. À l'heure où, dans l'Hexagone, une superficie équivalente à un département disparaît sous le béton tous les 7 ans, il nous apparaît crucial de sauvegarder et d'étendre le couvert forestier, et de lui laisser recouvrer autant de biodiversité que possible. Cette solution peut être intéressante pour quelques communes, mais pas pour de grandes agglomérations.

- D'autres types de biomasse (cultures à pousse rapide, méthanisation...) peuvent représenter, par ailleurs, des solutions intéressantes au niveau local, et il conviendra d'étudier avec intérêt ce type de projets.

- La capacité de production hydroélectrique doit être maintenue. C'est un mode de génération électrique durable et peu polluant présentant un taux de retour énergétique intéressant. Le potentiel français hydroélectrique étant déjà presque pleinement exploité, il faudra se montrer très vigilant vis-à-vis d'éventuels nouveaux projets et trancher à l'aune de leur pertinence et des externalités engendrées au cours de leur cycle de vie.

- Le raccordement des centres de production de chaleur (nombreuses installations industrielles, centrales nucléaires, datacenters...) à des réseaux de chaleur est selon nous une piste à développer massivement.

- Le potentiel de la France en matière de géothermie (haute et basse température) semble intéressant, aussi il nous paraît utile d'étudier les possibilités d'exploitation de gisements.

- Concernant la gestion de la variabilité, c'est là une question à laquelle la France doit se préparer. Être en capacité de gérer une part grandissante d'intermittence – sans pour autant recourir massivement aux fossiles pour lisser la production – implique d'investir dans des moyens de stockage (notamment les Stations de Transfert d'Énergie par Pompage-turbinage ou STEP) et dans l'installation de dispositifs d'effacement.

Allouer des subventions d'État à la recherche et développement sur les filières suivantes :

- Bois biomasse de construction (la meilleure manière de stocker du carbone et donc d'agir pour le climat)
- Biomasse énergie utilisant des variétés végétales à pousse rapide
- Éolien et photovoltaïque n'utilisant pas de matériaux en voie de déplétion
- Géothermie
- Hydroélectricité (développement maximum, sauf zones protégées)
- STEP
- Technologies de capture et stockage des gaz à effet de serre

Créer des aides à l'installation de dispositifs (éoliennes, panneaux PV, volants d'inertie...) de fabrication française

Pour une double question de relocalisation et d'empreinte climatique

Parallèlement, nous nous opposerons à tout projet d'exploration et *a fortiori* d'exploitation d'hydrocarbures de roche mère (schiste) ou de houille. La priorité étant à la décarbonation et à la réduction de la consommation d'énergie, ces sources d'énergie sont incompatibles avec les objectifs. Leur impact lourd sur le climat, les pollutions associées démontrées, les conflits d'usage sur les terres, la faible rentabilité économique constatée et l'instabilité de la production sont autant d'arguments pour refuser ne serait-ce que d'envisager de prospecter. La décision contraire serait anti-écologique et contradictoire avec les engagements pris par la France dans le cadre de l'Accord de Paris en 2015. En matière de sécurité énergétique, le calcul serait également mauvais vu que la production des puits chute brutalement 1 à 5 ans après leur mise en service : c'est pourquoi il faut en creuser toujours plus rien que pour maintenir la production : cette caractéristique des schistes, indépendante des techniques utilisées, entraîne une forte volatilité économique, qu'on commence à observer outre-Atlantique...

« À la place de » et non « en plus de »

Le développement des EnR ne fait sens (décarbonation de l'économie, compétitivité internationale, indépendance énergétique, durabilité, résilience, etc.) que si celles-ci viennent *en remplacement* des énergies fossiles, et non *en plus*. La transition dont nous avons besoin pour remédier à la vulnérabilité de notre économie et de notre modèle social ne consiste pas à augmenter encore notre capacité de production mais bien à repenser la manière dont nous produisons et consommons (déterminer ce qu'il est judicieux de pérenniser, d'étendre, de modifier, de limiter, d'arrêter ou de développer). La transition selon nous prévoit le remplacement progressif des énergies fossiles par des EnR, aussi rapidement que possible.

Paramètres clefs

Afin d'être à la hauteur des enjeux climatique, énergétique, environnemental, économique et géopolitique, un certain nombre de paramètres et de contraintes doivent être pris en compte.

Considérant l'équation de la transition dans toute sa complexité, nous proposons que des aides soient accordées préférentiellement aux filières et aux projets utilisant des technologies alliant :

- une empreinte écologique minimale au cours de leur cycle de vie — incluant le potentiel de réchauffement global propre à chaque technologie
- un taux de retour énergétique (ou EROEI) maximum
- un temps de retour énergétique (EPBT) et un temps de retour carbone (CPBT) minimaux
- une utilisation faible voire nulle de matériaux en voie de raréfaction
- une résilience maximum vis-à-vis des possibles pénuries futures en combustibles fossiles

L'installation de systèmes manufacturés en France sera largement favorisée, étant donné l'impact climatique limité que permet aujourd'hui le mix français faiblement carboné. L'exportation de ces mêmes systèmes vers des pays où l'énergie est plus intensive en gaz à effet de serre permettra de s'attaquer au problème à une échelle supérieure, tout en rendant la France crédible et à la proue de cette transition cruciale. Dans un esprit de résilience collective, un foisonnement d'innovations et d'expérimentations sera favorisé, ainsi que l'arbitrage pour des options « *low tech* » dès que cela sera techniquement réalisable.

Institutions

Inaugurer des Pôles Départementaux de Transition vers la Durabilité et la Résilience

chargés d'organiser la mutation des systèmes énergétiques locaux

Agir selon le principe des GIP (Groupements d'intérêt public) permettant à des entités publiques de différents niveaux (communes, intercommunalités urbaines, département, région, même l'État) de se rassembler autour de projets de politique territoriale spécifiques

Renforcer l'information et l'accompagnement des ménages en matière de transition par un grand programme territorial coordonné au niveau national

Former à la sobriété énergétique concrète dès le collège

Sensibilisation des professeurs, et recommandations officielles de l'Éducation nationale

Réglementation

Réglementer strictement les réseaux énergétiques, assurer le contrôle par l'État et les collectivités territoriales

Rendre les actions des projets de production énergétique non cessibles ou cessibles après 15 ans
pour limiter la spéculation

Modifier le marché de l'électricité en intégrant de la flexibilité

day-ahead (vente et achat d'électricité programmées la veille pour le lendemain), *intraday* (marché permettant aux acteurs de la bourse de l'électricité de négocier les prix d'achat et de vente durant toute la journée) et *balancing* (marchés d'équilibrage de l'électricité en charge des capacités d'équilibrage à savoir dispositifs de production ou de consommation permettant d'équilibrer à tout instant l'offre et la demande d'énergie)

Fiscalité et subventions

Garantir aux producteurs d'énergies renouvelables un prix fixe durant vingt ans au-dessus du marché

comme la politique qui a permis, en Allemagne, une transition énergétique participative vers les renouvelables

Inciter à l'autonomie et au développement de capacités micro-locales de production

Allouer des aides publiques à l'installation d'éoliennes, de dispositifs photovoltaïques, de systèmes solaires thermiques... avec raccordement au réseau

Mettre en place une taxation carbone sur l'ensemble des produits et services

Abolir le système des droits à émettre des gaz à effet de serre

Abandonner immédiatement les aides directes et indirectes au pétrole

Augmenter la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)

Cette taxe permet de pénaliser la production d'électricité à partir de ressources fossiles et constitue un soutien vital aux productions d'électricité renouvelable

Simplifier les aides à la précarité énergétique

pour permettre un véritable accompagnement sur le long terme

Inciter les entreprises et les locaux commerciaux à éteindre leurs lumières ou leurs enseignes la nuit

sauf cas particuliers dûment justifiés

Investissements

Investir massivement (une partie des 1 000 milliards pour le climat) sur la production électrique à base d'EnR

Rendre obligatoire de proposer l'ouverture capitalistique aux citoyens pour tout projet de plus de 250 MW

Développer l'éclairage variable dans les rues et axes secondaires

La nuit, la lumière s'allume en cas de passage et se ré-éteint après

Cela a pour but d'économiser de l'énergie, de diminuer les déchets et les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les dépenses publiques, d'améliorer le sommeil et la santé humaine, de minimiser les conséquences négatives sur l'environnement et notamment sur la biodiversité nocturne, et de rendre possible pour tous l'observation d'un ciel étoilé

Valorisation de l'énergie thermique produite par les installations industrielles et notamment les centrales nucléaires

Focus sur la question nucléaire

Nous prôtons une sortie du nucléaire mais pensons qu'elle ne doit pas se faire au détriment du climat qui reste notre priorité. Donc nous souhaitons sortir du nucléaire ET des énergies fossiles, à l'image de l'Allemagne... mais dans l'ordre inverse de l'Allemagne, dont la sortie accélérée de l'atome suite à Fukushima s'est faite au détriment de la lutte climatique.

Au niveau mondial, c'est aujourd'hui le charbon qui se développe le plus (et ce hélas de loin) alors que ses impacts écologiques et humains (en nombre de victimes directes et indirectes) sont encore pires que l'énergie nucléaire, à court comme à long terme.

Nous gardons bien entendu en mémoire Tchernobyl et Fukushima (et Three Mile Island) et savons que le nucléaire peut tuer, vite ou à petit feu. En cas d'accident grave, il est une calamité et c'est essentiellement pour cela qu'il faut en programmer la sortie. Mais l'utilisation prolongée des énergies fossiles menace pour sa part de rendre la Terre entière définitivement inhospitalière à l'homme du fait d'un réchauffement incontrôlé. Ce ne serait pas un désastre localisé mais bien une catastrophe planétaire... et c'est pleinement conscients de la difficulté de cette équation que nous hiérarchisons les risques : il nous faut admettre que nous nous trouvons face à un choix du moindre mal.

Ainsi, notre position consiste à utiliser les centrales nucléaires existantes dans les limites de la sûreté de fonctionnement, et pendant ce temps de diminuer le plus possible notre consommation énergétique tout en développant à vitesse accélérée les EnR. Le nucléaire rend possible un mix énergétique bas carbone, et donc permet d'éviter un recours massif à une énergie tirée du charbon ou du pétrole pour fabriquer les éoliennes, les centrales photovoltaïques, les systèmes de transport électrifiés et tous les autres équipements nécessaires à la transition. Nous sommes opposés à la construction de nouvelles centrales, afin de permettre l'orientation de l'investissement public vers les énergies renouvelables. Il ne nous paraît pas responsable de construire de tels dispositifs alors que nous nous dirigeons vers un monde où nous ne pourrions garantir la stabilité, dans les prochaines décennies, de toutes les infrastructures nécessaires pour assurer le fonctionnement de la filière : routes, réseaux de transport, systèmes de sécurité, forces de l'ordre, ingénieurs, techniciens et maints corps de métiers, équipements, fournitures et fournisseurs, etc. Bien sûr, les centrales les plus anciennes et les plus dangereuses devront être arrêtées en priorité, dès que la baisse de la consommation et la mise en service de nouveaux équipements de production le permettra sans engendrer de ruptures d'approvisionnement critiques.

Il est très difficile de manœuvrer entre les deux écueils qui sont le besoin constant d'énergie pour la société d'une part, la nécessité de sortir au plus vite des énergies fossiles d'autre part. Les centrales nucléaires existantes, même si elles nous déplaisent, peuvent être d'une aide précieuse durant les prochaines années, en phase transitoire. Avant d'être éteintes pour de bon.

➔ *Voir Annexe concernant la transition énergétique allemande.*

4. TRANSPORTS

Les transports sont un des nœuds du problème de raréfaction pétrolière qui se profile. En effet, si l'on est déjà en mesure de produire une part non négligeable de notre électricité sans recours direct aux combustibles fossiles, le transport, pour sa part, est presque intégralement dépendant de l'or noir. C'est ce qui explique l'extrême vulnérabilité de notre économie vis-à-vis de la disponibilité du pétrole : sans ce dernier, pas de chaînes d'approvisionnement ni de déplacement des hommes, c'est-à-dire nulle activité économique.

Accessoirement, les transports sont un contributeur important du changement climatique et au sein des transports, près de 0% des missions ont imputables aux citoyens. Le vrai problème, pour le climat comme pour notre sécurité énergétique, c'est l'usage individualisé du véhicule à combustion, avec un taux d'utilisation très faible et un taux de remplissage de l'habitacle très bas aussi. La somme de toutes les voitures individuelles ainsi utilisées constitue une terrible gabegie d'énergie et de matériaux, sans compter les problèmes en matière de congestion du trafic routier, d'usure accélérée des infrastructures routières, de pollution et de santé publique. C'est pourquoi il est impératif de faire décroître aussi vite que possible l'utilisation des véhicules individuels à moteur thermique.

Nous préconisons un certain nombre de changements de pratiques, pour les constructeurs comme pour les transporteurs et les citoyens : développement massif de transports publics moins polluants, sensibilisation à des modes de déplacement différents (individuels et collectifs/partagés), aménagement du territoire notamment à proximité des grandes villes, développement de nouvelles manières de travailler éduisant significativement les besoins de transport, R&D relative à des technologies moins émissives intégrant les nouveaux critères d'innovation définis p. 324... Prendre garde aussi aux composants des batteries nécessaires : opter pour les technologies les moins polluantes, les plus recyclables et n'utilisant pas de cobalt ayant été exploité dans des conditions indignes pour les travailleurs.

Si décarboniser le transport des individus ne pose pas de difficulté technologique fondamentale, le faire pour le transport de marchandises représente un défi majeur, que nous ne savons pas relever sans un recours accru au fret ferroviaire, au ferroutage et à la navigation maritime, côtière et fluviale. Il est donc primordial, dans un souci de soutenabilité écologique comme de sécurité intérieure, de développer massivement les infrastructures et services au tour des transports par train ou bateau.

Recherche, développement et expérimentation

Flécher les financements publics et les investissements privés pour la recherche sur les véhicules propres intégrant les critères définis dans le grand chantier n° 7

Imposer des plafonds d'émissions pour les véhicules neufs via la législation européenne
50 gCO₂/km pour les voitures et 70 gCO₂/km pour les camionnettes

Fiscalité, subventions et incitations dans un équilibre à somme nulle

Instaurer une fiscalisation des véhicules progressive dans le temps, fonction de leur degré de pollution

Ramener la taxation du diesel au niveau de celle de l'essence normale

Augmenter le taux d'imposition sur les carburants
afin d'éviter l'effet rebond induit par la baisse de consommation des véhicules

Rabaisser les seuils de pollution admissibles pour tous les véhicules
Systématiser les contrôles et durcir les pénalités pour les constructeurs en cas de déclarations erronées

➔ Voir http://mobile.lemonde.fr/pollution/article/2016/07/29/les-tests-sur-les-voitures-diesel-revelent-de-nombreux-depassements-de-seuil-de-pollution_4976375_1652666.html

Offrir un soutien public aux nouveaux usages en économie collaborative

Copropriété de véhicules, covoiturage notamment covoiturage court domicile-travail

Proposer des facilités fiscales

Organiser une campagne de promotion du télétravail et des modes de travail permettant de diminuer au maximum les déplacements

- Rendre obligatoire la création de plans de déplacement entreprise et interentreprises, qui incitent à l'adoption du covoiturage pour la mobilité domicile-travail
- Restreindre le nombre de places de parking pour inciter à la pratique du covoiturage
- Systématiser la fourniture d'un titre de transport collectif annuel aux travailleurs du tertiaire, afin qu'utiliser les transports publics ne constitue pas une dépense additionnelle pour les utilisateurs de voiture particulière
- Faciliter l'accès au cotravail pour les salariés
- Baisser l'indemnité transport pour les utilisateurs de voiture particulière

Interdire toute vente de voitures à essence ou diesel en 2030

Cette mesure est déjà mise en place par plusieurs pays dont l'Allemagne, l'Angleterre et les Pays-Bas

Mettre en place une taxe sur les véhicules les plus polluants

indexée sur les chevaux fiscaux

Organiser la réduction progressive du nombre de places de stationnement disponibles en ville associée à une augmentation graduelle du prix de stationnement

Développer des systèmes de vignettes automobiles d'autorisation de circulation en ville pour une durée limitée

Supprimer l'exonération de TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) pour les vols intérieurs

Supprimer les exemptions de taxes et les systèmes de subventions accordées aux compagnies aériennes par les aéroports régionaux

Rehausser la taxe carbone appliquée au secteur aérien

Diminution de la vitesse maximale autorisée de 10 km/h

sur les départementales, les nationales et les autoroutes, en ville comme à l'extérieur des agglomérations

Injecter l'argent récolté grâce aux mesures ci-dessus dans des dispositifs de subvention permettant une diminution significative des tarifs des transports en commun

Des transports en commun meilleur marché, c'est une augmentation des usagers et donc une diminution des véhicules individuels en déplacement ; cette évolution permet d'économiser sur des plans multiples (sécurité routière, limitation des coûts liés aux problèmes de santé, gains de temps donc de productivité...)

Subventionner le développement du tram-train

dans les agglomérations de taille moyenne

Subventionner l'achat de vélos

Subventionner le développement de systèmes vélo et de services de vélos et deux roues électriques alternatifs, notamment partagés ou collaboratifs

Par ex. : rickshaws à assistance électrique (avec cellules photovoltaïques sur le toit), véhicules légers type *PodRide*...

➔ Voir <http://leseconoclastes.fr/2016/04/larme-fatale-anti-tesla/>

Transports en communs

Construire des péages urbains et des aires de stationnement en périphérie des villes

En outre, développer des « plateformes multimodales » de transports en commun à ces endroits-là (regroupant divers modes de transport urbains)

Encourager au développement de zones strictement piétonnes en ville, ouvertes aux transports doux, ainsi que de pistes cyclables

Développer massivement des transports en commun à empreinte écologique minimale

Véhicules plus petits et légers, mais plus nombreux et plus fréquents

Soutenir l'installation de systèmes de régulation du flux en fonction de la demande en temps réel Instaurer une politique publique de tarifs très bas

Créer davantage de dessertes directes entre zones non centrales

Développer les trains intercity et simplifier la grille tarifaire

afin de redonner de l'attractivité au transport ferroviaire

Augmenter le cadencement des trains type TER aux heures de pointe et synchroniser les correspondances avec les réseaux aval (RER, bus...) et amont (Intercités, TGV...)

Aligner les tarifs des trajets en Intercités et en TER sur les tarifs de covoiturage moyens

Développer le réseau de bus électrique ou de trolleybus à haut niveau de service en zones urbaines et périurbaines, avec priorité à ces dernières

Il s'agit d'un système de transport par bus ou trolleybus, circulant selon un itinéraire en site propre partiel ou intégral, avec une fréquence de passage élevée (de l'ordre de cinq minutes en heure de pointe) et disposant d'une priorité aux feux et aux ronds-points garantie par des aménagements spécifiques

Les bus électriques sont équipés de systèmes à recharge ponctuelle rapide en exploitation (en station ou en dépôt)

L'aménagement de voies dédiées aux BHNS et TBHNS, additionnée à l'ouverture de nouvelles pistes cyclables, restreint naturellement l'espace de circulation des véhicules particuliers

En ville, favoriser le développement d'un réseau de minibus de 10 à 20 places assises

que les usagers peuvent commander une demi-heure à l'avance à un point de prise en charge existant, jusqu'au point de destination. Un système optimise automatiquement en temps réel le trafic dans le réseau

En ville, favoriser également le développement de « taxis collectifs » écologiques

Grosses voitures de six places organisées sur le modèle d'*Uberpool*, un service proposé par *Uber* où l'on partage le véhicule avec plusieurs autres passagers

Disponibles en 5 minutes environ, ils transportent les voyageurs en porte-à-porte pour un prix donné, via une application pour smartphone dédiée

En ville comme à la campagne, favoriser le développement de l'auto-partage

Mettre l'accent sur l'auto-partage « en boucle », où les usagers retournent le véhicule en son point d'emprunt, et sur l'auto-partage entre particuliers, qui possèdent un potentiel très important de réduction des émissions des gaz à effet de serre contrairement à l'auto-partage « en trace », où le véhicule emprunté peut être retourné à une station différente de la station de départ, dont il a été démontré qu'il entraîne une hausse de l'usage de la voiture

Encourager la création de voies réservées aux véhicules à occupation multiple

à accès règlementairement limité aux véhicules comptant un minimum de 3 occupants

Leur usage peut être partagé avec les bus et les auto-partageurs

Ces voies incitent à l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle, en les rendant compétitifs

Transport aérien

Défendre à Bruxelles la fin progressive des quotas d'émissions gratuits du secteur aérien

Freiner l'extension de zones aéroportuaires et la création de nouveaux aéroports

Vélo

Encourager le développement de « systèmes vélo » dans les villes

Pour que le vélo devienne le mode de déplacement majoritaire pour les trajets courts et moyens (jusqu'à 15 km), mise en place d'une politique cyclable intégrale, intégrée au schéma de cohérence territoriale (SCoT) et offrant aux cyclistes la possibilité d'utiliser le vélo aussi aisément qu'on utilise aujourd'hui la voiture.

Cela inclut :

- des infrastructures et réglementations spécifiques : aménagement massif et systématique (pistes de vitesses et largeurs variées, signalisation, parcs à vélos sécurisés, jalonnement, priorités aux intersections...)
- des services dédiés (commerces spécialisés, services de réparation, cartographie spécifique...)
- une communication adaptée (sécurité, vol, santé...)

Pour les agglomérations en relief, favoriser le développement des vélos à assistance électrique

Train

Accorder un soutien d'État au développement du train : notamment, développer le ferroutage et un maillage plus serré du réseau ferré pour les voyageurs : 7 000 km de voies supplémentaires

Le train est l'un des moyens de transport les moins émetteurs de gaz à effet de serre. Celui-ci doit reprendre une place de choix dans les déplacements. Une politique volontaire doit être menée afin qu'il redevienne concurrentiel face à la route et à l'aérien

Remettre sur pied le réseau ferré secondaire

Cela permettra d'augmenter le nombre de dessertes possibles en train, de retrouver une offre compétitive, en matière de tarifs et de temps, pour les interconnexions avec les villes moyennes, et de redynamiser l'offre pour le fret entre les très grandes villes et les axes d'interconnexion frontalière

Repenser la tarification et augmenter l'offre des trains de ce réseau secondaire

Favoriser l'intermodalité train/vélo (ne nécessite pas d'infrastructure mais des plateformes de gestion) pour augmenter le maillage des interconnexions d'un réseau de déplacements peu pétro-dépendant

Développer une fiscalité rendant le transport ferroviaire compétitif par rapport à l'avion

Transport de marchandises

Soutenir le fret ferroviaire et fluvial entre grandes villes et entre pays

Récompenser les activités se reconfigurant pour utiliser davantage le transport ferroviaire
Tracer et creuser de nouveaux canaux

Taxer le transport routier sur des axes ou le transport ferroviaire ou fluvial existe

Modalités de mise en œuvre à préciser

Suivre de près les projets pilotes de e-Highways et soutenir la R&D sur le sujet

Encourager un partenariat européen (incluant l'Allemagne) pour le développement de tels systèmes
Il s'agit de l'électrification par caténaires des voies de droite de grands axes autoroutiers et du *retrofit* de camions existants pour rendre le fret routier moins polluant et moins consommateur de carburants fossiles

Appliquer une taxe aux péages pour les camions en fonction de la qualité écologique de leur équipement

Le véhicule qui paiera le moins sera celui qui sera équipé d'une motorisation électrique et d'un pantographe pour les *e-Highways*

Pour les transporteurs frigorifiques, la taxe sera la moins élevée pour ceux équipés d'une réfrigération électrique et utilisant du CO₂ comme réfrigérant

Le taux de remplissage du véhicule sera également pris en compte, en cas de contrôle

Militer à Bruxelles pour l'instauration d'une écotaxe européenne progressive sur les transporteurs routiers

Suivi en temps réel du déplacement des véhicules par balises GPS obligatoires (souvent préexistantes)

Encourager la mise en place de plateformes logistiques urbaines et périurbaines pour le transport de marchandises

À l'image du projet *Pure* d'Annecy, mettre en œuvre des services de livraison et de récupération des marchandises au sein de la ville, permettant d'optimiser les livraisons urbaines, c'est-à-dire de minimiser les flux de matériaux, de personnes et d'énergie et accessoirement la quantité de gaz d'échappement

Le concept est de créer une ou plusieurs « plateformes logistiques » (selon la taille des villes) à partir desquelles toutes les livraisons d'une ville transiteraient. Idéalement les plateformes devraient être implantées à proximité du rail pour offrir un service directement du train aux entreprises. Ces plateformes logistiques rassembleraient toutes les livraisons des quartiers et optimiseraient les livraisons avec un pourcentage maximum de véhicules fonctionnant à l'électrique ou à tout autre énergie peu polluante. Circuit retour avec les emballages vides permettant encore d'optimiser ces livraisons avec un non-retour à vide.

Cela permet de limiter les déplacements individuels, de créer des emplois non délocalisables, de réduire le nombre de véhicules en centre ville et la congestion du trafic, de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre et le taux de particules fines, mais aussi de limiter le bruit et donc la qualité de vie des citoyens

➔ Voir <http://www.pure-annecy.com/>

5. AGRICULTURE

Notre modèle agricole dominant (grandes parcelles monoculturelles, ultra-mécanisation, usage intensif d'intrants chimiques...) a été pensé à la sortie de la Seconde Guerre mondiale pour assurer l'autosuffisance alimentaire de la France, ouvrir une voie de reconversion à l'industrie chimique et libérer la main d'œuvre agricole pour reconstruire le pays – accélérant un exode rural perçu comme un marqueur de développement.

Si l'objectif d'autosuffisance est aujourd'hui largement atteint, ce modèle n'est plus soutenable aux plans écologique, climatique, économique et sanitaire. L'agriculture dite « conventionnelle » – notamment élevage et épandage d'engrais – est le second secteur d'émissions de gaz à effet de serre. Le recours massif aux intrants appauvrit les sols qui s'érodent, nuit à la biodiversité (notamment aux pollinisateurs et à la microbiologie de la terre, socle de sa fertilité), et il pollue les cours d'eau et aquifères...

En outre, les preuves scientifiques s'accumulent sur les dangers sanitaires posés par les pesticides et la production alimentaire industrielle, tant pour les agriculteurs (premières victimes, avec de nombreux cas de cancers) que pour les consommateurs... alors que les apports nutritionnels des vivres s'affaiblissent.

Le système agricole dominant est entré dans une logique de cercle vicieux : l'appauvrissement des sols exige le recours à davantage d'intrants qui appauvrissent encore plus, détériorent la nature, entraînent des externalités négatives sanitaires et renforcent la dépendance aux hydrocarbures. Du point de vue économique, la libéralisation des échanges agricoles et le développement des agricultures d'exportation imposent une baisse des cours telle que la quasi-totalité des exploitations produiraient à perte si elles n'étaient pas subventionnées. Le maintien de la production agricole à haut niveau d'intrants sur notre territoire et de prix abordables pour les consommateurs requiert une aide massive qui pèse sur les finances publiques.

Sous perfusion européenne, ce système obsédé par la compétitivité met en danger à moyen et long terme notre souveraineté, et même notre sécurité, alimentaires. En outre, la dynamique tend vers l'uniformisation des cultures et l'accaparement des terres par de grands producteurs, au détriment de la paysannerie, qui disparaît rapidement. Les conditions de travail ne sont pas meilleures qu'après-guerre et les revenus sont en chute libre, les politiques agricoles valorisent la surface cultivée mais pas l'activité ni l'emploi, et l'accès au foncier et aux moyens de production est devenu quasiment impossible pour de nouveaux agriculteurs. Il faut promouvoir les systèmes de coopération d'approvisionnement, de commercialisation, de transformation et de services pour rendre aux paysans un rôle noble et une liberté dans leurs bassins de production.

Accessoirement, ce modèle génère une surproduction alimentaire écoulee à bas prix dans les pays en développement. Une concurrence sur les marchés qui nuit fortement au développement des exploitations vivrières locales. Il ne revient pas à l'Europe d'assumer une surproduction alimentaire car les famines y sont majoritairement causées par des facteurs économiques et politiques, non climatiques. La logique industrielle, construite pour des climats tempérés, est contraire aux principes agronomiques des milieux tropicaux ou arides où on l'exporte. La sous-production qui y est constatée est donc le fait d'une agriculture inadaptée, les méthodes agroécologiques se révélant beaucoup plus productives.

L'agroécologie (au sens large) propose des solutions éprouvées à l'ensemble des problèmes rencontrés. En outre, une proportion grandissante de la population, qualifiée de néo-ruraux, nourrit un intérêt pour la production agricole, jusqu'ici délaissée. Nous avons donc à disposition les moyens de faire nettement mieux, voire de faire basculer l'agriculture du champ des problèmes à celui des solutions.

Reste que le secteur agricole a ses verrouillages : « malaise paysan » et résistances au changement, manque de marge de manœuvre des agriculteurs pour changer de pratiques, lacunes de formation, puissance des lobbys soumis aux lois du marché, mainmise des syndicats productivistes, des multinationales semencières...

Nous proposons une mutation du modèle agricole et agroalimentaire fondée sur la reconnaissance d'un triple rôle des agriculteurs — production alimentaire + préservation et restauration de la nature + protection de la bonne santé publique — ainsi que la valorisation du bon sens paysan... Cette démarche impliquera les acteurs au sein des territoires, proposant une gestion territoriale des systèmes agricoles permettant les interactions entre professionnels de l'agriculture, de l'alimentation et de la conservation écologique.

Services publics et principes généraux

Soutenir le développement d'un modèle agricole durable

Par un ensemble de mesures (subventions, sensibilisation, formation...), favoriser le développement des principes suivants : associations en polycultures et rotations de cultures (céréales, légumineuses, engrais verts, arbres fruitiers, bois d'œuvre, etc.) ; diversification génétique (plutôt que de cultiver des clones hybrides) ; agriculture sans labour utilisant le faux semis et des méthodes de gestion préventive des adventices ; engrais verts en cultures intercalaires ; semis direct sous couvert végétal (ne jamais laisser le sol nu) ; optimisation de l'utilisation de l'eau ; replantation d'arbres ; diversification des cultures, notamment en réintroduisant des variétés anciennes ; réduction drastique des intrants, et préférence systématique pour des produits biologiques ; développement d'une économie circulaire (par ex. : valorisation des engrais naturels issus des élevages) ; organisation de synergies locales entre producteurs, consommateurs et distributeurs ; évaluation comparative des impacts positifs et négatifs de différents systèmes agricoles grâce à la mise en place de nouveaux indicateurs permettant de faire un diagnostic complet (ne plus seulement regarder le rendement des surfaces à long terme mais intégrer la mesure de la richesse microbiologique des sols et les conséquences sur la biodiversité générale, la qualité nutritionnelle et sanitaire des pratiques agricoles, les pollutions engendrées, la création d'emplois, la résilience des territoires : cela permettra de démontrer sans équivoque que le modèle le plus rentable à moyen et long terme, à tous points de vue, est l'agroécologie)...

Promouvoir la multiplication des exploitations agricoles de taille plus modestes et l'élaboration de feuilles de route locales pour organiser des réseaux de complémentarité à l'échelle des territoires

Le modèle agricole libéral aboutit à un agrandissement des exploitations et donc une diminution de leur nombre et un accaparement des terres par les plus gros propriétaires terriens : cela détériore le tissu agricole de nos territoires et crée du chômage là où il y a un potentiel énorme pour créer de l'emploi ; en outre c'est une dynamique à l'opposé de la résilience. Nous avons précisément besoin d'un foisonnement d'exploitations de taille plus modeste, avec une pluralité nettement supérieure de variétés végétales cultivées ainsi qu'une déspecialisation des exploitations, et nous avons besoin de logiques territoriales où une complémentarité entre producteurs doit s'organiser. La « désindustrialisation » graduelle de la production alimentaire permettra d'évoluer vers la souveraineté et la sécurité alimentaires. Elle s'accompagnera d'une appropriation par les populations des équipements et des compétences pour la production alimentaire (coopératives, formations subventionnées, éducation dès la petite école...), et par une facilitation de l'accès au foncier.

Prévoir des aides à l'acquisition foncière et à l'installation (70 000 aides de 50 000 €)

Développer, avec l'Institut national de l'origine et de la qualité, de nouveaux signes d'identification de l'origine et de la qualité (SIQO) pour les méthodes de culture durables

« Agroécologie - Produits de France », « Agriculture de conservation - Produits de France », « Permaculture - Produits de France », etc.

Développer la structuration des filières de qualité (bio et autres SIQO)

- en créant un Plan Ambition Agroécologie sur le modèle du Plan Ambition Bio 2017
- en aidant l'émergence de labels ou marques de territoires, en soutenant les démarches collectives de qualité pour l'alimentation humaine
- en réalisant des systèmes innovants de production à forts niveaux de valeur ajoutée grâce à un faible appel aux produits d'origine extérieure
- en s'appuyant sur les fermes « Déphy » et les « Fermes d'Avenir » en tant que fermes de référence, incluant des itinéraires techniques, pour partager les expériences, démontrer la faisabilité et la rentabilité de certaines méthodes, apprendre aussi des échecs et permettre aux meilleurs projets d'être repris et adaptés ailleurs

Poursuivre le développement du réseau des structures d'accompagnements aux exploitations agricoles

(AFIP, CIVAM, Agrobio...)

Orienter les aides de la région à la Chambre Régionale d'Agriculture sur des missions exclusives de façon à atteindre de façon concertée des objectifs chiffrés de développement de l'agroécologie

Réduire grandement (graduellement et durablement) la part de l'agriculture à haut niveau d'intrants et des monocultures

Objectifs ambitieux à définir en partenariat avec les acteurs de la filière, sans transiger sur les critères écologiques

Consacrer le triple rôle des agriculteurs : production alimentaire, préservation/restauration de l'environnement et des paysages et protection de la santé

Il nous semble impératif de garantir durablement la capacité de régénération des écosystèmes et de stopper un système qui rend les gens profondément malades (les producteurs comme les consommateurs) !

Recherches à mener sur les moyens de rémunérer les agriculteurs pour ces trois « fonctions »

Lutter contre la menace de financiarisation et d'accaparement du foncier par les banques, les multinationales, les fonds d'investissements...

- Promouvoir les formes collectives de propriété comme les groupements fonciers agricoles, organiser et encourager la gestion du foncier locatif
- Favoriser l'achat de terres par des sociétés foncières citoyennes dans l'objectif de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs sur des projets innovants

Rendre obligatoire l'inscription anticipée de tous les cédants au Registre Départ Installation

Reconnaître la diversité des approches dans l'aide à l'installation

Instaurer le pluralisme d'accompagnement dans le dispositif du Plan de Professionnalisation Personnalisé

Permettre un accompagnement professionnel des porteurs de projet s'installant hors dotation d'installation jeune agriculteur (DJA)

afin de faciliter et sécuriser l'installation de tous les exploitants (notamment en hors cadre familial)

Créer une aide à l'autosuffisance alimentaire des nations postcoloniales

Recherches à mener sur les meilleurs moyens de mise en œuvre : évolution des missions de l'AFD, soutien massif à des associations impliquées sur le terrain, partenariats entre États...

Supprimer les aides à l'exportation quand elles menacent le développement de l'agriculture vivrière des pays en développement, et les rediriger vers la généralisation de l'agroécologie dans les pays en développement

Le maquillage de ces aides ou le contournement de leur interdiction doit être dénoncé (délocalisation des productions de l'agriculture industrielle)

Taxes et Subventions

Augmenter progressivement la part des aides de la PAC conditionnées à des mesures agro-environnementales, et durcir progressivement les critères d'admissibilité au Paiement Vert

- Sur le premier pilier, passer la part des aides versées sous conditions de pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement (actuellement environ 30 %) à 50% dans les dix ans, puis à 80% avant 2050

Par ex. pour une aide à la modernisation d'un bâtiment d'élevage, obligation de réaliser un diagnostic énergétique avec engagements chiffrés

- Sur le second pilier, conditionner les aides directes aux agriculteurs à la réalisation de mesures agro-environnementales

Réorienter les 368 millions d'euros d'aides des fonds européen du FEADER (600 millions d'euros en comptabilisant l'ensemble des financements publics) pour donner la priorité à l'installation et au développement de systèmes durables

Préciser et rendre plus ambitieuses les mesures de protection de la biodiversité

à réaliser pour l'octroi de ces aides

Veiller à ce que les obligations environnementales européennes, dont les directives cadres sur l'eau et les pesticides, soient intégrées à la PAC lors de son prochain réexamen

Supprimer les subventions aux agrocarburants industriels

Introduire des mécanismes correcteurs au régime d'aides à l'hectare

Le régime d'aides à l'hectare peut avoir des effets pervers : il incite à une course à l'hectare sans pour autant être créatif d'activité et d'emplois. D'où les mesures suivantes :

- Plafonnement et dégressivité des aides à partir d'un certain nombre d'hectares
Ex. : majoration des aides pour les 50 premiers hectares ; de 100 à 200 ha baisse progressive des aides ; au-delà de 200 ha plus aucune aide
- Plafonnement ou majoration modulés en fonction de la main d'œuvre (nombre d'unités de travail humain)
- Plafonnement ou majoration modulés en fonction de la biodiversité à l'hectare (richesse des sols mesurée par analyses spécifiques type Hérody)
- Plafonnement ou majoration modulés en fonction de la performance énergétique et climatique

Soutenir les élevages extensifs et les modèles alternatifs aux exploitations intensives

Améliorer l'éligibilité des surfaces d'agro-pastoralisme aux aides de la PAC

et introduire une prime à l'herbe pour les pâturages permanents, favorisant ainsi les élevages extensifs

Moduler la taxe professionnelle et foncière en lien avec l'empreinte écologique et la qualité des produits

en intégrant peu à peu les différentes composantes de l'empreinte écologique, à mesure que des conventions d'évaluation seront mises en place dans les différentes filières

Alléger la fiscalité (cotisations sociales) et simplifier les procédures administratives pour les petites exploitations afin qu'elles puissent recruter plus facilement

Les premiers emplois sont la clef de la réussite d'une petite exploitation, l'agroécologie étant consommatrice de d'avantage de main d'œuvre que le conventionnel. Sans salariés, les exploitants de petites structures agricoles travaillent bien plus que 35 heures par semaine

Maintien du niveau de prestations sociales (santé, retraite...)

Pendant les 5 premières années, pour les petites exploitations, rendre les employés (maraîchers...) éligibles « emploi d'avenir »

(comme aux États-Unis)

Au lieu de coûter 26 k€ chargés, ils ne coûtent plus que 7 k€ — ce qui permet le démarrage d'une petite exploitation bio, et ce qui rend la transition réaliste

Offrir un appui technique pour accompagner les agriculteurs dans ces changements

En raison de la complexité de la production agricole, de la difficile lisibilité des réformes et des aides et du manque de formation aux méthodes agroécologiques, les agriculteurs ont besoin d'être accompagnés : il s'agit de financer l'emploi de conseillers qui suivront les agriculteurs et les aideront à améliorer leurs pratiques

Interdire la vente à perte

Fixer par produit un prix plancher servant de référence lors des négociations entre les organisations de producteurs et les acteurs en aval des filières, pour que les agriculteurs puissent vendre systématiquement au-dessus du prix de revient, incluant une rémunération décente pour tous les travailleurs agricoles

Investissements et mécanismes financiers

Mettre en place un fonds de garantie et une assurance de revenu pour la restructuration de la dette des agriculteurs passant à l'agroécologie

Ex. : prime de 12 K€/an sur 3 ans, puis 7 K€ sur 2 ans

Une exploitation en agriculture conventionnelle requiert de lourds investissements (machines, engrais...). Aujourd'hui, les exploitations françaises sont endettées de 750 000 € en moyenne ; il est nécessaire de les aider à restructurer cette dette pour qu'elles puissent changer de pratiques : allègement de la dette des exploitants s'engageant à adopter des pratiques agricoles durables

Impliquer les citoyens dans le financement de la transition agricole sur leurs territoires

grâce à la mise en place de conventions entre les collectivités et les acteurs de la finance participative

Lancer un Programme d'Accompagnement à la Reconversion Écologique (PARE)

pour les exploitants agricoles existants

Prime de conversion à l'agroécologie sur au moins 33% de la SAU sur 5 ans (75 000 € à 160 000 exploitations)

Soutenir et offrir un accompagnement afin de financer les expérimentations de rupture à la ferme ou la conversion à d'autres « modèles » (agriculture de conservation, permaculture...)

Faciliter l'accès aux parcelles arables (aide à l'installation) pour les petits producteurs, nouveaux maraîchers, néo-ruraux, permaculteurs via une redéfinition des finalités de la SAFER

- Mettre en œuvre un fonds de garantie pour faciliter les emprunts
- Simplifier le parcours à l'installation (ex. : améliorer le temps de la Validation des Acquis et de l'Expérience, réduire le nombre d'interlocuteurs...)
- Revoir la DJA et privilégier l'attribution d'une dotation de carrière plus conséquente pour permettre notamment l'accession au métier de candidats non issus du milieu agricole
- Attribuer un complément à la DJA sous conditions de développer sur 4 ans un projet en agroécologie
- Reconnaître les cotisants solidaires producteurs en leur ouvrant l'accès au statut de paysan par une déclaration d'heures de travail et la suppression de la règle de la demie Surface Minimum d'Installation (SMI)
- Soutien au lancement d'une activité économique viable dans les 5 premières années d'exploitation

Aider la création de pépinières d'activités sur chaque « pays »

sur le modèle de ce que propose le *Champ des possibles* en Île-de-France ou le CIAP 44 en Loire Atlantique
Permettre aux créateurs d'activités agri-rurales de tester leurs projets, et faciliter ainsi leur installation sur nos territoires grâce à des fermes relais

Recherche, expérimentation, formation

Financer les projets de recherche liés à l'autonomie alimentaire nationale

Rediriger les financements publics pour la recherche en agronomie ainsi que les crédits d'impôts au secteur privé vers les pratiques agroécologiques dans les climats tempérés mais également arides et tropicaux

Aujourd'hui, seule une petite fraction de ces financements sont fléchés vers les méthodes agroécologiques

Proposer un accompagnement permettant de financer les expérimentations ou le passage à d'autres techniques de production (par ex. permaculture ou agriculture de conservation)

sur une période de 4 à 5 ans

Soutenir la modernisation indispensable des outils industriels pour les rendre compétitifs, respectueux des normes environnementales et du bien-être des salariés

Mener une étude sur la qualité des aliments et les dangers sanitaires des pratiques agricoles

L'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique sont souvent comparées sur la base de poids et non de valeur nutritionnelle, ce qui désavantage l'agriculture biologique. En outre, les prétendus dangers sanitaires que poserait la bio sont souvent mis en avant par les opposants à son développement, alors que les études démontrent que le principal danger provient de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse

Des recherches objectives sur les valeurs nutritionnelles et les risques sanitaires en conventionnel, en bio et dans d'autres approches de production contribueraient à rééquilibrer le débat et avancer sereinement vers un modèle meilleur pour tous

Développer des partenariats de recherche appliquée sur de petites exploitations dans les pays arides et tropicaux notamment en redotant SOLAGRI et le CIRAD

Créer une agence publique de conseil

- Accompagnement personnalisé pour réussir sa conversion
- Formations officielles avec certifications/labels

Rénover les programmes d'enseignement agricole en formation initiale et continue

- Introduire le principe de diversité des approches
- Promouvoir la diffusion de pratiques et de modèles de gestion agricole équilibrés
- Encourager le tutorat jeune/professionnel, l'accompagnement jeune/cédant, l'apprentissage

Intégrer l'enseignement des pratiques d'une « Agriculture écologique durable » dans toutes les écoles agricoles

Enseigner la vie des sols dans tous les cursus scolaires

Thème abordé à tous les âges, décliné selon la classe et le programme

Réglementation et organisation territoriale

Décourager l'usage de tout produit phytosanitaire dès qu'une alternative biologique existe

y compris si elle s'avère moins rentable — sauf cas spécifiques dûment argumentés et répertoriés

Taxer les produits phytosanitaires

Accompagner les producteurs dans le changement de logique, afin d'apprendre les pratiques qui permettent de résoudre les problèmes en évitant le recours systématique à la chimie de synthèse

Interdire la vente de tous les produits contenant du glyphosate

Note : le *Roundup* est déjà interdit dans plusieurs pays

Interdire totalement les OGM et rendre obligatoire la mention des composants et de la provenance à tous les stades de la production de produits frais ou transformés

(ce qui inclut les céréales – maïs, soja – importées pour les élevages locaux)

Militer pour l'interdiction des OGM dans toute l'Europe

Taxer les aliments importés contenant des OGM

Taxer de plus en plus (signal prix) les structures concentrationnaires d'élevage

Déterminer une densité maximale aux élevages en prenant en compte le critère du bien-être animal ; ce travail sera fait en partenariat avec les producteurs, les services vétérinaires et des représentants d'associations de protection animale agréées

Permettre au compost et aux digestats de méthaniseurs d'obtenir un statut de produit

avec plusieurs niveaux de certification

Assurer la libre circulation des semences paysannes bio indépendamment du catalogue officiel

Promouvoir les semences non hybrides

Assurer le bon respect du droit des individus à pratiquer l'autoproduction et la sélection de semences

Modifier les codes des marchés publics

pour permettre aux collectivités publiques de lancer des appels d'offres de produits locaux et donner ainsi la possibilité aux paysans de fournir la restauration hors domicile locale

Engager les collectivités territoriales vers le développement des circuits courts

en organisant avec les agriculteurs des plateformes pour répondre à la demande de la restauration collective

Encourager la tenue sur les territoires (pays, communautés de communes...) de rencontres entre producteurs, transformateurs ou entreprises

afin de structurer l'offre et la demande locales

Aider la mise en place d'outils de transformation locaux en sécurisant notamment le financement participatif et citoyen de nouvelles structures

1€ du citoyen = 1€ de la collectivité

Mettre en place et financer au travers des contrats de Région-Pays des Systèmes ALimentaires Territoriaux (SALT) pour chaque territoire

Ce schéma de planification vise à dynamiser le rapprochement entre producteurs et consommateurs et permet une meilleure adéquation entre la demande et l'offre locales

Rendre ce document opposable aux collectivités et aux autres documents de planification : SCoT, PLU, PLUI, Schéma Régional des structures...

Redéfinir les missions des SAFER et leur donner les moyens de les accomplir

La politique de l'entre-soi doit évoluer, la SAFER doit jouer un rôle de contrôle de structure et éviter que les terres soient reprises par des voisins agriculteurs parfois éloignés à des fins d'agrandissement peu justifié

- Donner aux SAFER la capacité de préempter et d'appliquer quand nécessaire des réajustements de prix
- Assurer la transparence de l'information et de la publicité foncières
- Inclure dans les statuts le développement de l'agroécologie et son rôle dans la protection de la biodiversité (habitats, trames, séquence *Éviter - Réduire - Compenser*)

Ouvrir plus largement à la société civile et aux collectivités les instances de gouvernance du foncier comme les SAFER et les CDOA

- Rendre possible un meilleur contrôle de ces instances par les élus régionaux
- Promouvoir une plus grande pluralité syndicale à l'intérieur de ces instances
- Favoriser une plus grande représentation des femmes

Modifier le cahier des charges de la bio pour éviter les dérives productivistes

contraires à l'éthique de la bio et dangereuses pour les écosystèmes et pour le tissu agricole des territoires

Développer les coopératives gérées par les habitants pour la transformation et la vente des produits issus des parcelles cultivées en zones urbaines et périurbaines

Développer des jardins ouvriers, jardins partagés, parcs publics productifs

Inscrire des quotas dans les documents d'urbanisme

Durcir la réglementation et les contrôles concernant l'emploi des « travailleurs détachés »

qui, dans l'agriculture comme dans d'autres secteurs à bas coût de main-d'œuvre, posent la question de l'égalité entre les travailleurs locaux, en sous-emploi, et des travailleurs étrangers sous-payés et maintenus en marge des normes sociales. Les abus actuels détruisent le tissu agricole des territoires et s'apparentent à un esclavage moderne, qui ne peut être toléré.

Militer à Bruxelles pour une **révision ambitieuse de la directive de 1996**, afin notamment de réduire les écarts de traitement entre travailleurs locaux et détachés et d'endiguer ainsi dumping social et concurrence déloyale

Consommation

Diviser par 2 la production et la consommation de produits animaux d'ici 2050

comptée en nombre d'animaux mis à mort et/ou en volume

Cette division par 2 est le seuil minimal, appliqué à chaque production spécifique : bovins, ovins, caprins, volaille...

➡ *Sur ce plan la Chine ouvre la voie, en prévoyant de réduire de 50% sa consommation de viande d'ici 2030 : <https://www.theguardian.com/world/2016/jun/20/chinas-meat-consumption-climate-change>*

Elle se fera via la réglementation, une taxation sur l'empreinte écologique, l'affichage, la sensibilisation des citoyens et des professionnels...

Objectif : fixer un cadre contraignant, à l'aune duquel seront évaluées l'ensemble des mesures adoptées

Privilégier une production de produits animaux plus extensive évitant les dommages liés aux modèles intensifs qu'alimentent nos modes de consommation hypercarnés :

- la consommation de viande est moindre en quantité mais supérieure en qualité (santé, saveur, environnement)
- le producteur est moins opprimé par les logiques d'ultracompétition des marchés et peut appliquer une marge plus forte en vendant un produit mieux valorisé ; accessoirement il a le sentiment du travail bien fait, au service des hommes et régénérateur de la nature

La réorientation d'éleveurs ayant fortement investi dans des installations de production intenses et coûteuses est un problème dont la société dans son ensemble doit accepter d'assumer une part. La plupart des surfaces de pâturages permanents actuelles pourront être reconverties en forêts, soit exploitables, soit rendues à la nature comme zones sauvages protégées dans une perspective de ré-ensauvagement visant à favoriser le développement de la faune sauvage.

Soutenir le développement des alternatives végétales aux produits animaux

Promouvoir les produits alternatifs en matière de préparations alimentaires végétales, de cuirs végétaux, etc.

Lancer un programme de mise à jour des connaissances en sciences de la nutrition, et de révision des recommandations officielles en matière de nutrition-diététique-santé

Réactualiser le discours officiel en matière de nutrition, pour couper court à la désinformation, aux lieux communs et aux postures de déni, et pour fournir aux citoyens des recommandations scientifiquement rigoureuses, non biaisées par le travail de lobbying et de marketing des industriels ou par des biais culturels. Il est notamment crucial de ne plus stigmatiser les régimes végétaux et d'informer avec rigueur, intégrité et nuance, en sortant des lieux communs, caricatures ou procès désormais infirmés par la recherche scientifique.

Dans un second temps :

- Diffuser ces informations auprès de tous les professionnels de la médecine, de la nutrition, de la diététique, du sport et de l'agroalimentaire, dans le public comme dans le privé
- Intégrer ces informations aux cursus de formation de ces différentes professions, et formations complémentaires obligatoires pour les professionnels en activité

Organiser une grande campagne d'information et de sensibilisation du grand public à la nutrition, à l'alimentation et à la gastronomie végétales

Enseigner les bienfaits du *plus de qualité, moins de quantité*, conscientiser quant aux problématiques éthiques et sanitaires

Dans la restauration collective (écoles et tous établissements publics : services publics, agences publiques, établissements hospitaliers et pénitentiaires, ministères, Sénat, Assemblée nationale, Élysée, etc.) :

- Rendre obligatoire l'existence d'un menu de substitution équilibré *a minima* végétarien, et végétalien dès que possible, à chaque repas
- Instaurer un jour sans viande hebdomadaire pour tous
- Rendre obligatoire l'approvisionnement progressif en produits de saison en circuits courts issus d'exploitations et de marques ayant adopté des pratiques agricoles durables (SIQO évoqués plus haut)
- Diminuer progressivement la part de produits à empreinte écologique forte
- Accompagner la formation du personnel (gestionnaires et cuisiniers) pour adapter les pratiques culinaires et la rédaction des appels d'offres publics
- Accompagner la structuration de l'offre par la création de groupements d'agriculteurs
- Accompagner la formation des agriculteurs aux appels d'offres lancés par les collectivités territoriales

Note : procéder de même pour tous les événements organisés, co-organisés, financés ou cofinancés par les collectivités publiques

Limiter le choix des menus et donc le gaspillage dans la restauration collective

Lancer une campagne de communication pour redonner envie aux jeunes de se lancer dans les filières agricoles

Revaloriser les métiers de la terre

Agroforesterie et foresterie

Appliquer le *Plan national de développement pour l'agroforesterie* présenté fin 2015 par Stéphane Le Foll

➔ Voir <http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1602-ae-synthese-agroforesteriebd.pdf>

À noter que l'agroforesterie se classe parmi les techniques agricoles et non comme une politique forestière. Elle consiste, pour les agriculteurs, à produire en créant des synergies écosystémiques avec les arbres.

Inciter les propriétaires exploitants à varier les espèces et variétés cultivées (en privilégiant les indigènes) et à éviter les coupes rases

**Développer et privilégier le bois d'œuvre avant l'exploitation énergétique de la biomasse ou le bois industrie
Production d'énergie avec les sous-produits du bois d'œuvre**

Renforcer les moyens de l'Office national des forêts

Soutenir les investissements dans la filière bois
avec priorité au bois utilisé en construction

Soutenir au niveau européen la mise en place et le financement de programmes nationaux ou régionaux de reforestation et de gestion forestière dynamique

S'assurer que le règlement européen sur le commerce du bois illégal est correctement mis en œuvre par les États membres et, lors de sa prochaine révision, que son champ d'application est étendu à tous les produits bois et dérivés distribuables sur le marché européen

Améliorer la coordination entre les politiques forestière et agricole

6. BÂTIMENT / LOGEMENT

La consommation d'énergie finale du secteur résidentiel-tertiaire représente 25% de la consommation totale en France, toutes énergies confondues. Il prend une part croissante car le tertiaire augmente, alors que la part de l'industrie qui s'est délocalisée s'effondre.

Agir sur le secteur du bâtiment est un enjeu important pour diminuer notre consommation énergétique. C'est pourquoi nous proposons d'engager la rénovation thermique de la totalité du patrimoine bâti à l'horizon 2050. Pour les logements privés : 70 millions de m²/an ; pour le tertiaire privé et public : 25 millions de m²/an.

Notre proposition *1 000 milliards pour le climat* envisage des systèmes de financement publics pour développer les investissements privés massifs sur la rénovation thermique des bâtiments résidentiels et tertiaires, pour atteindre l'objectif que l'ensemble du patrimoine bâti ne consomme pas plus de 50 kW/m².an en moyenne, c'est-à-dire le niveau d'un bâtiment passif parfaitement isolé et doté d'une production de chauffage performante et « vertueuse » en CO₂ ; les bâtiments neufs devront être conçus à énergie positive et produire plus d'énergie (renouvelable) qu'ils n'en consomment.

La problématique de l'économie circulaire est une composante importante de la transition écologique, déterminante pour ceux qui sont conscients que les ressources naturelles sont présentes en quantités finies dans le sol et que notre population sur Terre est toujours plus consommatrice d'énergie et de matériaux d'une part, toujours plus productrice de déchets d'autre part. L'économie classique est conçue de façon linéaire, puisant dans la nature des matières premières pour les transformer en produits dont la vie finit à la décharge ; les ressources naturelles s'épuisent en amont tandis qu'en aval les déchets s'accumulent et détruisent les biotopes.

Le secteur du bâtiment a des caractéristiques intrinsèques qui se prêtent au développement massif de pratiques de réutilisation des matériaux issus de la déconstruction, afin de les réintégrer dans la construction selon un cycle « vertueux » de recyclage des ressources naturelles.

La plupart des matériaux ne sont pas recyclables à 100%, et beaucoup de métaux rares dispersés dans les alliages des produits *Batitech* ne peuvent finir qu'à la mer ; le secteur du bâtiment, plus que toute autre industrie, est un grand producteur de déchets bruts, et la filière de déchets en tri sélectif des matériaux issus du bâtiment est aujourd'hui bien organisée ; cette filière est donc à la source de matières premières brutes inertes minérales, végétales et métalliques encore très largement recyclables après déconstruction.

Les matériaux issus de la déconstruction constituent une ressource abondante et doivent être soigneusement identifiés et triés en différentes filières de réemploi, de reconstitution, de récupération à différents niveaux de transformation de la matière première ; ces filières de l'économie circulaire doivent s'organiser à l'échelle locale, territoriale et nationale afin que les matériaux de construction proposés sur le marché du BTP soient très largement issus de la déconstruction.

Des normes devront imposer aux fabricants qu'une part importante de leurs matériaux soient issus de la déconstruction, avec l'indice de l'énergie nécessaire à sa transformation.

Matériaux écologiques

Promouvoir l'utilisation du bois pour la construction mobilière et immobilière – notamment, orienter les cahiers des charges de la commande publique pour stimuler les nouveaux usages en matière de construction écologique
Cela permet d'emprisonner durablement le carbone et de favoriser le développement des forêts. C'est une mesure qui paraît très adaptée aux délais imposés par l'emballement climatique. Nous soutenons donc cette filière... à condition de renforcer les règles pour la gestion des forêts afin qu'on ne finisse pas par remplacer toutes les forêts biodiversées par des monocultures d'essences de bois à pousse rapide

Soutenir la création d'une filière de construction bois / paille et isolants naturels, et rendre obligatoire la formation des entreprises aux nouvelles normes

Fiscalité

Instaurer des incitations fiscales conjointes à la baisse progressive des subventions pour la mise à niveau énergétique des bâtiments

Lors de la cession de biens, mettre en œuvre une taxation de 20% sur les plus-values pour la rénovation énergétique

Créer un instrument unique de financement de la rénovation énergétique des bâtiments sous forme de prêts bonifiés et d'aides indirectes

Ouvert au secteur social privé et public

Programme spécifique pour les cas de précarité énergétique

Créer la Société de Financement de la Transition Energétique (SFTE)

pour accompagner massivement le crédit vers la transition énergétique (via la mobilisation de la garantie publique)

Surtaxer les climatiseurs

Mettre en place une TVA majorée, au taux progressif annoncé (signal prix) jusqu'en 2050

afin de susciter les travaux d'isolation thermique

Réglementation

Intégrer la performance énergétique dans les critères de décence et de salubrité des logements

Rendre obligatoires les travaux d'isolation à l'occasion des grands travaux de maintenance des bâtiments

Mettre en place des critères minimaux de qualité thermique en cas de rénovation de bâtiments

Mettre en place une obligation progressive de rénovation énergétique des logements lors de la cession de biens ou pour tout changement de bail

À financer par le vendeur par une taxe sur sa valeur ajoutée : fléchage obligatoire de la taxe vers la rénovation énergétique

Faire respecter l'obligation d'installer une régulation programmable connectée au chauffage

Veiller au respect des articles R. 241-25 à R. 241-29, R. 241-30 et R. 241-31 du code de l'énergie

qui instaurent l'obligation de limiter la température de chauffage et limitent l'utilisation des systèmes de climatisation dans les bâtiments

➔ Voir <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-limitation-de-la-temperature-de.html>

Geler l'étalement urbain au profit de la densification dans les SRADDT/SCoT/PLU/POS

Durcissement des contraintes d'urbanisme

Meilleure mixité d'usage du sol et des constructions

Dépasser le modèle des banlieues pavillonnaires et des cités-dortoirs

Redensifier les zones périurbaines peu denses

Promouvoir un développement orienté transports des agglomérations

Favoriser la mise en œuvre de réseaux de transports à haut niveau de service et impact écologique minimal

Les nouvelles zones urbanisées devront obligatoirement disposer d'un accès au transport collectif

Repérer les bâtiments surconsommateurs d'énergie

grâce à un accès de l'autorité compétente aux fichiers des distributeurs d'énergie

et adapter la taxe foncière en conséquence

tout en intégrant au calcul les revenus des propriétaires concernés

(pour ne pas pénaliser les propriétaires qui n'auraient pas les moyens de financer toutes les rénovations souhaitables)

Établir une feuille de route 2020-2050 pour la rénovation afin d'avoir une vision de long terme stable

Favoriser la sortie progressive du gaz et du fuel du chauffage des bâtiments pour les remplacer par de l'isolation, des pompes à chaleur électriques, du solaire thermique

Développer les réseaux de chaleur

Faciliter le réemploi et le recyclage dans le secteur de la construction par une modification de la réglementation

Encadrer l'exploitation des littoraux et lits de cours d'eau pour le prélèvement de sable destiné au secteur du BTP

S'assurer que la réforme en cours du code minier inclue des conditionnalités écologiques dans les procédures

➔ Voir https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/developpement-durable/les-marchands-de-sable-s-attaquent-au-littoral_104906

Revoir la composition du Conseil national de l'habitat

Y intégrer notamment des citoyens tirés au sort et des représentants du monde associatif agréés par l'État

Formation

Faire évoluer les dispositifs de formation (initiale et continue) pour les chauffagistes

afin de permettre une approche intégrée incluant toutes les technologies, et un diagnostic personnalisé fiable

Aujourd'hui, les chauffagistes vendent et installent des systèmes au fuel et au gaz (pompes à chaleur) et les électriciens vendent et installent des radiateurs électriques ; le conseil est biaisé. Il est temps de proposer un véritable conseil objectif et adapté aux spécificités de chaque situation, en intégrant systématiquement l'enjeu écologique à long terme et pas uniquement l'enjeu économique à court terme

Former 700 000 artisans aux nouveaux métiers du bâtiment

Imposer que les diagnostics thermiques soient réalisés par de vrais experts

Rehausser le niveau de la formation, afin d'éviter les bilans non rigoureux et trompeurs

Subventionner des programmes de formation à l'auto-écoconstruction pour les citoyens

à l'échelon départemental

Infrastructures

Faire un bilan de santé approfondi des infrastructures : routes, ponts, ports, voies ferrées, réseaux de distribution d'eau, réseau électrique, réseaux de télécommunications, etc.

Former une nouvelle génération d'ingénieurs civils spécialisés dans la « médecine des structures » afin de lutter contre la dégradation des infrastructures (en commençant par les plus critiques)

De nouveaux outils existent pour inspecter, réparer et maintenir les structures, mais elles sont encore embryonnaires. Une forte mobilisation scientifique et politique sur le sujet permettrait de développer ces outils et de former les techniciens et ingénieurs afin qu'elle deviennent les solutions commerciales de demain

7. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

Alors que celle des énergies fossiles touche à sa fin, nous entrons dans une ère de raréfaction de l'ensemble des ressources non renouvelables, à commencer par la plupart des métaux stratégiques de notre système industriel. Il existe d'ailleurs une interpénétration forte de la question énergétique et de celle des métaux. Les énergies renouvelables reposent sur la consommation de métaux dont l'extraction minière est elle-même de plus en plus coûteuse en énergie et émettrice de graves pollutions environnementales.

Au-delà des métaux stratégiques, l'ensemble des ressources abiotiques sont touchées par ce processus de raréfaction. C'est ainsi le cas du sable marin, seconde ressource consommée mondialement après l'eau, dont l'utilisation intensive se confronte désormais à d'importants risques de pénurie. C'est le cas également du phosphore, que nous laissons partir à l'océan faute de reboucler les cycles mais dont nous ne pouvons nous passer : ainsi, nous sommes entièrement dépendants d'engrais industriels fabriqués à partir de phosphates, produits dans quelques pays seulement et dont le pic est annoncé vers la moitié de ce siècle.

Le recyclage ne suffit pas à enrayer cette logique. Aujourd'hui, le recyclage de 62% de l'acier, par exemple, ne permet de retarder les prévisions de pénurie que de 12 ans. Si le taux de croissance de la consommation de matières premières minérales venait à se maintenir, la plupart des ressources stratégiques seraient épuisées en moins de 45 ans. Ainsi, le rythme de consommation doit nécessairement baisser en part absolue, sous peine de heurter de plein fouet des pénuries stratégiques et même vitales.

Concernant les ressources renouvelables, nous en consommons la plupart à un rythme supérieur à leur taux de régénération, rendant l'usage qu'on en fait non durable. Près de 60% des services écosystémiques sont déjà dégradés. Quant à la demande mondiale en eau, elle devrait augmenter de 40 à 60% à l'horizon d'une génération. Enfin, comme nous l'avons rappelé dans les autres chapitres, nos modes de consommation sont générateurs de changements climatiques et d'une extinction massive de la biodiversité.

Ainsi, nous devons impérativement repenser l'ensemble de nos modes de production et de consommation à l'aide d'outils comme l'économie de la contribution, l'économie circulaire, l'économie de fonctionnalité (moyen efficace de lutte contre l'obsolescence programmée)... en intégrant bien qu'ils sont nécessaires mais non suffisants, et que la rationalisation et la réduction de nos besoins doivent être pensées et portées politiquement.

Nos propositions reposent sur la conscientisation individuelle, l'encouragement de pratiques alternatives soutenables (notamment par des incitations fiscales) et des changements culturels importants : *in fine* il s'agit de faire évoluer notre apport à la propriété individuelle et à la consommation, de modifier la manière dont on conçoit les biens de consommation et les services et dont on minimise leur impact écologique de bout en bout de leur cycle de vie, de limiter au maximum le gaspillage et de déployer de multiples stratégies pour réorienter les pratiques vers des modes opératoires individuels et collectifs plus soutenables.

Nous soutenons le développement des nouveaux modèles économiques comme l'écologie du partage et de fonctionnalité, le développement de la réutilisation des ressources, et la remise en question du modèle aliénant marketing-surconsommation. Nous proposons un grand programme de développement de nouvelles manières de fabriquer et de commercer, de nouveaux modes plus intelligents et moins individualistes de gérer les « Communs », de repenser le modèle linéaire en bouclant les flux dès que possible, ce qui implique de modifier les modèles macroéconomiques utilisés afin d'y intégrer enfin les ressources naturelles, l'énergie, le taux de rendement énergétique, les pollutions et les externalités négatives environnementales comme sociales.

Ce grand chantier est possible et il est logique : il est temps de réaliser que notre système n'est pas tenable. Il ne pouvait donner l'illusion de la durabilité que tant qu'on croyait le monde infini et qu'on pensait pouvoir intensifier sans limite l'emprise exercée sur la planète... Hélas nous touchons désormais aux limites physiques de cette dernière, et donc notre manière de penser et de faire, qui consiste à consommer toujours plus et accroît inexorablement la pression écologique de nos modes de vie, n'est plus viable. La prise de conscience des limites remet en cause notre conception des possibles futurs, ce qui impose une réinvention de nos vies présentes dès lors qu'on accepte de se reconnaître une responsabilité pour nos actions — et nos inactions individuelles comme collectives.

Indicateurs et normes

Fixer des objectifs mesurables de réduction réelle (incluant les flux cachés) de la consommation de ressources à l'échelle nationale et européenne

La teneur de cet objectif reste à définir. Il sera contraignant et permettra d'évaluer l'ensemble des mesures adoptées pour la réduction de la consommation de ressources

Il devra inclure les flux cachés actuellement non pris en compte dans les indices de découplage entre croissance économique et consommation de ressources : mobilisation de ressources et d'énergie pour l'extraction et le transport d'autres ressources, leur transformation et le transport des produits fabriqués à partir de celles-ci, ainsi que les ressources utilisées pour la construction des installations de production (la masse de matières premières mobilisées représente de l'ordre de 7 à 10 fois celle contenue dans le produit fini). Une fois les flux cachés incorporés, on réalise qu'il n'y pas de réelle diminution du taux de consommation de ressources par rapport à la croissance, même dans des pays pionniers du recyclage comme l'Allemagne ou le Japon

➔ Voir <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LPS177.pdf>

Élaborer un nouveau standard d'évaluation de l'empreinte écologique des Français (et des Européens) en calculant au niveau de la consommation et non de la production

La logique des flux cachés est la même que celle des statistiques sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre : elles montrent une réduction alors que nous sommes surtout face à des processus d'externalisation, de transfert de ces externalités dans les pays émergents et en développement

Proposer une loi sur le packaging des produits de consommation et proposer un étiquetage nutritionnel et écologique ambitieux

Réduction des emballages

Davantage de place accordée aux informations utiles pour le consommateur, et moins pour le marketing

Les informations devront être lisibles et inclure *a minima*, en plus des informations déjà obligatoires :

- une signalétique nutritionnelle (donnant un score et un code couleur en fonction de la qualité nutritionnelle)
- une indication des procédés industriels utilisés
- l'empreinte écologique du produit sur l'ensemble de son cycle de vie (incluant l'empreinte carbone, l'empreinte eau, la provenance géographique des éléments ou ingrédients...) : à mesure que des méthodes et conventions d'évaluation seront déterminées pour les différentes filières, les marques auront l'obligation d'effectuer des ACV pour tous leurs produits et d'en estimer l'empreinte écologique globale
- la présence de produits animaux et le type d'élevage ou de pratique de pêche utilisée : le nom commun et le nom scientifique des espèces ou races/variétés utilisées devront être précisés
- les éventuels tests sur animaux effectués
- des informations relatives au packaging : origine du bois pour le carton, types de plastiques, types d'encres
- indication spéciale pour les produits dont le mode de fabrication est particulièrement émetteur de pollutions (au-delà de certains seuils à fixer par catégorie de produits)

La sélection précise de ces informations ainsi que la manière de les présenter seront définies par une commission spéciale réunissant producteurs, marques, distributeurs, services publics, ONG et citoyens tirés au sort

Note : les marques ne seront pas représentées par les structures de lobbying existantes telles que le *Fonds français pour l'alimentation et la santé*, financé par de grands groupes

Développement de nouveaux modèles d'affaires intégrant les contraintes de soutenabilité et de résilience ainsi que les priorités d'innovation listées dans le grand chantier n° 7

Réunir, secteur par secteur, toutes les parties prenantes habituelles, services publics, citoyens tirés au sort, experts, associations agréées, syndicats, et les principales sociétés, qui ont le plus gros impact écologique, pour faire évoluer leurs pratiques de l'amont à l'aval, incluant distributeurs, acheteurs, marques, fabricants, transformateurs, courtiers et investisseurs — notamment dans les marchés des matières premières dont les modes d'exploitation sont destructifs : cela permettra d'avoir un important effet de levier auprès des quelques centaines d'entreprises qui font, à ce stade, la loi du marché et ont un poids prépondérant dans l'empreinte écologique et sociale de leur secteur

Ce programme est un élément clef d'une stratégie globale visant à vaincre les résistances au changement : une transition sociétale réussie implique de réorienter la manière dont les grands groupes conçoivent et gèrent leurs affaires et de bonifier le système économique de sorte que les acteurs les plus entreprenants et efficaces en matière de soutenabilité soient aussi les plus grands gagnants de la transformation

Division par deux de la TVA sur les activités de réparation, et déduction des impôts de la moitié des coûts de main d'œuvre associés aux grosses réparations

afin d'inciter la population à réparer plutôt qu'à jeter et remplacer, dynamiser le secteur de la réparation, créer des emplois et réduire l'empreinte carbone du pays

Note : cette mesure vient d'être mise en place par le gouvernement suédois

Réutilisation, remanufacturing, recyclage, réemploi, mutualisation des biens

Développement dans les communes de lieux-ressources publics

mettant à disposition des usagers des équipements (outils, véhicules, ressources diverses) en location/prêt

Adopter les réglementations européennes en matière d'éco-conception pour l'ensemble des catégories de produits, en imposant des multicritères écologiques

Efficacité énergétique, efficacité matérielle sur le cycle de vie (allongement de la durée de vie, modularité), pollution, etc. : ces règlements permettent d'interdire l'accès au marché européen des produits qui ne respecteraient pas les critères environnementaux imposés. Or aujourd'hui, seuls des critères de consommation énergétique à l'usage (et non au long du cycle de vie) sont posés pour les appareils électriques et électroniques. Il convient de poser des multicritères sur l'ensemble des catégories de produits

Imposer une durée de garantie de services de réparation abordables pour les produits commercialisés en France

Cette mesure vise à allonger la durée de vie des produits et ainsi limiter les émissions de gaz à effet de serre, pollutions et consommation de nouvelles ressources, causés par leur renouvellement prématuré

Militer à Bruxelles pour l'adoption d'exigences européennes d'information sur l'ensemble des composants (provenance, toxicité, recyclabilité...) des produits entrant sur le marché

Aujourd'hui les produits entrants renseignent la toxicité de leurs composants mais ne renseignent pas leur provenance d'origine ni leur recyclabilité

Mettre en place des systèmes de consigne pour le plus grand nombre d'articles de grande consommation possible (produits alimentaires mais aussi équipements électroniques), à coupler avec le développement du commerce en vrac

Cela permet la réduction des emballages et le retour des produits usagers aux producteurs pour qu'ils puissent être remanufacturés, ainsi que l'amélioration de la conception des produits

Majorer la TVA pour les produits et conditionnements de produits qui ne sont pas recyclables ou consignables alors qu'ils pourraient aisément l'être

Ex. : bouteilles d'eau en plastique, sacs plastiques, boîtes à pizza à usage unique, objets jetables, etc.

A contrario, minorer la TVA pour les produits vendus en vrac

Mettre progressivement en place l'obligation d'achats publics de biens réutilisés ou réutilisables, puis recyclés ou recyclables

Majorer la TVA dès lors qu'un fabricant ne garantit pas ses produits (pièces, main d'œuvre ou échange standard) pendant une durée minimale à définir par grandes catégories de produits

Limitier la publicité : interdire les encarts publicitaires électroniques/lumineux dans les espaces publics

Introduire l'obligation, pour chaque collectivité assurant la compétence de collecte des déchets, de proposer à ses usagers des solutions de réemploi

en régie ou bien déléguées à une association ou une entreprise

Proposer des allègements fiscaux ou un soutien financier pour les communes tentant des expériences ambitieuses de réduction de la consommation de ressources

Instaurer une taxe spéciale sur la publicité

La recette correspondante financerait d'autres formes de communication, assurées par les pouvoirs publics en coopération avec des associations agréées

Cette taxe existe déjà pour les spots télévisés, mais elle n'a pas été révisée depuis le 1^{er} janvier 1995 (où elle a été divisée par deux) et reste plafonnée à 34,30 €

Promouvoir les projets de mutualisation de biens d'équipement par quartier, ainsi que l'habitat collectif

Promouvoir les projets de PME et les projets dans le domaine de l'économie sociale et solidaire présentant un bon couple rentabilité-nombre d'emplois locaux générés

Flécher l'aide publique ainsi que les crédits d'impôt sur la recherche et développement consacrée à la durabilité, la modularité, la substitution des matériaux par des ressources renouvelables (chimie verte) puis la recyclabilité

Financer un programme de recherche sur l'adaptation des normes de sécurité au développement du réemploi et du recyclage

Financer un programme de recherche sur les nouveaux cadres juridiques et économiques pour accompagner les nouveaux modèles économiques, la mutualisation des biens et des ressources entre entreprises et particuliers

Aujourd'hui, de nombreuses expérimentations d'économie circulaire (au sens large) entre acteurs publics et/ou privés se trouvent freinées par des difficultés de partage des responsabilités juridiques, des bénéfices dégagés et une frilosité des banques et des assurances en conséquence

Taxer les packagings en fonction de leur empreinte écologique pour favoriser la vente en vrac

- Décourager le suremballage
- Favoriser les cartons recyclés et les encres végétales...

Industrie

Décarboner l'industrie lourde productrice de matériaux de base : ciment, acier, chimie, métallurgie des non ferreux, papier-carton...

- Introduire l'obligation de rénovation des procédés via des énergies renouvelables (remplacement des fours à gaz par des fours électriques par exemple)
- Augmenter massivement le recyclage et « circulariser » les procédés dès que possible
- Imposer de fortes contraintes d'efficacité énergétique
- Fournir de l'électricité décarbonée à un prix garanti et pas trop élevé
- Développer la capture et séquestration du CO₂ (en priorité pour l'acier et le ciment)
- Militer à Bruxelles pour la mise en œuvre d'une taxe carbone aux frontières afin de protéger l'Europe de la concurrence déloyale en provenance de pays aux normes moins exigeantes en matière de contenu carbone

Traitement des déchets

Organiser des campagnes de sensibilisation annuelles contre le gaspillage auprès des particuliers et des professionnels

Notamment : information active des personnels de la restauration collective

Objectif : réduire notamment de moitié les pertes et gaspillages

Changer la réglementation pour faciliter l'octroi du statut de produit aux déchets

Des législations de sécurité et sanitaires rendent difficile ce changement de statut à l'heure actuelle, ce qui nuit à la valorisation des déchets et au développement d'une économie autour des ressources secondaires

Clarifier le contexte réglementaire de la collecte et du traitement des biodéchets et rendre la loi moins contraignante

pour qu'elle ne représente plus un frein au développement du tri des biodéchets

Définir notamment le statut des biodéchets issus des ménages (contenant des sous-produits animaux de catégorie 3 ou non)

Flécher des aides de l'ADEME pour permettre la mise en place d'une collecte à grande échelle des biodéchets

afin de limiter les taxes et redevances déchets facturés aux usagers

Mettre en place le tri séparé des déchets organiques, tri sélectif systématique, évolution des pratiques pour plus d'ambition

Assurer un respect strict de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, qui impose aux gros producteurs de biodéchets (>10 t/an) une valorisation organique (compostage ou méthanisation) et de la loi de transition énergétique imposant de proposer à tout producteur une solution de valorisation (compostage individuel ou collecte des biodéchets...)

Mettre en œuvre des systèmes de contrôle et de sanctions adaptés

Soutenir le développement d'installations de traitement des biodéchets

Les installations permettant un retour au sol bénéficieront d'un tarif privilégié de rachat de l'énergie produite

Implantation favorisée desdites installations : obligation de prévoir un terrain dédié proportionné au besoin de la collectivité, dans chaque PLU

Faire respecter l'interdiction de mise en décharge des déchets non ultimes

Augmenter le contrôle des dépôts sauvages de déchets par les entreprises et la verbalisation des personnes (physiques et morales) qui jettent des déchets ailleurs que dans les poubelles ou décharges prévues à cet effet

Promouvoir le co-traitement des déchets (matériau/ source d'énergie)

Utiliser un maximum de déchets comme matériaux de construction, sinon comme source d'énergie avec stockage du CO₂ généré dès que possible

Aider à consolider les interactions entre les secteurs des déchets et l'industrie lourde

Instauration d'une fiscalité à la collecte, par pesée d'ordures ou au volume des poubelles et bennes ramassées

Le système de puce existe, notamment en Allemagne. Il faut étudier le coût en énergie de la généralisation d'un tel système et instaurer des pénalités en cas de contournement du système

Rendre obligatoire la gestion responsable des déchets

par une mise en place progressive de la démarche « Zero Waste » qui réduit fortement le volume de déchets et stimule l'implication des citoyens

Dans les communes, promouvoir l'installation de « points compost » où les usagers pourront s'approvisionner en compost prêt-à-l'emploi

Interdire la création ou l'extension d'installations de stockage de déchets

Poursuivre la réduction en cours des capacités d'incinération des déchets ménagers

notamment par les plans régionaux

Planifier une augmentation progressive de la TGAP pour les incinérateurs et décharges

(plus forte sur les décharges, pour privilégier la valorisation énergétique dans le pire des cas)

Favoriser le recyclage agricole des matières organiques et engrais organiques

Programmer la décroissance de l'incinération des déchets, avec pour objectif d'arrêter totalement l'incinération des déchets organiques ou recyclables

Durant la transition, rehausser les objectifs de valorisation énergétique des incinérateurs pour rendre impossible une valorisation exclusivement électrique et encourager le raccordement à des réseaux de chaleur ou la fourniture d'énergie thermique à des industriels

Favoriser le développement de réseaux de récupération, réparation et partage d'objets

Collecte et recyclage systématiques des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Étudier un système de caution pour les appareils, caution qui serait restituée lors du dépôt en déchetterie

Eaux

Demander l'inscription des ressources en eau au Patrimoine mondial de l'Unesco

Instaurer la gestion l'eau via des régies publiques à l'image de ce qui a été fait à Paris

On ne peut pas imposer la privatisation d'un service si celui-ci n'a pas de libre et réelle concurrence, or c'est le cas de l'eau en France

Refondre la gouvernance des agences de l'eau actuellement confisquées par des lobbys

Leur confier la gestion des bassins versants, incluant les aquifères (et plus seulement les eaux superficielles)

Créer des SPL (sociétés publiques locales) à l'échelle régionale dans lesquelles les collectivités pourront investir afin d'être en mesure de déléguer la gestion de leur service de l'eau et de l'assainissement

Cela permettra d'atteindre des moyens et d'agréger des savoir-faire à un niveau suffisant pour assurer une bonne gestion sans avoir à faire appel à des groupes privés

L'objectif à terme est une reconquête publique des services de gestion de l'eau, qui ne doivent plus être confiés à des groupes privés par les collectivités locales

S'assurer que la politique européenne de l'eau est correctement appliquée puis renforcée lors de la prochaine révision de la Directive Cadre sur l'Eau

Favoriser l'installation de systèmes de phytoépuration dans l'assainissement privé

Harmoniser les pratiques entre les territoires

Dès que possible, instaurer la séparation des eaux grises et des eaux-vannes pour les nouvelles constructions

Les eaux grises (ou eaux de lavage, savonneuses) et les eaux-vannes (contenant les déjections humaines et animales) doivent être collectées de façon sélective et subir un traitement spécifique adapté à leur composition de manière à ce que eaux-vannes et eaux grises soient des ressources à valoriser et non plus des déchets

Dans les villes, développement d'un réseau d'égouts séparés permettant la récupération différenciée de ces deux types d'eaux et leur acheminement vers des centres d'imprégnation et de compostage, voués à devenir les plaques tournantes de la gestion de la biomasse des déchets en devenant une source importante d'amendements organiques azotés et phosphatés pour l'agriculture (remplaçant de ce fait les engrais NPK actuellement en usage, qui sont très consommateurs de pétrole et donc émetteurs de gaz à effet de serre, et dépendants de phosphates dont l'approvisionnement ne peut être garanti dans les prochaines décennies)

Reprendre la recherche publique sur le traitement des eaux usées

Programme d'étude et de chiffrage du développement de systèmes de séparation des eaux grises et des eaux-vannes dans les agglomérations, avec dispositifs de tri sélectif des eaux et installation de centres d'imprégnation et de compostage en zones périphériques

Étude économique d'une valorisation de la chaleur émise par les centres de compostage pour le chauffage d'habitations et de serres agricoles

Dans le cadre des travaux en cours de la Commission européenne visant à standardiser les chasses d'eau de l'Union européenne, **militer pour l'introduction de l'obligation de munir ses toilettes d'une double alimentation du réservoir eau de pluie + eau de ville)**

Il est inacceptable de continuer d'utiliser une ressource parfaitement potable pour nos chasses d'eau

Encourager l'installation de systèmes de récupération des eaux de pluie pour les utiliser dans les toilettes y compris en ville

Inciter à l'autonomie et au développement de réseaux locaux de bouclage des cycles de nutriments

Proposer des aides publiques à l'installation de systèmes de récupération et de traitement des eaux de pluie, de toilettes à litière biomaitrisée, de bassins de phytoépuration, de composteurs...

avec bouclage des matières organiques vers les exploitations agricoles

Promouvoir le développement des toilettes à litière bio-maitrisées, des fosses à vidanger et des systèmes de compostage individuels en zones urbaines et périurbaines

pour le traitement des eaux-vannes

À proximité des villes : soutenir la création de zones humides artificielles à écoulement lent pour le traitement phytosanitaire des eaux avant rejet en rivières

Mettre en place des normes pour les produits d'entretien afin de favoriser l'émergence de produits à impact environnemental minimal et au traitement facilité

Soutenir le développement de la valorisation des eaux grises en sortie des stations d'épuration pour l'irrigation agricole

Dématérialisation, consommation énergétique et pollution internet

Prendre parti pour la limitation internationale des capacités de stockage en ligne

En effet, la régulation à l'échelle nationale est inefficace concernant le web

Encourager le recours systématique aux visioconférences et au télétravail en entreprise

8. POLITIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES, INSTITUTIONS

Promouvoir activement les monnaies locales

Introduire dans la Constitution le droit individuel à l'autonomie

Liberté de produire sa propre nourriture, pour soi-même et son entourage, de reproduire les semences et d'en faire don, d'être autonome en eau ainsi qu'en production d'énergie

Reconnaître officiellement la responsabilité des pays développés, et notamment des grands acteurs du système néolibéral financiarisé, dans les changements climatiques, la déplétion des ressources et le dérèglement des écosystèmes, et dans les problèmes sociétaux qui en découlent directement et indirectement

Engagement financier plus important pour financer l'adaptation des pays en développement et leur développement selon des modèles soutenables

Verser 10 milliards d'euros par an jusqu'en 2030 dans un fonds destiné à accompagner les pays en développement dans leur préparation au péril climatique (décarbonation de leur économie + adaptation aux changements climatiques à venir)

Les pays développés se sont engagés, à Copenhague en 2009 puis à Cancun en 2010, à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an sur 10 ans pour aider les pays en développement à faire face aux changements climatiques. Or pour l'instant les sommes promises n'atteignent pas le dixième de cette somme, ce que nous jugeons coupable étant donné :

- qu'il ne s'agit pas tant d'une aide que d'une réparation légitime pour les dégâts causés depuis des décennies ;
- que nous avons tout à gagner à aider ces pays dans la mesure où leur atmosphère, c'est aussi la nôtre

La France montrera l'exemple et militera au niveau international pour que les autres pays développés suivent. Elle veillera à ce que les programmes ainsi financés permettent aux pays en développement de se développer et d'augmenter le bien-être collectif à long terme... en limitant leur empreinte climatique, sans détruire leurs écosystèmes, et en gérant durablement leurs ressources vitales

Créer une troisième chambre parlementaire assortie d'un collège (agence) du long terme

Donner des prérogatives étendues et de nouvelles missions (modification des statuts) au CESE (rébaptisé « *Conseil environnemental, social et économique* » pour refléter la nouvelle hiérarchie mise en avant dans nos principes généraux) ainsi qu'à l'AFD et à l'ADEME : à la jonction entre les trois établissements, naissance d'une troisième chambre appuyant ses décisions sur une méta-agence responsable des questions de soutenabilité et de résilience en France et à l'international (accompagnement des « pays les moins avancés » vers la résilience) : intégrant des citoyens tirés au sort, cette chambre ne sera pas seulement consultative ou propositionnelle mais aura pleinement voix au chapitre et possèdera des leviers d'action concrets ainsi qu'un droit de véto vis-à-vis des propositions issues de l'Assemblée nationale et du Sénat. Elle sera garante des questions de soutenabilité et de résilience, d'éthique et de responsabilité envers les autres humains, envers les non-humains et envers les générations à venir

Inaugurer une « Alliance de la francophonie pour la transition »

permettant de diffuser au-delà des frontières de l'Hexagone les valeurs, principes, méthodes de transition mises en avant ici et de stimuler des évolutions sociétales vers la soutenabilité et la résilience

Réviser les attributions et les appellations des ministères

- Rebaptiser les ministères pour refléter des finalités et des approches d'ensemble spécifiques

Ex. : le *ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt* deviendrait le *ministère pour une Agriculture durable, un Agroalimentaire sain et une Forêt biodiversifiée*

Une fois renommés, les ressources et objectifs suivront afin de servir l'objet officiel de ces ministères

Note : la même logique sera appliquée aux fonctions des secrétaires d'État

- Étendre les prérogatives du ministère de l'Écologie, rebaptisé *ministère pour la Sauvegarde de l'Environnement et la Mise en Œuvre de la Durabilité et de la Résilience*

Réformer l'École nationale d'administration

Inclure au cursus une formation scientifique ainsi qu'une sensibilisation à l'éthique, à la prospective et à la systémique

Créer un *Crédit d'Impôt Soutenabilité* (CIS)

Ce crédit d'impôt a pour but de responsabiliser et de faire participer les entreprises, notamment le secteur tertiaire, aux enjeux environnementaux et énergétiques du XXI^e siècle : les efforts concrets de sobriété ouvrent droit à un crédit d'impôt (modulé selon l'activité de l'entreprise, la surface de bureaux, le nombre de salariés...) dont les employeurs et les employés sont bénéficiaires conjoints

Parmi les effort récompensés :

- Diminution de la consommation énergétique : rationalisation de l'éclairage et de l'usage des ordinateurs, climatisation, chauffage, etc.
- Limitation de l'utilisation de véhicules personnels (promotion de l'usage des transports en commun, mise à disposition d'une « flotte » de vélos d'entreprise, généralisation du télétravail et des visioconférences pour limiter les déplacements...)
- Réduction de la quantité d'intrants (papier, gobelets plastiques jetables, produits ménagers toxiques...)
- Achats de produits de qualité environnementale supérieure
- Audit et bilan carbone sur-mesure, puis conception et déploiement d'une stratégie bas carbone volontaire
- Recyclage (tri sélectif, mise en place d'une filière de recyclage et d'un composteur pour les entreprises disposant d'un espace vert)
- Autres initiatives, comme la création de carrés potagers à disposition des salariés, l'offre de formations en rapport avec la soutenabilité et la résilience, actions de sensibilisation écologique, etc.

Proposer une tarification progressive des ressources de base

Instaurer un système national de tarification progressive pour l'eau et l'électricité :

- Électricité : pour chaque foyer, les premiers kWh (consommation jugée suffisante en fonction de la superficie, de la classe énergie et du nombre d'habitants) sont détaxés (facturés à prix coûtant) ; les kWh suivants sont normalement taxés ; au-delà d'un seuil à déterminer, surtaxe sur la consommation
- Eau et gaz : même principe

Cette loi reprend et étend la loi Brottes du 5 septembre 2012 relative à la tarification progressive de l'électricité et du gaz naturel, en conservant le principe du bonus-malus mais en en modifiant le périmètre d'application de manière à résoudre les problèmes posés par le précédent projet de loi, dont le Conseil constitutionnel a déclaré plusieurs articles anticonstitutionnels le 11 avril 2013

Quelques ajustements, enfin, devront être prévus pour les entreprises en fonction de leur secteur d'activité

Défendre auprès de Bruxelles l'idée d'un « *Bretton Woods bas carbone* »

Reconnaître, en France, une valeur financière aux émissions de gaz à effet de serre évitées

Au niveau européen, étudier la possibilité, pour les banques centrales, d'émettre de la dette sur la base d'un prix positif des réductions d'émissions, afin de financer le déploiement massif de technologies bas carbone

Intégrer un volet écologique obligatoire au service civique

Créer un poste de Commissaire européen à la soutenabilité et à la résilience

Défendre à l'ONU la création d'une Organisation Mondiale de la Résilience chargée de garantir l'avenir à long terme du système biosphère-anthroposphère ayant pouvoir prescriptif, contraignant pour les États membres

Promouvoir activement le développement de la recherche interdisciplinaire

pour privilégier la compréhension des systèmes complexes et minimiser les « effets de silos »

Créer un poste de secrétaire d'État à l'interdisciplinarité

chargé de veiller à la bonne interaction entre ministères pour les projets à cheval sur plusieurs thématiques

Il est urgent que les objectifs ministériels soient enfin pris en compte de manière cohérente et transversale, notamment les projets agricoles et les projets écologiques, qui ne sont toujours pas associés

ANNEXE 1 :

À propos de la transition énergétique allemande

L'Allemagne est un pays extrêmement émetteur de CO₂ (le 6^e plus gros au monde et le 1^{er} en Europe) et en 2015 c'est encore le 8^e plus gros consommateur de charbon.

- ➔ https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_countries_by_carbon_dioxide_emissions
- ➔ <https://www.statista.com/statistics/265510/countries-with-the-largest-coal-consumption/>

Un pays affichant d'aussi grandes ambitions écologistes aurait dû privilégier la sortie du charbon plutôt que celle du nucléaire. La stratégie allemande a entraîné la stagnation de la quantité d'énergie produite à partir du charbon alors qu'elle aurait pu – dû ! – bien décroître grâce à la montée en puissance des renouvelables. Du coup, on observe un maintien de la production charbonnière. Des centrales ferment... mais sont remplacées par d'autres centrales plus jeunes (dont la durée de vie est de quelques décennies, ce qui est une très mauvaise nouvelle). L'industrie charbonnière lutte et se maintient, à grand renfort de lobbying et de stratagèmes politiques :

- ➔ <http://www.novethic.fr/actualite/energie/transition-energetique/isr-rse/alle-magne-coup-de-froid-sur-la-transition-energetique-143943.html>

D'où un certain nombre d'avis fortement négatifs concernant la « *Energiewende* ». Par exemple :

- ➔ http://www.liberation.fr/debats/2016/09/21/energie-la-transitioncatastrophique_1505351
- ➔ http://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/cop21/cop-21-l-alle-magnemauvaise-eleve-de-l-ue-avec-le-charbon_1198951.html

En toute objectivité, l'Allemagne a réussi à remplacer le nucléaire par des renouvelables... mais elle échoue, pour l'instant, à remplacer les fossiles.

Dans un souci de hiérarchisation des périls et de priorisation des actions, nous sommes convaincus qu'il aurait fallu faire l'inverse – surtout pour un pays aussi émetteur que l'Allemagne. À noter que la tendance est meilleure là-bas qu'en France dans la mesure où les émissions par habitant y stagnent alors qu'elles croissent significativement chez nous.

- ➔ http://www.liberation.fr/debats/2016/10/04/non-la-transition-energetique-alle-mande-n-est-pascatastrophique_1519358

On peut par ailleurs nourrir l'espoir que la pression des Verts allemands permettra de sortir plus rapidement des fossiles et viendra à bout des manœuvres de l'industrie fossile pour maintenir ses capacités de production (dont le célèbre chantage à l'emploi)... mais malgré des efforts conséquents de développement des renouvelables, l'Allemagne aura le plus grand mal à respecter ses engagements pris lors de la COP21 – d'autant plus que le lobby des fossiles est en train d'imposer un ralentissement de la transition vers les renouvelables, constatation factuelle pour le moins préoccupante.

- ➔ <http://www.lacroix.com/Economie/Monde/L-Allemagne-inverse-ses-priorites-energetiques-2016-06-13-1200768214>

Côté données, voici l'évolution de la production d'électricité allemande entre 1990 et 2014 :

- ➔ <https://euobserver.com/energy/132106>

La part du lignite stagne (légèrement supérieure en 2014 par rapport 2011), celle de l'anthracite (« *hard coal* ») diminue un peu ainsi que celle du gaz naturel... Ici on voit que la part des fossiles dans la production électrique reste supérieure à 50% :

- ➔ <https://www.cleanenergywire.org/factsheets/germanys-energy-consumption-and-power-mixcharts>

Et là on voit que les émissions de CO₂ allemandes ont même légèrement augmenté en 2015 :

- ➔ <http://www.novethic.fr/breves/details/climat-les-emissionsde-co2-en-hausse-de-07-en-alle-magne.html>

On est donc loin de la décroissance annoncée.

Voici le portrait que l'Agence internationale de l'énergie brosse de la transition énergétique allemande :

➔ <https://www.eia.gov/todayinenergy/detail.php?id=26372>

Par ailleurs, *Novethic* vient de publier un article qui constitue selon nous une vision synthétique pertinente :

➔ <http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/climat-l-allemande-aux-prises-avec-le-rechauffement-climatique-144111.html>

En bref, quand nous écrivons que la sortie allemande du nucléaire s'est faite au détriment de la lutte climatique, c'est pour pointer du doigt le fait que la stagnation des émissions de gaz à effet de serre est, en tant que telle, tragique. Ce n'est pas une victoire : la réussite des Allemands est indéniable en matière de développement des renouvelables, pourtant cela ne s'est pas traduit par une baisse des émissions – qui est censée être l'objectif absolu : cette stagnation ne peut qu'être déplorée.

Beaucoup comparent les émissions actuelles avec les émissions passées : une telle comparaison met en évidence le fait que grâce à l'expansion des renouvelables, la fermeture des centrales allemandes n'a pas entraîné l'ajout d'une capacité de production à base de charbon... Ce qui est très bien ! Mais s'en tenir à cette comparaison constitue une erreur de raisonnement car ça ne raconte pas la bonne histoire. En réalité, ce qu'il faut faire c'est comparer les émissions actuelles avec ce qu'elles auraient été aujourd'hui s'il avait été décidé de remplacer par des énergies bas carbone les centrales à charbon plutôt que les centrales nucléaires. C'est en cela que le coût climatique est réel : les Allemands ont privilégié la tranquillité d'esprit sur leur territoire par rapport au climat (et donc à la sécurité de toute l'humanité). Cette décision relevait d'une stratégie politique (politicienne ?) nationale, en aucun cas de la logique scientifique.

Ainsi, il est maladroit de mettre dans le même panier la transition énergétique allemande (*Energiewende*), le développement des renouvelables (qui est un programme réellement écologique, et une grande réussite outre-Rhin) et la sortie du nucléaire (qui répond pour sa part aux attentes de nombreux *écologistes* mais n'est pas à proprement parler une mesure *écologique* – bien au contraire en contexte d'urgence climatique).

Enfin, si l'on peut saluer l'incroyable montée en puissance des renouvelables allemands, rien ne garantit hélas que la croissance des filières concernées puisse se maintenir au même rythme dans les décennies à venir (de nombreux signaux laissent au contraire penser que la courbe de progression commence à se tasser). C'est pourquoi du point de vue de la lutte climatique, qui concerne la planète entière, le pari est bien risqué : en effet, si jamais le meilleur a déjà eu lieu en matière de développement des renouvelables et s'il a été « mis à profit » pour sortir du nucléaire, cela remet potentiellement en question la capacité du pays à poursuivre la dynamique pour remplacer à leur tour les fossiles. Et donc l'Allemagne risque d'avoir « dilapidé ses atouts » pour résoudre le moindre des problèmes.

Si nous disposions d'une marge de manœuvre de plusieurs décennies, ce ne serait pas si grave. Le problème, c'est que nous sommes engagés dans une terrible course contre la montre en matière de lutte climatique. Une contrainte largement plus grave et urgente que la sortie du nucléaire, combat historique et légitime qui doit accepter d'être relativisé à l'aune de la nouvelle géométrie des menaces. Ainsi, au-delà du temps déjà perdu par les Allemands en matière de décarbonation, si l'Allemagne venait en outre à ne pas « tenir la cadence » de développement des renouvelables, c'est la sortie des fossiles elle-même qui serait alors compromise – et les implications seraient dans ce cas durablement épouvantables.

Selon nous c'est un mauvais calcul et, surtout, un pari malavisé. C'est pourquoi nous sommes résolument pour une stratégie française de transition inversée par rapport à la stratégie germanique : sortie accélérée des énergies fossiles puis sortie définitive de l'énergie fissile.

ANNEXE 2 :

Éléments de calcul des besoins pour la rénovation thermique des bâtiments

Le texte ci-dessous ne traite que de la rénovation du parc immobilier résidentiel. L'investissement sur ce poste représentant près de la moitié de l'investissement global proposé, l'intérêt du calcul est avant tout d'illustrer la manière dont un investissement tout à fait massif peut être mené en conciliant économie, social, environnement et amélioration des finances publiques.

Plusieurs méthodes existent pour inciter à la rénovation thermique des bâtiments : tiers financement et prêts à taux zéro notamment. La simulation dont les résultats sont présentés ci-dessous est faite pour l'hypothèse où l'ensemble de l'investissement serait réalisé sous la forme de financements de prêts à taux zéro. Ceci n'est pas la manière dont il serait effectivement implémenté, mais il est bien évident qu'un projet de cette ampleur serait excessivement complexe à modéliser en détail.

Le document de l'ANAH⁶ indique la consommation moyenne (globale, en kWhEp/m²/an) pour différentes classes de bâtiments. (Note : les besoins de chauffage correspondent à environ 70% de cette consommation⁷.)

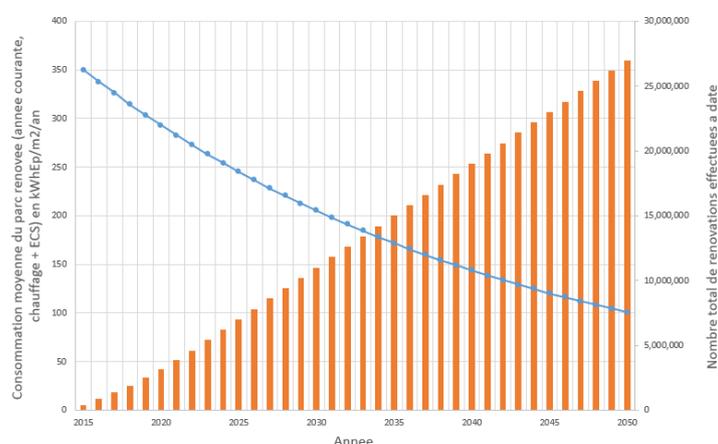
MODELISATION DES PERFORMANCES DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS

	Nombre de logements	consommation moyenne en énergie primaire (kWh/m2.an)
MAISONS INDIVIDUELLES avant 1975 non rénovées	3 493 140	457
LOGEMENTS COLLECTIFS avant 1975 non rénovés	2 524 511	456
MAISONS INDIVIDUELLES avant 1975 rénovées	5 259 950	327
LOGEMENTS COLLECTIFS avant 1975 rénovés	4 539 610	250
MAISONS INDIVIDUELLES 1975-2000	5 883 519	224
LOGEMENTS COLLECTIFS 1975-2000	2 120 316	160
LOGEMENTS sociaux	4 526 930	199
MAISONS INDIVIDUELLES construites entre 2000 et 2007	1 979 393	158
LOGEMENTS COLLECTIFS construits entre 2000 et 2007	1 199 717	178
PARC TOTAL	31 527 085	274

Graph. 4 : Nombre de logements par grands segments et consommations moyennes

Notre modèle consiste en la rénovation prioritaire des logements les plus énergivores :

Consommation moyenne et nombre de total de logements rénovés



⁶ http://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les_etudes/rapport_performances_energetiques.pdf

⁷ <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/chiffres-cles-batiment-edition-2013-8123.pdf>, p. 42

Le coût de la rénovation est également un élément majeur de ce modèle. Nous nous sommes appuyés sur l'évaluation menée par Olivier Sidler⁸ du cabinet *Enertech*, qui a observé les coûts moyens suivants pour des rénovations de différents types de bâtiments, correspondant à nos objectifs (50kWhEp/m²/an) :

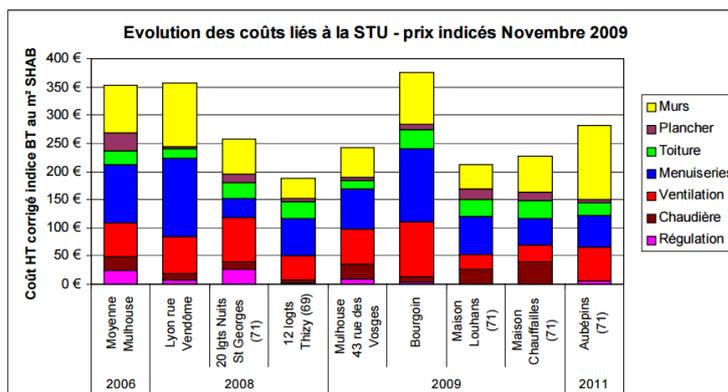
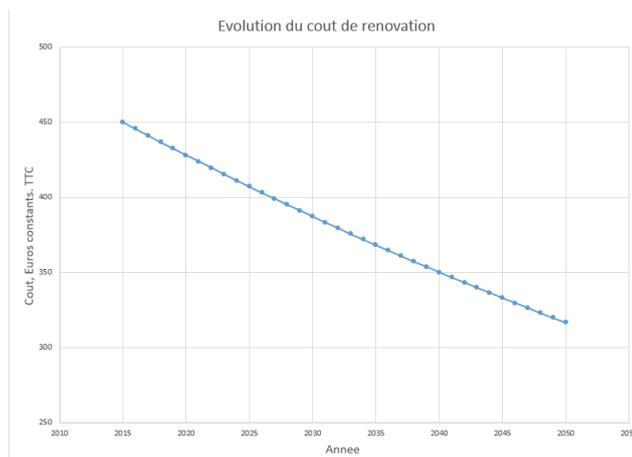


Figure 13 : Structure des coûts de rénovation observés – Source : Enertech

Dans un souci de modélisation conservatrice, nous avons considéré l'évolution suivante des coûts, en euros par m² de surface du logement (rappel : TVA de 5,5% sur les travaux de rénovation thermique).



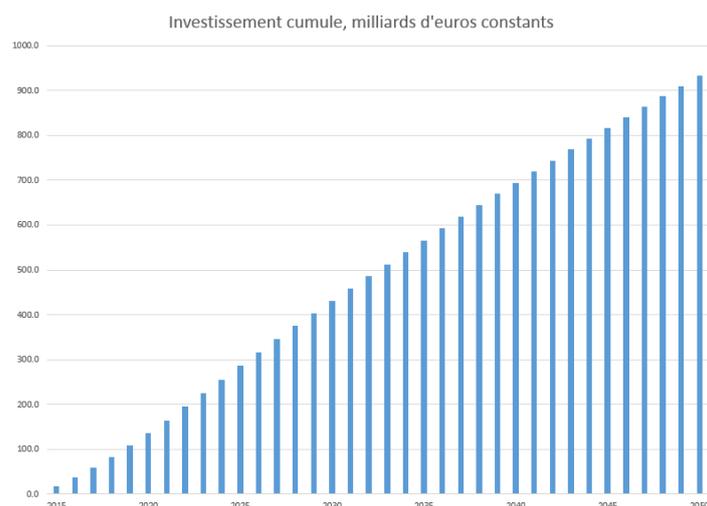
Le coût plus élevé initialement permet de prendre en compte éventuellement un périmètre plus important que celui défini aujourd'hui pour ce qui est considéré comme relevant de la rénovation thermique, ainsi que les éventuels « accidents » de réalisation.

Enfin, dans une hypothèse de financement de prêts à taux zéro, le coût pour l'État correspond aux intérêts des prêts consentis. Nous avons considéré, à nouveau de manière conservatrice, que ces prêts seraient remboursés sur 30 annuités, avec un taux d'intérêt fixe de 3%.

Résultats :

Voici le montant cumulé d'investissement : dépenses effectivement effectuées pour la rénovation thermique d'une part, et effort de formation des artisans d'autre part (enveloppe globale de 20 milliards sur 15 ans).

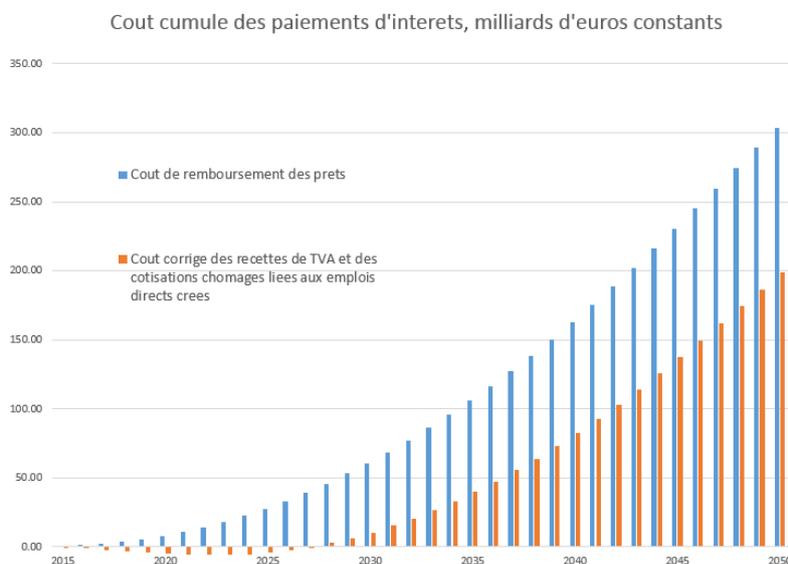
⁸ http://www.enertech.fr/pdf/48/enjeux-de-la-renovation-thermique-des-batiments-en-france_v0.pdf



Ces investissements correspondent à des créations nettes d'emplois pour le secteur du bâtiment. Les travaux de Paul Quirion⁹ permettent d'estimer qu'à l'horizon 2030, les créations d'emploi – directes et indirectes, liées à la rénovation thermique du résidentiel – sont d'environ 300 000.

Le graphique suivant montre le coût cumulé pour l'État :

1. Coût de remboursement cumulé des intérêts des prêts consentis
2. Coûts cumulés corrigés des recettes de TVA perçues sur les travaux effectués, et des cotisations chômage évitées grâce aux créations directes d'emplois



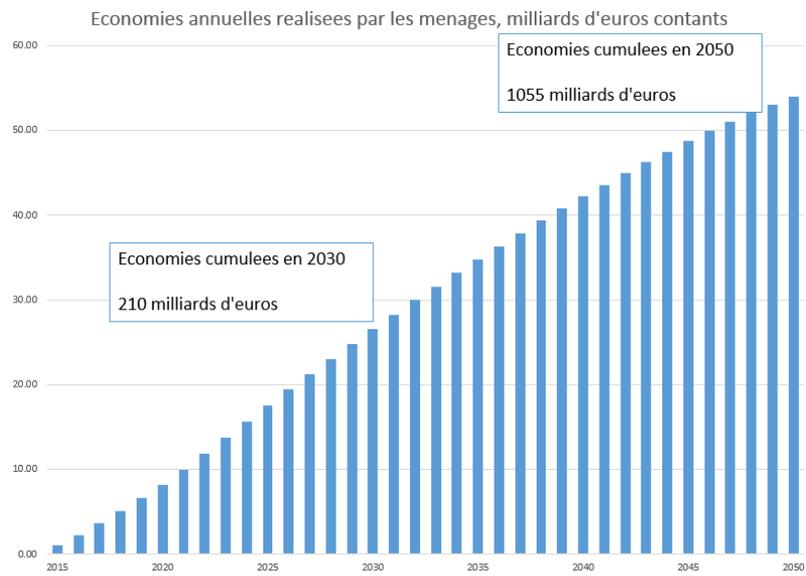
Note : le calcul du coût net pour l'État, représenté ci-dessus, est très certainement pessimiste, car il ignore nombre d'effets connexes de ces investissements. Ainsi, le ministère du Développement durable cite l'exemple allemand¹⁰, qui montre que chaque euro investi dans la rénovation thermique a un effet bénéfique dès l'année d'investissement. L'IDDRI confirme, affirmant que pour chaque euro investi, entre 2 et 4 euros entrent dans les caisses de l'État¹¹.

⁹ https://negawatt.org/telechargement/Etude%20eco/Etude_P.Quirion_Emplois%20et%20scenario%20negaWatt_28-03-2013.pdf

¹⁰ http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Renovation_energetique.pdf, p. 23

¹¹ http://www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/WP0713_AR_renovation%20energetique%20France-Allemagne.pdf, p. 11

Nous faisons l'hypothèse de l'évolution suivante du prix de l'énergie – correspondant soit à l'instauration d'une taxe carbone sur le fioul ou le gaz, soit à l'augmentation prévisible du prix de l'électricité. Sur la base de cette hypothèse, les économies d'énergie réalisées correspondent à des économies pour les ménages. En voici l'évolution jusqu'en 2050 :



ANNEXE 3 :

Exemple d'application de l'économie de fonctionnalité aux véhicules électriques ou économes en carburant

Plusieurs projets pour lesquels nous avons proposé un investissement peuvent se décliner sous le principe de l'économie de fonctionnalité^{12,13} : l'utilisateur paie pour un service plutôt que pour un produit. Par exemple, des applications de chaleur industrielle peuvent rentrer dans ce type de schéma, de même que l'électrification du transport autoroutier, la mise à disposition de véhicules électriques.

Ces projets peuvent être plus ou moins rentables, mais ont des caractéristiques communes :

- les considérations environnementales sont *de facto* intégrées dans l'activité, dans la mesure où la réparation et le recyclage contribuent à réduire le coût du service sur le cycle de vie ;
- ces projets ont de forts besoins en capitaux : les éléments qui permettent de rendre le service doivent être mis à disposition dès le début du projet.

L'idée de mettre à disposition des véhicules électriques permet d'assurer un service de transport économe en énergie fossile dans le milieu rural, où les solutions de transport en commun ne sont pas toujours réalisables, en remplacement de seconde voiture ou sous la forme d'une aide aux ménages précaires, dans la mesure où les coûts sont prévisibles et connus.

L'idée consiste à subventionner le développement de services proposés dans les territoires de type mise à disposition du public, à bas prix voire gratuitement, de véhicules électriques ou bien légers à 2L/100km. La « location » du véhicule est prise en charge par la collectivité, et l'usage est partagé.

Le bénéficiaire du service paierait à la distance, au coût marginal du kilomètre parcouru dans une petite voiture (type *Clio*), soit de l'ordre de 0,25 €/km.

¹² https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_fonctionnalit%C3%A9

¹³ <http://economiedefonctionnalite.fr>

VERS UNE SOCIÉTÉ ÉTHIQUE

*ENTREtenant UNE RELATION
DIGNE ET ÉQUILIBRÉE
AVEC LES ANIMAUX*

UN PROGRAMME POLITIQUE
POUR UNE TRANSFORMATION CULTURELLE

du Collectif Citoyen pour une Démocratie Durable



Note liminaire

Ce rapport est une version synthétique des travaux menés entre juin 2015 et novembre 2016 par une douzaine de personnes, citoyens engagés, initialement réunis au sein de la commission thématique Condition animale de Nouvelle Donne, puis regroupée sous le titre de Collectif Citoyen pour une Démocratie Durable (CCDD).

*La co-construction de ce train de mesures ambitieux a été impulsée par MM. **Arthur Keller** et **Pierre Lortic**.*

*Nous tenons à remercier les contributeurs actifs : **Véronique Boutié** ; **Danielle Calo** ; **Annie Chassing** ; **Bruno Couderc** ; **Jonathan de Loeuw** ; **Christian Rullière**.*

*Ainsi que les experts, auteurs et militants qui ont eu l'amabilité de nous communiquer des remarques et suggestions : **Samuel Airaud (L214)** ; **Florence Burgat (INRA)** ; **Arnaud Gavard (Pro Anima)** ; **Sandra Guyomard (Réseau-Cétacés)** ; **André Ménache (Antidote Europe)** ; **Madline Reynaud (ASPAS)** ; **Franck Schrafstetter (Code Animal)** ; **l'équipe de Droits des animaux**.*

*Auteurs : **Julie Souter** ; **Arthur Keller** ; **Patricia et Pierre Lortic**.*

*Julie Souter Arthur Keller Patricia Lortic Pierre Lortic
souterjulie@hotmail.com arthur.s.keller@gmail.com plortic@yahoo.fr p.lortic@laposte.net*

*Coordinateur : **Arthur Keller**.*

*Relecteur : **Jacques Muller**.*

Ce dossier débute par un préambule : p. 397

Puis traite la question de la condition animale suivant 11 thèmes :

1. L'exploitation des animaux terrestres pour le secteur agroalimentaire p.399
2. L'exploitation des animaux aquatiques pour le secteur agroalimentaire p.403
3. La consommation de produits animaux p.405
4. Le commerce des animaux domestiques p.409
5. Les animaux de compagnie p.411
6. Les animaux d'utilité / auxiliaires de travail p.413
7. Les animaux dans les loisirs et les spectacles p.415
8. Les animaux sauvages p.419
9. L'expérimentation animale p.423
10. La place des animaux et la question du rapport à l'animal dans l'éducation et la formation p.425
11. La législation et le statut juridique de l'animal p.427

Préambule

Les animaux font partie de notre vie. Nous faisons partie intégrante de la même nature. La façon dont nous les traitons est le reflet de la société dans laquelle nous vivons. Le respect ou l'indifférence que nous leur réservons sont à l'image de ceux que nous accordons à nos semblables.

Le *Collectif Citoyen pour une Démocratie Durable*, dans sa volonté de dessiner une mutation et d'ouvrir la voie d'un renouveau politique inspirant basé sur des valeurs, a jugé important de créer un groupe de travail dédié à la condition animale.

Les vidéos tournées dans des abattoirs ont provoqué une brutale prise de conscience du public, qui s'est traduite en une réduction de la consommation de viande. Cela démontre que la question du traitement des animaux touche les gens – davantage qu'ils ne l'auraient imaginé – car cela fait résonner en eux des discordances profondes trop longtemps occultées. Ainsi, la problématique est désormais perçue comme un thème de société, et un récent sondage indique que la posture sur le sujet des candidats à la présidentielle influencera les votes.

La violence envers les animaux renvoie à celle de la société. Pour un avenir désirable et paisible, nous devons reconnaître notre responsabilité envers les animaux et ne plus opposer les causes suivant une ligne de faille humain/non-humain abusive. En effet, entre la lutte pour la condition humaine et celle pour la condition animale, il y a un continuum de convictions. Quand on s'indigne et se mobilise face aux oppressions et aux souffrances infligées, l'intégrité morale dicte d'incorporer à ses luttes tous les animaux.

Par nos propositions, nous souhaitons peser dans le débat public pour ouvrir la voie d'une réinvention du rapport de l'homme à la nature et pour suggérer des logiques de production et de consommation aptes à alléger la pression que l'humanité exerce sur le monde animal, et par ailleurs sur l'intégralité de la biosphère, dont la bonne santé est vitale à l'existence de tous les animaux, humains compris. Loin de constituer un horizon austère, c'est au contraire une démarche d'émancipation, de cohérence et d'harmonie qui est indispensable pour sortir de l'impasse où les dérives de l'anthropocentrisme, l'avidité de quelques-uns et l'esprit de démesure ont conduit l'ensemble du vivant.

Tout nous invite dans la direction de cette alternative soutenable et sage : les prises de conscience écologiques et sanitaires, les considérations sociales, humaines, éthiques et même économiques, à court comme à long terme. Le CCDD espère, par cette contribution, agir en éclaireurs d'un débat essentiel qui a le potentiel de remettre en perspective nos autres débats. Nous sommes convaincus que c'est la voie de l'Histoire et que ce branle-bas des consciences est indispensable aux transformations que nous proposons pour toute la société, dans un esprit de changement, d'humilité et de respect. Nous défendons ce point de vue avec conviction, courage et bienveillance.

1. EXPLOITATION DES ANIMAUX TERRESTRES POUR LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Sur site de *Welfarm* (ONG dédiée aux animaux de ferme), on peut lire : « *La législation européenne en matière de protection animale vise à épargner aux animaux toute souffrance inutile dans trois domaines principaux : l'élevage, le transport et l'abattage. Des mesures dans ces domaines sont essentielles pour des raisons éthiques et morales, mais aussi pour la santé des animaux et la qualité des aliments. Dans le cadre d'une stratégie globale sur la sécurité alimentaire, d'autres politiques communautaires (la politique agricole, les transports, le marché intérieur et la recherche) sont également tenues de prendre en compte cette nécessité.* »

➔ Voir <http://www.animaux-de-ferme.com/lycee-agricole-enseignement-agriculture-productions-animales-bien-etre-animal-reglementation.html>

Avant la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages de 1976, les animaux d'élevage étaient uniquement considérés comme des produits agricoles (traité de Rome). Il est clair que malgré cette convention, et malgré les textes existants, c'est toujours le cas dans les faits. Cela doit changer : toute activité humaine (commerciale ou non) impliquant des animaux doit faire une priorité de leur bien-être et de leur intérêt ; l'animal doit être beaucoup mieux protégé, il ne doit plus être utilisé comme un simple produit ou moyen, au contraire il doit être considéré comme un être sensible à qui les activités doivent s'adapter, et non plus le contraire ; les activités ne pouvant intrinsèquement pas s'adapter doivent tout simplement disparaître, et les professionnels concernés être accompagnés dans une reconversion.

Les animaux doivent être élevés dans des conditions garantissant leur bien-être, tel qu'il est défini par le *Farm Animal Welfare Council* (organisme gouvernemental britannique faisant référence en la matière) :

- Être à l'abri de la faim et de la soif : accès à de l'eau potable et à une nourriture préservant la pleine santé et la pleine vigueur des animaux
 - Ne pas souffrir de contrainte physique : environnement équipé d'abris et d'une aire de repos confortable
 - Ne pas être sujets à la douleur, aux blessures ou aux maladies : prévention ou traitement rapide
 - Avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux : espaces adaptés aux instincts naturels (bains de poussière, construction de nids, accès aux pâtures...), contact avec d'autres animaux de la même espèce
 - Être à l'abri de la peur et de la détresse : conditions d'élevage et traitements évitant les troubles psychiques
- Nous ajoutons à cela que les élevages doivent être équipés de dispositifs de sécurité et d'évacuation en cas d'incendie ou de tout autre incident susceptible de décimer tous les animaux d'un élevage.

Conditions d'élevage

Programmation de la fin des élevages intensifs et/ou en batterie

Accompagnement du changement vers des élevages permettant un large accès au plein air, avec des densités maximales d'animaux bien inférieures aux critères actuels

- Instauration d'un moratoire sur les élevages utilisant des cages : installation de nouveaux élevages et extension d'élevages existants interdites, obligation de conversion en « élevage au sol » en cas de rénovation
- Instauration d'un moratoire sur les élevages en bâtiment sans accès à un libre parcours : installation de nouveaux élevages de ce type et extension d'élevages préexistants de ce type interdites
- Abandon de l'isolement
- Les élevages devront inclure un libre parcours dont les caractéristiques dépendront des besoins éthologiques spécifiques des animaux (par ex. : bassin pour les canards, sous-bois pour les poules...)

Arrêt progressif des subventions aux exploitations intensives, et réorientation vers les exploitations en plein air respectant de bonnes conditions d'élevage

Système d'aides proportionnelles au niveau d'excellence atteint en matière de bien-être animal (suivant une classification de 0 à 3 fonction du type d'élevage, à l'image de ce qui existe aujourd'hui pour les œufs)

Application, réévaluation et renforcement de la directive 98/58/CE du Conseil européen du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages

dont les dispositions sont basées sur la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages

➔ Voir <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680076dad>

Interdiction des aiguillons électriques et des manipulations brutales

Obligation de soins pour les animaux malades ou blessés

Interdiction de toutes les pratiques cruelles dès que possible

Par ex. : gavage, broyage des poussins et des canetons, mort par étouffement des nouveaux nés (pour les poussins mâles de souche pondreuse et les canettes mulardes dans filière foie gras notamment), mise à la benne ou ensevelissement d'animaux vivants, mutilations (castration à vif et amputation de la queue des porcelets, décornage des veaux, anneau dans les naseaux des veaux et des taureaux, époinçage du bec ou des dents, éjointage...), sélections génétiques causant des souffrances comme les souches de poulets « à croissance rapide », dont les os peuvent être malformés ou se briser en raison de la prise de poids trop rapide

Liste à définir avec des experts et les associations compétentes

Initiation immédiate de programmes scientifiques de recherche d'alternatives à ces pratiques, comme cela est en cours pour le broyage des poussins

Équipements pour minimiser le mal-être des animaux

- Accès permanent à une eau non souillée
- Litière appropriée
- Éclairage et ventilation naturels aussi souvent que possible

Inspections par les services publics compétents ou les associations agréées par l'État*

Les éleveurs devront se plier à des contrôles inopinés

Interdiction des sélections génétiques contre-nature causant des souffrances

Par ex. : poulets à croissance rapide, vaches aux pis surdéveloppés, bœufs à la musculature hypertrophiée...

Transport

Programmation de l'arrêt des transports longue durée

(d'une durée supérieure à 4 heures pour les oiseaux et 8 heures pour les mammifères)

- ➔ Voir la déclaration 49/2011 : <https://www.l214.com/transport/ecrire-parlement-europeen-limitation-transport-animaux> et la pétition 8hours : <https://welfarm.fr/1-080-000-petitions-pour-la-campagne-8hours>

Transporter la viande, pas les bêtes

Les animaux doivent être engraisés et abattus dans l'abattoir le plus proche de leur lieu de naissance

Lobbying à Bruxelles pour réclamer la fin des exportations d'animaux vivants de l'Union européenne vers les pays extracommunautaires

Développement des abattoirs mobiles respectant les principes décrits dans la partie « Abattage »

En attendant :

Respect et renforcement des réglementations : temps de repos, densités de chargement, apport suffisant en eau et en nourriture, litière...

- ➔ Voir le règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil européen du 22/12/2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes, et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) n° 1255/97

- ➔ Voir aussi la Convention européenne sur la protection des animaux en transport international (révisée)

Vidéosurveillance sous contrôle indépendant systématique à bord des véhicules de transport d'animaux utilisant les réseaux de transport français

Contrôles fréquents menés par les forces de l'ordre et les services publics compétents, en collaboration avec les associations agréées par l'État

* À chaque fois qu'il sera fait mention d'associations « agréées par l'État », cela concernera des associations de protection animale reconnues pour leur compétence et autorisées à se porter partie civile en cas d'infractions

Abattage

Campagne de recherche et de communication sur les pratiques de mise à mort des animaux

À chaque étape de la ligne d'abattage, du déchargement du camion à la mise à mort, tout doit être repensé dans l'objectif premier de minimiser la détresse, le mal-être, la souffrance des animaux

Application immédiate, stricte et sans exception, des protocoles décrits dans les « rapports d'inspection » en vigueur au ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (tels que modifiés le 20/11/2008)

➔ Voir http://www.oaba.fr/pdf/DGAL_controlesPA_abattoirs.pdf

Étourdissement/insensibilisation obligatoire avant la mise à mort

Fin des exceptions et des dérogations (comme c'est le cas en Suède et en Norvège par exemple)

Note : en Jordanie, pays à plus de 90% musulman, plus de 80% des bêtes mises à mort sont désormais préalablement insensibilisées, les autorités du pays jugeant cela compatible avec les préceptes de l'islam

Les protocoles d'abattage doivent être améliorés et standardisés en fonction de l'espèce

en collaboration avec les associations compétentes agréées par l'État

- Détermination de la puissance minimale du courant électrique pour chaque espèce afin de garantir un étourdissement efficace
- Vérification systématique du bon étourdissement
- Détermination de la durée maximale entre l'étourdissement et l'égorgeage, selon l'espèce
- Obligation de trancher les deux artères carotides
- Limitation des cadences d'abattage
- Interdiction stricte et immédiate de l'étourdissement par asphyxie

Détermination des signes cliniques de reprise de conscience d'animaux ayant été étourdis, espèce par espèce, et développement d'équipements permettant de détecter automatiquement ces signes et d'en alerter les travailleurs sur-le-champ

Révision des formations obligatoires pour les directeurs et personnels d'entreprises d'élevage ou d'abattage d'animaux, pour y inclure une sensibilisation à la souffrance et au bien-être animaux

Former notamment à l'identification des signes de reprise de conscience

Prise en compte du cas de travailleurs ne parlant pas, ou parlant mal, le français (cas de plus en plus fréquent)

Sanctions dissuasives en cas d'emploi de travailleurs non déclarés ou non dûment formés

Obligation de soins en cas d'animal en souffrance

y compris hors des horaires de fonctionnement des établissements

Vidéosurveillance sous contrôle indépendant systématique dans les abattoirs

filmant toutes les étapes depuis l'arrivée jusqu'à la mise à mort (déchargement, attente, amenée, abattage)

Comment respecter un animal comme un être sensible sachant que par ailleurs il s'agit de le tuer pour le transformer en produit (ce qu'il est déjà en arrivant dans l'enceinte de l'abattoir) ? C'est parce que la contradiction est insurmontable qu'une surveillance par une tierce personne s'impose.

Note : la vidéosurveillance est déjà obligatoire en Israël et dans l'Uttar Pradesh (état le plus peuplé d'Inde avec plus de 200 millions d'habitants dont 18% de musulmans, une proportion 1,5 fois plus élevée qu'en France)

Le contrôle de la vidéo sera assuré par une autorité indépendante et transparente regroupant des inspecteurs vétérinaires et des membres désignés par des associations agréées par l'État

Contrôles réguliers par les services publics compétents ou associations agréées par l'État

Les abattoirs devront se plier à des contrôles inopinés

Révision de la formation des personnels vétérinaires, pour y inclure le bien-être animal

Application de la loi avec tolérance zéro pour l'abattage clandestin

Apiculture, sériciculture, etc.

Arrêt total de l'usage des pesticides néonicotinoïdes

Programmation de l'arrêt des méthodes invasives et mutilatrices

Arrachage des ailes des reines, prélèvements trop lourds pour la colonie, etc.

2. EXPLOITATION DES ANIMAUX AQUATIQUES POUR LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

La façon dont nous traitons les animaux aquatiques doit évoluer dans le même sens que ce que nous avons proposé pour les animaux terrestres. L'attention et l'estime portées à ceux qui vivent sous l'eau sont encore plus ténues que celles que nous accordons aux animaux terrestres : cela doit évoluer d'autant plus, à mesure que la science nous éclaire sur l'intelligence, la conscience, la sentience (la capacité à éprouver des choses subjectivement, à avoir des *expériences vécues*, à ressentir des sensations) et la personnalité de très nombreuses créatures sous-marines.

Pêche en milieu naturel

Programmation de l'arrêt du chalutage de fond, des palangres, des filets dérivants et des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans les eaux françaises et pour les pêcheries françaises, où qu'elles opèrent
Aide au changement de pratiques et d'équipements

Soutien aux efforts de sensibilisation, d'étude et de protection des requins-marteaux et des requins récifaux (mal connus) ainsi que des requins-tigres et requins-bouledogues
le long des littoraux métropolitains et dans les outremer

Valorisation, entretien et mutualisation des moyens techniques tels que le réseau des stations d'écoute

Protection renforcée des littoraux ouverts aux activités aquatiques et actions de sensibilisation des usagers

Mise en place de quotas ambitieux, de dispositifs de contrôle et de sanctions dissuasives

Sanctions dissuasives en cas de méthodes de pêche non durables ou cruelles

TVA majorée sur les produits en provenance de l'étranger issus de pêcheries ne pouvant pas démontrer des méthodes de pêche conformes aux pratiques durables et non cruelles

Développement de méthodes alternatives d'insensibilisation et de mise à mort

Généralisation des bonnes pratiques de mise à mort : méthodes causant une mort instantanée ou rendant les poissons inconscients jusqu'à leur mort

Interdiction de méthodes telles que la saignée sans étourdissement, l'asphyxie à l'air ou sur la glace ou l'asphyxie au gaz, l'éviscération, l'énuquage, le bain de sel ou d'ammoniaque pour les anguilles...

Instauration de la vidéosurveillance systématique à bord des bateaux de pêche

Reconnaissance officielle du statut d'êtres sensibles pour les animaux aquatiques

Suivre l'exemple de la Suisse, qui a modifié en ce sens sa loi sur la protection des animaux en 2008. Depuis, un certain nombre de pratiques sont proscrites, comme par exemple de laisser agoniser un poisson au fond d'un bateau jusqu'à ce qu'il meure asphyxié, ou de plonger dans l'eau bouillante des crustacés vivants

Lobbying au niveau européen pour que les États membres mettent en œuvre la Politique Commune de la pêche de manière ambitieuse et efficace et mettent fin à la pêche illégale en appliquant avec fermeté la législation existante

Pisciculture

Programmation de la fin des élevages intensifs sur le territoire national

Interdiction immédiate d'ouvrir de nouveaux élevages ou d'agrandir les existants

Aide à la reconversion

En attendant, généralisation des pratiques conformes aux labels AB (bar, carpe, daurade, saumon, truite...) et Label Rouge (saumon, truite, turbot...):

- Fixer des densités d'élevage maximales autorisées, largement réduites par rapport aux pratiques actuelles
- Garantir que l'eau est en permanence de bonne qualité, suffisamment oxygénée, et que les conditions de température et de lumière sont conformes aux exigences biologiques des espèces élevées
- Interdiction immédiate de priver les poissons de nourriture (actuellement les poissons sont affamés 7 à 10 jours avant l'abattage, ce qui leur occasionne souffrance et stress)
- Utilisation obligatoire et sans exception de méthodes de mise à mort causant une mort instantanée ou rendant les poissons inconscients jusqu'à leur mort : interdiction de méthodes telles que la saignée sans étourdissement, l'asphyxie à l'air ou sur la glace ou l'asphyxie au gaz, le vidage, l'énuage...

Interdiction immédiate d'utiliser des produits dangereux pour la santé et l'écosystème marin en pisciculture

Obligation d'instaurer des méthodes respectueuses de la nature et du bien-être animal pour lutter contre les parasites des poissons (ex. : pesticides puissants utilisés en Norvège pour éradiquer les poux de mer)

Création d'une taxe environnementale à l'importation de poissons et de préparations à base de poissons issus d'élevages contrevenant à ces dispositions

Crustacés, mollusques, échinodermes...

Généralisation des mêmes précautions que précédemment dans les techniques de pêche et de ramassage, de conditionnement, de mise à mort, etc.

Accompagnement à la mise en place des pratiques les moins destructives et douloureuses

Interdiction immédiate d'immobiliser et de confiner les animaux pêchés durant leur transport

Interdiction immédiate d'affamer les animaux pêchés

Labels

Création, en partenariat avec les associations spécialisées, d'un label intégrant la minimisation de la souffrance animale en plus du caractère durable de la pêche

Renforcement des labels existants pour aller plus loin dans la prise en compte de l'animal

notamment AB et Label Rouge

- ➔ Voir les travaux du Groupe scientifique sur la santé et le bien-être des animaux (AHAW), service de l'Agence européenne de sécurité alimentaire (EFSA) : www.efsa.europa.eu/fr/panels/ahaw

3. CONSOMMATION DE PRODUITS ANIMAUX

Alimentation

Lancement d'un programme de mise à jour des connaissances en sciences de la nutrition, et de révision des recommandations officielles en matière de nutrition-diététique-santé

Réactualisation du discours « officiel » en matière de nutrition, pour couper court à la désinformation, aux lieux communs et aux postures de déni, et fournir enfin aux citoyens des recommandations scientifiquement rigoureuses, non biaisées par le travail de lobbying et de marketing des industriels ou par des biais culturels

Il est notamment crucial de ne plus stigmatiser les régimes végétaux et d'informer avec rigueur, intégrité et nuance, en sortant des clichés trompeurs, caricatures ou procès de principe infirmés par la recherche scientifique

Dans un second temps :

- Diffusion de ces informations auprès de tous les professionnels de la médecine, de la nutrition, de la diététique, du sport et de l'agroalimentaire, dans le public comme dans le privé
- Intégration de ces informations aux cursus de formation de ces différentes professions, et formations complémentaires obligatoires pour les professionnels en activité

Grande campagne d'information et de sensibilisation du grand public à la nutrition, à l'alimentation et à la gastronomie végétales

Enseigner les bienfaits du *plus de qualité, moins de quantité* en matière de produits animaux, conscientiser quant aux problématiques éthiques et sanitaires

Division par deux de la production et de la consommation de produits animaux d'ici 2050

Les produits animaux, au-delà de la question éthique, posent un problème écologique, sanitaire et économique

- Crise de légitimité depuis qu'on peut démontrer qu'il est au moins aussi sain, à long terme, d'opter pour un régime végétarien voire végétalien équilibré

➔ *Voir l'étude menée par la Harvard Medical School et le Massachusetts General Hospital, et publiée dans le Journal of the American Medical Association (JAMA), qui conclut que remplacer les protéines animales par des protéines végétales se traduit, à long terme, par une espérance de vie supérieure et une prévalence moindre des problèmes de santé de tous ordres (dont les cancers et les accidents cardiovasculaires) :*

<http://media.iamanetwork.com/news-item/eating-more-plant-protein-associated-with-lower-risk-of-death/>

- Crise de confiance au fil des révélations sur les circuits d'approvisionnement douteux, les mensonges récurrents quant à la composition des produits transformés, les risques sanitaires ainsi que la dissimulation de conditions d'élevage et d'abattage inacceptables
- Crise économique : les filières de production des produits animaux sont en grave difficulté malgré d'importantes subventions d'État

Interdiction du commerce de viande de cheval

Note : aujourd'hui en France, la viande de cheval provient essentiellement de l'étranger (pays de l'Est notamment) et est susceptible de transmettre la trichinellose (maladie parasitaire intestinale mortelle dans 5% des cas, sans réel traitement à l'heure actuelle)

Signalons aussi que la viande de cheval est déjà interdite dans les collectivités, les écoles, les hôpitaux et l'Armée

Pour la restauration collective (tous établissements publics : services publics, agences publiques, établissements scolaires, hospitaliers et pénitentiaires, ministères, Sénat, Assemblée nationale, Élysée, etc.) :

- Abrogation du décret « *restauration collective* » et de l'arrêté du 29 septembre 2011 qui imposent des produits animaux à chaque repas
- Obligation à chaque repas de proposer un menu de substitution équilibré *a minima* végétarien, et végétalien dès que possible

➔ *Voir proposition de loi n° 3142 : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion3142.asp>*

- Instauration d'un jour sans viande hebdomadaire pour tous
- Encourager le passage progressif à une alimentation locale et de saison issue d'exploitations et de marques ayant adopté des pratiques agricoles durables (usage minimal de produits phytosanitaires) et ayant intégré le bien-être animal à leur activité
- Diminution progressive de la part de produits industriels

Droit à l'objection de conscience

Les personnes souhaitant exercer leur droit à l'objection de conscience à la tuerie et à la souffrance doivent pouvoir choisir de diminuer ou de supprimer leur consommation de produits animaux, tout en mangeant de façon satisfaisante sur les plans gustatif et nutritionnel

Formations subventionnées obligatoires pour les cuisiniers dans la restauration collective

Cantines scolaires, établissements pénitentiaires, et tous établissements publics

Développement d'un étiquetage systématique des produits indiquant *a minima* :

- s'ils contiennent des produits d'origine animale
- l'origine des produits utilisés (obligation de traçabilité)
- le niveau de bien-être animal (noté 0, 1, 2 ou 3 selon le type d'élevage, comme pour les œufs aujourd'hui)
- le mode d'abattage utilisé (précisant la présence ou l'absence d'insensibilisation) ou la méthode de pêche
- si le produit ou certains de ses ingrédients ont été testés sur des animaux

Dans la restauration générale :

- Interdiction de préparations utilisant des ailerons de requins
- Interdiction des plats à base d'espèces protégées ou d'animaux braconnés ou de viande de brousse

Interdiction de vendre des animaux vivants à des particuliers pour mise à mort et consommation

Les animaux doivent être mis à mort dans des conditions d'hygiène et de bien-être strictes et contrôlées

Vêtements et accessoires

Relance et soutien à la filière française de production de fourrures et cuirs synthétiques

Favoriser le développement d'alternatives végétales non polluantes

Programmation de la fermeture des élevages d'animaux à fourrure sur le territoire national

comme c'est déjà le cas dans 5 pays de l'Union européenne

Aide à la reconversion

- ➔ *Voir la proposition de loi déposée par le député Lionnel Luca et soutenue par plusieurs associations :*
<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion0745.asp>

En attendant la fermeture effective :

- Interdiction immédiate d'ouvrir de nouveaux élevages en France, ou d'agrandir les installations existantes
- Création d'une taxe environnementale sur la fourrure issue d'élevages ou de prélèvements dans la nature

Interdiction de la pratique de dépilation à vif

Développement d'un étiquetage systématique des produits

indiquant, en complément des obligations actuelles (décret 12/11/91 et règlement 1007/2011/UE) :

- la présence de produits animaux et la nature desdits produits
- les noms scientifique et vulgarisé des animaux
- l'origine des produits (obligation de traçabilité)
- le nombre d'animaux dont la réalisation de l'objet a entraîné la mort
- le type d'élevage
- la méthode de mise à mort (gazage, électrocution, etc. — précisant la présence ou l'absence d'insensibilisation) ou la méthode de pêche
- si le produit ou certains de ses ingrédients ont été testés sur des animaux

- ➔ *Voir proposition de loi n° 745 déposée par le député Yves Foulon :*
<http://www.assembleenationale.fr/14/propositions/pion0745.asp>

Création d'une taxe environnementale à l'importation des produits provenant d'animaux piégés ou dont les méthodes d'élevage et de mise à mort ne font pas l'objet d'une surveillance de la part d'ONG spécialisées et agréées par l'État

Pharmaceutique, cosmétique, nutraceutique

Campagne d'information à l'attention des citoyens et professionnels de santé : attirer l'attention sur les tests pratiqués, la vivisection notamment, et sur la possibilité de fabriquer des produits sans entraîner de souffrances animales ; sensibilisation aux dangers pour la santé et pour l'environnement, aux propriétés abusivement ou malhonnêtement attribuées à certaines substances, etc.

Développement d'un étiquetage systématique des produits indiquant *a minima* :

- s'ils contiennent des produits d'origine animale
- l'origine des produits utilisés (avec une mention spécifique si la traçabilité est impossible, par exemple pour les compléments à base de poissons)
- si le produit ou certains de ses ingrédients ont été testés sur des animaux

Relai des campagnes de sensibilisations des associations de consommateurs et de protection animale intégrant les dimensions éthique, environnementale et sanitaire

Utilisation de substituts synthétiques aux sérums d'origine animale utilisés pour les cultures cellulaires en laboratoires et dans la composition des vaccins

Modification du code douanier

Lobbying à Bruxelles pour exiger des règles plus strictes et davantage de transparence dans le code douanier, notamment en ce qui concerne la nomenclature et la déclaration des espèces animales importées, le renforcement des contrôles aux frontières, particulièrement pour les espèces protégées

4. COMMERCE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Vente réglementée (animaleries et élevages)

Seuls les professionnels agréés (animaleries) et les élevages professionnels déclarés peuvent faire commerce des animaux

Les magasins non spécialisés (jardineries, grandes surfaces...) ne pourront vendre ni chiens, ni chats, ni NAC (nouveaux animaux de compagnie : voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31855>)

Identification, vaccination et traçabilité de la provenance systématiques pour tout animal

Obligation de soins vétérinaires pour les animaux malades

Obligation de travailler avec les associations compétentes pour la prise en charge des animaux invendus

Renforcement des contrôles par les services publics compétents ou des associations agréées par l'État

Les professionnels devront se plier à tout contrôle inopiné

En cas de maltraitance avérée, application sans exceptions du code pénal

Création d'un fichier informatique consacré aux maltraitances animales

listant les personnes faisant ou ayant fait l'objet de condamnations

Les marchands d'animaux devront consulter ce fichier avant toute vente, et la vente sera uniquement autorisée aux personnes ne faisant pas l'objet d'une interdiction de posséder un animal

Enregistrement officiel de toute vente, incluant l'identité du client et celle de l'animal

Ventes anonymes impossibles

Obligation de fournir à tout acheteur une documentation et une information complètes

relatives au bien-être des animaux, à leurs besoins physiques et psychologiques...

Les documentations seront établies pour toutes les races par des vétérinaires professionnels et des associations agréées par l'État

Les produits inadaptés seront prohibés (litières toxiques, bocal ronds, aquariums de moins de 40 litres...)

Obligation pour les propriétaires et employés d'animaleries et d'élevages de passer une certification avancée

incluant une sensibilisation aux besoins des races concernées (biologie + éthologie) et au bien-être animal

Interdiction de toute publicité commerciale liée aux ventes d'animaux

Cession non réglementée

Généralisation à tous les mammifères et aux NAC de l'ordonnance du 7 octobre 2015 relative à la cession des chats et des chiens

➔ Voir <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2015/10/7/AGRG1518009R/jo/texte>

Seuls les particuliers ayant un numéro SIREN seront autorisés à vendre les animaux domestiques, de compagnie, de loisirs et d'ornement

Dans certains cas spécifiques et ponctuels (animal trouvé ou sauvé par exemple), la cession des animaux se fera par l'intermédiaire d'une association et ne pourra pas donner lieu à profit financier

Interdiction immédiate de céder des animaux via petites annonces

Ceci inclut la vente et le don

Trafics

Augmentation des ressources allouées à la lutte contre les trafics d'animaux vivants ou morts ou de parties d'animaux et de produits dérivés, espèces protégées notamment

En cas de trafic avéré d'animaux :

- Animaux morts/parties d'animaux/objets fabriqués à partir de morceaux d'animaux : saisie systématique, enquête, sanctions, contrôle sanitaire et destruction systématiques
- Animaux vivants : saisie systématique, enquête, sanctions et contrôle sanitaire menant si besoin à une mise en conformité voire à une quarantaine (dans le but d'éviter l'abattage) ; accueil temporaire (sauf impossibilité) dans un lieu dédié (centre de soins, refuge, sanctuaire) pour réhabilitation, c'est-à-dire adoption ou réintroduction dans le milieu naturel suivant les espèces

Travail en coopération avec des organisations à l'étranger en vue de la remise en liberté dans leur habitat naturel d'animaux « allogènes »

5. ANIMAUX DE COMPAGNIE

Possession et conditions de vie

Vaccination, carnet de santé et identification obligatoires

Stérilisation obligatoire sauf à s'enregistrer comme éleveur professionnel (déclaration et obtention d'un SIREN)

Obligation de soins adaptés aux animaux

Les vétérinaires auront l'obligation d'informer leurs clients nouveaux propriétaires d'animaux du caractère obligatoire des démarches ci-dessus et de les sensibiliser aux besoins des races concernées (biologie + éthologie), au bien-être animal et aux bonnes pratiques

Application des articles L 211-11 et L 211-23 du code rural et de la pêche maritime en cas de divagation d'animaux : les propriétaires responsables devront s'acquitter d'une amende

Classification des chevaux parmi les « animaux de compagnie »

Ils sont actuellement considérés comme des « animaux de rente »

Maltraitance

Sanction systématique et sévère pour les actes de maltraitance ou de mise à mort d'animaux hors cadre réglementé

Y compris à l'occasion de manifestations notamment syndicales

En cas de maltraitance avérée, alourdissement des peines prévues actuellement et application systématique de la loi, pouvant donner lieu à une interdiction de posséder tout nouvel animal (temporaire ou définitive)

Modification de l'article 521-1 du code pénal, pour qu'il prévoie une peine au moins équivalente à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende (contre 2 ans et 30 000 € d'amende actuellement)

Cet alourdissement des peines concerne :

- les sévices ou actes de cruauté (art. 521-1 du code pénal)

➔ Voir <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006418952&cidTexte=LEGITEXT000006070719>

- les faits de maltraitance, qui ne font l'objet que d'une amende de 4^e classe (art. R654-1 du code pénal)

➔ Voir <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006419578>

- les atteintes à la vie d'un animal, punies d'une faible amende (art. R655-1 du code pénal)

➔ Voir <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006419579&cidTexte=LEGITEXT000006070719>

Abandon

Abandon sauvage assimilé à un délit de maltraitance

Les dispositions définies au-dessus s'appliquent en cas de flagrant délit

Favorisation de l'abandon licite auprès d'une association ou d'un refuge

- Frais de dossier obligatoires, mais aides spécifiques (crédit d'impôt, subvention, prêt à taux zéro...)
- Enregistrement dans un fichier national explicitant l'identité de la personne, celle de l'animal et les raisons de l'abandon

Services de l'État et des collectivités territoriales

Ouverture d'un portail public de sensibilisation aux bonnes pratiques avec les animaux

Alimentation, soins, besoins physiologiques et psychologiques, éthologie, éthique, etc.

Ce portail sera conçu avec des experts et des associations agréées par l'État

Les collectivités locales devront :

- responsabiliser les citoyens en les informant quant à ces bonnes pratiques
- mener des campagnes de stérilisation, en coopération avec les associations compétentes

Gestion des espèces proliférantes par des méthodes non violentes

Interdire les raticides, les pièges à colle, la destruction de nids quand les petits sont encore inaptes au vol, les campagnes d'empoisonnement...

À la place : campagnes de stérilisation, introduction de prédateurs naturels...

Aménagement des centres d'hébergement et d'accueil permettant aux personnes en précarité de vivre avec leurs animaux

Autorisation de détention d'animaux dans les maisons de retraite et les hôpitaux

Sous conditions à définir

6. ANIMAUX D'UTILITÉ / AUXILIAIRES DE TRAVAIL

Les animaux ne sont ni des moyens, ni des outils, mais des compagnons et auxiliaires de travail. Ils ne doivent pas être « exploités » pour le profit.

Chiens de sécurité

Application de la loi concernant la formation et la capacité à exercer l'activité d'agent cynophile de sécurité, ainsi que la responsabilité des entreprises embauchant des agents

- Conformément au décret n° 2012-870 du 10 juillet 2012 relatif au code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité, lesdites entreprises et leurs dirigeants ne doivent pas employer ou commander, même pour une courte durée, des personnels de sécurité et de recherche ne satisfaisant pas aux conditions de qualification professionnelle ou ne possédant pas les autorisations valides requises pour exercer leur mission
- En application de l'article 6 de la loi du 12 juillet 1983, obligation pour les agents cynophiles d'indiquer le numéro d'identification de chaque chien et de fournir tous les papiers attestant qu'ils sont en règle
- Retrait, temporaire ou définitif, de la carte professionnelle en cas d'utilisation de chiens dans des conditions non conformes aux exigences des articles L214-2 et L214-3 du code rural et de la pêche maritime (maltraitance portant atteinte à la dignité de l'animal)

Les entreprises doivent contrôler l'état de santé des chiens à l'embauche de tout nouvel agent de sécurité, ou si un nouveau chien est utilisé (et donc nécessairement déclaré)

Contrôle régulier des animaux (santé, conditions de vie) par des agents de l'État habilités ou par des associations de protection animale agréées par l'État

Les propriétaires des animaux et les sociétés de sécurité devront se plier à des contrôles inopinés

En cas de maltraitance, les entreprises pourront être tenues pénalement responsables

en plus des peines encourues par les maîtres

Animaux de trait

Légiférer sur la majoration du temps de travail (par ex. en cas de canicule ou de mauvais temps)

- ➔ Voir par ex. http://www.lexpress.fr/insolite/animaux/a-vienne-lors-de-chaleurs-les-chevaux-beneficierontd-un-conge-canicule_1808041.html

Aide à la personne

Contrôle des conditions d'élevage et de dressage des chiens guides d'aveugles

Zoothérapie et médiation animale :

- Exigence d'un diplôme
- Contrôles réguliers des animaux (chiens, chats, cochons d'inde, lapins...) par l'institut formateur ou des associations compétentes agréées par l'État

Dans tous les cas, obligation de se plier à des contrôles inopinés

Admission simplifiée des animaux de compagnie dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Conventions avec des associations agréées par l'État, qui interviendront si besoin (en cas d'impossibilité pour le résident de s'occuper de l'animal en raison de sa maladie, de sa dépendance ou lorsque l'EHPAD ne peut prendre en charge l'animal)

- ➔ Voir par ex. *l'engagement écrit de la fondation Assistance Aux Animaux*

7. ANIMAUX DANS LES LOISIRS ET LES SPECTACLES

Zoos et parcs animaliers

Programmation de la reconversion de tous les zoos, publics comme privés, en parcs écologiques servant de sanctuaires et de refuges pouvant recueillir temporairement les animaux confisqués par les forces de l'ordre ou la justice (issus de trafics, d'activités illégales, de maltraitance ou de la disparition de certaines activités et filières professionnelles : voir ci-après) : animaux en attente d'adoption en ce qui concerne les races domestiques, en quarantaine ou en attente de réhabilitation (réintroduction dans leur milieu naturel). Les lieux seront cogérés avec des associations agréées par l'État, et collaboreront avec les autorités étrangères (pour l'accueil d'animaux hors-France ou leur réhabilitation hors-France)

➔ Voir http://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2016/06/28/le-zoo-de-buenos-aires-ferme-1-500-animaux-bientot-liberes_4959673_1652692.html

En attendant :

- Arrêt immédiat de l'importation d'animaux sauvages et de cellules germinales
- Interdiction de tuer les animaux pour des raisons autres que l'intérêt de l'animal (euthanasie médicale)
- Aides à la reconversion
- Travail avec des refuges, réserves et centres de réhabilitation, en France et à l'étranger
- Développement de centres en France, dans lesquels les employés actuels pourront se reconvertir

Aquariums

Reconversion de certains aquariums en sanctuaires

pour accueillir les animaux en réhabilitation ou pour soigner les animaux marins en attendant qu'ils soient relâchés dans leur milieu naturel (sauf cas particuliers d'impossibilité)

En attendant :

- Arrêt immédiat de l'importation d'animaux sauvages et de cellules germinales
- Interdiction de tuer les animaux pour des raisons autres que l'intérêt de l'animal (euthanasie médicale)
- Aides à la reconversion
- Travail avec des centres de réhabilitation en mer, en France et à l'étranger
- Développement de centres en France, dans lesquels les employés actuels pourront se reconvertir
- Mise en place d'un programme de sensibilisation sur les menaces qui pèsent sur les cétacés

Fermes pédagogiques, fermes d'animation

Introduction de la sensibilisation à l'animal, au respect de la nature et à l'éthique dans les statuts de toutes les fermes pédagogiques et d'animation

Obligation pour les propriétaires de ces établissements de passer un certificat

dans le cadre duquel eux-mêmes seront formés et sensibilisés à ces notions et principes

Obtention du statut de « sanctuaire » pour les fermes d'animation

(créées dans un but strictement pédagogique avec peu ou pas d'élevage productif)

Corrida

Interdite sur 90% du territoire français et passible, pour maltraitance animale, de 30 000 € d'amende et deux ans de prison, elle vient d'être définitivement radiée de l'inventaire du patrimoine immatériel de la France par le Conseil d'État, malgré le pourvoi de deux organisations pro-corrída qui contestaient la décision de la cour administrative de Paris de juin 2015

Programmation de l'abolition rapide, totale et sans exception, de la corrida

Programmation de la fermeture des écoles taurines

Programmation de la fermeture des élevages dédiés à la corrida

Accueil des taureaux existants dans une réserve en Camargue

En attendant l'abolition effective :

- Interdiction immédiate pour les mineurs
- Arrêt immédiat des subventions publiques
- Aides à la reconversion des professionnels
- Interdiction de tout prosélytisme pro-corrida dans les établissements scolaires et les médias
- Interdiction immédiate de la consommation et de la commercialisation de viande de taureaux de corrida
- Création d'un statut spécifique (temporaire) pour les professionnels taurins (les toreros sont actuellement considérés comme « artistes du spectacle intermittents »)

Cirques et autres spectacles utilisant des animaux

Soutien à la proposition commune des associations et fondations de défense animale pour une nouvelle réglementation sur la détention d'animaux dans les cirques (texte proposé par douze associations dans le cadre de la révision de l'arrêté du 21 août 1978 sur les installations mobiles) **et extension de cette proposition à tous les spectacles utilisant des animaux**

➔ Voir <http://www.cirques-de-france.fr/node/253>

- stérilisation (modification de l'article R214-84 du code rural) et identification par puce électronique obligatoires
- aucune nouvelle acquisition d'animaux sauvages, aucun transfert d'un établissement fixe à un établissement mobile ne seront autorisés
- plus aucun certificat de capacité ne sera délivré pour des activités impliquant des animaux
- les établissements itinérants devront dresser une feuille de route pour l'année et se rendre une fois par an dans le département de rattachement à la Direction des Services Vétérinaires concernés
- obligation de se plier à des contrôles inopinés des associations de protection animale agréées par l'État
- les animaux devront disposer d'autant d'espace que la loi l'impose dans le cas des parcs zoologiques tant pour les enclos intérieurs qu'extérieurs
- les animaux devront disposer d'aménagements conformes à leur éthologie et favorisant leur bien-être physique et psychologique
- interdiction immédiate de l'utilisation d'entraves
- les animaux doivent disposer d'un environnement et d'une alimentation conformes à leurs besoins ainsi que d'un accès permanent à l'eau
- interdiction de tout moyen ou instrument de dressage qui effraie l'animal, entraîne une souffrance, le tourmente, ou lui inflige tout autre dommage physique ou psychologique
- conformément à l'article R.213-18 du code rural, ne pourront être présents que les animaux participant effectivement au spectacle : les animaux en cours de dressage ou à la retraite ne pourront être présents sur le site et les expositions itinérantes seront clairement interdites
- le transport des animaux ne pourra s'effectuer qu'à la condition que les véhicules soient adaptés à l'espèce transportée et que le personnel soit qualifié
- les spectacles itinérants devront se limiter à 60 emplacements par an ou être stationnés au moins 5 jours consécutifs au même emplacement
- instauration immédiate d'une certification d'aptitude professionnelle pour le dressage et la présentation d'un animal domestique autorisé ou pour la présentation d'un animal sauvage déjà dressé : cette certification est spécifique à une espèce animale et sera refusée à toute personne ayant subi une condamnation pour mauvais traitement ou acte de cruauté envers un animal
- interdiction de louer ou de mettre à disposition des animaux de cirque à d'autres usages, notamment la publicité, les émissions télévisées, les films, la photographie

Travail avec le monde associatif et les services publics compétents pour organiser les contrôles ainsi que la prise en charge des animaux au sein des sanctuaires et réserves

Obligation faite aux cirques, fêtes foraines et spectacles d'assurer aux animaux des conditions de vie et de transport compatibles avec leurs besoins physiologiques et éthologiques

sous peine de sanctions et d'interdiction

Aides à la reconversion professionnelle dans les cas de fermeture

Delphinariums

Programmation de la fermeture de tous les delphinariums et spectacles d'animaux aquatiques

Travail de réhabilitation des animaux

en partenariat avec des centres spécialisés, en France et à l'étranger

En attendant la fermeture effective :

- Reproduction en captivité interdite dans les parcs aquatiques (plus d'insémination artificielle, ni de prélèvement de semence, utilisation d'une méthode contraceptive douce)
- Interdiction d'importer ou d'exporter des cétacés sauvages ou nés en captivité, ainsi que d'importer des animaux capturés dans leur milieu naturel
- Aucun nouveau projet de delphinariums, et aucune extension des delphinariums existants
- Obligation de soins vétérinaires par des professionnels spécialisés
- Obligation de transparence vis-à-vis des associations agréées par l'État (transmission des rapports de nécropsie, visites périodiques inopinées incluant la possibilité d'accéder au contenu de la pharmacie et aux ordonnances médicales)
- Interdiction immédiate d'utiliser les animaux aquatiques pour des spectacles, mais stimulation quotidienne (au moins une fois par jour) par les dresseurs pour éviter l'ennui et la dépression, et mise à disposition permanente, dans les bassins, de jouets adaptés et non dangereux
- Interdiction immédiate à proximité des bassins de toute nuisance sonore susceptible de provoquer un mal-être aux animaux (par exemple : explosions, feux d'artifice, musique forte, travaux bruyants, cris et applaudissements de spectateurs...)
- Interdiction de contacts physiques du public ou de visiteurs avec les animaux
- Interdiction de remorquage de personnes à l'aide de l'aileron dorsal des cétacés, ainsi que la propulsion de dresseurs à partir du rostre de dauphins
- Obligation de baisser au maximum le niveau de chlore en bassins
- Apport quotidien et régulier de nourriture sans aucune contrepartie ; apport de proies vivantes si possible
- Aides à la reconversion

Combats d'animaux et autres utilisations non réglementées ou illégales

Interdiction immédiate et systématique sur tout le territoire français des combats (chiens, coqs, etc.) et de toutes autres « activités impliquant des souffrances et/ou la mort d'animaux (rodéo, taureau de feu, sacrifices d'animaux, fêtes ou rituels cruels), qui seront jugés comme des sévices graves ou actes de cruauté

Cette disposition s'appliquera sans dérogations ni exceptions « culturelles » ou « traditionnelles »

Financement de recherches, d'activités de surveillance et d'enquêtes dédiées

Alourdissement des peines, qui seront systématiquement appliquées

(cf. chapitre « *Animaux de compagnie* », paragraphe « *Maltraitance* »)

Manifestations/événements/expositions artistiques

Interdiction de toute production ou manifestation artistique utilisant des animaux vivants

si cette production/manifestation ou sa préparation occasionnent du mal-être, des blessures ou la mort et/ou si cette production/manifestation implique des animaux sauvages extraits de leur habitat naturel

Animaux de sport

Exemples de sports concernés : sports hippiques, courses de traîneaux, courses de lévriers, canicross, agility, cani-VTT, disc dog, obé rythmée, rodéo, courses de dromadaires, fauconnerie, kaninhop...

Certifications obligatoires pour les propriétaires

incluant une sensibilisation aux normes et bonnes pratiques relatives au bien-être animal afin d'assurer le bien-être des animaux tout au long de leur existence et certifiant leur bon traitement après leur mise à la retraite

Exemple : contrôle des conditions de vie des chevaux dans les clubs sportifs et les haras, interdiction d'envoyer à l'équarrissage un cheval de course une fois sa carrière terminée

Renforcement de la législation en matière de conditions d'élevage et de dressage des animaux

Respect de la loi du 12 avril 1941 complétée par la loi du 6 novembre 1973 concernant les contrôles dans les élevages d'équidés

Pour des raisons mercantiles, de nombreux propriétaires font porter les juments chaque année, or cette reproduction est interdite par les lois de 1941 et 1973

Pour les propriétaires ne pouvant pas garder les animaux : **obligation de solliciter leur prise en charge au sein de sanctuaires spécialisés** auprès des associations et services publics compétents

Autres

Respect et renforcement de l'article L214 du code rural et de la pêche maritime

dans tous les domaines d'activité utilisant directement ou indirectement des animaux

Lancement d'une campagne de sensibilisation du grand public

à la captivité et à l'exploitation des animaux ainsi qu'à l'inutilité des zoos en matière de préservation d'espèces (la préservation des espèces doit se faire dans leur milieu)

➔ Voir <http://zoo-de-france.com/content/les-zoos-en-questions>

Travail avec des associations spécialisées

➔ Voir Code Animal : http://www.zoo-de-france.com/sites/default/files/doc_a_tel/tract_zoos_ok.pdf

➔ Voir la coalition européenne ENDCAP : <http://endcap.eu/about-us/>

8. ANIMAUX SAUVAGES

Il faut en finir avec certaines méthodes de chasse intolérables, encadrer fortement la pratique pour en éliminer les dérives, et intégrer dans l'activité la prise en compte des équilibres environnementaux.

Chasse et techniques cynégétiques

Interdiction immédiate :

- de la chasse à l'arc ou à l'arbalète, où l'animal souffre presque inévitablement longtemps avant de mourir
- de techniques cruelles telles que : déterrage, enfumage, utilisation d'appâts vivants, pièges tuants mutilants ou entraînant des agonies (dont pièges à colle ou glu, tendelles, tenderies, lecques, lacs, matoles, etc.)
- de pratiques telles que : agrainage, élevage et relâchage pour la chasse, chasse en enclos...
- de la chasse, tous modes confondus, durant les périodes de reproduction ou de dépendance des petits
- de toute forme de chasse la nuit

La chasse au fusil reste tolérée mais fortement encadrée par la loi :

- Obligation de suivre un stage certifiant (incluant un test et des cours de tir, une visite médicale spécifique, des notions d'écologie plus poussées et une conscientisation quant à la sensibilité animale) pour l'obtention du permis de chasse
- Validation périodique des connaissances et des aptitudes physiques des chasseurs
- Raccourcissement des périodes de chasse en coopération avec les associations agréées par l'État
- Mise en place de deux jours sans chasse : les mercredis et les dimanches
- Aucune extension des périodes de chasse ne peut plus être accordée sans le feu vert des associations agréées par l'État et des services publics compétents
- Le choix des dates des périodes de chasse, la détermination des quotas et la délivrance des autorisations seront conditionnées, chaque année, à l'aval d'experts (incluant des représentants du monde associatif) prenant en compte l'état des espèces concernées et adaptant leurs recommandations aux variations des milieux tels les changements climatiques (nouveaux comportements migratoires, etc.)
- Sanctions dissuasives en cas de pollutions avérées de la nature (tous déchets, incluant les cartouches)
- Pour permettre un suivi, tout animal tué ou blessé (ramené ou non) devra être déclaré soit auprès d'une mairie ou d'une préfecture, soit via un portail internet dédié (conjoint à l'ONC et à l'ONFS : voir ci-dessous)
- Interdiction de chasser sur un terrain privé ou de le traverser sans autorisation officielle du propriétaire
- Instauration d'une zone de sécurité de 200 mètres autour des habitations et des enclos d'animaux

Séparation de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) en deux établissements publics indépendants

- d'une part l'ONPFE, office chargé de la préservation de la faune sauvage et de l'environnement
- d'autre part l'ONGAC, office chargé de la gestion des activités cynégétiques

L'ONPFE, représenté localement par des instances départementales, sera chargé de la gestion démographique et sanitaire de la faune sauvage dans les écosystèmes

en cohabitation la plus harmonieuse possible avec les hommes

Renforcement des effectifs de gardes-chasse

Contrôles systématiques des chasseurs : activité sanctionnée en cas de non présentation d'un permis de chasse valide, vérification du matériel, test d'alcoolémie (taux d'alcoolémie maximal de 0,2 g/L de sang)

Application stricte de la législation en cours

Directive Oiseaux, distance minimale vis-à-vis d'habitations, etc.

Interdiction immédiate de tout prosélytisme pro-chasse à l'école et dans les médias

Annulation de l'accord signé entre Luc Chatel, Jean-Louis Borloo et la Fédération nationale des chasseurs le 4 mars 2010, qui habilite les chasseurs à donner des cours d'écologie en milieu scolaire

Programmation de la fin des élevages pour la chasse

Braconnage et trafics

Application stricte de l'interdiction : tolérance zéro et peines dissuasives

Mise en place d'un plan d'action ambitieux avec les organisations compétentes (l'ASPAS, CVN, Action Nature-Rewilding France...)

Lutte active contre le trafic et la commercialisation d'espèces indigènes notamment les oiseaux

En quelques années, le nombre d'espèces en voie de disparition c'est accru du fait des prélèvements illégaux

Par ex. les chardonnerets attrapés dans la nature souvent avec de la glue pour être revendus et mis en cage

Chasse à courre, vénerie sous terre, chasse en enclos

Interdiction immédiate

Interdiction de délivrer des autorisations à de nouveaux « équipages »

Pêche (loisir, sport)

Pêche loisir (incluant les fruits de mer) et pêche sportive

- Application des réglementations en vigueur, et révision de celles-ci en partenariat avec les experts, incluant des associations compétentes agréées par l'État
- Inclure un examen obligatoire pour l'obtention d'une carte de pêche valide, après une formation à la sensibilité animale et aux meilleures pratiques écologiques et éthiques
- Activités encadrées par l'ONPFE
- Renforcement des effectifs de gardes-pêche
- Contrôles systématiques des pêcheurs : pêche sanctionnée en cas de non présentation d'une carte de pêche, vérification du matériel, des techniques de pêche et de mise à mort utilisées, test d'alcoolémie (taux d'alcoolémie maximal de 0,2 g/L de sang)

Interdiction immédiate :

- de la pêche au vif
- de la pêche à la gaffe
- des hameçons à arpillons, qui engendrent des mutilations irréversibles des poissons, parfois rejetés à l'eau

Ramassage sauvage

- Adapter et renforcer les réglementations en cours, notamment interdire la prise de spécimens juvéniles et la prise en périodes de reproduction ou en périodes de vulnérabilité spécifique (suite à un événement climatique par exemple)
- Systématiser les contrôles

Espèces réintroduites (loup, ours, lynx...)

Inscription de ces espèces sur la liste des espèces protégées

Interdiction immédiate de tuer ces animaux

Aides aux éleveurs pour mettre en place des mesures préventives contre d'éventuelles attaques de troupeaux

Embauche de surveillants de nuit, achat de chiens de garde, etc.

En cas de tir sur un de ces animaux pour protéger un troupeau, obligation de démontrer que des mesures préventives ont été prises préalablement

Tout animal tué ou blessé (corps ramené ou non) devra être déclaré

soit auprès d'une mairie ou d'une préfecture, soit via un portail internet dédié (conjoint ONGAC/ONPFE)

Espèces protégées / à protéger

Renforcement et extension du statut de protection des espèces protégées

Coopération avec les pays concernés en matière de lutte contre les trafics

Aides publiques pour les services de lutte sur le terrain
Contrôles plus fréquents aux douanes
Peines plus dissuasives en cas de trafic avéré

Espèces dites « nuisibles » ou nécessitant régulation

Abolition du statut de « nuisible » (ou « déprédateur »)

sauf dans les cas particuliers de consensus entre experts de la faune sauvage (ONPFE + associations agréées par l'État), pour lesquels un nouveau statut, portant un nom moins « stigmatisant », devra être créé

Développement de méthodes « humaines » pour les espèces concernées, dans la nature comme en ville

Sangliers, renards, blaireaux, rats, ragondins, renards, pigeons et autres oiseaux (goélands, corvidés, selon les spécificités locales)...

Par ex. : pour les pigeons :

- Contrôle des naissances avec le remplacement des œufs par des œufs factices
- Remplacement des pics actuels destinés à empêcher les oiseaux de se poser, par des pics recourbés, plus efficaces et inoffensifs pour les oiseaux
- Généralisation des pigeonniers et des graines contraceptifs, financés sur fonds publics
- Interdiction des pratiques de stérilisation chirurgicale et de mise à mort

9. EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Financement du développement des méthodes alternatives aux expérimentations animales

Actuellement, le contraste est honteux entre la démesure des moyens alloués à l'expérimentation animale et la faiblesse des budgets dévolus au développement d'alternatives. Le développement de méthodes substitutives doit être considéré comme un champ de recherche à part entière. De plus il est urgent d'informer la communauté scientifique sur l'existence d'outils permettant de réduire et de remplacer les animaux. Elle est aujourd'hui cruellement sous-informée sur la question, l'information sur les alternatives étant actuellement fournie par les expérimentateurs eux-mêmes. Il est donc important que le ministère de la Recherche informe régulièrement la communauté scientifique et médicale sur l'existence de méthodes alternatives et leurs progrès récents, et incite les milieux universitaires à former leurs étudiants sur ce sujet

- Soutenir la recherche (voir notamment le Fonds *EthicScience*)
- Travailler activement avec les associations spécialisées agréées par l'État
- ➔ Voir <http://antidoteurope.org/methodesalternativesrechercheanimale/>
- ➔ Voir <http://www.proanima.fr/les-alternatives/>

- Accompagnement des laboratoires de recherche dans leur transition matérielle et méthodologique

Introduction dans la formation des médecins, vétérinaires, chercheurs de ces méthodes ainsi que d'une sensibilisation à la condition animale et à l'éthique

Communication des résultats de laboratoires pour éviter les expérimentations redondantes

Informatisation systématique obligatoire des protocoles expérimentaux

Contrôle de l'interdiction effective des utilisations multiples d'animaux de laboratoire

Programmation de l'interdiction des expériences animales dans la recherche fondamentale

La recherche fondamentale consiste en des travaux expérimentaux ou théoriques principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances... sans envisager une application particulière. Elle représente 46,1% de toutes les expériences dans l'Union européenne et 80 à 90 % de toutes les études universitaires ; les expériences sont à 80% non-reproductibles. et 68% de l'opinion publique y est opposée

Note : sur 25 000 articles recherchés, environ 500 (2%) pouvaient potentiellement prétendre à une future application chez l'Homme, environ 100 (0,4%) ont donné lieu à un essai clinique et un seul (0,004%) ont conduit au développement d'une catégorie de médicaments utiles à la médecine clinique (les inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine).

Application et renforcement de la législation nationale

(textes de transposition de la directive 2010/63/UE du parlement européen et du conseil du 22/09/2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques ; code rural et de la pêche maritime)

- Règle des 3R : *Réduire* le nombre d'animaux en expérimentation, *Raffiner* la méthode utilisée, ce qui implique la notion de points limites (critères d'interruption), et *Remplacer* par des modèles
- Place prépondérante des méthodes substitutives, sauf cas particulier explicitement argumenté : devoir alors démontrer que le test est nécessaire et qu'aucune méthode alternative n'est possible
- Renforcement des moyens de la Commission nationale de l'expérimentation animale
- Renforcer le rôle du Comité national d'éthique en expérimentation animale

incluant des représentants des associations de protection animale, nommés par décret par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- Soutien aux comités d'éthique rattachés à chaque établissement utilisateur (public ou privé)
- Élaboration de la Charte nationale portant sur l'éthique de l'expérimentation animale

➔ Voir <http://tinyurl.com/huc4zp9>

Note : l'objectif final de la directive européenne de septembre 2010 était clairement établi : le remplacement de toutes les procédures utilisant des animaux par des procédures n'en utilisant pas ; le législateur présente clairement l'expérimentation animale comme une activité illégitime, comme un pis-aller

Nos propositions s'appuient sur l'esprit de la directive, où il est question de la « valeur intrinsèque des animaux », qui doit être « respectée »

Transcription en droit français de la directive 2003/15/CE remplaçant la directive 93/35 CEE interdisant l'utilisation des tests sur animaux en cosmétologie

Celle-ci fixe de nombreuses interdictions comme celle, effective depuis septembre 2004, de tester sur l'animal les produits finis puis, à partir de 2009, l'interdiction de tester, en Europe, les ingrédients et combinaisons

➔ Voir <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:066:0026:0035:fr:PDF>

Application du décret 2001-464 du 29/05/2001 modifiant le décret 87-848 du 19/10/1987 pris pour l'application de l'article 454 du code pénal et de l'alinéa 3 de l'article 276 du code rural relatif aux expérimentations pratiquées sur les animaux

➔ Voir <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000590644&categorieLien=id>

Alourdissement considérable des sanctions en cas de manquement à la législation relative à l'expérimentation animale

Soutien aux comités d'éthique rattachés aux établissements utilisateurs

Actuellement composés de membres bénévoles (chercheurs, agent d'animalerie...), ils manquent de temps et de moyens pour étudier correctement tous les projets proposés

- Leur accorder davantage de ressources
- Rapprocher leurs conditions d'exercice de leur mandat de celles des représentants aux CHSCT, incluant un droit à une formation
- 50% des membres des comités seront des représentants d'associations de protection animale agréées par l'État
- Transparence des décisions

Mise en place d'un dispositif juridique permettant d'assurer l'effectivité des contrôles

Aujourd'hui, les comités d'éthique sont composés de bénévoles qui n'ont pas le temps ni les moyens de traiter tous les projets de recherche qui leur sont soumis pour avis favorable par les chercheurs. Étant donné qu'en droit administratif le silence vaut acceptation, de nombreuses expériences sont commencées avant même que les comités d'éthique aient seulement pu se prononcer

Programmation de l'interdiction des expérimentations sur animaux pour tous les produits cosmétiques, d'entretien et de consommation courante

Militer pour l'introduction dans le règlement REACH (CE) n°1907/2006 de l'obligation d'utiliser des méthodes non animales validées pour tester la non-toxicité des substances chimiques

Les associations agréées par l'État auront le droit de réaliser des visites dans les établissements utilisateurs

Les établissements devront se plier aux contrôles inopinés

Fermeture progressive des établissements élevant des animaux pour les laboratoires

Création d'un Etablissement Public Scientifique et Technique (EPST) chargé d'étudier, par des méthodes d'évaluation scientifiques « in vitro » exclusivement, la toxicité des produits pouvant être en contact avec la population

10. PLACE DES ANIMAUX ET QUESTION DU RAPPORT À L'ANIMAL DANS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Univers scolaire

Fin de l'utilisation d'animaux, vivants ou morts, et de parties d'animaux, même issues de l'alimentation, dans toutes les études (école, collège, lycée, classes préparatoires, études supérieures y compris médecine, biologie, physique-chimie, etc.)

Développement obligatoire des méthodes d'enseignement alternatives

Vidéos, programmes informatiques interactifs, reproduction en plastique d'animaux ou de parties anatomiques, plastination, mannequins interactifs...

Pour les quelques formations supérieures où certains enseignements nécessitent l'utilisation de corps réels, possibilité d'utiliser un nombre donné de cadavres ayant été donnés (par des particuliers ou des sanctuaires) suite à la mort naturelle d'animaux, et généralisation de la méthode d'enseignement « *Observation et pratique progressive en milieu professionnel* »

Création d'une « clause de conscience » pour les étudiants, enseignants et chercheurs qui refuseraient de pratiquer des expériences sur des animaux

Note : l'Italie s'est dotée d'une telle loi le 2 octobre 1993, et plus récemment la Belgique

Intégration dans les programmes scolaires d'une sensibilisation systématique au monde animal, au rapport à l'animal, à l'éthique

Cette sensibilisation s'intégrera dans le projet de réforme des programmes de l'Éducation nationale détaillé dans notre document « *Une transition écologique transverse* » : voir notre proposition d'intégrer aux programmes scolaires (de la 6^e à la terminale) un thème récurrent intitulé « *L'homme parmi la nature* »

Formations professionnelles spécialisées

Toutes les activités impliquant un travail, direct ou indirect, avec des animaux, doivent faire l'objet de certifications avancées pour les professionnels de la filière

Les cursus doivent intégrer des notions d'éthique, de bien-être animal (besoins physiologiques et psychologiques), ainsi qu'une formation aux bonnes pratiques et à la législation en la matière

Les représentants des forces de l'ordre, les agents des services publics et les magistrats doivent être formés et sensibilisés sur ces questions

- Introduction d'unités de valeurs spécifiques dans les cursus universitaires
- Obligation de suivre une formation complémentaire spécifique pour les professionnels en activité

Soutien à la création de formations spécifiques

À l'image du Diplôme Universitaire de Droit Animalier qui vient d'être créé à la faculté de Limoges

11. LÉGISLATION ET STATUT JURIDIQUE DE L'ANIMAL

En dépit de la reconnaissance pour les animaux de la qualité « d'êtres sensible » par le code civil, leur situation n'évolue guère car les textes (code civil, code pénal, code rural et de la pêche maritime, directives européennes) sont mal connus et mal appliqués par les forces de l'ordre et les magistrats.

Création d'un secrétariat d'État à la condition animale

➔ Voir <http://www.telerama.fr/idees/la-prise-en-compte-de-la-condition-animale-est-une-evolution-normale-de-la-societe,149042.php>

Création d'un code juridique de la Condition animale

regroupant et étendant les dispositions légales, et les généralisant dès que possible aux animaux sauvages

Reconnaissance de la personnalité juridique de certains animaux en commençant par les grands singes

La personnalité juridique de l'animal impose qu'il soit traité à l'égal d'un humain dans un certain nombre de domaines fondamentaux : droit à la vie, à la liberté, à ne pas être approprié, etc.

➔ Voir l'initiative du juriste américain Steven Wise et de l'organisation NonHuman Rights Project, qui consiste à faire reconnaître la personnalité de grands singes notamment devant la Cour suprême de New York : http://www.huffingtonpost.fr/2015/04/22/chimpanzes-personnes-justice-etats-unis-statut-animaux--reconnaissance-tribunal_n_7115004.html

Création d'une magistrature spécialisée dans les infractions impliquant des animaux

Formation de brigades spécialisées, à l'échelon départemental ou régional

comme c'est déjà le cas dans d'autres pays

Nomination d'un interlocuteur « Défense animale » dans chaque mairie et commissariat

Classement de la protection animale parmi les activités à caractère d'intérêt public

Création d'un numéro d'appel dédié

pour rapporter par exemple un cas de mauvais traitement (à l'instar du 3977 pour les maltraitances envers les personnes âgées, handicapées, ou vulnérables)

Meilleure connexion entre les forces de l'ordre, les associations de protection animales agréées par l'État et les services sociaux (les situations de maltraitance révèlent souvent un dysfonctionnement familial ou social)

Les associations de protection animale auront la possibilité de se porter partie civile sur les articles du code rural et de la pêche maritime (pour toute infraction à l'encontre d'animaux)

Développement de la coopération internationale en matière de défense de l'animal et de la nature

Adoption d'une loi punissant sévèrement le vol et le trafic d'animaux de compagnie

Au 3^e rang des délits après les vols de voitures et le trafic de drogue en France

Demande au Comité National d'Éthique et au Conseil Économique et Social de fixer les limites précises dans les applications à but mercantile des biotechnologies visant à « l'amélioration » et à « l'accroissement des rendements » des espèces ainsi qu'à la production d'espèces transgéniques

Nouvelle proposition de loi reprenant les éléments structurants de la proposition n° 1903 du 29/04/2014

➔ Voir <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion1903.asp>

Partage du temps de travail et mise en place d'un revenu citoyen, cœur d'une réforme sociale

Un élément clé de notre programme consiste en un projet global de réforme de notre société centré sur deux éléments forts qui se complètent, non seulement pour résoudre rapidement le problème du chômage et de la précarité mais aussi pour relancer notre société en avant et lui donner des perspectives.

Il s'agit à la fois de baisser le temps de travail pour parvenir à une semaine de quatre jours pour tous, dont la durée pourrait être comprise entre 28 et 32 heures selon l'ambition que l'on veut y mettre. L'objectif est de créer les emplois qui manquent aujourd'hui pour revenir au plein emploi, tout en mettant en place un revenu citoyen inconditionnel qui puisse compléter les revenus de l'emploi des travailleurs, dans le but de maintenir le pouvoir d'achat malgré cette baisse généralisée du temps de travail, et ce sans surcoût pour les entreprises.

Les raisonnements de départ qui ont orienté ces travaux sont les suivants :

• **La baisse généralisée du temps de travail est une solution logique contre le chômage qui permet de partager l'emploi et qui va dans le sens de l'histoire.** Elle recueille un consensus global dans l'ensemble de la population mais se heurte toutefois à deux oppositions *a priori* très fortes :

- pour les salariés, et notamment ceux en situation précaire, il est totalement impossible d'envisager une baisse de pouvoir d'achat consécutive à une baisse de temps de travail ;
- pour les employeurs, il est totalement impossible d'envisager une hausse du coût du travail.

Il faut donc trouver un chemin qui tienne compte de ces exigences.

• **Le constat que notre système de protection sociale n'est plus adapté au monde d'aujourd'hui.** Ses grands principes fondateurs ont été élaborés principalement au cours des Trente Glorieuses : gestion par branche, pilotage par les organisations syndicales, droits exclusivement acquis au travers de l'emploi (chômage, retraite) ou via son conjoint (maladie, pension de réversion).

Or, avec ce système, deux phénomènes survenus postérieurement à sa mise en place, à savoir le chômage de masse et l'individualisation de la société, plongent une grande partie de la population dans la pauvreté. Et pourtant, le système global de protection sociale, qui pèse lourdement sur les finances de l'État, s'avère impossible à réformer en l'état.

Il y a donc urgence à le remettre à plat pour l'adapter à la société d'aujourd'hui.

Pour nous, la solution de bon sens est double : il faut partager l'emploi tout en introduisant un revenu citoyen inconditionnel, à savoir une somme d'argent mensuelle distribuée à chaque citoyen, sans aucune condition de ressources, et cumulable avec tout autre revenu.

Le revenu citoyen présente de nombreuses vertus :

- il permet une formidable redistribution financière vers les personnes les plus défavorisées, leur procurant ainsi un pouvoir d'achat supplémentaire dont dépend la bonne santé de l'économie ;
- il sécurise et stimule l'esprit d'entreprise, ce qui est important dans un monde où l'informatique permet à de nombreuses personnes de s'orienter vers le micro-entrepreneuriat, éventuelle passerelle vers de futures entreprises ;
- il est d'un principe très simple, donc très peu coûteux à gérer, permettant ainsi de grosses économies budgétaires par la suppression d'organismes de protection sociale, en tout ou partie devenus inutiles.

Et plus le revenu citoyen, dont les montants peuvent être différents selon les âges de la vie (enfance, activité étudiante, activité professionnelle, retraite), viendra se substituer à un champ large de la protection sociale actuelle, plus le système sera performant en termes budgétaires, sociaux et économiques.

Une grande réforme sociale en 4 éléments complémentaires et indissociables

1. Mise en place d'un revenu citoyen

D'un montant de 200 € par enfant, 400 € par adolescent, 600 € par adulte majeur étudiant ou actif (18 à 64 ans) et 1 200 € par senior retraité (au-delà de 65 ans), il vient remplacer trois grands champs de la protection sociale actuelle : les aides aux familles (hors aides au logement), le RSA et la retraite de base de la sécurité sociale.

Ce revenu citoyen constitue donc un socle simple et universel de protection sociale, totalement indépendant de l'activité professionnelle, ce qui est important dans un monde où cette dernière devient rare et plurielle. Le surcoût du revenu citoyen (par rapport au coût actuel des prestations qu'il remplace) est financé au moyen d'économies budgétaires réalisées via la simplification administrative induite ainsi que via une réforme fiscale décrite ci-après.

2. Simplification et optimisation des trois champs restants de la protection sociale

Trois champs importants de la protection sociale sont maintenus à côté du revenu citoyen, mais leur gestion est simplifiée et optimisée :

- L'assurance santé (maladie, accident du travail, handicap, dépendance, maternité) reste gérée par une caisse universelle, qui peut être unique et couvrir l'ensemble de la population salariée et non salariée. Il est logique que cette caisse unique soit la CNAM, qui assure déjà plus de 85 % de la population française.
- Une assurance chômage et un fonds de formation professionnelle des demandeurs d'emploi, gérés par Pôle Emploi.

- Une retraite complémentaire obligatoire publique par répartition et par points comme actuellement mais avec une caisse unique (dont il est logique que ce soit l'ARRCO, qui assure déjà 10 des 15 millions de retraités français) pour toute la population, afin de limiter les difficultés administratives que rencontrent actuellement les polypensionnés. Une méthodologie de transition pour le système de retraite est prévue, qui doit permettre de maintenir le pouvoir d'achat des ménages de retraités ou de personnes proches de la retraite tout en revalorisant, dès la mise en place du système, l'ensemble des petites pensions actuelles au niveau minimal de deux revenus de base seniors par ménage, soit 2 400 € mensuels. Les droits actuellement acquis auprès des autres caisses de retraite sont transférés en droits ARRCO et préservés.

3. Maintien du SMIC et calcul de nouveaux taux de cotisations sociales

Le montant du SMIC horaire brut est maintenu à son niveau actuel et les nouveaux taux de cotisations sociales sont calculés suivant la grille ci-après :

À partir de	Taux de retraite complémentaire	Taux santé patronale (maladie, accident professionnel, handicap, maternité, dépendance)
1 SMIC	0 %	4 %
1,2 SMIC	5 %	11 %
1,4 SMIC	12 %	13 %
1,6 SMIC	15 %	18 %
4 SMIC	15 %	19 %

Cette grille de cotisations sociales a vocation à être la même dans le public et le privé par souci d'équité et de simplification. Les taux ont été ajustés pour que le revenu global, c'est-à-dire le cumul du revenu citoyen et de la rémunération nette, soit :

- en augmentation significative pour les plus bas salaires (1 à 1,6 SMIC),
- équivalent pour les salaires médians (1,6 à 2 SMIC),
- en baisse – progressivement et proportionnellement au temps de travail – pour les plus grosses rémunérations.

Le coût du travail objectif est celui actuellement le plus faible, à savoir celui pratiqué dans le secteur privé qui bénéficie de la réduction générale des cotisations patronales sur les bas salaires (ex-réduction Fillon). On se reportera aux tableaux 2 et 3 en fin de document.

4. Réforme du système de formation professionnelle

Une réforme complémentaire du système de formation professionnelle permet à Pôle Emploi de réellement prendre en charge la formation des demandeurs d'emploi, et ce au service des entreprises. La forte baisse du temps de travail va amener les entreprises à recruter de nombreuses personnes en relativement peu de temps : il est important de les accompagner pour qu'elles puissent trouver les compétences qui leur manquent.

Une grande réforme fiscale pour accompagner et financer la réforme sociale tout en rééquilibrant les comptes de la Nation

Pour financer et rendre possible cette grande réforme sociale, et pour sortir de la situation de déficits chroniques de notre État et de notre système actuel de protection sociale, une réforme fiscale est nécessaire, concernant la fiscalité des particuliers comme celle des entreprises. Elle se décline pour les particuliers en trois points principaux inspirés des travaux de Thomas Piketty, afin de rendre notre fiscalité plus simple et vraiment progressive et redistributive.

1. La fusion de la CSG et de l'IRPP

CSG et IRPP sont fusionnés pour obtenir un Impôt Global sur les Revenus (IGR) progressif qui s'applique à tous les revenus d'activité, de transfert et financiers, et qui permet de financer le complément nécessaire de cette réforme de la protection sociale.

Cet IGR est prélevé à la source sur les revenus d'activité, revenus de transfert et revenus financiers, afin de simplifier la collecte et d'éviter la fraude fiscale. Il est individualisé et toutes les niches fiscales existantes sont supprimées. Il n'y a donc plus de déclaration annuelle de réajustement à faire pour les ménages, comme c'est envisagé dans la réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu prévue en 2019. Et les mêmes taux s'appliquent à tous les salariés ou non salariés. Voilà qui lève un reproche adressé à la réforme actuelle, à savoir le manque de confidentialité des ressources des ménages vis-à-vis de leurs employeurs. Enfin, pour les entreprises, la mise en œuvre est très simplifiée puisque le taux de prélèvement est uniquement lié au niveau de rémunération du salarié et aucunement à sa situation familiale.

Une grille de taux d'IGR progressif sur les revenus d'activité a été conçue (voir tableau 4). Elle répond, en complément de la nouvelle grille de taux de cotisations sociales, à des objectifs cibles en matière de redistribution de pouvoir d'achat et de besoin de financement de la protection sociale dans son ensemble, dont le revenu citoyen.

Dès le premier euro gagné au-delà du revenu citoyen, qui est non imposable, les revenus d'activité sont donc prélevés à hauteur de 35 %. C'est un taux très fort en regard de l'imposition actuelle. Mais le taux est moins important que le pouvoir d'achat restant après imposition. Avec cette grille, le pouvoir d'achat des salariés payés au SMIC – que l'on appelle revenu net global et qui se compose de la rémunération nette d'IGR et du revenu citoyen – est de 1 394 € par mois pour 32 heures de travail hebdomadaires. Ce montant est à comparer avec les 1 156 € de salaire net gagnés en 2017 pour un salarié au SMIC sur une base de 35 heures.

Cette mécanique de nouvelle feuille de paie avec prélèvements directs des cotisations sociales et de l'IGR est illustrée à la page suivante pour un salarié au SMIC sur une base de 32 heures.

Base horaire hebdomadaire	32	soit en équivalence mensuelle	138,67
Salaire brut horaire (€/heure de travail)	9,76 €	soit en smic	1,00
Salaire brut (€/mois):			1 353,39 €
Tranche de cotisations	1 tranche d'IGR		1,00 €
Cotisations sociales	taux part salariée	Part salariée	taux part patronale Part employeur
SÉCURITÉ SOCIALE : pour couverture risque maladie, accident du travail, handicap et dépendance	10,00%	135,34 €	4,00% 54,14 €
POLE EMPLOI : pour assurance chômage et formation professionnelle			8,00% 108,27 €
ARRCO : retraite complémentaire obligatoire			0,00% - €
Total des cotisations sociales en dehors heures sup.		135,34 €	162,41 €
Majoration pour heures supplémentaires (1)	non	taux de majoration	0%
Cotisations à verser à sécurité sociale		135,34 €	54,14 €
Cotisations à verser à Pole Emploi			108,27 €
Cotisations à verser à ARRCO			- €
Salaire net mensuel (€)	1 218,05 €		
IMPÔT GLOBAL SUR REVENU (trésor public)	426,32 €	versés au fisc pour financer votre RC de 600€	
votre taux effectif d'IGR(2)	35,00%		
Salaire net à verser après retenue IGR	791,73 €	qui viendra compléter les 600€ de RC mensuels soit un revenu disponible global net d'impôt de 1 391,73 €	
Coût total mensuel du travail (brut chargé)	1 515,79 €		
Coût total horaire du travail	10,93 €		

SMIC net en 2017 :	1 161 € pour 35 heures
SMIC net futur :	1 218 € pour 32 heures
Futur revenu global net d'impôt pour SMIC 32 heures :	1 392 € soit +20 %

À l'autre bout de la grille des rémunérations, les salariés gagnant l'équivalent de 6 SMIC par mois verront leur revenu net global se réduire de 6,6 %, soit un peu moins que la réduction de leur temps de travail (cf. tableau 2 en fin de document).

2. La mise en place d'un Impôt Global sur le Patrimoine (IGP)

L'impôt Global sur le Patrimoine (IGP) est une évolution de notre ISF dans sa version antérieure à 2018, en y intégrant progressivement le patrimoine des particuliers, tout en supprimant les niches fiscales « illégitimes ».

Cet IGP est envisagé sous la forme d'une Taxe sur l'Actif Net (TAN) et s'applique aux patrimoines immobilier et financier des ménages, avec des taux progressifs. Il constitue le principal outil de lutte contre les inégalités. Le principe de la TAN est de prélever chaque année un impôt sur le patrimoine des particuliers en utilisant comme base taxable la valeur nette de ce patrimoine, à savoir sa valeur à laquelle on retire l'éventuel capital à rembourser si un emprunt est en cours sur ce bien.

Ce type d'impôt permet en effet une redistribution financière des catégories les plus aisées vers les plus démunies. C'est aussi un outil de relance économique par la stimulation de la remise en circuit du patrimoine dormant, c'est-à-dire sous-utilisé, qu'il soit immobilier (logements vacants) ou financier. Les détenteurs de patrimoines immobiliers importants sont

en effet soumis à une fiscalité suffisamment importante pour qu'ils se posent la question de conserver du patrimoine immobilier non rentable. Ils doivent alors arbitrer entre garder ce patrimoine dormant ou le remettre dans le circuit économique, par la location notamment, ou le vendre à quelqu'un qui l'utilisera plus efficacement.

Cet impôt est conjugalisé. Chaque foyer doit faire chaque année une déclaration d'actif net de patrimoine qui sert de base à cette imposition. Il peut ainsi être l'outil de la politique fiscale du gouvernement.

Cet IGP a vocation à remplacer non seulement l'ISF sous sa forme antérieure à 2018, mais aussi les impôts existants sur le patrimoine, à savoir la taxe foncière et les droits de mutation. Le calage des taux progressifs d'imposition qui vont de 0,75 à 3,5 % (voir tableau 5 en fin de document) doit permettre aux ménages qui ne possèdent que leur résidence principale, et à condition que cette dernière soit raisonnablement dimensionnée, de ne pas payer plus d'IGP sur cette propriété que de taxe foncière actuelle.

Une grille de taux progressifs de TAN a été établie. Elle a été appliquée à la distribution des patrimoines nets des Français établie par Thomas Piketty en 2010 et disponible sur son site www.revolution-fiscale.fr, ce qui a permis de vérifier que les recettes globales attendues de ce nouvel impôt sont bien suffisantes pour financer toutes ces réformes.

3. La modulation de la TVA

La modulation de la TVA, dans les limites fixées par l'Union européenne (taux entre 5 et 25 %), vise à décourager les produits nocifs de par leurs externalités écologiques ou sociales négatives, ainsi que les produits jugés les moins nécessaires, et à favoriser les produits vertueux à forte utilité sociale et environnementale ainsi que les produits les plus indispensables pour chacun.

Financement du revenu citoyen et de la réforme sociale globale

Le financement de ces réformes sociales, et notamment le coût du revenu citoyen, estimé à 506 milliards d'euros par an, est assuré en activant trois leviers :

1. La réaffectation totale des dépenses de prestations sociales remplacées par le revenu citoyen. Cela concerne donc le RSA, les allocations familiales et les retraites de base, et représente 50 % de la dépense future du revenu citoyen.
2. Des économies budgétaires dues à des besoins en prestations sociales moindres du fait du retour à l'emploi de nombreuses personnes, avec notamment une réduction des besoins d'indemnisation chômage et d'allocations logement. Cela représente 10 % de la dépense du revenu citoyen.
3. Les 40 % restants sont obtenus grâce à la réforme fiscale précédemment décrite, qui met à contribution les personnes les plus aisées tout en préservant les plus modestes, dans une logique de redistribution et d'équité sociale.

Il ressort donc de cette étude que le revenu citoyen est non seulement finançable, mais que cette réforme globale, à condition qu'elle soit conduite en totalité, permet de redresser les comptes publics. Loin d'être un gouffre financier comme nous le décrivent volontiers les médias, le revenu citoyen tel que nous l'avons imaginé, pourvu qu'il s'inscrive bien dans une réforme sociale et fiscale d'ampleur et cohérente, est une solution de rééquilibrage des comptes de notre pays.

On se reportera aux graphiques 1 et 2 ci-après.

En conclusion

Avec cette réforme globale, c'est un vrai nouveau projet de société que nous proposons.

Une société adaptée au monde d'aujourd'hui, où la richesse est produite davantage par le travail de machines et de logiciels que par le travail humain. Nous devons donc profiter de ces opportunités techniques pour utiliser le temps libre qu'il nous laisse afin de construire une société plus harmonieuse et conviviale, en investissant le temps additionnel dans des projets innovants de transition par exemple. Moins de temps d'emploi pour chacun avec une semaine de quatre jours deviendrait la norme pour tous, permettant à tout un chacun de retrouver un équilibre aujourd'hui compromis entre vie professionnelle et vie privée, resserrant ainsi le lien social aujourd'hui très dégradé et échappant à la peur du chômage et de la déchéance sociale.

Et le revenu citoyen est là comme un filet de sécurité en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité, deux maux de notre société totalement indécents au regard de notre richesse collective. Mais il est surtout un élément essentiel de redistribution de cette richesse collective. En ce sens, il permet tout à la fois de réduire les inégalités qui se creusent à nouveau comme jamais, et donc de remettre de l'équité dans notre société, mais il est aussi un formidable outil de relance économique qui redistribue un pouvoir d'achat à l'ensemble de nos concitoyens, et donc permet de fluidifier l'économie qui est aujourd'hui malade du chômage de masse et de la pauvreté grandissante.

Pour en savoir plus : www.descitoyensalassemblee.fr

**Partage du temps de travail
et mise en place d'un revenu citoyen (RC)
comme cœur d'une réforme sociale**

— Tableaux et graphiques —

Tableau 1 :

Taux marginal d'IGR en fonction du revenu du travail

Tranche fiscale	Nombre de SMIC	Taux marginal d'IGR
1	1	35 %
2	2,5	37 %
3	4	40 %
4	6	45 %
5	10	60 %

Tableau 2 :

Évolution des rémunérations

Niveau de rémunération (en nombre de SMIC)	Salaire brut horaire 2017	Salaire net 32 heures	Retenue IGR mensuelle future sur salaire net	Revenu net global mensuel futur après IGR (soit salaire net après IGR+RC)	Évolution de pouvoir d'achat par rapport à 2017
1	9,76 €	1 218 €	426 €	1 392 €	+ 20,8 %
1,2	11,71 €	1 462 €	512 €	1 550 €	+ 12,8 %
1,4	13,66 €	1 705 €	597 €	1 708 €	+ 9,2 %
1,6 (salaire médian actuel)	15,62 €	1 949 €	682 €	1 867 €	+ 7,3 %
1,8	17,57 €	2 192 €	767 €	2 025 €	+ 5,1 %
2	19,52 €	2 436 €	853 €	2 183 €	+ 2,6 %
2,5	24,40 €	3 045 €	1 066 €	2 579 €	0 %
3	29,28 €	3 654 €	1 291 €	2 963 €	- 1,6 %
4	39,04 €	4 872 €	1 742 €	3 730 €	- 3,6 %
5	48,80 €	6 090 €	2 229 €	4 461 €	- 5,7 %
6	58,56 €	7 308 €	2 716 €	5 192 €	- 6,6 %

Tableau 3 :
Évolution du coût du travail

Niveau de rémunération (en nombre de SMIC)	Salaire brut horaire 2017	Salaire net horaire 2017	Total de cotisations sociales horaires 2017	Coût total horaire avec RC	Évolution du coût horaire
1	9,76 €	8,78 €	2,15 €	10,93 €	- 0,01 %
1,2	11,71 €	10,54 €	3,98 €	14,52 €	- 0,24 %
1,4	13,66 €	12,30 €	5,88 €	18,17 €	- 0,06 %
1,6 (salaire médian actuel)	15,62 €	14,05 €	7,96 €	22,02 €	- 0,11 %
1,8	17,57 €	15,81 €	8,96 €	24,77 €	- 0,11 %
2	19,52 €	17,57 €	9,96 €	27,52 €	- 0,09 %
2,5	24,40 €	21,96 €	12,44 €	34,40 €	0,00 %
3	29,28 €	26,35 €	14,93 €	41,28 €	+ 0,10 %
4	39,04 €	35,14 €	20,30 €	55,44 €	+ 0,94 %
5	48,80 €	43,92 €	25,38 €	69,30 €	+ 1,01 %
6	58,56 €	52,70 €	30,45 €	83,16 €	+ 1,06 %

Tableau 4 :
Calcul du coût total du revenu citoyen

Tranche d'âge concernée	Population en millions d'habitants (base 01/01/2006)	Montant mensuel par personne	Coût global en milliards d'euros par an
Enfants de 0 à 13 ans	11,48	200 €	27,55
Adolescents à partir de 14 ans	3,34	400 €	16,02
Adultes à partir de 18 ans	39,29	600 €	282,90
Seniors à partir de 65 ans	12,50	1 200 €	179,98
TOTAL	66,61	—	506,45

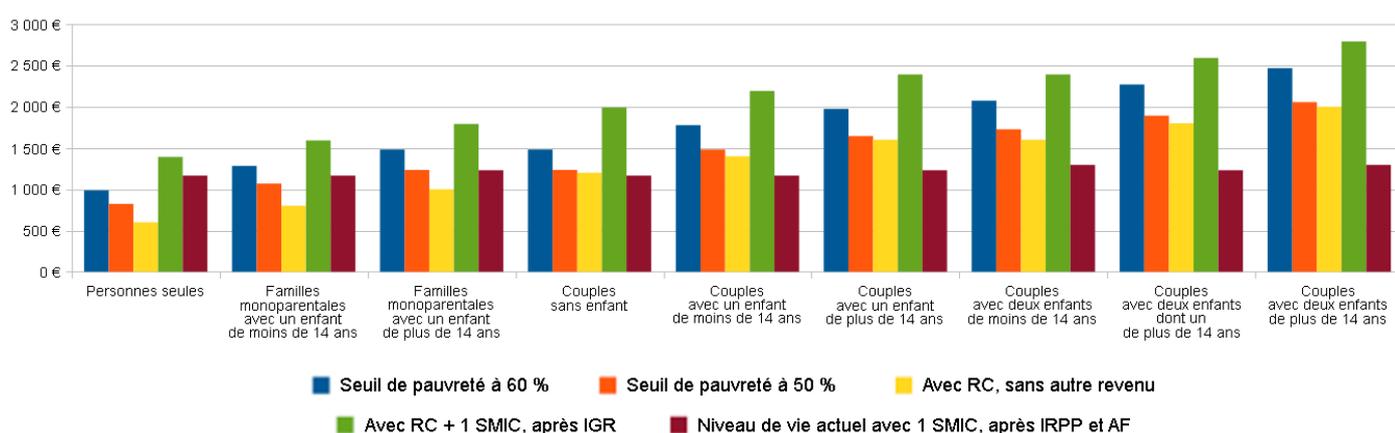
Tableau 5 :

Simulation des recettes attendues de la mise en place d'un impôt global sur le patrimoine net des particuliers

Tranche de patrimoine taxable	Début de tranche en valeur de patrimoine net	Taux marginal d'IGP	Nombre de personnes dans cette tranche de patrimoine	Patrimoine moyen détenu	IGP moyen annuel pour cette tranche de patrimoine	Part de l'IGP global issue de cette tranche de patrimoine	Taux effectif moyen d'IGP
1	0 €	0,00 %	18 134 601	2 746 €	0 €	0,00 %	0,00 %
2	15 000 €	0,75 %	26 187 747	129 200 €	781 €	16,23 %	0,58 %
3	300 000 €	1,00 %	3 021 957	393 210 €	3 070 €	7,36 %	0,78 %
4	500 000 €	1,25 %	1 007 330	609 344 €	5 504 €	4,40 %	0,90 %
5	750 000 €	2,00 %	503 660	788 316 €	8 029 €	3,21 %	1,02 %
6	1 000 000 €	3,00 %	1 057 684	1 243 075 €	24 934 €	16,38 %	1,67 %
7	2 000 000 €	3,50 %	453 294	4 959 194 €	1 063 322 €	52,43 %	3,11 %

Graphique 1 :

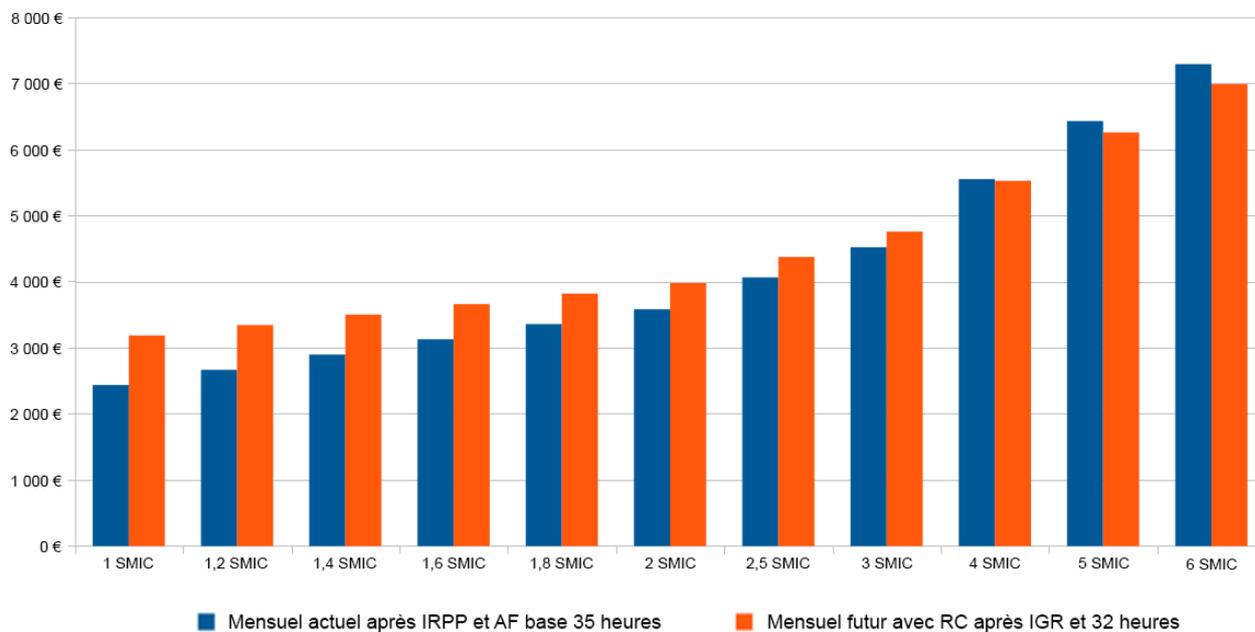
Revenus des ménages comparés aux seuils de pauvreté



Nous pouvons voir dans le graphique ci-dessus que le revenu citoyen additionné avec au moins un revenu de l'emploi au SMIC permet **dans toutes les situations**, notamment les plus précaires c'est-à-dire les foyers monoparentaux, de dépasser largement le seuil de pauvreté à 60 %, et toujours d'améliorer la situation actuelle.

Graphique 2 :

Revenus actuels et futurs après impôts et prestations sociales d'un couple avec 2 enfants et 2 salaires (dont 1 SMIC, l'autre variant de 1 à 6 SMIC)



On considère que l'un des conjoints a un revenu au SMIC, et en abscisse on fait varier celui du second conjoint.

Le revenu total du ménage est donc la somme des deux additionnée des allocations familiales aujourd'hui et du revenu citoyen demain.